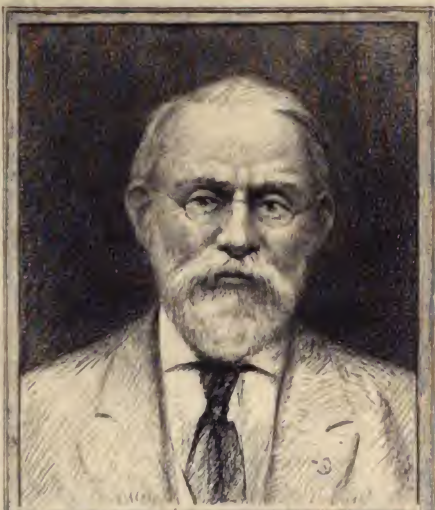




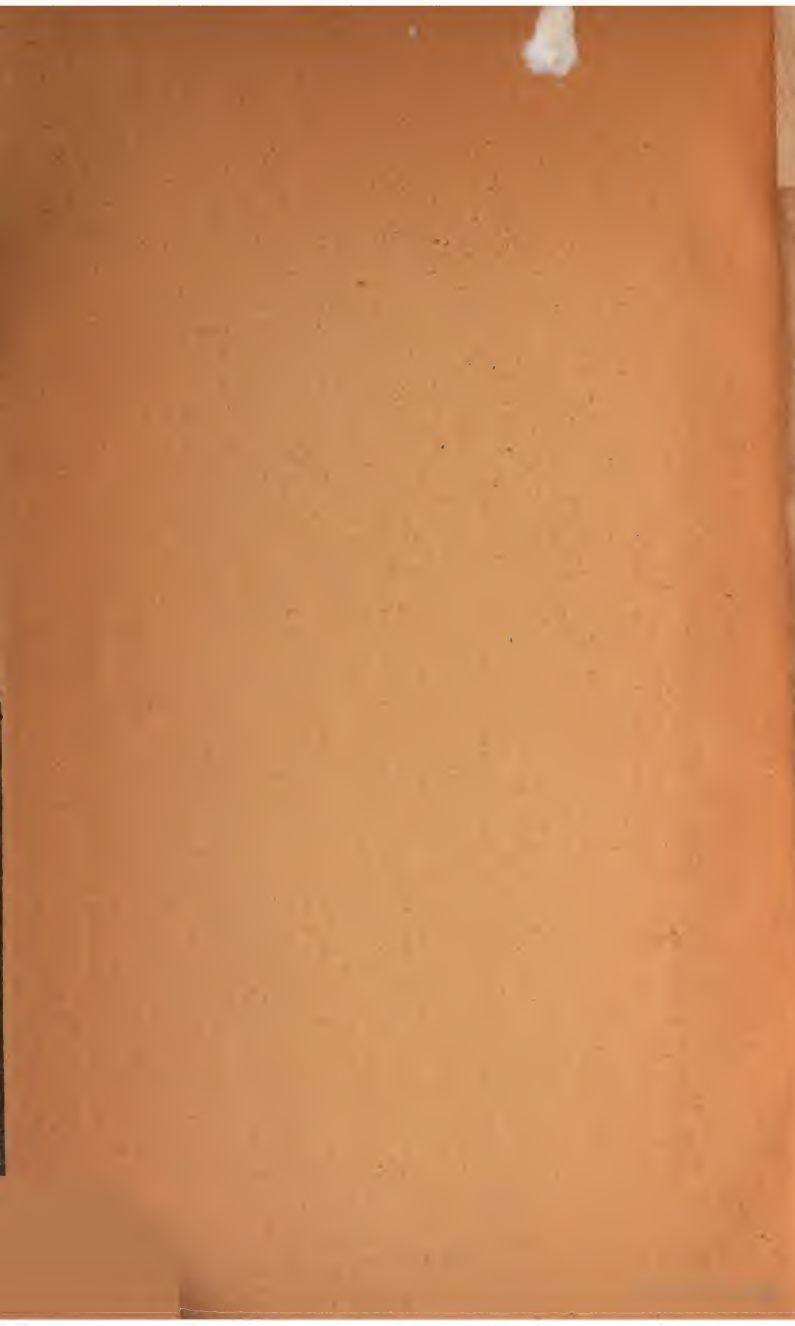
*Bulletin de la
Société académique de Brest*

Société académique de Brest



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
162
BRAS



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE
BREST

TOME III.

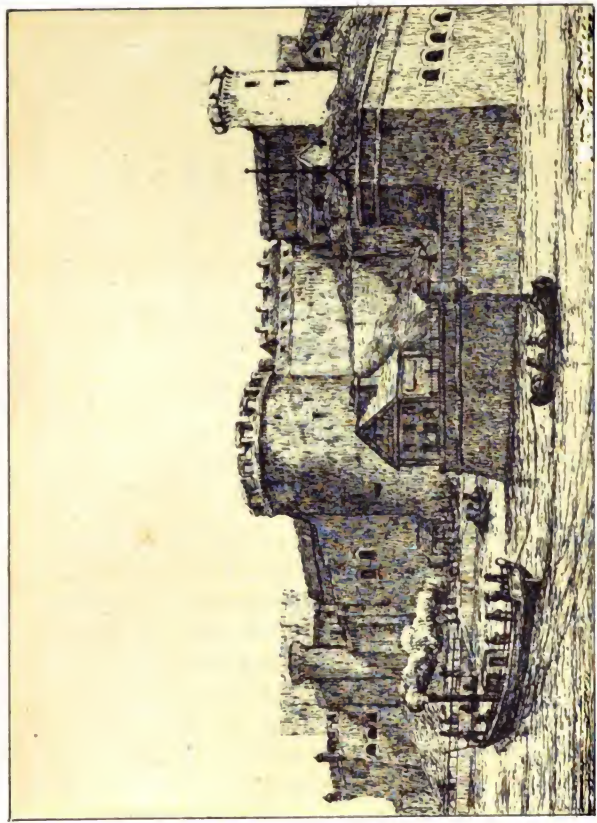
—
1862—1863.

BREST
IMPRIMERIE E. ANNER, RAMPE, 55.

—
1865

14

JUL
18



E. Fleury dess et lith

Lith. Roger et Fils. Brest.

Château de Brest.

Dumming
Nijhoff
11-22-29
13603

MONOGRAPHIE

DU

CHATEAU DE BREST.

ORIGINES. — DESCRIPTION. — DOCUMENTS.

ORIGINES.

Le Château de Brest est regardé par les archéologues comme remontant à une très haute antiquité. Les substructions existant encore dans les deux courtines, qui se trouvent à droite et à gauche de la porte principale, semblent, du reste, ne pouvoir laisser aucun doute à cet égard. Depuis long-temps elles avaient été signalées par le savant et regretté M. De Blois et par M. de La Pilaye; mais c'est en 1855 surtout qu'elles ont été parfaitement étudiées et bien positivement constatées par la classe d'Archéologie tout entière du Congrès breton, lors de la réunion à Brest de l'Association bretonne. La classe d'Archéologie se composait de MM. Bizeul, Aymar de Blois, de la Villemarqué, de la Borderie, de Courcy..... etc.

Ces substructions, encore intactes, occupent, sur les deux courtines, une étendue de 120 à 140 mètres de longueur, sur une hauteur moyenne de 3 à 4 mètres. Elles partent de la base de la muraille, tandis que le sommet est de construction de diverses époques. On les considère comme d'origine romaine; en effet, elles présentent tous les caractères des constructions de cette époque qui ont résisté à l'action du temps et s'élèvent encore en assez grand nombre sur le sol de la France (1).

La date que l'on assigne généralement à ces constructions ou substructions est celle du III^e ou du IV^e siècle de l'Ère chrétienne. Nous verrons plus loin les preuves qui militent en faveur de cette opinion.

D'autres constructions romaines existaient-elles dans le château de Brest ?

Peut-être non, du moins jamais on n'y a trouvé d'autres vestiges de constructions de cette époque. En 1832, on mit au jour les restes ou fondements d'une vieille tour, dans lesquels on crut reconnaître, à la vérité, l'appareil romain. Cette tour était située à l'extrémité des bâtiments qui servent maintenant à l'artillerie de terre, derrière la Salle d'Armes. Elle ne semblait se relier à aucune des autres constructions du château. Par sa position presque au centre de la forteresse, sur un point d'où l'on domine la rade et le port, elle aurait pu être regardée comme le prétoire de la citadelle, comme la demeure du chef, qui de là pouvait surveiller tout ce qui se passait à l'entour; mais son origine n'a point été constatée d'une manière positive. Du reste, en dehors de ces substructions,

(1). Voir plus loin leur description à l'article : Courtines, p. 24.

il ne reste aucun indice, aucun vestige de constructions de l'époque romaine ou gallo-romaine, pas plus dans les bâtiments et les murailles qui s'y voient maintenant, que dans les fondements que l'on peut visiter.

Toutes les murailles, toutes les tours sont d'une époque bien postérieure.

De cette absence de vestiges romains, que nous venons de signaler, dans toutes les autres parties du château, de ce que dans aucun temps on n'y a rien trouvé se rapportant à cette époque, pourra-t-on inférer que jamais il n'y en a eu d'autres? Cette conclusion peut être très certainement l'objet d'un doute fort grand; cependant, ne serait-il pas possible d'admettre que les Romains, se fiant aux difficultés que présentaient les rochers abruptes sur lesquels s'élève le château, n'eussent construit de murailles que du côté de la terre, seul point vraiment vulnérable du triangle formé par l'extrémité du rocher et la construction romaine parvenue jusqu'à nous? Ou bien encore, ne pourrait-on penser, avec les légendes, que les travaux entrepris par les Romains ne furent point terminés par eux, parce que au moment où cette forteresse tomba au pouvoir des Bretons — nous n'osons point dire de Conan Mériadec, — vers la fin du IV^e siècle, on était en train de la reconstruire à la place d'une forteresse celte qui existait antérieurement sur ce rocher, et qu'ainsi les travaux restèrent inachevés?

L'*Histoire de Conan Mériadec* par le P. Toussaint de Saint-Luc (p. 74), dit, en effet, que ce chef, après avoir chassé toutes les garnisons romaines du pays de Léon, acheva la construction du château de Brest que les Romains avaient commencée, sous le commandement de Imbault ou Jubault, leur lieutenant. Conan vint en Armorique, avec Maxime, vers 383.

Nous citons seulement, nous ne pouvons, ni ne voulons

discuter ici l'existence de Conan Mériadec , rejetée maintenant par quelques historiens.

A cette preuve douteuse peut-être , nous allons en ajouter d'autres du non achèvement , par les Romains , de la construction du château de Brest.

Dans un ordre donné , en 4064 , par Conan II^e du nom , duc de Bretagne , de reconstruire la cité de Brest , pour y élever une église , ordre rapporté par Le Baud (*Histoire de Bretagne*) , comme extrait des chroniques de l'abbaye de Gaël , on lit : « Conan étant au siège de Combourg ordonna à Judaël , abbé de Saint-Méen , la reconstruction de la cité de Brest , située ès-fin de Legionense , ainsi que le fossé dont elle est environnée la terminant , afin qu'il fit édifier une église..... »

Dans cet ordre , il n'est nullement question de muraille , mais seulement du fossé la terminant (la cité). Il faut s'arrêter sur cette phrase avec attention : *Le fossé qui l'environne la terminant*. La cité de Brest n'était donc alors terminée que par un fossé. Il est peu probable qu'on eût donné ce nom à une muraille de l'importance et de la solidité de celle dont D'Argentré a dit : « Il (le château) n'était point sujet à la sappe pour la grande force de ses murailles et du ciment , et pour les difficultés de l'approche. » Il faut bien remarquer aussi que , dans cet ordre , on ne parle point du château tout entier , mais seulement de la partie qui le termine. Le château n'était donc point entouré entièrement par le fossé , il restait une partie , dont on ne parle pas , partie qui n'avait point besoin de réparations , et qui doit être bien certainement la muraille romaine qui s'élève encore aussi solide aujourd'hui , après quinze siècles d'existence , qu'elle l'était lors de sa construction.

S'il paraît par trop improbable , comme nous l'avons dit ,

que les Romains aient laissé l'enceinte inachevée de leur propre volonté, ne serait-il pas possible d'admettre, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, que le vainqueur, qui s'était emparé de la forteresse au moment de sa reconstruction, ne voulant ou ne pouvant pas s'arrêter trop long-temps dans ce point si reculé de l'Armorique, eût simplement fait entourer la partie non encore construite d'un fossé avec palissades suffisant pour défendre, du côté de la rade et de la rivière, l'esplanade sur laquelle s'élevait la forteresse.

D'après M. Violet-le-Duc (*Dictionnaire d'Architecture du Moyen-Age*), le château de La Roche-Guyon ne fut point non plus entouré d'une muraille sur toutes ses faces : « Les escarpements naturels devaient ôter toute idée d'attaquer la place par ces côtés, dit-il. Nous ne pensons pas que le fossé et l'escarpement, ajoute-t-il encore, aient jamais été protégés par des murailles, mais seulement par une levée de terre avec palissades, car il ne reste sur ces points nulle trace de maçonneries. »

Si le château de La Roche-Guyon, situé dans une position ayant de l'analogie avec celle du château de Brest, ne fut défendu que d'un côté, ne peut-on regarder aussi comme possible qu'il en ait été de même pour notre forteresse.

Cette hypothèse du non achèvement de l'enceinte par les Romains, ne semble-t-elle pas en effet ressortir de la forme de l'ordre de Conan II : *de restaurer le fossé qui l'environne la terminant*, fossé qui pouvait alors avoir besoin de réparations, tandis que la muraille devait être encore intacte (1).

(1) Les Romains restèrent sans nul doute fort peu à Brest, et probablement n'eurent que le temps de construire une partie des murailles du château; car il est un fait parlant que nous ne pouvons oublier de signaler ici, c'est l'absence près de Brest de tous restes romains, autres que les deux courtines à droite et à gauche du portail. Non-seulement ni dans le château ni dans la ville même, aucun vestige n'a jamais été

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, sur lesquelles nous n'insisterons pas plus long-temps et que nous ne nous permettrons pas de résoudre d'une manière absolue, l'existence de substructions romaines, si bien constatées par des hommes de la valeur de ceux qui composaient la classe d'Archéologie de l'ancienne Association bretonne, ne peut plus être mise en doute ni contestée, pas plus que l'origine romaine de notre château, les substructions étant là pour l'attester.

Les murailles romaines s'étendaient jadis, pensons-nous, de la mer, du côté de la rade, où s'élevait une tour sur l'extrémité du rocher, jusqu'à la Penfeld, où une autre tour se dressait encore pour défendre ce côté du trapèze. Ainsi l'emplacement compris dans la pointe formée par l'extrémité du rocher, se trouvait protégé par une muraille romaine, prenant à la rade, finissant à la rivière, et flanquée d'une tour à chaque extrémité.

trouvé, aucune monnaie, aucun fragment de poterie n'a été recueilli, mais même dans les immenses travaux qui s'exécutent en ce moment à l'entour de la ville, pour le Salou, pour le nouveau Port de Commerce, pour le Chemin de Fer, on n'a rien trouvé, malgré les masses de terre et de rochers que l'on a remuées pour ces gigantesques travaux. Il est donc probable qu'ils n'ont fait que passer dans notre château, qu'ils n'y ont séjourné que peu de temps, et que Brest n'a jamais été qu'un point militaire occupé par eux temporairement, d'où l'on peut conclure, contrairement à de nouvelles opinions, que notre château n'a jamais été qu'une station militaire et non une ville. Mais si Brest n'a jamais rien présenté à recueillir, Landerneau, l'extrémité de la Penfeld, la ville immense qui se voit encore sur le plateau de Kerilien près de Lesneven, où tant de débris romains, de poteries, de tuiles, de pierres du petit et du grand appareil, des monnaies, des urnes funéraires, des fragments de colonnes se voient encore, prouvent qu'ils ont séjourné dans le pays et construit des établissements importants et permanents. Les briques romaines, les monnaies si belles et si bien conservées qui viennent d'être découvertes à Camaret sur plusieurs points, attestent sans nul doute aussi leur présence longue et puissante dans notre pays. Mais à Brest même, comment s'expliquerait l'absence de toute espèce de vestiges romains, en dehors des substructions que nous avons signalées, si l'on n'admettait que les Romains n'y ont séjourné que fort peu de temps et qu'ils n'y ont jamais eu qu'un établissement militaire momentané?

Si quelques doutes pouvaient s'élever sur la tour du côté de la rade, dont la tour de la Madelaine occuperait la place, — quoique pourtant cette immense tour en recouvre une autre beaucoup plus ancienne à l'intérieur et à pans coupés, — il n'en serait pas de même pour celle du côté de la Penfeld. Le chanoine Moreau, auteur d'une *Histoire de la Ligue en Bretagne*, raconte que : « Environ ce temps (1597), le sieur de « Sourdéac fit refaire une vieille tour du château de Brest, « depuis les fondements, dans lesquels il fut trouvé une platine de cuivre, ronde, grande comme une assiette, en forme « de médaille antique en laquelle étoit écrit, d'un côté, *Julii* « *Cæsaris*, et de l'autre étoit gravée son effigie. Ledit Sieur « de Sourdéac la fit remettre de rechef aux fondements de la « nouvelle tour, avec une autre platine toute d'argent, en « laquelle il fit graver le nom de Henri IV et le sien avec ses « qualités et l'année. »

Cette découverte si intéressante, relatée par un contemporain, ne peut être contestée, il nous semble, bien que nous pensions aussi que les détails en sont rapportés d'une manière inexacte et exagérée. Malheureusement l'auteur, tout en citant ce fait si curieux, a oublié de désigner la tour dans laquelle cette trouvaille a été faite, et a laissé ainsi le champ libre à la discussion. Mais dans tout le château il n'est qu'une tour, croyons-nous, à laquelle en raison de sa construction on puisse attribuer cette découverte, c'est la tour du Donjon. Quelques auteurs ont désigné, par erreur il est vrai, la tour César, qui de là, disent-ils, aurait pris son nom. Cette opinion ne peut être admise, car si l'on compare les édifices bâtis bien positivement par Sourdéac, tels que la caserne de Plougastel, etc., avec la tour César, on se convaincra facilement que cette dernière est d'une construction beaucoup plus ancienne et n'a aucun rapport, aucune analogie avec la manière de

bâti sous Henri IV, tandis que la tour du Donjon est entièrement de l'appareil employé à cette époque.

Si l'existence d'une tour romaine du côté de la Penfeld est parfaitement démontrée, comme nous le croyons, par la citation du chanoine Moreau, on est conduit à penser que bien certainement il devait y en avoir une autre à l'extrémité opposée, à la place de la tour de la Madelaine. On pourra donc dire, sans avoir trop à craindre de se tromper, que tout le front du château, du côté de la ville, de la Penfeld à la mer, devait être jadis de construction romaine et que l'existence d'une muraille de cette époque, flanquée d'une tour à chaque extrémité, ayant une porte seulement au centre, muraille dont il reste encore des substructions importantes, peut être regardée comme un fait sinon certain, au moins très probable.

Nous n'insisterons point long-temps sur les preuves qu'on pourrait tirer de la position du rocher sur lequel s'élève notre château, en faveur de son origine romaine, position si conforme néanmoins aux points choisis généralement, sinon toujours, par les Romains pour élever leurs forteresses. On sait qu'ils recherchaient particulièrement des points escarpés, baignés par une rivière ou un fleuve, pour placer leurs stations militaires. Certes, jamais position ne fut plus belle, plus favorable que la pointe du rocher de Caprel, baignée par la mer d'un côté, de l'autre par une rivière, défendue par des rochers abrupts et rapides s'élevant à une grande hauteur, et n'offrant à découvert qu'un seul côté de son triangle, facile à défendre, contre les moyens d'attaque employés alors, par une bonne et solide muraille comme ils les construisaient.

Quant à la date si reculée que l'on assigne à la construc-

tion de ces murailles, nous dirons que vers la fin du III^e siècle et le commencement du IV^e, les irruptions des barbares étaient devenues si audacieuses et les dangers si imminents dans les Gaules, qu'un très grand nombre d'enceintes murées et de châteaux gallo-romains furent élevés alors. M. de Caumont, *Cours d'Antiquité*, et M. Batissier, *l'Art monumental dans l'Antiquité*, disent que l'on doit surtout rapporter les enceintes fortifiées à cette époque. Il est aussi à peu près certain que l'extrémité de l'Armorique ne fut soumise entièrement aux Romains que vers le II^e siècle. César, on le sait, n'y pénétra jamais, et ce ne fut guère que plus d'un siècle après lui que les lieutenants des empereurs se rendirent maîtres de la vieille Armorique, particulièrement de cette partie du pays occupée par les Ossismiens, contrée qui forme à peu près notre département du Finistère. Mais s'ils n'y vinrent que vers le II^e siècle, ils n'y séjournèrent que jusqu'à la fin du IV^e ou le commencement du V^e. La construction du château se trouverait donc ainsi presque enfermée entre le II^e et le V^e siècle, et pourrait être placée soit au III^e soit au IV^e (1).

A ces preuves nous en ajouterons une, prise dans la construction même de la muraille. C'est que si les rangées de briques ont été quelquefois employées avant le III^e siècle, elles l'ont été beaucoup plus généralement à cette époque qu'elles ne l'étaient antérieurement. Selon quelques archéologues, elles ne datent même que de ce siècle. Leur emploi général est aussi à peu près limité entre le III^e et le V^e siècle, époque après laquelle on les employa encore, il est vrai, mais beaucoup plus rarement. Ainsi, en admettant cette opinion, la cons-

(1) Nous disons presque enfermée entre ces deux siècles, car nous savons parfaitement qu'après la disparition des Romains des Gaules, on construisit encore long-temps comme ils le faisaient.

truction de ces murailles se trouverait encore enfermée entre le III^e et le V^e siècle à peu près (1).

Nous appuyant sur ces preuves et sur l'opinion des hommes si compétents que nous avons déjà cités, nous placerons donc l'érection des substructions qui se trouvent dans le château de Brest au III^e ou au plus tard au IV^e siècle.

Le Château de Brest était-il jadis un *oppidum* ?

Nous répondrons non ; il ne peut être considéré, pensons-nous, comme ayant été jadis un *oppidum*, une de ces grandes enceintes fortifiées, ville et place forte tout à la fois. Son étendue ne permet pas de le supposer. Il est probable que ce fut ou un *castellum* ou un de ces camps fixes, *castra stativa*, stations militaires permanentes, qui servaient de retraites à des troupes préposées à la garde d'un pays, et qui ont donné naissance, à l'entour, à des bourgades ou à des villes. Cette opinion est celle du savant M. Bizeul, que l'archéologie a eu la douleur de perdre il y a deux ans, lui si compétent lorsqu'il s'agissait des constructions romaines ou gallo-romaines de notre pays (2). Du reste, les noms de *castrum*, *castellum* sont souvent donnés au château de Brest dans les anciens actes, et nous ne l'avons trouvé qu'une seule fois désigné sous le nom d'*oppidum*, dans la *Chronique de Nantes*, au sujet du meurtre de Salomon : *hic Salomon rex religiosissimus, dit-elle, crudeliter ab impiis apud oppidum quod dicitur Bresta, etc., etc.*

Ces *castra*, *castella* sont fort rares, et avant la découverte du *castrum* ou *castellum* de Brest, on n'en connaissait qu'un

(1) M. Caumont, *Cours d'Antiquités*, t. II, p. 162 à 164.

(2) Voir dans la *Revue de l'Ouest*, année 1836, son article intitulé : *Les murailles romaines du château de Brest.*

seul, celui de Jublains, regardé comme ayant une grande analogie avec la forteresse de Brest.

Le nom que le château de Brest portait à cette époque si éloignée de nous, n'est point encore parfaitement déterminé par les archéologues. Ils regardent généralement pourtant le *Gesocribate* de la table de Peutinger comme occupant le point sur lequel se trouve notre château. M. de la Borderie vient d'ajouter son nom à ceux des savants qui penchent vers cette hypothèse. Il dit, *Annuaire archéologique de Bretagne* (1861) : « Les érudits ont beaucoup varié sur le lieu où il convient de placer cette ville (Gesocribate) ; mais en 1855, la classe d'Archéologie de l'Association bretonne découvrit dans les deux courtines qui flanquent la porte du château de Brest, de grands pans de murailles dont la construction dénote qu'il y a eu là, sous les Romains, une citadelle importante. Cette construction autorise à mettre Gesocribate à Brest. »

Gesocribate se trouve, en effet, sur la table de Peutinger, table théodosienne dressée selon les uns vers 393, sous Théodose-le-Grand, ou selon les autres en 435, sous Théodose II, à la même distance, à peu de chose près, de *Portus Nannetum* (Nantes), que cette dernière ville l'est de Brest.

L'époque à laquelle le nom de Gesocribate (1) fut changé en celui de Brest n'est point encore bien connue non plus. Ce fut probablement dans le quatrième siècle. M. Athénas, qui a publié, sur Brest, une savante dissertation dans le *Lycée armoricain*, année 1823, pense que ce changement s'effectua entre le II^e et le IV^e siècle. « Ptolémée, dit-il, vivait en 138. Depuis cette époque jusqu'en 383, invasion de Maxime et Conan Mériadec,

(1) Gesocribate voudrait dire, d'après M. Athénas, fortification placée sur une hauteur et défendue par des soldats mercenaires : de *Gesate*, soldats soudoyés ou mercenaires, et de *crib*, élévation.

• il y a un espace de 245 ans, pendant lequel le château, • qui existait à Gesocribate, prit le nom de Brest, car il • était appelé ainsi et était gardé par une garnison romaine • à l'époque de la conquête de Maxime. » A cette opinion, nous ajouterons que vers la fin du IV^e siècle, un grand nombre de villes et de forteresses changèrent les noms qu'elles portaient pour prendre ceux des peuples qui les habitaient. Ainsi, à cette époque, *Lutetia* occupé par les *Parisiis*, prit le nom de *Paris*; en Bretagne, *Condate*, occupé par les *Redones*, prit le nom de *Rennes*; *Dariorigum*, principale ville des *Venètes*, le nom de *Vannes*.... etc.....

Est-ce une raison semblable qui a fait changer Gesocribate en Brest? nous n'en savons absolument rien. On a prétendu qu'un roi celte, nommé Bristok ou Brestok, qui gouvernait à Gesocribate en 353, aurait fait de Brestoc Brestoï, et qu'ainsi Gesocribate serait devenu Brest. Nous ne faisons que signaler cette opinion, à laquelle nous ne nous arrêterons pas davantage.

L'étymologie du nom de Brest a été le sujet des études de plusieurs historiens. De nombreuses opinions plus ou moins singulières, plus ou moins problématiques, ont été émises à cet égard. Nous allons les rappeler ici:

Le Baud, *Histoire de Bretagne*, trouve le nom de Brest dans l'anagramme suivant :

• *Britannorum Regum Equorea Statio.* »

• Station maritime des Rois Bretons. »

Dom Louis Le Pelletier, dans son *Dictionnaire breton*, dit : « Le nom de *Brest*, port célèbre, est si ressemblant à *Breis* (Bretagne), qu'il y a apparence que c'est le même.

Bullet, *Mémoires sur la langue celtique*, prétend que : « *Brestum* (Brest), le plus grand, le plus beau, le plus sûr,

port du royaume sur l'Océan, etc..... viendrait de *Bras*, en composition *Bres*, grand, ample, et de *Tom*, fort, beaucoup, et, sous-entendant le mot port, il trouve *Grand et Fort Port*.

Scaliger pense bien que : « Brest dérive de deux mots bretons : *Breis* (Bretagne) et *Vat* ou *Mat*, bonne Bretagne. Mais il le regarde comme occupant la place de *Brivates portus*. »

M. Athénas, que nous avons déjà cité, croit, comme Dom Le Pelletier, que : « Brest vient de *Breis* (Bretagne). »

« Les matelots bretons, dit-il, revenant de lointaines excursions, s'écriaient en revoyant la terre : *Breis ! Breis ! Bretagne ! Bretagne !* » et de là est dérivé le nom de Brest.

Cette opinion a été combattue, et l'objection qu'on y a faite nous semble très fondée : c'est que Brest n'est pas le premier point de la terre qu'on aperçoit en venant de l'Océan.

Le savant M. de Courcy nous a aussi donné, dans son *Itinéraire de Saint-Pol à Brest*, une autre étymologie.

« S'il fallait, dit-il, à notre tour, assumer la responsabilité d'une étymologie problématique, nous dirions que le nom de Brest nous paraît formé de la contraction de deux mots bretons *Bec-Rest* (le bout du bois) et en raison de la position de cette ville à l'extrémité de la forêt de Landerneau, qui s'étendait jusqu'à la mer. »

Il en est une autre encore inédite, qui nous a été donnée par un breton bretonnant : c'est que le mot *Brest* veut dire en breton golfe, baie. Les dictionnaires bretons ne donnent point ce mot.

Ces étymologies, il faut l'avouer, laissent beaucoup à désirer et sont pour la plupart singulières et fort problématiques.

Si nous osions aussi à notre tour émettre la nôtre, tout aussi peu probable, nous ajouterions : *Bristok*, *Brestok*, ou plutôt *Breistok*, donna son nom à Brest, disent MM. de Kerdanet et de Fréminville.

Breistok veut dire, pensons-nous, chef de la Bretagne, de *Breis* Bretagne et *Toc* bonnet, et, par extension, tête, chef. Ce nom de Breistok ne convient-il pas parfaitement, en effet, à Brest, qui est bien la tête, le chef, la clef, le boulevard de la Bretagne, par sa position sur la mer et son importance comme point militaire ? Brest serait le diminutif de Breistok, mot celtique francisé, peut-être même nom donné à un chef de la Bretagne, qui régna à Gesocribate dans les temps anciens. De même que le cap Saint-Mathieu était appelé le cap de *Pen-ar-Bed*, le cap de la tête du monde ou du bout du monde, la forteresse de Brest ne pourrait-elle pas dans l'antiquité avoir été désignée sous le nom de Breistok, chef, clef, boulevard de la Bretagne, qualification que nous lui avons trouvée donnée quelquefois, en raison de sa position à l'extrémité de l'Armorique dont elle était incontestablement le premier point militaire le plus important et le mieux fortifié sur tout le littoral, d'après nos auteurs anciens.

On le sait, dans le moyen âge, on disait : « Qui n'est sire de Brest n'est duc de Bretagne. »

Cette opinion sur l'étymologie du mot Brest, nous l'abandonnons volontiers à la critique, la laissant pour ce qu'elle vaut, pas grand'chose peut-être, mais ne la croyant pas plus invraisemblable ni plus problématique que les autres.

Avant de donner la description du château, avant d'assigner des dates de construction aux diverses parties qui le composent, nous allons rappeler les faits rapportés par les légendes et par l'histoire, qui s'y sont passés antérieurement au XII^e siècle, époque avant laquelle, ont prétendu quelques historiens, il n'est point fait mention de Brest.

Nous citerons successivement les faits donnés par l'histoire et ceux qui sont transmis par les légendes, quoique nous sa-

chions parfaitement combien on doit être circonspect à l'égard de ces derniers ; mais comme souvent aussi les faits avancés par les légendes ou les légendaires , qu'il ne faut pas trop dédaigner , ainsi que ceux qui sont conservés dans les chants populaires , ont servi à éclairer des points historiques restés obscurs , nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence.

Nous indiquerons ces faits succinctement et chronologiquement , en désignant leur provenance des légendes ou de l'histoire , ne voulant prouver qu'une seule chose , c'est que l'antiquité du château de Brest , appuyée non-seulement sur des preuves matérielles , telles que les substructions romaines , mais encore sur les faits qui s'y sont passés , ne peut plus être mise en doute.

Nous les donnons par date , de manière à en former une espèce de chronologie de nos origines brestoises.

IV^e SIÈCLE.— **BRISTOK, BRESTOCK ou BREISTOK (Légendaire).**— D'après la légende de Saint-Rioc , d'Albert Le Grand , Breistok régnait à Gesocribate ou Brest en 350 , — milieu du IV^e siècle.

IV^e SIÈCLE.— (Légendaire , mais extrait d'une légende historique). — Imbault ou Jubault , fils de Jugonus , roi de Tolente , commandait à Brest , pour les Romains , vers la fin du IV^e siècle. Il était en train de faire reconstruire la forteresse , lorsque Conan Mériadec s'en empara.

IV^e SIÈCLE. — (Légendaire , mais extrait d'une légende historique).

Conan Mériadec (Voir ci-dessus , p. 3) dut achever la construction du château , entre 383 , année de l'invasion de Maxime , et 388 ou 421 , dates indéterminées de sa mort (1).

(1) Nous l'avons déjà dit , nous ne pouvons ni ne voulons discuter l'existence de Conan Mériadec , rejetée maintenant par quelques historiens , mais acceptée encore par quelques autres , sinon comme fondateur du duché de Bretagne , du moins comme chef breton de l'armée de Maxime.

VI^e SIÈCLE. 537. — (Léendaire). — Le Prince de Léon , raconte la légende de Saint-Budoc , d'Albert Le Grand , tenait sa cour à Brest en 537 ; c'est pourquoi il était appelé Roi de Brest. Ce prince était le père de la belle Azénor , qui a laissé son nom à une des tours du Château.

VII^e SIÈCLE. — (Historique). — Le Prince Mélaire s'enferme dans le château de Brest pour échapper à la barbarie de son oncle Rivod ou Rivoal ; mais sa retraite ayant été découverte , il se sauve au château de Conmor , en Aginense , où il est massacré par les satellites de son oncle.

IX^e SIÈCLE. 856. — (Historique). — La *Chronique de Nantes* rapporte qu'en 856 , Salomon , roi des Bretons , fut assassiné près du château de Brest : *apud oppidum quod dicitur Bresta.*

IX^e SIÈCLE. 875. — (Historique). — D'après les *Vies des Evêques de Bretagne* , d'Albert Le Grand , en 875 , les Romains attaquèrent Brest par mer et par terre , sans pouvoir s'en rendre maîtres. (Il est évident que ce sont les Normands plutôt que les Romains qu'il faut lire).

XI^e SIÈCLE. 1064. — (Historique). — Conan II^e du nom fait restaurer la cité de Brest , en 1064 , et ériger une chapelle qu'il dédie à la Sainte-Trinité , à la Vierge et à Saint-Mathieu. (Extrait de l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud).

XII^e SIÈCLE. 1197. — (Historique). — Enfin , en 1197 , André de Dinan se réfugie au château de Brest avec le jeune et malheureux Arthur , pour le dérober aux fureurs de Richard , roi d'Angleterre. A peine ce prince y était-il , qu'il fut saisi d'épouvante et se sauva , avec son gouverneur Guethénoc , évêque de Vannes , près de Philippe-Auguste , roi de France , ennemi de Richard , où il espérait trouver un refuge plus sûr et un protecteur puissant.



Ces faits conservés par l'histoire et les légendes, quoique considérablement éloignés les uns des autres, viennent pourtant siècle par siècle à peu près, pendant 900 ans, attester l'existence d'une forteresse à Brest, à partir du IV^e siècle. Nous ferons remarquer que, si nous avons inscrit les légendes, nous aurions bien pu les rejeter, car on trouve dans les faits historiques des preuves qui remontent aussi haut que les légendes.

Nous nous arrêtons à ces notions succinctes sur l'origine et l'antiquité du château. Maintenant, nous allons essayer d'en donner une description et d'assigner aux diverses parties qui le composent actuellement, en nous appuyant sur les documents que nous avons recueillis et sur le système des constructions, des dates à peu près certaines pour les unes, peut-être un peu problématiques pour les autres, de leur âge et de leur origine.



DESCRIPTION.

Le Château.

Le château, on le sait, a la forme d'un trapèze.

Le plus grand côté de ce trapèze, au milieu duquel se trouve la porte d'entrée principale du château, flanquée de ses deux grosses tours, est tournée vers le Nord-Est, regardant la ville. Il est terminé à l'Est, du côté de la rade, par la belle tour de la Madelaine; au Nord, sur le port, par le Donjon et le Bastion Sourdéac.

Les deux autres grands côtés s'élèvent l'un sur la rade, l'autre sur la Penfeld.

Le plus petit, défendu au Sud par la tour française, à l'Ouest par la grosse tour de Brest, ayant au centre la tour César, se projetant en avant au Sud-Ouest, domine la rade et l'entrée du port.

Le côté du château, qui regarde la ville, est défendu par un système de fortification avancée qui le couvre tout entier, et un ravelin casematé muni de meurtrières.

Ces divers ouvrages ont des dates de construction très-différentes. Nous allons essayer de les faire connaître.

Commençons d'abord par faire le tour des murailles, nous entrerons ensuite dans la forteresse.

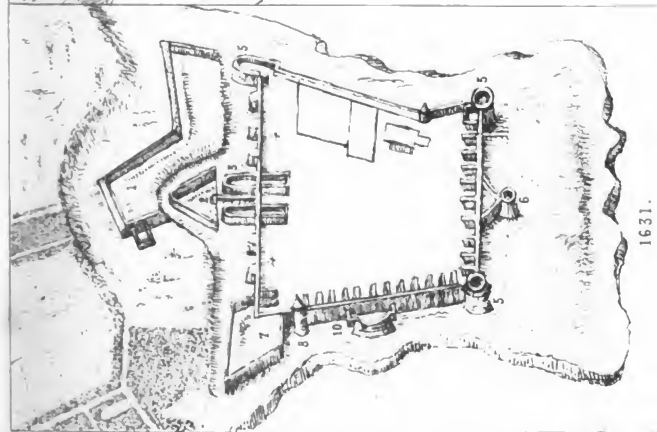
Fortification avancée.

La fortification avancée, qui défend le côté du château dominant sur la ville, est de deux époques.

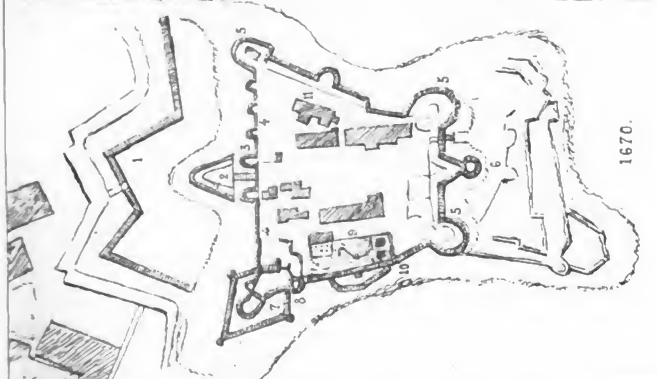
La partie qui se trouve à peu près comprise entre la porte d'entrée actuelle de cet ouvrage et Porstrein, est du XVI^e siècle. L'autre, qui va de la porte au-devant du bastion Sourdéac, est du XVII^e siècle.

La première partie se voit parfaitement tracée sur un plan du Château, gravé par Tassin en 1634. Elle est donc antérieure à cette date. Elle suivait les mêmes contours que celle qui existe encore maintenant ; mais, au lieu de continuer ainsi qu'elle le fait actuellement, elle s'arrêtait à l'angle rentrant qui se trouve après avoir passé la porte actuelle, et de là partait un mur qui venait rejoindre le fossé devant la pointe du ravelin casematé, formant un angle droit avec la courtine dans laquelle se trouve la porte qui existe aujourd'hui. Toute la façade de l'autre côté était ainsi à découvert et n'était défendue que par

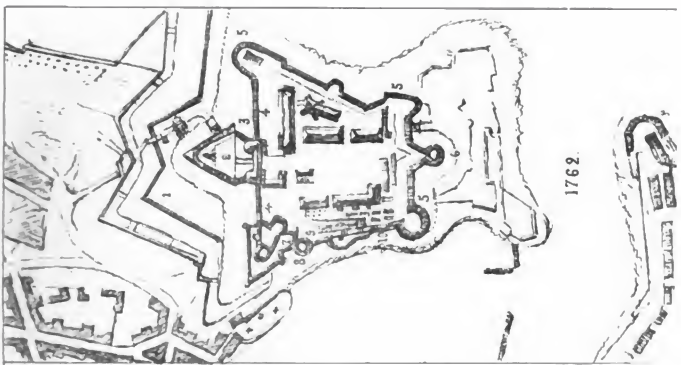
Plan du Château a diverses époques.



1631.



1670.



1762.

le bastion Sourdéac. Il est probable que , lors de la construction du reste de cette fortification , la première partie , qui n'était point ancienne alors , fut conservée , et que seulement on perça la porte dans la grande courtine qui donnait sur la place. C'est d'après cette hypothèse que nous regardons cette muraille comme datant du XVI^e siècle. Peut-être reprit-on alors cette construction de l'angle rentrant qui se voit après la courtine où se trouve la porte , du côté de Porstrein , car la partie comprise entre Porstrein et cet angle rentrant paraît plus ancienne que l'autre , mais on ne peut l'affirmer.

Il est difficile de dire précisément à qui elle doit être attribuée. On peut pourtant placer son érection entre 1552 et 1556 environ , époque à laquelle de grands travaux furent exécutés à Brest , et l'attribuer au projet du commandeur de Villegagnon ou au duc d'Étampes. En 1552 , Nicolas-Durand de Villegagnon , commandeur de Malte , vice-amiral de Bretagne , qui avait longtemps servi sur les galères , et qui avait eu la mission importante d'aller chercher en Ecosse Marie Stuart pour la conduire en France , homme fort distingué du reste , fut envoyé à Brest pour s'occuper des affaires de la marine. Il porta avec lui les fonds nécessaires pour les travaux. Brest était alors commandé par Marc de Carné , lieutenant de roi de cette place , et y commandant en l'absence du gouverneur Chabot. Après avoir fait exécuter des travaux importants pour la marine , Villegagnon , outrepassant ses pouvoirs , voulut aussi s'occuper de la défense de la place du côté de la terre , et proposa un projet de fortifications pour le château , qu'il trouvait mal défendu sur plusieurs points. « Cependant nous ferions , disait-il , dans une lettre adressée au duc d'Étampes , datée de Brest , le 9 décembre 1552 , des canonnières couvertes (batteries couvertes) dans la roche , tout à l'entour du parc (le Parc-au-Duc probablement) ; et pour garder les ennemis de venir , ce qu'ils ne pourront

« faire sans bateaux , je fais accoustrer les grands bateaux du
« Roy en galères, et sur les bords faire une pavaysade de gros
« câbles pour estre à couverts. » Ceci regardait le côté de la mer.
Mais passant ensuite aux fortifications du côté de la terre , comme
on pouvait , disait-il , venir à couvert jusque sur le bord du
fort près du Donjon (1) de vers la porte , il proposait de tirer
une courtine jusqu'à la mer par devant la porte.

Cette courtine , proposée par Villegagnon , ne serait - elle
point la fortification que l'on voit sur le plan de Tassin ? Ce
ne fut probablement point Villegagnon qui la fit construire.
Marc de Carné qui , avons - nous dit , commandait à Brest en
l'absence de Philippe de Chabot , froissé de cet empiètement
sur son autorité , s'en plaignit à Paris , et Villegagnon fut
obligé de se retirer et même de s'éloigner de la France , pour
conjurer l'orage qu'il avait soulevé contre lui , les Carné étant
parfaitement bien en cour. Ses projets n'en restèrent pas moins
sans doute.

L'année suivante , 1553 , le duc d'Etampes se rendit à Brest
pour s'occuper des fortifications de la place. Il indiqua ce qu'il
y avait à faire. Suivit - il les plans donnés par Villegagnon ?
c'est possible ; mais nous n'avons aucun document qui le prouve.
Quoi qu'il en soit , ne paraît-il pas assez probable , en voyant
le plan de Tassin , de 1631 , que cette partie de la fortification
a dû être élevée vers la fin du XVI^e siècle , et ne peut-on ,
sans hasarder une opinion trop douteuse , en attribuer le projet
à Villegagnon , et l'exécution , probablement modifiée , au duc
d'Etampes , et placer son érection entre 1552 et 1556. Nous ne
donnons point cela comme une chose certaine , bien entendu ,
nous soumettons seulement cette opinion aux archéologues.

(1) Le bastion Sourdeac n'était point construit alors , et le Donjon se
trouvait à découvert.

Du reste , pendant la période qui s'écoule entre 1552 et 1556 , le château de Brest , sur lequel Villegagnon avait appelé l'attention par deux mémoires , l'un au roi et l'autre au duc d'Estampes ; fut l'objet des grandes préoccupations du roi. Des sommes importantes y furent alors dépensées.

La construction de la seconde partie de la fortification avancée à prendre , soit de l'angle rentrant après avoir passé la porte, soit de celui qui le précède du côté de Porstrein , est enfermée entre les années 1631 et 1670 ; car , si sur le plan de Tassin cette partie de la fortification n'est point indiquée, elle se trouve sur un plan de la ville et du château portant la date de 1670

Cette partie est due à Charles ou à César de Cambout, marquis de Coislin, qui furent gouverneurs de Brest, de 1631 à 1648. Jadis l'angle saillant de cette fortification, qui s'avance sur la place du château en avant du bastion de Sourdéac, portait les armes de ces capitaines : *De gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur*. Ces armoiries étaient surmontées de celles de France. On voit encore les pierres sur lesquelles elles étaient sculptées. Elles ont été martelées à la Révolution.

Toute cette fortification , munie de meurtrières , était jadis entourée d'un profond et large fossé , qui depuis long-temps a été comblé. La porte de cet ouvrage était aussi , il y a peu d'années, fermée par un pont-levis qui a été supprimé pour le nivellement de la place et pour les travaux du port de commerce.

Quand nous parlons de la date de ces fortifications , il est bien entendu que nous ne nous occupons que de la base de la muraille dont le sommet est muni maintenant d'embrasures de canons.

Le faite de toutes les murailles du château et des tours est généralement moderne.

Ravelin.

Presqu'aussitôt après avoir franchi la porte de la fortification avancée, se présente le ravelin destiné à couvrir l'entrée principale du château.

Il est entouré d'un large fossé, qui le sépare entièrement de l'ouvrage avancé, avec lequel il n'a de communication que par une porte jadis ogivale, surmontée des armes de France et munie d'un pont-levis. Le pont-levis n'existe plus et les armoiries de France ont disparu.

Ce ravelin casematé, ayant des meurtrières dont la forme indique qu'elles étaient destinées à recevoir de l'artillerie de petit calibre, peut-être des fauconneaux ou des arquebuses, est très probablement du XV^e siècle.

Il se trouve sur le plan de Tassin, qui est le plus ancien que nous possédions, et d'après M. Le Roy de Paulin, officier du génie, qui a laissé un Mémoire manuscrit fort intéressant sur le château de Brest, daté de 1777, il existait en 1559. M. de Fréminville dit, sans l'appuyer d'aucune preuve, qu'il fut construit en 1558. Nous pensons plutôt qu'il pourrait bien avoir été élevé en 1462, sous le gouvernement ou mieux la capitainerie, comme on le disait à cette époque, de Guyon de Quélébec, qui commanda à Brest de 1462 à 1489.

En effet, en 1462, Goulven de la Boixière reçut une somme de 1800 livres à valoir sur la construction d'un boulevard, qu'il avait à faire devant le château de Brest. Ce boulevard nous semble avoir une telle analogie avec le ravelin, que nous croyons pouvoir les regarder comme faisant une seule et même chose. Nous sommes d'autant plus porté à émettre cette opinion, que nous ne voyons rien dans le château qui pourrait se rapporter au boulevard que La Boixière avait à construire.

Nous placrons donc sa construction vers 1462. D'ailleurs de grands travaux furent exécutés au château de Brest dans tout le XV^e siècle et surtout de 1462 à la fin de ce siècle, et des sommes assez élevées y furent dépensées, comme nous le verrons plus loin.

Le Portail.

Le portail ou entrée principale du château, avec ses deux grosses tours encore ornées de leurs machicoulis, surmontées de leurs toitures en éteignoirs, est devant vous dès que vous avez franchi la porte du ravelin.

La porte, jadis à plein cintre, de ce portail, ayant un guichet en ogive qui lui est accolé, donne accès sur la place intérieure du château. Le guichet et la porte étaient autrefois fermés par des ponts-levis qui n'existent plus, mais dont on voit encore les traces.

Le portail tout entier, ainsi que les bâtiments qui donnent sur la place intérieure, ont été élevés au XV^e siècle. Le portail, on le sait, par des documents certains, a été construit en 1464, sous le duc François II, père de la duchesse Anne.

En voici la preuve : Par mandement du 1^{er} Mars 1464, ordre était donné de rabattre à un nommé Olivier Kervéat, fermier de l'impôt en Léon, une somme de 475 livres, qui lui avait été octroyée par le Conseil pour le marché fait avec lui touchant *l'édification du portail de Brest..... etc.....*

Cette pièce, due aux savantes recherches de M. de La Borderie, et publiée par lui dans le *Bulletin de l'Association Bretonne*, ne laisse aucun doute sur la date de la construction du portail du château. Le style architectural de cette construction se rapporte aussi parfaitement bien à cette époque.

Les deux tours contenaient un rez-de-chaussée et un premier étage, dit M. Le Roy de Paulin (1777), des cachots et des prisons. Antérieurement, les tours servaient de logements aux agents d'affaires des ducs de Bretagne. Plus tard, le rez-de-chaussée fut transformé en prison, et les étages supérieurs furent occupés par la garnison. Maintenant les deux tours sont encore entièrement consacrées à des prisons militaires.

Courtines.

A droite et à gauche du portail sont deux courtines, qui s'étendent, l'une, vers l'Est, du portail à la tour de la Madelaine, en passant au-dessus de la fausse-braie ; l'autre, au nord, allant du portail au bastion Sourdéac.

Tous les archéologues, nous l'avons dit, sont d'accord pour constater dans ces deux courtines la présence de substructions romaines existant encore.

Le plus grand nombre les fait remonter au III^e ou au IV^e siècle de l'Ère chrétienne. Quelques autres, en très petit nombre il est vrai, prétendent qu'elles ne datent que du IX^e ou X^e siècle ; mais ils se hâtent d'ajouter qu'elles ont été construites à cette époque, avec des matériaux romains provenant d'une ancienne forteresse élevée dans ce même lieu sous la domination romaine et tombée en ruines après la chute de l'Empire romain, c'est-à-dire vers la fin du V^e siècle. Ils basent leur opinion sur le peu de régularité des pierres et sur la grossièreté de l'appareil. Cette hypothèse repoussée par le plus grand nombre, qui regarde ces constructions comme parfaitement romaines, est peu probable, il nous semble. Aussi nous rangeant à l'opinion des derniers et nous rapportant à ce que



Engraving from the *Annuaire*

Lith. Roger & Fils, Br.

Portail et Substructions Romaines.

nous avons déjà dit , placerons-nous leur érection au III^e ou au plus tard au IV^e siècle (1).

Quoi qu'il en soit de ces suppositions plus ou moins fondées , il est bien constant , bien certain , bien positif aujourd'hui que ces deux courtines contiennent des débris visibles de constructions romaines.

Sur celle de gauche , au-dessus de la fausse-braie , on voit très distinctement de la base , à une hauteur de un à deux mètres , sur une longueur de près de soixante mètres, le petit appareil romain, avec ses pierres carrées symétriquement posées, et les cordons composés de deux briques mises à plat , formant de longues zones horizontales, tranchant sur le reste par leur couleur rouge foncé, le tout relié ensemble par un ciment rougeâtre d'une dureté telle que les pierres et les briques sont brisées plus facilement. Deux cordons ou zones de briques sont seuls apparents , le reste est caché par la fausse-braie qui a été bâtie bien postérieurement. Ils sont séparés par six ou sept rangs des petites pierres carrées de l'appareil. L'épaisseur des briques est de quatre centimètres environ, et leur longueur de quarante centimètres , autant qu'il a été possible de les mesurer exactement , en raison des diverses couches de chaux dont on les a recouvertes dans les temps modernes , ainsi que les pierres et le ciment dans lequel elles sont encastrées.

Cette courtine avait trois tourelles dont on peut distinguer la place ; elles existent encore sur un plan de 1670 , et ne furent probablement démolies qu'en 1677 ou même plus tard ; mais en 1690 elles n'existaient plus.

Passant à la courtine de droite , placée entre la tour du

(1) M. Aymar de Blois dit à ce sujet que : « La régularité de l'appareil tient souvent tellement à la nature des matériaux , qu'il ne faut pas être difficile sur ce point quand on rencontre dans l'ensemble du travail les caractères de l'époque romaine. » (*Des anciennes cités du pays des Occisiens* , page 17).

portail et le bastion Sourdéac , nous constaterons la présence de substructions bien plus importantes encore que celles dont nous venons de parler. Dans celle-ci , toute la base de la muraille étant à découvert d'un bout à l'autre , les substructions atteignent jusqu'à une hauteur de 4 à 5 mètres environ , en partant du rocher sur lequel elles sont appuyées. Les pierres carrées et les cordons de briques s'y voient aussi , et , près de la tour du portail , on peut parfaitement distinguer l'*opus spicatum*, feuille de fougères , arrête de poisson , si caractéristique des constructions romaines du III^e au V^e siècle. Il s'y dessine avec sa régularité toute particulière , présentant des espèces de >> couchés se suivant horizontalement en s'emboitant l'un dans l'autre.

Cette courtine n'avait que deux petites tourelles qui , comme celle de la courtine de gauche , ne ressortaient du mur que de la moitié de leur diamètre. On les voit sur le plan de Tassin de 1631.

De telles substructions constatées sur une si grande étendue et sur une telle hauteur , par toute la classe archéologique du Congrès breton , donnent à notre château une importance historique et archéologique toute particulière , surtout en raison de la position où il se trouve , au bout du monde , au fond de la vieille Armorique , dans l'ancien pays des Ossismiens , sur les rives de l'Océan , et ne peut laisser aucun doute sur cette question jadis si controversée de la présence des Romains dans notre pays.

Les trois grosses Tours.

Quant aux trois grosses tours , de la Madelaine , Française et de Brest , qui défendent les trois points principaux du château , elles sont très probablement du XVI^e siècle. « Leur forte

« dimension , leur appareil magnifique , dit M. de La Borderie ,
« ne permettent point d'y méconnaître des œuvres du XVI^e
« siècle , mais antérieures cependant au bastion Sourdaëc. »
Leur construction peut être placée entre 1553 et 1560 environ ,
époque pendant laquelle le duc d'Etampes fit exécuter de grands
travaux au château de Brest , comme nous le verrons. La tour
de la Madelaine , qui termine la courtine au-dessus de la
fausse-braie , est peut-être pourtant du XV^e siècle.

Nous disons est peut-être du XV^e siècle , en voici la raison : on
sait , d'après les comptes de Jean Dronyou , trésorier et receveur
de Bretagne , qu'en 1424 une somme de 800 livres fut payée
à Guillaume Perrier ou du Perrier , pour avoir fait élever une
tour dans le château de Brest. En dehors de la tour de la
Madelaine , nous ne voyons guère celle dont la construction
pourrait être attribuée à du Perrier ; le système de cette
construction peut d'ailleurs très bien se rapporter à cette époque.

Cette tour , du reste , dont la dimension est si grande , ne fait
qu'en envelopper une autre beaucoup plus petite et infiniment
plus ancienne , dont l'intérieur est à pans coupés et qui for-
mait jadis très probablement l'angle de la fortification ancienne.
Le mur extérieur que l'on voit n'est qu'un revêtement placé
sur la vieille tour , on en distingue encore à-peu-près le point
de jonction. Aussi les murs de cette tour sont-ils d'une épais-
seur extrême.

La longue courtine qui relie cette tour à la tour Française
est aussi probablement de la même époque , pourtant nous
n'osons lui assigner aucune date.

La tour Française était du XVI^e siècle. Elle est en partie
abattue.

Dans la muraille qui forme le petit côté du trapèze , et qui
conduit de la tour Française à la tour de Brest , se trouvent
un guichet à plein-cintre , une porte de même , qui donnaient

accès sur le Parc-au-Duc, appartenant à la Marine depuis 1785, et la fameuse tour César. Jadis la porte était fermée par un pont-levis, ainsi que le guichet, qui ne sert plus maintenant.

La Tour César.

Cette tour, regardée pendant long-temps comme ayant été construite par les Romains, ne date tout au plus que du XII^e siècle, de l'avis des hommes les plus compétents. Son système de construction, que l'on pouvait étudier jadis avant qu'elle fût recouverte d'une couche de chaux, ne laisse point de doute à cet égard.

Si la tour, dont on mit les restes au jour en 1832, était vraiment romaine, comme on l'a dit, n'est-il pas permis de supposer que la tour actuelle, ayant été construite à l'époque où l'autre tombait en ruines, on lui donna le nom de tour César ou autrement des Romains, en souvenir de celle qui venait de disparaître ?

La tour César est ronde à l'extérieur et exagone à l'intérieur. Elle a deux étages et une plate-forme. Une petite tourelle à toit pointu surbaissé, placée extérieurement, renferme l'escalier qui conduit aux divers étages. Son sommet est encore couronné de ses anciens créneaux et machicoulis. Elle a servi quelquefois de prison d'Etat ; M. de Kersausy y a été enfermé sous le règne de Louis-Philippe ; aussi est-elle percée maintenant de hautes fenêtres modernes qui lui donnent un aspect fort bizarre. Elle n'est plus employée aujourd'hui que pour des magasins. Toujours recouverte d'une couche de chaux que l'on fait entretenir avec grand soin, vue du goulet, elle se détache en blanc tranchant sur les vieilles murailles grisâtres du château et peut servir d'amers pour l'entrée de la rade.

Deux petites courtines, ayant encore leurs machicoulis , conduisent à la tour César. Elles font partie du chemin de ronde qui permet de circuler sur les murailles tout à l'entour du château.

La grosse Tour de Brest.

Gagnant maintenant la grosse tour de Brest, par le chemin de ronde, en quittant la tour César, nous arrivons sur cette magnifique plate-forme d'où l'on a une vue si belle , si grandiose de la rade et du port. Cette puissante tour si solidement bâtie , que jadis on ne craignit point d'excaver sa base pour élargir le quai (1) est sans nul doute du XVI^e siècle. Son magnifique appareil est là pour l'attester. Son sommet a été refait par Vauban, dit M. de Fréminville , comme ceux des autres ouvrages, pour y mettre de l'artillerie de gros calibre.

La longue et haute courtine qui la suit et forme un des grands côtés du trapèze , domine l'entrée du port et conduit au Donjon. Cette courtine est en partie probablement de la même époque que la tour. Son système de construction doit le faire supposer, du moins pour la partie qui va de la tour au contre-fort carré qui se voit à moitié environ de la longueur de la courtine ; à prendre de ce contre-fort, encore garni de ses anciens machicoulis , comme le reste du mur, jusqu'à la tour d'Azénor, la muraille nous paraît beaucoup plus ancienne , et pourrait être placée à la même date que la tour d'Azénor, c'est-à-dire vers le XIII^e siècle environ.

Jadis , une poterne percée dans le bas de cette muraille

(1) Ce fut en 1788 que la Marine fit ce travail lorsqu'on construisit les quais. Depuis on l'a reprise en sous-œuvre par une maçonnerie en pierres de taille. Nous l'avons vue long-temps avec son excavation. On passait dessous , le quai étant très étroit en cet endroit.

donnait accès à la rivière , qui venait alors battre les fondements du château de ce côté. Un ouvrage en fer-à-cheval (1), dont les traces se voient encore , défendait la poterne qui communiquait avec l'intérieur du château , au-dessous des magasins actuels de l'artillerie , qui n'existaient point encore alors. Dans l'emplacement qu'ils occupent , se trouvait un ravin profond avec une fontaine et des lavoirs. On voit encore ce ravin sur un plan de 1767.

Nous arrivons maintenant au Donjon.

Le Donjon.

A l'extrémité de cette courtine se trouve le vrai château , la véritable forteresse ou citadelle , le donjon.

Cette partie du château était jadis séparée du reste de la fortification et de la place par un profond et large fossé ; sa porte à pont-levis en faisait une citadelle indépendante, capable de se défendre seule , même après la reddition des autres murailles de la place , murailles qui formaient anciennement une enceinte quasi-urbaine , dans laquelle s'élevaient non-seulement des casernes , mais aussi des maisons et les bâtiments de dépendances de la forteresse. Une vue de Brest par Tassin, qui fut aussi gravée en 1634 , comme le plan du château , ne laisse guère de doute à ce sujet. On y voit dans la grande enceinte des maisons , de grands arbres , etc.....

Dans l'état actuel , le donjon se compose de trois tours : le Donjon proprement dit , la tour du Midi ou de la duchesse Anne , et la tour d'Azénor. Sa porte d'entrée qui est placée

(1) Ce fer-à-cheval fut démoli en 1788 , lors de la construction des quais par la Marine.



L. Fleury dess. et lith.

M. Boyer del. et grav.

Tour d'Azenor et Donjon du Château.



entre la tour d'Azénor et un contre-fort carré, est surmontée d'une pierre sur laquelle était jadis sculptée un Lion assis, tenant dans l'une de ses pattes un étendard parsemé d'hermines, armes de la Bretagne. On en voit encore les contours.

Les diverses constructions du donjon, comme les autres parties du château, se rapportent à des époques fort différentes les unes des autres ; nous allons essayer de les indiquer.

La Tour d'Azénor.

Nous étudierons d'abord la jolie tour qui porte ce nom, si élégante avec sa couronne de machicoulis, et qui remonte au XIII^e siècle. Le système de sa construction, son petit diamètre « qui la fait ressembler à une de ces longues et sveltes colonnes de la première époque » le font supposer.

Son nom, d'après les légendes, lui vient de la fille d'un Prince de Léon, qui tenait sa cour à Brest, en 537, et que par cette raison, on appelait Roi de Brest, dit la légende de Saint-Budoc d'Albert Le Grand.

Azénor ayant épousé un comte de Goëlo, fut accusée d'adultère par sa belle-mère, épouse en seconde nocces du Prince de Léon, et en attendant qu'on lui fit son procès, elle fut enfermée dans une des tours du château de Brest. Des juges, gagnés sans doute, la condamnèrent, quoiqu'elle fût innocente, à être placée dans un tonneau et à être jetée en mer et livrée aux caprices des flots. La tour où fut emprisonnée cette malheureuse princesse conserva son nom et l'a transmis à celle qui l'a remplacée sans doute, car certes ce n'est point la même.

Cette histoire d'Azénor, ou vie de Saint-Budoc, son fils, est une des plus jolies et des plus gracieuses légendes qui se trouvent dans le livre si curieux d'Albert Le Grand.

La Tour du Midi ou de la Duchesse Anne.

La tour du Midi , qui se présente si bien et si imposante avec ses vieux créneaux , date du XV^e siècle probablement , peut-être même du XIV^e , comme le front du Donjon de ce côté.

On l'appelle aussi Tour de la duchesse Anne, parce que sans doute c'est celle que la belle et tant aimée Duchesse habita lorsqu'elle vint à Brest en 1505 , après avoir fait ses dévotions au Folgoët. Anne était alors Reine de France et épouse de Louis XII. Pendant son court séjour à Brest , elle vint voir et revisiter sa belle et grande nef la *Cordelière* , qu'elle ne pouvait se lasser d'admirer ; mais comme alors ni le Donjon tout entier, demeure habituelle des Ducs lorsqu'ils venaient à Brest, ni le faubourg du château, la ville actuelle, ne se trouvaient assez grands pour contenir et héberger long-temps sa nombreuse et brillante suite , elle fut forcée de se retirer après y avoir passé quelques jours seulement.

Le seul souvenir qui reste de ce voyage à Brest , est rapporté par un chroniqueur du temps : « Lorsque la Reine ,
« dit-il , vint au Folgoat , après ses oblations et oraisons faites,
« lui print volonté d'aller voir son château de Brest , lequel
« est situé sur la mer , environ six lieues dudit lieu du Fol-
« goat. Auquel lieu de Brest estoit pour lors la grant nef ,
« nommée la *Cordelière* , en laquelle fut deux foys pour veoir
« et revisiter et estoit émerveillée de veoir ung tel vaisseau ;
« que ladite dame ne tarda pas longuement à Brest , car il
« n'y avoit pas lieu pour y soutenir un tel train , comme es-
« toient les nobles hommes de sa compagnie. »

La Tour du Donjon.

Cette belle tour , qui domine non-seulement le donjon , mais même le château tout entier et que l'on voit de partout , fut construite au XVI^e siècle. Ce fut Sourdéac, René Rieux de Sourdéac , marquis d'Ouessant , lieutenant-général pour le Roi en Bretagne , l'un des capitaines les plus distingués qui aient commandé à Brest , qui la fit construire , vers 1597 , à la place d'une vieille tour romaine qui tombait en ruines , ou plus probablement qui ne pouvait entrer dans le nouveau système des fortifications. Comme nous l'avons rapporté dans notre Introduction , ce fut sous cette ancienne tour que l'on trouva la fameuse plaque en cuivre sur laquelle se voyaient l'effigie de César d'un côté , et de l'autre les mots *Julii Cæsaris*. Sourdéac, fit replacer cette plaque dans les fondements de la nouvelle avec une plaque toute d'argent , portant les noms d'Henri IV et le sien ainsi que le millésime. Ce sera donc sous la tour du donjon qu'un jour à venir , bien éloigné encore sans doute , on trouvera ces deux plaques , l'une en cuivre , l'autre en argent. Cette dernière , pense le chanoine Moreau , offrira un trop grand attrait à cause de sa valeur , aux ouvriers qui la trouveront un jour , pour qu'ils ne la fassent point disparaître , s'ils le peuvent ; voici comment il exprime ses craintes :

« Il semble qu'il eût mieux fait de la faire aussi de cuivre ,
• qui est le métal qui se défend le mieux du temps et se
• gâte moins en terre , et puis pouvant advenir dans les siècles
• suivants si elle estoit trouvée entière à cause de son prix ,
• ne seroit pas rendue , si ceux qui la trouvoient la pou-
• voient cacher. »

Cet historien eût mieux fait certainement d'indiquer la place qu'occupait la tour dont il parle et de ne pas laisser d'incertitude sur un fait aussi important. Heureusement que l'on peut par analogie réparer son omission. La tour qu'il a oublié de désigner ne peut être que celle du donjon, comme nous l'avons dit dans notre Introduction.

Bastion Sourdéac.

Tout à l'entour du donjon s'élève le beau et solide bastion Sourdéac, dont l'époque de construction nous est parfaitement connue par les lettres de Henri II, de Charles IX, du duc d'Etampes, de Carné, commandant de Brest, et de l'ingénieur lui-même, nommé Pietro Frédans, lettres qui se trouvent dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Morice et de Dom Taillandier.

Nous savons d'une manière positive, par une lettre adressée au duc d'Etampes par Pietro Frédans, ingénieur italien chargé des fortifications en Bretagne, que les fondements de ce bastion, désigné alors sous le nom de boulevard du donjon, furent posés au mois de Novembre 1560. Nous savons aussi qu'il ne fut terminé, après avoir passé par de nombreuses vicissitudes, qu'en 1597, sous le gouvernement de Sourdéac, qui lui a laissé son nom.

Il paraîtrait qu'antérieurement à l'époque où il fut commencé, 1560, malgré les travaux entrepris par le duc d'Etampes en 1553, le château était dans un état peu convenable pour résister à l'ennemi. Jérôme de Carné, lieutenant de roi à Brest, qui, comme son père, Marc de Carné, auquel il avait succédé, y commandait en chef en l'absence du gouverneur, nous a laissé à ce sujet une curieuse lettre, dans laquelle il dépeint l'état de

la garnison et de la place au mois d'avril 1560. La pauvreté des mortes payes de la garnison était telle alors , que la plupart avaient été contraints de vendre leurs arquebuses et leurs autres armes , pour pouvoir vivre , ne conservant que leurs halberdars. Il leur était dû , à cette époque , deux ans et quatre mois de leur paie. « Je ne vous veult celler , disait de Carné , qu'il ne m'est possible d'y tenir ordinairement les quatre-vingts qui sont ordonnez pour la garnison , parceque les hostes qui les ont nourris et fait crédit jusques ici , ne leur veulent plus rien bailler. La plupart me disent ne plus vouloir servir et se retirer chez leurs amis qu'ils ont en ce pays....., etc.....

« Je crois , Monseigneur , ajoute-t-il plus loin , que de ceste heure estes adverti , comme l'armée de la Roynne d'Angleterre s'est retirée pour se ravitailler. Si ils estoient bien advertis du mauvais ordre qu'il y a céans , *tant pour n'avoir achevé les ouvrages qui sont commencés* que pour les autres nécessités que vous cognoessez y estre , je ne fais doubte qu'ils n'y entreprinssent plus hardiment qu'ils n'ont fait au passé. »

Ces plaintes furent entendues sans doute , car on envoya des soldats à de Carné , et l'ingénieur Frédans reçut l'ordre de se rendre à Brest pour faire les travaux nécessaires à la défense de la place.

Dès le mois de novembre , cet ingénieur entreprit les travaux et commença le boulevard du donjon. Il en informa le duc d'Etampes , de Saint-Malo , où il s'était rendu ensuite.

« Monseigneur , dit-il , incontinent après votre partement de Nantes , suivant le commandement qu'il vous pleut me faire , je me transporté à Brest , et y estant je fis commencer les fondements du donjon , où j'espère que dedans huit jours on commencera à asseoir la pierre de taille....., etc.....

« Et de moy je parts présentement pour m'en retourner à
« Brest , afin de donner ordre que en meilleur diligence qu'il
« me soit possible le faire paroistre le dit boulevard en deffense
« et quoique ce soit jusqu'à la concurrence de l'argent qui a
« esté fourni par vostre ordre....., etc.....

« Saint-Malo 29 Novembre 1560. »

Malgré le vif désir de Pietro Frédans de pousser les travaux avec activité, et , quoique des sommes assez importantes eussent été promises pour la continuation du boulevard du donjon , en 1574 , onze ans après il n'était point encore terminé , nonobstant les instances réitérées de Carné pour obtenir son achèvement. Cette année , le 17 Décembre , le roi lui répondait qu'il croyait que le duc d'Etampes « eût ordonné cette année une « bonne somme pour les réparations de votre place , même « pour la construction du boulevard. » Il lui promettait aussi pour l'année suivante une somme de 3,000 livres « afin de « mettre le boulevard en quelque sûreté , et que d'an en an « l'on y employe encore pour le rendre parfait le plus tôt qu'il « le pourra. » Pourtant, en 1576, les fortifications étaient toujours dans le même état ; mais le roi , loin alors de lui envoyer des fonds , lui faisait connaître qu'il était impossible de lui rien donner vu l'état des finances. Le boulevard resta donc, ainsi que les autres travaux , sans être terminé. Cet état continua jusqu'en 1597 environ , époque à laquelle Sourdéac, qui était gouverneur de Brest depuis 1594 ., fit terminer ce boulevard et lui donna le nom de bastion Sourdéac.

Si nous connaissons parfaitement l'époque où ce bastion fut commencé et celle où il fut terminé , nous ne savons au juste à qui en attribuer le projet. Ce bastion si fort , si solide , ne rentrerait-il point dans le système de défense du commandeur de Villegagnon , qui trouvait que la place n'était point bien défendue , surtout du côté du donjon : « Que du moulin l'on nous

« peut oster (4) » dit-il , et qu'il voulait couvrir pour empêcher l'ennemi d'en approcher. Si nous accordons à de Ville-gagnon l'honneur d'avoir indiqué les points vulnérables de la place et d'avoir engagé à s'occuper de leur défense , nous devons probablement attribuer au duc d'Etampes le projet exécuté par Pietro Frédans.

Ce bel et imposant ouvrage , surmonté aux angles par ses élégantes échauguettes ou guérites , et percé de larges embrasures de casemates , domine majestueusement le quai du port et la machine à mâter elle-même.

La courtine romaine comprise entre le donjon et la porte principale va nous ramener à notre point de départ , le Portail.

Si maintenant nous passons sous le long couloir du portail , sur lequel s'élèvent les deux grosses tours qui servent aujourd'hui de prison militaire , nous arrivons sur la place d'armes , ou grande cour intérieure du château. Lorsque la Bretagne formait un duché indépendant , les étages supérieurs des tours et des bâtiments , qui leur sont adossés , servaient de logements aux agents d'affaires des Ducs , qui eux habitaient le donjon (2).

(1) Peut-être veut-il parler ici du moulin qui se trouvait jadis à l'angle de l'ancienne rue du Petit-Moulin , remplacée aujourd'hui par la rue du Pont. Ce moulin , placé en face de la Fontaine , se trouvait en effet sur une hauteur qui devait dominer le Donjon.

(2) **En 1341.** — Jean de Monfort l'habita après le siège.

1342. — Son épouse , Jeanne de Flandre , y porta ses trésors et s'y rendit après que son mari eut été fait prisonnier par les Français.

1342. — Édouard , roi d'Angleterre , l'habita aussi.

1347. — Charles de Blois y fut renfermé.

1372. — Jean IV l'habitait.

1373. — Il vint à Brest pour s'embarquer pour l'Angleterre.

1375. — Il y vint encore.

1505. — La duchesse Anne habita la tour du donjon qui porte son nom.

Caserne Plougastel.

En entrant dans la cour , le premier édifice qui frappe les regards , à gauche , est la belle caserne de Plougastel , qui doit son nom à la position qu'elle occupe en face de la côte de ce nom. Ce vieux bâtiment , construit sous le règne de Henri IV , est surmonté d'une horloge à marteaux et orné de fenêtres de mansarde fort bien sculptées. Il fut bâti par Sourdéac pour loger les officiers de la place , c'est-à-dire entre 1591 et 1624.

Église du Château.

Derrière cette caserne est une cour petite , longue et étroite, où se trouvent les cuisines de la garnison , bâties en 1819 , et une fontaine qui a été construite, il y a peu d'années , sur l'emplacement qu'occupait à-peu-près jadis le chœur de l'Église du château , démolie en 1819 , et dont l'érection remontait à 1064. Elle fut érigée , à cette époque, par les ordres de Conan II , lorsqu'il fit restaurer le château , ou comme il le dit la cité de Brest ; en 1741 environ, M. l'ingénieur Frézier, chargé des fortifications, la fit réédifier sur un plan tout nouveau et sur une plus grande échelle. Cette église , qui avait ses fonts baptismaux, ses registres de naissances, mariages et décès particuliers et dans laquelle on inhumait, servit d'église paroissiale jusques sous le règne de Henri II, où le prieuré des Sept-Saints, qui appartenait à l'abbaye Saint-Mathieu, fut élevé au titre de paroisse, en raison de l'augmentation des faubourgs. Elle ne servit plus alors qu'aux personnes qui habitaient le Château et à celles qui demeuraient à Porstrein. Les archives de la ville pos-

sèdent les registres de l'église de 1608 à 1664 et de 1727 à 1731. Les premiers sont écrits en latin. (Il existe une lacune de 1664 à 1727). Nous y trouvons qu'en 1608, haute et puissante demoiselle Marie de Rieux, fille de Sourdéac, se maria dans cette église à très haut et puissant seigneur messire Sébastien de Plœuc, marquis du Timeur, baron de Kergorlay...., etc.....

Des parapets de la petite cour, où s'élevait jadis l'église du château, on a une délicieuse vue de la rade et du nouveau port de commerce.

Caserne Monsieur.

Sur le même côté et en prolongement de la caserne Plougastel, s'élève un beau bâtiment à galerie, appelé Caserne Monsieur, bâtie en 1825, sur l'emplacement d'une autre très ancienne, qui tombait en ruines à cette époque.

Caserne César.

Perpendiculairement à la caserne Monsieur, formant avec elle un angle droit et l'un des côtés de la place, se voit la caserne dite de César, construite en 1766, dit M. Le Roy de Paulin. Entre ces deux bâtiments est le passage qui conduit à la porte du château donnant sur le Parc-au-Duc.

En arrière de la caserne César, qui prend son nom probablement de ce qu'elle se trouve auprès de la tour de ce nom, du même côté et sur une ligne parallèle, sont des magasins adossés à la courtine qui relie la tour César à la tour de Brest.

La Salle d'Armes.

Le bâtiment renfermant la belle salle d'armes du château , forme un des angles rentrants de la place avec la caserne César, Il a été bâti , en 1777. Nous ne décrirons point la salle d'armes. cela ne rentre pas dans notre sujet. Nous dirons seulement qu'elle mérite d'être visitée.

Logements des Lieutenants de Roi et Majors de la Place.

Sur l'emplacement qu'occupe la salle d'armes , un peu plus en avant sur la place, se trouvaient jadis les logements du Lieutenant de Roi et du Major de la Place, ayant deux forts jolis jardins , l'un d'agrément , l'autre potager , s'étendant l'un et l'autre jusqu'à la courtine qui relie la tour de Brest au donjon. De ces jardins on descendait par un chemin en pente douce et en zig zag, jusqu'au bas du ravin où se trouvaient les lavoirs et la fontaine , ainsi que la poterne donnant sur la rivière. Ce ravin fut comblé en 1777, les logements du lieutenant de roi et du major jetés bas, et sur cet emplacement on construisit les magasins et ateliers de l'artillerie et le bâtiment de la salle d'armes.

Les Souterrains.

En dessous du jardin potager des lieutenants de roi , existent deux souterrains fort beaux. Ces souterrains , parallèles entre eux et avec la muraille qui donne sur le quai de la mâture , sont séparés par un mur fort épais dans lequel se

trouve une grande porte qui les fait se communiquer. A l'extrémité de chacun d'eux est une vaste cheminée. Leurs voûtes à plein cintre ont sept mètres environ d'élévation. Leur construction est bien postérieure à celle des souterrains du donjon. Ils ont peut-être été percés par les ordres de Vauban ; leur système de construction se rapporte assez bien à cette époque.

En 1745, des prisonniers anglais y furent enfermés. On les boucha en 1777, lorsque le ravin fut comblé pour la construction des bâtiments de l'artillerie.

Quelle fut la raison qui fit fermer ces vastes souterrains, qui pouvaient, si l'on en juge par leur bel état de conservation, parfaitement servir de magasins ? On ne la sait point et on la comprend difficilement.

Sur une pierre de la porte intérieure, on trouve gravée l'inscription suivante :

« Ces souterrains ont été fermés lors de la construction de l'arsenal en 1777.

« Sous les ordres de MM. Miscault et Gourdon capitaines d'artillerie. »

Une ardoise suspendue à la muraille porte écrit en grandes lettres :

CES . SOUTERRAINS . ONT . ÉTÉ . FERMÉS . LORS DE LA
CONSTRUCTION . DE . L'ARCENAL . EN 1777 .

PAR M. LE LIÈVRE . ENTREPRENEUR .

SOUS . LES . ORDRES . DE MM. MISCAULT .

ET . GOURDON . CAPITAINES . D'ARTILLERIE .

SOUS . LES . SOINS . DES . SIEURS . LA TOUR .

ET . LA JOYE . SERGENTS . DU CORPS .

DES MINEURS .

Sur les murailles sont gravés en grand nombre des noms

d'anglais et des dates, dont la plus ancienne, selon M. de Fréminville, remonte à 1744. Sur un plan dressé en 1754 par M. Le Roy de Paulin et signé par lui, il est écrit que ces souterrains servirent de prisons à des anglais en 1745.

Ce fut lorsqu'on les découvrit, en 1832, en déblayant les terres qui les obstruaient, qu'on mit au jour, croyons-nous, les fondements de la tour, dont nous avons parlé dans notre introduction, et qui, dit-on, était de construction romaine.

Ces beaux et vastes souterrains, parfaitement conservés et très secs, servent maintenant de magasins. Deux grandes et belles fenêtres percées dans la muraille qui donne sur le quai de la mâture, permettent à l'air et à la lumière d'y pénétrer abondamment.

La Tour de Brest.

Presqu'au-dessus de ces souterrains se trouve la magnifique tour de Brest. Une fort jolie porte à fronton donne accès dans cette tour, dont les vastes et hautes chambres voûtées servent de magasins à l'artillerie de terre et dont le sommet est couronné par la superbe plate-forme sur laquelle nous avons passé en faisant le tour des murailles du château.

Le Donjon.

En quittant la tour de Brest, rendons-nous au donjon que nous avons déjà visité extérieurement. Remarquons que tout le front du donjon de ce côté, le dessus de la porte, la tour d'Azénor, le contre-fort et la tour du Midi sont encore garnis de leurs anciens machicoulis. La porte, dont l'architrave a la forme d'un angle obtus très ouvert, est assez basse et surmontée d'une pierre sur laquelle était sculpté jadis, comme nous l'avons déjà dit, un Lion tenant l'étendard de la Bre-

tagne dans une de ses pattes. Aussitôt après avoir passé sous cette porte, se présente un escalier en pierres de plusieurs marches, qui conduit à la petite cour intérieure du donjon, où se trouvent à gauche un puits et à droite un large escalier en pierres qui descend aux fameux souterrains creusés sous le donjon. Sur le côté droit de cette cour s'élèvent la tour du Midi ou de la duchesse Anne et la tour du donjon.

En franchissant encore un escalier de quelques marches, on arrive sur la plate-forme du bastion Sourdéac, d'où l'on peut admirer la belle tour du donjon, percée maintenant, du côté de la ville, de grandes fenêtres modernes. A l'une des extrémités de cette plate-forme, donnant sur le quai de la mâture, est la tour d'Azénor dans un état de délabrement et d'abandon complets que l'on constate avec regret, mais que l'on s'explique difficilement. Cette tour, ronde à l'extérieur, est octogone à l'intérieur, offrant cette bizarrerie toute particulière de construction, que les pans coupés de l'octogone ne se superposent point exactement les uns sur les autres. L'état de vétusté dans lequel on laisse cette tour, permet de constater facilement cette construction singulière, que l'on peut expliquer peut-être, en supposant que les planchers ayant été placés à chaque étage, avant la construction de l'étage supérieur, on a bâti ensuite sans avoir de guide certain pour la pose des pans coupés de la maçonnerie supérieure.

Comme nous l'avons dit, cette tour doit son nom à Azénor, fille d'un prince de Léon, qui, d'après Albert Le Grand, tenait sa cour à Brest en 1537. Du reste, les comtes de Léon étaient de temps immémorial possesseurs du château de Brest, lorsque l'un d'eux, Hervé IV de Léon, criblé de dettes par son inconduite, fut forcé de le vendre au duc Jean I^{er}, en 1239, pour une somme de 400 livres ou 400 écus de rente, et une haquenée blanche, ajoutent quelques historiens.

La Tour du Midi ou de la Duchesse Anne, et la Tour du Donjon.

Ces tours, parfaitement conservées et entretenues avec soin, présentent à leurs divers étages, auxquels on parvient par des escaliers en pierres, de vastes appartements à embrasures de fenêtres d'une grande profondeur, en raison de l'épaisseur des murs.

Nous avons dit pourquoi la tour du Midi portait le nom de la duchesse Anne. Ce fut cette tour ou celle du donjon qui servit de prison à Charles de Blois, en 1347, après qu'il eut été fait prisonnier par Jean IV à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, en attendant qu'on l'envoyât en Angleterre.

Dans ces deux tours on voit encore les salles d'honneur, celles des gardes, les chambres d'habitation, les offices, les cuisines et la chapelle, dont il reste quelques sculptures dans la vaste embrasure d'une fenêtre de la tour du Midi. Le dôme de cette chapelle parfaitement intact présente encore ses quatre nervures retombantes, partant d'une élégante clef de voûte, et venant s'appuyer sur des consoles représentant des figures d'animaux fort bien sculptées. D'un côté, se voit un lion, de l'autre, une tête de béliet....., etc., etc..... L'ornementation de cette chapelle doit remonter au XV^e siècle environ, si on en juge par ce qui reste actuellement. Toutes ces vastes salles sont occupées aujourd'hui par les divers services de la guerre : les écoles régimentaires, le tribunal, etc.

D'immenses fenêtres modernes percées dans la muraille de la tour du Midi et du donjon, du côté de la cour, ont remplacé les anciennes croisées à lancettes, qui devaient servir jadis à éclairer, d'un jour douteux, ces vastes salles appro-

priées à des mœurs et à des usages fort différents de ceux de notre époque.

Les Souterrains.

C'est au-dessous de ces tours , à une grande profondeur , que se trouvent de noirs et longs souterrains , où l'eau suinte toujours à travers les murs, et qui, malgré leur état de conservation , obligent en certains endroits, celui qui les visite , à se courber presque jusqu'à terre , pour arriver au point extrême de ce lugubre séjour , l'oubliette. Après être descendu par une pente assez rapide , armé de torches allumées pour purifier l'air et pour se guider le long de ces sombres galeries , dans lesquelles l'air arrive à peine et la lumière du jour jamais , on parvient à ce cachot ou oubliette , creusé encore au-dessous des souterrains , où la vie du condamné qu'on y descendait était aussi arrivée à son but extrême , à sa fin , car jamais celui qu'on y avait jeté ne revoyait la lumière. Un trou percé dans la terre de la galerie ouvre sa bouche béante au niveau du sol ; c'est par là que passait le malheureux condamné à une nuit éternelle.

Maintenant on arrive dans ce gouffre par une échelle , qui vous descend dans une excavation de quelques mètres carrés, où l'air ne parvient qu'après s'être chargé de la froide humidité des souterrains. Une large pierre fermait autrefois l'orifice de cet affreux cachot sur le malheureux qu'on y enterrait vivant.

M. de Fréminville rapporte , dans ses *Antiquités du Finistère* , que lorsque M. Le Gentil de Quélern , colonel du génie , directeur des fortifications de Brest , fit déblayer et nettoyer toutes les parties souterraines du château , en 1824 , on trouva dans cette oubliette des cheveux et les ossements blanchis de deux squelettes humains.

Ces noirs souterrains et l'oubliette datent sans doute du moyen-âge, et ont été percés lorsque le donjon entier fut construit au temps de la féodalité. D'après le traité qui rendit au duc de Bretagne, en 1397, le château de Brest, après l'occupation anglaise, acte qui se trouve dans les preuves de Dom Morice, sous le titre de : *La ville et le château de Brest rendus au Duc de Bretagne*, M. de Courcy pense que le donjon primitif fut construit, vers la fin du XIV^e siècle, par les Anglais, pendant qu'ils occupaient la forteresse de Brest. Voici la partie de ce long traité sur laquelle il base son opinion : « *Rex.... cum nuper per quemdam tractatum.....*
« *castrum et villa de Brest in Britannia, ac quidam locus*
« *super quem quamdam bastidam nuper erigi et fieri feci-*
« *mus per nomen castri de Brest..... etc.* » (D. Morice, t. II, col. 677).

Ce qu'il y a de bien positif et de bien certain, c'est que les murailles qui forment les galeries des souterrains ne présentent en aucun endroit les caractères des constructions romaines.

Du donjon et de ses noirs souterrains, nous nous dirigeons vers la porte du château, par laquelle nous sommes entrés, en longeant un édifice relativement neuf, bâti en 1822, par la Ville, pour servir de prison civile, à la condition de le laisser à la Guerre après un certain nombre d'années de jouissance. Le terme étant expiré, et une vaste et belle prison civile ayant été élevée près de la porte du Fort - Bouguen, en 1859, ce bâtiment a été remis à la Guerre. Au rez-de-chaussée se trouvait le corps-de-garde du château, le reste était occupé par les prisons et le logement du géolier.

Toute cette partie de la fortification, dans laquelle sont placées la porte principale du château et une lourde porte à plein cintre qui conduit dans les prisons et sur la fausse-braie, où se voient les substructions romaines, forme le quatrième

côté de la place d'armes intérieure. A droite de la porte sont de larges escaliers en pierres, à rampes superposées, menant sur les remparts des deux courtines regardant la ville et munies d'embrasures destinées à mettre de l'artillerie.

Tel est actuellement le château de Brest dont nous venons d'essayer d'esquisser une description succincte, en assignant des dates, les unes exactes, les autres douteuses, peut-être, à chacune de ses constructions.

Si nous plaçons ces dates dans leur ordre chronologique, nous aurons :

- IV^e SIÈCLE. Les deux Courtines avec les Substructions romaines.
- XII^e SIÈCLE. La Tour d'Azénor.
- XIII^e SIÈCLE. La Tour César.
- Idem.* La Courtine qui relie la Tour de Brest à la Tour d'Azénor, du contre-fort à la Tour d'Azénor.
- XIV^e SIÈCLE. La Tour du Midi ou de la Duchesse Anne.
- XV^e SIÈCLE. La Tour de la Madelaine. — 1424.
- Idem.* Le Ravelin casematé qui couvre la porte principale. — 1462.
- Idem.* Le Portail. — 1464.
- XVI^e SIÈCLE. La Tour de Brest.
- Idem.* La Tour française.
- Idem.* La Tour du Donjon.
- Idem.* Le Bastion Sourdéac. — 1560—1597.
- Idem.* La Caserne Plougastel.
- XVI^e & XVII^e SIÈCLES. Les Fortifications avancées.
- XVII^e SIÈCLE. Les Souterrains sous les magasins d'artillerie.
- XVIII^e SIÈCLE. La Salle d'Armes. — 1777.
- Idem.* Les Magasins de l'Artillerie. — 1777.

XIX^e SIÈCLE. Les Cuisines.

Idem. La Caserne Monsieur. — 1825.

Nous rappellerons encore, car nous ne saurions trop le dire, que nous ne donnons quelques-unes de ces dates que comme des probabilités, et que nous ne prétendons point les regarder comme incontestables.



DOCUMENTS.

Nous allons terminer ce travail, un peu long peut-être, en citant les documents qui constatent les époques où des constructions, des réparations et des reconstructions ont été faites au château de Brest, pendant la longue période qui s'écoule entre 1341 et 1681, époque à laquelle Brest, le château, la ville et le port entrèrent dans une phase toute nouvelle.

Nous indiquerons aussi, pour la même période, les dates auxquelles des réparations et des modifications ont été probablement exécutées encore au château, appuyant nos citations sur les faits historiques qui s'y sont passés.

Pendant cet immense laps de temps compris entre 1341 et 1681, trois cent quarante ans, plus de trois siècles, le vieux château bâti par les Romains au IV^e siècle, restauré par le duc Conan II^e du nom au XI^e siècle, subit, on le comprend, de grandes et profondes modifications qui nécessitèrent des nombreux travaux. Ce sont les dates positives ou probables de ces travaux que nous allons indiquer maintenant, en nous appuyant sur les documents que nous avons pu recueillir.

1341. — Après le fameux siège qui rendit le comte de Montfort maître de Brest en 1341, siège qui dura plusieurs jours et pendant lequel des assauts répétés furent livrés à la forteresse, on peut supposer que l'on fut obligé d'y faire des réparations importantes, d'autant plus que le comte, dit-on, employa tous les engins de guerre dont on se servait à cette époque pour battre en brèche les murailles. Nous pensons, par ces motifs, pouvoir inscrire la date de 1341 en tête de cette étude, comme une époque où des travaux furent exécutés au château, quoique nous soyons réduits à des conjectures seulement, n'ayant trouvé aucun document positif à cet égard. Mais en l'absence de documents, nous pourrions certes admettre que le comte, si désireux de posséder Brest, employa tous les moyens pour ne pas se le laisser reprendre.

On sait combien l'attaque et la défense de cette place, dans laquelle le brave et malheureux Clisson trouva une mort glorieuse, furent acharnées de part et d'autre.

1357. — Si nous n'avons aucun document pour 1344, il en est tout autrement pour 1357. A cette époque des réparations furent bien positivement faites au château de Brest. Tous les historiens bretons sont d'accord à ce sujet. Ce fut le duc de Lancastre qui les fit exécuter. Il commandait alors la Bretagne, et le château de Brest était occupé par les Anglais.

Depuis 1342, la duchesse de Bretagne, dont le mari était prisonnier en France, leur avait livré cette place, et c'était un capitaine anglais, nommé Gatesden, qui la commandait alors. Le roi d'Angleterre, Édouard III, l'avait nommé, le 20 novembre de cette année, capitaine de Brest et gouverneur du comté de Léon.

Quelles furent les réparations exécutées à cette date ? Les historiens ne les indiquent point.

1373. — Nous mentionnerons, pour mémoire seulement, le siège du château par Duguesclin, quoiqu'il dut, sans nul doute, mettre dans la nécessité de faire des réparations à quelques parties de la muraille extérieure.

1378. — Nous allons encore nous arrêter sur une date à laquelle aucune réparation, aucune construction, aucun changement dans le château n'est indiqué, ni par les historiens, ni par les documents qui nous sont connus, mais qui doit pourtant nous occuper quelques instants : c'est l'année **1378**.

Les Anglais, nous l'avons dit, occupaient Brest depuis **1342**, mais seulement comme alliés des Bretons. En **1378**, ils devinrent possesseurs de cette place, par un traité en date du **5** avril de cette année, qui donnait au duc Jean IV de Bretagne, en échange de son château de Brest, le château de Rising, situé en Angleterre, dans le comté de Norfolk. Le duc Jean ne possédait plus guère alors en Bretagne que Brest, et pour obtenir des secours du roi d'Angleterre en vue de reconquérir son duché, il se trouva dans la fâcheuse nécessité de leur abandonner ce château, mais à la condition qu'il lui serait rendu à la paix.

En prévision de ce traité qui allait le rendre maître et possesseur de Brest, le roi d'Angleterre, Richard II, avait fait, le **16** mars précédent, un envoi considérable de munitions de guerre et autres objets pour la défense et le ravitaillement de cette place. En tête de cet envoi figurent : *Quatre canons, deux gros et deux petits.*

L'ordre signé par le Roi est daté de Westminster, et écrit tout en latin ; nous en donnons un extrait :

Rex universis et singulis vice comitibus, majoribus, baillivis, ministris et aliis fidelibus suis, tam infra libertates quam extra, ad quos, etc. . . . salutem. Sciatis, quod assignavimus dilec-

tum nobis Thomam Norwiche ad emendum et providendum ad opus nostrum per supervisam dilecti nobis Thomæ Restwold in civitate nostra Londoniæ et alibi infra libertates et extra pro denariis nostris prompte in manu per manus dicti Thomæ solvendis, duo magna et duo minora ingenia, vocata CANONS, sexentas petras pro eisdem ingeniis et pro alliis ingeniis. etc.

.....
pro stauro et munitione castris nostri de Brest etc. . .
Teste Rege apud Westmonasterium decimo sexto die martii anno 1378. (Rymer, t. VII, p. 487.) — (Dom Morice, *Preuves* tom. II., col. 202.)

A la suite de ces canons vient, sur cet ordre, une longue liste d'objets, tels que : 12 balistes (1), 400 arcs, 300 gerbes ou faisceaux de flèches. . . . 300 livres de salpêtre, 400 livres de soufre, un tonneau de vin, du charbon de saule, etc. et enfin des comestibles pour le ravitaillement de la place, entr'autres objets : de la morue, du porc salé. etc. des planches, des clous, des scies. etc.

Cet ordre donné dans les preuves de Dom Morice, sous le titre : *Provisions pour le ravitaillement de la place de Brest*, ne peut certes laisser aucune incertitude sur l'envoi de quatre canons à Brest, en 1378.

C'est un fait fort important pour l'histoire du Château, il nous semble, et qui doit être inscrit avec soin dans ses annales. Il n'a encore été signalé, que nous sachions, par aucun des historiens qui se sont occupés de notre ville. Aussi saisissons-nous cette occasion de le faire connaître, d'autant plus que l'envoi de ces canons dut entraîner des modifications dans

(1) Les balistes étaient des machines ou engins destinés à jeter des pierres.

le système des fortifications, et, par suite, être la cause de grands travaux et rentrer ainsi dans le sujet de cette étude.

Peut-on conclure de cet envoi de canons que l'artillerie à feu fut immédiatement employée à la défense du château des la fin du XIV^e siècle? C'est probable; pourtant nous devons faire remarquer qu'il n'en est nullement question dans les relations des sièges qui ont eu lieu quelques années après 1378. Cependant, on peut admettre qu'on se servit de ces canons puisqu'on les avait à sa disposition.

Quoi qu'il en soit, c'est une date fort remarquable pour notre château; car l'artillerie à feu ne fut employée en Europe, pour a première fois, qu'en 1346, à la bataille de Crécy ou au plus tôt en 1343, au siège d'Algésiras (1). En Bretagne elle ne figure, pour la première fois, qu'au siège de Bécherel, en 1373. Des canons ne furent employés à la défense de Rennes qu'en 1430, et ils ne commencèrent à être en usage à Nantes qu'en 1473, sous le règne de François II. Le château de Brest aurait donc possédé des canons 35 ou 40 ans seulement au plus après qu'on les employa pour la première fois, cinq ans après leur apparition en Bretagne, et près d'un siècle avant qu'on s'en servit dans les deux plus grandes villes du duché, Rennes et Nantes. Il faut le dire avec orgueil pour notre château, c'est qu'au XIV^e siècle il était regardé comme une des places les plus fortes, non-seulement du duché, mais même de la France, et que les Anglais attachaient une importance extrême à le garder en leur possession. Froissard le désigne comme le plus fort château du monde; d'Argentré et les autres anciens historiens bretons en parlent tous de même.

A l'époque où ces quatre canons furent envoyés à Brest,

(1) M. Lorédan Larchey vient, par de nouvelles recherches, de fixer leur emploi, pour la première fois, en 1324, à Metz.

les boulets de pierres étaient seuls employés ; aussi le roi d'Angleterre les fait-il accompagner de six cents pierres (boulets) pour ces engins et les autres (pour les balistes sans nul doute) (1).

Nous avons voulu, tout en signalant ce fait curieux de l'envoi de canons à Brest dans le XIV^e siècle , fixer aussi une date probable de modifications dans le château ; car on fut obligé vraisemblablement d'approprier certaines parties des murailles pour recevoir cette artillerie à feu , et ainsi de changer les dispositions antérieures de quelques-unes des fortifications.

(1) Les boulets de pierre étaient confectionnés, en Bretagne, à Daoulas. Ils coûtaient d'un sol à 18 ou 20 deniers , selon leur grosseur.

La ville de Nantes tira de Daoulas, en 1474, 1800 boulets qu'elle paya 4 livres 14 sols 6 deniers le cent. Le 11 Mars 1476, elle traita pour 1000 autres pierres à canon, dont 500 à 2 sols et 20 deniers pièce, à lui fournir au 1^{er} Mai suivant, sous peine de prison et d'excommunication de l'évêque en cas de retard. Plus tard , en 1487, les boulets de pierre furent abandonnés ; on en fit en plomb, que l'on appelait *plombets* ; ensuite on les confectionna en cuivre, vers 1500, et enfin, vers 1539, on commença à les couler en fer.

En 1844, lorsqu'on répara le quai Tourville, on y trouva 48 boulets en pierre. M. de Fréminville publia, dans la *Revue Bretonne* de cette année, une notice sur cette découverte. Il fit transporter ces boulets à l'Hôtel-de-Ville où on peut les voir encore. M. Bizet, maire de Brest, a bien voulu, sur notre demande, en donner un spécimen à notre musée archéologique. Les plus gros ont 24 centimètres de diamètre, les autres sont du calibre des boulets de 24 et de 30, les plus petits de celui de 18, ce qui fait remonter au XV^e siècle, dit M. de Fréminville, et appartenir aux temps des grandes machines pierrières, les boulets du plus gros calibre.

De petits canons, un fauconneau et une arquebuse, ont aussi été trouvés en 1842, à l'entrée du port, sous le château, dans l'avant-port. Ces canons provenaient sans doute du château. Dans la note que M. de Fréminville fit insérer dans la *Revue Bretonne* de cette année, à ce sujet, il dit que sur un inventaire qu'il avait eu sous les yeux, il était mention de trente arquebuses à croc faisant partie de l'artillerie du château.

En 1572 environ, toute la vieille artillerie dut disparaître en Bretagne. A cette époque, Charles IX donna l'ordre d'enlever de toutes les forteresses de ce pays, pour les transporter à Paris, les pièces d'artillerie, hors calibre, éventées et de nul service qui s'y trouvaient. Jérôme de Carné, lieutenant de roi à Brest, reçut l'ordre de laisser enlever toute l'artillerie de la place. On lui promit de lui bailler, en échange, quelques coulevrines, ainsi que de la poudre et des boulets, dont il avait besoin. Plus tard, sous Louis XIV, l'artillerie du château fut encore changée, on refondit alors tous les vieux canons.

1392. — Vers la fin du XIV^e siècle, entre 1387 et 1392, des travaux d'une grande importance furent encore exécutés au château par Jean Roche, capitaine anglais, qui commandait à Brest lorsque le duc de Bretagne vint faire, en 1386-1387, le siège de cette place, que les Anglais ne voulaient point lui rendre, malgré les conditions du traité de 1378, dont nous avons parlé plus haut.

En 1392, les communes d'Angleterre sollicitèrent pour Jean Roche le paiement des sommes qu'il avait dépensées à Brest.

Voici le document précieux qui nous donne une connaissance certaine de cette affaire :

« Supplient les communes, que comme depuis que John Roche, « vostre Bachelar feust oustey, de deins ses termes du chastel « de Brest et que en temps qu'il fust enseigné et bastiste, il « lui en conventist de tenir plus de soudjours que en autre « temps et pour ceo que ledit Johan perfist une bastie à ses « grantz coustages, lequel il conventist de tenir en sa savac- « tion dudit lieu de Brest, en lequel il avait plusieurs soud- « jours..... etc..... » Le roi renvoya à son conseil.

Les dépenses faites par Jean Roche, pendant son commandement, durent s'élever assez haut, en effet, puisqu'il avait eu sous ses ordres un plus grand nombre de soldats qu'on n'en avait d'habitude pour la garde du château, et qu'en outre il avait fait élever une bastie à grands frais. Le long siège qu'il avait eu à soutenir de 1386 à 1387, les assauts réitérés livrés à la place, entraînent encore sans doute de grandes réparations, si surtout, comme le dit Dom Lobineau, le duc de Bretagne en se retirant laissa des canons aux assiégeants pour battre la muraille. Nous ne connaissons point le chiffre des sommes demandées par les communes, ni la décision du conseil du roi, pas plus que les travaux qui furent exécutés.

La bastie qu'il fit à *ses grants coustages*, ne serait-elle point

la bastille de Quilbignon du côté de Recouvrance , plus connue sous le nom de Motte Tanguy , parce que vers le XV^e siècle les seigneurs du Chastel y placèrent le siège de leur baillage et qu'elle devint ainsi la motte seigneuriale de l'antique famille des Tanguy du Chastel ? Cette tour fut élevée , pense-t-on , pendant la domination anglaise , et peut-être pourrait-on attribuer sa construction à Jean Roche ; car si le donjon primitif fut bâti par les Anglais pendant leur séjour à Brest , il existait déjà à cette époque , du moins nous devons le croire , d'après les relations du siège de 1386.

De 1392 à 1405 on ne trouve aucune mention de nouveaux travaux exécutés à Brest. La fin du règne de Jean IV , il est vrai , fut employée exclusivement à des négociations avec les Anglais pour obtenir la restitution de son château de Brest , le sort des armes ne lui ayant point été favorable. Il est une date pourtant qui peut être signalée comme ayant été probablement marquée par quelques constructions ou au moins réparations , c'est celle de 1397 , époque à laquelle le château fut enfin rendu au duc de Bretagne par les Anglais , conformément au traité de 1378. Mais aucun historien n'en parle et il n'existe non plus aucun document connu jusqu'à présent à ce sujet.

1405. — En 1405 , sous le règne de Jean V et le commandement de Languvez , capitaine de Brest , commencèrent des travaux fort importants dans le château , travaux qui se prolongèrent pendant plusieurs années , comme nous allons le voir.

Cette année le marché d'une des pièces du château fut fait à 2.600 livres de premier fur (1) sans les accroissements. Malheureusement le document dont a été extraite cette note , ne dit point quelles sont ces pièces du château (2).

(1) Fur ou feur signifiait : prix , valeur devis , marché.

(2) 41^e feuillet des Registres de la Chancellerie de l'année 1405. — (Inventaire de Turvus Brutus , f^o 279).

1407. — Deux ans après, en 1407, toujours règne de Jean V, Eon Phelips étant capitaine de Brest, ordre était donné par lettre du 7 Avril, à Jehan Bailliff, miseur de l'œupvre du chastel de Brest, de meptre, emploier et advencer es reparacion dudit chastel et ville de Brest, la somme de VII×× (140) livres, pour doupte des inconvenients qui en pourront entrevenir (1).

Le même jour, le capitaine de Brest, Eon Phelips, recevait aussi l'ordre de faire lever quatre ans durant, depuis la date des présentes, un devoir (impôt) de « seix deniers par livre sur les denrées qui seront vendues et achetées es chastellenies de Brest, de Lesneven et de Saint-Renan, pour estre le produit de ce devoir employé es reparacions de Brest et de Lesneven, savoir : les deux parts à Brest et le tiers à Lesneven » (2).

Ces documents authentiques ne laissent aucun doute sur l'exécution de grands travaux à Brest à cette époque ; mais lesquels et dans quelles parties du château furent-ils exécutés ? Nous ne pourrions le dire précisément. Il semblerait qu'on entreprit à cette date la reconstruction d'une grande partie du château, ou au moins l'appropriation de ce qui existait aux nouveaux moyens de défense employés alors.

1424. — En 1424, les travaux se poursuivaient toujours. La paix qui régnait sous la sage et prospère administration du duc Jean V, permettait de les continuer. Jean Dronyou, trésorier et receveur général de Bretagne, paya, cette année, d'après son compte, qui se trouve dans les preuves de Dom Morice, une somme de *huit cents livres* à un Guillaume Pérrier ou

(1) Registre de la Chancellerie, 1407. f° 6, ou trés. des ch. de Bret., I. G. 460.

(2) Registre de la Chancellerie, 1407, f° 6, v°.

du Perrier , pour le marché d'une tour et autres œuvres en la ville de Brest.

Nous avons déjà dit que la tour , dont il est ici question , était probablement celle de la Madelaine. Tanguy de Kermavan ou Carman , chevalier banneret de l'évêché de Léon , commandait alors à Brest.

1462. — Trente-huit ans se passent sans que nous trouvions rien quant aux travaux qui auraient pu se faire au château. Il est probable que durant cette période de temps , pendant laquelle la Bretagne vit mourir quatre ducs , on ne fit au château aucune construction nouvelle , ni même de travaux de quelque importance. Mais , dès les premières années du règne de François II , les travaux recommencèrent avec activité.

« Le 4^{er} Juillet 1462, mandement fut adressé à Olivier Baud, « trésorier des guerres et miseur des deniers ordonnez es euvres « et reparacions des places de Bretagne, que, sur les deniers « luy assignez, il paye et baille, savoir à Goulven de la « Boexière, à valoir sur le feur d'un boulevard qu'il a print « à faire devant le chastel de Brest, la somme de 4800 livres.» (1).

Le ravelin en avant le portail, nous l'avons dit, nous semble avoir une telle analogie avec ce boulevard, que nous n'avons point hésité à les regarder comme une seule et même chose , et à placer la construction de ce ravelin en 1462. A cette époque, un grand personnage commandait la ville, le château et la forteresse de Brest. C'était Guyon de Quélénez, vicomte du Faou, conseiller et chambellan du duc et amiral de Bretagne.

1464. — En 1464, le duc François II donna aussi l'ordre, par mandement du 4^{er} Mars, « de rabastre à Olivier Kerveat,

(1) Registre de la Chancellerie, 1426. f^o 69, v^o.

« fermier de l'impôt en Léon , 473 livres , somme octroyée
« audit Kerveat par le conseil par marché et appointment fait
« entre ledit conseil et celui Kerveat , touchant *l'édification*
« *du portal de Brest* ; et lui estoit ladite somme duee par
« cause des mises que iceluy Kerveat *avoit faites en l'édifice*
« *dudit portal* par avant ledit marché, etc. » (1).

C'est bien le portail , la porte principale , qui existe encore avec ces deux tours , dont il est question dans ce mandement. Cela ne peut faire , il nous , l'objet d'un doute. Le portail est donc de la fin du XV^e siècle.

Les travaux , malgré les embarras si grands du règne de Francois II , se continuaient toujours avec vigueur.

1481—82. — Dans les années 1481 et 1482 , une allocation de 1500 livres est accordée « au receveur ordinaire de Brest
« pour employer au paiement de la maczonnerie et charpen-
« terie et couverture des édifices et reparacions du chasteau
« dudit lieu de Brest , et aussi pour emploier au poiement des
« feurs qui ont esté faits , édifices et reparacions dudit lieu. » (2).

Cette somme de 1500 livres fut probablement employée en partie pour le portail et les tours et les édifices qui lui sont joints. C'est du moins ce que l'on peut supposer en raison de la maçonnerie , de la charpenterie et des couvertures dont il est question dans cette note. Le laps de temps qui existe entre 1464 et 1481 , dix-sept ans , peut paraitre un peu long , il est vrai ; mais au paiement de quels autres travaux pourrait-on attribuer cette somme ?

1487. — Le 26 Mars de l'année 1487 , le trésorier général

(1) Registre de la Chancellerie, 1464, f^o 30, v^o.

(2) Trés. des ch. de Bret. C. D. I.

et les fermiers de la recette de Brest , reçoivent l'ordre de « faire sur le plus clair de cette recette , assignation de deniers pour les reparacions plus nécessaires estre faites au chasteau de Brest. » (1).

1499. — D'autres travaux furent encore exécutés au château par les Français eux-mêmes. En 1489 , après la prise de Brest par le roi de France, Charles VIII, le capitaine Carreau Guillaume, seigneur de Chiré et de Courge , capitaine de cinquante lances fournies des ordonnances du roi , fut nommé au commandement de Brest. Il y resta jusqu'en 1499 , époque à laquelle Charles VIII étant mort , Anne de Bretagne rentra dans tous ses droits sur son Duché. Guillaume Carreau , avant de se retirer, pour céder, à son grand regret, la place à un capitaine breton, eut soin de faire dresser un mémoire exact des réparations et des ouvrages qu'il avait fait faire au château de Brest pendant qu'il y commandait , et de les faire estimer pour en être soldé. Il en fit faire la prisée au commencement de 1499 par les officiers de justice du lieu , en présence de Brandelis de Champagne , chevalier ; de Jean Ros , seigneur de La Haie , trésorier des guerres de Bretagne , et de Jean de Montis et Jean de la Cigogne , hommes d'armes. »

Quels étaient ces travaux , nous n'en savons rien , nous ne possédons point le mémoire du capitaine Carreau.

Nous pourrons donc d'après les documents précieux que nous venons de citer, et qui sont dus aux recherches de M. de La Borderie, du moins ceux qui vont de 1405 à 1407 d'abord, et ensuite de 1462 à 1487. et en y joignant ceux intermédiaires ou postérieurs donnés par Dom Morice , rapporter au XV^e siècle une grande partie des édifices et fortifications du château de

(1) Registre de la Chancellerie, 1486-87, f^o 194.

Brest. Il est fâcheux que ces documents ne soient pas plus explicites et qu'ils ne nous désignent point les édifices réparés ou construits, comme le fait celui qui a rapport au portail, et nous laissent ainsi nous perdre dans des conjectures.

Nous allons donner, comme résumé de tous les travaux exécutés au château dans le XV^e siècle, les noms des édifices que nous avons cru devoir attribuer à ce siècle, à la fin de la seconde partie de cette étude :

1^o La tour de la Madelaine ;

2^o Le ravelin casematé ;

3^o Le portail ,

4^o Et peut-être la tour du Midi du donjon, quoique nous l'ayons placée au XIV^e siècle.

1552. — Nous savons qu'à cette date de 1552, de Villegagnon apporta à Brest, lorsqu'il y fut envoyé, l'argent nécessaire pour y faire exécuter des travaux qui néanmoins regardaient plus particulièrement la Marine (1).

1556. — Tous les deniers pour les fortifications en Bretagne furent, en 1556, encore employés à Brest.

Au nombre des travaux qui furent alors exécutés au château, nous pensons qu'on doit placer la fortification avancée, comprise entre la porte et Porstrein, dont la nécessité avait été signalée par de Villegagnon, pour défendre le front du château du côté de la mer. On pourrait aussi peut-être placer à cette date la construction des grosses tours.

(1) Nous eussions désiré donner ici la lettre si intéressante du commandeur de Villegagnon, mais elle est d'une telle longueur, que nous nous bornerons à indiquer le volume où elle se trouve pour les personnes curieuses de la lire. (Dom Morice, et Taillandier, t. v, col. 1088).

1560. — Maintenant, nous arrivons à une date certaine et exacte pour la construction d'un des beaux ouvrages du château, le *Bastion Sourdéac*.

« Après la muraille gallo-romaine, dit M. de La Borderie, dans le rapport déjà cité, la partie la plus intéressante du château de Brest est certainement le donjon ou vieux château tout enveloppé dans ce gros bastion de Sourdéac construit à la fin du XVI^e siècle, en grand appareil, en matériaux magnifiques, dont la lourdeur elle-même est compensée par l'effet si pittoresque de ses guérites d'angle, qui se détachent sur le ciel comme des sentinelles au port d'armes. »

Nous avons déjà fixé la date de sa construction par les lettres de l'ingénieur qui en posa les premiers fondements, et celles des rois sous lesquels il fut élevé. Nous renvoyons à ces documents donnés à l'article *Bastion Sourdéac*. Ce boulevard, nous l'avons dit, regardé comme nécessaire à la défense de la place, dont Carné réclamait l'achèvement avec tant d'instances, seize ans après que les fondements en avaient été posés, n'était point encore terminé et ne devait l'être que long-temps après.

1597. — Ce ne fut en effet qu'en 1597 qu'il fut fini, c'est-à-dire trente-sept ans après que l'ingénieur Pietro Frédans l'avait commencé. Sourdéac lui donna alors son nom, qu'il a conservé depuis : *Bastion Sourdéac*. Nous avons vu que ce même gouverneur fit construire, dans le château, la tour du donjon et la caserne de Plougastel. Il donna, dit-on, aussi plus de régularité aux fortifications et approfondit les fossés de la place.

1631—1648. — Nous arrivons à 1631, sans rien trouver sur le château de Brest. C'est après cette date que nous avons placé la construction de la partie de la fortification avancée, qui

va de la porte à-peu-près au-devant du bastion Sourdéac. Cette construction, comme nous l'avons dit, ne peut être placée qu'entre 1631 et 1670, puisqu'elle ne se voit point sur le plan du château par Tassin, publié en 1631, et qu'elle se trouve sur un plan de la ville en 1670.

C'est Charles de Cambout, ou son fils César peut-être, qui le fit construire vraisemblablement, puisque jadis on voyait leurs armes sur l'angle saillant de cette fortification, entourées du cordon de Saint-Michel. Elles étaient surmontées de celles de France. Les pierres sur lesquelles elles étaient gravées existent encore ; mais les armoiries ont été martelées à la Révolution de 1793.

Les Cambout ayant été, le père et le fils, gouverneurs de Brest de 1631 à 1648, la date de construction de cette partie de la fortification extérieure doit être incontestablement placée dans cette période de dix-sept années.

Résumant la dernière partie de notre travail dans un court aperçu chronologique, nous aurons :

XI^e SIÈCLE... — Travaux ordonnés par Conan II.

XIV^e SIÈCLE. — 1311. — Travaux faits probablement après la prise de Brest par Montfort

Idem — 1357. — Travaux ordonnés par Lancaster.

Idem — 1378. — Canons envoyés à Brest par Richard II, roi d'Angleterre. — Travaux exécutés probablement pour approprier les murailles à cette artillerie.

Idem — 1392. — Jean Roche demande au roi par l'entremise des Communes d'Angleterre, de lui payer les travaux qu'il a fait exécuter à Brest.

- XV^e SIÈCLE. — 1403-1407. — Constructions et réparations et levée d'un impôt de six deniers pour les travaux à exécuter à Brest.
- Idem* — 1424. — Construction d'une Tour.— Somme de 800 livres payée à G. Périer pour cette tour et d'autres travaux.
- Idem* — 1462. — Construction d'un Boulevard en avant de la porte du Château, par de La Boixière, auquel on alloue une somme de 4800 livres à valoir sur son marché.
- Idem* — 1464. — Construction du Portail du Château.
- Idem* — 1481-1482. — Allocation de 4500 livres pour le paiement de la maçonnerie, de la charpente et couvertures des édifices et réparations.
- Idem* — 1487. — Le trésorier général et les fermiers de la recette, à Brest, reçoivent l'ordre de faire assignation de deniers pour les réparations du Château.
- Idem* — 1499. — Le capitaine Carreau ne se retire qu'après avoir fait faire l'estimation des travaux exécutés par ses ordres.
- XVI^e SIÈCLE. — 1552. — Projets de Villegagnon.
- Idem* — 1553. — Travaux exécutés par ordre du duc d'Etampes.
- Idem* — 1556. — Tous les deniers pour les fortifications de la Bretagne sont employés à Brest.
- Idem* — 1560. — Boulevard ou Bastion Sourdéac commencé par l'ingénieur Pietro Frédans.

- XVI^e SIÈCLE. — 1597. — Ce bastion est terminé par Sourdéac.
— Construction de la Tour du Donjon par Sourdéac et autres travaux exécutés par ses ordres, Caserne Plougâstel, etc.
- XVII^e SIÈCLE. — 1631—1648. — Fortifications avancées construites par Cambout.

Nous ne trouvons plus rien après jusqu'en 1681.

Nous arrêtons notre étude sur le château de Brest entre 1631 et 1681, époque à laquelle le château, la ville et le port entrent dans des phases toutes nouvelles. A cette date, se termine la première partie de notre histoire locale. Heureux si nous avons pu prouver, contrairement à des opinions émises naguère encore, que le château de Brest est un monument fort important et fort remarquable par son antiquité très reculée et par les diverses constructions qu'il renferme.

Nous rappellerons, en terminant, que si nous avons affecté aux diverses parties du château des dates que nous croyons découler des documents que nous avons cités et des divers systèmes de construction qu'on y voit, nous ne prétendons point donner ces dates comme positives et certaines. Nous avons rapporté les opinions émises par plusieurs auteurs sur les époques présumées où ces constructions ont été élevées; nous nous sommes surtout appuyé sur les idées que M. de La Borderie a exprimées dans son rapport de l'excursion archéologique faite au château de Brest par les membres de la classe d'archéologie du Congrès breton, lors de sa réunion à Brest, en 1855, rapport inséré dans le *Bulletin archéologique* de l'Association bretonne, année 1856. Si nous avons commis quelques erreurs, nous en assumons pourtant seul toute la responsabilité.

E. FLEURY.

LE SECRET

DU BONHEUR EN MÉNAGE

Proverbe en un acte et en vers.

PERSONNAGES.

CHRISTIAN , }
MARGUERITE , } Jeunes époux.
JUSTINE , femme de chambre.

La scène représente un petit salon avec chaises et fauteuils; d'un côté de l'appartement un piano, de l'autre un bahut en chêne; sur le bahut un cor de chasse, livres et brochures; cheminée avec sa garniture de feu; près du piano, porte latérale donnant sur la chambre de Marguerite; enfin, porte de sortie au fond de l'appartement.

SCÈNE I.

MARGUERITE, puis JUSTINE.

MARGUERITE, *sonnant Justine.*

Monsieur est-il rentré ?

JUSTINE.

Tout près de l'écurie,

Il est, avec Germain, en grande causerie.

Elle sort.

MARGUERITE.

Voilà donc ce que sont aujourd'hui nos époux ,
Pensant à leurs poneys souvent bien plus qu'à nous.
Après l'illusion toujours si séduisante ,
La déception cause une peine cuisante ;
C'est le réveil constant des songes de bonheur ,
Formés en effeuillant, dans les champs, quelque fleur :
Il t'aime un peu , beaucoup , me disait la menteuse ;
Il t'aime , il t'aime ! Alors combien j'étais heureuse !
Puis la réalité prit le soin , un beau jour ,
De me désabuser tristement à son tour.
C'est ainsi qu'un mari , dans sa tendresse vive ,
Du tableau conjugal comprend la perspective ;
Vous guettez son retour avec l'espoir trop doux
Que son désir unique est d'accourir vers vous ;
Mais dans ce front rêveur un souci se renferme ,
Les poneys sont souffrants , l'Orléans est moins ferme ,
Tel chemin est perdu par le nouveau tracé ,
Et l'emprunt Ottoman n'est pas encor placé.
Quant à votre bonheur , valeur que l'on délaisse ,
Qu'importe un accident , de hausse ou bien de baisse ?
Il vous faut d'un époux faire la volonté ,
A ce prix seulement le bonheur est coté.
Le cœur de ces messieurs , sans vouloir en médire ,
Connait peu ces deux mots : dévouement et martyr ;
Dévouement , cette ardeur à prévenir vos goûts ,
Martyr , cette soif de s'immoler pour vous .
La femme est , diront-ils , l'ange du sanctuaire ;
Anges , égayez donc votre ciel solitaire ;

Au coin du feu , le soir , attendez en rêvant ,
Ce mari que le cercle attarde trop souvent ;
Dès qu'il arrivera , point de façons grondeuses ,
Effeuillez sur ses pas des paroles joyeuses ,
Il a méconnu l'heure , hier comme aujourd'hui ,
Il sait vous oublier , sachez penser à lui !
Sous vos doigts occupés que l'aiguille s'agite ,
Et celle du cadran avancera plus vite ;
Tout en causant à deux , aimez-vous travailler ?
Dites , n'avez-vous pas le grillon du foyer ?
A cacher vos ennuis consacrez votre étude ;
Ne vous plaignez jamais de votre solitude ;
En tous temps , en tous lieux , que votre zèle ardent ,
Ève , sache embellir le paradis d'Adam.
Moi , je crois qu'un mari que la tendresse enflamme ,
Devrait ne posséder qu'un désir dans son âme :
Toujours plaire à sa femme et non tyranniser
Ce pauvre sexe faible et facile à briser.
Aussi , dès le début , j'ai secoué ma chaîne ;
Être esclave , jamais ! — J'aime mieux être reine.
Sachant que Christian est beaucoup trop altier ,
Que le gouvernement , il le veut tout entier ,
Je suis exactement des plans que je regarde
Comme étant du bonheur la plus sûre avant-garde ;
Ne se laisser jamais imposer une loi ,
Accorder au mari , mais résister au roi ,
C'est là notre sagesse , à nous autres qui sommes
Brebis devant ces loups , qu'on appelle les hommes.
— Quand on parle du loup , on en entend les pas. —
Il daigne enfin venir ! — Ne nous oublions pas ;
Courir à sa rencontre est le moyen peu sage ,
De présenter la tête au collier d'esclavage.

Je lui garde pourtant un baiser de bon cœur ,
— Mais qu'il viendra chercher , j'en jure sur l'honneur.

*Elle entre dans sa chambre , Christian paraît
sur ces derniers mots.*

SCÈNE II.

CHRISTIAN , *scul.*

C'est ce que nous verrons , ma belle Marguerite.
On aime le mari , le tyran on l'évite ;
Montrer à son égard un zèle trop ardent ,
C'est n'avoir du danger aucun souci prudent.
Allons , petite folle , une leçon est bonne ,
Et le cœur corrigé facilement pardonne.
Vous disiez , certain jour : chacun , suivant ses vœux ,
Doit pouvoir librement agir , dire : — Je veux ! —
Indifférent à tout ce que désire l'autre.
Ce séduisant programme est désormais le nôtre ,
Et moi je ne veux pas vous donner le plaisir
De voir votre mari combler votre désir.

Il s'assoit dans le fauteuil près du bahut.

Je m'installe en ces lieux , attendant qu'il vous plaise
M'apporter ce baiser , ici , tout à mon aise.
— Si quelqu'un de nous deux doit être le moins fort ,
Je crains , pauvre mari , que ce ne soit ton sort ;
Mais je veux essayer. Elle est là je suppose ;
Elle y viendra , morbleu ! — Toujours la porte close ! —
Chut ! espérons encor , je crois que je l'entends ;
Mari qu'on chérit bien , l'emporte avant long-temps.

Il prend un journal et se met à lire.

SCÈNE III.

CHRISTIAN , MARGUERITE.

MARGUERITE , *entr'ouvrant la porte de sa chambre.*

Mon Dieu ! que fait-il donc ?

Elle va s'asseoir dans le fauteuil près du piano.

CHRISTIAN.

C'est vous ? bonjour , ma femme ;

MARGUERITE.

Bonjour.

CHRISTIAN , *prenant un autre journal.*

Tous ces journaux ne sont qu'une réclame.

MARGUERITE.

Sortez-vous aujourd'hui ?

CHRISTIAN.

Non.

MARGUERITE.

Chassez-vous demain ?

CHRISTIAN.

Oui.

MARGUERITE.

Quel joli ménage et quel touchant entrain !

Oui , non , sont les seuls mots qu'en causant on prononce.

CHRISTIAN.

Samedi , l'Empereur doit recevoir le nonce.

MARGUERITE.

Il vivrait désœuvré sous ses riches lambris ,

S'il ne devait y voir que de charmants maris ;

Franchement , chaque jour leur nombre diminue.

CHRISTIAN.

Dimanche , au Champ-de-Mars , une grande revue !

MARGUERITE.

Maussade !

CHRISTIAN.

Ah ! redoutons surtout l'emportement !
Le mot n'est ni flatteur , ni tendre assurément ;
Sitôt que ces grands mots vous viennent à la tête ,
La barque conjugale est en pleine tempête. —
Pauvre petite barque , en bois rose , je crois ?

MARGUERITE.

La nôtre n'est plus faite avec ce joli bois !

CHRISTIAN.

Comment ? quand chaque époux , au sein de son ménage ,
Fait ce qui lui convient , ni moins , ni davantage ,
Qui se plaindrait d'avoir trop peu de liberté ?
Pour mon compte , j'observe avec foi le traité.
La loi dit qu'au mari l'on doit obéissance ;
Cependant à la loi j'ai renoncé d'avance ,
En abdiquant pour vous mes droits et mon pouvoir. —
D'un semblable mari faire un tyran bien noir ,
C'est le calomnier. (*lisant*) Quel projet magnifique !
Un fil va relier l'Europe à l'Amérique !

MARGUERITE , *se levant*.

Fort bien ; comme !, pour moi , l'intérêt que j'y prends ,
Me semble trop petit pour des projets si grands ,
Je vous cède la place et monte chez ma mère.
Viendrez-vous me chercher ?

CHRISTIAN , *toujours lisant*.

Serait-ce une chimère ?

MARGUERITE , *impatiente*.

C'est trop fort ! — Viendrez-vous ?

CHRISTIAN.

Je ne songe jamais
Si long-temps à l'avance à tout ce que je fais.

Marguerite sort.

SCÈNE IV.

CHRISTIAN, *seul.*

Du ménage voilà l'image trop constante.
Vous pouvez en goûter, si le tableau vous tente.
Pauvre petite femme ! elle doit m'en vouloir
Et trouver son mari le monstre le plus noir.
Au traité conjugal j'obéis, c'est justice ;
Chaque époux pourra suivre à loisir son caprice,
C'est l'article premier qui me fut imposé
Dans ce grave traité par elle proposé ;
La femme et le mari, sans le moindre contrôle,
Pourront aller, venir, de l'un à l'autre pôle ;
C'est l'usage à présent, chacun dans son fauteuil
Trouve un logis dont nul n'ose franchir le seuil.
Désirez-vous causer ? vous frappez à la porte :
Monsieur ne reçoit pas, ce soir sa langue est morte ;
Puis ce sera madame, il faudra repasser,
Plus tard, quand sa migraine aura daigné cesser.
C'est gentil ! mais du moins chacun alors peut dire,
Je règne en mes états, là s'étend mon empire,
Malheur à l'imprudent qui ne respecterait
Cet empire, aussitôt la guerre éclaterait !
Est-ce là le secret du bonheur en ménage ?
On pourrait, en cherchant, trouver mieux, je le gage.
Pourquoi donc s'efforcer, par des soins infinis,
De séparer deux cœurs qui devraient vivre unis ?
Tout pouvoir qui n'a pas l'union pour devise,
Languit d'abord, puis meurt sitôt qu'il se divise.
Au banquet du bonheur qu'on ne s'étonne plus,
Parmi tant d'appelés, qu'il soit si peu d'élus.

Un ménage confond ses plaisirs et ses peines ,
Il doit mêler aussi ses pourpres souveraines ;
Pourquoi se disputer le sceptre conjugal ,
Et d'un pouvoir ami , faire un pouvoir rival ?
A-t-on bien le désir de la toute puissance ?
Non , mais on craint de perdre un peu d'indépendance ;
Chacun à l'autre veut dicter sa volonté ,
Et pour ne pas céder règne de son côté ,
Sans songer qu'un ménage est une double échelle ,
Où , vers un point commun , le destin nous appelle ;
Que c'est en s'unissant du cœur et de la main ,
Qu'on arrive au sommet , sans faiblir en chemin.
Je l'entends ; reprenons ma lecture au plus vite ,
Et suivons les détails du projet qui s'agite.

SCÈNE V.

Le même , MARGUERITE.

MARGUERITE , *à part.*

Ma mère était sortie ; hélas ! que devenir ?

Regardant la pendule.

Onze heures ! la journée est bien longue à finir.

Monsieur de plus en plus au logis se renferme ;

Dans le mien , aussi moi , je rentre digne et ferme.

Elle s'assoit.

C'est son droit après tout de demeurer chez lui ;

Je l'invoquais hier , il l'invoque aujourd'hui ;

Aussi de ce droit là , sans chercher à médire ,

Je profite , en faisant tout ce que je désire. —

— Si je chantais ? — Non pas , — silence ! — J'aurais peur

Que ma voix ne lui vint révéler mon humeur ;

J'aime mieux lui livrer un assaut des plus rudes,
Et frénétiquement repasser mes études.
Il prétend que cela l'agite et le rend fou.

Elle joue des gammes.

CHRISTIAN.

Votre jeu, chère amie, est, je crois, un peu mou ;
Pourquoi tant négliger un art où l'on excelle ?

MARGUERITE, à part.

Comment donc, insensible ?

CHRISTIAN.

Avouons-le, ma belle,
Il vous manque plutôt, et c'est bien désolant,
Un public connaisseur pour un si grand talent.
Recommencez encor ces ravissantes gammes, —
— C'est le balancement voluptueux des lames !
La gamme, on en médit, vraiment c'est bien à tort ;
Rien valut-il jamais ce serpent qui se tord,
Qui monte, qui descend sous le doigt qui l'excite,
Gronde avec gravité, puis en sifflant s'agite ?
La gamme on en médit, je le dis franchement,
C'est ce qu'on peut entendre et voir de plus charmant !

MARGUERITE.

Cela vous plait ?

CHRISTIAN.

Beaucoup.

MARGUERITE, à part.

Il enrage !

CHRISTIAN.

Les gammes
Sont le tableau réel des maris et des femmes.
Voyez ce piano, riche de sons nombreux ;
Chaque touche est un jour de l'existence à deux ;

Que deux mains bien d'accord, le parcourent, unies,
Et l'instrument rendra de pures harmonies;
Mais qu'attardée un peu, l'une ou l'autre des mains,
Oubliant sa compagne, erre en d'autres chemins,
Quelle cacophonie! et quel affreux martyre!
Tout instrument ne dit que ce qu'on lui fait dire;
Accords harmonieux, ménages enchanteurs,
Tout dépend des deux mains, tout dépend des deux cœurs.

MARGUERITE, *jouant toujours.*

Ah!

CHRISTIAN.

Plus je vous entends, plus j'aime la musique!
La gamme est, suivant moi, l'idéal, le magique.
Jadis, avec succès, j'en faisais sur le cor;
Je pourrais, j'en suis sûr, vous les redire encor.
Un voisin très quintoux, véritable barbare,
De tout cœur quelquefois maudissait ma fanfare,
N'ayant pas, comme vous, de l'art le feu sacré.
Admirez à loisir, je me sens inspiré.

Prenant le cor de chasse.

Laissons la politique à meilleur diplomate.
Voulez-vous écouter quelque belle sonate?
Ou bien, cela vaut mieux, cette gamme qui fuit,
Ainsi que de Satan la fanfare de nuit,
Lorsque dans ses forêts chasse le sombre archange?

Notes fausses.

Cela vous semble faux? C'est satanique, étrange!

MARGUERITE, *se bouchant les oreilles.*

D'un tel charivari faites grâce, grands dieux!

CHRISTIAN.

Au sanglier qui meurt quelques derniers adieux.

Notes extrêmement fausses.

MARGUERITE.

Vous abusez , Monsieur ?

CHRISTIAN.

Non , chez moi je me livre
A de divins concerts sur mon beau cor de cuivre.

MARGUERITE.

Remarquez seulement , vous le disiez , je crois ,
Satan , s'il en donnait , en donnait dans les bois.
Et puis l'on a sommeil durant certaines heures ;
Le mur n'est pas épais entre nos deux demeures.

CHRISTIAN , *remettant le cor de chasse sur le bahut.*
C'est juste , et je pourrais troubler votre repos ;
Je cesse donc ici de charmer les échos.

Puisse votre sommeil avoir des rêves roses !
Oubliez le mari , par dessus toutes choses.
Voyez , dans le lointain , la fanfare s'enfuit ,
Et Satan désormais ne fera plus de bruit.
Ah ! vous dormez déjà !

Il allume un cigare.

MARGUERITE , *toussant.*

La vilaine fumée !

CHRISTIAN.

Par qui la solitude est bien souvent charmée.
Allez-vous me défendre encore ce plaisir ?
Vous mettez un obstacle à mon moindre désir ;
Et je crois , entre nous , grâce à votre exigence ,
Que , des deux , le tyran n'est pas celui qu'on pense.

Soufflant en l'air une bouffée de tabac.

C'est l'instant où l'esprit évoque le passé ,
Au milieu du nuage où le rêve est bercé.
Je m'en souviens toujours , le soir tombait à peine ;
Et nous nous promenions ensemble dans la plaine ,

Devisant d'avenir , au déclin d'un beau jour ;
Nous composions , tous deux , notre roman d'amour :
Il faut , me disiez-vous , la liberté complète ;
Fil d'être d'un mari la très humble sujette !
Livrons notre caprice à la merci du vent ; —
Point de tyran grondeur , comme il en est souvent !
Pour jouir de l'amour , n'en sentons pas la chaîne ,
Dans tout ménage heureux , c'est la loi souveraine.

Marguerite ferme les yeux et penche la tête comme pour dormir.

Vous dormez ?

MARGUERITE.

A peu près.

CHRISTIAN.

J'en suis fort satisfait.

MARGUERITE.

Vous aurez obtenu ce remarquable effet. —

CHRISTIAN.

Je serai plus tranquille ;

MARGUERITE , *relevant la tête et regardant son mari.*

En quoi ? Veuillez le dire.

CHRISTIAN.

Quand vos yeux sont fermés , ils ont bien moins d'empire ;
Si leur éclat charmant met le cœur en émoi ,
Quelque repos pour eux , c'est du repos pour moi.

MARGUERITE.

C'est galant !

CHRISTIAN.

Un flatteur prend toujours qui l'écoute.
Vous n'avez plus sommeil , je me remets en route. —
— Un pâtre , tout-à-coup , descendit du coteau ,
Ramenant au bercail son paisible troupeau ;

L'une de ses brebis allait d'un pas alerte ,
Broutant , sans s'arrêter , quelques brins d'herbe verte ;
Sur les grands yeux du pâtre elle fixait ses yeux ;
Lui , sans souci , chantait un air doux et joyeux
Que répétaient au loin les échos des collines.
Au détour du sentier tout bordé d'aubépines ,
Où je vous rencontrai pour la première fois ,
Voici que la brebis cherche à fuir ; mais la voix
Du maître la rappelle , elle revient craintive ; —
Puis un collier prudent retient la fugitive !
Dans un bois de sapins , qui formait un îlot ,
Le pâtre et la brebis disparurent bientôt ,
On entendit long-temps un chant lent et sonore ;
Ne les distinguant plus , nous les suivions encore

MARGUERITE.

De ce charmant tableau nous avons ri tous deux.

CHRISTIAN.

La femme et le mari , disiez-vous , sont comme eux ;
Les femmes sont souvent de très humbles esclaves.

MARGUERITE.

Lorsqu'elles n'ont pas soin de briser leurs entraves.

CHRISTIAN.

Je devins votre époux sans d'autres vœux au cœur
Que d'inonder vos jours de rayons de bonheur ;
Je laisse ma brebis errer à l'aventure.

MARGUERITE.

Moi , j'accorde au berger pareil droit , je vous jure !

CHRISTIAN.

Et quand chacun de nous fait tout ce qui lui plait ,
J'apprends que le bonheur est loin d'être complet.
Aussi , pour prévenir la discorde en ménage ,
Sans tarder plus long-temps faisons notre partage.

Afin d'être chez nous , plus libres , plus heureux ,
Nous pouvons diviser notre salon en deux.
Nous aurons deux logis bien distincts , sur mon âme !
Le fauteuil de monsieur , le fauteuil de madame ,
Retraites où chacun peut vivre isolément ;
Il reste à partager encor l'ameublement.
Je vous laisse d'abord , de vous complaire avide ,

Montrant le piano.

Ceci , dont vous tirez un parti si splendide.

MARGUERITE , *d'un air piqué.*

Monsieur !

CHRISTIAN.

Rassurez-vous ; modeste , je conçois ,
Que l'éloge souvent plait et gêne à la fois.
Dans mon lot restera , naturel apanage ,
Ce vieux chêne noirci , ce bahut moyen-âge ;
Images des maris , j'y vois sculptés des loups ,
Et tout droit , dans mon lot , il tombait entre nous.
J'y serre avec grand soin , quand leur tâche est finie .
Mon écume de mer et mon cor d'harmonie.
Ne craignez rien , ce mot vous fait presque frémir ;
Mais Satan fait sa sieste et vous pouvez dormir.
S'il fallait même encor vous bercer , ma mignonne ,
Je sais une chanson , celle de la madone ,
Où l'on dit que , le soir , en rêvant à demi ,
L'enfant , bercé par elle , est bientôt endormi.
La vierge emporte alors , loin de ce triste monde ,
Dans son palais d'azur l'enfant à tête blonde ,
Jusqu'à l'heure où ses yeux se rouvrent ici-bas ,
Mère , dans le berceau que lui font tes deux bras !
Hélas ! près d'un mari la chose est moins vermeille ,

Pendant que vous dormez , c'est le tyran qui veille ,
Il n'y faut plus songer.

MARGUERITE.

C'est assez de bonté ;
Dans mon fauteuil , au moins , je veux ma liberté.

CHRISTIAN.

Soit , mais n'ayez pas l'air d'une pauvre victime ;
Cela me donne , à moi , l'aspect sombre du crime ;
Je m'occupe de vous.

MARGUERITE.

Grand merci de ce soin ;
D'un pareil intérêt je ne sens nul besoin.

CHRISTIAN.

Un dernier mot pourtant : voyez , je suis bon prince ;
Rêver dans son fauteuil est plaisir assez mince ;
Notre bibliothèque est placée en mon lot ,
Vous qui ne fumez pas , lisez ceci plutôt.

Lui tendant un livre.

Cet ouvrage pour vous aura de la magie ,
C'est un traité complet de minéralogie.

Prenant un autre livre.

A moins que votre cœur ne se sente attendri
Par ce code où je lis : obéir au mari.

Prenant quelques autres livres et brochures.

Mais non , je le conçois , ce silence s'explique ;
Vous avez le cœur tendre et l'âme poétique ;
Et ce froid procureur en perruque à marteaux ,
Le code , ne vaut pas tous nos romans nouveaux.
Voici sur ce bahut quelques charmants ouvrages ;
Mille boutons de fleurs en émaillent les pages ;
Peut-on les respirer sans le moindre danger ?

Je n'en répondrais pas ; ce qui n'y fleurit guère ,
Hélas ! c'est la morale , et , sans être sévère ,
J'y vois toutes les fleurs , moins celles d'oranger.

Ouvrant l'un des volumes.

J'en tiens un qui devra , j'en suis certain , vous plaire ,
Le titre en est touchant : « *Les pleurs d'un solitaire.*
Un poème rempli de soupirs émouvants ,
Comme plus d'un auteur en jette à tous les vents ,
L'on s'émeut aux accents de ces douleurs si vives ,
S'exhalant en sanglots de ces pages plaintives !
Rassurez-vous pourtant , ce cœur déshérité
N'est pas mort au bonheur , à la sérénité.
Je crois que les chagrins bien profonds , bien intimes ,
Ne sont pas les chagrins qu'on chante avec des rimes ;
Sitôt qu'on peut les dire en beaux vers accouplés ,
Ils sont déjà bien près d'être tout consolés ;
Presque toujours l'auteur de ces sombres chimères ,
Devient , de gais enfants , le plus heureux des pères ,
Agent de change ou bien grave tabellion ,
Et cache ses soupirs en un discret rayon.

MARGUERITE , tirant un petit livre de sa poche.

J'en connais que leur muse a su garder fidèles ,
Et tous les rossignols n'ont pas perdu leurs ailes.
Ne cherchez pas autant , Monsieur , à m'égayer. —
Voyez , mon choix est fait. — J'ai *Les Chants du foyer.*

CHRISTIAN.

Vous les lisez toujours ?

MARGUERITE.

On aime à les relire.

CHRISTIAN.

Je n'insisterai pas ; puis j'ai besoin d'écrire.

*Il prend, à son tour, un petit album de poche,
et se met à écrire.*

MARGUERITE.

Vous écrivez ? à qui ?

CHRISTIAN.

Je ne demande pas

A qui , dans un instant , vous rêverez tout bas.

MARGUERITE.

C'est un secret d'Etat , pardon d'être indiscreète.

N'allez pas croire , au moins , qu'un souci m'inquiète.

CHRISTIAN.

Je ne crois rien.

MARGUERITE.

Vraiment ?

CHRISTIAN.

N'insistez pas ainsi ;

La peur que vous montrez , c'est déjà du souci.

MARGUERITE , *détournant la conversation.*

Il fait , depuis deux jours , bien froide matinée ;

Pourquoi donc pas de feu dans cette cheminée ?

CHRISTIAN , *écrivait toujours.*

Elle est à vous.

MARGUERITE.

Non pas , je vous cède mes droits.

CHRISTIAN.

Je vous cède les miens , et souffle dans mes doigts.

MARGUERITE , *sonnant Justine.*

Faites du feu.

Justine obéit et sort.

CHRISTIAN , *se tournant vers Marguerite.*

Pour qui ?

MARGUERITE.

Pour vous.

CHRISTIAN , *se remettant à écrire.*

Merci , je reste.

MARGUERITE , *s'enfonçant dans son fauteuil.*

Moi , je ne veux tenir rien de vous , je l'atteste.

CHRISTIAN , *fermant son album.*

Transigeons.

MARGUERITE.

A quel prix ?

CHRISTIAN.

Traitez les yeux fermés.

MARGUERITE.

Livrer à l'ennemi mes remparts désarmés !

CHRISTIAN , *avec reproche.*

Un mari ?

MARGUERITE.

Justement.

CHRISTIAN.

J'oubliais l'anathème

Dont vous enveloppez ce despote suprême.

C'est prudent ; écoutez , trainons notre fauteuil ,

Nous pouvons bien tous deux demeurer seuil à seuil ;

Lorsque l'on est discret , comme nous , j'imagine ,

C'est , sans gêner les gens , qu'en voisin on voisine.

Ils se rapprochent du foyer.

MARGUERITE.

Il est bien entendu qu'en m'approchant de vous ,

Nous n'en restons pas moins tous deux libres chez nous.

CHRISTIAN.

Vous aurez un chenêt , et moi je prendrai l'autre.

MARGUERITE.

Ce coin sera le mien , et celui-ci le vôtre.

CHRISTIAN.

Quelques menus objets resteront en commun ,

Les pincettes , la pelle ; ah ! j'en oubliais un :

Sentimentalement.

Le soufflet , dont le vent rend toute flamme active ,
Mais qui ne rendra pas la nôtre , hélas ! plus vive.

Mettant le garde feu entre eux.

Comme frontière , enfin , pour plus de sûreté
Plaçons le garde-feu debout de ce côté ;
Son rôle n'est-il pas de servir de barrière ,
Contre tout élément , brûlant , incendiaire ?

MARGUERITE.

Il semble , en nous voyant , qu'ici nous le plaçons ,
Non pas entre deux feux , mais entre deux glaçons.

CHRISTIAN.

Ce ne sont néanmoins que vaines apparences ;
Le respect des traités rapproche les puissances ,
Bien marquer les confins empêche des débats ,
C'est un gage de paix entre nos deux états.

Moment de silence , pendant lequel Christian prend le soufflet , qu'il offre à Marguerite , elle le refuse ; il se met à souffler avec frénésie.

MARGUERITE.

Vous dites ?

CHRISTIAN.

Rien , je souffle , et je dois reconnaître
Qu'il est beaucoup trop vert ce maudit bois de hêtre ;
Le vieux bois brûle mieux.

MARGUERITE.

Ce mot fait tressaillir ;
L'amour , comme le bois , gagne-t-il à vieillir ?

CHRISTIAN.

Vous pourriez dire vrai , tout en riant , moqueuse ,
L'amour vieux en ménage est chose sérieuse ,
Ce n'est plus cet enfant , aux vives couleurs ,
Respirant la santé , voltigeant sur les fleurs ;

C'est un vieillard courbé , perclus de rhumatismes.
Mais voyez cependant au travers de quels prismes
Le Seigneur embellit les choses ici-bas ,
Je connais des époux qui ne changeraient pas
Leur pauvre amour vieilli , toussant ,

MARGUERITE.

Battant d'une aile !

CHRISTIAN.

Mais plein des souvenirs d'un dévouement fidèle ,
Contre un plus jeune amour muscadin et pimpant ,
Alerte , et sur son aile à tous sommets grim pant .
Pourquoi ? C'est que le temps souvent nous fait comprendre
Ce que valait ce cœur qui s'éteint sous la cendre ,
Et qu'on doit préférer à des feux éclatants
Ce pauvre vieux tison qui dura si long-temps.

MARGUERITE.

Il est vrai qu'autrefois j'entendis ma grand'mère
Me parler de ces preux disparus de la terre ,
De ces jours , où filant sa quenouille de lin ,
Châtelaine attendait dix ans son châtelain ,
Et de son noble époux courant en palestine ,
Pleurait la longue absence , en tournant la bobine .
Les vaillants chevaliers , dans ces jours glorieux ,
S'en allaient proclamant leur amour en tous lieux .
Que les temps sont changés ! Moins pourtant que les hommes !
Nous vous aimons encore , oh ! folles que nous sommes !
Mais vous , modernes preux , vous n'avez plus , je crois ,
Pour lance qu'un cigarre . et vous aimez trois mois .
Les vrais preux , aujourd'hui , sont des chimères vaines !

CHRISTIAN.

Les preux ont disparu , restent les châtelaines .

Montent-elles le soir sur la plus haute tour ,
Pour savoir si Rolland hâtera son retour ?
Cela n'est que trop vrai , les temps sont infidèles ,
Et les châteaux du jour sont privés de tourelles ;
De l'absence vos cœurs se consolent si bien
Que les tours des châteaux ne serviraient à rien.

MARGUERITE.

Votre portrait n'a pas la moindre ressemblance ,
A quoi nous servirait en tous cas la constance ?
Plus d'une châtelaine irait , sur le créneau ,
Contempler l'horizon du haut de son château ,
Pour voir , comme Sœur Anne , et le pré qui verdoie ,
Et le sentier poudreux où le soleil flamboie.

CHRISTIAN.

Il est des oasis aux déserts sablonneux.

MARGUERITE.

Mais les déserts sont grands ; quant aux vrais amoureux
L'espèce en est fort rare ; il est un soin à prendre ,
C'est , dans un vase d'or , d'en recueillir la cendre ,
Puis d'en jeter un peu sur d'autres moins constants ,
En ménageant surtout , pour en avoir long-temps.
Après six ans d'absence on prétend qu'Ernestine
Épouse son cousin.

CHRISTIAN.

Autant que sa cousine.

Est-il riche du moins ?

MARGUERITE.

Voilà bien les grands mots
Que le siècle aujourd'hui vous lance à tout propos !

Ont-ils beaucoup d'argent ? unissons-les bien vite ;
Un bon contrat d'abord, puis de l'amour ensuite.
Il vient, ou ne vient pas ; on s'en passe très bien ,
Le montant de la dot est tout dans ce lien.
C'est ainsi qu'on marie , hélas ! tant de fillettes ,
Que l'on blâme plus tard de devenir coquettes ,
Résultat obligé de l'éternel refrain :
Mariez-vous toujours , l'amour viendra demain ;

CHRISTIAN.

Mon Dieu ! le mariage , ainsi que toute chose ,
S'il a sa poésie a bien aussi sa prose ,
Le rêve nous transporte au sommet du ciel bleu ;
Mais bientôt il en faut descendre quelque peu.
Le bonheur, pour rester sans trouble, sans nuage,
N'est pas indifférent au budget d'un ménage ;
On accepte , à vingt ans , un modeste grenier ,
D'habitude , à quarante , on préfère un premier ;
Et lorsque tout l'actif dans le cœur se renferme ,
On expulse un amant qui néglige son terme ,
S'étant mis en ménage , avant que de songer
Qu'il faut payer fort cher les nids pour se loger.
On a la soif ardente et jamais assouvie
D'un bien-être envié chaque jour de la vie.
Qu'importe , direz-vous , ce détail aux amours ?
Ne s'est-on pas juré de s'adorer toujours ?
Qu'importe ? on commet là l'erreur la plus profonde ,
C'est quand la gêne vient , que la tempête gronde ;
Votre femme n'est plus l'ange rêveur et doux ,
Ni vous ce gai causeur faisant plus d'un jaloux ;
Devant cet ennemi du bonheur des ménages ,
Le beau temps s'enfuit vite au souffle des orages ;

Le pied aime à fouler un tapis moelleux ;
Il faut un peu de bois , car l'amour est frileux.

MARGUERITE.

Comment voulez-vous donc qu'un instant il résiste
Aux froids raisonnements d'un calcul réaliste ?
Quand on compte si bien , l'on ne s'adore pas.
C'est le plus grand malheur d'un ménage ici-bas.
Mieux vaut pour Ernestine être sûre qu'on l'aime ,
Pour elle , cet amour c'est l'intérêt suprême.

CHRISTIAN , avec ironie.

L'intérêt ! l'intérêt ! qui n'est pas empressé
De blâmer ce qu'on nomme un but intéressé ?
Comme si l'intérêt n'était pas dans ce monde ,
De toutes actions , cause unique et féconde.
Que par un doux regard nous nous sentions émus,
Ou par un sac rempli de billets et d'écus ;
De ce double intérêt nous subissons l'empire :
L'intérêt que l'on touche , et celui qu'on inspire.

MARGUERITE.

Lequel de ces deux là , dites , fut votre loi ?

CHRISTIAN.

Vous êtes curieuse , et je rentre chez moi.

Moment de silence pendant lequel Marguerite prend à son tour le soufflet et souffle avec agitation sans pouvoir parvenir à allumer le feu. Christian a repris son album, dont il détache la page écrite qu'il se met à relire.

MARGUERITE.

Vous avez longuement médité cette lettre ?

CHRISTIAN.

De l'inquisition , vous passez le grand maître !

MARGUERITE.

C'est juste, et cependant.....

CHRISTIAN, *avec intention.*

Vous voudriez savoir

La couleur de ses yeux?

MARGUERITE, *jalouse.*

Une femme !

CHRISTIAN, *la regardant en face.*

A l'œil noir.

MARGUERITE, *vivement.*

Donnez-moi ce papier?

CHRISTIAN.

Mon Dieu! que vous importe

Que j'écrive à quelqu'un, que j'entre ou que je sorte?

N'est-ce pas là mon droit, sans en rendre raison?

MARGUERITE, *saisissant le papier.*

Je brise les traités, ce n'est plus de saison,

Votre façon d'agir est par trop ténébreuse.

Le défaut d'une femme est d'être curieuse.

Elle lit, se trouble, et laisse tomber de ses mains le papier, que Christian ramasse lentement.

CHRISTIAN.

Eh bien! ma Marguerite, elle fait donc grand peur

La missive d'amour de ce mari trompeur,

Qui vient mettre une perle au bord de vos paupières,

Ainsi que la rosée en met à nos bruyères?

Lisant.

• *Christian à Marguerite,*

- Deux fauvettes jadis, qui s'adoraient d'amour,
- Heureuses, voltigeaient ensemble tout le jour;
- Mais le démon malin aperçut les fauvettes,
- Et, jaloux du bonheur qu'avaient ces deux pauvrettes

• Leur souffla dans l'esprit , prétend-on , ce discours :
• Pourquoi donc l'une à l'autre ainsi céder toujours ?
• Ta sœur veut-elle aller dans les forêts lointaines ,
• Tu voudrais t'arrêter , toi , dans les vertes plaines ;
• Résiste à ce despote , à son joug odieux ;
• Quand on suit son caprice , on est bien plus heureux. —
• Toutes deux écoutant l'esprit malin qui tente ,
• Il arriva qu'un soir , où soufflait la tourmente ,
• Au lieu de se prêter l'appui qu'on trouve à deux ,
• Et de se réchauffer après le froid orage ,
• Chacune prit son vol ; ce n'était guère sage : —
• Pauvres petits oiseaux , nul n'entend parler d'eux ! —

MARGUERITE , *avec émotion.*

Christian !

CHRISTIAN.

N'est-ce pas ? Tu comprends , Marguerite ,
Qu'elle eut grandement tort , ma fauvette petite ?
Comme toi , j'ai versé sur elle bien des pleurs ;
Mais gardons tout cela pour plus grandes douleurs.
Des fauvettes , je puis t'apporter des nouvelles ;
Rien n'est jamais perdu quand les cœurs sont fidèles ;
On finit par comprendre , alors qu'on s'aime bien ,
Qu'en dehors de tous deux , la liberté n'est rien ;
Que l'on doit se céder , tantôt l'un , tantôt l'autre.
Le bonheur des oiseaux est tout comme le nôtre ,
Ceux dont j'ai dit l'histoire , ils se sont retrouvés ,
Ils comprennent leur faute , et les voilà sauvés.

MARGUERITE , *montrant le garde feu.*

Il reste cependant entr'eux une barrière.

CHRISTIAN , *le renversant.*

Sitôt qu'il est permis de franchir la frontière ,
La place tombe vite au pouvoir du vainqueur.

MARGUERITE, *embrassant son mari.*

L'arme, c'est un baiser donné de bien bon cœur.
O ciel ! et mon serment !

CHRISTIAN, *la ramenant gravement en scène.*

Qu'avais-tu pu promettre ?

MARGUERITE, *baissant les yeux.*

D'attendre le baiser de mon seigneur et maître.

CHRISTIAN, *souriant.*

Folle, je le savais.

MARGUERITE.

C'est mal, car grâce à toi,
J'ai satisfait mon cœur, mais j'ai trahi ma foi.
Le mal est sans remède, on ne peut pas reprendre
Un baiser que l'on donne.

CHRISTIAN, *l'embrassant à son tour.*

On peut du moins le rendre.

Sachons dans notre esprit le graver avec soin,
Ce secret du bonheur que nous cherchions si loin.
Souviens-toi bien toujours de ce baiser, mignonne,
Il ne faut pas compter, entre époux, qui le donne.

A. JOUBERT.

NOTICE

SUR UNE DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES

Au village de **KERVIAN** , près **CAMARET** (Finistère),

EN JANVIER 1863.

A trois kilomètres de Camaret , la route qui mène de ce port au bourg de Crozon passe , en un lieu dit *Kerloch* , sur une étroite chaussée limitée , à droite par la mer , à gauche par un étang d'une assez vaste étendue. — Au-dessus de cet étang , dans l'Est , sont trois ou quatre champs de terre labourable et , couronnant le tout , un hameau d'une dizaine de maisons , nommé *Kervian*.

Dans le deuxième champ , en remontant de l'étang de *Kerloch* à ce village , un pauvre cultivateur , du nom de Jean Alix , qui labourait la terre , au mois de Janvier 1863 , rencontra , au milieu de son travail , une pierre d'assez forte dimension qu'il voulut enlever et qu'il se mit en devoir de déblayer avec les mains. Contrarié de l'obstacle qu'elle lui opposait , ainsi que quelques autres répandues sans ordre tout à l'entour , il reprit sa pelle , un moment laissée de côté , et frappant avec violence deux pierres rapprochées l'une de l'autre , il heurta et brisa

du même coup un vase en cuivre qui laissa échapper un nombre considérable de pièces de petit module. — Les pièces recueillies étaient, nous écrit-on, au nombre de 4012 ; Alix, que nous avons interrogé peu de jours après la trouvaille, réduit un peu ce chiffre et ne le porte qu'à 960 : elles représentaient un poids d'environ trois kilogrammes ; le vase, qui les contenait, n'avait pas de couvercle, et le fond, arrondi, avait été presque complètement rongé par l'oxyde ; cependant, on put constater que sa forme se rapprochait de celle d'une petite marmite ou *pot-au-feu* qui n'aurait point eu de pieds : les débris en furent malheureusement dispersés. On s'apprêtait même à fondre et à réduire en lingot les pièces qui avaient été trouvées, tant est enracinée chez le paysan la crainte d'être inquiété et de voir le fisc venir réclamer sa part de ce qui est recueilli en terre, lorsque l'intervention et les conseils de quelques personnes intelligentes arrivèrent fort à propos modifier cette première et déplorable pensée.

Le champ où la découverte a été faite porte le nom breton de *Is-parc-ar-boulen*, dont le sens littéral est *Bas champ de la boue*. Ce nom est, en effet, parfaitement en rapport avec la situation qu'il occupe sur les bords d'un étang, mais il ne nous apprend rien sur la destination que cet emplacement peut avoir eu dans le passé. Des renseignements fournis par M. Eugène Falloy, administrateur de la marine à Camaret, il résulte qu'un mur d'une assez grande étendue, dont on n'avait pas jusqu'ici soupçonné l'existence, a été reconnu à quelques pieds de profondeur sous la terre végétale. Il a suffi de quelques déblais pratiqués le long de ce mur pour en retirer des fragments de briques à rebords et des morceaux de ciment mélangé de tuileaux pilés qui ne peuvent, suivant nous, laisser aucun doute sur l'origine romaine de ces fondations. De plus, à 400 mètres de l'endroit où les monnaies ont été trouvées, et dans un autre

champ, nommé *Is-parc-Cordier*, existent les ruines d'un vieil édifice, qui passe dans le pays pour un ancien manoir, et dans lequel on a également recueilli des fragments identiques aux premiers.

Alix paraît s'être défait par petites portions du trésor qu'il avait eu la bonne fortune de rencontrer : il s'est rendu trois fois à Brest, apportant chaque fois avec lui un lot de 100 à 150 pièces qu'il y a vendues. D'un autre côté, diverses personnes de Crozon, de Châteaulin et de Quimper se sont rendues sur les lieux et y ont fait des acquisitions dont nous ignorons l'importance. En opérant ainsi, Alix a cru sans doute agir au mieux de ses intérêts, et personne assurément ne peut songer à lui en faire un reproche ; mais il est permis de regretter que la masse totale de ce dépôt, le plus important de ceux qui ont été mis au jour dans le Finistère, depuis un grand nombre d'années, n'ait pu être soigneusement examinée et classée avant sa dispersion.

Quoi qu'il en soit de cette circonstance, sur 400 pièces environ qui ont été apportées à Brest, nous avons été en mesure d'en étudier plus de 300, et cela suffit, croyons-nous, pour donner une idée exacte de la physionomie générale du dépôt et de sa composition.

Les monnaies trouvées à Kervian, dans les circonstances que nous venons de relater, sont des deniers en argent du 1^{er} et du II^e siècle de l'Ère chrétienne : elles sont généralement dans un très bon état de conservation, sauf quelques-unes recouvertes, en tout ou en partie, d'une couche de sulfure d'argent reconnaissable à sa couleur noire qui, parfois, les a altérées profondément ; chacune d'elles pèse environ trois grammes. La série commence avec le règne de Vitellius à l'an 69 de J.-C. et s'arrête à Caracalla, qui mourut en 217. Elle comprend, sauf les grandes raretés numismatiques, la suite des Empereurs et des Impéra-

trices qui ont régné dans cet intervalle d'un siècle et demi , période la plus brillante de la domination romaine. Les premières en date , celles de Vitellius , Vespasien , Titus , Domitien et Nerva , témoignent d'une longue et active circulation ; les types et même les légendes sont cependant très reconnaissables , ce que l'on ne pourrait dire de beaucoup de nos monnaies d'argent actuelles qui ont à peine cinquante ans de date. Les plus récentes dans le dépôt, et notamment les pièces qui sont à l'effigie de Caracalla , de Plautille sa femme , et de Geta , sont généralement dans un si bel état de conservation , qu'on les dirait frappées d'hier. — Tout porte à croire que l'enfouissement de ces monnaies a eu lieu dans les premières années du III^e siècle , sous le règne de Caracalla , et vraisemblablement peu après l'année 212 , date du meurtre de Geta.

Voici comment se répartissent entre les divers Empereurs les pièces qui ont pu être examinées :

ANNÉES du règne.	NOMS DES EMPEREURS.	NOMBRE de Pièces.
69—69	Vitellius.	4
69—79	Vespasien.	16
79—81	Titus.	5
81—96	Domitien.	9
96—98	Nerva.	7
98—117	Trajan.	57
117—138	Hadrien.	52
117—137	Sabine.	5
135—138	Aelius Verus.	4
138—161	Antonin le Pieux.	38
138—141	Faustine l'aînée.	27
161—180	Marc-Aurèle.	33
161—175	Faustine jeune.	21
161—169	L. Verus.	9
161—169	Lucille.	5
180—192	Commode.	11
180—183	Crispine.	4
193—211	Septime Sévère.	4
211—217	Caracalla.	5
211—212	Plautille.	2
211—212	Geta.	3
	Total.	312

Il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt de rechercher quel avait été entre les années 69 et 212 le titre de la monnaie romaine en argent, dont la découverte de Kervian venait de mettre à notre disposition de nombreux spécimens. Dans ce but, nous avons choisi quatre pièces émises à des intervalles de 40 à 50 ans l'une de l'autre, et nous les avons fait soumettre à l'analyse. Cette opération exécutée avec le plus grand soin, au moyen du procédé connu sous le nom de *coupe-lation*, par M. Constantin, Pharmacien, essayeur juré du commerce pour les métaux précieux, à Brest, et Membre de la Société Académique, a donné les résultats suivants :

VESPASIEN (monnaie du V ^e consulat).....	900	millièmes de fin
TRAJAN (monnaie du VI ^e consulat).....	908	<i>idem.</i>
MARC-AURÉLE (III ^e consul. et XVIII ^e puis. trib.)	908	<i>idem.</i>
GÉTA	770	<i>idem.</i>

Une analyse faite par la voie humide a démontré en même temps que les pièces en question ne contenaient que du cuivre et de l'argent, à l'exclusion de tout autre métal.

On doit conclure de ces données :

Que dans la période comprise entre la seconde moitié du I^{er} siècle et les dernières années du II^e, la monnaie romaine en argent était frappée à un titre au moins égal, sinon supérieur à celui de notre monnaie française actuelle ;

Que ce titre n'a pas sensiblement varié pendant la période mentionnée ci-dessus ;

Mais, qu'à partir du III^e siècle, il a subi une décroissance très marquée.



CATALOGUE DESCRIPTIF

DES MONNAIES TROUVÉES A KERVIAN.

VITELLIUS

Né en l'an 15 de J.-C. — proclamé Empereur l'an 69, par les légions de Germanie, dont Galba lui avait donné le commandement, disputa la couronne à Othon, qui avait été élevé à l'Empire par les cohortes de Rome et, après l'avoir vaincu, périt lui-même assassiné après un règne de huit mois.

Nous n'avons reconnu parmi les pièces qui nous ont passé sous les yeux qu'une seule monnaie de Vitellius : l'Empereur y est représenté avec la tête ceinte d'une couronne de lauriers et le revers offre le type le plus habituel des monnaies de ce prince, un trépied que surmonte un dauphin et entre les montants duquel est perché le corbeau fatidique.

A. Vitellius ger..... tr. p. — Tête laurée.

XV. Vir sacr. fac. — Trépied avec dauphin et corbeau.

VESPASIEN

Né en l'an 9 de J.-C. — était Gouverneur de la Judée, lorsqu'en 69 il fut élevé à l'Empire par les légions d'Orient. — Resté, après le meurtre de Vitellius, seul maître de l'Empire qu'il gouverna jusqu'à l'année 79, date de sa mort.

Les monnaies au nom de ce Prince peuvent se diviser en deux catégories : les unes ont été frappées pendant sa vie,

les autres après sa mort. La figure de l'Empereur y est tournée tantôt à gauche, tantôt à droite, usage qui se continua sous le règne de Titus : au-delà, l'effigie est constamment tournée vers la droite.

Parmi les pièces de la première catégorie, nous signalerons celle qui offre la représentation du *Modius* ou boisseau Romain ; c'était la mesure usitée pour les matières sèches, principalement pour le blé, et on croit qu'elle répondait à un *décalitre* environ.

Celles de la deuxième portent la légende : *Divus Augustus Vespasianus* ; au revers, sont des symboles faisant allusion aux cérémonies de l'apothéose, tels que les capricornes et l'aigle qui était supposé porter au ciel l'âme du Prince mis au rang des Dieux.

Imp. Caesar Vespasianus Aug.

Cos iter..... Femme debout tenant un rameau et un caducée.
(Musée de la Société Académique).

Imp. Caes. Vesp. aug. cens.

Pontif. Maxim. — Personnage assis avec rameau et haste.
(M. de la S. A.).

Imp. Caes. Vesp. aug. p. m. cos. IIII cen.

Salus Aug. — Femme assise tenant une patère. (M. de la S. A.)

Imp. Caesar Vespasianus aug.

Cos IIII tr. pot. — Femme debout.

Imp. Caesar Vespasianus aug.

Pon. max. tr. p. cos. v. — Caducée ailé.

Imp. Caesar Vespasianus aug.

Pon. max. tr. p. cos. VI. — Femme assise.

Imp. Caesar Vespasianus aug.

Cos VII. — Bœuf.

Caes Vespasianus aug.

Imp. xx. — *Modius* garni d'épis de blé.

Divus Augustus Vespasianus.

Sans légende. — Deux capricornes avec globe et bouclier.

Divus Augustus Vespasianus.

Sans légende. — Aigle sur un chapiteau.

TITUS

Né à Rome l'an 41 de J.-C. — décoré du titre de César, lorsque Vespasien, son père, monta sur le trône — lui succéda en 79 et mourut en 81.

Lorsque le commencement des légendes n'est pas bien conservé, il est difficile de distinguer les monnaies de ce Prince de celles de son père, tant est grande la ressemblance des deux effigies. Les pièces de Titus étaient relativement moins nombreuses dans le dépôt que les monnaies de Vespasien et celles de Domitien, son frère; cela s'explique par la courte durée du règne. On remarquera que, sur les unes, le nom de Titus est écrit en toutes lettres, tandis que sur d'autres il est indiqué seulement par la lettre initiale; ces dernières paraissent appartenir plus spécialement à l'époque où il n'était encore que César.

T. Caesar imp. Vespasian.....

Tr. pot. viii cos. vii. — Vénus debout appuyée sur une colonne.

Imp. Titus Caes. Vespasian. aug. p. p.

..... — Même type que ci-dessus.

Imp. Titus Caes. Vespasian. aug. p. m.

Tr. p. ix imp. xv cos. viii p. p. — Siège avec draperie; — foudre au-dessus.

DOMITIEN

Né en l'année 51 de J.-C. — fut déclaré César en même temps que son frère, et lui succéda en 81; — périt assassiné en 96, après un règne de 15 ans.

Parmi les monnaies de Domitien, il en est quelques-unes qui ont été frappées avant son élévation au rang suprême : ce sont celles qui porte la légende : *Caesar divi filius Domitianus* et l'appellation de Prince de la Jeunesse. — Le type de Pallas armée paraît avoir été pour lui un type de prédilection, puisqu'on le trouve représenté au revers de beaucoup de ses monnaies. Domitien semble aussi avoir mis une certaine affectation à se décorer du surnom de Germanique et du titre de censeur : le surnom cependant, au lieu d'être, comme c'était l'usage, la récompense et le prix d'une expédition glorieuse pour les armes Romaines, ne fut en sa personne que le souvenir d'une honteuse capitulation obtenue des peuples Barbares à prix d'argent, et l'histoire nous dit ce que fut entre ses mains la charge si redoutable de censeur. Notons, enfin, que jaloux de surpasser ses prédécesseurs par le nombre de ses consulats, il se fit décerner cette magistrature jusqu'à dix-sept fois.

Caesar divi f. Domitianus cos. VII.

Princeps juventutis. — Autel.

Caesar divi. f. Domitianus cos. VII.

Princeps juventutis. — Pallas armée d'un javelot et d'un bouclier.
(M. de la S. A.)

Imp. Caesar Domitianus aug.

Tr. p. cos. VII. — Siège avec draperie, surmonté d'un dossier ornementé.

Imp. Caes. Domit. aug. germ. p. m. tr. p. XII.

Imp. XIX cos. Cens. p. p. p. — Pallas appuyée sur une lance. (M. de la S. A.)

Imp. Caes. Domit. aug. germ. p. m. tr. p. XII.

Imp. XXI C..... Cens. p. p. p. — Femme debout.

Imp. Caes. Domit. aug. germ. p. m. tr. p. XII.

Imp. XXII cos. XVI Cens. p. p. p. — Pallas armée de la foudre et d'un bouclier.

..... Domit. aug. germ. p. m. tr. p. XII.

Imp. XXII cos. XVI Cens. p. p. p. — Pallas appuyée sur une lance. (M. de la S. A.).

Imp. Caes. Domit. ag. germ. p. m. tr. p. XV.

. cos. XVII Cens. p. p. p. — Pallas debout sur une base, armée d'un javelot.

Imp. Caes. Domit. aug. germ. p. m. tr. p. XV.

Imp. XXII cos. XVII Cens. p. p. p. — Femme debout.

NERVA

Né à Narnia, dans l'Ombrie, l'an 32 de J.-C. — avait été déjà deux fois consul, lorsqu'à la mort de Domitien, en 96, il fut proclamé Empereur par le Sénat; — mort en 98.

Avec Nerva commence une série de Princes dont les talents et les qualités, quoique de natures diverses et souvent opposées, portèrent au plus haut degré de grandeur et de prospérité la fortune de Rome. Les règnes successifs de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle forment la période la plus brillante de l'histoire du peuple-roi; ils eurent une influence marquée sur le développement des arts, et cette influence est restée empreinte sur les monnaies comme sur tous les autres monuments qui sont parvenus jusqu'à nous à travers les siècles. Les légendes inscrites au revers des deniers de Nerva témoignent du soulagement que durent éprouver toutes les classes de citoyens au sortir de la tyrannie oppressive de Domitien :

l'esprit de concorde dans les légions, l'amour du Prince, le bonheur du peuple, les libertés publiques y sont figurés ou par des symboles appropriés ou sous les traits d'une femme que distinguent divers attributs.

Imp. Nerva Caes. aug. p. m. tr. p. cos. II p. p.

Concordia exercituum. — Deux mains se joignant. (M. de la S. A.)

Imp. Nerva Caes. aug. p. m. tr. pot.

Cos. III — pater patriae. — Instruments de sacrifice.

Imp. Nerva Caes. aug. p. m. tr. p. cos. III p. p.

Salus publica. — Femme assise.

Imp. Nerva Caes. aug. p. m. tr. p. cos. III p. p.

Fortuna p. r. — Femme assise.

Imp. Nerva Caes. aug. p. m. tr. p. II cos. III p. p.

Libertas publica. — Femme debout avec *pileus* et haste.
(M. de la S. A.)

Imp. Nerva Caes. aug. germ. p. m. tr. p. II.

Imp. II cos. III p. p. — Femme avec gouvernail et corne d'abondance.

TRAJAN

Né en Espagne, à Italica près de Séville, l'an 53 de J.-C. — était Gouverneur de la Basse-Germanie, lorsqu'il fut adopté par Nerva et désigné par lui pour être son successeur à l'Empire, — monta sur le trône en 98, — et mourut en Asie l'an 117, au moment où il se disposait à revenir à Rome.

Les monnaies de Trajan étaient proportionnellement les plus nombreuses dans le dépôt de Kervian. Il est assez curieux de suivre sur les légendes qui accompagnent l'effigie, les variantes adoptées par ce Prince, suivant l'époque à laquelle les pièces

ont été émises. Sur les deniers qui portent la mention des II^e, III^e et IV^e consulats, et conséquemment frappées pendant les premières années du règne, on lit invariablement : *Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.* — Elles présentent ainsi le nom du père adoptif de Trajan et le surnom de Germanique que lui avaient mérité ses victoires en Pannonie, avant son accession à l'Empire.

A cette légende succède celle de : *Imp. Trajano. aug. ger. dac.* qui est inscrite sur toutes les pièces portant la date du V^e consulat et sur quelques-unes du VI^e. Nous y voyons figurer un nouveau surnom, celui de Dacique; elles sont donc postérieures aux deux expéditions que ce Prince dirigea contre les Daces et leur roi Décébale, expéditions à la suite desquelles Trajan réduisit la Dacie, aujourd'hui représentée par la Hongrie et la Transylvanie, en province romaine.

Sur les autres monnaies datées du VI^e consulat, qui correspond à l'an 112 de notre ère, nous constatons une nouvelle formule et un nouveau titre, celui de Parthique : *Imp. Caes. Ner. Trajan. optim. ger. dac. Parthico*, que modifient seulement parfois quelques légères variantes. Celles-ci rappellent les expéditions successives contre les Parthes, où l'Empereur, marchant sur les traces d'Alexandre, parcourut en vainqueur une grande partie de l'Orient. Elles furent émises dans l'intervalle qui s'écoula entre l'année 112 et l'année 117, date de sa mort. La reconnaissance du sénat et du peuple semble avoir voulu épuiser pour Trajan les formules de la louange, en lui décernant, en outre de ses glorieux surnoms, le titre plus glorieux encore de *très bon*.

Le revers de plusieurs des monnaies recueillies consacre le souvenir de quelques-unes des particularités remarquables du règne, telles que la soumission de la Dacie (*Dacia capta*), l'établissement de la voie Trajane (*Via Trajana*), l'érection de la

colonne monumentale encore debout sur l'une des places de Rome, et qui, à défaut de l'histoire à-peu-près muette sur les dernières années de ce règne, en a retracé sur le bronze les faits les plus mémorables.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

Pont. max. tr. pot. cos. II. — Femme debout avec une corne d'abondance.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

Pont. max. tr. pot. cos. II. — Femme assise.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

P. m. tr. p. cos. II p. p. — Femme debout tenant une corne d'abondance.

Imp. Nerva Caes. Trajan. aug. germ. p. m.

Tr. p. cos. II p. p. — Femme assise.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

P. m. tr. cos. III p. p. — Mars debout.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

P. m. tr. p. cos. III p. p. — Hercule nud, debout sur une base.

Imp. Caes. Nerva Trajan. aug. germ.

P. m. tr. p. cos. III p. p. — Victoire ailée de face.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. v p. p. s. p. q. r. optimo princ. — La Fortune debout, avec gouvernail et corne d'abondance

Imp. Trajano aug. ger. dac.

Cos. v. p. p. s. p. q. r. optimo princ. — Femme assise tenant une corne d'abondance.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. v. p. p.

S. p. q. r. optimo principi. — Femme debout avec une balance et une corne d'abondance.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. v. p. p.

S. p. q. r. optimo principi. — L'Empereur debout tenant une corne d'abondance : à ses pieds, le *Modius*.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. v p. p. s. p. q. r, optimo princ. — Femme debout s'appuyant sur une colonne.

Imp. Trajano aug. ger. dac.....

Cos. v p. p. s. p. q. r. optimo princ. — Femme tenant un rameau : à ses pieds, un oiseau.

Imp. Trajano aug. ger. dac.....

S. p. q. r. optimo principi. — Mars debout.

Imp. Trajano aug.....

Cos. v p. p. s. p..... op..... — Victoire tenant une couronne et une palme. (M. de la S. A.)

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Dac. cap. — *cos. v p. p. s. p. q. r. optimo princ.* — Dace assis sur un trophée d'armes. (M. de la S. A.)

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. v p. p. s. p. q. r. optimo princ. — Femme debout relevant un pan de sa robe. (M. de la S. A.)

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. v p. p. s. p. q. r. optimo princ. — L'Empereur portant une victoire et un trophée. (M. de la S. A.)

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. v. p. p.

S. p. q. r. optimo principi. — Guerrier debout avec lance et bouclier.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. vi p. p.

Aet. aug. — *S. p. q. r. optimo principi.* — L'Éternité sous les traits d'une femme portant sur les mains étendues les têtes du Soleil et de la Lune.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. vi p. p.

S. p. q. r. optimo principi. — Colonne Trajane.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. VI p. p. s. p. q. r. optimo princ. — Femme debout avec balance et corne d'abondance.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. VI p. p.

S. p. q. r. optimo principi. — Trois enseignes militaires.

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. VI p. p.

Via Trajana — S. p. q. r. optimo principi. — Femme couchée tenant un rameau et une roue. (M. de la S. A.)

Imp. Trajano aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Fort. red. — *cos VI p. p. s. p. q. r.* — La Fortune assise.

Imp. Trajanus aug. ger. dac. p. m. tr. p.....

Divus pater Trajan. — Personnage assis tenant une patère.

Imp. Caes. Ner. Trajan optim. aug. ger. dac. parthico.

Fort. red. — *p. m. tr. p. cos. VI s. p. q. r.* — La Fortune assise.

Imp. Caes. Ner. Trajano optimo aug. ger. dac.

P. m. tr. p. cos. VI p. p. s. p. q. r. — Mars armé d'une lance et portant un trophée.

Imp. Caes. Ner. Trajan. optim. ger. dac.

Parthico p. m. tr. p. cos. VI. p. p. s. p. q. r. — Femme debout tenant une fleur et une corne d'abondance.

Imp. Caes. Ner. Trajano optimo aug. ger. dac.

P. m. tr. p. cos. VI p. p. s. p. q. r. — Femme debout tenant une corne d'abondance.

Imp. Trajano optimo aug. ger. dac. p. m. tr. p.

Cos. VI p. p. s. p. q. r. — Jupiter armé de la foudre, et Junon tenant un sceptre.

HADRIEN

Né, comme son prédécesseur, à Italica, en Espagne, l'an 76 de J.-C., — passa, grâce à un stratagème de

l'Impératrice Plotine , pour avoir été adopté par Trajan à son lit de mort , et, sur cette croyance , fut proclamé Empereur par les légions de Syrie, qu'il commandait , puis reconnu par le Sénat, en l'an 117. — Mort à Baïa , dans la Campanie , en 138.

Il résulte des observations que l'on peut faire sur la série des deniers d'Hadrien , que ce Prince , au début de son règne , joignit à son nom celui de Trajan , dont il avait un si grand intérêt à se faire passer véritablement pour le fils adoptif ; nous avons vu qu'il en avait été de même de Trajan , relativement à Nerva. — Sur la première des monnaies décrites ci-après , Hadrien se qualifie de fils du divin Trajan, dont il prend soin de rappeler tous les titres ; cette pièce dût être frappée très peu de temps après son élévation à l'Empire ; les deux suivantes portent aussi la date de son premier consulat et sont , comme la première , de l'année 117. — Un peu plus tard , et dans le cours du III^e consulat , qui correspond à l'an 119, Hadrien se borna à faire mettre sur la monnaie d'argent son nom seul avec le titre d'Auguste , tantôt en entier , tantôt en abrégé. Il est le premier des empereurs Romains dont l'effigie sur les monnaies nous apparaisse avec la barbe , et cette mode , jusqu'alors inusitée , persista sous ses successeurs. Hadrien fut un prince essentiellement voyageur : il employa une grande partie de son règne à visiter successivement la plupart des contrées de l'Europe , de l'Asie et de l'Afrique ; celles de ses monnaies que l'on est convenu d'appeler géographiques sont nombreuses , et le dépôt de Kervian en contenait quelques-unes ; ce sont celles aux légendes : *Africa* — *Aegyptos* — *restitutori Galliae* , où la contrée qu'elles rappellent est personnifiée sous les traits d'une femme qu'accompagnent divers attributs. Peu de détails nous sont parvenus sur le séjour de ce Prince dans les Gaules,

qu'il visita cependant deux fois, et que, suivant Spartien, il combla de ses libéralités; on lui attribue, généralement, la construction des Arènes de Nîmes et celle du pont du Gard, parmi les monuments parvenus jusqu'à nous; ce fut lui également qui, pendant son séjour dans l'île de Bretagne, ordonna l'établissement d'une grande muraille destinée à garantir les possessions romaines contre les incursions des Calédoniens qui habitaient l'Ecosse actuelle. Serait-il donc bien téméraire de penser qu'il contribua, pour une bonne part, à asseoir et à développer dans nos contrées cette civilisation romaine dont nous retrouvons chaque jour les traces irrécusables autour de nous, sur le plateau de Kerilien, sur les grèves de Camaret, sur celles de Douarnenez, et qui n'en devait disparaître qu'au commencement du V^e siècle, sous le flot des invasions venues du Nord.

Imp. Caes. Trajan. Hadrian. opt. aug. ger. dac.

Parthic. divi Trajan. aug. f. p. m. tr. p. cos. p. p. —
Concord. — Femme assise tenant une patère.

Imp. Caesar Trajan. Hadrianus aug.

Concord. p. m. tr. p. cos. p. p. — Femme assise tenant une
patère. (M. de la S. A.)

Imp. Caesar Trajan. Hadrianus aug.

Fort. red.—p. m. tr. p. cos, p. p. — La fortune assise avec
gouvernail et corne d'abondance.

Imp. Caesar Trajan. Hadrianus aug.

P. m. tr. p. cos. III. — Victoire marchant et portant un tro-
phée.

Imp. Caesar Trajan. Hadrianus aug.

Hilar. p. r. — p. m. tr. p. cos. III. — Femme debout rele-
vant sa chevelure.

Imp. Caesar Trajan. Hadrianus aug.

P. m. tr. cos. III. — Pallas armée d'un bouclier et d'un javelot.

Hadrianus augustus.

Cos. III. — Femme assise : à ses pieds le *Modius* avec des épis.

Hadrianus augustus.

Cos. III. — Femme debout se voilant la tête.

Hadrianus augustus.

Adventus aug. — Deux personnages se donnant la main.

Hadrianus augustus.

Roma felix. — cos. III p. p. — La déesse Rome sous les traits d'une femme casquée.

Hadrianus augustus.

Clementia aug. cos. III. — Femme debout tenant une patère et la haste. (M. de la S. A.)

Hadrianus augustus.

Tranquillitas aug. — Femme assise.

Hadrianus augustus.

Cos. III. — Victoire debout portant une palme.

Hadrianus augustus.

Cos. III. — Femme assise et voilée. (M. de la S. A.)

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Africa. — Femme couchée, coiffée de la dépouille d'une tête d'éléphant, un scorpion sur la main droite : à ses pieds, une corbeille.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Aegyptos. — Femme couchée tenant un sistre : à ses pieds, un ibis. (M. de la S. A.)

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Italia. — Femme debout.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Victoria aug. — Victoire assise tenant une palme et une couronne.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Felicitas aug. — Femme debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Vita publica. — L'Empereur sacrifiant devant un autel.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Salus aug. — La déesse Hygiée devant un autel d'où s'élançait un serpent.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Restitutori Galliae. — L'Empereur relevant une femme à genou.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Fortuna aug. — La Fortune tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Romulo conditori. — Personnage portant une lance et un trophée.

Hadrianus aug. cos. III p. p.

Moneta aug. — Femme debout tenant une balance et une corne d'abondance.

(M. de la S. A.)

SABINE

Était fille de Marciane, sœur de Trajan, — mariée à Hadrien en l'année 100 de J.-C., — se donna la mort en l'an 137.

Des cinq monnaies de cette princesse qui ont été reconnues, quatre portent au revers la légende *Concordia*. Ou cette légende constate une insigne supercherie, ou elle se rapporte à une épo-

que de la vie commune que firent bientôt oublier , d'un côté , les dérèglements du prince , de l'autre, les désordres avérés de son épouse. En tout cas , elle contraste singulièrement avec le dénouement d'une existence que d'odieus procédés poussèrent jusqu'au suicide.

Sabina augusta Hadriani aug. p. p.

Concordia aug. — Femme assise tenant une patère.

Sabina augusta.

Concordia aug. — Femme debout tenant une patère et une corne d'abondance.

Sabina augusta.

Junoni reginae. — La déesse debout avec patère et haste.
(M. de la S. A.).

AELIUS VERUS

Fils d'un personnage consulaire d'extraction Etrusque, — adopté par Hadrien et élevé à la dignité de César l'an 135 de J.-C. — Mort en 138 , avant son père adoptif.

Le César Aelius Verus ne signala son court passage au pouvoir que par une expédition sur les frontières de la Pannonie , à la suite de laquelle il revint malade à Rome et y mourut. Ses monnaies, peu abondantes en général, n'étaient, à notre connaissance, représentées dans la trouvaille que par un seul exemplaire.

L. Aelius Caesar tr. p. cos. II.

Concordia. — Femme debout tenant une patère et une corne d'abondance.

ANTONIN LE PIEUX

Né dans le Latium , l'an 86 de J.-C. , — était originaire d'une famille Gauloise venue de Nîmes. — Adopté

par Adrien, après la mort d'Aelius Verus, il lui succéda en 138. — Mort à Lorium, en Étrurie, en 161.

Antonin dut aux soins affectueux dont il entoura les derniers jours d'Hadrien, et à la reconnaissance qu'il ne cessa de témoigner pour sa mémoire le surnom de *Pius* qui est inscrit sur ses monnaies, et que la postérité lui a conservé; il lui avait été décerné par le Sénat, dès son avènement. Ainsi que cela était établi par l'usage, il ajouta à ses noms de Titus Antoninus ceux de son père adoptif (Aelius Hadrianus), comme on peut le voir sur quelques-uns de ses deniers; mais le plus grand nombre ne porte que le seul nom d'Antonin suivi du surnom.

Les derniers décrits sont des médailles dites de consécration qui ont été frappées après les cérémonies de l'apothéose qu'elles rappellent. Si cette coutume, inaugurée par la flatterie, après la mort de César, pouvait trouver quelque part sa justification, ce serait certainement en la personne d'Antonin, que les historiens nous dépeignent comme un modèle de toutes les vertus dans sa vie publique aussi bien que dans sa vie privée.

Imp. T. Ael. Caes. Hadri. Antoninus. — Tête non laurée.

Aug. pius p. m. tr. p. cos. des. II. — Femme debout tenant des épis.

Imp. T. Ael. Caes. Hadri. Antoninus. — Tête non laurée.

Aug. pius p. m. tr. p. cos. des. II. — Femme debout tenant une baguette et un serpent.

Imp. T. Ael. Caes. Hadri. Antoninus. — Tête non laurée.

Aug. pius p. m. tr. p. cos. II. — Femme debout avec rameau et corne d'abondance. (M. de la S. A.)

Antonius aug. pius. p. p. — Tête non laurée.

Tr. pot. cos. II. — Femme debout avec rameau et corne d'abondance.

Antoninus aug. pius. p. p.

Italia. tr. pot. cos. III. — L'Italie assise sur un globe, tenant un sceptre et une corne d'abondance.

Antoninus aug. pius. p. p. cos. III.

Annona aug. — *Modius* avec des épis.

Antoninus aug. pius p. p.

Cos. IIII. — Deux mains jointes tenant un caducée et des épis.

(M. de la S. A.)

Antoninus aug. pius p. p.

Cos. IIII. — Femme debout : à ses pieds le *Modius* avec des épis

Antoninus aug. pius p. p.

Lib. IIII. tr. pot. cos. III. — La libéralité debout tenant une corne d'abondance.

Antoninus aug. pius p. p. tr. p. XI.

Cos. IIII. — Femme devant un autel d'où s'élançait un serpent.

Antoninus aug. pius p. p. tr. p. XI.

Primi. decen. cos. IIII. — Dans une couronne de chêne.

Imp. caes. T. Ael. Hadr. Antoninus aug. pius.

Pax. tr. pot. XV. cos. IIII. — Femme debout tenant un rameau et la haste.

Imp. caes. T. Ael. Hadr. Antoninus aug. pius.

Pietas. tr. pot. XV. cos. IIII. — Femme devant un autel.

Antoninus aug. pius p. p.

Tr. pot. XXI. cos. IIII. — Femme tenant des épis et une corne d'abondance : à ses pieds le *Modius*.

Antoninus aug. pius p. p. tr. p. XXIII.

Romæ. cos. IIII. — Femme casquée tenant le Palladium et appuyée sur une haste.

Divus Antoninus.

Consecratio. — Aigle.

Divus Antoninus.

Consecratio. — Bucher funéraire.

(M. de la S. A.)

FAUSTINE L'AINÉE

Née en l'année 105 de J.-C., — était fille d'Annius Verus, préfet de Rome, mariée à Antonin avant l'adoption de ce prince par Hadrien. — Morte en l'année 141, trois ans après l'élévation au trône de son mari.

La plupart des monnaies au nom et à l'effigie de Faustine l'ainée sont des pièces de consécration : une seule ici fait exception. Sur l'une des premières on voit figurée la façade du temple que le Sénat jugea à propos d'édifier et de consacrer à Faustine, hommage peu mérité, car Faustine avait fait endurer à Antonin, par son caractère et par son inconduite, les mêmes tourments que Socrate avait eu à supporter de sa femme Xantippe.

Faustina aug. Antonini. aug.

Concordia aug. — Femme assise tenant une patère et une corne d'abondance.

Diva Faustina.

Augusta. — Femme debout tenant d'une main des épis, de l'autre un long flambeau. (M. de la S. A.)

Diva Faustina.

Augusta. — Siège avec une haste posée en travers.

Diva Faustina.

Aed. div. Faustinae. — Temple à six colonnes.

Diva Faustina.

Aeternitas. — Femme voilée tenant un globe et un gouvernail.

Diva Faustina.

Pietas — Femme debout devant un autel et sacrifiant.

Diva Faustina.

Vesta. — La Déesse debout.

Diva Faustina.

Ceres. — La déesse tenant des épis et un flambeau. (M. de la S.A.)

Diva Faustina.

Consecratio. — Paon.

MARC-AURÉLE

Né à Rome l'an 121 de J.-C., d'une famille d'origine espagnole, — adopté par Antonin et élevé au rang de César en 138, il lui succéda en 161, conjointement avec Lucius Verus. — Mort à Vienne, en Pannonie, en 180.

Plusieurs des monnaies de Marc-Aurèle ont été frappées alors qu'il n'était encore que César : elles le représentent la chevelure bouclée, sans barbe ou avec une barbe naissante et la tête n'est pas encore ornée de la couronne de lauriers qui ceint habituellement celle des empereurs. A son avènement au trône, il prit le nom d'Antonin, qu'il ne cessa de porter, tout en conservant quelquefois celui d'Aurélius sous lequel il est beaucoup plus connu. Bien que ses goûts et ses penchants le portassent au repos et à la pratique d'une austère philosophie, Marc-Aurèle ne s'en vit pas moins forcé par la fatalité des circonstances et l'entraînement de la politique romaine, de vivre pendant une partie de son règne à la tête des armées et de soutenir l'effort des nations barbares, qui commençaient sur bien des points à assaillir l'Empire. Ces expéditions heureuses lui valurent les surnoms d'Arméniaque, de Parthique et de Germanique, que nous trouvons inscrits sur ses monnaies.

La reconnaissance du Sénat et du peuple lui décerna, comme à Antonin, dont il avait été le digne successeur, les honneurs de l'apothéose, et l'on voit, au revers de quelques-unes des médailles à son effigie, un immense bûcher orné de statues et de guirlandes.

Aurelius caesar aug. pii. f. cos. — Tête jeune et non laurée.
Juventas. — Femme debout.

Aurelius caesar aug. pii. f. — Tête jeune et non laurée.
Cos. II. p. p. — Le prince debout, en toge, tenant un rameau et une corne d'abondance. (M. de la S. A.)

Aurelius caesar. — Tête jeune et non laurée.
Tr. pot. cos. II. concord. — Femme assise.

Aurelius caesar aug. pii. f. — Tête jeune avec barbe naissante.
Tr. pot. cos. II. — L'Espérance debout.

Imp. M. Aurel. Antoninus aug. — Tête barbue et non laurée.
Tr. pot. XV. cos. III. — L'empereur debout, tenant un globe sur la main.

Imp. M. Aurel. Antoninus aug.
Prov. deor. tr. p. XV. cos. III. — Femme debout, avec globe et corne d'abondance.

Antoninus aug. Armeniacus.
P. m. tr. p. XVIII. imp. II. cos. III. — Guerrier debout, tenant une lance.

M. Antoninus aug. Armeniacus.
Par. aug. tr. p. XX. cos. III. — Femme avec rameau et corne d'abondance.

M. Antoninus aug. arm. parth. max.
Tr. p. XX. imp. III. cos. III. — Victoire devant un trophée, sur lequel est écrit : *Vic. par.*

M. Antoninus aug. arm. parth. max.

Tr. p. XXII. imp. III. cos. III. — Femme tenant une balance et une corne d'abondance. (M. de la S. A.)

M. Antoninus aug. tr. p. XXIII.

Saluti aug. cos. III. — La deesse Hygiée devant un autel.

M. Antoninus aug. tr. p. XXIII.

Liberal. aug. v. cos. III. — La libéralité tenant une corne d'abondance.

M. Antoninus aug. tr. p. XXIII.

Felicitas. aug. cos. III. — Femme debout.

Imp. M. Antoninus aug. tr. p. XXV.

Cos. III. — Jupiter assis, armé de la foudre et s'appuyant sur la haste.

Imp. M. Antoninus aug. tr. p. XXV.

Cos. III. — *Vota suscepta decenn.* II. — L'empereur sacrifiant devant un autel. (M. de la S. A.)

M. Antoninus aug. tr. p. XXIX.

Imp. VII. cos. III. — Guerrier debout s'appuyant sur une lance.

M. Antoninus aug. germ.....

Tr. p. XXIX. imp. VIII. cos. III. — Génie debout.

M. Aurel. Antoninus aug.

Tr. p. XXXIII. imp. X. cos. III. p. p. — Femme assise.

M. Antoninus aug.

Prov. deor. tr. p. XV. cos. III. — Femme debout avec corne d'abondance. (M. de la S. A.)

Divus Antoninus:

Consecratio. — Bucher funéraire.

Divus M. Antoninus pius.

Consecratio. — Aigle.

FAUSTINE JEUNE

Fille d'Antonin le Pieux et de l'impératrice Faustine. — Epousa Marc-Aurèle quand ce dernier n'était encore que César, en l'an 140 de J.-C. — Mourut en 175.

Les monnaies de cette princesse présentent une très grande variété : on pourrait avec leur secours faire une curieuse étude des différents modes de coiffure adoptés à cette époque par les dames romaines, et si on les comparait à ce qui existe de nos jours, peut-être arriverait-on à conclure avec un vieil adage qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. (Voir la planche annexée).

Faustine fut, comme sa mère, et sans l'avoir mérité davantage, divinisée après sa mort : c'est ce que constatent plusieurs de ses monnaies. Le paon, qui était l'oiseau de Junon, remplissait pour les femmes dans la mythologie païenne le même rôle qu'était réputé remplir pour les hommes l'aigle, oiseau de Jupiter : il était au même titre un symbole d'apothéose.

Faustinae aug. pii aug. fil.

Venus. — La déesse tenant un miroir de la main droite.

Faustina augusta. *

Venus genetrix. — La déesse tenant un miroir et s'appuyant sur un bouclier ovale où sont représentées 2 figures.

Faustinae aug. pii aug. fil.

Pudicitia. — Femme debout.

Faustina augusta.

Saeculi felicit. — Deux enfants assis sur un grand lit.

Faustina augusta.

Fecund. augustae. — Femme portant deux enfants sur les bras, deux autres à ses pieds.

Faustina aug. pii aug. fil.

Concordia. — Femme assise tenant une fleur.

Faustina augusta.

Salus. — Hygiène assise, devant elle un serpent. (M. de la S. A.)

Diva Faustina pia.

Aeternitas. — Femme relevant son manteau et tenant un flambeau
(M. de la S. A.)

Diva Faustina pia.

Consecratio. — Mausolée. (M. de la S. A.)

Diva Faustina pia.

Consecratio. — Paon.

L. VERUS

Fils d'Aelius Cesar, — né à Rome l'an 130 de J.-C., — adopté par Antonin en 138, en même temps que Marc-Aurèle. — régna associé à ce dernier à partir de 161 — et mourut dans la Vénétie en 169, au retour d'une expédition contre les Marcomans.

Les premières années du règne de Verus furent marquées par des succès signalés contre Vologèse, roi des Parthes, et les souverains de l'Arménie; ses victoires lui valurent le triomphe et les titres d'Arméniaque et de Parthique à son retour à Rome dans l'armée (165). — L'une des monnaies décrites a trait à ces événements, en donnant au revers la figure d'un Parthe qui est assis les mains liées derrière le dos.

Imp. I. Verus aug. — Tête non laurée.

Prov. deor. tr. p. II. cos. II. — Femme debout.

L. Verus aug. armeniacus. — Tête non laurée.

Tr. p. III. imp. II. cos. II. — Guerrier debout appuyé sur une lance.

L. Verus aug. arm. parth. max.

Tr. p. v. imp. III. cos. II. — Parthe assis les mains liées:
ses pieds des armes.

L. Verus aug. arm. parth. max.

Tr. p. VII. imp. III. cos. III. — Femme debout tenant une ba-
lance et une corne d'abondance (M. de la S. A.)

L. Verus aug. arm. parth. max.

Tr. p. VIII. imp. v. cos. III. — Femme assise avec les mêmes
attributs.

L. Verus aug. arm. parth. max.

Tr. p. VIII. imp. v. cos. III. — Victoire debout, ¹ tenant une
pathère et une palme.

LUCILLE

Fille de Marc-Aurèle, — née l'an 147 de J.-C., — mariée
à L. Verus en 164, — survécut à son mari et mourut en
183, sous le règne de Commode, dans l'île de Caprée,
où elle avait été reléguée.

Lucilla augusta

Hilaritas. — Femme tenant une corne d'abondance et une longue
[palme.

Lucillae aug. Antonini aug. f.

Diana lucifera. — Diane portant une torche.

Lucillae aug. Antonini aug. f.

Junoni Lucinae. — Junon Lucine tenant sur le bras un enfant
au maillot. (M. de la S. A.)

Lucillae aug. Antonini aug. f.

Vota publica. — Dans une couronne.

COMMODE

Fils de Marc-Aurèle et de Faustine la jeune, — né l'an 161 de J.-C., — décoré du titre de César en 166, de celui d'Auguste en 177, — succéda à son père en 180 et mourut par le poison en 192.

Nous avons sur les monnaies de Commode deux types de physionomies très différents : Sur les unes, son effigie est celle d'un adolescent, elles doivent avoir été frappées du vivant de son père ; sur les autres, la figure du prince est celle d'un homme fait, il porte une barbe frisée et arrondie sous le menton, différente en cela de celle de Marc-Aurèle qui se termine en pointe. On ne peut dire à quelle circonstance de son règne se rapporte le surnom de Britannique qu'il se donne, car, si l'histoire nous a transmis de nombreux détails sur les infâmies de Commode, elle se tait à-peu-près complètement sur ses exploits guerriers.

Commodus aug. — Tête jeune.

Cos. p. p. — Femme assise, devant laquelle se dresse un serpent.

I. Aurel. Commodus aug. — Tête jeune.

Tr. p. III. imp. III. cos. II. p. p. — La Fortune assise : Une roue sous le siège. (M. de la S. A.)

M. Commodus Antoninus aug.

Tr. p. VI. imp..... cos. III. p. p. — Femme avec rameau et corne d'abondance. (M. de la S. A.)

M. Commodus anton. aug. pius.

P. m. tr. p. VIII. imp. VI. cos. III. p. p. — Victoire écrivant sur un bouclier.

M. Comm. ant. fel. aug. brit.

Lib. aug. VI. p. m. tr. p. XI. imp. VII. cos. V. — Femme debout.

M. Comm.... fel. aug. brit.

P. m. tr. p. XI. imp.... cos. v. p. p. — Victoire marchant.

M. Comm. ant. p. fel. aug. brit.

For. red. p. m. tr. p. XI. imp. VII. cos. v. p. p. — La Fortune assise. (M. de la S. A.)

M. Comm. ant. p. fel. aug. brit.

Nobilit. aug. p. m. tr, p. XII. imp. VIII. cos. v. p. p. — Femme debout portant une victoire.

L. ael. aurel. Comm. aug. p. fel.

P. m. tr. p. XVII. imp. VIII. cos. VII. p. p. — Femme assise, devant elle un enfant. (M. de la S. A.)

CRISPINE

Fille d'un sénateur romain, — fut mariée à Commode l'an 177, avant qu'il fut monté sur le trône. — Exilée à Caprée, elle y fut mise à mort par ordre de son mari en l'année 183.

Crispina augusta.

Venus. — La déesse tenant un miroir et relevant sa chevelure.

Crispina augusta.

Venus. — La déesse debout tenant un globe. (M. de la S. A.)

Crispina augusta.

Ceres. — La déesse tenant des épis et un flambeau. (M. de la S. A.)

Crispina augusta.

Hilaritas. — Femme tenant une longue palme et une corne d'abondance.

Nous avons ici à constater une lacune dans la série des empereurs : aucune monnaie au nom de Pertinax, de Didius

Julianus , de Pescennius Niger et de Clodius Albinus n'a été reconnue par nous dans les médailles de Kervian qui ont passé entre nos mains. Les monnaies de ces empereurs , spécialement des trois premiers , sont toujours d'une grande rareté et leur absence dans le dépôt le démontre une fois de plus. Cette lacune ne comprend , du reste , qu'une période de 18 mois.

SEPTIME SÉVÈRE

Né à Leptis en Afrique , l'an 146 de J.-C. , — était gouverneur de l'Illyrie lorsqu'après la mort de Pertinax , en 193 , il fut proclamé empereur par les légions de cette province et reconnu peu de temps après par le Sénat. — Mort l'an 211 dans l'île de Bretagne , où il s'était rendu pour soumettre les Bretons révoltés.

Nous n'avons vu qu'une seule monnaie au nom de Septime Sévère et encore est-elle d'une médiocre conservation : elle porte au revers la légende *Fundator pacis* et doit avoir été frappée après la soumission du royaume des Parthes , ces éternels ennemis de Rome , contre lesquels Sévère dirigea plusieurs expéditions.

Severus pius ang.

Fundator pacis. — L'empereur debout et voilé , portant à la main une branche d'olivier.

CARACALLA

Né à Lyon l'an 188 de J.-C. , — décoré du titre de César en 196 , de celui d'Auguste deux ans après , — succéda à son père l'an 211 , conjointement avec Geta son frère , — assassiné en 217 , aux environs d'Édesse , en Asie , par Macrin , préfet du prétoire.

On sait que le surnom de Caracalla, sous lequel est connu le fils aîné de Septime Sévère, n'est autre chose qu'un surnom emprunté à un vêtement gaulois qu'il avait adopté, la caracale, sorte de longue robe qui descendait jusqu'aux talons, analogue à la soutane actuelle des ecclésiastiques. En devenant César, il avait pris les noms de Marcus Aurelius Antoninus, et ce sont ces noms, tantôt réunis, tantôt réduits au dernier, qui sont inscrits sur ses monnaies. Son effigie, sur quelques-unes, est celle d'un enfant aux traits délicats, sur le plus grand nombre la figure est barbue et a une expression de dureté qui répond bien à ce que nous connaissons du caractère de ce prince. — Que dire du surnom de Pius qu'il s'attribue, sinon que c'est là une de ces qualifications menteuses que l'adulation seule peut décerner à un fils qui, à deux ou trois reprises différentes, avait cherché à attenter à la vie de son père.

Les monnaies de Caracalla que nous avons eu sous les yeux, aussi bien que celles de sa femme et de son frère, étaient d'une parfaite conservation, telle qu'on doit l'attendre de pièces qui ont très peu circulé, mais le long séjour qu'elles ont fait au sein de la terre, joint à leur titre peu élevé, en a rendu le métal cassant, presque friable, à ce point qu'il faut user des plus grandes précautions pour ne pas les briser en les débarassant de l'oxyde qui les recouvre.

Antoninus pius aug. — Tête jeune.

Virtus augg. — Guerrier debout tenant une victoire et appuyé sur une lance.

(M. de la S. A.)

Antoninus pius aug. germ.

Indulgentiae aug. — Femme assise tenant une patère et la baste.

Antoninus pius aug. germ.

P. m. tr. p. XVIII. eos. III. p. p. — Esculape s'appuyant sur un bâton où s'enroule un serpent.

Imp. Antoninus aug.

Jovi conservatori. — Jupiter debout ; à ses côtés deux enseignes militaires.

PLAUTILLE

Fille d'un préfet du prétoire, favori de Sévère, — mariée à Caracalla l'an 202 de J.-C. ; — exilée l'année suivante dans l'île de Lipari, où, après une longue séquestration, elle fut mise à mort en 212.

Plautilla augusta.

Venus victrix. — Venus tenant un globe et une palme, s'appuyant sur un bouclier ovale — Cupidon marche devant elle.

(M. de la S. A.)

GÉTA

Deuxième fils de Septime Sévère, — né à Milan dans l'année 189, — décoré du titre de César en 198, de celui d'auguste en 209, — monta sur le trône en même temps que Caracalla son frère, l'an 211, et périt assassiné par ce dernier l'année suivante.

Géta, de même que son frère, paraît d'abord, sur les monnaies qui portent son nom, sous les traits d'un enfant ; il n'avait en effet que neuf ans lorsqu'il fut élevé à la dignité de César, et, dès cette époque, nous le voyons porter aussi les titres de consul et de pontife. — Plus tard, son effigie à barbe naissante, aux traits plus accentués, est celle du prince en qui Sévère, malgré sa jeunesse, plaçait déjà assez de confiance pour lui donner le commandement des provinces méridionales de l'île de Bretagne, alors qu'il s'avancait en personne jusqu'aux frontières de la Calédonie.



SABINE,
femme d'Hadrien.



FAUSTINE L'AINÉE,
femme d'Antonin.



FAUSTINE LA JEUNE.
femme de Marc-Aurèle.



LUCILLE,
femme de L. Verus.



CRISPINE,
femme de Commodus.



PLAVTILLE,
femme de Caracalla.

Geta caes. pont. cos. — Tête jeune sans barbe.

Vota publica. — Le prince , la tête voilée , sacrifiant devant un autel.

Sept. Geta caes. pont.

Felicitas publica. — Femme debout.

Imp. caes. p. sept. Geta pius aug.

Pontif. tr. p. II. cos II. — Le prince debout portant une corne d'abondance.

Brest , le 20 Février 1863.

DENIS LAGARDE.

ARMES ET USTENSILES CELTIQUES

Découverts en 1861 dans la commune de Lampaul-Plouarzel

(FINISTÈRE.)

Il y a quelques mois , je trouvai à Brest , chez un fondeur en cuivre , divers débris celtiques qu'il venait d'acquérir et qu'il se proposait de livrer à la fonte : ils lui avaient été apportés par un cultivateur de la commune de Lampaul-Plouarzel , sur le territoire de laquelle ils avaient été récemment découverts.

Le littoral N.-O. du département du Finistère , dont fait partie la commune ci-dessus désignée , conserve encore debouts un grand nombre de monuments celtiques importants , et ceux qui connaissent le pays savent qu'il n'est guère possible d'y parcourir deux kilomètres sans se trouver en présence de

dolmens ou de menhirs , ça et là répandus , principalement aux environs de la côte.

L'authenticité et l'origine celtique des débris remis au fondeur ne pouvaient être douteuses , et je m'empressai de faire l'acquisition de ce qui restait entre ses mains : tous sont encore recouverts de cette patine inimitable de couleur verte ou bleuâtre, que le temps dépose sur les monuments en bronze enfouis dans la terre , et que l'industrie moderne , malgré sa science et ses procédés expéditifs , n'est point encore parvenue à reproduire.

Les objets recueillis consistaient en tronçons de glaives, hachettes et coins connus des antiquaires sous le nom de *celtæ* , en pointes de javelots , en fers de lance et en une sorte d'ustensile que je nommerai un tranchet. Les fragments d'épées appartenaient à trois armes distinctes : l'un d'eux conserve encore l'un des clous ou tenons de bronze qui durent servir à fixer la garniture, soit en os , soit en bois , de la poignée. Avec ces armes , il y avait aussi plusieurs lingots en cuivre rouge , sans forme déterminée , grossièrement fondus.

La plupart de ces objets sont déjà connus par les travaux de Montfaucon et de Caylus , qui , les premiers , se sont occupés de décrire nos antiquités nationales ; de nos jours, ils ont été plus spécialement déterminés par M. de Caumont, dans son *Cours d'Antiquités* , et par M. l'abbé Cochet , l'infatigable explorateur des cimetières de la Normandie.

Je puis donc , pour conserver trace de la découverte de Lampaul , me borner à reproduire sur la planche jointe à la présente note un spécimen de chacun des ustensiles dont elle se composait.

Toutefois , deux de ces objets me paraissent mériter une mention spéciale.

C'est d'abord le fragment figuré sous le n^o 4. — Cet objet ,

long de 3 centimètres, large de 2 centimètres 1/2, un peu renflé dans son milieu, est aminci et tranchant sur les bords. On ne peut s'y tromper, c'est l'extrémité inférieure d'une arme, le bout d'un glaive. Il vient nous attester d'une manière positive que l'épée gauloise se terminait par une pointe arrondie, circonstance qui est en effet conforme au témoignage de l'histoire. Polybe et Tite Live sont à cet égard très affirmatifs : « *Gallis prælongi ac sine mucronibus gladii* », dit ce dernier, les épées des Gaulois étaient longues et sans pointe. Ailleurs, parlant de la bataille de Cannes, il établit une comparaison entre les armes des Gaulois et celles des Espagnols qui avaient suivi Annibal, et il ajoute : « *Gallorum gladii oblongi et non acuminati erant; Hispanorum acuminati nam punctim'ii magis quam cæsim feriebant.* » — Ainsi, l'épée gauloise ne se terminait pas en pointe [dans le sens que nous attachons généralement à ce terme, elle servait à frapper plutôt de taille que d'estoc, différente en cela de l'épée romaine et de l'épée espagnole, dont elle se distinguait encore par une plus grande longueur; c'est donc bien elle que nous retrouvons dans ce fragment de bronze.

Le second objet sur lequel je désire appeler l'attention est figuré, dans sa dimension réelle, au n° 5 de la planche. C'est un petit ustensile en bronze, de forme presque plate, à-peu-près elliptique, légèrement convexe sur ses deux faces; il a sept millimètres dans sa plus grande épaisseur au centre; la partie inférieure a un tranchant nettement accusé; d'un côté elle est arrondie, de l'autre elle se relève de manière à former une pointe peu saillante. Un trou rond est pratiqué près du bord supérieur. — J'avais d'abord pensé que cet ustensile pouvait être une hachette ou petit couperet auquel se serait adapté un manche en bois fixé par un tenon dans une position parallèle au tranchant; mais avec un seul point d'attache ce manche n'aurait pas offert une solidité suffisante, il n'aurait pu

résister à la moindre percussion sans dévier, et, par suite, cette conjecture m'a semblé devoir être écartée. Il est plus rationnel d'admettre que l'objet, qui est parfaitement intact, sauf une légère écornure, a dû être employé tel que nous le voyons aujourd'hui. Dans cette hypothèse, l'ouverture qui y est pratiquée aurait servi à passer une lanière, au moyen de laquelle on le suspendait à la ceinture. Mais quel pouvait en être l'usage ? Pour mon compte, je serais assez disposé à y reconnaître un outil dont les Celtes ont dû se servir pour la préparation et pour le travail des cuirs : la forme et la dimension de cet ustensile me semblent se prêter on ne peut mieux à une pareille destination. La dépouille des animaux formait pour les peuplades Gauloises, aussi bien que pour toutes les nations barbares, la principale et la plus abondante ressource qu'elles pussent trouver pour se vêtir. Ces mêmes dépouilles entraient aussi pour une grande part dans la constitution du modeste mobilier de chaque demeure, et lorsque César, dans son 3^e livre de la *Guerre des Gaules*, décrit le combat naval livré aux Venètes dans le golfe du Morbihan, il nous représente leurs vaisseaux munis de voiles faites avec des peaux préparées et assouplies : « *Pelles pro velis, alutæque tenuiter confectæ.* » Un usage aussi répandu suppose l'emploi d'instruments propres à donner satisfaction à des besoins qui se reproduisaient chaque jour, et j'aime à penser qu'à défaut d'autre conjecture, on ne trouvera pas invraisemblable l'opinion que j'émet sur la destination probable de cet ustensile en bronze. — J'en ai vainement jusqu'ici cherché la description dans quelques-uns des ouvrages anciens ou modernes qui traitent des antiquités Gauloises ; mais j'ai appris récemment qu'un objet identique de forme et de dimensions avait été recueilli par M. Le Guillou Penanros, parmi les débris de l'ère celtique exhumés par lui sur l'île Tristan, près de Douarnenez.

J'ai dit qu'avec les armes et les ustensiles découverts à Lam-paul, il avait été trouvé plusieurs lingots de cuivre brut. J'ai pensé qu'il serait intéressant de faire analyser un morceau de ces lingots, et en même temps un fragment pris sur l'un des tronçons de glaive; cette analyse, effectuée avec le plus grand soin par un homme expérimenté, a donné les résultats suivants :

<i>Lingot de cuivre.</i>	{	Cuivre.	99 404
		Étain.	0 441
		Plomb.	0 455
		Traces de fer et de zinc.	» »
			400 000

On voit que ce cuivre est remarquable par sa pureté relative, et il faut en tirer la conclusion que les Celtes étaient loin d'igno-
rer les procédés nécessaires pour l'affinage des métaux.

<i>Fragment de glaive en bronze.</i>	{	Cuivre.	89 413
		Étain.	10 485
		Plomb.	0 802
		Traces de fer et de zinc.	» »
			100 000

L'analyse de ce morceau de bronze concorde, d'une part, avec ce que Pline, dans son *Histoire naturelle*, rapporte de l'alliage employé par les Gaulois dans la fabrication de leurs armes; de l'autre, avec les résultats signalés par M. de Caumont (*Cours d'Antiquités*, page 222 et suiv.), comme obtenus en France et en Angleterre sur des objets en bronze appartenant à l'époque Celtique.

Nomenclature des Objets figurés sur la Planche :

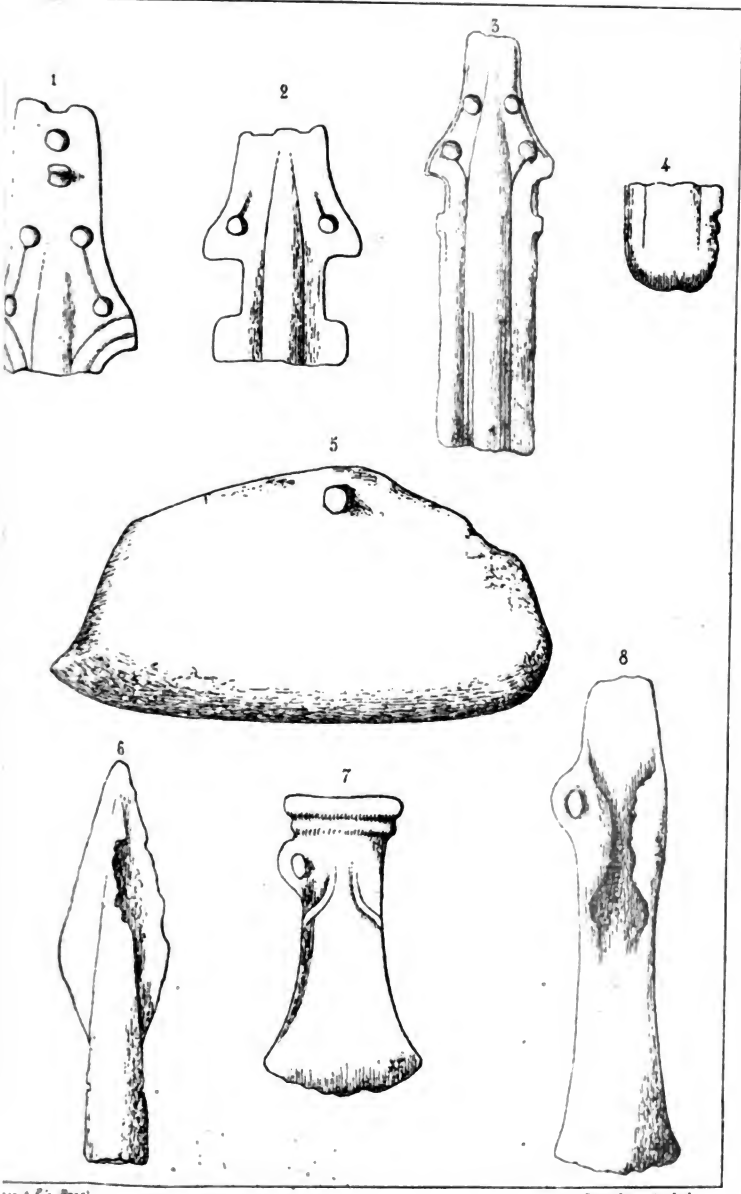
- N^o 1. — *Partie inférieure d'une poignée de glaive, avec tenon pour assujettir la garniture.*
- N^o 2. — *Autre poignée de glaive.*
- N^o 3. — *Poignée avec partie de la lame.*
- N^o 4. — *Pointe de glaive.*
- N^o 5. — *Tranchet pour découper le cuir.*
- N^o 6. — *Pointe de javelot.*
- N^o 7. — *Coin ou hachette creuse.*
- N^o 8. — *Hachette massive avec bords saillants et recourbés.*

Tous ces Objets sont figurés à moitié grandeur, sauf le n^o 5, qui est représenté dans sa dimension réelle.

DENIS LAGARDE.

Octobre 1862.





100 0 R's. 2000'

Denis Legarde Lith

ARMES ET USTENSILES CELTIQUES.
 (Lampaul-Blouarzel)

TROIS MOIS

DE

CAPTIVITÉ

A MADAGASCAR.



I.

Depuis l'émancipation des noirs et l'abolition de la traite , nos colonies manquent de travailleurs , et les colons de nos possessions des Antilles et de la Réunion cherchent , dans des engagés de l'Inde et de la Chine , les bras qui leur manquent pour l'exploitation de l'agriculture inter-tropicale.

On sait que l'ardeur du soleil des Tropiques énerve et souvent foudroie les Européens que l'on veut employer à demander au sol de ces régions privilégiées les richesses que la main de l'homme peut en extraire ; les hommes nés et habitant sous un ciel brûlant peuvent seuls s'exposer aux ardeurs du jour pour récolter ces produits devenus une nécessité pour les nations européennes.

L'introduction des machines à vapeur dans la culture de nos colonies aurait peut-être pu diminuer le nombre de bras nécessaires à cette culture ; mais d'après la lenteur avec laquelle les machines agricoles se sont propagées en France , on est tenté de croire que ces moyens nouveaux d'exploitation ont rencontré d'assez grandes difficultés dans leur application , et l'on comprend pourquoi, jusqu'à présent , nos colonies ont encore fort peu appelé la vapeur au secours de leur agriculture.

L'immense population de l'Asie a permis à nos colons, pendant quelque temps, d'y trouver des hommes habitués au travail sous le brûlant climat de la zone torride, et voulant bien s'expatrier, pendant un temps donné, pour prêter leurs bras à diverses exploitations agricoles.

Actuellement, ces engagés se recrutent difficilement sur toute la côte des Indes, d'abord en raison de la concurrence que nous font à ce sujet les possessions anglaises, ensuite parce que le nombre des Indiens voulant s'expatrier pour travailler devient excessivement restreint. La sobriété des peuples de l'Asie en général, le petit nombre de leurs besoins réels fait que leurs dépenses se réduisent à très peu de chose, et qu'ils trouvent à vivre facilement dans leur pays avec peu de travail.

L'éloignement de la Chine de presque toutes nos possessions maritimes augmente la difficulté d'obtenir dans ce pays les bras que nous cherchons; aussi depuis plusieurs années manquons-nous réellement de travailleurs.

L'île de la Réunion, placée près de la grande île de Madagascar, serait dans une position favorable pour recruter les engagés dont elle a besoin, si ce pays, dont l'étendue égale presque une de nos grandes contrées d'Europe, était peuplé dans les mêmes proportions que les côtes de l'Inde et de la Chine.

Il n'en est malheureusement pas ainsi. — Madagascar, dont la population doit probablement son origine aux nègres d'Afrique et aux Malais de l'Inde, n'est réellement peuplée que sur les deux plateaux qui sont situés au centre de l'île, dont l'un constitue, à proprement parler, le pays des Ovas, et aussi sur cette partie qui s'étend entre la mer et la base orientale du plateau inférieur.

Presque toutes les côtes ne sont habitées que par des peuplades ou tribus peu étendues, généralement en guerre les

unes avec les autres , et qui , ne voulant en aucune manière reconnaître la domination des Ovas , sont de temps à autre décimées par cette nation irritée.

Malgré cet état de choses , quelques habitants de l'île de la Réunion , pressés par le besoin d'avoir à tout prix des travailleurs , pensèrent , en 1835 , qu'il serait peut-être possible de traiter avec les chefs de Madagascar pour obtenir des engagés aux mêmes conditions que les coulis de l'Inde.

C'est dans ce but que le navire l'*Augustine* , de Bordeaux , partit de l'île de la Réunion le 8 Juillet 1835 , pour se rendre à Madagascar et s'entendre avec les chefs riverains de cette île.

II.

Après une traversée prompte et sans évènement important , l'*Augustine* arriva dans la baie de Ranoufoutchy , située sur la côte S.-S.-E. de l'île , par le 25° degré de latitude Sud environ.

En allant à cette partie de l'île , le capitaine de l'*Augustine* savait que ce pays , désigné sous le nom de pays des Anossi ou des Antanossi , est partagé entre plusieurs peuplades guerrières , constamment en guerre avec les Ovas et ayant beaucoup de sympathies pour les Français.

La baie de Ranoufoutchy est distante d'environ une dizaine de lieues du fort Dauphin élevé sur la presqu'île de Tholangar , et dont les ruines existent encore.

On sait que ce lieu fut choisi par Pronis , en 1644 , après un essai malheureux à l'île Sainte-Luce , pour former un premier établissement français à Madagascar , dont il avait pris possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne.

Là fût établi , en 1667 , le chef-lieu des possessions françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Le fort Dauphin devint à cette époque , et pour le compte de

la Compagnie des Indes Orientales , la résidence d'un gouverneur général ou vice-roi , et le siège d'un conseil souverain.

Il ne se trouve plus maintenant, en cet endroit , que quelques traitants , et les ruines que l'on y voit ne peuvent faire soupçonner l'importance de ce point , il y a deux cents ans , à l'époque où le marquis de Mondevergue , avec une flotte de dix vaisseaux , s'y faisait reconnaître pour gouverneur général de l'île Dauphine , nom substitué à celui de Madagascar.

Les bonnes dispositions des chefs de la province des Antanossi , pour le but de l'expédition de l'*Augustine* , étaient bien connues du capitaine de ce navire. Mais ayant été obligé de s'enquérir préalablement de ces dispositions par des traitants du fort Dauphin , il craignait que par quelque indiscretion ou même par malveillance , Ranavalou , reine des Ovas , n'eût eu connaissance de ses intentions et ne voulut y mettre obstacle.

Malgré la protestation solennelle faite , en 1823 , par le capitaine du génie Blévec , commandant particulier des établissements français à Madagascar ; protestation adressée à Radama I^{er} , au nom de Sa Majesté Louis XVIII , roi de France et de Navarre , contre le prétendu titre de roi de Madagascar , pris illégalement par le roi des Ovas , Ranavalou , imitant en cela la politique de son prédécesseur , a toujours voulu se considérer comme maîtresse absolue de l'île. Aussi , dans l'espoir de soumettre un jour complètement tous les chefs qui autrefois avaient reconnu notre domination , elle ne voulait à aucun prix de l'émigration , d'abord pour ne pas dépeupler son royaume , ensuite parce qu'elle craignait que ce recrutement de travailleurs ne produisit en échange , à ses sujets rebelles , des armes et des munitions ; peut-être aussi , disons-le , parce qu'elle se défait de cette émigration qui aurait pu cacher un nouveau système de trafic des esclaves que les souverains de Madagascar

ne permettent plus depuis le traité fait à ce sujet avec les Anglais , en 1820 , par Radama I^{er}.

L'*Augustine* était mouillée depuis quelques heures dans la jolie baie de Ranoufoutchy , dont la riche végétation et la transparence des eaux font oublier que le navire n'y est pas à l'abri des vents de S.-E., et pas une pirogue n'avait encore quitté le rivage pour venir près du bord. La plage même semblait déserte , et l'on ne voyait pas , comme cela a lieu ordinairement, lorsqu'un navire arrive dans une baie peu fréquentée , les naturels quitter leurs cases et s'approcher du bord de la mer pour mieux apercevoir ce qu'ils semblent toujours regarder avec étonnement.

Bien que ce fait parût assez singulier au capitaine français , il donna l'ordre à son second , M. Périer, de se rendre à terre immédiatement, pour s'entendre avec les chefs de la baie. Il lui adjoignit un sergent d'infanterie de marine , délégué par le gouvernement de la Réunion , pour donner plus de légalité à l'entreprise , un jeune homme embarqué pour traiter avec les naturels et deux matelots.

III.

Le canot de l'*Augustine* , commandé par M. Périer , se dirigea vers le fond de la baie , qui forme comme une seconde anse dans laquelle on entre par une passe assez étroite. Le canot accosta le rivage non loin du village principal de Ranoufoutchy , village que les Madécasses appellent *Itatie* , et pas un habitant n'était apparu sur les hauteurs , pas une voix humaine ne s'était fait entendre.

Le petit détachement quitta le canot avec appréhension , car le chef prévoyait bien qu'une solitude et un silence si inaccoutumés devaient cacher quelque évènement extraordinaire.

— Parbleu, dit le sergent, en sautant à terre, on dit que les

gens du pays des Antanossi ont beaucoup de sympathie pour les Français : jusqu'à présent leur réception semble tant soit peu inconvenante. Est ce qu'une épidémie de fièvre pernicieuse aurait décimé tous les habitants de ce riant coteau , ou bien l'aimable Ranavalou les aurait-elle fait tous passer au fil de l'épée ?

— Le fait est , dit le jeune Périer , que ce silence me semble assez extraordinaire.

— Bah ! reprit le traitant , qui ne voulait pas être descendu à terre pour rien , avançons toujours , les naturels de ce pays sont maintenant nos amis , ils ne nous mangeront pas.

— Pourquoi donc dites-vous maintenant , riposta un des deux matelots ; ils ne l'ont donc pas toujours été ?

— Mais pas toujours , répondit le traitant. Au temps où le fort Dauphin était habité par les Français , il nous ont joué des tours quelquefois fort mauvais , mais dont ils ont été vigoureusement châtiés.

— Ah ça , dit le sergent , il paraît que vous en savez long sur ce pays-ci.

— Long n'est pas exact , dit le traitant , mais avant de quitter la Réunion , j'ai mis la main sur plusieurs ouvrages relatifs à Madagascar , entre autres sur un vieux bouquin qui date de près de deux cents ans et intitulé : « *Relation de la grande isle de Madagascar , par le sieur Flacourt , directeur de la Compagnie française de l'Orient , et commandant pour Sa Majesté Louis XIV dans la dite isle et isles adjacentes.* »

— Eh bien ! que vous a-t-il appris , le sieur Flacourt , sur la baie de Ranoufoutchy , dit le jeune Périer ?

— Je vais vous dire cela en marchant , répliqua le traitant ; mais avançons un peu au-delà du village , dont toutes les cases me semblent désertes , et tâchons de découvrir quelques traces d'êtres humains , ou au moins un indice qui nous mette sur la

voie de l'évènement qui a pu rendre si déserts les villages de Ranoufoutchy.

Après avoir amarré le canot à la branche d'un palétuvier, les cinq blancs, en suivant la petite rivière qui vient se jeter dans la baie, se dirigèrent vers un grand bois dont on voyait poindre le sommet des arbres sur le versant d'une colline d'un vert éclatant.

— Il m'a appris, par exemple, reprit le traitant, que la baie où nous sommes s'appelait autrefois l'anse aux Galions. — Et savez-vous pourquoi ? C'est qu'il y a environ trois cents ans, des galions du Portugal vinrent mouiller dans cette baie, sous la conduite d'un portugais nommé par les naturels Macinorbéi.

Après avoir récolté beaucoup d'or dans le pays des Antanossi, dans les mines ouvertes sous la direction des Padres, ils furent invités par les chefs de la baie, deux frères qu'on nommait Dian Missaran et Dian Bohits, à une grande réjouissance qu'ils devaient donner dans un endroit nommé Imours, situé le long de la rivière et sous un magnifique ombrage ; c'est probablement dans ce grand bois que nous apercevons là-bas, et vers lequel nous nous dirigeons.

Les chefs madécasses prièrent Macinorbéi de faire apporter ses marchandises, son or et tout ce qu'il avait, pour se réjouir les yeux, dirent-ils, de tant de richesses.

Les Portugais, sans défiance, puisqu'ils étaient déjà depuis quelque temps dans le pays, et n'avaient qu'à se louer des naturels, firent ce que demandaient les deux chefs. Soixante-dix d'entre eux se rendirent donc à l'invitation des chefs avec Macinorbéi ; ils laissèrent seulement cinq des leurs, avec trente esclaves, dans une maison en pierres bâtie par eux sur l'îlot que vous voyez là-bas, et qu'on appelle depuis l'îlot du Portugais.

— Eh ! dites donc, interrompit le sergent, qui s'appretait, tout en écoutant l'histoire, à manger une banane à peine mûre,

qu'il venait de cueillir, n'avez-vous pas entendu comme un sourd murmure ? Ou je me trompe fort, ou j'ai cru entendre quelque chose qui ressemble à des piétinements éloignés.

— C'est dans votre imagination, sergent, dit le jeune Périer ; pour ma part, je n'ai rien entendu. — Voyons la fin de l'histoire.

En arrivant au lieu où les Portugais devaient se réjouir, reprit le traitant, ils trouvèrent les deux chefs entourés de cinq à six cents hommes, qu'ils avaient amenés avec eux. Ceux-ci reçurent les Portugais avec toutes les démonstrations de la plus vive amitié : ils leur offrirent du vin de miel, des viandes, des fruits de toutes sortes ; puis, après avoir bu long-temps et s'être complètement régalés, ils les prièrent de déployer tous leurs trésors pour les admirer.

— Tenez, dit vivement le sergent, avez-vous entendu !...

La petite troupe, en ce moment, était presque arrivée à un détour où la colline, cachant la sinuosité de la rivière, ne laissait apercevoir que les hautes branches des arbres se trouvant sur la lisière du bois.

— Mais laissez donc le traitant finir son histoire, sergent, dit un des deux matelots qui venait d'allumer sa pipe, vous voyez bien que vous êtes le seul à entendre quelque chose.

— Eh bien ! pour en finir, dit le traitant, que les interruptions du sergent commençaient à inquiéter, à un signal donné par les deux chefs, les naturels se précipitèrent sur Macinorbéi et sur les soixante-dix portugais, et tous, sans exception, furent

En ce moment, un immense cri poussé par cent poitrines humaines, fit trembler la colline. Les cinq français, stupéfaits, étourdis, sans avoir le temps de se reconnaître, furent saisis

et entraînés par plusieurs centaines de Ovas , qui surgirent tout-à-coup et les firent prisonniers !

IV.

Après le premier moment de stupeur passé , après que les cris poussés par les Ovas , cris empreints de colère et de joie , eurent cessé , un des chefs , enveloppé dans une pagne , s'avança vers le jeune Périer , qu'il reconnut , avec sa sagacité indienne , pour le chef des cinq blancs.

Il l'apostropha dans la langue madécasse , avec véhémence , et par ses gestes sembla lui adresser des menaces. Le traitant , qui connaissait un peu la langue Ova , expliqua alors au second de l'*Augustine* que le chef disait que la reine Ranavalou ayant su que des navires français devaient venir à cette partie de l'île , avec laquelle elle était en guerre , pour emmener des travailleurs , avait donné l'ordre d'arrêter tous les blancs que l'on rencontrerait dans ces parages et de mettre le feu au navire , si l'on pouvait s'en emparer.

Le second de l'*Augustine* répondit avec hauteur qu'il ne savait pas de quel droit Ranavalou venait entraver le commerce français avec des peuplades qui ne veulent pas de sa domination.

A cette réponse , la colère du chef sembla redoubler , des murmures et quelques cris de fureur se firent entendre parmi les Ovas qui entouraient les Français. Peu s'en fallut à ce moment que les cinq prisonniers ne fussent immédiatement massacrés. Mais le chef imposa silence , et après avoir donné des ordres d'une voix précipitée , les cinq Français furent garottés , dépouillés de leurs vêtements et jetés chacun sous une tente , autour de laquelle des Ovas , la sagaye au poing , furent placés en sentinelles.

Une légère bande d'un gris bleuâtre s'était formée dans l'E.-S.-E, à l'horizon, et bien que le calme de l'air fut à peine troublé par une faible brise de S.-E., l'*Augustine* commençait à sentir l'influence de la houle qui se formait au large.

Le capitaine du navire français ne voyant pas revenir son second et les hommes qui l'accompagnaient, envoya à terre un autre canot pour avoir des nouvelles de l'expédition.

Au moment où ce nouveau canot allait accoster la plage, une épaisse fumée s'éleva des villages du pays d'Antanossi, et assombrit le coucher du soleil, qui disparaissait rouge et sanglant derrière les collines bleues qui s'étendent à l'horizon.

A cette épaisse fumée partant de plusieurs points de la baie, aux étincelles qui tourbillonnaient vers le ciel, au sourd murmure qui vint se mêler au bruit de la vague roulant sur la plage, les canotiers français comprirent que leurs malheureux compagnons étaient tombés au pouvoir des cruels Ovas, qui livraient à l'incendie les rians villages de la baie de Ranoufutchy.

Le canot dut s'éloigner du rivage et retourner à bord de l'*Augustine*, où déjà le capitaine avait deviné le sort de son second et de ses compagnons. Connaissant la race vindicative et cruelle des Ovas, pensant qu'il n'avait rien à espérer de leur générosité, le commandant de l'*Augustine*, devant l'apparence menaçante du temps qui semblait indiquer un prochain coup de vent de S.-E., donna l'ordre d'appareiller, comptant du reste, une fois le coup de vent passé, revenir au mouillage pour tâcher de connaître définitivement le sort de son expédition.

Une demi-heure plus tard, le navire français, ayant deux ris aux huniers, doublait la pointe Est de la baie, qui n'était plus éclairée que par la lueur sinistre de l'incendie.

V.

Retournons maintenant au camp des Ovas , entrons sous une des tentes où sont prisonniers les cinq français. Le second de l'*Augustine* , les mains liées derrière le dos , à peine couvert d'une pagne , est à demi couché dans un coin de la tente. Plusieurs Ovas l'entourent ; les uns sont debout appuyés sur leur sagaie , les autres sont assis le menton dans leurs mains, les coudes sur les genoux ; tous l'examinent avec attention et se communiquent froidement leurs impressions. Le jeune Périer, l'air calme , la lèvre dédaigneuse , les regarde sans crainte. Sa figure est empreinte des fatigues et de l'accablante chaleur de la journée ; ses traits , sans être altérés , dénotent cependant une vague tristesse. Bien qu'il ne craigne pas la mort, il pense à son pays qu'il ne reverra peut-être jamais , à ses frères , à ses sœurs qui attendront vainement son retour.

Il connaît trop nos luttes avec la nation Ova , depuis deux cents ans , pour espérer que , tombés au pouvoir de ce peuple vindicatif , ses compagnons et lui puissent ne point éprouver cette cruauté dont il a déjà donné tant de preuves. Aussi attend-il la mort avec calme et résignation.

Un jeune Ova qui se tient en face de lui et le regarde avec une attention bienveillante , s'approche du prisonnier et relève ses cheveux qui tombent sur son front et cachent son visage. On dirait que la pitié est entrée dans le cœur de ce chef et qu'il est affligé du sort réservé au prisonnier , dont la mâle figure et l'air résigné semblent exciter vivement sa sympathie.

Périer le remercie d'un sourire , et dans son regard on eut cru voir à ce moment une étincelle d'espérance jaillir vers son cœur.

Un nègre entre bientôt sous la tente , portant un grand vase en terre contenant des viandes bouillies et du riz. Il pose ces

aliments devant le prisonnier et attend. Celui-ci regarde avec une sorte de satisfaction ces mets qu'on vient lui offrir. Est-ce cependant hélas ! le dernier repas du condamné , et veut-on attendre le retour du soleil pour sacrifier les cinq Français en présence de tous les Ovas et au milieu des réjouissances d'une fête.

Ces réflexions traversent rapidement l'esprit du jeune français, mais comme les émotions de la journée et les longues heures écoulées depuis son départ du bord , commencent à lui faire sentir les atteintes de la faim , la nature reprend le dessus.

Ayant les mains liées derrière le dos , il indique à l'esclave par un geste d'épaules et du regard qu'il ne peut profiter de ce qu'il lui offre , n'ayant pas les mains libres. Le noir et le jeune chef échangent quelques mots après lesquels l'esclave sort de la tente ; peu d'instant après il rentre , précédé du vieux chef qui avait fait connaître aux Français la cause de leur captivité. Il s'approche du prisonnier, lui délie les mains et les lui rattache par devant, tout en laissant dans les liens un certain jeu qui permet au jeune Périer de satisfaire sa faim.

Le chef Ova lui offre d'abord un verre d'eau-de-vie qu'il verse d'une bouteille que tient le noir ; le prisonnier accepte cette eau de feu dans l'espoir de ranimer ses forces. Puis , il goûte aux viandes et au riz qui se trouvent devant lui , mais il en est bientôt rassasié et fait signe à l'esclave qu'il peut emporter le reste de ce premier repas de captif.

VI.

La nuit était venue. Les deux Ovas qui étaient restés sous la tente du prisonnier , pour le garder contre les tentatives de fuite , s'enveloppèrent de leurs pagnes afin de se garantir de la fraîcheur de la nuit ; le jeune français en fit autant, et , s'étendant sur la natte qu'on avait mise sous sa tente, il essaya d'ou-

blier dans le sommeil les douloureux souvenirs du pays natal et ses appréhensions naturelles du sort qui l'attendait.

Mais hélas ! il ne devait pas encore pouvoir trouver cet oubli qu'il cherchait. La légère bande grisâtre qui s'était formée à l'horizon, vers le coucher du soleil, avait pris plus d'intensité en montant lentement vers le zénith. Depuis quelques instants des roulements sourds et prolongés se faisaient entendre et quelques éclairs bleuâtres venaient par moments jeter subitement leur lumière livide et saisissante sur la figure du prisonnier et sur celles de ses gardiens. De larges gouttes d'eau, en tombant à intervalles inégaux sur la natte grossière qui formait la tente, donnaient lieu à un bruit sec et répété. La brise qui, d'abord très faible, avait peu à peu augmenté, soulevait maintenant par instant la tente, et en la gonflant, semblait vouloir arracher les pieux qui la fixaient à terre.

Les deux Ovas se redressèrent et se dirent quelques mots : le jeune Périer, restant toujours couché, paraissait déjà endormi. Mais un éclair suivi d'un violent coup de tonnerre le réveilla subitement, il se redressa et s'assit sur sa natte ; il comprit qu'avec l'orage qui se déclarait, il était inutile d'essayer de se livrer au sommeil. Après un moment de réflexion, il se leva, et, ne pouvant agir librement, puisqu'il avait les mains liées, il fit signe de rouler la natte sur laquelle il était couché, afin qu'autant que possible elle ne fut pas mouillée. Les éclairs et de violents coups de tonnerre secs et violents commencèrent à se succéder à intervalles précipités ; le vent soufflant avec une force croissante, avait déjà arraché un des coins de la tente. Les Ovas, tout en surveillant le prisonnier, prirent le parti d'enlever leur abri et aussi de le rouler. Dans l'armée Ova, malgré l'obscurité de la nuit, on put voir à la lueur des éclairs que presque partout les dispositions prises par les gardiens du jeune français avaient été imitées,

Pendant quelques heures la pluie tomba avec tant de force , le vent souffla avec tant de violence , que l'on était obligé de s'accroupir pour ne pas être enlevé ; l'eau ruisselait sur le sol légèrement en pente , et formait de petits torrents qui envahirent jusqu'à mi-jambes les Ovas et leurs prisonniers. On entendait de temps à autre des imprécations et des interpellations à la foudre, faites par quelques naturels : « Tonnerre, disaient-ils dans la langue madécasse , si tu as du courage , viens donc te mesurer avec moi ! » Fort heureusement pour eux , le tonnerre ne répondit pas à leur défi , et l'orage s'affaiblit enfin sans que l'on eut aucun malheur à déplorer.

Dès que la pluie eut cessé et que la bande noire qui avait obscurci le ciel ne se montra plus que dans l'ouest ; dès que les ruisseaux eurent cessé de couler , les tentes furent de nouveau dressées, et sur le sol humide on étendit les nattes qui , malgré les précautions prises , étaient presque entièrement mouillées. Le jeune français , après s'être séché comme il put , s'enroula dans sa pagne humide , et , malgré la fraîcheur un peu forte que la pluie avait répandue dans l'air , s'endormit sans murmurer ; peu lui importait de dormir sur une terre mouillée ou dans un lit moelleux , alors qu'il pensait que le soleil , en reparaisant à l'horizon , devait peut être éclairer son dernier jour.

VII.

L'aurore commençait à poindre , les sommets des mornes recevaient à peine les premiers rayons du soleil , quand le tambour battit dans le camp Ova.

A ce bruit inaccoutumé , le jeune Périer s'éveilla et se redressa vivement. Que voulait dire ce mouvement militaire ? Était-ce le signal d'une exécution, et les Français devaient-ils recommander leur âme à Dieu !

En un instant les tentes furent roulées et prises par les porteurs ; les Français purent alors apprécier le nombre d'Ovas qui avaient coopéré à leur arrestation et à la ruine de la province d'Antanossi. Cette partie des forces militaires de Ranavalou se composait d'environ 1500 hommes , tous nus pour la plupart, sauf la pièce de coton blanc qui leur ceignait les reins. Sur leur poitrine noire se détachaient deux buffleteries blanches en croix, portant la giberne et le porte-baïonnette. Une seconde pièce de coton blanc, passée en-dessous de leurs buffleteries leur préservait le dos des rayons du soleil.

Pour armes ils avaient presque tous un fusil à pierre et une sagaye longue d'environ un mètre et demi.

Le vieux chef, accompagné du traitant , qui lui servit d'interprète , s'avança alors vers le second de l'*Augustine* , le rassura sur son sort et sur celui de ses compagnons. Il lui fit savoir que , pour le moment , leur vie ne courait aucun danger , qu'il avait ordre de les conduire auprès de la Reine , à Tananarive , mais qu'elle avait recommandé d'avoir pour eux les plus grands égards.

Le traitant lui apprit ensuite que , d'après ce qu'il avait pu saisir des discours des Ovas restés près de lui pendant la nuit, ils allaient se diriger à la rencontre du gros de l'armée , qui se trouvait dans les environs du fort Dauphin.

Le jeune Périer éprouva d'abord , disons-le franchement , un grand soulagement en apprenant que , jusqu'à leur arrivée à Tananarive , leur vie n'était pas menacée ; à vingt ans on ne renonce pas sans regrets à tout ce que promet l'avenir ; cependant , en y réfléchissant , il trouva que la manière dont ils avaient été garottés et dépouillés de leurs vêtements ne répondait pas tout-à-fait aux égards recommandés par Ranavalou.

Toutefois , lorsque le vieux chef vint lui-même lui enlever les liens qui entouraient ses mains et ses pieds , et qu'il se vit

libre de ses mouvements, il ne voulut pas laisser s'envoler l'espoir qui germait dans son cœur.

Le bruit des jambours se fit entendre de nouveau, et, au milieu des cris et des contorsions de toutes sortes, cette légion d'Ovas, semblable à une armée sortie de l'ancre de Pluton, s'enfonça dans l'intérieur du pays, emmenant avec elle les cinq blancs qui jetèrent un regard douloureux et plein de tristesse dans la direction de leur navire, qu'ils quittaient peut-être pour toujours.

Nous laisserons maintenant le second de l'*Augustine* raconter lui-même les péripéties du voyage des cinq Français à Tanagerive, voyage fait dans des conditions extraordinaires et au milieu d'un pays où la civilisation moderne n'a encore que faiblement pénétré.

VIII.

Pendant les premiers jours, nous marchâmes depuis le matin jusqu'à midi, dans un pays marécageux, quoique très accidenté, ce qui me fit supposer, ainsi que j'en eus la certitude le second jour de notre départ, que nous remontions la côte.

L'armée marchait sans ordre; les jeunes gens, poussant parfois des cris, faisant des gambades, et les hommes âgés conservant ce calme et ce silence particuliers aux vieillards en général, mais surtout à ceux des pays intertropicaux. Là, comme ailleurs, l'homme qui arrive au déclin de la vie semble se recueillir avant de quitter cette terre où il a rempli sa mission et qu'il ne considère déjà plus qu'avec ce dernier regard que jette le voyageur sur la plaine qu'il a traversée.

Plusieurs femmes et quelques enfants accompagnaient l'armée et paraissaient faire partie de la famille de certains chefs.

Pendant la marche, chacun de nous avait à ses côtés deux hommes armés de sabres et veillant à ce que nous ne fissions aucune tentative d'évasion, chose, à vrai dire, dont nous n'avions nulle envie, ne sachant en aucune façon notre position ni quels secours nous pourrions trouver dans le cas où nous parviendrions à nous évader.

Le pays ne possédant pas de routes, même tracées, nous suivions des sentiers à peine indiqués, qui mettaient nos pieds dans un état affreux. Les Ovas nous ayant enlevé jusqu'à nos chaussures, nous enveloppions nos pieds avec de l'herbe et de grandes feuilles de bananier que nous étions obligés de renouveler très-fréquemment, mais qui, en diminuant, il est vrai la chaleur du sol, et en nous protégeant un peu contre les aspérités de la route, rendaient cependant notre marche plus difficile. Pour éviter les marais fangeux qui bordent sur plusieurs points la côte Est de Madagascar, nous marchions quelquefois sur des bandes de sable calcaire, rendu tellement brûlant par l'ardeur du soleil, que les naturels eux-mêmes ne pouvaient le supporter et couraient çà et là, avec agitation, pour trouver les plis de terrain un peu à l'abri des rayons du soleil. Ces bandes calcaires sont formées par des débris de madrépores que la mer entasse sur le rivage et qui s'opposent à l'écoulement de ces marais pestilentiels.

Quand l'heure du repos était arrivée, les chefs attendaient généralement, pour donner le signal de la halte, que l'armée fût parvenue à l'une de ces oasis de verdure que l'on rencontre à tout moment sur les côtes de Madagascar. Dans ces lieux, la chaleur et l'humidité du climat donnent à la végétation une vigueur si surprenante, que les arbres, tels que le *Alau*, atteignent en hauteur et en grosseur des dimensions colossales.

La variété et la singularité des arbres qui croissent sur les côtes de Madagascar sont extraordinaires. C'est auprès de la baie

de Ranoufoutchy que l'on trouve en grande abondance le *Sandraha*, arbre très élevé, droit et qui est plus noir que l'ébène; il est poli comme de la corne et ne paraît contenir aucun filament. On y trouve aussi le *Sira manghits*, dont le bois, les feuilles et l'écorce répandent une délicieuse odeur; le *Anazé* ou *Anadzahé*, arbre pyramidal qui porte une sorte de gourde pleine d'une pulpe blanche ayant le goût de crème de tartre. Cet arbre devient quelquefois tellement gros, sans atteindre une grande hauteur, que Flacourt raconte que de son temps, il en existait un dans le pays des Mahafalles, dont le tronc colossal était creux et dont le vide avait plus de 42 pieds de diamètre. La partie supérieure de cette grotte avait la forme d'une voûte de vingt-cinq à trente pieds d'élévation, au milieu de laquelle existait une sorte de cul-de-lampe. On se rendait dans cette singulière cavité par une espèce de porte de quatre pieds de hauteur et d'environ trois de largeur.

Au milieu de cette végétation luxuriante, en présence de cette nature grandiose, dont toutes les descriptions ne peuvent donner une idée, on oublie, sous le charme de ce qu'on voit, que ces lieux ravissants exhalent des miasmes mortels, surtout pour les Européens; aussi l'on ne s'éloigne qu'à regret de ces immenses flaques d'eau réfléchant le bleu du ciel et le vert des collines, bordées par des massifs de verdure éblouissants de fraîcheur, qu'émaillent mille fleurs odoriférantes, et dont les branches gracieuses en retombant jusqu'à l'eau semblent y puiser cette abondance de vie.

Dans la seconde halte que nous fîmes, nous nous arrêta-
mes dans un de ces lieux féeriques, sous un arbre gigantes-
que que les indigènes nomment *Assigne* ou arbre à graisse,
parce que de sa graine les Madécasses extraient une huile figée
comme le saindoux et excellente à manger.

Cet arbre nous abritait des rayons ardents du soleil par un

Immense parasol de verdure que formaient les rameaux s'élançant de son sommet.

En présence de toutes ces richesses végétales, oubliant ma captivité, je ne pus m'empêcher de témoigner mon admiration. Enivré de cette senteur délicieuse, de ces fleurs et de cette verdure, oh ! le ravissant pays, dis-je à l'un de mes gardes sans songer qu'il ne comprenait pas le français ; laissez-moi donc cueillir quelques-unes de ces fleurs ?

Il me regarda d'un air étonné, et, comme je devais m'y attendre au mouvement que je fis, il se rapprocha vivement de moi et m'empêcha de m'éloigner ; mais parmi les femmes et les enfants qui cherchaient toujours dans les haltes à nous examiner et à s'approcher de nous, j'en vis une dont je ne pus distinguer les traits, mais qui me fit un signe de la tête et disparut.

Quand la halte était ordonnée, les cris de joie se faisaient entendre dans l'armée, les tambours battaient et les tentes se dressaient promptement. La mienne, ainsi que celle de mes compagnons, était petite, très basse et formée de nattes grossières posées sur une traverse, que soutenaient quatre pieux enfoncés obliquement en terre et réunis deux à deux à leur partie supérieure. De petites fiches en bois dur et assez longues, traversant les bords de la natte et fixées en terre, servaient à donner à la tente l'inclinaison d'un toit.

Dès que cet abri contre l'ardeur du soleil et la pluie était établi, les soldats qui nous gardaient disposaient autour de la tente de chaque prisonnier un entourage en bois, sorte de palissade que nous ne devions pas franchir.

Deux fois par jour on nous apportait une chaudière remplie de viandes et de riz bouilli ; c'était là notre nourriture invariable. La viande que l'on nous donnait, et qui conservait encore sa peau, suivant la coutume malgache, était celle de mou-

ton, de cabri et de bœuf, provisions qui venaient des razzias que faisait l'armée dans tous les villages récalcitrants, dans lesquels elle passait, et aussi de chasses qui prenaient quelquefois des proportions gigantesques, ainsi que je le raconterai plus loin.

Le troisième jour de notre départ, une circonstance assez inattendue me permit de rassurer ceux de mes compagnons qui ignoraient encore où l'on nous emmenait et quel voyage nous commencions.

Il devait être environ quatre ou cinq heures de l'après-midi, car les ombres commençaient à s'allonger et l'on sentait l'approche du déclin du jour. Accablé par la chaleur, et plein de lassitude du chemin que nous avions fait dans la matinée, j'étais dans ce demi-sommeil dans lequel l'âme semble veiller sur le corps fatigué, ma tête reposait sur un peu d'herbes et de fougères qu'un de mes gardiens avait coupé pour moi. — Commencant presque à m'endormir réellement, je rêvais à ma famille, je voyais près de moi ma sœur aînée, l'amie de mon enfance, qui essuyait mon front couvert de sueur à la suite d'une longue course que j'avais faite pour échapper à des gens d'un aspect farouche qui voulaient me conduire au supplice; quand mon rêve se dissipant tout-à-coup et ouvrant les yeux à demi, j'aperçus devant moi, à l'angle de ma tente, dont la natte servant de porte était écartée, la tête et le buste d'une belle jeune fille Ova. Ses cheveux lissés, nattés et tressés avec soin encadraient son visage où se peignait une légère inquiétude. Un nez presque droit, une bouche petite et dans laquelle j'entrevois des dents éblouissantes, un cou nerveux un peu bistré, mais bien attaché à ses épaules nues, une main fine dont le doigt placé sur les lèvres m'indiquait de garder le silence, firent de cette apparition quelque chose de si étrange et de si charmant que, croyant rêver encore, j'allais refermer

les yeux ; mais la jeune fille me dit à demi-voix en déposant à mes pieds un petit paquet enveloppé dans une feuille de bananier :

— « Tes gardiens dorment ! veux-tu fuir ? Je puis te sauver. »

Je me levai soudain et mon premier mouvement fut d'accepter son offre ; mais une pensée subite m'arrêta.

— Mes compagnons viendront-ils avec moi ? répondis-je.

— Non , toi seul.

— Merci alors , jeune fille , de ton offre généreuse ; mais je ne puis l'accepter. Tâche seulement , puisque tu parles français , de faire savoir aux autres prisonniers qu'on nous conduit à Tananarive , près de la Reine , car ils doivent l'ignorer.

— Je ferai ce que tu demandes. Adieu !

Et la vision s'évanouit.

Je fus quelques instants à me remettre de l'impression qu'elle m'avait causée. Je méditais sur l'offre que venait de me faire la jeune Ova , dont l'aspect était si séduisant , lorsque j'aperçus à mes pieds le paquet que la jeune fille y avait déposé. Je l'ouvris et trouvai plusieurs fruits du pays et quelques fleurs. Je me rappelai alors la demande que j'avais faite à l'un de mes gardiens , et le signe de tête qu'une des femmes qui nous entouraient m'avait fait en s'éloignant. C'était cette charmante jeune fille qui avait entendu ma demande et qui venait m'apporter ce que je désirais , en m'offrant en outre la liberté.

Je laissai les oranges ainsi que les figues bananes et je pris les fleurs ; en les regardant , mon cœur se gonfla et une larme coula sur ma joue ; je venais d'y voir ces fleurs de jasmin que ma sœur chérie aimait à me cueillir le soir , quand au retour de quelque voyage , j'allais passer trois ou quatre jours à notre habitation.

Ce jasmin de Madagascar , que les naturels nomment *Lalonda* , est bien supérieur à celui d'Europe ; il vient en arbrisseau , et

ses fleurs répandent une odeur si agréable , surtout quand elles sont flétries , que les femmes de Madagascar l'emploient pour parfumer leurs pagnes.

Je restai long-temps à demi-couché sur ma natte , appuyé sur le coude , à contempler ces fleurs qui me retraçaient de si doux souvenirs , et cueillies pour moi par une main amie ; je m'enivrai de cette senteur délicieuse qui me reportait à des jours meilleurs , et j'éprouvai ce sentiment indéfinissable de retour vers des lieux chéris , vers des êtres aimés , que l'on ressent à un parfum qu'on avait oublié , à une mélodie qu'autrefois on avait écoutée.

Je finis enfin par m'endormir , en songeant avec tristesse et découragement au sort qui m'attendait et à ceux que je ne devais plus revoir.

IX.

Au bout de cinq jours de marche , nous arrivâmes à un village fortifié que les Ovas venaient de bâtir. Ce village , établi non loin du fort Dauphin , à l'embouchure d'une petite rivière nommée Acondre , était entouré d'une palissade formée de madriers en bois dur, de deux à trois mètres de haut, plantés verticalement et très rapprochés les uns des autres. C'est en cela que consistent les fortifications madécasses.

Nous aperçumes ce village d'assez loin. — Dès qu'on le vit, les soldats Ovas jetèrent des cris prolongés, et la plupart recommencèrent leurs gambades. En approchant , nous reconnûmes la cause de cette joie bruyante ; dans ce village on apercevait une foule considérable , qui , à notre aspect , commença à s'agiter : nous venions de rejoindre le gros de l'armée.

Quand nous arrivâmes , trois mille hommes environ étaient échelonnés avec assez d'ordre le long de la rivière. Notre corps d'armée , dans lequel les chefs avaient , non sans difficulté ,

ramené un peu de calme , vint se placer , au son des tambours , à la gauche du corps d'armée principal.

Nous autres prisonniers fûmes placés au centre , entre les deux armées , en compagnie de soldats qui , le sabre au poing , surveillèrent nos mouvements. Malgré la vive appréhension qui m'agitait au milieu de cette foule d'Ovas, fixant avec joie leurs regards sur nous , je ne pus m'empêcher de sourire en voyant cette armée d'environ cinq mille hommes , pleine d'enthousiasme et de gaieté à la vue de cette capture de quelques prisonniers, capture faite par embuscade.

L'armée française , après la bataille d'Austerlitz , ne dut pas ressentir un contentement plus grand que celui que semblaient éprouver ces cinq mille hommes d'avoir fait prisonniers cinq Français sans armes et sans défiance.

A la réunion des chefs des deux corps d'armée, ce furent des harangues vives et bruyantes qui durèrent plusieurs heures. Comme cet entretien se faisait près du lieu où je me trouvais, et que nous étions souvent désignés , je compris que notre arrestation et le but qu'on nous supposait étaient le sujet de cette discussion prolongée , dans laquelle plusieurs chefs manifestaient des mouvements de colère et d'impatience , qui étaient loin de me rassurer.

Après avoir long-temps discuté , les officiers Ovas parurent enfin s'entendre , et l'un d'eux vint donner des ordres aux gardiens de mes compagnons. J'avoue qu'en ce moment je ne sus trop ce qui allait se passer , et je ne pus m'empêcher d'un mouvement d'émotion que je tâchai de réprimer.

Mes quatre compagnons furent rapprochés de moi ; le traitant , qui avait à-peu-près compris ce qui s'était dit dans la discussion entre les chefs Ovas, me prévint qu'on nous réunissait pour nous mettre sous la même escorte , et qu'il venait d'être décidé , ainsi qu'un des chefs nous l'avait déjà assuré,

qu'on allait nous emmener à Tananarive , près de la Reine ; mais cependant qu'un officier Ova allait auparavant venir me questionner. Il m'engagea alors à nier énergiquement le but de notre entreprise , m'assurant que plusieurs chefs avaient fortement opiné pour que nous fussions mis à mort immédiatement , et que c'était seulement par la vive intervention du chef qui m'avait annoncé quelques jours avant qu'on nous conduisait à Tananarive , que nous devions de ne pas être exécutés à l'instant.

Nous fûmes donc réunis tous les cinq sous une seule tente, plus grande que celle qui me servait précédemment , et qui fut entourée d'une palissade en bois et gardée par une vingtaine de soldats armés de sabres et de fusils.

X.

C'était déjà un grand adoucissement à notre position , malgré l'incertitude de ce qui nous attendait , de nous voir tous réunis et de pouvoir nous communiquer nos impressions.

— Eh bien ! monsieur Périer , dans quel guépier sommes-nous tombés ? me dit le sergent en me serrant la main avec cette effusion et ce sentiment naturel d'affection qu'éprouvent spontanément les gens d'une même nation soumis loin du pays à un danger commu. Il n'y a rien de tel , en effet , que l'éloignement de la patrie et le sentiment des mêmes souffrances pour faire d'hommes qui ne se connaissaient pas la veille des frères dévoués et amis

— Hélas ! sergent , répondis-je , qui aurait pu le prévoir ! Notre tort est de ne pas avoir compris que le silence qui nous a si fort étonné dans les villages de Ranoufoutchy , devait être causé par quelque grand évènement , dont nous pouvions être victimes en nous aventurant comme nous l'avons fait.

— Oui, dit le sergent, la faute en est un peu au traitant, qui nous a engagés à nous avancer au-delà des cases ; non pas que je veuille vous accuser au moins, ajouta-t-il vivement, en lui tendant affectueusement la main.

— Mon Dieu, reprit le traitant, en serrant amicalement la main du sergent, qui aurait pu se douter que derrière le grand bois il y avait quinze cents Ovas à nous guetter ! Bien d'autres que nous auraient pu y être pris.

— C'est vrai, dit le sergent ; mais du diable si je sais comment nous pourrions nous tirer de là !

— Ni moi non plus, lui répondis-je ; mais, que voulez-vous, contre la force, et ici le mot n'est que trop juste, cinq mille contre cinq, il n'y a pas de résistance. Attendons les événements et résignons-nous. Depuis cinq jours que je suis livré à mes réflexions, j'ai fini par m'habituer à la pensée que je ne reverrai plus mon pays. Aussi, si nous devons succomber, faisons voir à ces féroces Ovas comment savent mourir les Français.

— Bah ! dit le traitant, qui était assez optimiste, si nous arrivons sains et saufs à Tananarive, nous aurons de grandes chances pour nous en retirer. Il y a dans cette ville plusieurs Français, et entr'autres un Monsieur Laborde, remplissant à-peu-près les fonctions de consul français, et qui trouvera bien moyen de nous tirer d'affaire. On le dit très lié avec l'héritier de Ranavalou, le prince Rakoto, qui, assure-t-on, a une grande affection pour les Français. — Et, du reste, de quoi ces stupides Ovas peuvent-ils nous accuser ? D'être venus à terre pour chercher des vivres et y faire des échanges, car nous leur prouverons bien que nous n'avions nulle idée de recruter des travailleurs.

— Certes, répliquai-je, puisque Ranavalou ne veut à aucun prix laisser les riverains de Madagascar traiter pour l'émigration,

vous pouvez être assurés que, quoi qu'il m'en coûte de mentir, je me garderai bien, si l'on m'interroge, de laisser deviner le but de notre malheureuse expédition.

— C'est égal, dit Pierre Guérin, un des deux matelots, marin depuis son enfance et qui me parut avoir une antipathie prononcée pour le plancher des vaches, si nous devons aller comme ça à pattes jusqu'à leur espèce de ville, qu'on dit à je ne sais combien de lieues d'ici, je reste en route, c'est sûr, ou je fais un plongeon dans la première rivière que nous rencontrerons ; car j'ai déjà les pieds en compote et mes guiboles ne sont pas faites pour un métier pareil.

— Moi, dit Robert, le second matelot, qui avait été tour-à-tour marin, soldat et encore marin, j'avoue que leur manière de voyager ne me déplait pas trop. J'ai à-peu-près quinze heures à dormir par jour, et leur nourriture, sans être succulente, est assez de mon goût, sauf cependant cette diable de peau qu'ils laissent toujours à leur viande et qui n'est autre chose, disons-le, que des semelles de bottes à l'état naissant. Aussi je ne peux m'empêcher de songer, sans irritation, que nous allons pieds nus, tandis que nous dévorons d'excellentes paires de souliers qui seraient si bien à nos pieds et encore, sans avoir seulement un quart de vin ou un boujaron d'eau-de-vie pour les faire passer.

XI.

En ce moment, la natte qui fermait l'entrée de notre tente fut soulevée, et un chef Ova, accompagné d'une femme, se présenta devant nous. Je reconnus immédiatement la jeune Ova qui m'avait offert la liberté, et je ne pus me défendre d'une certaine émotion.

Le chef Ova était un vieillard grand, légèrement voûté ; sa figure, pleine de noblesse, avait un aspect patriarcal qu'augmen-

taient encore la longue barbe blanche qui faisait ressortir le ton bistré de son visage. Pour costume, il portait drapée à la partie supérieure du corps, comme les anciens Romains, une pagne de coton à fond blanc rayée de noir et terminée aux deux extrémités par une broderie de soie rouge d'un pied de large. Un morceau de toile lui ceignait les reins et retombait jusqu'à mi-cuisses. A la main, il tenait une sagaye en bois d'ébène, sur laquelle il s'appuyait comme sur un bâton.

La jeune femme, que je sus ensuite être la fille de ce chef, portait sur les hanches, en forme de jupe, une pagne très fine, dite pagne d'Anossi, que fabrique la tribu des Zafferamini. Elle avait, en outre, une camisole très serrée en soie et coton, qui, ouverte devant, laissait complètement la gorge à découvert. Son cou était entouré du triple rang d'un collier fait de grains de corail et de petits grains d'or. Des ornements semblables s'apercevaient à ses poignets et à ses chevilles.

A peine entré sous la tente, le vieillard s'assit sur une des nattes qui couvraient le sol. La jeune Ova resta debout. Ils se dirent d'abord quelques mots en langue ova, et la jeune fille m'adressant ensuite la parole : « Français, me dit-elle, le chef que voici, douzième honneur de l'armée de la reine Ranavalou, vient te demander de nouveau dans quel but tu es venu au pays des Antanossis ? »

— J'ai déjà répondu à cette question, lui dis-je. Le navire l'*Augustine* a un chargement d'étoffes, de verroteries et d'eau-de-vie, et nous sommes venus pour faire des échanges avec les naturels de la baie de Ranoufoutchy.

La jeune Ova traduisit à son père ce que je venais de lui dire. Le chef répondit avec véhémence quelques paroles.

— Le chef demande pourquoi vous êtes descendus cinq Français à terre ?

— Parce que nous avons aussi besoin de vivres frais ; alors,

pendant que deux de nous devaient traiter pour des échanges, un troisième, avec les deux matelots, devait acheter des poules, des œufs et des moutons.

Ma réponse ne parut pas encore satisfaire le chef, qui me fit demander pourquoi le navire était parti.

Je répondis que, ne nous voyant pas revenir et ayant sans aucun doute aperçu le village de Ranoufoutchy en feu, notre capitaine avait dû deviner à-peu-près ce qui était arrivé; ensuite que l'apparence menaçante du temps avait dû le faire quitter immédiatement une baie où le navire n'était pas en sûreté.

Le chef Ova parut un peu plus satisfait de cette réponse. Il me fit dire cependant que j'avais tort de ne pas avouer que nous étions venus chercher des travailleurs, que, du reste, la reine des Ovas, près de laquelle nous allions être conduits, déciderait de ce qu'on ferait de nous; que jusque-là, nous pouvions être tranquilles, et que pendant le voyage nous serions traités le mieux possible.

Le chef se leva gravement et sortit.

La jeune fille, tenant la natte soulevée, allait aussi sortir, quand l'arrêtant doucement :

— Comment se fait-il, jeune fille, lui dis-je à demi-voix, que vous parliez aussi bien le français ?

— C'est un missionnaire qui m'a appris cette langue, me répondit-elle. Je la parle souvent à Tananarive avec Monsieur Laborde et plusieurs Français qui habitent cette ville. Ne craignez rien, ajouta-t-elle tout bas, mon père est assez puissant près de la Reine, et bien que plusieurs chefs vous en veuillent, j'espère qu'il ne vous sera fait aucun mal.

La natte de la tente retomba et nous nous retrouvâmes seuls.

— Décidément il a l'air d'un bon vieux cet indigène, dit le

jovial traitant , et j'avais bien raison de vous dire que nous n'avions rien à craindre.

— Je préfère encore la jeune sauvage , dit le sergent qui, en sa qualité de militaire , rêvait toujours amours et combats. Savez-vous que , plaisanterie à part , elle est charmante cette jeune Ova, malgré son teint un peu bistré , ajouta-t-il en re-troussant ses moustaches d'un air conquérant. Je ne me figurais pas qu'à Madagascar on pût trouver des types ayant des rapports aussi complets avec celui des Européens. Je croyais tous les habitants de ce pays nègres pour la plupart.

— Vous étiez dans l'erreur , sergent , dit le traitant. La population de l'intérieur de Madagascar doit d'abord son origine aux peuples de l'Asie , qui sont loin d'avoir le type des nègres d'Afrique ; ensuite la nation Ova est depuis deux ou trois siècles en relation avec des Arabes , des Anglais , des Français, et vous comprenez que les races ont dû se croiser ; il n'y a donc rien d'étonnant de trouver à Madagascar des types européens. Du reste , il y a encore une autre considération , c'est que les Ovas habitent les plateaux élevés de l'île , et dans ces régions la température moyenne est très différente de celle des côtes ; ainsi , sur le plateau où se trouve Tananarive, bien que ce lieu soit situé par 49° environ de latitude Sud , il y a souvent en hiver , c'est-à-dire en juin et juillet , de la gelée blanche , comme dans les pays tempérés , et par conséquent ce n'est pas ce que l'on peut appeler un pays de nègres.

— Décidément , riposta le sergent en nous regardant en souriant , le traitant est d'une force remarquable sur l'histoire de Madagascar , et c'est une véritable bonne fortune que de l'avoir avec nous dans le voyage que nous faisons.

Enfin , traitant , ajouta-t-il , vous devez au moins trouver sur-

prenant la manière dont cette Ova parle français. A peine a-t-elle un léger accent, qui, en tout cas, est beaucoup moins prononcé que celui des créoles de la Réunion.

— Oh ! quant à cela , répondit le traitant , il est probable que quand nous serons à Tananarive, vous verrez qu'elle n'est pas la seule à parler notre langue. On dit qu'à la capitale de l'empire Ova, les missionnaires et les Français qui s'y trouvent ont depuis quelque temps beaucoup développé l'usage de la langue française. Le prince Rakoto , héritier de la couronne de Ranavalou , la parle , dit-on, parfaitement bien. Il est, du reste , presque toujours entouré de Français pour lesquels il a une grande affection , et si , comme c'est probable , nous nous retirons d'affaire , ce sera à lui en grande partie que nous le devons.

— Allons , allons , repris-je, puisqu'il paraît que le voyage à Tananarive est bien décidé , allons-y gaiement et tâchons de faire contre fortune bon cœur.

La natte de notre tente fut encore soulevée , et deux noirs entrèrent portant notre repas , composé comme d'habitude , de viandes bouillies et de riz.

Nous plaçâmes au milieu de la tente les vases en terre contenant nos aliments, et, nous asseyant en cercle autour, nous commençâmes notre premier dîner en commun depuis que nous avons quitté l'*Augustine*, dîner qui, je l'avoue, fut beaucoup moins triste qu'on aurait pu le supposer. La gaieté française reprit le dessus, et l'appétit revenant avec l'espérance, nous fîmes un repas comme je n'en avais pas fait depuis quelques jours.

Nous nous étendîmes ensuite sur nos nattes, et, après quelques paroles encore échangées, je m'endormis d'un profond sommeil en rêvant à la jeune Ova, à ses bonnes paroles et à la douceur de son regard.

XII.

Après huit jours environ passés dans le lieu où s'étaient réunies les deux troupes, le signal du départ fut donné et l'armée se mit en marche pour la capitale de l'empire Ova.

Comme la chaleur était excessive, la saison sèche venant de commencer, et qu'on tenait à nous voir arriver en bonne santé, on affecta à chacun de nous une espèce de siège fait en branches d'arbres non équarries, et porté sur deux brancards.

C'est, du reste, la manière de voyager dans le pays, à l'exception que pour les gens d'un peu d'importance les sièges tant soit peu primitifs que l'on mit à notre disposition, sont remplacés par des sortes de fauteuils assez bien façonnés et recouverts de pagnes plus ou moins grossières. Ce système de locomotion prend le nom de *takou*.

Nos brancards étaient portés par quatre nègres esclaves que l'on remplaçait toutes les heures. Du reste, comme nous ne voyagions, comme précédemment, que depuis le matin jusqu'à midi, je dois avouer, pour l'honneur de l'humanité, que nous usâmes le moins possible de nos *takous*, et que chaque jour nous faisons au moins la moitié de la route à pied.

Pour moi, il m'a toujours assez répugné de voir des hommes fort à leur aise et à l'abri du soleil, se faire porter par d'autres hommes qui ruissellent de sueur et tombent accablés de fatigue. Aussi, je n'ai jamais éprouvé un sentiment plus pénible que celui que je ressentis en voyant un jour à Acra danois, sur la côte occidentale d'Afrique, le gouverneur danois et sa suite traînés dans des calèches attelées de nègres, qu'on remplaçait à des relais préparés à l'avance sur la route, et aller ainsi *au grand trot* faire visite au gouverneur d'Acra anglais.

C'est faire descendre l'homme au rôle de la brute , et c'est mépriser les desseins de Dieu.

Pierre Guérin , notre matelot , n'avait pas à cet égard les mêmes scrupules que moi , car bien que cette manière de voyager ne fût pas d'une grande commodité , et qu'elle permit simplement à nos pieds de se rétablir , il ne tarissait pas d'éloges sur ces excellents Ovas , qui nous permettaient , disait-il , de visiter leur pays d'une manière qu'il qualifiait d'excessivement agréable.

Pendant quinze jours nous marchâmes à travers un pays assez boisé , sans cependant rencontrer de grandes forêts. Nous avions souvent à traverser des marécages , que , grâce à nos takous , nous passions à pied sec ; nos porteurs mettaient dans ce cas là nos brancards sur leurs épaules.

En franchissant un cours d'eau nous aperçûmes plusieurs crocodiles , que l'avant-garde avait tués à coups de fusils et de sagayes. Avant de passer une rivière où les Ovas pensaient trouver des crocodiles , l'armée faisait une halte de près d'une heure , pendant laquelle les chefs prononçaient des conjurations. S'adressant aux crocodiles , tantôt avec prières , tantôt avec menaces , ils leur disaient que , ne leur voulant pas de mal , ils espéraient qu'ils ne feraient rien ni à eux ni à leurs soldats ; mais que s'ils avaient le malheur de manger un des leurs , les Ovas les tueraient tous sans pitié. Puis alors l'armée s'avancait bravement au milieu de la rivière.

Quand nous passâmes la rivière de Manampani , dans la vallée d'Amboule , les crocodiles ne parurent pas tenir compte des menaces ni des prières des chefs Ovas. Cette rivière , qui n'a pas une très grande largeur , est très peu profonde , comme presque toutes les rivières de Madagascar en général ; dans la partie où nous la traversâmes elle est entrecoupée de petites îles assez vertes et sur lesquelles on aperçoit quelques arbustes. Au-dessus du point où nous la franchîmes une légère différence

de niveau détermine une cascade d'une faible hauteur , mais qui embrasse la rivière dans presque toute sa largeur , interrompue seulement , çà et là , par quelques pointes de rochers ; l'effet en est assez pittoresque.

Un des chefs des Ovas qui s'aventurèrent les premiers dans cette rivière , où l'on a à peine de l'eau jusqu'à la poitrine , fut saisi par un crocodile et entraîné. Les coups de fusil et les cris des Ovas que nous entendîmes , quoique nous fussions à un quart de lieue , firent lâcher prise à l'animal , mais l'homme avait les deux cuisses coupées , et , quelque temps après avoir été retiré de l'eau , il expira. La désolation et la terreur furent grandes dans l'armée. Selon la coutume qui existe , lorsqu'un chef meurt loin du pays , on lui coupe la tête , pour la porter à Tananarive , et son corps fut enterré sur le bord de la rivière.

Après avoir passé la rivière Manampani , c'est-à-dire quinze jours environ après notre départ du village fortifié , nous apprîmes que l'armée allait faire une halte de quelques jours dans la vallée d'Amboule. Nous devions , en effet , attendre le retour de quatre ou cinq cents hommes que le grand chef de l'armée Ova envoyait faire la guerre à une peuplade ennemie , établie à quelques licues du point où nous étions et qui , ne voulant pas se soumettre à l'autorité de la Reine des Ovas , avait dévasté , quelques mois auparavant , des villages entièrement soumis à sa domination.

A peine étions-nous établis sous notre tente , et notre palissade en bois était-elle construite , que nous entendîmes le bruit des tambours et les cris de joie qui nous annoncèrent le départ de l'expédition.

Nous sortîmes de notre tente sans dépasser , bien entendu , la palissade en bois qui servait de limite à notre espèce de préau , et nous aperçûmes le corps expéditionnaire dont la tête

disparaissait déjà derrière un pli de terrain , au milieu des gambades et des contorsions des soldats qui allaient ainsi à la gloire.

— Et dire que nous ne pouvons pas assister à une bataille de Madécasses , dit le sergent , dont le bruit d'une expédition excitait toujours l'ardeur guerrière.

— Oui , dit le matelot Robert , c'est pas avoir de chance , car ce doit être joliment drôle de voir ces gaillards là se plumer.

— Mais il paraît qu'ils n'y vont pas de main morte quand ils s'y mettent , dit le traitant , car j'ai ouï dire que les Français à Foulepointe , en 1829 , et les Anglo-Français à Tamatave , en 1845 , ont trouvé à qui parler , et je ne crois pas que ces deux expéditions là aient amené de résultats bien brillants pour nous.

— C'est justement pour cela , reprit Robert , que je voudrais les voir se travailler , plus ils se tueront , plus je serai content.

— Est-il donc sanguinaire , répartit Pierre Guérin. Moi , je ne demande qu'une chose ; ce serait qu'on me permit de caresser à coups de poings ces moricauds-là , l'un après l'autre bien entendu ; je parie , dit-il , en relevant sa pagne et en faisant voir un poignet et un bras dont les muscles raidis et les veines gonflées semblaient confirmer ses paroles , qu'en deux coups je fais à chacun son affaire.

— Bah ! dit le sergent , cela ne vaut pas un bon coup de pointe et c'est moins propre. C'est étonnant , ajouta-t-il , le plaisir que ça fait , dans une bagarre , de piquer solidement un gaillard qui a voulu vous mettre à l'ombre. M'en suis-je donné en Afrique, avant d'entrer dans l'infanterie de marine. En voilà un pays au moins où l'on prend du bon temps. Il ne se passe pas quinze jours qu'il n'y ait quelques coups à donner et des

razzias à faire. — Ah ! les razzias ! voilà qui est agréable. C'est pour cela que je voudrais accompagner ces négrillons dans leur expédition. Car , enfin, je commence à trouver que notre nourriture a besoin d'être un peu améliorée , et j'aimerais assez me donner le plaisir de vous faire manger un autre végétal que du riz. Dans la tribu où l'on va se battre , il doit y avoir des ignames , des oranges , des citrons , des melons ; et cela ne nous ferait pas de mal d'en user un peu.

— Et puis , plus un morceau de tabac à se mettre sous la dent , ajouta Pierre Guérin ; pas une pauvre bouffarde à fumer, c'est ce qui me gêne le plus.

— Ayez un peu de patience, leur dis-je , attendons quelques jours et nous verrons les résultats de l'expédition. Vous pouvez être certains que , si le corps d'armée qui vient de partir a le dessus , il reviendra avec un large butin ; et puisque le grand chef a recommandé à ses officiers d'avoir des égards pour nous , nous leur demanderons des fruits , des ignames et du tabac , qu'ils ne nous refuseront sans doute pas.

XIII.

La vallée d'Amboule , dans laquelle l'armée Ova resta quatre jours attendre l'expédition , est une des plus fertiles des pays que nous traversâmes dans notre voyage ; ce fut même le dernier point que nous rencontrâmes où la végétation et le climat ont encore cette richesse et cette beauté que l'on ne trouve plus quand on avance vers les plateaux de Madagascar.

Cette vallée est arrosée par la grande rivière Manampani ; qui prend le nom de Manatengha ou Mananghane près son embouchure. Cette rivière , dans laquelle viennent se jeter plusieurs autres ruisseaux et petites rivières , descend des montagnes Manghane dont la chaîne , courant à l'Est , forme comme un

contre-fort de la grande chaîne qui traverse , semblable à une épine dorsale, l'île de Madagascar du Sud au-Nord.

Le village d'Amboule , comme tous ceux que nous vîmes depuis la baie de Ranoufoutchy jusqu'au plateau inférieur de l'île , était abandonné quand nous y arrivâmes. Les tribus qui habitent ces pays, refusant toujours de reconnaître l'autorité de Ranavalou, fuyaient à l'approche de l'armée Ova, emportant leurs effets les plus précieux et emmenant leurs troupeaux.

Nous pûmes remarquer que la culture du pays d'Amboule est poussée assez loin; nous admirâmes de magnifiques plantations d'ignames blanches, de cannes à sucre, de sésame avec laquelle les habitants font l'huile qu'ils nomment ménachil, et dont les femmes font une huile odoriférante en y faisant infuser les fleurs du *Lalonda*.

Les pâturages de la vallée d'Amboule nous semblèrent remarquablement beaux et doivent donner au bétail de ce fertile pays une supériorité sur celui des autres parties de l'île.

Pendant notre séjour dans le pays d'Amboule, nous vîmes, non sans une grande tristesse, l'armée dévaster toutes les plantations, ainsi qu'elle le faisait dans tous les villages par où elle passait.

Au lever du soleil, le quatrième jour, nous entendîmes des cris de joie et le bruit de rappel des tambours pour que l'armée se mit sous les armes. Nous sortîmes de notre tente, et, en avançant jusqu'à la palissade, nous aperçûmes sur une des hauteurs, à environ une demi-lieue, le corps expéditionnaire qui s'avancait vers le camp. La multitude qui se montra sur les hauteurs nous sembla beaucoup plus considérable qu'elle ne nous avait paru au départ.

Au bout de quelques instants, nous reconnûmes que le corps expéditionnaire ramenait, en effet, un immense butin et beau-

coup de prisonniers. Presque chaque Ova portait quelque chose, et toute la troupe poussait devant elle une grande quantité de bœufs, de vaches et de moutons. Au centre de la petite armée nous vîmes une centaine de prisonniers, dont le plus grand nombre était des femmes et des enfants.

Quand au milieu des cris de joie, poussés par l'armée entière, ces prisonniers, conduits par des soldats armés de sabres, vinrent s'arrêter à une petite distance de notre tente, nous remarquâmes cinq Madécasses, les mains liées derrière le dos, qui semblaient plus étroitement gardés que les autres. Nous devinâmes que ces prisonniers devaient être des chefs de tribus; deux d'entr'eux étaient blessés, l'un au bras, l'autre au visage, ce qui prouvait qu'ils avaient lutté avant de succomber.

En voyant ces malheureux, dont les traits altérés et l'œil inquiet semblaient indiquer qu'ils connaissaient le sort qui les attendait, en voyant ces pauvres enfants effrayés, ces malheureuses femmes dont quelques-unes, mères depuis quelques mois seulement, portaient leur enfant endormi sur leur dos, un sentiment pénible et une tristesse indicible s'empara de tout mon être. Mon Dieu, pensais-je, il n'existe donc pas un coin de terre où l'homme soit à l'abri des attaques de l'homme; pas un être qui puisse se dire en sûreté, même au fond des forêts! La guerre et la destruction, voilà la loi fatale à laquelle sont impitoyablement soumis tous les habitants de notre pauvre globe. Depuis l'insecte que l'oiseau va chercher sous la feuille humide de rosée, jusqu'à l'homme arraché à sa famille et à son pays pour être immolé à la cupidité ou à la vengeance, de son semblable, toute la nature ne pousse vers le Créateur qu'un long cri d'angoisse ou de désespoir :

Hé quoi! tant de tourments, de forfaits, de supplices,
N'ont-ils pas fait fumer d'assez de sacrifices
Tes lugubres autels?

Ce soleil, vieux témoin des malheurs de la terre,
Ne fera-t-il pas naître un seul jour qui n'éclaire
L'angoisse des mortels !

Quels ont donc été vos desseins, ô mon Dieu ! en créant des êtres qui doivent constamment s'attaquer et se détruire, et dont la souffrance et la mort de l'un font la joie et l'existence de l'autre. Oh ! pourquoi avez-vous fait un soleil si brillant, un ciel si bleu, des coteaux si riants, des eaux si limpides, des fleurs si jolies, si toutes ces beautés doivent être les témoins constants des luttes et des gémissements de toutes vos créatures ?.....

XIV.

Au milieu des manifestations bruyantes de l'armée entière, exprimant son contentement du résultat de l'expédition, les chefs Ovas eurent beaucoup de peine à maintenir un peu d'ordre, et à faire écarter des prisonniers les soldats et les femmes qui, avec une véhémence sauvage, paraissaient leur adresser des injures et des menaces.

Ah ! c'était bien ici le cas de dire : *Væ victis.*

La haine des Ovas pour les tribus qui venaient d'être vaincues semblait poussée à un point extrême. Aussi les chefs, cédant, peut être en cela, à leur instinct féroce, se virent-ils obligés de sacrifier les cinq prisonniers.

Ceux-ci furent conduits près du grand chef, qui parut les interroger. Dans cet interrogatoire les prisonniers conservèrent une dignité et un calme très grands. Placés à une certaine distance d'eux, nous ne pûmes entendre leurs réponses. Nous sûmes seulement, par quelques mots que le traître saisit, qu'on leur reprochait vivement, d'abord de ne pas vouloir se soumettre à Ranavalou, ensuite d'avoir attaqué et brûlé un village Ova.

Après une longue discussion, souvent interrompue par les cris et les imprécations de la foule, les cinq prisonniers furent ramenés au lieu où ils étaient précédemment, espèce de petite plaine située aux pieds des mamelons sur lesquels était établi le camp. Là, après leur avoir lié les pieds, on les attacha à des poteaux, que, pendant leur jugement, on avait fixés en terre. Le grand chef annonça alors que les prisonniers allaient être mis à mort. Des cris de joie et des trépignements prolongés accueillirent l'annonce de cette sentence.

Les malheureuses victimes qui comprirent que leur dernière heure était arrivée, se regardèrent et échangèrent froidement quelques paroles précipitées; puis leur figure prit une expression calme et dédaigneuse qui ne les quitta plus. Près de nous, nous entendîmes des plaintes et des sanglots; un de nos gardiens apprit au traitant que c'étaient les femmes et les enfants de deux des malheureux qu'on allait immoler sous leurs yeux; ces sanglots étouffés troublèrent seuls le silence de mort qui régna à ce moment dans tout le camp.

Nos cœurs battaient à briser nos poitrines. Nous nous taisions tous, pas un de nous n'eût osé, en ce moment, communiquer ses impressions. Mais, ainsi que nous nous le sommes dit plus tard, nous flûtes ce terrible rapprochement que nous étions cinq aussi et que le même sort nous attendait peut-être, malgré les espérances qui nous avaient été données.

L'exécution à laquelle nous allions assister était-elle un avertissement de nous préparer à la mort? et nous conduisait-on à la capitale de l'empire Ova, pour que notre immolation servît au royal plaisir de Ranavalou et de ses sujets? Ou bien les cinq Madécasses nous affranchissaient-ils, par leur mort, du supplice qui nous attendait et leur sang répandu devait-il suffire à éteindre la soif sanguinaire dont l'armée Ova semblait altérée?

Des soldats armés de sabres nus s'approchèrent des prisonniers, et je vis les lames homicides refléter les rayons du soleil ardent, qui éclairait cette scène lugubre. En ce moment je fermai les yeux!! J'entendis hélas! les coups sourds des bourreaux qui frappaient et le cri d'une des victimes.

A peine les malheureux Madécasses furent-ils frappés par les bourreaux, qu'un murmure sourd d'abord, puis croissant et prolongé se fit entendre dans le camp. Ce murmure se changea bientôt en cris de joie et en imprécations. Excités par la vue du sang, les Ovas se ruèrent sur les malheureuses victimes et achevèrent de les massacrer avec les plus horribles détails.

Leurs restes mutilés furent partagés, proménés et traînés avec des cris et des contorsions épouvantables. Les cinq têtes furent piquées au bout de sagayes, que l'on planta au milieu du camp; les femmes, les enfants dansèrent et piétinèrent avec une sorte d'enivrement sauvage dans la mare de sang qui inondait le lieu du supplice.

Il me sembla en ce moment assister à quelque scène de l'Enfer du Dante. Je regardai avec une sorte d'égarement ces hommes et ces femmes noires pour la plupart, et dont quelques-unes avec leurs cheveux crépus, ayant leurs petites nattes défaites, hérissées sur leur tête, avaient l'aspect de Gorgones; j'entendis leurs cris sauvages, je vis leurs contorsions effrayantes, ce sang qui tachait leurs pagnes, ces membres palpitants, agités par moments au-dessus de cette foule ivre de carnage, et puis au milieu de cette masse mouvante, les cinq têtes au bout de leurs sagayes, calmes, immobiles, avec ce regard qui ne voit plus, cette bouche aux lèvres mates et blanches, laissant apercevoir des dents rougies et brunies par le sang coagulé!!

Nous ne pûmes soutenir un pareil spectacle, et émus au dernier point, nous rentrâmes vivement sous notre tente.

— Ah! M. Périer, me dit le traitant, les horribles sauvages; le cœur me manque d'avoir assisté à cette boucherie.

Je pouvais à peine parler, tant j'étais impressionné.

— Hélas! lui répondis-je enfin, c'est une bien triste chose que l'espèce humaine; surtout lorsqu'on pense que l'on peut assister à des scènes semblables, même dans les pays les plus civilisés.

— Oui, dit le sergent, cela peut nous donner en particulier, l'idée de ce qui s'est passé à Paris, le 2 septembre 1793, et même en 1815, dans certaines villes du Midi. Mais, si nous reconnaissons que les Madécasses sont aussi terribles et aussi barbares que les Européens, lorsque, comme eux, leurs bras sont armés par la haine et la vengeance, cela doit aussi nous avertir de ne pas trop chanter victoire et de ne pas compter d'une manière absolue, sur l'humanité de ces féroces Ovas.

— Aussi, dit le matelot Guérin, à voix basse, si nous pouvions trouver le moyen de filer, je crois que c'est ce que nous ferions de mieux.

— Mais comment pourrions-nous réussir, dit le matelot Robert, gardés comme nous le sommes par des soldats que l'on relève toutes les heures, et entourés d'une armée de cinq mille hommes?

— Oh! dit le sergent, si nous avions des fusils et des munitions, il ne serait peut-être pas impossible de nous échapper.

— Oui, dit le traitant, si les Ovas n'avaient pas d'armes à feu ou ne savaient pas s'en servir. Mais nous ne sommes plus en 1650, et je ne crois pas que maintenant, comme à cette époque, une poignée de Français puisse résister à six mille Madécasses.

— Comment, lui demandai-je, il y a deux cents ans quelques Français ont pu tenir tête à six mille hommes?

— Certainement, répondit le traitant, et ils les ont même obligés à capituler.

— Racontez nous donc ce fait , lui dis-je , cela fera diversion à la terrible scène à laquelle nous venons d'assister.

— Je le veux bien, dit le traitant, bien que je sois encore tout ému de ce que je viens de voir.

C'était le 10 juillet 1650. Flacourt, qui avait appris qu'une armée de dix mille nègres devait venir attaquer le fort Dauphin, s'était mis en mesure de repousser cette attaque et attendait les Madécasses de pied ferme. Il n'en était pas moins inquiet de plusieurs des siens qui ne se trouvaient pas au fort en ce moment, et entr'autres de douze Français et quelques nègres dévoués, commandés par un de ses lieutenants nommé La Roche, qu'il avait expédiés pour avoir des nouvelles du sieur Le Roy.

Ce Le Roy était un des lieutenants de Pronis, qui était resté au fort Dauphin, après le départ de ce dernier pour la France.

Vers le soir, une belle chienne blanche qui était allée avec La Roche, revint seule au fort, fit de vives caresses à Flacourt, et par sa grande agitation sembla vouloir lui dire quelque chose. Le commandant du fort soupçonna alors qu'il était arrivé quelque malheur à La Roche et à ses compagnons, et qu'ils étaient sans doute morts ou en grand danger. Mais ne pouvant quitter le fort en ce moment, pour leur porter secours ou savoir exactement leur sort, il dut se résigner et attendre.

Vers dix heures du soir, la chienne se mit à faire des signes de joie, à s'agiter de nouveau, et par moments semblait écouter attentivement. Bientôt elle fit entendre des aboiements joyeux, et l'on vit presque aussitôt arriver La Roche et tous ses compagnons, à l'exception d'un Français qui manquait; — les malheureux semblaient exténués de fatigue!...

La Roche apprit alors au sieur Flacourt qu'en deçà la montagne de Domboulombe, les chefs madécasses Dian Tseronh

et Dian Machicone, accompagnés de tous les blancs de la province des Antanossi et d'environ six mille hommes armés de sagayes, de cinq mousquets qu'ils avaient eus des débris d'un navire, et de quatre fusils arrachés à des Français, qu'ils avaient tués la veille par trahison, les avaient attaqués avec de grands cris dans le but de les massacrer.

La Roche raconta que lui et tous ceux qui l'accompagnaient, se mirent alors à genoux et entonnèrent l'hymne *Veni Creator*.

Pendant le chant sacré les Madécasses, n'osant avancer, faisaient des conjurations, et, pour faire perdre courage aux Français, jetaient des bâtons blancs et des œufs couvés. C'est une croyance chez les Madécasses, qu'en jetant ces objets à son ennemi au moment de combattre, son courage l'abandonne.

Après s'être demandé pardon les uns aux autres, les Français se relevèrent et se mirent enfin en défense en abattant à coups de fusil ceux qui s'approchaient trop d'eux.

Ils ne tiraient que l'un après l'autre et lentement, de manière que pendant que les uns tiraient, les autres rechargeaient, de sorte que cette espèce de feu de file s'exécutait presque sans interruption ; ils manœuvrèrent et tirèrent si bien qu'ils purent battre en retraite, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, en tuant plus de cinquante nègres et en en blessant un grand nombre.

Ils n'eurent qu'un Français tué et un autre légèrement blessé. Le Français qui fut tué, le fut d'un coup de fusil, qu'il reçut du frère de la femme de Pronis, auquel celui-ci avait fait cadeau d'une arme à feu, avant de retourner en France. Laisse forcément sur le champ de bataille, ce Français fut mis en pièces par les Madécasses. Vers sept heures du soir La Roche et ses compagnons purent enfin atteindre une petite colline où ils s'établirent et se maintinrent toute la nuit.

Dian Tséronh voyant qu'il ne viendrait pas à bout des Fran-

çais , finit par capituler. Après avoir envoyé le lendemain , à La Roche, un parlementaire et avoir fait éloigner toute son armée, il fit la paix avec les Français , qui purent enfin retourner au fort Dauphin et y arriver le soir.

— Sapristi , dit le sergent plein d'enthousiasme pour ce que venait de raconter le traitant , en voilà des *braves* que ce La Roche et ses compagnons. Ce devait être sublime de voir cette vingtaine d'hommes se battant contre six mille Madécasses , qui n'osaient pas s'élancer sur eux et qu'ils tenaient à distance avec les balles de leurs fusils. On aurait dû faire un tableau représentant ce fait d'armes inouï, et je ne comprends pas que le nom de La Roche ne soit pas plus connu de la postérité. Vraiment cela donne envie d'essayer de faire comme eux.

— Je crois que nous ferons bien de ne pas y penser , lui dis-je ; d'abord nous ne sommes que cinq , nous n'avons ni armes ni munitions , et la première chose serait de s'en procurer ; ensuite , presque tous les soldats de l'armée Ova sont armés de fusils , dont ils savent sans doute mieux se servir que les Madécasses de 4650. Et puis , mes braves amis , continuai-je , en admettant que nous réussissions à nous échapper, où irons-nous ? Nous sommes déjà loin du fort Dauphin, où ne se trouve plus un Flacourt pour nous protéger. Nous ne connaissons pas le pays, et il est probable que nous serions tous morts de faim ou des fièvres de Madagascar avant d'avoir pu atteindre un point où nous serions en sûreté. Notre seule chance de salut, croyez-le bien , c'est le voyage à Tananarive et la clémence de la très-gracieuse Majesté Ranavalou.

Mes compagnons comprirent bien que toute tentative d'évasion ne pouvait nous mener qu'à notre perte et il fut convenu qu'on n'en parlerait plus. A l'occasion de la razzia et de la victoire remportée par les Ovas, il y eut plusieurs jours de réjouissances

dans le camp. Les danses et les chants se succédèrent presque sans interruption. Le soir surtout, plusieurs groupes se formaient en rond ; un Ova, placé au centre du cercle, improvisait en dansant une chanson sur le haut fait d'armes du corps expéditionnaire, et le refrain était répété en chœur par tout le groupe qui frappait des mains pour marquer la mesure.

Le grand chef nous fit porter, sans que j'en eusse fait la demande, plusieurs rafraîchissements tels qu'ignames, bananes, oranges, melons, etc. Malgré l'origine douloureuse de ces provisions, nous les reçûmes avec joie. Nos rations de riz et de viandes furent augmentées, et pendant quelques jours nous eûmes un ordinaire qui aurait donné de l'activité à notre gâté, si nous eussions pu bannir aussi vite de notre esprit le souvenir du massacre des cinq Madécasses. Après être restée sept jours dans la vallée d'Amboule, l'armée se remit en marche, emmenant avec elle en esclavage les prisonniers, les femmes et les enfants des tribus qui avaient été ravagées.

XV.

Nous marchâmes pendant environ dix jours à travers un pays tout différent de celui que nous avons parcouru jusque-là. On ne rencontrait plus de marécages, mais des cours d'eaux vives, ce qui indiquait que nous remontions vers le centre de l'île.

Quand nous passions au milieu d'un village abandonné à notre approche, les Ovas, suivant leur habitude vandale, y mettaient le feu et dévastaient toutes les plantations.

La chaleur et l'humidité se faisaient moins sentir ; la végétation, quoique fort active encore, n'avait plus cet aspect grandiose, cette vigueur exceptionnelle que nous avions admirée dans les pays marécageux qui bordent la mer.

Nous étions à cette époque de l'année où le printemps com-

mence à Madagascar. Aux fortes brises , souvent accompagnées de pluie , que nous avions eues au début du voyage , avait succédé un temps sec , tempéré par de faibles brises de S.-E. que nous ressentions d'autant plus que nous approchions des plateaux inférieurs.

Le dixième jour , le pays changea tout-à-fait. Ce ne fut plus que montagnes et vastes plaines couvertes de nids de fourmis, Le bois devint excessivement rare, et l'on fut obligé de faire du feu avec de l'herbe séchée. Enfin le bois manqua tout-à-fait , et pendant tout le temps que nous mîmes à nous rendre à Tananarive, nous ne rencontrâmes de loin en loin que quelques arbustes , insuffisants pour cuire la viande et le riz. Cependant nous ne manquâmes jamais de recevoir notre repas cuit comme à l'ordinaire , et en cela nous fûmes traités avec les égards que l'on nous avait promis.

A peu près à moitié route du fort Dauphin à Tananarive , l'armée fit une halte au bord d'une rivière peu large et, comme toujours , très peu profonde. Cette rivière traverse un immense pays de plaine que coupent çà et là quelques petites collines sur lesquelles nous vîmes quelques arbustes rabougris. Cette plaine, arrosée sur plusieurs points par des ruisseaux qui viennent se jeter dans la rivière , forme d'immenses pâturages où , à cette époque de l'année, l'herbe atteint des dimensions extraordinaires.

Nous apprîmes que ce pays étant très abondant en bœufs sauvages , les Ovas allaient y faire une grande chasse , parce que, ayant à parcourir une grande étendue de terrain inhabité , on ne pouvait espérer y remplacer, par des razzias, les vivres de l'armée qui commençaient à s'épuiser.

Vers quatre heures de l'après-midi, le jour de notre halte , les hommes qui avaient été placés en vedettes sur les petites collines signalèrent un immense troupeau de bœufs s'avançant vers la rivière pour se désaltérer.

Immédiatement les ordres furent donnés dans le camp, et plusieurs milliers d'hommes armés de fusils ou de sagayes s'avancèrent en silence, et presque en rampant à la rencontre du troupeau.

Placés sur un petit mamelon dominant la plaine, nous pûmes suivre, dans toutes ses péripéties, cette chasse exceptionnelle.

L'immense troupeau s'avancait lentement vers la rivière. Les bœufs qui le composaient n'avaient pas, comme ceux que nous avons vus en d'autres points, une grosse bosse de graisse sur le cou; ils étaient semblables à ceux d'Europe, seulement beaucoup plus hauts sur leurs jambes.

Bien que les Ovas observassent le plus grand silence pour pouvoir s'approcher des bœufs, ceux-ci les aperçurent à une assez grande distance.

Tout le troupeau, dans lequel il pouvait bien y avoir quatre ou cinq cents têtes de bétail, s'arrêta presque subitement, et quelques taureaux en tête poussèrent des beuglements, comme pour avertir du danger qui les menaçait. La troupe Ova se divisa en deux colonnes qui marchèrent sur quatre rangs, parallèlement à la rencontre des bœufs restés immobiles.

Arrivées à cent pas de distance, les queues des deux colonnes se rejoignirent, et la troupe Ova, en formant un grand demi-cercle qui barrait au troupeau l'approche de la rivière, fit une première décharge. Plusieurs bœufs tombèrent et nous vîmes le troupeau qui fuyait.

Les Ovas se mirent alors à sa poursuite en poussant des cris, et en tirant ça et là quelques coups de fusil. A un moment donné, le troupeau fit volte-face comme un régiment, et après un moment d'hésitation s'avança résolument, les premiers, se maintenant sur une même ligne, à la rencontre des Ovas.

Ceux-ci, à cette manœuvre, se remirent sur deux colonnes et apprêtèrent tous leurs armes. Quand les bœufs commencè-

rent à approcher, les chasseurs reformèrent leur grand arc de cercle dans l'intérieur duquel le troupeau avançait. Lorsque les premiers bœufs qui marchaient hardiment, ne furent plus qu'à trente pas, les Ovas firent une effroyable décharge de mousqueterie, et les deux colonnes se séparant subitement, les bœufs lancés et furieux traversèrent dans un désordre complet le cercle, qui se trouva vide d'Ovas.

A la décharge de ces derniers une grande quantité de bœufs tombèrent et quelques-uns prirent la fuite, mais une centaine de taureaux se retournèrent furieux et se précipitèrent sur les chasseurs. Ce moment fut terrible! nous suivions tous cette lutte avec un intérêt indéfinissable.

— Bravo les bœufs, criait Pierre Guérin, bravo mes amis! houspillez-moi ces gaillards-là qui nous forcent à voir leur chien de pays!...

Comme si les animaux sauvages eussent été excités par les paroles du matelot français, on les vit lancer à coups de cornes une dizaine de soldats, qui retombèrent violemment sur le sol en disparaissant dans les hautes herbes.

Ce fut une mêlée générale où l'on entendait les cris des Madécasses, les beuglements des bœufs et les coups de fusil. On apercevait les chasseurs qui, avec une agilité remarquable, évitaient les coups de cornes et enfonçaient leurs sagayes dans la gorge des taureaux. De la place où nous étions, quoique assez éloignés de la lutte, nous voyions le sang des malheureuses bêtes qui, coulant à flot par de larges blessures, tachait et inondait les herbes renversées, arrachées et foulées dans ce combat acharné, qui dura environ un quart d'heure.

Les taureaux qui n'étaient pas blessés abandonnèrent bientôt le lieu du combat, et coururent rejoindre le troupeau en fuite.

Quelques Ovas plus intrépides que les autres se mirent à

leur poursuite, et furent bientôt à une certaine distance de la troupe.

Comme si les bœufs eussent compris qu'il leur était donné de venger leur défaite, le troupeau s'arrêta de nouveau, fit volte face et revint furieux sur une cinquantaine de Ovas, qui se trouvaient maintenant éloignés des leurs.

La troupe entière courut avec de grands cris immédiatement au secours des soldats, qui se trouvaient de nouveau engagés. Là, la lutte recommença et nous vîmes encore les Ovas lancés dans l'espace et les bœufs tombant sous la balle des chasseurs ou sous le fer de leurs sagayes.

Après un nouveau combat presque aussi acharné que le premier, les bœufs furent définitivement vaincus, et nous vîmes ce qui restait du troupeau fuir à toutes jambes dans la direction du point où ils s'étaient montrés.

La plaine présentait à ce moment un coup d'œil excessivement pittoresque : les bœufs, fuyant rapidement et pressés les uns contre les autres, semblaient une masse brune mouvante, laissant sur les hautes herbes, les traces de leur passage semblables au sillage d'un navire sur la mer; les soldats Ovas, répandus en tous sens dans l'immense pâturage, ramassant leurs blessés, achevaient les bœufs qui vivaient encore, en les dépeçant à mesure; sur les hauteurs enfin, tous les soldats qui n'avaient pas combattu, agitant les mains, poussant des cris de joie, et applaudissant à ce massacre. Puis, au loin, le troupeau paisible qui se sauvait sans avoir pu s'approcher de la rivière, dont les eaux limpides, en réfléchissant le bleu du ciel et les rayons brillants du soleil, faisaient entendre un de ces murmures plaintifs qui sont comme des chants douloureux de la nature, pour toutes les souffrances qui naissent sous ses yeux.

Le lendemain et les jours suivants, plusieurs centaines d'hom-

mes se portèrent à quelques lieues du camp, pour continuer cette chasse productive. Le soir, on les voyait revenir avec une grande quantité de bœufs, dont plusieurs étaient vivants, auxquels ils avaient scié les cornes et qu'ils maintenaient, au moyen d'un anneau de fer passé dans les cartilages du nez.

Au bout de quelques jours, l'armée se trouvant suffisamment pourvue, le grand chef donna l'ordre du départ, et nous nous remîmes en marche dans la direction de Tananarive.

XVI.

Nous continuâmes à traverser des plaines magnifiques d'une étendue extraordinaire, arrosées par des ruisseaux d'eaux vives et semées çà et là de quelques petits bouquets d'arbustes. Le pays semblait toutefois complètement inhabité, car, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait ni trace d'habitations, ni trace de culture : c'était la nature dans toute sa virginité.

Une vingtaine de jours avant notre arrivée dans la capitale du royaume Ova, nous commençâmes à entrer enfin dans les pays habités qui forment la limite de la partie centrale de l'île, reconnaissant la domination de Ranavalou. L'armée, en entrant sur son véritable territoire, abandonna ses actes de destruction habituels. Les habitants des villages que nous traversions et même ceux loin desquels nous passions, accouraient au-devant de nous. C'étaient alors, entre ces peuplades et l'armée, des échanges de palabres et de manifestations joyeuses.

Nos gardiens avaient une peine infinie à repousser et à écarter de nous cette multitude amie envahissant le camp et cherchant constamment à s'approcher et à nous examiner. Loin d'être un objet de haine et de colère, comme nous eussions pu nous y attendre, nous étions au contraire un sujet d'affectueuse curiosité. Les femmes et les enfants nous regar-

daient avec un air bienveillant et sympathique, et les chefs eux-mêmes nous apportaient des rafraîchissements.

A dix et quinze jours de marche de Tananarive, nous passâmes successivement dans deux villages bâtis sur des collines et fortifiés à la manière Ova, c'est-à-dire entourés d'une forte palissade et d'un fossé. Dans le second village, nous arrivâmes justement un jour de grand marché. Ce marché, qui se tenait en dehors du village, nous rappela un peu ceux que l'on voit en Bretagne. La quantité de bœufs, de moutons, de volailles qui se trouvaient exposés en ce lieu, était réellement prodigieuse; elle aurait pu nous faire croire à une richesse extrême du pays, si nous n'avions appris que parfois le peuple se trouvait dans une disette presque complète. Nous vîmes aussi étalés aux yeux des acheteurs des pagnes de toutes sortes, des nattes blanches, des nattes rouges et jaunes, des ustensiles de ménage, des poteries, des plats de bois, etc., etc. Cette abondance d'objets et d'animaux indiquait toutefois les ressources que l'on pourrait, par une bonne entente de l'agriculture et de l'élevé du bétail, tirer d'un pays si productif.

Du reste, l'agriculture des pays voisins de Tananarive me parut beaucoup plus avancée que celle des pays que nous avons traversés. Là, les Ovas défoncent plus profondément à la bêche la terre qu'ils veulent ensemençer, ils la rendent plus fertile au moyen d'engrais ou l'amendent avec de la cendre, selon la nature du sol. Les irrigations y sont disposées d'une manière plus intelligente, les rizières des plaines et celles établies en amphithéâtre sur des pentes escarpées, tout en donnant au pays un aspect excessivement agréable, indiquent une grande patience et une véritable habileté agricole. Tant il est vrai que c'est toujours aux environs des capitales que l'on trouve les plus grandes marques d'intelligence; il est probable qu'un Ova qui

voyagerait en France ferait en approchant de Paris les mêmes remarques que nous fîmes aux environs de Tananarive.

Nous remarquâmes surtout avec intérêt les rizières établies dans les lieux marécageux ; c'était l'époque du labour, les bœufs piétinaient jusqu'au ventre dans ces marécages pour mieux mélanger la boue et enfouir les herbes. C'est de cette manière que, dans les endroits marécageux, les Ovas préparent le sol pour les semailles qui ont lieu quelques jours après, lorsque les herbes sont pourries. Les agriculteurs Ovas sèment alors sur la bourbe deux sortes de riz, le *varemanghe* et le *vatomandre*; mais ils ne sèment du second qu'environ un dixième du premier. Le *varemanghe* se récolte cinq mois après, en été ; le *vatomandre*, qui ne commence à pousser qu'à cette époque, bien qu'il soit déjà dans la bourbe depuis cinq mois, se récolte au bout de cinq autres mois.

Il y avait environ deux mois et demi que notre voyage durait, lorsqu'un matin que nous avions presque gravi, péniblement du reste, une montagne assez aride, nous entendîmes l'avant-garde pousser des cris de joie. On nous apprit que l'on venait d'apercevoir Tananarive !...

Nous ne pûmes nous défendre d'une certaine émotion en entendant ces cris qui nous annonçaient que le terme du voyage était arrivé et que notre sort allait être décidé.

Sachant les Ovas cruels et vindicatifs, nous n'osions compter d'une manière absolue sur les promesses qui nous avaient été faites. Cependant, comme je n'avais rien avoué, et que les Ovas nous avaient faits prisonniers sans que nous eussions même adressé la parole aux habitants de la baie de Ranoufoutchy, ils ne pouvaient avoir que des données incertaines sur les intentions du capitaine de l'*Augustine* et sur le véritable but de notre voyage à Madagascar. Nous avions donc tout lieu d'espérer que Ranavalou n'oserait pas nous condamner

à mort ; néanmoins , nous ne voyions pas arriver sans une vive appréhension le jour où la Reine devait se prononcer.

Lorsqu'à notre tour nous fûmes arrivés au sommet de la montagne , nous aperçûmes une montagne de forme conique, à l'extrémité d'une plaine immense dont notre œil pouvait à peine mesurer l'étendue , et entrecoupée de plusieurs petites collines sur chacune desquelles était établi un fortin. Cette montagne se dessinait nettement sur le fond bleu du ciel, et à son sommet on apercevait , malgré la distance , ces contours anguleux et ces lignes accusées qui indiquent le travail des hommes. Nous avions devant nous Tananarive.

Ce jour-là nous marchâmes jusqu'à deux heures de l'après-midi. La vue du terme de ce long voyage avait donné du courage à l'armée , qui aurait marché sans repos jusqu'à la ville même , s'il n'avait fallu attendre les ordres de la Reine avant d'entrer dans la grande cité Ova. Suivant la coutume, les oracles devaient être consultés pour savoir si l'armée et ses prisonniers pouvaient , sans que la ville dût craindre les maléfices , franchir les palissades de Tananarive , et aussi quel jour devait être choisi pour faire cette entrée solennelle. Très fatigués nous-mêmes , malgré nos takous , nous éprouvâmes une véritable satisfaction quand , à trois ou quatre lieues de la ville, l'ordre fut donné de dresser les tentes.

— Allons , encore une petite étape , dit le matelot Guérin en allongeant sa cuiller pour entamer le riz bouilli qu'on venait de nous apporter. Ma foi , à tout prendre , je n'en suis pas fâché , car leur manière de voyager est un peu longue et leurs takous ne valent pas la patache dont m'a parlé mon père , et qui mettait , il y a environ soixante ans , trois jours pour aller de Rennes à Saint-Malo.

— Pourvu que ce ne soit pas notre dernière étape , dit le

sergent qui fit à ce sujet allusion à l'histoire si charmante et si philosophique d'Emile Souvestre.

— Bah ! vous en ferez encore plus d'une, sergent, dit le traitant, et vous raconterez le soir au bivouac, avec un certain contentement, notre terrible aventure de Madagascar et ce voyage forcé à la capitale de l'empire Ova.

— Elle paraît propre d'ici, leur capitale, dit le matelot Robert, en avalant une effroyable tranche de bœuf. Si l'intérieur ressemble à l'extérieur, je leur fais mon compliment.

— Dites donc, traitant, ajouta-t-il, vous qui savez tout, qu'est-ce que c'est donc que cette grande case que l'on aperçoit tout au sommet de la montagne ?

— C'est le palais de la reine, répondit le traitant.

— Eh bien ! elle doit avoir une jolie vue de là, leur espèce de reine à ces moricauds-là ! Je voudrais qu'une bonne raffale fit dégringoler, jusqu'au bas de la montagne, cette espèce de magasin et tout ce qu'il contient ! et... aïe donc, que je rirais de voir tout ça dérouler !

En ce moment, nous vîmes entrer sous notre tente la jeune fille du chef, qui me remit une lettre de M. Laborde.

La conversation s'interrompit subitement et tous les regards se portèrent vers moi avec anxiété, lorsque je décachetai cette lettre. Je la lus pour moi seul d'abord, ne sachant si ce qu'elle contenait pouvait nous rassurer ou nous inquiéter. Mon espoir ne fut pas déçu ; M. Laborde nous faisait savoir qu'ayant appris notre arrestation et ce dont on nous accusait, il était allé immédiatement trouver le fils de la reine, et l'avait supplié d'intercéder en notre faveur auprès de la souveraine de Madagascar.

Le prince lui avait répondu, écrivait-il, que nous pouvions être tranquilles, qu'il ne nous serait fait aucun mal. Qu'il

était du reste convaincu que nous n'avions nullement commis le crime dont on nous accusait.

La jeune Ova qui était restée sous la tente, pendant que j'avais lu à haute voix la lettre de M. Laborde, parut heureuse de cette nouvelle, et elle me dit en nous quittant : « Je savais bien que le prince Rakoto ne laisserait jamais massacrer des Français »

Une grande rumeur se faisant entendre, à cet instant, dans le camp, nous sortîmes vivement de notre tente et nous aperçûmes avec un profond étonnement des officiers anglais à cheval et en grande tenue qui s'approchaient du camp. Nous sûmes immédiatement que ces officiers étaient des Ovas envoyés par la reine au grand chef de l'armée pour le complimenter. Leur tenue était parfaite, et, sauf leur teint un peu olivâtre, on les eût pris pour des officiers anglais.

Depuis les traités de 1817 et 1820, conclus entre Radama I^{er} et le gouverneur de l'île Maurice, traités qui ont eu pour but de la part des Anglais, d'abolir le trafic des esclaves et aussi, disons-le, de donner à l'Angleterre une suprématie sur le peuple Ova ; depuis ces traités (1), qui ont assuré au souverain de Madagascar, pendant plusieurs années, un revenu de deux cent mille francs, et de riches présents en chevaux, vaisselle plate et autres objets, les usages et coutumes anglaises se sont introduits à Tananarive et dans plusieurs villages Ovas, surtout dans ceux où les missionnaires anglais se sont établis, depuis cette époque, comme instituteurs primaires.

A l'approche des officiers Ovas toutes les troupes se mirent immédiatement sous les armes et les tambours battirent. Les chefs s'avancèrent au devant des envoyés de la reine, et formèrent

(1) Histoire des établissements français de Madagascar, par L. Carayon, capitaine d'artillerie.

avec ceux-ci , à peu près au centre de l'armée , un groupe d'un effet très pittoresque.

De grandes acclamations et de grands cris de joie accueillirent les paroles d'un des envoyés. N'étant pas très éloignés du groupe dans lequel on voyait briller les uniformes anglais, nous remarquâmes , à des signes et des mouvements de tête , que nous étions souvent désignés dans cette réunion , tant par les chefs de l'armée que par les envoyés de la reine.

Malgré les bonnes dispositions du fils de Ranavalou , j'avoue que tout ce cérémonial , tous ces gestes , tous ces cris étaient loin de nous rassurer. Tant que nous n'étions pas libres , tant que des soldats armés de sabres et de sagayes entouraient notre tente , nous pouvions craindre encore. Nous savions Ranavalou en but à deux partis opposés , à celui de son fils qui aimait vivement les Français , et pour lequel elle avait une grande affection, et aussi à celui de son neveu Ramboasalam, quatorzième honneur (2) de l'armée Ova, et de Rainizohary, son amant, hommes sanguinaires, ayant acquis un grand ascendant sur son esprit, et qui n'avaient aucune sympathie pour les Français. Pouvions-nous donc nous croire certains que l'affection de la reine pour son fils l'emporterait sur l'ascendant de ses cruels ministres?

L'entrevue des chefs et des officiers Ovas dura très longtemps ; enfin ils se séparèrent , et , après force acclamations et de nouveaux cris de joie , nous vîmes les uniformes rouges retourner au grand trot vers la cité Ova.

XVII.

La nuit était déjà close depuis quelque temps , il pouvait être environ huit heures du soir. Après une journée fatigante comme

(2) Chez les Ovas les grades militaires sont désignés sous le nom de premier honneur, deuxième honneur, etc. — Quatorzième honneur est le grade le plus élevé.

celle que nous venions de passer, nous éprouvions le besoin de nous livrer au sommeil. Étendus sur nos nattes, nous laissions la conversation languir, et chacun de nous, pressentant que son sort allait se décider avant peu, éprouvait le besoin de recueillement que l'homme recherche quand il se sait sous le coup de quelque événement important. Déjà je commençais à perdre, dans le sommeil, le sentiment de mon existence, quand nous entendîmes plusieurs voix près de notre tente dans laquelle un chef entra assez bruyamment, ayant à la main une petite torche.

Il nous annonça que le prince Rakoto désirant nous voir et ne pouvant venir à nous, à cause des ordres de sa mère, nous invitait à aller le trouver à quelque distance du camp. J'avoue qu'en ce moment, mes compagnons et moi nous éprouvâmes une vive émotion. Connaissant les Ovas pour de très grands menteurs, et trouvant l'heure bien avancée pour l'invitation qu'on nous faisait, nous nous imaginâmes que, d'après les ordres reçus, on voulait nous attirer au dehors, pour attenter à nos jours.

Il faut s'être trouvé dans cette position, à la merci de cinq mille hommes dont les mœurs ne sont pas encore bien éloignées de l'état sauvage, fatigués et affaiblis par un long voyage, à 200 lieues dans l'intérieur d'un pays avec lequel la France a été souvent en hostilité; il faut avoir vu, comme nous, massacrer cinq prisonniers inoffensifs sous ses yeux, pour comprendre l'angoisse que nous ressentîmes à cette injonction d'aller à une distance assez éloignée du camp trouver le prince.

— N'allons pas, dit Pierre Guérin, en se remettant sur sa natte; n'allons pas, c'est une immense blague! Si le prince veut nous voir, qu'il vienne ici nous trouver: ce n'est pas la peine d'aller, nous-mêmes, nous livrer à leur boucherie.

— Et dire que je n'ai pas seulement un couteau pour me défendre, dit le matelot Robert.

— Dites donc, me dit assez bas le sergent, jetez-vous sur le

chef et empêchez-le de crier, je vais m'élancer avec les deux matelots, sur nos gardiens, pour leur enlever leurs armes, avec lesquelles nous tâcherons de vendre au moins chèrement notre vie.

A ce moment, le chef qui comprit probablement les inquiétudes qui nous agitaient, dit au traitant, que nous pouvions être tranquilles; que l'on ne voulait nous faire aucun mal, et que c'était bien le prince qui nous demandait.

— C'est une horrible blague, encore une fois, reprit le matelot Guérin; il n'y a pas plus de prince à nous demander, qu'il n'y a de matelas sur ma natte.

Pendant ces quelques instants, j'avais eu le temps de reprendre mon calme et de réfléchir.

— Voyons, dis-je à mes compagnons, M. Laborde nous a fait savoir que le prince Rakoto est tout-à-fait dans nos intérêts, il n'y a donc réellement pas lieu de s'étonner, ni de craindre, parce qu'il demande à nous voir.

— Je suis de l'avis de M. Périer, dit le traitant, et comme jusqu'à présent les Ovas ont, sauf notre captivité, agi avec nous de la manière la plus courtoise, je crois que nous avons tort en ce moment de montrer de la défiance.

— Et puis, après tout, dit le sergent en se redressant vivement, allons-nous faire croire à ces sauvages que nous avons peur de mourir! Eh bien! allons au contraire où l'on nous invite à aller, et si c'est une embûche qu'on nous tend, faisons leur voir comment les Français vont à la mort!

A ces paroles du sergent, nous fûmes tous promptement debout, et après avoir rajusté notre ceinture de coton et nous être enveloppés de nos pagnes, nous annonçâmes au chef que nous étions prêts à le suivre.

Nous quittâmes notre tente, guidés par l'officier Ova et entourés d'une vingtaine de soldats armés comme à l'ordinaire.

Une fois en plein air et à quelque distance du camp, lorsque nous nous vîmes isolés dans la campagne avec ce chef et ces vingt soldats, nos terreurs faillirent nous reprendre, et il fallut beaucoup nous dominer pour ne montrer aucune inquiétude. Au bout de vingt minutes de marche, nous vîmes que nous approchions d'un village, ce qui commença à nous rassurer; quelques instants après, précédés du chef, nous franchissions la porte de la plus belle case de ce village.

On ne saurait se figurer l'étonnement que nous éprouvâmes en nous trouvant en présence de plusieurs jeunes gens vêtus à l'Européenne, et qui s'avancèrent vers nous, en nous tendant la main.

L'un d'eux surtout me frappa par sa physionomie franche et ouverte : c'était le prince Rakoto lui-même, depuis roi des Ovas, sous le nom de Radama II.

D'une taille moyenne, le fils de Ranavalou, alors âgé de vingt-cinq ans, avait tous les avantages du corps; des traits réguliers, de beaux yeux, des cheveux noirs, brillants et taillés à l'Européenne, une petite moustache fine ombrageant sa lèvre supérieure, un teint clair, quoique légèrement bistré, en faisaient ce que l'on peut appeler un joli garçon et augmentaient le charme de son air bon et avenant.

L'officier Ova me présenta à lui en s'inclinant profondément, et en me qualifiant du nom de chef. Le prince me serra très affectueusement la main et s'informa en très bon français de notre santé, et de la manière dont nous avons été traités. Il ajouta que c'était sans aucun doute, par méprise, que nous avons été faits prisonniers, et qu'il était persuadé que nous n'avions nullement l'intention de venir chercher des travailleurs au pays des Antanossis.

Je lui répondis que nous n'avions qu'à nous louer de la manière dont nous avons été traités depuis notre captivité, et que,

si ce n'était l'inquiétude dans laquelle nos familles devaient se trouver depuis la nouvelle de notre arrestation, nous serions presque contents de ce voyage inattendu à la capitale de l'empire Ova.

Le prince parut enchanté de ma réponse, et m'assura qu'il ferait tout son possible près de sa mère, non-seulement pour que notre vie ne courût aucun danger, mais encore pour que notre captivité cessât le plus promptement possible.

Les jeunes gens qui entouraient le prince et qui parlaient presque tous français, accablèrent de prévenances mes compagnons. On apporta quelques fruits, de l'ale et du vermouth, boisson favorite des Ovas. Le prince et ses amis nous prièrent de prendre de ces rafraîchissements, puis après, de la meilleure grâce du monde, ils nous offrirent des cigares. On causa longtemps de la Réunion et de la France, sur laquelle le prince me demanda beaucoup de détails.

Je lui dis que la France serait très heureuse d'établir des relations amicales et suivies avec l'empire Ova, et que j'étais persuadé que si Sa Majesté la reine Ranavalou pouvait visiter notre pays ou au moins la Réunion, elle serait tout-à-fait convaincue de nos bonnes intentions et de notre désir de voir exister une entente cordiale entre les deux pays.

Le prince écouta attentivement ce que je lui dis à ce sujet, et resta pensif pendant quelques instants, puis en me serrant la main il me dit : « La Reine, ma mère, est souvent malade, et ne peut pas faire tout ce qu'elle veut. Mais si un jour je monte sur le trône Ova, soyez persuadé que je tâcherai d'établir les meilleures relations avec les Français, pour lesquels je me sens une vive affection. Je sais que nous avons ici beaucoup à faire, et je compte sur vos compatriotes pour m'aider à initier Madagascar à tous les bienfaits de la civilisation.

Après que nous eûmes causé pendant deux ou trois heures,

le prince nous congédia de la manière la plus amicale en nous assurant que nous nous reverrions dans quelques jours, et que nous pouvions être persuadés que notre captivité ne durerait pas long-temps.

L'officier Ova et les vingt soldats qui nous avaient amenés nous reconduisirent ensuite au camp.

En rentrant sous notre tente, nous ne pûmes nous empêcher d'éprouver tous un certain embarras de nous retrouver en face les uns des autres, après les craintes que nous avions témoignées. Tous les signes de terreur, tous les mouvements belliqueux, toutes les scènes de résignation qui précèdent un danger que l'on croit réel, prennent un aspect tant soit peu ridicule quand on s'aperçoit plus tard que ce danger était purement imaginaire. Au lieu de marcher au supplice, comme plusieurs de nous le supposaient, nous étions allés, la tristesse et l'angoisse au cœur, faire une excellente collation, fumer de délicieux cigares avec des jeunes gens parfaitement élevés et remplis d'intérêt, d'égards et de prévenances pour nous.

— Parbleu, dit le matelot Robert, en voilà une d'attrape !... Moi qui me voyais déjà en cinquante mille morceaux, qui regardais toujours du coin de l'œil pendant la route si je n'allais pas voir quelque sabre se lever sur mon cou, en ai-je eu une envie de rire quand j'ai vu que c'était nous au contraire qui massacrions des ananas, qui écorchions des oranges, et qu'au lieu de sang c'était de l'excellent vermouth qui coulait. En voilà un prince, un vrai prince au moins, qui ne paraît pas avoir d'idée d'anthropophages.

— Le fait est, dit le sergent, que si quelqu'un a été surpris, c'est bien moi. C'est que, le diable m'emporte, on jurerait que ce sont des Européens avec leur petite veste de coutil, leur pantalon blanc et leurs souliers vernis. Mais est-il donc jeune et joli garçon, ce prince Rakoto ! Quel âge peut-il avoir ?

— Il doit avoir environ vingt-cinq ans , répondit le traitant , car il est né deux ans après la mort de Radama I^{er} , et celui-ci est mort en 1828.

— Ah ça , dit le sergent , ce n'est donc pas le fils de Radama I^{er}. Mais comment peut-il alors être héritier de la couronne ?

— Là est encore votre erreur , sergent , répondit le traitant en souriant ; le prince Rakoto est non-seulement considéré par les Ovas comme l'héritier de la couronne , mais même comme le fils de Radama I^{er}.

— Eh bien ! elle est bonne celle-là , dit Pierre Guérin.

— Mais oui , dit le traitant , et voici comment. Les Ovas sont , à ce qu'il parait , extrêmement crédules ; or , Ranavalou se voyant sur le point de devenir mère, deux ans après la mort de Radama , leur a persuadé qu'elle était descendue une nuit dans le tombeau de son époux, et qu'elle avait reçu une visite surnaturelle qui témoignait surtout toute l'affection qu'il lui avait conservée dans l'autre monde.

— Ah bien ! celle-là est d'une force de plusieurs chevaux , dit Robert , et il faut avouer que ces négrillons-là sont par trop serins d'avoir gobé ça. J'ai envie de leur faire accroire que je suis l'empereur de Chine , et ils vont me recevoir sans doute avec tous les égards dus à mon rang.

— C'est égal , dit le sergent , qu'il soit le fils posthume de Radama I^{er} ou celui d'un favori de sa mère.....

— Qu'on prétend avoir été assassiné ensuite , interrompit le traitant ,

— Le prince Rakoto n'en est pas moins un homme charmant , continua le sergent , et je crois que nous pouvons maintenant dormir tranquilles , car on voit qu'il est tout-à-fait dans nos intérêts , et qu'il se mettra en quatre pour que notre captivité ne dure pas long-temps.

— Mais je vous l'avais dit , reprit le traitant , qui finissait

un troisième cigare que lui avait donné un ami du prince ; soyez tranquilles, allez , le voyage est fini et nous n'avons plus qu'à nous en retourner. Il n'y a qu'une chose qui me contrarie, c'est de n'avoir pu faire savoir à ma famille que nous sommes sains et saufs , car on doit nous croire morts depuis longtemps.

— Allons , mes braves amis , dis-je à mon tour , d'après la tournure que prennent les affaires, il est probable que dans quelque temps nous pourrons aller nous-mêmes donner de nos nouvelles à la Réunion. Et ceci une fois dit , bonsoir , car je n'ai plus l'habitude de me coucher à minuit et je tombe de sommeil.

Quelques instants après , nous nous endormions tous dans ce bien-être que donne un léger extrà, et surtout la sécurité dans laquelle les bonnes paroles du fils de Ranavalou nous permettaient désormais d'attendre les ordres de la Reine.

XVIII.

Deux jours après notre entrevue avec le prince , un chef entra sous notre tente , accompagné de deux noirs. Ceux-ci portaient une partie de nos vêtements , qui nous étaient rendus d'après les ordres du prince ; mais comme plusieurs objets avaient été perdus , le fils de Ranavalou avait donné ordre de faire prendre à la ville , chez ses amis , plusieurs vêtements , pour que nous pussions choisir et remplacer ce qui nous manquait.

Nous éprouvâmes une certaine satisfaction à nous retrouver , à peu de chose près , sous notre costume habituel ; nous y vîmes surtout l'indice de notre prochaine délivrance.

Sous notre tente , les éloges sur le prince ne tarissaient pas ; nous éprouvions en effet pour lui un si vif sentiment de reconnaissance et d'affection , que nous eussions été heureux de pouvoir lui en donner une preuve immédiate. Aussi , pleins de

confiance dans la protection dont il nous entourait, nous oubliâmes, malgré les gardes qui nous surveillaient, que nous étions prisonniers, et le souvenir des deux mois pénibles et remplis d'incertitude que nous venions de passer, fut effacé de notre esprit pour faire place à notre gaieté habituelle et à l'espoir de revoir dans quelque temps notre cher pays.

Nous étions depuis quatre jours campés devant Tananarive, quand un matin, vers dix heures, un grand mouvement se fit entendre dans le camp Ova.

Nous apprîmes que les Ombiasses s'étaient enfin prononcés, et qu'ils avaient fait savoir à la Reine qu'il n'y avait aucun maléfice à craindre de l'entrée des prisonniers à Tananarive. Ils lui avaient assuré que ce jour étant le 15° de la lune, et par conséquent propice, chez les Madécasses, aux fêtes et solennités, l'armée et ses prisonniers pouvaient franchir l'enceinte de la capitale de son royaume.

Après que les tentes eurent été pliées, nous aperçûmes l'armée dans un meilleur ordre et une meilleure tenue que nous ne l'avions jamais vue. Plusieurs chefs qui avaient fait tout le voyage vêtus d'une simple pagne et d'une ceinture de coton blanc, étaient maintenant en uniforme anglais avec shako, épaulettes magnifiques et bottes vernies. Leur tenue ne laissait rien à désirer, et il nous fallut les regarder long-temps pour les reconnaître.

Après quelques mouvements d'armes, l'armée se forma en deux régiments, et nous fûmes conduits au centre. Les prisonniers Madécasses, hommes, femmes et enfants, furent placés à la suite de l'armée avec les porteurs de bagages. Puis au bruit des tambours qui, d'après la coutume Ova, sont toujours derrière chaque bataillon, nous nous dirigeâmes vers Tananarive.

En approchant de la capitale de l'empire Ova, nous vîmes avec un grand étonnement, qu'au lieu des sentiers ordinaires

que nous avons toujours parcourus depuis notre départ de la baie de Ranoufoutchy, nous suivions une route carrossable de la largeur environ de nos chemins de grande communication en France, et assez bien entretenue.

Nous passâmes deux ponts en pierre très étroits, établis pour franchir deux ruisseaux que traverse le chemin. Ces ponts ne sont faits que pour les piétons, et les voitures ne pourraient y passer. Nous remarquâmes combien aux environs de la grande cité Ova les cultures sont multipliées. Le terrain est divisé en champs de dimensions différentes et presque tous entourés d'une haie de cactus, avec un talus en terre et quelquefois un fossé. Ces champs étaient cultivés en pois, manioc, ignames et arbres à fruits.

La montagne sur laquelle est établie Tananarive présentait, au moment où nous la gravîmes, un aspect d'un pittoresque extraordinaire. Une foule considérable était échelonnée sur les flancs de la montagne, où l'on voyait se dérouler, comme un grand ruban blanc, la route qui conduit à l'intérieur de la ville. Des cases de différentes grandeurs, couvertes en feuillages de *Fountzy*, et dont les deux chevrons extrêmes, excessivement longs, sont terminés par des sculptures grossières, sont bâties sur les versants de la colline.

Si ces cases, qui sont les habitations de la plus grande partie de la population de la capitale Ova, ne donnent nullement l'idée d'une de nos villes européennes, elles sont toutefois d'un effet très agréable, par les jardinets qui les entourent et par les arbustes verts et les grandes feuilles de bananier qui retombent avec grâce sur leurs toitures.

Quand nous fûmes arrivés à l'entrée de la ville proprement dite, au milieu des cris de joie et des hurrahs de toute cette population, le canon commença à se faire entendre et continua pendant toute la durée de la cérémonie.

Nous enfilâmes alors une rue assez étroite , très longue , et dans laquelle étaient échelonnés en haie tous les régiments Ovas. Cette rue , qui est pour ainsi dire la seule véritable rue de Tananarive , la traverse dans toute sa longueur du Sud au Nord ; elle est bordée de grandes cases et de plusieurs maisons construites à l'euro péenne , appartenant à des gens riches.

A l'entrée de la rue se tenait la musique militaire d'un régiment , qui joua avec beaucoup d'ensemble le *God save the Queen* , et un autre air assez monotone que l'on nous dit être l'air national malgache.

Eu égard au peu de largeur de la rue et à l'encombrement de soldats et de peuple qui se glissait derrière la haie formée par les régiments , nous n'avancions que très lentement , ce qui nous permit de faire toutes nos remarques sur l'armée Ova.

Tous les soldats des régiments de Tananarive étaient en uniforme , c'est-à-dire habit rouge , pantalon blanc et schako , avec leurs buffleteries blanches en croix sur la poitrine.

Les officiers avaient tous une tenue irréprochable qu'ils portaient avec une aisance parfaite ? Seulement ce qui nous surprit extraordinairement , et ce qui fit faire au sergent quelques réflexions critiques , que je m'empressai d'arrêter , craignant que nous ne fussions entendus , ce fut de voir les officiers en uniforme de colonel , remplir les fonctions de sous-lieutenant , tandis qu'on en voyait d'autres au contraire , en uniforme de capitaine , remplissant les fonctions de général.

Nous sûmes que dans l'armée Ova , ni les soldats , ni les officiers n'ayant *de solde* , ceux-ci s'habillent d'après leur fortune personnelle. Si un capitaine a les moyens de s'acheter un uniforme de général , c'est dans cette tenue qu'il commandera sa compagnie.

Les officiers et les soldats Ovas ne sont pas même nourris ; aussi sont-ils tous forcés de se livrer au commerce , pour faire

vivre leur famille. On peut donc considérer l'armée Ova comme établie sur le pied de nos gardes nationales, à cela près que le recrutement des soldats se fait par la presse, et que la durée du service militaire est perpétuelle.

Plusieurs officiers étaient à cheval, mais sur des montures qui nous parurent pitoyables. Il est probable que les Ovas s'entendent peu ou point aux soins à donner à ces animaux, et aussi que leur nourriture n'est nullement ce qu'elle devrait être; du reste nous nous demandâmes de quoi peuvent vivre ces pauvres bêtes, car il n'y a bien entendu, à Madagascar, ni trèfle, ni avoine, ni paille, et l'herbe paraît assez rare. Les cavaliers Ovas avaient néanmoins très bon air, et maniaient avec beaucoup d'adresse leurs maigres chevaux, au milieu de la foule qui encombrait Tananarive.

Les manœuvres de fusil que les Ovas exécutèrent sous nos yeux furent faites avec beaucoup d'ensemble, malgré la gêne que donne à leurs mouvements la sagaye dont les soldats sont armés. Ils ne peuvent, en effet, faire le maniement du fusil, qu'après avoir planté devant eux leur sagaye, ce qui, vu un peu obliquement, forme comme une palissade de petites lances, derrière laquelle s'exécutent les mouvements militaires.

Bien qu'avançant lentement dans la longue rue de Tananarive, nous arrivâmes enfin à un point d'où l'on apercevait le palais de la reine devant une assez grande place.

Ce palais, sorte de village placé dans Tananarive, est entouré d'une palissade, dont chaque montant est surmonté d'un long fer de sagaye, ce qui donne un aspect assez élégant à cette enceinte.

Vers le milieu de cet amas de cases formant la demeure royale, s'élève fièrement une maison ayant un premier étage et qui fait l'effet d'une poule au milieu de ses poussins. On monte à ce premier étage par un escalier placé extérieurement et qui

conduit à une galerie couverte par un auvent. Sur cette galerie, nous aperçûmes entourée de femmes et d'officiers en grand uniforme, la Reine dont nous ne pûmes bien distinguer les traits à cause de la distance. Elle nous sembla cependant assez âgée et très grasse. Mais son teint nous parut excessivement foncé, car il ressortait en ton fortement bistré, sur l'habillement à fond blanc qu'elle portait. Les femmes qui l'entouraient étaient habillées de robes de soie de couleurs voyantes, et leurs coiffures, très disgracieuses du reste, nous parurent chargées de fleurs et de rubans.

Les officiers qui se trouvaient avec la Reine sur la galerie, portaient presque tous un cordon rouge sur la poitrine comme les cordons de grand-croix ; c'est la marque distinctive des officiers du palais.

Nous restâmes environ deux heures, en plein soleil, devant le palais madécasse, où nous apercevions celle qui devait décider de notre sort. Bien des pensées nous agitèrent en ce moment. Nous assistâmes à toutes les harangues interminables, à toutes les acclamations, que chaque chef provoquait, en venant sous le balcon de la reine, rendre compte au ministre de Ranavalou de sa conduite, pendant la campagne. Pendant tout le temps, le canon se mêlait aux acclamations des soldats, aux cris de la foule, et à certains intervalles les musiques militaires jouaient.

Cette solennité ne manquait réellement pas d'une certaine grandeur dans son ensemble; mais l'on ne pouvait s'arrêter aux détails, sans être frappé de l'enfance de ce peuple, et de ridicules qui donnaient à cette manifestation un côté extrêmement risible. Craignant d'être entendus par quelque Ova sachant le français, et afin de ne pas nous rendre hostile la population de Tananarive, nous gardâmes pour nous les réflexions que nous suggéra cette entrée triomphale d'une armée qui venait de brûler plusieurs villages, de détruire des cultures, de massa-

crer des prisonniers et qui avait enlevé cinq Français par surprise.

Enfin les harangues cessèrent, les tambours battirent, et l'armée entière se mit en mouvement pour défilér devant le palais de la reine. A ce moment, un officier vint se mettre à la tête d'une trentaine de soldats qui nous entouraient, pour nous conduire à l'habitation qui devait nous servir de prison jusqu'à ce que Ranavalou eût statué sur notre sort.

Nous parcourûmes plusieurs ruelles qui viennent aboutir à la grande rue de Tananarive, et au bout de quelques instants, on nous fit entrer dans une case assez propre, devant laquelle les trente soldats s'établirent en faction, avec ordre de ne nous laisser communiquer avec personne.

Pendant ce temps, nous entendions le bruit du défilé de l'armée, les cris de joie des soldats et de la population, le son du canon, et dans les intervalles de tout ce tumulte, les musiques qui jouaient le *God Save the Queen*.

XIX.

La case dans laquelle on nous mit en prison était assez jolie. Couverte, comme toutes les autres, en feuilles de *Fountzy*, ses parois intérieures étaient en bois, et une natte grossière, mais propre, couvrait entièrement le sol.

Près de la toiture, on voyait intérieurement un plancher qui ne s'étendait que jusqu'au quart de la longueur de la case, et auquel on montait par une échelle. Sur ce plancher, sorte de grenier ouvert, était étendue une natte un peu moins grossière que celle qui couvrait le sol de la case; nous apprîmes que ce plancher servait de couchette habituelle au chef de la famille.

A peine le matelot Robert eut-il aperçu cette partie singulière de la case, qu'il y grimpa lestement et s'y établit en faisant

force réflexions sur les idées incroyables de ces négrillons qui, disait-il, tâchent toujours de se nichier le plus haut possible.

— Si jamais, ajouta-t-il, du haut de sa plate-forme, nous avons comme passagers à bord d'un navire (car je compte bien naviguer encore), une famille Madécasse, je dirai au capitaine d'envoyer coucher le chef dans la grand'hune, et je suis sûr que celui-ci acceptera l'offre avec reconnaissance, et sera très flatté de l'honneur qui lui sera fait. Ah! les drôles de moricauds!

Sans imiter le matelot Robert dans son ascension, nous nous assimes, avec plaisir, sur la natte de notre case; celle-ci nous sembla d'une dimension énorme, étant habitués depuis deux mois et demi à vivre sous une tente, où nous n'avions pas notre hauteur. Fatigués de la brûlante chaleur du jour que nous venions de passer, et de la halte que nous avons faite devant le palais de la Reine, nous nous étendîmes sur le sol, et après avoir échangé quelques propos, relatifs à la cérémonie à laquelle nous venions d'assister, nous nous endormîmes, en attendant notre repas qui, ce jour-là, tardait beaucoup plus de coutume.

Je fus éveillé au bout de deux heures par un officier Ova, qui était entré dans la case, pendant notre sommeil, et qui venait nous chercher de la part du prince.

— Allons, allons, debout, criai-je à mes compagnons endormis, dont un, le matelot Robert, ronflait à faire trembler la case, ce qui, en raison de sa position voisine de la toiture, faisait assez l'effet du grondement du tonnerre:

— Allons, éveillez-vous et préparez-vous, dis-je à tous ces dormeurs dont les bras s'étiraient et les bouches s'ouvraient par des bâillements épouvantables provoqués par ce sommeil interrompu. Le prince Rakoto nous fait demander, dépêchons-nous.

Au nom du fils de Ranavalou , mes compagnons furent promptement debout , et ne firent cette fois aucune difficulté pour suivre l'envoyé du prince. Après avoir mis un peu d'ordre et de soin dans notre toilette , grâce à de grands vases de terre contenant de l'eau , qui se trouvaient dans notre case , nous sortîmes accompagnés de l'officier Ova et des soldats qui nous gardaient.

Nous nous dirigeâmes vers le bas de la montagne , en parcourant les ruelles tortueuses , bordées de petites cases , qui représentent les rues de Tananarive.

La nuit commençait à se faire quand nous arrivâmes à la maison de plaisance de M. Laborde , située au pied de la montagne. M. Laborde , actuellement consul de France à Tananarive , et son fils Clément , nous reçurent sur le seuil de leur maison , et , après nous avoir serré les mains de la manière la plus affectueuse , nous firent entrer dans un charmant salon garni de belles glaces et de jolis tableaux. Je me crus transporté à l'île de la Réunion , et j'avoue que je fus très ému en entrant dans cette maison où tout était français , et dont le propriétaire semblait prendre un si grand intérêt à notre situation.

Le prince Rakoto , qui se trouvait dans le salon de M. Laborde avec un autre Français , récemment arrivé à Tananarive , et deux des jeunes gens que nous avons déjà vus , nous reçut très amicalement , s'informa encore d'une manière extrêmement bienveillante de notre santé , et me demanda si nous n'avions manqué de rien.

Je lui exprimai combien nous étions reconnaissants de toutes les bontés qu'il avait pour nous , et surtout d'avoir bien voulu nous faire remettre nos vêtements , et même de nous en avoir fait porter de plus élégants.

— Je sais , me répondit-il , que vous deviez être mal à l'aise

dans le costume Ova , et il m'a surtout semblé que vous aviez dû faire une étrange réflexion quand , à notre première entrevue , vous nous avez vus portant des vêtements européens, tandis que vous n'aviez qu'une simple pagne.

— Je lui répondis en m'inclinant que , d'après ce que je voyais, les Ovas avaient tout droit de porter le costume européen , car ils n'y semblaient nullement empruntés.

M. Laborde nous dit combien il avait été affligé en apprenant notre arrestation , et combien il avait déploré ce que nous avions dû souffrir dans un voyage si long et fait dans des conditions aussi désagréables. Il nous félicita toutefois de nous voir tous en bonne santé , et surtout que pas un de nous n'eût pris les fièvres du pays , alors que nous étions campés la nuit auprès de ces marais pestilentiels qui bordent les rives de Madagascar.

Quelques instants après , un noir vint prévenir M. Laborde que le dîner était servi. Celui-ci nous dit , en me serrant la main : « Le prince et moi avons désiré vous avoir à dîner , pour pouvoir causer et rester plus longtemps ensemble ; ainsi, bien que ce soit un dîner de surprise , faites-moi l'amitié de vouloir bien l'accepter avec cette franchise avec laquelle je vous l'offre. »

Nous n'avions garde de refuser , pour bien des raisons, une aussi aimable invitation ; aussi nous remerciâmes vivement M. Laborde de son amabilité , en l'assurant que nous étions très touchés de ses bontés pour nous. Nous passâmes alors dans la salle à manger , attenante au salon.

J'éprouvai un certain plaisir mêlé d'embarras en voyant cette salle , au milieu de laquelle était dressée une table pour dix personnes , et sur laquelle étincelaient les cristaux , les porcelaines et l'argenterie.

... J'avais presque de la répugnance à m'en approcher , car notre

costume, malgré les bontés du prince, laissait infiniment à désirer sous beaucoup de rapports, et jurait un peu avec le luxe et l'exquise propreté de ce couvert. Mais les circonstances n'étaient pas ordinaires et il fallut bien mettre tout amour-propre de côté.

M. Laborde plaça le prince Rakoto à sa droite et moi à sa gauche. En avalant les premières cuillerées d'un potage gras délicieux qu'on nous servit, je ne pus m'empêcher de faire cette singulière réflexion : « Certes, si le jour, où derrière le bois de la baie de Ranoufoutchy, alors qu'on me dépouillait de mes vêtements, qu'on me garottait au milieu de cette soldatesque madécasse, ivre de joie de nous avoir capturés; puis que, séparé de mes compagnons, je songeais tristement que ma vie allait se terminer à peine à son début; si à ce moment quelqu'un m'eût dit : avant trois mois, sur cette terre de Madagascar, tu t'assiéras au milieu de figures amies devant une table somptueusement servie, j'aurais cru que l'on voulait ajouter la dérision à ma misère. Et pourtant la chose se réalisait; et je venais même apporter ma gaité et mon insouciance de vingt ans à ce festin auquel on m'avait convié. »

— Eh bien, Monsieur Périer, me dit le fils de Ranavalou, comment trouvez-vous Tananarive? Ne pensez-vous pas que nous avons ici beaucoup de choses à faire?

— Prince, répondis-je, il y a toujours beaucoup de choses à faire, pour le bien-être de tous, dans les grands centres de population. Mais, d'après la belle route qui conduit à votre capitale et les nouvelles constructions à l'euro péenne que j'ai aperçues dans la grande rue de Tananarive, on voit que de grands changements ne tarderont pas à se réaliser dans votre cité.

— Ah! dit le prince Rakoto, c'est que nous avons ici un Français qui fait honneur à son pays. C'est cet excellent M.

Laborde, qui sait tous les métiers et qui les a déjà appris à un grand nombre des sujets de la Reine. Ainsi, il nous a montré à faire de la chaux, à tailler les pierres, à faire des charpentes, etc., etc., à bâtir en un mot.

— Mon Dieu, dit M. Laborde, en venant à Madagascar je n'en savais pas beaucoup plus long que les Ovas; mais grâce aux manuels Roret, j'ai pu apprendre moi-même et apprendre aux autres ce que je ne savais pas. J'espère, du reste, que nous n'en resterons pas là, et je pense que bientôt nous pourrions livrer au commerce Ova, à très bon marché, tous les objets en verre dont on a besoin, car ma verrerie de Soatsimaniavava va commencer à fonctionner dans quelques jours.

— Comment, dis-je à M. Laborde, vous avez construit une verrerie?

— Mais certainement, me répondit-il. Les silicates très purs abondent dans l'île; faut-il donc ne pas s'en servir? Mais nous avons fait beaucoup d'autres choses, grâce à l'appui du prince et de Sa Majesté la Reine Ranavalou. Ainsi, nous avons commencé une construction d'une importance énorme; mais nous ne savons pas si les résultats répondront à nos efforts. C'est une fonderie de canons et de boulets; le travail marche bien et j'espère qu'avant peu nous pourrions commencer nos essais.

J'étais dans l'admiration.

— Et puis, ajouta M. Laborde, dont la figure intelligente s'épanouissait en parlant de ses travaux, voici mon fils Clément, qui arrive de Paris, où il vient d'achever ses études. Je les ai fait diriger complètement dans le sens industriel, et je suis certain qu'il va nous être d'un puissant secours par les connaissances qu'il a acquises et le bon vouloir que je lui connais.

Le fils de M. Laborde, malgache par sa mère, a cependant tout-à-fait le type français. Il me parut très intelligent, et à

sa tenue ainsi qu'à ses manières, on voyait qu'il avait habité assez long-temps la capitale du monde civilisé.

— Vous savez, mon père, dit-il, que mon plus vif désir est de faire d'utiles applications des études sérieuses que j'ai faites à Paris. Je vous assure-même que cela me sourit d'une manière extraordinaire de pouvoir servir à développer, dans un pays aussi riche que Madagascar, tout ce qui peut apporter du confortable et du bien-être au peuple Ova, et faire monter sa civilisation à la hauteur de celle des nations européennes.

J'ai lu dans mon enfance avec le plus vif intérêt le *Robinson suisse*, et je me suis toujours souvenu combien j'admirais la sagacité et l'intelligence avec lesquelles ce chef de famille, isolé des autres hommes, savait tirer parti pour le bien-être des siens de toutes les ressources que la nature avait mises autour de lui. Ce livre a été écrit évidemment pour les peuples qui, par suite d'une apathie que les chefs ne cherchent pas à détruire, restent dans l'enfance de la civilisation, tandis que Dieu a répandu à profusion autour d'eux tout ce qui peut satisfaire les instincts matériels de l'homme tout en développant chez lui le sentiment moral, résultat du travail, de la réflexion et des progrès de l'intelligence.

Le jeune Laborde, en parlant ainsi, semblait réellement transporté. Son père souriait de bonheur de voir son fils entrer si bien dans ses vues, et l'héritier de la couronne Ova ne put s'empêcher de lui serrer les mains avec une grande effusion.

On causa ensuite de la Réunion, de la France, et surtout de Paris. M. Clément Laborde décrivit avec enthousiasme tous les travaux gigantesques que Napoléon III avait fait commencer; il parla de l'achèvement du Louvre, de la rue de Rivoli, des splendides boulevards que l'on perceait, du bois de Boulogne qu'on bouleversait, etc., etc. Puis ce fut le tour des

chemins de fer , des télégraphes électriques , et enfin de la transformation de la marine française en bâtiments à hélice.

L'enthousiasme du jeune homme était à son comble en décrivant ces magnifiques vaisseaux à vapeur qu'il avait visités dans le port de Toulon. Le prince était tout oreilles, et l'on voyait qu'il comprenait admirablement tout ce que peut faire un grand peuple civilisé , gouverné par un chef hardi et intelligent.

Si jamais cet homme-là , me dis-je en pensant au prince Rakoto , est roi des Ovas , l'aspect du pays changera rapidement.

Pendant tout le dîner, des musiciens qui se trouvaient dans un appartement voisin, firent entendre différents airs français, et entr'autres celui de la *Reine-Rortense*.

Je témoignai mon étonnement à M. Laborde de trouver d'aussi bons musiciens à Tananarive. Il me répondit que c'était aux Anglais qu'on devait cette agréable et utile institution.

— Ce sont eux , me dit-il , qui ont emmené à l'île Maurice, sous Radama I^{er} , des jeunes gens Ovas pour en former des musiciens, et depuis leur retour, les régiments Ovas ont, ainsi que vous avez pu le voir, une musique militaire plus ou moins bien organisée.

Par amour-propre national, je ne voulus pas en ce moment faire l'éloge des Anglais ; mais je ne pus m'empêcher de songer combien cette nation a le sentiment de la civilisation jusque dans ses moindres détails, et surtout celui de s'attacher les peuples enfants, quand ils peuvent être utiles à ses intérêts.

Le dîner fut admirablement bien servi, comme nous pouvions du reste nous y attendre ; tout était préparé à la française et parfaitement bien apprêté. Le prince me parut avoir un excellent appétit ; et pendant tout le repas fut convive très gai ; je le vis plusieurs fois sourire en voyant le matelot Robert ouvrir

des yeux démesurément grands à l'aspect de quelques pièces de pâtisserie que l'on apportait ; le fait est que ce brave compagnon ne s'était jamais trouvé à pareille fête ; aussi paraissait-il dans le ravissement.

Après le dîner , on apporta des cigares et le café , et nous continuâmes à causer , tout en fumant , jusqu'à une heure assez avancée dans la soirée.

Puis , le prince ayant pris congé de M. Laborde , après nous avoir serré la main d'une manière affectueuse , nous nous disposâmes à retourner à notre case. Mais M. Laborde nous fit savoir qu'il avait obtenu que nous restassions chez lui jusqu'au matin et que l'on nous avait préparé des lits dont nous pouvions disposer si bon nous semblait. Nous remerciâmes bien vivement M. Laborde de ses attentions délicates , et n'en pouvant plus de fatigue , nous allâmes nous jeter sur les lits disposés pour nous.

Le lendemain , au petit jour , nous fûmes reconduits à notre prison par l'officier Ova et notre escorte habituelle , qui avait aussi passé la nuit à l'habitation de M. Laborde.

XX.

Les jours suivants, des envoyés de la Reine vinrent nous interroger. Ils cherchèrent à nous faire convenir que nous étions venus à Madagascar pour recruter des travailleurs. J'avoue qu'il me répugnait d'être toujours obligé de mentir, et vingt fois je fus sur le point de leur répondre : « Eh bien ! oui, nous sommes venus chez des peuplades qui ne reconnaissent pas votre domination , chercher les hommes et les bras dont l'île de la Réunion a besoin. De quel droit venez-vous y mettre obstacle ? De quel droit vous posez-vous comme juges de nos actes ? »

Mais une semblable réponse nous aurait infailliblement menés

à la mort. M. Laborde, qui accompagnait presque toujours nos juges, m'avait, en effet, sérieusement assuré que Ranavalou ne cherchait que des preuves pour nous condamner. Aussi il nous engagea toujours à nier énergiquement le but du voyage de l'*Augustine*.

— Je sais, me disait-il, que le gouvernement français ne manquerait pas de venger votre mort; mais outre que cela vous importerait peu alors, cela coûterait encore à la France des hommes et de l'argent, et notre commerce de la Réunion, ne pourrait que souffrir d'une guerre avec les Ovas; le mieux donc est, je crois, de nier vos véritables intentions.

Nos juges, malgré leurs interrogations réitérées ne purent donc jamais tirer de nous, qu'une seule réponse :

— Nous sommes venus au pays des Antanossis pour y faire des échanges.

Malgré notre incarcération et les interrogatoires auxquels nous étions soumis, le gouvernement Ova agit avec nous de la manière la plus bienveillante, grâce, sans doute, au vif intérêt que nous portait le prince Rakoto. Nous retournâmes, en effet, plusieurs fois chez M. Laborde, où nous retrouvâmes toujours le fils de Ranavalou et les jeunes gens dont il faisait sa société habituelle. Là, c'était toujours la même réception affectueuse, les mêmes causeries sur notre voyage, sur Madagascar et surtout sur la France.

Nous avions déjà été interrogés trois fois, lorsqu'un matin nous vîmes nos juges entrer dans notre prison; ils étaient, comme de coutume, accompagnés de M. Laborde. A la figure souriante et heureuse de ce dernier, je jugeai qu'il avait une bonne nouvelle à nous annoncer.

— Allons, allons, mes amis, nous dit-il aussitôt, vive la Reine et vive le prince Rakoto; vous êtes libres, parfaitement libres.

Je ne pus m'empêcher de me jeter dans les bras de cet homme excellent, que j'embrassai avec un profond attendrissement. C'est si bon la liberté !

Mes camarades émus et joyeux demandèrent à notre cher compatriote, la permission d'imiter mon expansion spontanée, et ce fut un instant d'attendrissement, pendant lequel nos juges seuls restèrent impassibles.

— Mais attendez un peu et laissez-moi finir, mes bons amis, dit M. Laborde, en essayant une larme qui glissait sur sa joue ; il faut que vous sachiez le texte de la sentence de Ranavalou, car il y a une petite clause importante : la reine vous fait savoir, continua-t-il, qu'elle est maintenant parfaitement convaincue, que vous n'êtes venus à Madagascar que pour faire des échanges avec les tribus en guerre avec elle ; mais cependant qu'elle n'en a pas de preuves bien certaines ; aussi, tout en vous faisant grâce de la vie et de la prison, par la considération que, lors de votre arrestation, vous n'avez fait aucune résistance, elle vous condamne à lui payer chacun 750 francs d'amende !..... Vous pouvez donc circuler librement dans Tananarive, jusqu'à ce que cette somme, que vous allez demander à la Réunion, ait été versée dans les mains de la Reine : à ce moment seulement, vous pourrez repartir pour la Réunion.

Notre premier mouvement de joie fut considérablement refroidi par l'annonce de cette rançon que nous imposait la reine des Ovas, et par la perspective de rester encore au moins deux mois à Tananarive, attendre que la somme exigée nous eût été envoyée.

— Ah ça ! dit le matelot Guérin, est-ce que Ranavalou se figure que je suis propriétaire, et que j'ai des 750 francs à rouler dans mes poches. Ah ! bien, si je suis obligé de rester

à Tananarive? jusqu'à ce que j'aie versé cette somme, je pourrai bien y finir mes jours!....

— Et moi aussi, dit le sergent; non-seulement je n'ai pas le sou à Saint-Denis, mais je dois même mon dernier mois de pension à la cantine. Aussi ce que j'ai de mieux à faire, c'est, je crois, de m'enrôler dans l'armée Ova; j'y deviendrai peut-être douzième honneur.

— Voyons, dit M. Laborde qui, dans cette circonstance, sembla pour nous une Providence, du calme, mes enfants, et ne pensez qu'au bonheur d'être libres. D'abord vous devez savoir que c'est l'armateur du navire *l'Augustine*, bien entendu, qui paiera le 3,750 francs qu'exige la Reine. Ensuite, la décision de Ranavalou n'est peut-être pas irrévocable, et si vous lui demandiez de diminuer un peu votre amende, peut-être y consentirait-elle.

Je priai un des officiers Ovas, qui parlait un peu français, de vouloir bien transmettre à la Reine, la demande que nous lui faisons, de voir diminuer un peu l'amende à laquelle nous étions condamnés.

Après s'être entendu avec les autres officiers, pendant quelque temps, il sortit en me disant qu'il allait faire ce que nous demandions.

— Maintenant, nous dit M. Laborde, pour que vous ne soyez pas obligés de rester encore deux mois avec nous, je vous préviens que je vous avancerai la somme, qu'exigera définitivement Ranavalou.

Au bout d'une heure, l'officier Ova rentra et nous fit savoir que la Reine consentait à une diminution de 450 francs sur chaque amende; ce qui portait à 3,000 francs net la somme que nous avions à verser.

Ainsi qu'il l'avait promis, M. Laborde fit porter le jour même cette somme au ministre. La Reine nous fit dire immédiate-

ment après, que nous étions libres ; mais qu'elle nous recommandait de sortir de son royaume le plus vite possible.

— Avec ça que j'ai envie d'y rester, dans son royaume, grommela le matelot Robert !

Puis par un excès de générosité assez singulier et dont nous ne pûmes trouver la cause, que dans les sollicitations faites, sans doute, par le prince Rakoto, affligé du dénuement dans lequel nous étions, Ranavalou nous envoya 400 francs pour les frais de notre voyage.

— Il faut qu'elle ait une furieuse envie de nous mettre à la porte, pour faire un pareil sacrifice, dit le traitant, car on prétend que Sa Majesté tient à l'argent d'une manière particulière.

— Parbleu, dit le sergent, elle en donne bien une preuve en rançonnant de pauvres diables comme nous. Heureusement que, comme l'a dit M. Laborde, c'est l'armateur qui paiera ; et ma foi, il le mérite joliment, pour nous avoir fourrés dans le guépier où nous sommes tombés, et je trouve que nous aurions même le droit de lui demander des dommages-intérêts.

— Mais c'est bien ce je compte faire, dit Pierre Guérin, et j'espère qu'il nous donnera un fameux dédommagement de tout l'*embêtement* que nous avons eu.

Le soir M. Laborde nous emmena chez lui dîner avec le prince ; cette fois aucun soldat ne nous accompagnait. Nous pouvions aller et venir en toute liberté ; aussi éprouvions-nous une satisfaction extrême. La joie de nous sentir libres, de penser que nous allions enfin revoir notre pays (car même pour ceux de nous, qui n'étaient qu'en passant à la Réunion, ce lieu leur semblait la patrie), nous rendait presque fous. Aussi ce dîner, le dernier que nous fîmes à Tananarive, fut-il d'une gaieté extraordinaire.

En prenant congé du fils de Ranavalou, nous lui exprimâmes toute la reconnaissance que nous ressentions pour l'intérêt si vif et si affectueux qu'il avait bien voulu nous témoigner; car nous fûmes tous convaincus que ce fut, grâce à l'intervention seule du prince, que nous dûmes de ne pas avoir éprouvé une condamnation plus grande que celle que la Reine nous avait infligée. Sans lui, sans la vive affection que lui portait sa mère, peut-être aurions-nous payé de la vie notre malencontreuse expédition à la baie de Ranoufoutchy.

Le prince, en recevant nos adieux, nous serra à tous la main avec une chaleur toute française, et nous assura que son plus grand bonheur serait de nous revoir à Tananarive, mais dans d'autres conditions que celles dans lesquelles nous nous y trouvions.

Le lendemain matin, après nous être procuré un takou et huit porteurs payés d'avance, grâce à un peu d'argent que nous donnèrent le prince et M. Laborde, nous nous mîmes en route pour Tamatave.

Au moment de notre départ, nous vîmes arriver six officiers Ovas. La reine nous les envoyait soi-disant pour nous protéger pendant le voyage que nous allions faire, mais en réalité, ainsi que nous le sûmes plus tard, pour que nous ne prissions ni notes, ni croquis.

En passant devant une belle case de la grande rue de Tananarive, j'aperçus sur la porte, la jeune fille Ova qui nous avait témoigné un si vif intérêt pendant le voyage.

Nous allâmes tous à elle et lui serrâmes la main. Elle souriait de plaisir de nous voir libres, et cependant au milieu de son sourire, on voyait un nuage de tristesse donnant à sa physionomie une teinte de mélancolie qui la rendait plus charmante encore.

Sa tristesse devint si grande quand, le dernier, je lui dis

adieu, que je crus même voir une larme perler sous sa paupière. Je m'éloignai aussi moi, l'âme tout assombrie et regrettant presque de partir.

M. Laborde, son fils et un autre Français vinrent nous accompagner, jusqu'à quelques lieues de Tananarive; puis après avoir exprimé à MM. Laborde, avec cette effusion qui part réellement du cœur, les vifs sentiments de reconnaissance et d'amitié que nous avons pour eux, nous nous séparâmes, heureux de quitter la grande cité Ova, mais le cœur gros de laisser derrière nous, des personnes pour lesquelles nous éprouvions maintenant une réelle affection.

Notre voyage de Tananarive à Tamatave n'offre rien de remarquable. Les pays que nous parcourûmes sont parsemés de villages Ovas, dans lesquels nous faisons nos haltes de jour et de nuit. Nous marchions habituellement depuis le matin jusqu'à midi, et ensuite depuis deux heures jusqu'au coucher du soleil.

A quinze lieues de Tananarive, nous rencontrâmes une première forêt, dans laquelle nous restâmes deux jours. Là, je pris un peu de fièvre; c'est la seule fois que, pendant notre séjour à Madagascar, l'un de nous fut malade. Du reste, j'éprouvais depuis quelques jours des symptômes scorbutiques, qui ne firent que s'accroître, jusqu'à notre arrivée à l'île de la Réunion où le scorbut se déclara, dans toute son intensité, et me causa deux mois d'atroces souffrances.

Douze jours après avoir quitté Tananarive, nous arrivâmes sur la côte. On ne saurait dépeindre la joie que nous éprouvâmes, en revoyant la mer que nous avions quittée, depuis près de quatre mois. Nos regards auraient voulu dépasser l'horizon, pour apercevoir cette terre chérie de la Réunion, après laquelle nous soupirions si ardemment.

Après avoir marché pendant trois jours sur le bord de la

mer, par une chaleur étouffante, nous arrivâmes enfin chez M. Delastelle à Tamatave.

Hélas ! un grand désappointement nous y attendait !... Il ne s'y trouvait pas le moindre navire pour nous reconduire à la Réunion.

Nous étions harassés, fatigués on ne peut plus, et cette perspective de rester à Tamatave, un temps indéterminé, nous accablait de chagrin.

Heureusement Dieu prit en pitié notre détresse. Contre l'attente de M. Delastelle, le lendemain de notre arrivée, parut à l'horizon un navire que l'on reconnut pour être le vapeur de commerce français le *Mascareigne*. Notre joie fut bientôt à son comble en apprenant, dès qu'il fut au mouillage, qu'il repartait le lendemain pour la Réunion.

— Allons donc, disait le traitant en embarquant avec nous dans le canot, qui nous conduisit à bord du *Mascareigne*, je savais bien que nous quitterions sains et saufs, cette belle terre de Madagascar.

— C'est égal, répartit le malelot Guérin, en mettant sa pipe dans sa poche, j'aime autant que ce soit fini, et avant de refaire un second voyage à Tananarive, malgré toute l'affection et la reconnaissance que j'ai pour le prince Rakoto, j'attendrai qu'il y ait un chemin de fer pour y aller.

Deux jours après, au lever du soleil, nous apercevions dans les vapeurs de l'horizon, le cap Bernard, qui, malgré son aridité et ses pentes abruptes, nous sembla, à ce moment, la véritable terre promise.

Ed. DUBOIS.

LISTE GÉNÉRALE

des

Membres composant la Société académique de Brest.⁽¹⁾

BUREAU.

Président. — *M. LEVOT (P.), Conservateur de la Bibliothèque du Port, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Officier d'Académie.

Vice-Présidents. — *M. VERRIER, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées. — M. DUBOIS (EDMOND), Professeur de sciences à l'Ecole navale impériale.

Secrétaires. — *M. DU TEMPLE, Capitaine de frégate, commandant la réserve, Directeur de l'Ecole impériale des mécaniciens. — DUVAL (P. C. P.), ancien Professeur de rhétorique et ancien Principal.

Bibliothécaire-Archiviste. — *M. FLEURY (Ed.), Pharmacien de l'Ecole de Paris, Bibliothécaire-Archiviste de la ville.

Trésorier. — *M. BERDELO, ancien Chirurgien-major de la Marine, Conservateur de la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine Navale.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque.

MEMBRES RÉSIDANTS.

- MM. ADAM**, Professeur chargé des cours spéciaux au Lycée impérial.
ALLAIN, Docteur-Médecin, à Lambézellec.
- ***ALLANIC**, Agrégé, professeur de logique au Lycée impérial,
Officier de l'Instruction publique.
- ALLARD**, Père, ancien Greffier du Tribunal civil de Brest.
- ***ANNER**, Adjoint-Maire, Imprimeur.
- ***ANTOINE (L.-C.)**, Ingénieur des constructions navales.
- ***ARNAUD**, Payeur du département.
- ***AUDIBERT**, Professeur d'hydrographie.
- ***BARILLÉ**, Architecte.
- ***BELLAMY**, Notaire, Conseiller municipal.
- ***BERDELO**, ancien Chirurgien-Major de la Marine, Conser-
vateur de la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine navale.
- ***BERNIER**, ancien Chirurgien de la Marine.
- ***BIZET**, Maire, Conseiller général.
- ***BOURDAIS**, Ingénieur civil.
- ***BOUYER (F.-M.)**, Capitaine de frégate.
- ***CARADEC (LOUIS)**, Docteur-Médecin.
- CERF-MAYER**, Chirurgien de 2^e classe de la Marine.
- ***CHABAL**, Pasteur protestant.
- CHARBONNIER (AD.)**, Vérificateur de l'enregistrement et des
domaines.
- ***CHASSANIOL**, D.-M., second Médecin en chef de la Marine
en retraite.
- ***CLÉREC**, Aîné, Avocat, Juge suppléant, Conseiller muni-
cipal.
- COFFYN**, Colonel du Génie, Directeur des fortifications.
- ***CONSEIL**, Député au Corps législatif, Conseiller municipal,
Conseiller général.
- ***CONSTANTIN**, Pharmacien.
- ***CROUAN**, Pharmacien, Correspondant du Ministère de l'Ins-
truction publique pour les travaux scientifiques.

- DAVID , Commis au bureau de l'État-Civil.
- DE FRÈRE JOUAN DU SEIN , Professeur de littérature à l'Ecole navale impériale.
- *DELAPORTE , Avocat.
- DELORME , ARMAND , Ingénieur civil.
- *DENIS-LAGARDE , Inspecteur de la Marine.
- DE ROSSY , Avocat.
- DESDÉSERTS , D.-M. à Landerneau.
- *DUBOIS (EDMOND) , Professeur de Sciences à l'Ecole navale impériale.
- *DUSEIGNEUR , ancien Pharmacien de la Marine.
- *DU TEMPLE (J.-L.-R.) , Capitaine de frégate commandant la réserve , Directeur de l'Ecole impériale des mécaniciens.
- DUVAL (P.-C.-P.) , ancien Professeur de rhétorique , ancien Principal de collège.
- *DUVAL (J.-C.-M.) , Directeur du service de Santé de la Marine.
- *EYMIN , Commissaire de la Marine.
- FEILLET , Capitaine de frégate retraité , Président de la Société des Régates.
- FINOT , Sous-Ingénieur des constructions navales.
- *FLAGELLE , Expert-Arporteur à Landerneau.
- *FLEURY (E.) , Pharmacien de l'Ecole de Paris , Bibliothécaire-Archiviste de la Ville.
- *FLOCH , Pharmacien.
- *GARDIN DE LA BOURDONNAYE , Docteur en droit , Juge au Tribunal civil.
- *GARNAULT (E.) , Professeur de sciences à l'Ecole navale impériale.
- *GESTIN (R.-H) , D.-M. , Chirurgien-Major de la Marine.
- GESTIN , Ecrivain du Commissariat de la Marine.
- *GOLIAS (J.-H.-J.) , Chirurgien principal de la Marine , en retraite.
- *GOUZIEN , ancien Chef d'Institution.
- GUIBERT , Lieutenant de vaisseau.

- ***GUICHON DE GRANDPONT**, Commissaire général de la Marine.
- ***HAMONIC**, Négociant.
- ***HÉLIÈS**, Commis du service administratif aux constructions navales.
- HÉTET**, second Pharmacien en chef de la Marine.
- ***HOUITTE**, Pharmacien.
- ***HUET**, Négociant.
- JOUBERT**, Avoué-Licencié près le Tribunal civil, suppléant du Juge de paix.
- JOUVEAU-DUBREUIL**, Négociant, Maire de Saint-Marc, Conseiller d'arrondissement, Président au Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce.
- ***LAIR (F)**, Pharmacien.
- LABREVOIR**, Directeur de la succursale de la Banque.
- ***LEFÈVRE, D.-M.**, Directeur du Service de santé de la Marine en retraite.
- ***LEFOURNIER**, Aîné, Imprimeur.
- LEFRANC**, Lieutenant-Colonel d'artillerie de marine en retraite.
- LE GUEN**, Chef d'escadron d'artillerie.
- LE GUILLOU-PÉNaNROS**, Juge au Tribunal civil.
- ***LEMONNIER**, ancien Notaire, Directeur du comptoir du Finistère.
- LEMONNIER (H.)**, Chef de bataillon d'infanterie retraité.
- LE PIVAIN**, Négociant, Directeur de la compagnie d'assurances l'*Union*.
- ***LESCOP (E.)**, Greffier des tribunaux maritimes.
- ***LEVOT (P.)**, Conservateur de la Bibliothèque du port, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Officier d'Académie.
- ***LE TESSIER DE LAUNAY**, Ingénieur civil, Maire de Guilers, Conseiller général.
- ***LIMON**, Juge d'instruction au Tribunal civil.
- LULLIER**, Enseigne de vaisseau.
- ***MAURIÈS**, Sous-Bibliothécaire de la Ville.
- ***MAZÉ**, Chirurgien principal de la Marine.

- *MER , Architecte , Membre de la Chambre de Commerce.
- *MICHEL (O.) , Négociant.
- *MICHEL (E.) , Négociant.
- *MILIN , Commis de comptabilité.
- MITRECÉ , Colonel , Directeur du parc d'artillerie.
- *MONTJARET DE KERJÉGU (Louis) , Négociant , Président de la Société d'Agriculture.
- *MONJARET DE KERJÉGU (Francis) , Négociant , Conseiller municipal , Conseiller général , Membre de la Chambre de Commerce.
- *MOREAU (Louis) , homme de lettres.
- MOREL , Tailleur.
- *OLLIVIER , Capitaine de frégate retraité.
- *ORTOLAN , Mécanicien principal de la Marine.
- *PENQUER , D.-M. , Président de la Société médicale.
- *PERRIER (ANTH.) , Consul de S. M. Britannique.
- *PESRON (ISID.) , Membre de la Chambre de Commerce , Vice-Consul de S. M. Britannique.
- *PILVEN (G.) , ancien Garde principal du Génie.
- *PITTY , ancien Banquier.
- *RICHARD , Chirurgien principal de la Marine.
- *ROBIN , Licencié , Professeur de physique au Lycée impérial.
- RONIN , ancien officier supérieur d'artillerie.
- *ROQUEPLANE , ancien Négociant.
- ROZAI , Avocat , Auteur dramatique.
- *SASIAS (P.-P.) Professeur de sciences à l'Ecole navale.
- *SCHIAVETTI-BELLIENI , Opticien.
- *SOUMAIN (E.) , Sous-Préfet de l'arrondissement de Brest.
- *THIVEAUX , Professeur de tenue de livres.
- *TRITSCHLER , Architecte , Conseiller municipal , Conseiller d'arrondissement.
- UZEL , Directeur de l'Ecole primaire communale.
- *VERRIER , Ingénieur des ponts-et-chaussées.
- *WAILLE , Rédacteur en chef du journal-l'Océan.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

- MM. *BLÉAS**, Inspecteur des Ecoles primaires, à Loches (Indre-et-Loire),
- BESNOU**, Pharmacien de 1^{re} classe de la Marine, en retraite, à Avranches.
- CAILLET (V.)**, Examineur des Ecoles d'hydrographie, à Paris.
- CARCARADEC (DE)**, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Napoléon-Vendée.
- CHARPENTIER**, Inspecteur départemental de l'Académie, Officier d'Académie, à Quimper.
- ***COURBEBASSE**, Sous-Ingénieur des constructions navales, à Paris.
- COURCY (POL DE)**, Archéologue, Correspondant du Ministère de l'Instruction pour les travaux historiques, à Saint-Pol-de-Léon.
- ***CUZENT (G.-H.)**, Pharmacien de 2^e classe de la Marine, à la Guadeloupe.
- DE LA FAYE**, Commis à l'Inspection centrale de la Marine, à Paris.
- ***DELAUDAUD (C.-E.)**, Pharmacien-professeur de la Marine, à Rochefort.
- DU CHATELLIER (A.)**, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Pont-l'Abbé.
- DEMMIN (AUGUSTE)**, Archéologue, à Paris.
- DUVAL**, Fils, Littérateur à
- FALLOY**, Commissaire de l'Inscription maritime, à Royon.
- ***HENRY**, Ingénieur des ponts-et-chaussées.
- JOUAN (H.)**, Capitaine de frégate, à Cherbourg.
- JOUVIN**, 2^e Pharmacien en chef de la Marine, à Rochefort.
- LAUGIER**, Membre de l'Académie des Sciences et du Bureau des Longitudes, Examineur de classement et de sortie à l'Ecole navale, à Paris.
- LE CHANTEUR DE PONTAUMONT**, Inspecteur-adjoint de la Maine, à Cherbourg.
- ***LEGLERT (E.-A.)**, Sous-Ingénieur des Constructions navales.

- Professeur à l'École impériale d'application du Génie maritime , à Paris.
- LEJEAN (G)**, Consul honoraire , Vice-Consul de France à Massaouah , Membre du Comité central de la Société de géographie de Paris.
- LEMEN**, Archiviste du Finistère , Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques , à Quimper.
- LEMIÈRE**, Secrétaire en chef de la mairie , à Morlaix.
- LE MESL DE PORZOU**, Directeur des Contributions indirectes au Puy (Haute-Loire.)
- LÉPISSIER**, Astronome-adjoint de l'Observatoire impérial , à Paris.
- LESCOUR**, Négociant , à Morlaix.
- LIAIS**, Astronome à l'Observatoire impérial de Paris.
- LOUDUN (E.)**, Sous-Bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal , à Paris.
- MAGIN**, Recteur de l'Académie de Rennes.
- MARCHARD**, ancien Notaire.
- MINIÈRE (Ch.)** Pharmacien de 4^{re} classe , à Angers.
- MIORCEC DE Kerdanet**, Docteur en droit , Archéologue et Historien , à Lesneven.
- MONTIFAULT (DE)**, Sous-Préfet à Sarreguemines (Moselle.)
- PESCHELOCHE**, Architecte à Montauban.
- PIET (JULES)**, ancien Notaire , à Noirmoutiers.
- ***PODEVIN**, ancien Pharmacien , à Morlaix.
- PRUGNAUD**, Commissaire de la Marine à Rochefort.
- RATTIER (ERNEST DE)**, homme de Lettres et journaliste , à Bordeaux.
- ***REYNALD**, Docteur ès-lettres, Agrégé, Elève de l'École Normale et de l'École d'Athènes , Professeur de rhétorique au Lycée impérial de Toulon.
- RICHARD (le baron)**, Préfet du Finistère, Officier de l'instruction publique.
- ROBERT (Eug.)**, D.-M., Géologue et Archéologue , à Belle-Vue , près Meudon (Seine-et-Oise).

MM. *ROCHARD (J.-E.), D.-M. , 4^{er} Chirurgien en chef de la Marine, Président du Conseil de Santé , à Lorient.

SAULNIER , Juge au Tribunal civil de Louviers.

*SAUVION , Proviseur du Lycée impérial , au Havre (Seine-Inférieure.)

TURQUETY (Ed.), Poète , à Passy-Paris.

ZACCONE , homme de Lettres , à Paris.

LISTE

Des Sociétés correspondantes , en 1865.

AISNE. — Saint-Quentin. — *Société académique des Sciences, Belles-Lettres et Agriculture.*

CALVADOS. — Caen. — *Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

CHARENTE. — Angoulême. — *Société archéologique et historique*

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Rochefort. — *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.* — Saintes — *Société Archéologique — Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments.*

CÔTE-D'OR. — Dijon. — *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

CÔTES-DU-NORD. — Saint-Brieuc. — *Société Archéologique et Historique.*

EURE. — Evreux. — *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

FINISTÈRE. — Brest. — *Société d'Agriculture.*

GIRONDE. — Bordeaux. — *Commission des monuments historiques.*

HAUTE-GARONNE. — Toulouse. — *Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.*

HAUT-RHIN. — Colmar. — *Société d'Histoire naturelle.*

ILLE-ET-VILAINE. — Rennes. — *Société Archéologique.* — *Société des Sciences physiques et naturelles.*

INDRE-ET-LOIRE. — Tours. — *Société Archéologique de Touraine.* — *Société Médicale.*

ISÈRE. — Grenoble. — *Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels.*

LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes. — *Société Archéologique.* — *Société Académique.*

MAINE-ET-LOIRE. — Angers. — *Société Académique.*

MANCHE. — Cherbourg. — *Société Académique.* — Avranches. — *Société Archéologique.*

MEURTHE. — Nancy. — *Académie de Stanislas.*

MORBIHAN. — Vannes. — *Société Polymathique.*

MOSELLE. — Metz. — *Académie impériale.*

NORD. — Lille. — *Commission historique du Département.* — *Société impériale des Sciences, Agriculture et Arts.* — Dunkerque. — *Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

PAS-DE-CALAIS. — Boulogne-sur-Mer. — *Société Académique.* — Saint-Omer. — *Société des Antiquaires de la Morinie.*

RHÔNE. — Lyon. — *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

SAÔNE-ET-LOIRE. — Châlons-sur-Saône. — *Société d'Histoire et d'Archéologie.*

SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen. — *Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.* — Le Havre. — *Société havraise d'Etudes diverses.*

SEINE-ET-MARNE. — Melun. — *Société d'Archéologie, Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

SOMME. — Amiens. — *Société des Antiquaires de Picardie.* — Abbeville. — *Société d'Émulation.*

TARN. — Castres. — *Société Littéraire et Scientifique.*

VAR. — Toulon. — *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

VENDÉE. — Napoléon-Vendée. — *Société Littéraire.*

YONNE. — Auxerre. — *Société des Sciences historiques et naturelles.*

ILE DE LA RÉUNION. — Saint-Denis. — *Société des Sciences et des Arts.*

NORWÈGE. — Christiania. — *Université royale.*

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE BREST.

Séance du 27 Janvier 1862.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

*Notice sur le guano des mers du Sud et des îles Marquises ,
et sur le Tacca primatifida pia de Tahiti*, par M. Cuzent,
Pharmacien de la Marine.

Don au Musée archéologique :

Pièces de monnaie trouvées par M. Pilven dans les dé-
blais de l'esplanade du château de Brest.

Lecture de travaux :

Revue astronomique de l'année 1861, par M. Ed. Dubois.
Description, par M. Denis-Lagarde, *de neuf pièces de
monnaies romaines et du moyen-âge, découvertes en
Bretagne.*

M. 'ANTOINE est nommé Membre du comité de publica-
tion, et M. TRITSCHLER, Membre résidant.

Séance du 24 Février.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Don au Musée :

Par M. le D^r Delaporte, d'un bois de chevreuil et d'un chêne trouvés à 6 mètres de profondeur, lors des travaux exécutés pour poser les assises de la 4^e pile du viaduc de Kerhuon.

Hommages faits à la Société :

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Brest.

Mémoires de la Société Impériale d'Émulation d'Abbeville.

Essai sur l'histoire politique de la Belgique, par M. Waille.

Du scaphandre et de son emploi à bord des navires, par M. Du Temple.

Lecture de travaux :

Liste complémentaire des insectes coleoptères de Porstrein, par M. Remquet.

Histoire d'un marin, par M. Du Temple.

Notice biographique sur le lieutenant-général de la Touche-Tréville et sur son neveu le vice-amiral de la Touche-Tréville, par M. Levot.

Séance du 31 Mars.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1861).

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Triédromètre de M. F. Zescewich.

Cartulaire de Cormery, par M. l'abbé F.-J. Bourassé, Président] honoraire de la Société Archéologique de la Touraine.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

Annuaire de la Bretagne, par M. de La Borderie (année 1861), offert par M^{lles} Cariou.

Règle rhumbée et Secteur dromoscopique de MM. Zescewich et E. Garnault.

Don au Musée :

Une médaille en billon, trouvée dans un tumulus à Crozon.

Lecture de travaux :

Mémoire de M. Frédéric Saulnier, membre correspondant, *sur quelques points de la biographie de Roscelin*, célèbre philosophe breton du XI^e siècle.

Le secret du bonheur en ménage, proverbe en vers, par M. Joubert.

Séance du 28 Avril.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Nomination, à titre de membre correspondant, de M. JOUVIN, deuxième Pharmacien en chef de la marine, à Cherbourg, et à titre de membre résidant de M. RONIN, Officier supérieur d'artillerie, en retraite.

Hommages faits à la Société :

Bulletin de la Société Académique de Rouen, 1 vol. in-8°.

Lecture de travaux :

Note sur les explosions des chaudières à vapeur, par
M. Ortolan.

Les ruines de Trémazan, poésie, par M. Duseigneur.

Monographie du château de Brest, par M. Fleury.

Séance du 26 Mai.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

*Bulletin de la Société archéologique et historique de la
Charente.*

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie.

*Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences
et Belles-Lettres de l'Eure.*

Mémoires de l'Académie Impériale de Metz.

Lecture de travaux :

*Détails sur une exploration archéologique faite aux envi-
rons de Lesneven par plusieurs membres de la Société.*

Note astronomique sur le compagnon de Sirius, par
M. Ed. Dubois.

Causeries sur la physique, par M. Du Temple.

Monographie du château de Brest (suite), par M. Fleury.

Est admis membre résidant, M. GUÉRIN, Professeur de
mathématiques au Lycée impérial de Brest.

Séance du 3 Juin.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Exposé de la situation financière, par M. Berdelo, trésorier, présentant un avoir net de 2061 fr. 60 c. Il est précédé du dépouillement du scrutin ouvert pour le renouvellement des Membres du Bureau et du comité de publication :

Sont nommés Membres du Bureau :

MM. LEVOT, *Président*.
VERRIER, *Vice-Président*.
DUBOIS, *idem*.
DUSEIGNEUR, *Secrétaire*.
DU TEMPLE, *idem*.
FLEURY, *Bibliothécaire-Archiviste*.
BERDELO, *Trésorier*.

Membres du comité de publication :

MM. GUICHON DE GRANDPONT.
CLÉREC.
BELLAMY.
DENIS-LAGARDE.
ALLANIC.
PENQUER.
ANTOINE.

Sont admis, à titre de membres correspondants :

MM. LEMIÈRE, Secrétaire Archiviste de la Mairie de Morlaix.
PODEVIN, ancien membre fondateur.
ÉDOUARD TURQUETY, poète et homme de lettres à Passy.

Est élu Membre résidant : M. MOREL, auteur de poésies diverses inédites.

Séance du 28 Juillet.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Bulletin des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.

Catéchisme agricole, par M. Coussin, instituteur.

Dons au Musée :

Une corne de jeune cerf, trouvée à Morlaix, donnée par M. Lemièrre, membre correspondant.

Une pièce de monnaie et un jeton de François de Bourbon, par M. Delaporte, Docteur-Médecin.

Lecture de travaux :

Deux pièces de poésie, par M. Morel.

Rapport sur les ruines d'un établissement romain, à Kérilien, près de Lesneven, par M. Ed. Fleury.

Lettre de M. Denis-Lagarde sur le même sujet.

Sur la proposition du bureau, la Société vote une somme de deux cents francs qui sera affectée à des fouilles à Kérilien.

Communication de M. Joubert, relativement au recueil de poésies que M^{me} Penquer se propose de publier prochainement sous le titre de : *Chants du Foyer*.

MM. DAVID , Commis à la mairie , et LEMONNIER , ancien Officier supérieur , sont nommés membres résidents.

Séance du 29 Septembre.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

Les Chants du Foyer, par M^{me} Penquer.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan (1861).

Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

Essai sur l'histoire naturelle des îles Marquises, par M. Jardin , Membre correspondant.

Annuaire des Côtes-du-Nord, et *Encyclopédie portative d'Archéologie*, par M^{lles} Cariou.

Dons au Musée :

Un jeton des galères en argent , par M. Penquer , Docteur-Médecin.

Une Monnaie de Henri III , et *une pièce de 12 sols de Louis XIV*, par M. Joubert.

Une Lampe en terre , trouvée dans les catacombes de Rome , par M. Lemonnier.

Onze fragments géologiques, par M. Levot.

Fragments de poteries romaines , trouvées dans le jardin du Luxembourg , à Paris , par M. Mayer, de la par de M. Robert , géologue et archéologue.

Médailles données par M. Gauguet et remises avec une *Notice* par M. Denis-Lagarde.

Une médaille de la Société de Secours mutuels de Brest , par

M. Cuzent , Président et l'un des fondateurs de ladite Société.

Une monnaie d'Édouard III, roi d'Angleterre, Fragments de poterie romaine et autres objets trouvés à Kérilien par les Membres de la commission nommée par la Société.

Une garde d'épée en bronze, trouvée entre Guipavas et Kerhuon.

Lecture de travaux :

Monographie du château de Brest (fin), par M. Ed. Fleury.

Les Adieux du conscrit breton, poésie, par M. David.

Les ruines et les splendeurs de Rome, poésie, par M. Lemonnier.

Séance du 7 Octobre.

Présidence de M. L'ÉVOT.

Lecture et adoption du procès-verbal.

Hommages faits à la Société :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société Archéologique de la Charente.

Dons au Musée :

Une médaille turque, par M. Lemonnier.

Trois pièces de monnaie de Charles VII, Louis XI et Charles VIII, par M. Denis-Lagarde.

Passent de la classe des membres résidants dans celle des membres correspondants : MM. HENRY, Ingénieur des ponts-et-chaussées, et LECLERT, Ingénieur des constructions navales.

La Société charge le bureau de nommer une commission pour examiner les mémoires qui concourront pour le prix à décerner en 1863.

Lecture de travaux .

Note sur des armes et ustensiles celtiques, par M. Denis-Lagarde.

Trois mois de captivité à Madagascar, par M. Ed. Dubois.

Réception et séjour des ambassadeurs de Typpou-Saëb à Brest, par M. Levot.

M. Guibert, lieutenant de vaisseau, est élu membre résidant.

Séance du 24 Novembre.

Présidence de M. LEVOT.

Lecture et adoption du proces-verbal.

Hommages faits à la Société :

Bulletin de la Société d'Agriculture de Brest.

Bulletin de la Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société dunkerquoise.

Poésies diverses inédites, par M. Pierre Derrien, de Brest (manuscrit.)

Dons au Musée :

Quatre monnaies en bronze, de Victorien, Tétricus père et fils.

Douze médailles romaines données par M. Thiveaux.

Pierres de tuffeau, avec empreintes de poissons pétrifiés, rapportées de Syrie en 1860, et offertes par l'amiral Jéhenne.

Lecture de travaux :

Communications de MM. Levot et Fleury sur les fouilles exécutées à Kénilien sous la direction des commissaires nommés par la Société.

Trois mois de Captivité à Madagascar (suite), par M. Ed. Dubois.

Séance du 26 Janvier 1863.

Présidence de M. DUBOIS.

Ouvrages offerts à la Société :

Une carte de Bretagne de 1764, par M^{lles} Cariou.

Un extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Brest, du 5 ventôse an XI, signé Tourot, maire, et Duboye, secrétaire ; et *Observations (manuscrites)*, par feu M. Cariou, membre correspondant, sur l'origine et le nom primitif de Saint-Pol-de-Léon, sur l'abbaye de Saint-Mathieu et sur la paroisse de Saint-Divy.

Divers ouvrages adressés par l'Université de Norwège, avec une médaille de bronze à l'effigie de LL. MM. le Roi et la Reine de Suède et de Norwège.

L'Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne, par M. Du Châtelier, membre correspondant.

Mémoires de la Société impériale de Metz, 1861-1862.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences et Lettres de Toulouse.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Carnac, en Bretagne, par M. L. Jehan.

Bulletin des Antiquaires de la Morinie, 11^e année.

Mémoire sur l'importance des actes notariés, par M. G. Saint-Joanny, avocat.

Don au Musée :

Par M. le docteur Delaporte : *une urne funéraire trouvée à Kerhuon.*

MM. CONSEIL et DU CHATELLIER sont désignés pour

représenter la Société au congrès central des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris le 18 mars prochain.

Lecture de travaux :

Note de M. Dubois, sur une nouvelle détermination de la lumière, par M. Foucault.

Notice de M. Fleury, sur la Consulaire, sur la fontaine Cafarelli et la statue l'Amphitrite.

Séance du 25 Février 1865.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Blaguignac, le commis voyageur, par L. Moreau, membre résident.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Dons au Musée :

2 Médailles offertes par M. Le Pivain, négociant : l'une à l'effigie de *Gerbier*, célèbre avocat breton ; l'autre représentant le *Siège de la Bastille*.

Communication par M. le Président :

1° De deux lettres de MM. Conseil et Du Châtellier, annonçant qu'ils acceptent le mandat que la Société leur a confié ; 2° d'une lettre des membres du bureau et du conseil de la Société de bienfaisance mutuelle de Brest, revendiquant en faveur de M. Tousseux, fabricant de meubles, l'initiative de la fondation de cette Société ; 3° d'une circulaire de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, invitant

à lui faire connaître les noms des membres de la Société qui auraient l'intention de lire des notes ou des mémoires dans les séances du prochain congrès ; 4° d'une lettre de la commission d'organisation du congrès scientifique de France , invitant la Société académique à nommer des délégués pour la représenter à la 30^e session , qui aura lieu à Chambéry du 10 au 20 août 1863.

Lecture de travaux :

Des renseignements circonstanciés sont fournis par M. Denis-Lagarde sur une découverte importante de deniers romains , faite dans la dernière quinzaine de février au village de Kervian , près de l'étang de Kerloch , sur la route de Camaret à Crozon. Le nombre des monnaies recueillies s'élève à 959 , qui présentent la suite , à-peu-près complète , des empereurs et des impératrices depuis Vitellius jusques et y compris Caracalla.

A la suite de cette communication , M. le Président fait connaître que , grâce à l'intervention obligeante de M. Falloy , administrateur de la marine à Camaret , la Société a pu faire l'acquisition de 42 de ces monnaies dont il fait l'exhibition , et qui seront déposées au Musée.

Fantaisie sur un petit pain à cacheter , pièce de vers , par M. Joubert.

Etude sur le progrès continu de l'humanité , par M. Du Temple.

Séance du 30 Mars 1865.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Par M. H. Lemonnier : *Le bestiaire divin de Guillaume , clerc de Normandie , trouvère du XIII^e siècle* , publié par M. Hip-

peau; et l'Abbaye de Saint-Etienne-de-Caen, par M. Hippeau. *Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.*

Dons au Musée :

Par M. Ollivier, membre résidant : 1° deux fragments d'un ancien vitrail de l'abbaye de Daoulas, représentant l'une une tête de Christ, l'autre une tête de Vierge; un plan de Brest en 1692; une vue de l'ancien couvent de la Madeleine, à Recouvrance, en 1731; une vue perspective de l'incendie du couvent, avec l'état, en 1762, de la partie du port où il était situé; un plan du port de Brest, dessiné, à l'âge de 19 ans, par P. Ozanne.

Par M. Falloy : Fragment de vase antique trouvé à Ker-vian, et fragments de briques romaines trouvés dans le champ de la *Pierre du conseil*, à Camaret.

Par M^{me} V^e Lacoveille : une médaille portant pour exergue : *Strasbourg*, 22 mars 1810, avec la cathédrale de Strasbourg gravée au centre, et pour légende : *Entrée de l'Impératrice en France*. Sur le revers sont les mots *Napoléon-Marie-Louise*, entourés d'une couronne de lauriers.

Par M. Fleury, membre résidant : 1° plusieurs médailles; 2° Deux morceaux de pierre provenant de la porte du château de Joyeuse-Garde dans la forêt de Landerneau; 3° inscription de la pierre de fondation d'une écluse du canal de Nantes à Brest, an V.I—1811; 4° cachet de la corporation des chirurgiens et apothicaires de Brest, avec un diplôme de chirurgien, daté de Brest 1743, et portant l'empreinte de ce cachet.

Par M. H. Lemonnier, membre résidant : deux fragments de mosaïque, granit rouge et vert antique, extraits par lui des thermes de Caracalla, à Rome.

Par M. Andrieux, membre de la Chambre de commerce de Morlaix : une épée gauloise trouvée dans sa propriété de la Lande, près Morlaix. Une lettre d'envoi de M. Anner, membre résidant, contient la description de cette arme en bronze, l'un des objets d'archéologie les plus remarquables qui aient été offerts jusqu'à ce jour au Musée.

Par M. Duseigneur : une table de bureau.

Sur le bureau est déposée une reproduction sur bois du groupe de Mesnard, due à M. Armand Lefranc, sculpteur à Douarnenez. D'après l'opinion de tous les membres présents, ce travail fait le plus grand honneur à l'artiste qui en est l'auteur, et révèle chez lui une vocation très prononcée.

Sont nommés membres résidants : MM. MAZÉ, chirurgien principal de la marine ; MARCHARD, ancien notaire ; CHARBONNIER, vérificateur de l'enregistrement et des douanes ; et membres correspondants : MM. LÉPISSIER, astronome-adjoint à l'Observatoire impérial de Paris, et FALLOY, administrateur de la marine, à Camaret.

Lecture de travaux :

M. Ed. Dubois lit une note sur les observations astronomiques faites à Brest par M. Lépissier, dans le but de déterminer exactement la longitude de la tour de Crozon.

M. Du Temple fait une communication verbale sur l'état actuel des machines à vapeur à bord de nos navires de guerre, au point de vue du générateur et de la pression de la vapeur. Il termine par quelques mots sur les tentatives faites pour l'introduction des machines de Woolf.

M. Levot lit une notice sur l'ancienne église des Sept-Saints de Brest, et termine la séance par l'analyse verbale de divers ouvrages de Furic du Run, avocat et maire de



Quimper. Par les citations qu'il emprunte à ces ouvrages, M. Levot se croit fondé à donner à Furic le titre de Scudéry ou de Voiture bas-breton ; selon lui, Furic n'eût pas été déplacé à l'hôtel de Rambouillet, et les beaux esprits qui tressaient la guirlande de Julie ne l'auraient pas désavoué pour un des leurs.

Séance du 25 Mai 1865.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Mémoires de la Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts d'Avranches, t. 1^{er} 1842, t. 2 1859. — 2 vol. in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 4 liv.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1861, 2 vol. in-8°.

Revue des Sociétés savantes du département.

Du progrès dans les langues, par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des académies, in-18.

Rapport à l'Empereur sur la situation de l'instruction publique depuis le 2 décembre 1851.

De la Volonté nationale, par M. Louis Coytier.

Monuments historiques, Rapport au Ministre de l'intérieur.

Don au Musée :

Par M. Denis-Lagarde , Membre résidant : fragments de briques et de poteries romaines recueillis par lui au village de Keradenec , à 6 kilomètres de Lesneven , sur le bord de la route conduisant à Plouguerneau.

M. le Président communique une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris dans les premiers jours d'avril 1864.

M. CAILLET, examinateur des Écoles d'hydrographie , à Paris, est nommé membre correspondant.

Lecture de travaux :

Lecture est donnée du rapport de la commission chargée de l'examen des mémoires qui ont concouru pour le prix de 300 fr. à décerner en 1863. La Commission se composait de trois membres : MM. GUICHON DE GRANDPONT , ANNER et BELLAMY.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la Société décide qu'il y a lieu de transformer le prix en mentions honorables , accompagnées de témoignages d'encouragement , et d'en diviser la valeur en deux parts, l'une de 200 et l'autre de 100 fr.

En conséquence , après l'ouverture des billets cachetés , renfermant les noms des auteurs des deux mémoires primés , la Société décerne la première mention honorable , avec une somme de 200 fr. , à M. Duseigneur , ancien pharmacien de la marine , l'un des secrétaires de la Société académique de Brest, auteur d'un mémoire ayant pour titre : *Etudes sur l'histoire du Finistère* , et pour épigraphe : *est enim mihi pro fide satis animi* ; et

la deuxième mention honorable , avec une somme de 100 fr., à M. Dauvin , médecin en chef de la marine, en retraite , auteur d'un mémoire intitulé : *Le Finistère en 1862* , et portant pour épigraphe : *Nisi utile quod facimus stulta est gloria.*

Les billets cachetés contenant les noms des autres concurrents sont détruits séance tenante.

Les mémoires sont déposés aux archives de la Société.

M. le Président , au nom du Bureau et de la Société , remercie ensuite MM. les Membres de la commission du soin avec lequel ils ont procédé à l'examen des mémoires présentés au concours. M. Duseigneur , l'un des lauréats , exprime également sa vive gratitude à l'occasion de la récompense honorifique dont son travail a été l'objet.

M. BÉRAUD , soldat au 15^e régiment de ligne et auteur de plusieurs articles sur la Nouvelle-Calédonie , est nommé membre résidant.

Séance du 29 Juin 1863.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Par M. Ed. Dubois : *Le nouveau Cosmos.*

Dons au Musée :

Par M. Duseigneur : une affiche du théâtre de Brest, du 6 février 1758 , et un passeport du 9 messidor an VIII, signé : Tourot , maire de Brest.

M. le Trésorier expose la situation financière de la Société. Il en résulte qu'il reste en caisse la somme nette de 1400 fr. , non compris les cotisations de l'année courante à recouvrer le 1^{er} juillet 1863.

L'ordre du jour appelle les élections des membres du bureau et du comité de publication.

Sont réélus membres du bureau :

MM. LEVOT , *Président.*

VERRIER et Ed. DUBOIS, *Vice-Présidents.*

DUSEIGNEUR et DU TEMPLE, *Secrétaires.*

Ed. FLEURY , *Bibliothécaire-Archiviste.*

BERDELO , *Trésorier.*

Sont appelés à faire partie du comité de publication :

MM. DENIS-LAGARDE,

BELLAMY.

CLÉREC , Aîné.

ALLANIC.

GUICHON DE GRANDPONT.

JOUBERT.

PENQUER.

Séance du 27 Juillet 1863.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Revue des Société savantes des départements (avril et mai 1863).

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie

Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses (9^e année — 1862.)

Notes sur l'histoire naturelle de la Nouvelle-Calédonie, par M. H. Jouan , capitaine de frégate , membre correspondant.

Dons au Musée :

Par M^{lles} Cariou : une médaille en bronze commémorative de la campagne d'Égypte , et deux médailles en plomb , dont l'une frappée à l'occasion de l'incendie de la cathédrale de Chartres.

Par M. Mauriès : un fossile.

Par M. Guichon de Grandpont : vingt médailles en cuivre.

Lecture de travaux :

Une page sur la Nouvelle-Calédonie , par M. Béraud.

La France dans l'extrême Orient , poème lyrique , par M. Mauriès.

MM. ARNAUD , payeur du département , et ROBIN , professeur de physique au Lycée impérial , sont nommés membres résidants.

Séance du 26 Octobre 1863.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Revue des Sociétés savantes des départements , — Janvier-Avril 1862.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.

Séances générales tenues à Lille en 1845 , par la Société française , pour la conservation des monuments historiques.

Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg, 1827.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Mémoires de l'académie de Stanislas, 1854.

L'Année géographique (1862), par M. Vivien de Saint-Martin.

Études relatives au terrain quartenaire de Maine-et-Loire,
par M. Ch. Menier, pharmacien de 1^{re} classe à Angers.

Histoire populaire de la Bretagne, par M. A. L. B. (M^{lle} Le Bastard de Mesmeur).

Les vies des saints de la Bretagne armorique, par Albert Le Grand, offert par M. Anner, éditeur et membre résidant.

Dons au Musée :

Par M^{lles} Cariou, une médaille à l'effigie de Napoléon et de Marie-Louise, et une monnaie de Louis XIV.

Par M. Guennoc, de Lesneven, une hache diluvienne.

Par M. Ségre, de Brest : une hachette celtique en bronze.

Lecture de travaux :

M. Duseigneur rend compte, chapitre par chapitre, de l'ouvrage que M. Duchâtellier, membre correspondant de l'Institut (sciences morales et politiques) et de la Société académique de Brest, a publié sous ce titre : *L'Agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*.

M. Fleury commence la lecture d'une notice sur les anciennes corporations de la ville de Brest, et M. Levot, celle d'une relation de l'épidémie qui désola cette ville de 1757 à 1758.

Séance du 30 Novembre 1863.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Revue des Sociétés savantes des départements.

Bulletin de la Société académique des Sciences et Arts de Saint-Quentin.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 2 vol. in-8°.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure (t. 7^e.)

Bulletin des sciences de l'Académie impériale de Metz.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Bulletin de la Société littéraire et scientifique de Castres.

France ornithologique de la Nouvelle-Calédonie, par M. H.

Jouan, capitaine de frégate, membre correspondant.

Plusieurs brochures par M. de Saulcy, membre correspondant.

De l'association intellectuelle, par Léon Philouge, docteur en droit.

Chronologie monumentale égyptienne, avec les dates calculées astronomiquement.

Dons au Musée :

Par M. Brindejonc, de Saint-Brieuc : pierre du camp gaulois de Péran, près Saint-Brieuc.

Par M. Troude : monnaies grecques et romaines.

MM. PESCHELOCHE, architecte à Montauban, et ERNEST DE RATTIER, homme de lettres et journaliste à Bordeaux, sont nommés membres correspondants.

Lecture de travaux :

Mémoire sur les concessions municipales en Bretagne, par M. A. Du Châtellier, correspondant de l'Institut et de la Société académique.

Notice sur les anciennes corporations de Brest, par M. Ed. Fleury (suite)

Séance du 28 Décembre 1863.

Présidence de M. LEVOT.

Ouvrages offerts à la Société :

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1863.

Notice sur l'huttre, par M. Aristide Vincent.

Bibliothèque et Cours populaires de Guebwiller, par J.-J. Rouccot.

Par M. le Dr Delaporte : deux pierres, l'une provenant des pyramides d'Égypte, l'autre de la colonne de Pompée.

Lecture de travaux :

Par M. de Rossi, *Entretien sur la Philosophie française au XIX^e siècle.*

Par M. Morel, deux pièces de vers intitulées : *Le Rêve d'un Vieillard*, et *la Fusée et le Ver luisant.*

Par M. Levot, *l'épidémie de 1757 à 1758, à Brest (Fin.)*

Communication verbale, par M. Du Temple, sur la navigation aérienne. Il trace à grands traits, à propos du voyage de MM. Nadar et Godard, l'histoire des aérostats

RAPPORT

De la Commission chargée d'examiner les Mémoires
envoyés au Concours de 1863.

La Société Académique de Brest a chargé une Commission, composée de MM. ANNER, BELLAMY et GUICHON DE GRANDPONT, d'examiner les Mémoires présentés pour concourir au prix qu'elle se propose de décerner, en 1863, à l'auteur du meilleur travail ayant pour objet : *Le Finistère au point de vue statistique, historique, géographique, archéologique, industriel, commercial, etc., etc.*

Les concurrents avaient, aux termes du programme, la faculté de traiter une ou plusieurs parties de la question, à leur choix.

Quatre personnes ont pris part au Concours, par la transmission, en temps utile, c'est-à-dire avant le 1^{er} Janvier 1863, des documents ci-après :

1^o **LE FINISTÈRE EN 1862.** — Un volume in-4^o, cartonné, portant pour épigraphe : « *Nisi utile quod facimus stulta est gloria.* » — Un bulletin cacheté est adhérent à la couverture. Il porte la même épigraphe.

2^o Deux cahiers brochés, in-4^o, portant l'épigraphe commune : « *Qui trop embrasse mal étreint.* » — Un bulletin cacheté, portant la même épigraphe, est joint à ces cahiers. — Ce n^o 2 comprend : 1^o **UNE NOTICE SUR PLOUGASTEL-DAOULAS**, 2^o Un écrit intitulé : **UN LICHAVEN DU FINISTÈRE.**

3° Quatre feuilles détachées , format in-octavo , contenant , en vers , **UNE LÉGÈRE ESQUISSE HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, DESCRIPTIVE ET MONUMENTALE DU FINISTÈRE** , avec un bulletin cacheté. — L'esquisse et le bulletin portent pour épigraphe : « *Honneur au Finistère et à la Bretagne !* »

4° Un volume in-4° , cartonné , ayant pour titre : **ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU FINISTÈRE** , avec cette épigraphe inscrite , tant sur le volume que sur un bulletin cacheté qui y est joint , « *Est enim mihi pro fide satis animi.* »

Chacun des membres de la Commission s'est livré séparément à la lecture et à l'examen des mémoires susmentionnés ; tous trois ont eu de fréquentes occasions d'en conférer ; enfin , dans une dernière et récente réunion , les Commissaires de la Société ont délibéré et arrêté de lui soumettre le rapport et les propositions qui suivent :

MÉMOIRE N° 4.

Études sur l'Histoire du Finistère.

L'introduction donne le plan de l'ouvrage et indique les sources auxquelles l'auteur a puisé ses documents pour asseoir les bases de l'histoire de la Bretagne. Il met en présence les opinions des historiens et des chronologistes , et de cette analyse de présomptions controversées , il forme un résumé qui embrasse les grandes phases de la transformation de la Bretagne sous les titres de *Géographie ancienne* ; — *Invasions romaines* ; — *Immigrations bretonnes* ; — *Missionnaires bretons* ; — *Chefs bretons* ; — *Domaine congéable* ; — *Guerres de la Succession* ; — *La Ligue dans le Finistère*.

Reprenons chacun de ces sommaires :

1° *Géographie ancienne*. — L'auteur trace à grands traits la

topographie de la Bretagne , puis il se livre à une laborieuse dissertation sur les révolutions du globe et sur les parties de la Province qui ont été le centre des agglomérations populaires, des mouvements stratégiques et le théâtre des luttes gigantesques soutenues par nos aïeux pour conquérir leur nationalité et leur indépendance. Cette étude est importante ; elle révèle un esprit infatigable de recherches consciencieuses , joint à beaucoup d'érudition. Elle tend , en outre , à définir ce qui, jusqu'à ce jour , a été obscur sur la position des cités celtiques et romaines ; mais elle nous semble laisser à désirer comme conclusion : l'auteur abandonne le lecteur à ses propres appréciations sur celles des versions qui lui paraissent les plus probables. C'est une lacune à combler.

2° *Invasions romaines.* — Cette étude est bien faite ; elle est présentée avec méthode ; elle contient l'historique assez développé de l'invasion romaine , rappelle à propos les commentaires des légendaires et des anciens historiens sur le séjour des légions de César dans la Bretagne , et se termine par une sorte de catalogue des constructions romaines dans le Finistère. Ce travail est plus heureusement réussi que le précédent.

3° *Immigrations romaines.* — Ce chapitre , qui nous eût paru plus judicieusement placé avant qu'après l'invasion romaine , est l'histoire quelque peu hypothétique des insulaires qui , isolément d'abord , et ensuite par groupes , ont fini par expulser du sol armoricain les phalanges romaines. Rien n'étant précis sur cette longue période historique , l'auteur ne fait que suivre les errements de ses devanciers , et comme eux , s'en tient aux généralités. Cette partie est donc sans autorité , car elle n'éclaire aucune des assertions des premiers écrivains.

4° *Missionnaires bretons.* — L'auteur consacre ce chapitre à

l'introduction du christianisme dans le Finistère, d'après dom Lobineau, Albert Le Grand, et raconte la vie des premiers Saints bretons. Il a produit un légendaire abrégé, s'en tenant au rôle de copiste, intelligent d'ailleurs : ce n'est point assez.

5° *Chefs bretons.* — Cette étude est principalement consacrée à Gradlon, Morvan, Even, Nominoë. L'auteur commente les historiens qui ont décrit le règne du roi Gradlon ; mais n'éclaircit pas les obscurités qui existent toujours relativement à ce premier roi breton. Sans transition aucune, l'auteur franchit les siècles et s'arrête à Quimper au moment où la statue équestre de Gradlon va être rétablie sur la plate-forme de la cathédrale de cette ville. Cette cérémonie, provoquée par le Congrès breton, est trop longuement décrite, et nous regrettons qu'on ait joint à la narration un poème insignifiant. Tout cela est de médiocre importance comparativement aux événements qui ont eu lieu du V^e au IX^e siècle dans le Finistère, et sur lesquels l'auteur garde le silence.

Cette partie est insuffisante comme histoire, incomplète sous le rapport chronologique.

6° *Domaine congéable.* — Cette appréciation du mode de jouissance de la propriété foncière dans une partie du Finistère avait nécessairement une place marquée dans le plan des études locales qui nous occupent. L'auteur, après avoir tracé de grandes lignes territoriales, les droits des propriétaires sur leurs tenanciers, se livre à un examen des événements principaux survenus depuis la fin de la domination romaine en Bretagne, jusqu'au XIV^e siècle, époque de la guerre de la Succession. Toute cette section offre un vif intérêt historique et chronologique, mais est trop succinctement rapportée.

7° *Guerre de la Succession.* — Cette grande page de l'histoire de la Bretagne est traitée avec une brièveté telle, que les

faits accumulés sont sans suite, et, partant, fort difficiles à lier. C'est plutôt un relevé chronologique qu'une histoire méthodique, et cette observation nous donne lieu de faire remarquer que souvent l'auteur, par esprit de concision, manque de clarté, et bondit capricieusement, entraînant avec lui le lecteur, qui a beaucoup de peine à saisir ses rapides excursions. Nous devons également consigner la tendance de l'auteur à donner plus d'extension à l'histoire de la Bretagne qu'à celle du Finistère, condition absolue du programme. La guerre de la Succession est une époque considérable; c'est en quelque sorte le dernier cri de la féodalité et le premier symptôme d'affranchissement de notre province. Il était nécessaire de ne passer sous silence aucun fait important et de bien préciser les premiers degrés franchis par la France maritime.

Cette étude devait enfin être un des sujets les plus dignes des méditations de l'auteur, qui a tout ce qu'il faut pour écrire avec maturité cette période de l'histoire de la Bretagne. Nous regrettons d'avoir à signaler à cet égard l'insuffisance des documents produits.

8° *La Ligue dans le Finistère.* — 4^{me} PARTIE. — L'histoire de la Ligue est la partie la plus importante du travail de l'auteur, celle qui a le plus de suite, qui est la mieux comprise, la plus exactement définie. Les remarques sur les caractères et l'origine de la Ligue ont tout le développement désirable et concordent très bien avec les faits en ce qui concerne la Bretagne. Quant au but localisé, c'est-à-dire appliqué au Finistère, la part qui y est faite nous semble un peu restreinte; mais nous devons reconnaître qu'il était difficile de limiter cette grande époque à un département: l'auteur aura craint que sa narration circonscrite ne nuisît à l'ensemble du travail.

Après les généralités, l'auteur consacre de longues pages

à Guy-Eder, le brigand de la Cornouaille, dont il suit les honteux exploits, le chanoine Moreau à la main, contredisant parfois le célèbre historien.

Cette première partie, disons-nous, est savamment présentée et donne l'espoir que la suivante ne lui sera point inférieure.

2^e PARTIE. — L'auteur cesse de se faire narrateur ; il se complait dans une appréciation qui nous semble entachée de partialité lorsqu'il attribue à un motif vénal la participation des populations bretonnes à la guerre de la Ligue. Nous admettons au contraire, et en nous appuyant sur la plupart des écrivains, que le sentiment religieux propagé par les apôtres du christianisme en Bretagne, a été le principal, sinon l'unique mobile des hardis ligueurs bretons. Néanmoins, l'auteur nous semblerait avoir terminé cette partie d'une manière satisfaisante, s'il n'avait omis d'achever la narration de la vie de Guy-Eder, dont la mort judiciaire a été le dernier soupir de la Ligue, et ce soupir aurait dû trouver de l'écho dans l'œuvre destinée à rappeler la triste célébrité du brigand de la Cornouaille.

En résumé, ainsi que l'auteur l'a judicieusement déclaré en commençant, son travail est une suite d'études plutôt appliquées à la Bretagne qu'au Finistère. Il contient de nombreux détails d'un puissant intérêt historique et chronologique; mais les descriptions monumentales et architecturales y sont négligées, les appréciations de mœurs, d'habitudes, de caractères des bretons y sont trop légèrement traitées, et tout en félicitant l'auteur du résultat de ses recherches, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer qu'elles manquent d'ordre, de classement, de méthode enfin, et qu'elles ne satisfont qu'imparfaitement aux prescriptions du concours.

MÉMOIRE N° 2.

Le Lichaven.

Considéré comme Instrument astronomique , le *Lichaven* , ainsi que le définit l'auteur , n'est pas dépourvu d'un certain intérêt..... de curiosité , bien qu'on ne se rende pas compte de l'utilité de ces lourds appareils pour suivre la marche périodique du soleil. L'auteur de cette notice , en attribuant la position donnée aux Lichavens par les Druides à l'intention d'observer exclusivement les astres , nous semble émettre une théorie opposée à l'opinion consignée par tous les archéologues, lesquels ne voient dans ces autels rustiques que des monuments consacrés au culte et à des sacrifices humains. Quelqu'ingénieuse que soit la conjecture qui nous occupe , nous ne pensons pas qu'elle soit de nature à être prise en sérieuse considération et conséquemment à être admise au Concours.

La *Notice sur Plougastel-Daoulas* qui accompagne le *Lichaven* , n'est ni une histoire ni un document de Statistique. C'est la causerie d'un touriste ingénu acceptant sans examen , comme chroniques ou légendes , les historiettes des bons habitants de Plougastel.

L'auteur décrit sans doute d'une manière assez exacte les habitudes , l'existence industrielle , nautique et agricole de ces riverains ; mais il ne produit aucun fait à mentionner , et cependant l'ancienne abbaye de Daoulas , dont il avait les vestiges sous les yeux , offrait à ses méditations , à ses recherches , un vaste champ d'explorations.

Nous avons lu attentivement cet opuscule , et à notre regret nous n'y avons rien trouvé qui soit susceptible de vous être cité avec éloges.

MÉMOIRE N° 3.

Légère Esquisse historique en vers.

L'auteur n'a pu concevoir le projet de se présenter sérieusement au concours. Son œuvre est toute d'imagination ; il effleure à peine les noms , les époques , les évènements , et se contente de soumettre l'histoire aux exigences de la rime , et à l'harmonie des vers , dont plusieurs ne sont pas absolument corrects. Deux faits dominant cependant dans ces 5 à 600 vers : la restauration de la cathédrale de Quimper , le rétablissement de la statue équestre du roi Gradlon sur ce monument , et le passage de Napoléon III au chef-lieu du Finistère. Loin de nous la pensée de contester à l'auteur l'à-propos et le mérite poétique de ce double épisode contemporain ; mais il ne fait que rendre plus sensible l'insuffisance du but qu'il s'est proposé d'atteindre , et les défauts de son travail d'ensemble.

Cette légère esquisse, assez bien dénommée, contient quelques jolies strophes ; mais en somme elle n'est qu'un délassement poétique que la Société académique ne saurait couronner.

MÉMOIRE N° 1.

Le Finistère en 1862.

Ce Mémoire n'est ni une étude historique , ni une statistique , ni une chronologie. Il y a un peu de bien des choses , mais non pas de toutes les plus intéressantes. C'est , non un ouvrage complet , mais une sorte de guide du voyageur dans le Finistère , à l'imitation de ceux qu'ont publiés MM. Dauvin ,

père, de Fréminville, Daniel de Proxv et Vallin, livres d'une utilité bien limitée et qui, à ce titre, n'ont auprès de l'historien ou du statisticien ni succès assuré, ni véritable crédit.

Il serait sinon impossible, du moins trop long et même oiseux, d'analyser ce Mémoire, dont les 218 pages renferment les matières de l'ensemble du programme, alors qu'une seule de ses parties eût nécessité un semblable développement. L'auteur a donc reculé devant les périls ou l'impossibilité peut-être d'entreprendre un travail complet, analytique et contradictoire, des publications qui existent sur le Finistère. Il a accepté les versions des légendaires, des historiens et des statisticiens, se bornant à indiquer les faits, les noms, les dates avec une scrupuleuse attention chronologique.

Quant à la géologie, à la sylviculture, il en parle à peine, néglige totalement la botanique, la zoologie, la pathologie générale, la pisciculture, la climatologie, et ne dit pas un mot de l'inscription maritime ni des grands intérêts que sauvegarde cette institution éminemment nationale, qui, dans le Finistère a une si haute signification sociale. L'auteur émet des opinions hardies sur les mœurs des populations de la Basse-Bretagne, sur les ressources que le département offre à l'agriculteur, au commerçant, au manufacturier; mais ses opinions ne s'appuient pas toujours sur l'état actuel des choses et traduisent plutôt le Finistère de 1800 que celui de 1862. D'où nous concluons que l'auteur a fait la visite industrielle et agronomique du Finistère dans son cabinet et non sur les lieux dont il trace d'ailleurs élégamment la topographie.

Ces erreurs et ces omissions nous conduisent à n'accepter le Mémoire que comme une étude imparfaite à tous égards. Toutefois, nous signalerons l'ordre et la méthode suivis par l'auteur dans ses explications, l'agencement de ses renseigne-

ments officiels, et, à ce point de vue, sa supériorité sur ses concurrents.

Nous le répétons, l'auteur nous semble avoir entrepris une tâche dont il n'a pas aperçu l'étendue. Il ne s'est point suffisamment préoccupé de la somme de matériaux qu'il lui fallait réunir ; aussi ne trouve-t-on dans son œuvre qu'une sorte de memento, un guide hâtif du voyageur, comme nous le disons plus haut.

Néanmoins, ce Mémoire mérite un encouragement. C'est un bon jalon posé, et l'auteur en se livrant à une révision de son travail, c'est-à-dire en substituant à la forme sommaire une étude sérieuse, approfondie et suffisamment développée, dotera le Finistère d'un ouvrage utile et digne d'estime.

CONCLUSION.

Après nous être livrés à l'examen des Mémoires, avec conscience et aussi scrupuleusement que le comportent nos connaissances, très imparfaites, nous l'avouons, en histoire, chronologie et statistique, nous nous sommes préoccupés de nouveau du programme proposé par la Société académique, et, à notre extrême regret, nous avons été conduits à reconnaître qu'aucun de ces Mémoires ne résout d'une manière suffisante les questions imposées aux concurrents. Bien plus, nous croyons qu'on demandait trop pour obtenir assez. L'épigraphe d'un des concurrents « qui trop embrasse mal étroit » s'applique très à propos à notre observation.

Il est juste de dire qu'à la suite de l'énoncé du programme, la Société permet de traiter une ou plusieurs questions ; mais à cette tolérance, il faut opposer l'émulation du succès. Aussi chacun des deux principaux concurrents, dans l'espoir de conquérir la médaille, s'est-il laissé entraîner à un

travail excessif, incomplètement élaboré et se traduisant par un médiocre résultat d'ensemble.

Par suite, le prix doit il ou non être décerné ? — non, si nous jugeons la question d'une manière absolue ; oui, si nous tenons compte de la difficulté surmontée, ou des efforts pour y parvenir.

Or, nous émettons un avis favorable à la seconde proposition, mais avec cette modification qu'il y a lieu de transformer le prix en mentions honorables accompagnées de témoignages d'encouragement, et d'en diviser la valeur en deux parts, l'une de 200 francs et l'autre de 400 francs.

Nous avons enfin l'honneur de conclure à ce qu'il plaise à la Société académique de décerner la 1^{re} mention honorable avec encouragement de 200 francs à l'auteur du Mémoire n° 4. — *Etudes sur l'histoire du Finistère*, qui nous paraît mériter, et de beaucoup, la priorité, et de décerner la 2^e mention honorable avec encouragement de 400 francs à l'auteur du mémoire n° 4 : *Le Finistère en 1862*.

Quant aux deux autres mémoires et à l'esquisse en vers, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de statuer à leur égard.

Brest, le 12 Mai 1863.

DE GRANDPONT. — BELLAMY. — ANNER.

N. B. — Conformément aux conclusions du Rapport qui précède, la Société Académique, dans sa séance du 25 Mai 1863, a décidé qu'il y avait lieu de transformer le Prix en Mentions honorables accompagnées de Témoignages d'encouragement, et d'en diviser la valeur en deux parts, l'une de 200 fr., l'autre de 400 fr. En conséquence, après l'ouverture des billets cachetés renfermant les noms des auteurs des deux mémoires primés,

la Société a décerné la première Mention honorable , avec une somme de 200 fr., à M. Duseigneur , ancien pharmacien de la marine , l'un des secrétaires de la Société Académique de Brest, auteur du mémoire ayant pour titre : **ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU FINISTÈRE** , et pour épigraphe : *Est enim mihi pro fide satis animi* ; et la deuxième Mention honorable , avec une somme de 400 fr., à M. Dauvin , médecin en chef de la marine en retraite , auteur du mémoire intitulé : **LE FINISTÈRE EN 1862**, et portant pour épigraphe : *Nisi utile quod facimus stulta est gloria.*

DES DERNIERS DOCUMENTS

sur

ROSCELIN.

Note critique.

S'il est des hommes qui ont assez longuement parlé d'eux-mêmes, ou dont on a assez parlé pour qu'il ne reste plus rien à apprendre de ce qui les concerne, il en est d'autres sur lesquels la sagacité des biographes s'exerce incessamment sans pouvoir résoudre victorieusement tous les problèmes légués à notre siècle par ceux qui l'ont précédé. Il en est dont l'existence, même affirmée par les uns, est d'autre part l'objet de négations obtenues. Roscelin n'est pas de ces derniers : il a vécu. Les témoignages de ses contemporains, quoique stériles en détails, suffisent pour défendre la réalité de sa vie contre les plus sceptiques historiens ; mais on n'a eu jusqu'ici sur la plupart des phases de sa carrière que des données hypothétiques et contradictoires. Nous avons ailleurs (*Biographie bretonne*, t. II., 774.) rendu compte des doctrines qui attireraient aux leçons de l'éloquent docteur une foule nombreuse d'auditeurs assidus. Notre appréciation n'a pas varié : nous n'avons pas à y revenir. Aujourd'hui nous voulons seulement appeler l'attention sur quelques points de la biographie de Roscelin, et comparer nos affirmations et nos conclusions de 1855 avec des documents nouveaux que nous discuterons en rectifiant et en complétant notre travail.

M. Hauréau, auteur d'un mémoire sur la philosophie scholastique du moyen-âge, s'est occupé plusieurs fois de Roscelin, et l'a apprécié avec une indulgence qui approche du panégyrique. Dans une récente publication (1) il lui consacre quelques pages pleines d'intérêt et d'érudition. Après avoir critiqué avec la liberté d'une conscience convaincue les opinions de M. Hauréau, il ne nous coûte nullement de rendre toute justice aux éminentes qualités d'érudit sagace et patient que nous reconnaissons chez le continuateur de la *Gallia Christiana*. La découverte de documents précieux lui a permis d'éclaircir quelques points obscurs de la vie de Roscelin. Examinons les affirmations de M. Hauréau et voyons si ses conclusions peuvent être regardées comme définitives, et si ses documents ont toute la portée qu'il leur attribue.

I.

Nous avons écrit dans notre notice ces lignes empruntées aux biographes antérieurs : « Jean Roscelin est né en Bretagne au XI^e siècle ; il n'y a à cet égard aucun doute, » et dans une note nous avons présenté et exposé les opinions hypothétiques qui ont été émises à diverses époques sur le lieu de naissance de ce docteur, mais qui variaient seulement sur le point précis de la province où il avait dû voir le jour. Nous citions même, en la qualifiant de singulière, une version nouvelle qui nous était révélée par une indication manuscrite. Est-il donc certain que Roscelin soit breton, et a-t-il été à juste titre admis dans la *Biographie bretonne* ? M. Hauréau ne le pense pas, et affirme, au contraire, qu'il était picard et originaire de Compiègne.

(1) *Singularités historiques et littéraires*. — Paris, Lévy, 1861, in-18 angl.

On savait que dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, de Du Boulay, Roscelin était désigné ainsi: *Roscelinus Compendiensis*; mais jusqu'ici on ne s'était pas avisé que cette dénomination indiquât un nom de patrie. On supposait que ses contemporains l'avaient ainsi qualifié parce qu'il avait exercé des fonctions ecclésiastiques à Compiègne et y avait professé; et pour le distinguer de tous autres qui pouvaient porter le même nom (1). Il serait facile de prouver que cela se présentait fréquemment à cette époque. Othon de Freisingen, chroniqueur du XII^e siècle, donne quelques détails sur deux professeurs de scholastique, Thierry et Bernard, tous deux frères et bretons: l'un d'eux, Bernard, est désigné sous le surnom de *de Moellan*, lieu probable de sa naissance, pour le distinguer d'un de ses homonymes, qui occupait comme lui un siège de chanoine dans l'église de Chartres; mais Thierry est appelé *de Chartres (Carnotensis)*, parce qu'il y avait aussi un canonicat (2).

Il ne faut donc pas attacher à ce surnom une importance extrême, ni surtout en tirer des conséquences rigoureuses. M. Hauréau ne le conteste pas; seulement il croit pouvoir affirmer que Roscelin n'a jamais été chanoine de Compiègne. Nous devons avouer qu'il n'existe pas en faveur de l'affirmation des autorités irréfutables; mais les documents où M. Hauréau trouve la preuve de son opinion ne nous semblent pas absolument concluants.

Parce que Roscelin aurait signé à une époque indéterminée (de 1101 à 1111) un acte en ajoutant à son nom *de Compen-*

(1) Le nom de Roscelin était porté au XI^e siècle par d'autres personnages élevés en dignités. Mabillon s'est demandé (*Hist. litt. Bened.*) si l'abbé de Sainte-Colombe, qui s'appelait ainsi et avait en 1106 succédé à Arnoul, n'était pas le même que le docteur de Compiègne.

(2) *Biographie bretonne*, 11, 897.

dio , faut-il en induire que Compiègne est le lieu de sa naissance , et y voit-on , à ne pouvoir en douter , que le célèbre docteur ne cède pas à la coutume de son temps en se donnant à lui-même le nom sous lequel il est universellement connu à cause des fonctions qu'il a remplies à Compiègne (1) ? Et de ce que Roscelin , dans une lettre à Abeilard , récemment découverte à Munich (2) , et à laquelle on donne la date de 1120 , parle de diverses églises où il a enseigné et rempli certains emplois , et cite Tours , Loches et Besançon comme pouvant témoigner de la pureté de ses doctrines , faut-il en conclure qu'avant sa condamnation , en 1092 ou 1093 , il n'a pas habité Compiègne ? N'est-il pas probable que , revenu à des sentiments orthodoxes , Roscelin n'a pas voulu rappeler à son adversaire le nom d'un lieu où il avait professé des hérésies assez dangereuses pour attirer l'attention de l'église et mériter son appel devant un concile ? A-t-il aussi parlé de cette condamnation qui lui ouvrit les yeux ? Il nous semble donc rationnel d'admettre que Roscelin n'a pas pu indiquer comme garante de son orthodoxie une église qu'il avait scandalisée par son enseignement téméraire.

M. Hauréau pense que de Besançon il fut mandé à Soissons pour répondre de ses doctrines. Ce n'est pas matériellement impossible ; mais lorsqu'on songe qu'à cette époque les difficultés de communication doubleraient les distances , et qu'on voit sur la carte combien Soissons et Compiègne sont voisins , on est porté à regarder comme plus probable l'opinion que nous

(1) L'opinion que nous énonçons était celle de Du Boulay ; car après avoir cité une chronique où Roscelin est appelé *Compendiensis* , il écrit quelques lignes plus bas : *Roscelinus natione Brito seu Armoricus , Compendiensis verò canonicus* (Hist. univ. Par. I. 443)

(2) Par M. Schmeller , conservateur de la Bibliothèque royale de cette ville.

soutenons. Elle est encore corroborée par cette considération que si Roscelin avait quitté Compiègne pour s'attacher, comme chanoine à l'église de Besançon, il n'était plus sous la juridiction du concile provincial de la métropole de Reims ; or, on ne peut attribuer un autre caractère au concile de Soissons, qui se réunit sous la présidence de Renaud de Bellay, archevêque de Reims, et devant lequel on n'aurait pu valablement appeler, du moins nous le pensons, un ecclésiastique appartenant par ses fonctions à une autre province. D'ailleurs nous reconnaissons qu'il y a des doutes.

L'apparente contradiction qui semble exister entre l'affirmation des historiens qui font naître Roscelin en Bretagne, et le surnom sous lequel il est connu, avaient frappé, il y a longtemps, l'auteur de la version singulière à laquelle nous faisons allusion plus haut. A force de chercher la ville qui rappelât le plus l'épithète de *Compendiensis*, un lecteur de l'édition d'Abeilard de 1616 avait imaginé que ce pouvait être *Comper*, château fortifié assez célèbre par les sièges qu'il a soutenus, situé dans la paroisse de Concoret, à quelques lieues de Rennes, et avait écrit sur les marges du livre : *erat oriundus ex oppido de Comper in Britannia minori*. Cette explication ne vaut pas qu'on s'y arrête : rappelons seulement qu'une tradition sans fondement a fait naître à Concoret un hérésiarque de la même époque, Eon de l'Etoile.

II.

Nous suivrons plus volontiers M. Hauréau pour résoudre avec lui un point important de la vie de Roscelin. Dans notre notice nous nous sommes demandé s'il avait été le maître d'Abeilard, et après avoir rapporté les versions contradictoires qui ont tour à tour triomphé, nous avons conclu en disant : « Nous ne voudrions pas affirmer qu'Abeilard a reçu les leçons

» de Roscelin ; mais si ce fait est vrai , nous croyons qu'il n'a » pu se produire qu'en 1097 ou 1098 au plus tôt. » En effet, il ne paraissait pas vraisemblable qu'Abelard , né en 1079 , eût, avant la condamnation de Roscelin , assisté à ses leçons. Quelle qu'ait été sa précocité , nous n'avons pas admis qu'à 12 ou 13 ans il eût quitté la maison paternelle pour suivre les enseignements du théologien de Compiègne. Nous étions néanmoins à-peu-près convaincu qu'en désignant Roscelin sous ce titre : *magister noster* (1), Abelard ne voulait pas seulement indiquer qu'il le regardait comme auteur d'une doctrine qu'il avait adoptée en partie. Nous avons maintenant pour expliquer cette expression et confirmer ce témoignage , celui de Roscelin lui-même dans la lettre citée plus haut : « Sans doute , dit-il , l'église de Tours et l'église de Loches, où tu t'es assis à mes pieds , le moindre des disciples de ton maître , et cette église de Besançon , dont je suis un des chanoines.... ne sont pas hors du monde (2). » La preuve ici est complètement faite , autant qu'on peut ajouter foi au témoignage des hommes. M. Hauréau , du reste , démontre l'authenticité de cette lettre découverte dans un manuscrit du XIII^e siècle, et qui ne peut être l'œuvre d'un faussaire , car elle donne sur Roscelin des détails dont un contemporain seul a pu être informé , qu'on ignorait jusqu'ici, et qui se trouvent confirmés par les documents qu'on possédait déjà. Son importance est d'autant plus grande, qu'elle apporte de nouvelles lumières sur la vie de deux hommes célèbres. On n'avait , en effet , que des données incertaines sur les études d'Abelard. Nous savons maintenant qu'il est venu à Tours et à Loches demander les leçons d'un homme à qui , plus tard , il devait adresser de si cruelles invectives.

(1) *Abelardi op. ed. Cousin. I. 471.*

(2) *Id. II. 792.*

III.

Roscelin a été chanoine de Besançon, c'est ce que nous apprenons de lui-même. M. Hauréau avance qu'il remplissait ces fonctions lorsqu'il fut appelé au concile de Soissons. Nous avons déjà fait remarquer que si cette affirmation était exacte, Roscelin n'aurait pas cité cette église comme pouvant porter témoignage de ses doctrines, puisque celles qu'il professait alors y avaient été sévèrement condamnées. Disons avec plus de vraisemblance, qu'après être revenu d'Angleterre et avoir donné des preuves non équivoques de son repentir, il obtint un titre canonial à Besançon, titre qu'il conserva même en continuant ses pérégrinations et jusque dans sa retraite.

Pour appuyer son opinion, M. Hauréau s'étaye d'un passage de l'*Introduction à la Théologie* d'Abeilard. Ce dernier, recensant les docteurs qui de son temps avaient émis des doctrines hétérodoxes, en désigne quatre qu'il ne nomme pas : le premier en France, le deuxième en Bourgogne, le troisième en Anjou et le quatrième dans le Berry. En parlant du second, il énonce une doctrine dans les termes qui rappellent ceux employés par Saint Anselme pour exprimer celle de Roscelin sur la Trinité.

Ne peut-on donner qu'un sens à ce texte mis en regard de la lettre à Abeilard ? Roscelin qui, en même temps qu'il faisait partie d'une collégiale en Bourgogne, y avait probablement donné des leçons publiques, fut indigné que son ancien disciple, faisant allusion à ses leçons, eût calomnieusement confondu ses doctrines actuelles avec celles qu'il avait autrefois professées, et il en appela aux membres mêmes de l'église de Besançon. Encore une fois, eût-il osé le faire en présence de l'arrêt solennel du concile et de ses propres rétractations ? Nous avons peine à le croire.

IV

Si les nouveaux documents ne permettent pas encore de tracer un croquis parfaitement complet de la vie de Roscelin, si nous ignorons la date de sa naissance et celle de sa mort, il nous est au moins possible de le suivre avec certitude dans ses pérégrinations et sa retraite après son expulsion du sol Anglais par l'ordre de Guillaume-le-Roux.

Nous avons donné à ce dernier événement une date (1097) que nous croyons devoir rectifier et reporter quelques années plus tôt. Quoi qu'il en soit, nous trouvons Roscelin, après son retour implorant à Chartres, du pieux évêque de cette église, un bénéfice dans son diocèse. La réponse de saint Yves semble indiquer que le solliciteur avait persisté dans ses doctrines, et promet un canonicat en récompense d'une rétractation sincère et complète. Il est certain que ces conseils furent écoutés, et que le Saint-Siège lui-même leva les excommunications fulminées contre le docteur hérésiarque. Cette réconciliation avec l'Église fut probablement le résultat d'un voyage à Rome, qui dû suivre de près les démarches tentées près de saint Yves de Chartres. « Comment, écrit Roscelin, peux-tu soutenir que j'ai été chassé du monde entier, quand Rome, cette capitale du monde, m'accueille avec faveur, et, m'ayant entendu, me témoigne une faveur plus grande encore? » M. Hauréau pense, comme nous, qu'il n'a pu reprendre son enseignement qu'après avoir fait sa paix avec l'Église. En effet, libre des interdits qui pesaient sur lui, nous le voyons admis à la collégiale de Sainte-Marie de Loches et à l'abbaye royale de Saint-Martin de Tours : il y réunit autour de sa chaire de nombreux disciples, parmi lesquels se fit promptement remarquer un jeune homme dont la renommée devait effacer celle de son maître. C'est après le retour de Rome que nous pla-

cerions avec plus de vraisemblance son séjour à Besançon ; car tout prouve que dès son arrivée en Touraine il s'y fixa pour le reste de sa vie.

On savait, par la lettre virulente d'Abeilard à Roscelin, que celui-ci s'était retiré dans une abbaye de Saint-Martin, dont les chanoines, disait-il, se fatiguaient à le battre de verges sans parvenir à dompter son humeur indocile. Mais les églises consacrées à Dieu sous le vocable de Saint-Martin étaient si nombreuses au XII^e siècle, qu'on était réduit aux conjectures. M. Hauréau a copié dans les papiers de Baluze, à la Bibliothèque impériale, une charte inédite du XII^e siècle, portant de la part d'Héloé, comte du Maine, renonciation à un droit contesté sur un domaine de Château-du-Loir, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin de Tours (1). Eudes, doyen de l'abbaye, avait envoyé, pour suivre cette négociation, plusieurs de ses moines, parmi lesquels Roscelin de Compiègne qui figure comme témoin de l'acte avec Hildebert de Lavardin, évêque du Mans. La date de cette pièce n'est pas connue ; mais il résulte de renseignements positifs recueillis par M. Hauréau, qu'on ne peut la reporter ni avant 1101 ni après 1111. D'un autre côté, la lettre de Roscelin indique clairement qu'en 1120 ou 1121 il résidait encore à Tours : « Tu as fait parvenir à l'éminente église de Saint-Martin de Tours, écrit-il, une lettre remplie de calomnies contre ma personne, une lettre aussi fétide que le vase immonde d'où elle est sortie. » Nous avons dans les œuvres d'Abeilard cette épître audacieuse qui dénonce Roscelin à la catholicité, comme l'ennemi le plus redoutable de la foi chrétienne.

En résumé, nous n'avons pas trouvé dans les intéressants documents, analysés et commentés par M. Hauréau, la preuve

(1) Elle est insérée dans le t. XIV de la *GALLIA CHRISTIANA*, *Instrumenta*, col. 80.

que Roscelin soit né à Compiègne, et qu'il ait professé à Besançon avant sa condamnation ; mais nous leur devons d'avoir des données exactes sur la dernière phase de sa carrière : cela seul nous les rend précieux. Encore quelques recherches et M. Hauréau arrivera peut-être à éclairer d'un jour complet cette vie pleine d'enseignements. En présence de pièces probantes et authentiques, nous n'hésiterons pas, s'il y a lieu, à reconnaître que nos conclusions sont erronées ; mais nous attendrons ces preuves positives pour sacrifier à la vérité des faits une conviction que les arguments du savant historien ont à peine ébranlée.

Frédéric SAULNIER,

Juge au Tribunal civil de Louviers.

LES AMBASSADEURS

DE TIPPou-SAHÉB

A Brest , en 1788.

Au mois de février 1787 , le cabinet de Versailles , déférant à une demande de Tippou-Saheb , alors en guerre avec les Anglais , lui avait fait expédier de Brest un millier de fusils ; comptant que la coopération de la France ne se bornerait pas à ce chétif secours , le sultan de Mysore envoya une ambassade qui avait mission d'en solliciter de plus efficaces. Elle se composait de Mahumet-Derviche-Khan , d'Akar-Ali-Khan et de Mahumet-Osman-Khan.

Comme on ignorait si ces envoyés débarqueraient à Toulon ou à Brest , des ordres identiques furent expédiés dans les deux ports. Ils prescrivait de les recevoir avec la plus grande distinction , de leur rendre les honneurs dûs aux ambassadeurs , de leur donner une garde , de les loger à l'hôtel du Commandant de la Marine, dans des appartements meublés à l'orientale , de leur montrer le port dans ses moindres détails , en un mot , de ne rien négliger pour flatter leur amour-propre , contenter leur curiosité et les mettre à même de rendre à leur maître un compte satisfaisant de leur mission. Pour que leur réception se fit d'une manière conforme aux usages asiatiques, le gouvernement envoya en même temps à Brest, M. Pivron de Morlat , qui , de 1781 à 1784 , avait représenté la France auprès d'Hayder-Ali-Khan , ensuite auprès de son fils. Familia-

risé par son long séjour dans l'Inde avec les mœurs et les habitudes des hôtes qu'on s'attendait à recevoir, il fit une ample provision de porcelaines, parfums, essences, café de Moka, etc. On acheta des équipages, de la vaisselle plate, et l'on fit venir du garde-meuble de la Couronne les plus riches tapis qu'apporta en grande pompe une voiture attelée de quatre chevaux. Tous ces préparatifs furent faits en pure perte, les ambassadeurs étant arrivés à Toulon sur la frégate l'*Aurore*, le 9 juin 1788. Il fallut vendre les équipages et renvoyer les tapis. Quant à l'argenterie, elle fut remise au magasin général, et, plus tard (décembre 1793), elle fut jointe aux vases sacrés provenant des chapelles affectées au service de la marine. Le tout, pesant 194 marcs, fut envoyé à l'Hôtel de la monnaie, à Nantes.

M. Brun (*Guerres maritimes de la France*, t. 2, p. 431) donne en ces termes la relation du séjour des ambassadeurs à Toulon : « Ils ne débarquèrent que le lendemain. L'ambassade se composait de quarante personnes, dont huit de marque. Le Commandant de la marine, comme représentant la personne du Roi, n'alla pas à leur rencontre au débarquement; il y envoya des capitaines de vaisseau; il les reçut à la porte de l'hôtel, la tête couverte, leur donna l'accolade et les fit asseoir sur des fauteuils plus bas que le sien. On leur donna des fêtes, des bals, des exercices de tous genres; on leur fit tout voir; ils examinèrent tout consciencieusement, et leurs questions annonçaient des gens curieux de s'instruire. Le parc d'artillerie les surprit par l'étalage des canons de tous les bâtiments désarmés. On fit tout ce qu'il était possible pour leur donner une haute idée de la nation. Rien n'était plus propre à produire cet effet qu'une grande affluence de peuple; ils furent étonnés de celle qui eut lieu au feu d'artifice tiré sous leurs fenêtres, et plus encore à une joute qui

eut lieu dans le Port-Vieux. L'espace , bien vaste en lui-même ne suffisait pas au nombre immense de spectateurs.

Les ambassadeurs, objet d'une aussi vive curiosité , montrèrent un caractère de bonhomie qui intéressa fort. Leur sensibilité se développa particulièrement lors d'un simulacre d'un combat dans lequel deux canonniers furent blessés sous leurs yeux ; ils s'informèrent avec empressement de leur état et leur envoyèrent 60 louis. Leur nourriture était essentiellement du riz, comme celle des asiatiques ; ils ne mangeaient de viande que celle des animaux tués par eux. Leur apparition à Toulon y a fait époque pour le peuple. Disposés à partir le 19 , leur bagage n'était pas prêt ; ils restèrent le lendemain, vendredi , jour malheureux , et ne se mirent en route pour Paris que le 21 , voulant voir Marseille qu'ils avaient oui vanter par les Maures, à leur passage à Malaga. »

A Versailles , on prodigua aux ambassadeurs fêtes et spectacles. Admis en audience publique par Louis XVI , ils reçurent l'accueil le plus distingué , mais rien de plus. La France, qui sortait d'une guerre ruineuse et qui présentait des troubles intérieurs , se borna à renouveler ses promesses d'amitié au sultan de Mysore et en remit la réalisation à d'autres temps. Les Ambassadeurs quittèrent Versailles le 9 octobre 1788 , en compagnie de M. Pivron de Morlat et de M. Ruffin , premier interprète du Roi près la cour ottomane , où plus tard , comme chargé d'affaires , il rendit de grands services sous la République et sous l'Empire. Le choix de ces deux personnes n'avait pas été dicté par le seul désir de faire honneur aux envoyés indiens. Complètement dépaysés en France et ignorant notre langue ainsi que nos usages , ces derniers , pendant leur séjour à Versailles , avaient eu besoin de Mentors. MM. de Morlat et Ruffin leur en avaient servi , et, dans le cours de sa longue carrière diplomatique , M. Ruffin eut rarement à déployer autant

de patience et d'adresse qu'il lui fallut en appeler à son aide pour diriger et contenir les trois négociateurs dont les exigences, plus bizarres les unes que les autres, auraient inévitablement amené des collisions s'il ne les avait prévenues. Pendant le trajet de Versailles à Brest, il eut encore à écarter bien des difficultés. Les ambassadeurs voyagèrent à petites journées, en passant par Orléans, Tours et Nantes, où ils séjournèrent. A leur arrivée dans cette dernière ville, le 18 octobre, ils furent reçus avec les plus grands honneurs. On tira douze coups de canon; les soldats de la garnison prirent les armes ainsi que les grenadiers de la milice bourgeoise, portant un drapeau de couleur, et, le soir, ils les escortèrent au Théâtre, où leur présence excita la plus vive curiosité. Le lendemain, ils allèrent visiter la fonderie d'Indret, et, à leur retour, ils assistèrent à un bal magnifique que la ville leur offrit. Les dames s'y extasièrent complaisamment sur leur affabilité, leurs bonnes manières et leurs moindres propos. Après s'être ensuite arrêtés à Lorient, ils continuèrent leur route pour Brest, où ils arrivèrent le 28 octobre, à une heure et demie de l'après-midi. Quand ils franchirent les portes de la ville, une salve de 43 coups de canon se fit entendre, et un détachement des troupes de la garnison escorta leur voiture jusqu'à l'Hôtel de Ville, où trois appartements leur avaient été préparés par les soins et aux frais de la Marine, et où les attendait un piquet de 50 hommes formant une garde d'honneur, avec un drapeau de couleur. Peu d'instants après, M. le comte d'Hector, commandant de la marine, M. Redon de Beaupréau, intendant de la marine, et M. de Moynier, commandant de la place, vinrent, avec les officiers sous leurs ordres, leur faire visite. En leur présentant le corps de la marine, M. d'Hector se mit à leur disposition pour leur montrer le port, en leur conseillant, toutefois, de se hâter parce que les vents étaient favorables, et qu'ils

avaient , en outre, intérêt à profiter de la belle saison , afin que leur traversée fut moins pénible. Tout en se disant à leurs ordres , M. d'Hector , qui avait été informé de leur caractère fantasque et de leur disposition à faire de la moindre vétille une affaire d'Etat , voulut se prémunir contre leurs caprices en leur déclarant qu'il lui était pénible de ne pouvoir peut-être leur montrer le port aux heures qu'ils le désireraient ; mais que la marée et d'autres raisons lui imposant des lois dont il ne pouvait lui-même s'affranchir , il fallait de toute nécessité qu'ils se soumissent aux arrangements qu'il prendrait. Son intention bien arrêtée était pourtant de ne rien négliger pour qu'ils emportassent une haute idée de la puissance navale de la France , et cela sans prolonger un séjour qui , quelque bref qu'il fût , était préjudiciable à l'expédition de la frégate la *Thétis* , que commandait M. de Mac-Némara, envoyé près de Tippou-Saheb, comme ambassadeur , ou , plus exactement , comme médiateur entre ce prince et les Anglais. Il aurait voulu tout concilier en les conduisant immédiatement dans le port , mais ils refusèrent , alléguant leur besoin de repos.

Le lendemain , les ambassadeurs employèrent la matinée à rendre leurs visites à MM. d'Hector , de Moynier et Redon. M. d'Hector les reçut dans le grand salon de l'Hôtel de la Marine , où un grand nombre d'officiers les attendaient. Tous étaient couverts à leur entrée ; ils se découvrirent alors ; chacun s'assit à la place que lui assignait son grade , et les envoyés furent ensuite conduits jusqu'à la porte du salon. Dans l'après-midi , ils allèrent dans le port. A leur entrée , on tira treize coups de canon , et M. d'Hector les reçut à la tête de tous les corps de la Marine. Un détachement de 400 hommes de la Marine , avec un drapeau , était échelonné depuis le pavillon du Contrôle jusqu'à la porte de l'Académie royale de la

Marine, dont le directeur, M. le comte Le Bègue, chef d'escadre, avait réuni tous les membres. M. Diard, physicien, auquel l'Académie accorda un louis de gratification, fit devant eux quelques expériences d'électricité, et l'on remit à chacun d'eux un jeton de l'Académie. Ils visitèrent ensuite la salle des modèles, où M. d'Hector leur expliqua l'usage de beaucoup d'entre eux. De là, il les mena au magasin général et y continua ses explications. Ils parcoururent après les divers ateliers de la direction du port, et s'arrêtèrent à la corderie, où ils virent commettre, en moins de sept minutes, un câble de 23 pouces que l'on avait disposé à cet effet. L'un d'entre eux, à la vue des canons qui couvraient les quais, s'écria : « *Voilà bien de l'or !* » — « *Effectivement*, répondit M. d'Hector, *ces canons ont coûté beaucoup d'argent au Roi !* » — « *Ce n'est pas cela ce que j'entends*, répliqua l'ambassadeur ; *je veux dire que voilà beaucoup d'or, parce que c'est le fer qui produit l'or !* » Comme M. d'Hector revenait à chaque instant sur l'attachement dont tous les Français étaient animés pour la personne du Roi et sur le zèle qu'ils mettaient à le bien servir, son interlocuteur ajouta : « *qu'il ne savait ce qu'il devait le plus admirer, ou de ce qu'il voyait ou de ce qu'il entendait, et qu'il désirait que M. d'Hector vécût bien longtemps pour que le port de Brest continuât d'être en aussi bon état.* » — « *Quand je ne serais plus ici*, répondit M. d'Hector, *le port de Brest serait toujours le même ; vous voyez près de vous cinquante officiers plus en état que moi de commander la Marine.* » — « *Je veux bien vous croire*, poursuivit l'ambassadeur, *mais je désire que le Roi puisse établir cinquante ports dans son royaume pour en donner un à commander à chacun de ces cinquante officiers et toujours vous garder à Brest.* »

Le soir, les ambassadeurs assistèrent, dans la loge du Com-

mandant , au spectacle composé de l'opéra d'*Azemia ou les Sauvages* , et du *Maréchal-des-Logis*, pantomime. A leur entrée dans la loge , le public applaudit à plusieurs reprises , et eux répondirent par force révérences à la façon de leur pays.

Le lendemain , 30 , ils retournèrent à midi dans le port pour voir le lancement du vaisseau le *Duguay-Trouin*. On avait différé cette opération depuis un mois, afin de leur en procurer l'intéressant spectacle. En attendant le moment de la mise à l'eau ils parcoururent les divers ateliers de la Direction des constructions navales , ainsi que les vaisseaux et les frégates sur les chantiers. Ils montèrent à bord du vaisseau de 118 canons les *Etats-de-Bourgogne* , en construction dans l'un des bassins de Recouvrance. Cette visite terminée , ils vinrent se placer sur une estrade élégante, d'où ils purent commodément observer les opérations préliminaires du lancement et ce lancement lui-même , qui suggéra à l'un d'eux , celui qui avait été l'interlocuteur de M. d'Hector , le compliment suivant adressé à M. Sané , constructeur du vaisseau : « Je désire que le *Duguay-Trouin* vive éternellement afin d'immortaliser son auteur. » A ce suffrage s'ajouta celui , plus compétent , de M. le comte d'Hector , qui écrivit à cette occasion au Ministre : « Ce vaisseau a plus de grâce sur l'eau que tous ceux construits par M. Sané jusqu'à ce moment. Il semble qu'il surpasse à chaque fois son modèle. » La journée se termina par un repas de 40 couverts auquel M. le comte d'Hector avait invité tous les chefs des divers corps de terre et de mer.

Le 31 , dans la matinée , ils virent caréner à flot la frégate l'*Amphitrîte* , puis démâter et remâter le grand mât du vaisseau l'*Expériment* , après quoi ils se rendirent à bord de la *Thétis* et examinèrent les logements qu'on leur avait préparés sur cette frégate. L'après-midi , on enleva devant eux le bateau-porte du bassin de Brest , on sortit la frégate la *Danaé* , qui fut

immédiatement remplacée par le vaisseau le *Pluton*, et l'on rétablit le bateau-porte. Tout cela se fit avec une grande promptitude.

Dans la soirée du lendemain, on illumina en rade la *Cérès*, on tira des bombes en carton, et quelques fusées furent tirées des diverses batteries de la rade.

Le 2 novembre, ils assistèrent au feu de joie que la ville fit allumer, sur la place Saint-Louis, à l'issue des vêpres, ainsi qu'à l'illumination qui eut lieu le soir en réjouissance de la rentrée du Parlement de Bretagne. Cette double manifestation de l'allégresse brestoise n'était, disons-le en passant, qu'une bien faible expression des sentiments de la cité, sentiments dont la communauté s'était rendue l'organe en arrêtant, le 4 octobre précédent, qu'il y aurait un feu de joie, que la façade de l'Hôtel-de-Ville serait illuminée, qu'il serait distribué aux pauvres six cents pains de 40 s., et que l'on ferait couler pour le peuple six barriques de vin. M. Bertrand de Molleville, Intendant de la province, dont l'approbation était nécessaire pour que cette délibération fut exécutée, l'avait sagement refusée, et force avait été à la ville, ainsi contenue dans son ardeur de parlementarisme, de s'en tenir au feu de joie, appendice habituel des fêtes publiques à cette époque.

Pendant les huit jours suivants, les ambassadeurs restèrent confinés dans leurs appartements et ne les quittèrent, dans l'après-midi du 11 novembre, que pour aller s'embarquer avec la plus grande partie de leur suite, composée ce jour-là d'Aga-Saïb, fils d'Akar-Ali-Khan, de Goulami-Saïb, neveu d'Osman-Khan, de six cipayes, commandés par un officier et un sergent, de 23 domestiques indiens et de deux interprètes. Conduits jusqu'à l'avant-garde par M. le comte d'Hector et les principaux officiers de la Marine, ils furent, à leur sortie du port, salué de 43 coups de canon.

Comme le Ministre avait manifesté le désir de connaître l'impression que la vue du port de Brest aurait produite sur eux, le Commandant de la Marine avait chargé M. le lieutenant de vaisseau Bruix de se tenir à leur portée et de recueillir leurs questions, réponses, observations, ainsi que tout ce qui pourrait faire apprécier les sentiments qu'ils emportaient. Cet officier s'acquitta avec intelligence de cette mission et en fit le sujet d'un mémoire détaillé qui fut envoyé à Paris. A défaut de ce mémoire, nous puissions dans la correspondance administrative quelques détails donnant un aperçu du caractère et des mœurs du personnel de l'ambassade, détails qui n'en font pas un portrait aussi flatté que celui de M. Brun.

Des trois ambassadeurs, les deux premiers, celui principalement qui semblait le chef, étaient indifférents à tout. Le lancement du *Duguay-Trouin* avait seul paru secouer leur torpeur. Il en était tout autrement du troisième, homme réfléchi, qui prenait des notes sur tout ce qu'il voyait et entendait; c'était l'interlocuteur habituel de M. d'Hector. Du reste, ce Commandant ne s'était pas trompé en pressentant qu'ils lui auraient causé de grands embarras. Avant leur arrivée, la *Thétis* avait été disposée pour recevoir eux et leur suite; mais on n'avait pas pu prévoir alors que cette suite, composée à l'origine de 35 ou 36 personnes, se serait successivement augmentée d'un médecin, deux chirurgiens, deux horlogers, deux ingénieurs, deux jardiniers, un menuisier, cinq drapiers et deux teinturiers qu'ils avaient engagés à Paris. Ce n'est pas tout. Leurs bagages étaient d'autant plus considérables qu'ils emportaient une foule de superfluités et de curiosités dont il fut impossible de les déterminer à laisser la moindre parcelle en France. Ils avaient, en outre, embarqué force moutons, volailles, etc. Si l'on ajoute à tout cela les caisses d'objets d'histoire naturelle que leur avait donnés le Jardin des plantes,

on se fera une idée de l'encombrement de la *Thétis*. Il était tel que pour parvenir à loger les 80 tonneaux excédant l'arrimage de la frégate, il avait fallu l'armer en paix, le Ministre n'ayant pas voulu consentir à ce que la gabarre la *Sincère* lui fût ajoutée. La *Thétis* avait été emménagée de façon à ce que chacun des envoyés eût sa chambre particulière, et que celles du second et du troisième, toujours occupés à écrire, fussent bien éclairées. Les gens de leur suite, ou musulmans ou idolâtres, avaient, comme leurs maîtres, leur logement et leur cuisine distincts de ceux du bord.

Les ambassadeurs aimant fort les collations, on avait prévu qu'ils en feraient de fréquentes pendant le voyage, et pour subvenir à ce surcroît de dépenses, une allocation extraordinaire de 6,000 fr. avait été accordée à M. de Mac-Némara.

Le Ministre et les autorités locales attendaient avec une égale impatience le moment où l'on serait débarrassé de ces hôtes incommodes. Chaque jour ils élevaient des difficultés et faisaient les plus étranges réclamations. Telle fut celle du remboursement d'une somme de 6 à 7,000 fr. soustraite et emportée par un de leurs engagés. On eut beau leur représenter combien cette demande était déplacée, ils ne voulurent jamais en démordre, et comme ils avaient déclaré qu'ils ne partiraient qu'autant qu'elle serait accueillie, MM. d'Hector et Redon de Beaupréau durent prendre sur eux de les satisfaire, faute de quoi il aurait fallu, pour les contraindre, employer des moyens rien moins que diplomatiques.

Enfin, le 14 novembre, les vents étant favorables, la *Thétis* put appareiller, à la grande satisfaction du Ministre et des autorités maritimes de Brest. Six semaines plus tard, on régla la dépense à laquelle avaient donné lieu et les préparatifs faits en 1787 et les frais de leur séjour en 1788; elle dépassait 104,000 fr. et n'était pas encore entièrement connue.

P. LEVOT.

le

Société,
limitées

, sauf
a été
à tour
de ce
que je
s dont
re.

ndi et
études
Il est
s d'un

Assise.
de la
stance,

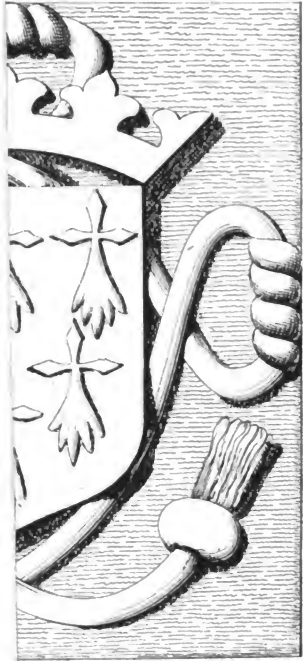


on s
 que
 de la
 pas
 ajout
 chact
 du s
 bien
 lâtres
 cuisin

Le
 qu'ils
 subvi
 naire

Le
 impa
 incon
 saien
 bour
 tée p
 comb
 en d
 raien
 de B
 de q
 moye

En
 put a
 torité
 déper
 en 4:
 104,C

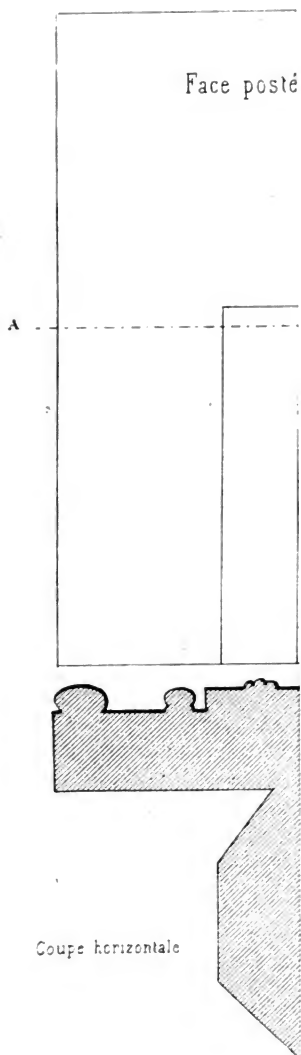


Lith Roger et Fils Brest

NNE DE BRETAGNE,
 bur dite Molte - Tanguy.

ke pour Deux





e

ciété,
Iptées

sauf
a été
: tour
de ce
que je
dont
e.
ndi et
ctures
Il est
d'un

ssise.
de la
tance,

on se
que
de la
pas
ajout
chact
du se
bien
lâtres
cuisit

Les
qu'ils
subve
naire

Le
impal
incon
saien
bours
tée p
comb
en d
raien
de B
de q
moye

En
put a
torité
déper
en 4;
104,0

LA BASTIDE DE QUILBIGNON

OU

TOUR DE LA MOTTE-TANGUY.

Brest , le 25 Mars 1843.

A Monsieur le Président de la Société Académique
de Brest.

Mon cher Président et ami ,

Je vous adresse ci-joint , pour les archives de notre Société , le dessin d'une pierre de Kersanton sur laquelle sont sculptées les armes d'Anne de Bretagne.

Cette pierre est dans un état parfait de conservation , sauf une légère écornure de l'angle inférieur de droite. Elle a été trouvée sous les terres et décombres qui remplissaient la tour dite la *Motte-Tanguy* , par M. Barillié , propriétaire actuel de ce vieux monument féodal. C'est à son extrême obligeance que je dois l'avantage d'avoir pu étudier , *de visu* , les armoiries dont j'ai l'honneur d'offrir le dessin à notre Société académique.

L'écu de ces armes , carré dans le haut , mais arrondi et terminé en pointe par le bas , est semé de six mouchetures d'hermine , disposées à-peu-près en quinconce (3 , 2 , 4). Il est surmonté d'une couronne ouverte fleurdelysée et entouré d'un cordon noué de trois gros nœuds.

Ce cordon est évidemment celui de Saint-François-d'Assise. D'après Ogée , la reine Anne le portait indépendamment de la *Cordelière* , qu'on représente formant , de distance en distance ,

d'élégants lacs d'amour et les deux glands retombant au-dessous de l'écu ; tandis que ceux-ci se relèvent vers les flancs. Voici, du reste, l'article dans lequel cet historien géographe de notre province mentionne ces deux sortes de cordons :

« Elle (la reine Anne) donna aux principales dames de sa
» cour la *Cordelière* , qui était une espèce d'ordre ou devise,
» que Marguerite de Foix , sa mère , avait instituée en l'hon-
» neur des cordes dont fut lié le Sauveur du monde au temps
» de sa passion. Elle portait aussi le cordon de Saint-François-
» d'Assise , pour lequel elle avait beaucoup de dévotion. Elle
» jouissait des revenus de son duché qu'elle voulut toujours
» gouverner elle-même. »

De ce passage que j'ai cru devoir citer en entier, il résulte, outre la confirmation de mon opinion à l'égard du cordon qui accompagne les armes représentées dans le dessin , cette particularité remarquable que l'ordre de la *Cordelière* n'aurait point été institué en 1498 par Anne de Bretagne , mais bien par sa mère , Marguerite de Foix , décédée le 16 mai 1486 , ce qui reporterait la création de cet ordre à une époque antérieure de plus de douze ans à celle que lui assignent , sans exception , tous les traités de blason que j'ai pu consulter. Il y a donc là une anomalie historique fort intéressante à éclaircir.

Malheureusement Ogée ne cite aucune date et ne fait nullement connaître la source où il a puisé ses renseignements. Toutefois , il me semble très possible de concilier ces deux versions , si contradictoires , en admettant que l'ordre de la *Cordelière* , bien qu'institué par Marguerite de Foix avant 1486 , n'aurait reçu sa constitution définitive qu'à partir de 1498 , époque où la reine Anne en décora les principales dames de sa cour.

Maintenant il nous reste à déterminer le lieu d'où ces armoiries auraient été détachées. Dans mon opinion , elles ont

dû surmonter celles des seigneurs du Chastel , apposées sans doute au-dessus de la porte de la tour. Je pense que cette porte était ouverte du côté du midi , et qu'elle a été détruite lors de la construction du petit pavillon à deux étages , qui , de ce côté , était encastré dans l'épaisseur de la muraille : il a été récemment démoli. Un étroit escalier , qui existe encore, le desservait et donnait en même temps accès à la terrasse de la tour. L'écorchement d'une large partie du revêtement cylindrique intérieur, mis à découvert du côté du midi par l'entier enlèvement des terres qui encombraient la tour, vient appuyer mon opinion au sujet de l'emplacement de ladite porte. Malheureusement on n'en a trouvé aucun débris.

Quant à l'époque où les armes de la duchesse auraient été placées sur cette tour, il est présumable qu'elle remonte à l'année 1498. On sait que cette princesse, de retour dans son duché après la mort de Charles VIII , s'occupa de la révision des institutions du pays dont elle s'était toujours réservé le gouvernement. Il est donc probable que ce fut vers cette époque qu'elle fit apposer ses armes sur la tour en question comme marque visible et permanente de l'autorité souveraine qu'elle ne cessa jamais d'exercer sur toutes les juridictions de son duché de Bretagne.

Ce serait ici le cas de traiter de l'origine de cette tour , que M. de Kerdanet attribue à Richard II , roi d'Angleterre. Cette version me paraît douteuse : j'en dirai la raison dans une prochaine note que j'accompagnerai d'un dessin de la localité telle qu'elle était avant les travaux actuellement en cours d'exécution.

Je m'arrête donc , pour le moment , faute de documents authentiques, à ces seules observations conjecturales sur les armoiries de la duchesse Anne , laissant à votre habile érudition , Monsieur le Président , le soin de les rectifier et de raconter

les faits historiques qui se rattachent à la vieille bastille appelée la Motte-Tanguy , et qui tient nécessairement à l'histoire de Brest.

Agréé , je vous prie , mon cher Président et ami ,
l'expression de mes sentiments les plus affectueux
et les plus dévoués ,

PILVEN.

M. Levot , pour répondre au désir manifesté par son honorable confrère et ami , a ajouté à la communication précédente les détails qui suivent :

La Bastide de Quilbignon ou Tour de la Motte-Tanguy était un ouvrage faisant partie d'un système général de fortifications attesté par d'autres tours situées auprès ou en face , et dont les derniers vestiges ont disparu vers 1760. Toutes ces tours avaient vraisemblablement pour but de protéger ou d'empêcher , selon les circonstances , les communications d'une rive à l'autre. On ne sait si la bastide de Quilbignon fut construite par les Anglais pendant leur occupation de Brest , au XIV^e siècle , ni si c'est celle dont il est parlé dans l'acte de 1397 (D. Morice , pr. t. 2 , col. 677) par lequel Richard II restitua la ville et le château au duc Jean IV. Dans le cas où elle aurait été élevée par Jean Roche , lieutenant de ce prince , elle serait devenue après la retraite des Anglais , la propriété des seigneurs du Châtel , comme bâtie sur leur fief ; si , au contraire , elle avait été construite par un des ancêtres de ces derniers , antérieurement à l'occupation anglaise , ils en auraient recouvré de droit la propriété. On l'appelait la *Motte-Tanguy* parce que ces seigneurs en avaient fait le siège de leur justice féodale , transféré en 1580 dans la maison rue de la Tour , n^o 20 , du côté de Recouvrance , où se voient encore leurs armoiries sculptées au-dessus de la porte. Comprise dans la vente que le prince de Rohan-Guemené fit au roi , en 1786 , du fief du Châtel , dont

Il était alors propriétaire, la tour de la *Motte-Tanguy* fut vendue comme bien national, et a depuis été généralement appelée la *Tour-Cabon*, du nom de son acquéreur.

Les diverses conjectures de M. Pilven nous semblent fondées. Le P. Hélyot (*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. VIII, p. 426) dit bien, il est vrai, que ce fut le duc François II qui, en témoignage de sa dévotion à son patron Saint-François d'Assise, aurait mis autour de ses armes, vers 1440, le cordon dont se ceignait ce saint; mais le fait est douteux, car François II ne monta sur le trône qu'en 1452, et il ne paraît pas d'ailleurs que ses armes aient jamais été entourées de ce cordon. On peut en dire autant pour Marguerite de Foix. L'opinion la plus généralement accréditée, c'est que l'institution de la *Cordelière* est due à Anne de Bretagne. Les écrivains héraldiques varient quant aux motifs de cette création; mais ils s'accordent à l'attribuer à cette princesse. Les uns veulent qu'elle eut lieu pour consacrer le souvenir de la création qu'elle fit à Lyon d'un couvent de cordeliers (vol. 158-159 des manuscrits de Fonteneau, à la Bibliothèque impériale); d'autres, et c'est le plus grand nombre, disent qu'Anne de Bretagne, qui partageait la dévotion de son père pour son saint patron, fit de la ceinture du fondateur de l'ordre des Frères mineurs le support de ses armes, et institua pour les femmes une espèce d'ordre dont le cordon de Saint-François devint le collier, sous le nom de *Cordelière*, et dont plus tard il ne resta d'autres traces qu'autour des armoiries des veuves. Le plus récent de ces écrivains, M. H. Gourdon de Genouilhac, s'exprime à ce sujet de la manière suivante, p. 40 de son *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie*, Paris, Dentu, 1860, in-12 : « Ordre de la *Cordelière*, ou dames chevalières de la *Cordelière*. Cet ordre fut créé en 1498 par la reine Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, roi de France,

en l'honneur des cordes dont N.-S. Jésus-Christ fut lié pendant la Passion, et pour la dévotion qu'elle avait à Saint-François-d'Assise, dont elle portait le cordon. Il était destiné aux dames de haute noblesse, comme récompense de leur chasteté et de leur vertu. Elles portaient comme marques de distinction un collier fait d'une corde à plusieurs nœuds. Il subsista peu de temps et finit par disparaître complètement. »

Toutes ces raisons nous portent à croire que ce fut Anne de Bretagne qui institua l'ordre de la *Cordelière*. D'autres raisons nous persuadent que ses armes furent placées par ses ordres sur ou dans la tour de la Motte-Tanguy. En effet, les du Châtel qui, comme d'autres seigneurs bretons, avaient usurpé le droit de motte, se trouvèrent compris dans l'ordonnance du 18 octobre 1486, par laquelle le duc François II prescrivit de mettre à fouage des terres situées dans ses juridictions de Brest, Lesneven et Saint-Renan du Tay, où il avait eu autrefois des prévôtés que les officiers ducaux avaient laissé tomber en ruines ou usurper par des seigneurs. Ces derniers y avaient institué des mottes dont l'ordonnance prescrivait l'abolition. Il y a lieu de croire qu'à la faveur des troubles qui agitèrent les deux dernières années du règne de François II, les seigneurs du Châtel ne furent pas atteints par cette ordonnance, et qu'il en fut de même pendant la minorité de sa fille, le conseil de régence ayant à s'occuper d'affaires autrement importantes. Mais quand Anne de Bretagne vint reprendre possession de son duché en 1498, elle multiplia les actes de souveraineté, battit monnaie, réforma la législation, exerça en un mot tous les droits régaliens. C'est alors très probablement qu'elle plaça ses armoiries, ou lors du pèlerinage qu'elle fit au Folgoët après son second mariage, qui lui avait, à bien dire, maintenu l'autorité souveraine et exclusive sur la Bretagne.

Que si l'on se refusait absolument à voir, avec M. Pilven, des fleurs de lys, ou tout au moins des rudiments de fleurs de lys dans les armoiries de la pierre qu'il a fidèlement décrite et dessinée, ce serait sans importance. Besoin n'était que ces armoiries portassent des fleurs de lys, puisque c'est uniquement à titre de duchesse de Bretagne que la fille de François II aurait fait acte de souveraineté.

P. LEVOT.

FANTAISIE POÉTIQUE

SUR UN

PETIT PAIN A CACHER.



Pauvre petit , que par le monde ,
J'ai vu payer si bon marché ,
Approche un peu , que je te gronde ,
Moi qui t'ai bien long-temps cherché.
J'avais à cacheter la lettre
Qu'attend la malle du Pérou ;
Et , méchant , pour ne pas paraître ,
Tu te cachais je ne sais où.

C'est qu'en effet la boîte est vide.
Tu restes seul , ami discret ,
De ceux à qui ma lèvre humide
A confié plus d'un secret ;
Quel que soit celui qu'on te dise ,
Tu ne le révèles jamais ,
Et tu meurs.... Il faut qu'on te brise
Pour t'arracher ce que tu sais.

Une lettre qu'on décachète,
Agite le cœur et la main ,
Chacun se dit , l'âme inquiète :
Sera-ce plaisir ou chagrin ?
Aussi , c'est un constant usage ,
Pour exprimer joie ou douleur ,
D'en faire prévoir le message,
Petit cachet , par ta couleur.

Le noir annonce la tristesse ,
Nous le savons tous , ô mon Dieu !
Bien souvent , aux amis qu'on laisse ,
On dit un éternel adieu !
Quand la nuance est bleue ou rose ,
Elle écarte crainte et souci ;
Le front cesse d'être morose ,
Le cœur rassuré dit : Merci !

Merci , dit l'absent solitaire ,
Attendant depuis de longs jours !
L'attente est chose sur la terre ,
Aux absents, pénible toujours.
En te brisant avec délices ,
Ils sentent palpiter leur cœur ,
Attachant aux moindres indices
Ou l'espérance ou bien la peur.

C'est une adresse peu précise ,
Qui vient expliquer un retard ;
C'est une écriture indécise ,
Qui semble tremblée au regard ;
C'est la forme d'une enveloppe ;
C'est l'étrangeté d'un cachet ;
C'est surtout l'esprit qui galoppe
Pour savoir ce qu'on lui cachait.

L'imagination, les rêves ,
Parcourent dans un seul instant,
Le chemin qui conduit aux grèves
Où votre mère vous attend.

La main retourne le message ,
L'esprit intrigué va si loin ,
Que dans cette petite page ,
Tiendrait l'univers au besoin .

Oui , l'univers est dans la lettre
Qui nous demande de l'ouvrir ;
Puisque notre cœur peut y mettre
Tout ce qu'il veut y voir tenir ;
Espérances , folles chimères ,
Songes d'amitiés et d'amours ; —
Quant à vous , baisers de nos mères ,
Nous vous y retrouvons toujours .

Ces cachets fragiles et minces ,
Que ce soit l'humble plébéien ,
Ou l'orgueilleux sceau des grands princes ,
Mon Dieu ! cela n'y change rien ;
Ils murmurent si douces choses ,
Que nos lettres , en vérité ,
Nous devrions les garder closes
Pendant toute une éternité .

Est-ce un amant , une maîtresse ?
La lettre aura de la froideur ,
En révélant plus de paresse ,
Dès qu'elle aura moins de longueur ;
Les amis , autres doléances ,
On n'en est content qu'à moitié ;
Ils sont sobres des confidences
Que doit se faire l'amitié .

Pour récompenser le mérite ,
Est-ce un titre que l'on attend ?
Vous recevez de l'eau bénite
Dont les grands seigneurs usent tant ;
On jette à vos rêves de gloire
Poliment un adieu bien long ;
Le bénitier , c'est l'écritoire ,
La plume , c'est le goupillon.

Une lettre , ou bien une femme ,
Ont plus d'un semblable côté ;
La lettre est froide ou bien s'enflamme ,
Pleine de sensibilité :
Tantôt rêveuse , tantôt folle ,
Du caprice elle suit le cours ;
Elle est sérieuse ou frivole ;
La belle inconstante a ses jours.

Elle aime , c'est dans sa nature ,
Les confidences , les caquets ;
Elle emprunte pour sa parure
Papiers satinés et coquets.
Sa passion pour la toilette ,
L'entraîne quelquefois si loin ,
Que de rose ou de violette
Elle se parfume au besoin.

L'heure où le courrier nous arrive ,
Enfin , parfois excite en nous
Une impatience aussi vive
Que l'heure de nos rendez-vous.

C'est merveilleux , lorsqu'on y pense ,
Combien de joie ou de douleur ,
Tient chaque jour de l'existence
Dans l'humble boîte d'un facteur !

Partez donc , légères missives ,
Traversez les plus vastes mers ,
Éparpillez-vous sur les rives ,
Dans tous les coins de l'univers.
Que le messager qui vous porte
Soit le messager du bonheur ,
Et qu'en frappant à chaque porte
Il fasse vibrer chaque cœur.

Au foyer , une mère assise ,
Embellit le songe achevé ,
Et son message réalise
Toujours plus qu'on n'avait rêvé.
Sa lettre est la chanson des mères ,
La plus divine d'ici-bas :
Babil , gronderie et prières ,
Puis de l'amour tout plein les bras.

Que dit-elle ? Je le devine :
— « Mon fils , chaque jour est compté ,
Tu verras comme Mathurine
A grandi depuis cet été ;
Je t'aime.... Le lilas embaume ,
Merci , pour ton père et pour moi.
Nous avons refait notre chaume
Avec l'argent qui vient de toi.

• La tonnelle est déjà couverte
De clématite et de lauriers.
Je t'aime.... La pelouse est verte ,
Ils sont tout blancs nos grands pommiers ;
Le mari de la pauvre Jeanne
A de l'ouvrage commandé ,
Et le dimanche il fait le crâne
Avec ton habit démodé.

• J'oubliais l'importante chose ,
De vous gronder , vilain méchant !
On prétend au pays que Rose
A dans le cœur un doux penchant :
On s'aime , la chose est prouvée ;
Vraiment la fillette a bon goût.
Mes poulets ont fait leur couvée ,
Pour vos noces , je garde tout.

• Mais mon papier manque d'espace ,
T'ai-je assez dit tout mon amour ?
Je t'aime , enfant , puis je t'embrasse ,
Ne songeant qu'à toi nuit et jour... • —
Et quand vient la feuille dernière ,
De ces gazouillements causeurs ,
L'enfant lit le nom de sa mère ,
Et ses yeux se mouillent de pleurs.

Petit cachet, ferme ma lettre ,
Si je causais trop avec toi ,
Je serais en retard, peut-être ,
Et quel regret alors pour moi !

Je t'ai dit tout ce que tu caches ,
J'écris à mon enfant , là-bas ;
Il est juste que tu le saches ;
Mais en chemin ne le dis pas.

A. JOUBERT

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. BIZÉUL

De Blain (Loire-Inférieure.)

Deux corporations, d'origine et de situation différentes, les Bénédictins et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, avaient donné, au siècle dernier, une forte impulsion aux études historiques. Pendant que D. Audren, D. Gallois, D. Lobineau, D. Morice, D. Taillandier, pour la Bretagne, D. Calmet pour la Lorraine, D. Vayssète pour le Languedoc, rassemblaient et mettaient en œuvre les éléments de notre histoire provinciale, d'autres, tels que Lacroze, Pezron, Fréret, consignaient dans le *Journal des Savants* ou dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, le fruit de leurs recherches approfondies. La révolution, en détruisant les ordres monastiques et les Académies, et en brûlant ou dispersant les archives, arrêta le mouvement historique. Cette halte se prolongea jusque vers 1820. Alors apparurent deux hommes, MM. Aug. Thierry et Guizot, qui devaient, et par leur exemple et par l'action qu'ils exercèrent à des titres divers, ramener parmi nous le goût des études historiques. Toutefois, les luttes politiques, ardentes de 1815 à 1830, absorbèrent trop les esprits pour que ces études rencontrassent alors les nombreux et fervents adeptes qui, depuis, ont ravivé le mouvement interrompu par la révolution et par les guerres de l'Empire. A leur tête marcha en province M. de Caumont. Il eut promptement de nom-

breux imitateurs. L'un des premiers à le suivre avec une ardeur que les années n'avaient pas ralentie, fut le savant archéologue dont je vais retracer sommairement la vie laborieuse et féconde. Cet archéologue était M. Bizeul.

BIZEUL (LOUIS-JACQUES-MARIE), archéologue, né le 14 septembre 1785 à Blain (Loire-Inférieure), où il est mort le 27 mars 1861, était fils d'un notaire royal de cette ville, lequel était en même temps archiviste de la maison de Rohan. Encore enfant, il avait vu brûler le riche charrier de cette maison et son père gémir de cet auto-da-fé. Le souvenir qu'il en conserva le poursuivit jusques sur les bancs de l'Ecole Centrale de Nantes, où il fut proclamé premier lauréat du cours de belles-lettres en 1802. Ses études terminées, il alla faire son droit et fut reçu avocat en 1809. L'année suivante, son père lui résigna son étude, que lui-même céda en 1835 à l'un de ses fils. Dans l'intervalle, il avait rempli diverses fonctions publiques. Adjoint-maire de Blain de 1813 à 1825, il en fut maire jusqu'en 1830, conseiller de l'arrondissement de Savenay de 1821 à 1830, et conseiller général de la Loire-Inférieure depuis 1851 jusqu'à sa mort. L'exercice de ces fonctions et les devoirs de sa profession ne lui permirent pas de concourir aussi activement qu'il le désirait aux travaux de la Société Académique de Nantes et de la Société Polymathique du Morbihan, qui l'avaient admis, la première en 1821, la seconde en 1825. Toutefois, il se préparait alors par de solides études aux travaux qu'il devait accomplir plus tard. Ses recherches, appliquées d'abord à l'étude de l'histoire et de la géographie de la Bretagne, lui avaient promptement fait comprendre qu'elles n'étaient trop souvent qu'un tissu de fables, où la légende et la tradition avaient usurpé la place de la vérité. Plus il travaillait à la restituer, plus l'horizon s'éten-

dait devant lui S'aidant des monuments et des textes qu'il allait consulter partout où il espérait les trouver , il se livra à un travail incessant. Il lut et relut tous les auteurs latins, les chroniqueurs du moyen-âge , les auteurs modernes , les compara et les rectifia les uns par les autres. S'associant au double mouvement imprimé en Normandie aux études agricoles et archéologiques , il fit pour la Bretagne ce que M. de Caumont faisait , de son côté, sur une plus vaste échelle. Il ne se forma pas une Société archéologique en Bretagne qu'il n'en fût le promoteur , ou qu'elle ne se l'adjoignit comme le firent la Société des Antiquaires de France , la Société Française pour la conservation des monuments , l'Association bretonne (Agriculture et Archéologie), l'Institut des Provinces , la Société archéologique de Nantes, dont il fut nommé président d'honneur , en 1845 , la Société des Antiquaires de l'Ouest , la Société d'Emulation et la Société Académique de Brest. Il était en outre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Ces affiliations multiples ne lui conféraient pas des titres purement honorifiques. Il se faisait un devoir de justifier chacune des distinctions dont il avait été l'objet , soit par l'envoi de travaux aux Sociétés elles-mêmes , soit par une correspondance active avec ceux de leurs membres qui , sur l'autorité de son nom , le consultaient. Tous trouvaient en lui un cordial empressement à les aider , surtout les jeunes gens qu'il prenait , pour ainsi dire , par la main , heureux qu'il était d'éclairer et d'affermir leur marche. La Société Française pour la conservation des monuments consacra la première la reconnaissance que lui devaient les hommes d'études sérieuses , en lui décernant , en 1843 , une médaille d'argent à l'occasion de ses travaux de géographie ancienne sur la Bretagne Dix ans plus tard , M. d'Héricourt , rapporteur de la commission chargée d'indiquer comment le travail



devait être conduit et distribué entre les explorateurs pour achever la géographie de l'ancienne Gaule, s'exprimait ainsi au Congrès scientifique de 1853 : « Le premier auteur que nous devons citer, non par ordre de date, mais par l'incontestable mérite de ses recherches, est M. Bizeul, de Blain. Sans autres ressources que son infatigable dévouement à la science, sans appui et sans conseil, il a tracé l'itinéraire de l'une de nos plus importantes provinces, de la Bretagne; il a pratiqué des recherches semblables dans les contrées voisines et prolongé ainsi les voies qu'il avait retrouvées au-delà des limites que l'on pouvait fixer à son zèle et à ses efforts. Ce n'est pas dans les livres que notre savant collègue a étudié les voies romaines; sans doute il n'a point négligé les importants travaux de ses devanciers, ces antiquaires du siècle passé, qui, nouveaux Archimèdes, poursuivaient la solution de scientifiques problèmes, tandis que l'ordre social s'ébranlait; mais, la table Théodosienne à la main, il a parcouru toutes les voies qu'il a décrites, et fouillé le sol partout où un doute l'arrêtait. » Les suffrages des Sociétés provinciales furent confirmés à plusieurs reprises par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui, aux concours de 1850, 1852, 1857 et 1860, décerna à Bizeul des mentions honorables pour ses travaux sur l'histoire et la géographie ancienne de la Bretagne à l'époque romaine. Lorsque fut instituée la commission de la topographie des Gaules, il s'empessa de lui adresser dix-sept mémoires ou brochures. Dans sa lettre du 6 avril 1860, accusant la réception de cet envoi, M. Alfred Maury écrivait : « La Commission vous remercie, Monsieur, de cet envoi qui est précieux pour elle, et où elle sait qu'elle trouvera de nombreux renseignements sur plusieurs questions fort difficiles, à la solution desquelles vous avez attaché votre nom. Sous peu, la liste des localités qui, à divers titres, doivent, aux yeux de la Commission, figu-

• rer sur la première carte, vous sera adressée avec prière de
• la contrôler. La Commission serait heureuse de pouvoir s'au-
• toriser de votre nom pour tout ce qui concerne la Loire-
• Inférieure. Elle vous sera obligée de lui dire si vous voulez
• bien accepter cette honorable responsabilité. » Bizeul ne déclina
pas cette responsabilité, mais il n'en porta malheureusement
pas long-temps le poids, car moins d'un an après, une attaque
d'apoplexie l'enlevait à la science dont, malgré son âge avancé
et de fréquents accès de goutte, il était un adepte aussi
s fervent qu'à aucune autre époque de sa vie.

L'esprit cultivé de Bizeul et son caractère enjoué rendaient
son commerce des plus agréables. Pendant les sessions des
Congrès institués par M. de Caumont, comme pendant celles
de l'Association bretonne, sa chambre était le lieu de rendez-
vous de tous ceux qu'attiraient ces assises scientifiques. Là,
bien qu'un bégaiement pénible pour ses auditeurs entravât l'émis-
sion de sa pensée, il triomphait de cet obstacle et se faisait
écouter avec fruit et intérêt. A table, l'austère savant dispa-
raissait pour faire place au joyeux convive dont la conversa-
tion piquante et variée était assaisonnée de ce vieux sel gaulois
qu'on retrouve dans les couplets qu'il chanta, le 7 octobre 1858,
près des ruines de l'antique capitale de la Cornouaille, à l'oc-
casion du rétablissement de la statue du roi Grallon sur la
plate-forme des tours de la cathédrale de Quimper, lors du
Congrès tenu en cette ville, par l'Association bretonne.

Il a publié : *Mémoire adressé au Roi et à la Chambre
des Députés, par la ville de Blain (Loire-Inférieure), pour ob-
tenir le placement d'un Tribunal et d'une Sous-Préfecture.*
Nantes, 1816, 41 p. in-8° ; — *Quelques observations sur
la réponse des habitants de Savenay pour obtenir des
établissements administratifs et judiciaires.* Nantes, 1817,
45 pp. in-8° ; — *Rapport sur les voies romaines de l'Anjou*

(*Procès-Verbal de la Société Française, 1841*); — *Du tombeau de François II et de son auteur (Id. du Congrès scientifique d'Angers, 1843)*; — *Notice sur le tombeau d'Olivier de Clisson, à Josselin. (Id. de la Société Française, à Vannes, 1843)*; — *Explication d'une carte de la Bretagne armorique à l'époque romaine. Réponse à la 17^e question du Congrès scientifique de France, XVI^e session, Rennes, 1849, 18 pp. in-8°*; — *Recherches sur les enceintes à murailles ou retranchements vitrifiés à l'occasion du camp de Perran, commune de Plédran (Côtes-du-Nord). Notice présentée au Congrès scientifique de France, XVI^e session. Rennes, 1849, 42 pp. in-8°*; — *Des Curiosolites, de l'importance de Corseult au temps de la domination romaine, des diverses antiquités de la même époque trouvées à Corseult, des voies romaines qui en sortent, etc. Dinan, 1858, 215 pp. in-8°*; — *Ploërmel. Tombeau de Philippe de Montauban, 4 pp. et Blain, 4 pp. (dans l'Album de Potel)*. — Dans les **MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE**: *Notice sur le Dolmen de Port-Fessant ou Sainte-Pazanne (t. 8^e 2^e série, pp. 274-281)*; — *Mémoires sur les origines du Mont Saint-Michel (t. 17 2^e série, pp. 348-377)*. Ce Mémoire est suivi des *Observations* de M. Alfred Maury, en réponse. — Dans les **ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES**: *Mémoire sur un dépôt d'armes antiques trouvé dans les fouilles du canal de Nantes à Brest, commune de Perceul, département de la Loire-Inférieure 1833, pp. 334-405, avec 24 pl.)*; — *Voies romaines de Nantes à Angers et de Nantes vers Saumur (1837, pp. 135-167)*; — *De quelques voies romaines du Poitou, se dirigeant sur la Bretagne et l'Anjou (1843, pp. 448-470)*; — *Voie romaine de Nantes vers Limoges, et par un embranchement vers Angoulême (1844, pp. 258-308)*; — *Voies romaines sortant de Blain: Voies de Blain à Nantes, de Blain vers Saint-Nazaire,*

de Blain vers Angers, de Blain vers Chateau-Briant et le Bas-Maine (1845, 1846 et 1847) ; — *Des Voies romaines de Rennes vers Avranches* (1848, pp. 16-25 et 156-165) ; — *Voie romaine de Rennes vers le Mont Saint-Michel* (1840, pp. 140-169) ; — *De Conradianus et de l'ouvrage qu'on lui attribue sous le titre de « Descriptio utriusque Britanniae »* (1836, pp. 153-162) ; — *Des Nannètes et de leur ancienne capitale* (1851, pp. 32-70). Ces monographies ont été tirées à part avec frontispices spéciaux. — Dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES : *Des Moules monétaires* (t. 1^{er}, 12 pp. in-8°) ; — *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, 2^e partie, époque romaine (t. 1 et 2) tiré à part comme l'article précédent. Nantes, 1863, 338 pp. in-8°, accompagné de 4 pl. Ce travail n'était pas entièrement terminé, lorsque la mort surprit l'infatigable vétéran de l'archéologie bretonne. La Société archéologique de Nantes, en le publiant, a fait espérer qu'elle insérerait dans son Bulletin d'autres travaux ou documents laissés par Bizeul. — Dans le BULLETIN DE L'ASSOCIATION BRETONNE : *Des Voies romaines sortant de Carhaix* (Finistère) : *Voie de Carhaix à Castennec, voie de Carhaix à Corseul* (t. 1 et 3, 100 pp. in-8°) ; — *Alet et les Curiosolites* (t. 4, pp. 39-76) ; — *Des Osismii* (t. 4, pp. 107-160). Ces monographies ont aussi été tirées à part. — Dans la REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST, publiée à Nantes de 1853 à 1858, gr. in-8° : *De la Poire de Bezi* (t. 1^{er}, 5 pp. in-8°) ; — *Compte-rendu de la Section d'archéologie du Congrès breton de Vannes, lu le 3 novembre 1853 à la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* (ibid. 43 pp.) ; — *Voie romaine de Poitiers à Nantes ; De l'établissement romain de Faye-l'Abbesse ; de Ségora ; de la Ségourie* (ibid. 44 pp.) ; — *Des Nannètes aux époques celtique et romaine. 1^{re} Partie, Époque celtique* (t. 1, 2 et 3122 pp.) ; — *De Rezay et du pays de Rais* (t. 4, 108 pp.) ; — *Des murailles romaines du chd-*

teau de Brest (t. 5, 32 pp.) Ces cinq articles ont encore été tirés à part. — Dans la **BIOGRAPHIE BRETONNE** : Quatre-vingt-quatre notices étendues, dont trente-et-une sont consacrées aux champions bretons du combat des Trente et quinze aux familles d'Acigné, Beaumanoir, Bec-de-Lièvre, Bourgneuf, Bruc, Chabot, Chaffault (du), Chateaubriand, Chateaugiron, Clisson, Coislin, Cornulier, Donges, Eder, Goulaine, Lohéac et Maure. Ces derniers contiennent des détails sur 135 personnes différentes. Elles attestent chez leur auteur d'immenses connaissances héraldiques et généalogiques. En fournissant les moyens de distinguer les uns des autres des personnages trop souvent confondus, elles procurent des matériaux utiles à l'historien et au biographe. — Dans l'**ANNUAIRE DU MORBIHAN** : *Des voies romaines de la Bretagne et en particulier de celles du Morbihan* (1841, pp. 115-260, in-18), réimprimé dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. Caen, 1843, in-8° ; — Supplément dans l'*Annuaire* de 1842, pp. 427-448 ; — Dans le journal **LE BRETON** : *De l'ancienne Ségora* (24 février 1822) ; — *Le Roman de du Guesclin* (octobre 1835) ; — Dans la **REVUE DU BRETON** : *D'un Florin trouvé à Blain* (1836) ; — *D'un Denier d'argent trouvé à Blain* (1836). — Dans la **REVUE DE BRETAGNE** : *De l'inscription de Saint-Méloir-des-Bois, près Bourseul, département des Côtes-du-Nord* (t. 2, 1839.) — Dans les **ANNALES D'AGRICULTURE** de M. Rieffel : *Des bassins calcaires du département de la Loire-Inférieure, et en particulier de celui de Campbon et de Saint-Gildas*, 14 pp. in-8°.

Bizeul a laissé, en outre, un nombre considérable de travaux inédits, que ses enfants, afin d'en prévenir la dispersion et de favoriser en même temps les études historiques et archéologiques, ont donné à la bibliothèque publique de Nantes, où le savant bibliographe auquel est confiée la direction de cet établissement, en est le gardien vigilant et éclairé. Ce sont, indépendam-

ment des manuscrits des monographies sur les Nannètes, Rezay, la voie romaine de Poitiers à Nantes et les Curiosolites, ceux qui portent les titres suivants : *Des anciens seigneurs et barons de la Roche-Bernard*, 41 pp. in-f° ; — *De Volianus, Dieu topique des Nannètes* ; — *Origine d'Oudon et de Chasteauceaulx* ; — *Dissertation sur trois loups noirs avec taches blanches, tués à Blain en 1824* ; — *De l'accusation intentée contre Charles IX d'avoir tiré sur les Huguenots à la Saint-Barthélemy* ; — *Du Droit de bris et de toutes les niaiseries philanthropiques et anti-féodales débitées à ce sujet* ; — *Remarques critiques sur ce que Taylor, Michelet et quelques autres ont dit de la Bretagne* ; — *De l'Institution des notaires* ; — *De Doué et de son prétendu amphithéâtre romain* ; — *Affaire de la Chalotais* ; — *De la colonisation des Venètes de l'Italie par les Venètes de l'Armorique*, 88 pp. ; — *De la prétendue Venus de Quinipily* ; — *Recherches sur Laudoy, ministre du duc François II*, 35 pp. ; — *De l'agriculture et de la classe agricole en Bretagne aux époques celtique, romaine et moyen-âge* ; — *Dictionnaire de la langue celtique, à l'usage des amateurs d'étymologies, par une Société de gens de lettres plus ou moins illustres* ; — *De l'existence de la langue bretonne au nord et au nord-ouest de l'Afrique* ; — *Recherches sur les cartes géographiques de la province de Bretagne* ; — *Essai de classement des monuments en pierres brutes attribués à l'époque celtique, précédé de quelques considérations générales* ; — *Recherches sur les enceintes fortifiées auxquelles a été traditionnellement appliqué le nom de ville ou CHATEAU-GANNES* ; — *De Deas, d'Herbadilla et du pays d'Herbange* ; — *Recherches sur les chroniques bretonnes* ; — *Documents historiques inédits sur la province de Bretagne* ; — *Histoire de Blain et de son château depuis le IX^e siècle* ; — *Notes sur l'histoire généalogique de la maison de Goularne*,

laissée en manuscrit par Autret de Missirien ; — Des Comtes de Nantes ; — Géographie ecclésiastique du diocèse de Nantes ; — Edition du poème de la conquête de la Bretagne par Charlemagne sur un roi maure nommé Aquin ; — Rapport sur la manière d'étudier les antiquités , fait à la Société archéologique de Nantes en 1845 , 69 pp. ; — De Pen-Ochen et de Paimbœuf , 22 pp. ; — Des trois têtes de bélier en terre cuite trouvées à Nantes dans les fouilles du canal, en 1828 , 25 pp.

P. LEVOT.

UNE PAGE

SCR LA

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Il y a quelques mois, le journal l'*Océan* voulait bien accorder l'hospitalité de ses colonnes à une *Etude sur les mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens*. Ce passage, extrait de l'ouvrage que je prépare, et qui sera ultérieurement livré à l'impression, a été accueilli avec un bienveillant intérêt pour son auteur. J'avais intitulé cet extrait : *Une fête chez les Cannibales*. J'avais voulu lever un petit coin du voile qui cache aux yeux des Européens la vie intérieure, les pratiques superstitieuses et barbares des Néo-Calédoniens.

Appelé, Messieurs, à prendre part à vos travaux, vous me permettrez de continuer ces études, qui m'ont valu vos suffrages. Cette fois-ci, nous ne mangerons pas tant de cadavres; me retranchant dans un domaine plus innocent, je ne vous entretiendrai, et encore très brièvement, que de la flore de l'île vaste et peuplée qui constitue, dans les découvertes de

Cook , l'un des plus beaux fleurons de sa couronne de navigateur , de sa minéralogie , de sa zoologie et des mœurs de ses habitants.

C'est un simple résumé que je veux faire ; les mêmes matières , je les traiterai ultérieurement plus à fond , avec des détails plus circonstanciés ; je les soumettrai à votre haute appréciation avant de les faire rassembler en un seul et même volume.

Qu'il me soit permis , à ce sujet , de faire une observation signalée déjà dans plusieurs de mes articles qui ont reçu les honneurs de l'impression dans divers journaux et recueils périodiques. Quelque étranges que puissent vous paraître certains détails , acceptez-les , je vous en prie , comme l'expression de la vérité la plus scrupuleuse ; si vous veniez à rencontrer une dénégation digne d'être relevée , j'ose vous prier de défendre hardiment toutes mes assertions , tout en ajournant les incrédules au moment où moi-même je pourrai répondre par écrit. Ne pouvant prétendre aux droits ou aux licences du talent , je tiens singulièrement au respect de la vérité et je suis amoureux de l'exactitude , surtout dans les récits du genre de ceux que j'ai entrepris.

Loin de moi la prétention de présenter ce petit exposé comme un mémoire scientifique digne de l'attention des corps savants. Je ne veux offrir ici , je le répète , que des notions générales qui , malgré le vague dont elles sont empreintes , pourront , néanmoins , avoir un certain charme pour les amis de la nature. Vous ne m'en voudrez pas de la confusion qui préside à l'ensemble de cette communication. Que j'obtienne vos suffrages et ceux de quelques amis , et je me tiendrai pour satisfait... Il est des hommes chez lesquels la modestie le dispute à la science ; ce sont là des rapprochements difficiles à notre pauvre nature.

Quelques produits calédoniens. — Fertilité.

Manière de cultiver. — Système d'irrigation, etc., etc.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est des plus beaux ; cette île est bien boisée ; les variétés d'arbres y sont nombreuses ; je n'entreprendrai pas d'en faire la nomenclature. J'ai remarqué souvent, et en particulier sur la côte Est, un arbre qui ressemble au *Sassafras* ; il est gros, d'une belle venue, propre à la construction ; il suffit de mâcher un peu de son écorce pour se rafraîchir et se parfumer la bouche. On n'a pu le classer encore avec exactitude ; l'un de mes amis, établi depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie, m'a dernièrement écrit qu'il avait envoyé un échantillon de ce bois à Paris, où les princes de la science auront à se prononcer sur son compte.

Je mentionne également un arbuste inconnu, dont la feuille est bonne à manger en salade ; elle est semblable à la feuille de l'épinard, dont elle a littéralement le goût. Cet arbuste porte des feuilles toute l'année.

Le long des cours d'eau, dans l'intérieur de l'île, on remarque un arbre qui ressemble beaucoup au maronnier et dont la fleur est la même ; — ainsi que le *Cahory*, qui produit une gomme excellente pour la confection des plus beaux vernis. Quant au bois de sandal, son exploitation a été poussée si activement depuis quelques années, qu'il manque complètement sur les rivages de l'île et qu'on n'en trouve plus beaucoup que dans l'intérieur ; c'est un produit dont le trafic devient chaque jour plus difficile, vu l'hostilité des tribus de l'intérieur et la difficulté des chemins. Le bois de fer est commun dans ce pays ; je passe sous silence d'autres espèces qui, par l'extrême finesse de leur tissu, m'ont paru très propres à la fabrication des meubles de luxe ; j'en ai donné la nomenclature dans l'un de

mes articles qui porte pour titre : *Un jardin de la Nouvelle-Calédonie*.

J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de visiter chez un riche colon, M. Pannetrat, dont je me suis souvent entretenu dans mes relations, un jardin botanique encore dans l'enfance, il est vrai, mais qui compte plus d'une rareté, entre autres un arbre dont la feuille ressemble à celle du laurier-amande, dont la fleur blanche, comme celle du magnolia, a le parfum du jasmin. J'aurais tort d'oublier un autre arbre, dont la fleur blanche a la forme d'une clochette et l'odeur de la violette.

La terre est si fertile en Calédonie, qu'on peut la faire rapporter trois fois par an, qu'il s'agisse de patates douces ou de maïs; j'ai pu admirer des jardins potagers : les graines répondent bien à toutes les attentes. Quant à la description des variétés de fleurs indigènes qui, de temps à autre, interrompent la monotonie naturelle aux légumes, je l'ajourne et ne cite, en passant, qu'un lys blanc, dont la tige est surmontée d'une couronne, et qui exhale une odeur extrêmement forte.

Les Néo-Calédoniens cultivent la terre avec des perches en bois de fer de sept à huit pieds de long; leur mode de labourage est assez singulier pour être décrit. Se mettant huit ou dix de front, chacun une perche à la main, ils entr'ouvrent le sol, soulevant la terre par portions que les femmes brisent et morcellent aussitôt, tout en ayant soin d'arracher les mauvaises herbes. C'est ainsi que ces laboureurs d'un nouveau genre tracent un sillon d'environ dix pieds de large. C'est aux hommes qu'échoient les travaux les plus durs et non point aux femmes, comme l'ont prétendu certains voyageurs. C'est ici pour moi une occasion nouvelle de faire observer que si la plupart des informations fournies par les officiers de la marine militaire ou marchande sont inexactes, c'est que leurs explorations, toujours rapides et quelque peu superficielles,

n'ont jamais eu pour objet que deux ou trois points des côtes en vue desquelles leurs navires ont été mouillés pendant quelques jours; ce n'est point ainsi que l'on arrive à connaître réellement la nature d'un pays et les mœurs de ses habitants.

Les tribus de l'intérieur poussent l'industrie agricole jusqu'à construire des canaux d'irrigation, afin de fertiliser leurs plantations de cannes à sucre et de taros. Durant mes petites excursions, j'ai remarqué une grande et très profonde rivière à laquelle ils avaient pratiqué de larges saignées.

La *noix d'Aleurite* ou de *Bancoul* abonde dans les parages de Kanala et de Waillo; on en extrait une huile supérieure à l'huile de lin et qui revient à cinquante pour cent meilleur marché; elle est, aux îles Sandwich, l'objet d'une assez grande exportation. Un autre arbre oléifère, que je crois très proche parent du *Palma-Christi*, donne également une huile de ricin qui est excellente. Dans toutes les parties de l'île on trouve des papayes d'une très belle venue et une espèce de petit haricot blanc extrêmement tendre et d'un goût très agréable; j'ai signalé, déjà, ce produit qui, plus d'une fois, est venu en aide à mes repas.

Comment nommerai-je un arbre dont la fleur triple ressemble à celle du pêcher, dont la feuille rappelle celle du caféier, et dont le fruit exquis, plus gros qu'une prune *Reine-Claude*, a le goût de la pomme?

Il serait trop long d'énumérer les mille variétés de lianes, de fleurs de tout genre qui enrichissent la flore de cette grande île; je ne suis point un botaniste et laisse la parole aux savants.

Mines.

Le minerai de fer et de cuivre abonde dans l'île; un Kanack de l'intérieur me fit voir un jour un morceau de cinabre,

ce qui indiquerait également la présence du mercure. Pour ce qui est de l'or, de ce métal précieux que l'on rencontre aujourd'hui dans tant de contrées, je dois déclarer qu'on n'en a point encore découvert en Nouvelle-Calédonie, et que les assertions contraires sont mal fondées. Toutefois, pour me rapprocher entièrement de la vérité la plus scrupuleuse, je dirai que M. l'abbé Frémont, missionnaire apostolique, m'a assuré que l'un de ses confrères, le R. P. Montrouzier, naturaliste et minéralogiste de mérite, lui avait dit un jour avoir vu briller un peu d'or sur l'une de ces haches calédoniennes dont le tranchant est de pierre.

M. Pannetrat m'a affirmé avoir découvert dans l'intérieur de l'île une roche grise mélangée de quartz, qui lui a paru avoir beaucoup d'analogie avec les roches argentifères de l'Arizona, en Sonora (Mexique). La France finira peut-être par avoir elle aussi ses mines de métaux précieux; du reste, il y a dans l'île beaucoup de quartz, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il fût aurifère.

Presque partout se rencontrent des gisements de charbon d'une bonne qualité; l'étendue et l'épaisseur des bancs n'ont pas encore été déterminées, et je crains que l'imagination des premiers explorateurs ne se soit quelque peu emportée à la première vue.

A Wagap, où l'on vient de fonder un poste militaire, se trouve une riche carrière d'ardoises, à laquelle les Pères missionnaires ont emprunté la couverture de leurs bâtiments; j'ai vu également, du côté de Kanala, des carrières de marbre blanc veiné de bleu et de rouge.

Zoologie.

En fait d'animaux, la grande espèce manque absolument; il serait difficile d'organiser, en Calédonie, l'une de ces grandes

chasses dont parle Cooper dans ses admirables relations. Rabattons-nous donc sur les rats qui s'échappent des flancs de quelques navires, pour venir trotter sur le rivage ; c'est, vous le voyez, du bien petit gibier ; mais nous ne rencontrerons en revanche dans l'archipel, ni serpents, ni animaux féroces. La gent ailée se trouve beaucoup mieux représentée dans ces parages.

La chasse aux pigeons s'opère d'une si singulière façon, qu'elle mérite d'être décrite : A certaines époques de l'année, il en passe des bandes innombrables, que les indigènes prennent avec des filets ou lacets ; comme les arbres se trouvent d'une telle grosseur qu'il serait impossible de les embrasser et de grimper aisément vers leur sommet, ils dressent contre le tronc de l'un d'eux une forte et longue perche, le long de laquelle un naturel monte jusqu'aux premières branches ; à ces branches, il accroche une échelle de lianes faite comme nos échelles de cordes, et qui retombe jusqu'à terre ; les autres chasseurs s'en servent à leur tour pour monter sur l'arbre en question, traînant avec eux de longues et grosses perches qui leur servent à établir des voies de communication d'un point à un autre, c'est-à-dire que les arbres de ces forêts sont si rapprochés les uns des autres, qu'il devient très facile, en appuyant l'une des extrémités de ces perches sur les branches d'un arbre et l'autre extrémité sur celles des arbres voisins, de construire une espèce de pont aérien d'un long parcours, et auquel quinze ou vingt arbres servent ainsi de pilotis ; alors les chasseurs se trouvent à même de pouvoir tendre des filets tressés de fil d'herbe, avec lesquels ils prennent une grande quantité de pigeons sauvages.

J'ai remarqué deux espèces d'aigles, l'une à plumes rousses, l'autre à plumes grises ; trois espèces de hiboux de couleur dorée, blanche et grise ; quatre espèces d'éperviers ; une grande

variété d'oiseaux aquatiques et de petits oiseaux ; parmi ces derniers, je signale à votre attention deux sortes d'oiseaux mouches dont le plumage étincelant est au-dessus de toute description. On remarque aussi deux espèces de tourterelles vertes ayant l'une des épaulettes blanches , l'autre un collier rouge ; ce dernier genre est très rare. J'aurais tort d'omettre dans cette nomenclature deux espèces de perruches très gentilles , et trois sortes de petits perroquets. On voit également le merle noir et le corbeau d'Europe ; l'un ne siffle pas plus que l'autre ne croasse, ce qui me paraît être une preuve de plus à l'appui de cette thèse, d'après laquelle il est établi que les différences de latitude influent notablement sur le langage des animaux, qu'ils soient bipèdes ou quadrupèdes, avec ou sans plumes.

Parmi les animaux les plus curieux de la Nouvelle-Calédonie, je note une sorte de vampire ou chauve-souris , dont les ailes ont deux pieds et demi d'envergure , et qui ne sort que la nuit ; il a la tête et le cri du singe et porte sur le dos, comme sous le ventre , une espèce de laine rousse très fine, à laquelle les Calédoniens attachent une grande valeur ; ils en tissent de petites cordes qui constituent la plus belle parure des femmes pour les jours de fête. Ces petits échevaux de laine tressée leur servent de monnaie , tout autant que certaines perles taillées dans une roche verte, ou bien le coquillage qu'ils appellent *vatchichi*.

De tous les papillons de l'île , je ne vous entretiendrai que d'un certain sujet, dont le bourdonnement rappelle exactement celui de l'oiseau mouche ; il en a le vol rapide et singulier. Ce papillon , qui ne sort qu'au coucher du soleil, et que l'on ne rencontre que dans les plantations de tabac , est de couleur grise, de la dimension d'un oiseau-mouche et a de petites plumes sur le dos et autour du cou ; il a des yeux d'oiseau ; ses ailes sont recouvertes d'une espèce de duvet ou poussière ,

comme celle des autres individus de la même famille, dans le ressort de laquelle nous devons le maintenir par respect pour les lois de l'entomologie, quoi qu'il ait tant de rapports avec certains sujets du royaume ornithologique.

Que ne suis-je un savant où un grand philosophe !... Que ne puis je ouvrir, pour ainsi dire, la porte de ma faible intelligence aux mille conjectures un peu confuses que lui inspire l'étude de ces étrangetés !... Que ne puis-je enfin profiter de ces découvertes, pour comprendre et démontrer un peu plus clairement l'enchaînement mystérieux qui semble avoir présidé à la création de toutes les classes d'animaux dont est peuplée la terre... enchaînement dont si peu de savants ont entrevu les analogies et d'après lequel il paraîtrait que tous les genres vivants dans l'onde ou sur la terre se relieut successivement entre eux, comme les anneaux d'une chaîne mystérieuse, en traversant des nuances imperceptibles pour arriver jusqu'au dernier mot de la création, c'est-à-dire jusqu'à l'homme !... Viendra peut-être un jour où, grâce aux progrès de la science, l'on pourra déterminer approximativement, si ce n'est pas d'une manière irréfutable, les lois singulières qui paraissent régir cette sorte de parenté occulte entre tous les êtres de nature organique, à quelque règne qu'ils appartiennent, depuis la sensible sensitive jusqu'à nous. Je m'arrête, car j'ignore jusqu'ou pourrait m'entraîner l'oiseau papillon ; laissons-le pomper le suc des plantes à tabac, dont il paraît être un si grand amateur, et passons à un autre ordre de choses.

Quelques détails de mœurs

Malgré l'opinion émise par la plupart des voyageurs, les Néo-Calédoniens sont laborieux ; comme je l'ai déjà dit, ils aiment à cultiver la terre et font des travaux d'irrigation vraiment remarquables ; ils ont deux sortes de greniers dans les-

quelles ils entassent de grandes quantités de provisions ; ce n'est point la faim qui les porte à se dévorer les uns les autres en temps de guerre , mais le respect d'une coutume sacrée. Quand ils partent le matin , pour aller au travail , ils emportent avec eux un taro cuit, une igname ou une banane ; ils ne font qu'un repas vers le soir ; les femmes préparent les aliments qui se composent de taros , d'ignames , de sauterelles , de poissons fumés , etc., quand il n'y a pas de chair humaine , et , à ce propos, laissez-moi vous rappeler que la chair humaine n'est jamais préparée que par les hommes ; les femmes n'en mangent point en présence de leurs maîtres. Tout prisonnier mis à mort et destiné à faire les frais d'un festin , est immédiatement suspendu par les pieds , on lui coupe la tête et les organes sexuels , pour les mettre dans une espèce de cage faite de baguettes de bois dur ; cette cage est ensuite fixée à la cime d'un des arbres du bois sacré , puis on procède au dépècement du cadavre et à l'apprêt des pièces principales. Dans certaines tribus , il est d'usage de tuer et de manger la femme qui est stérile ; les Calédoniens disent que la femme est un fin morceau et que sa chair est plus délicate que celle de l'homme.

Le cadavre d'un mort , enveloppé de perches ou de bandelettes en bois de fer ou de sandal , est suspendu aux branches d'un arbre élevé , c'est là qu'il dort d'un sommeil éternel , malgré le bourdonnement des millions de mouches qu'il attire.

On appelle *Bois sacré* la partie de la forêt qui sert ainsi de cimetière aérien aux décédés. Dans certaines tribus , il est aussi d'usage de planter debout , contre les troncs d'arbres , ces espèces de momies bardées de baguettes odoriférantes , de sorte que l'étranger qu'amène un hasard quelconque dans cet endroit solitaire et silencieux , peut croire qu'il assiste à un cénacle funèbre présidé par la mort ; son regard étonné s'élève et

s'abaisse tour-à-tour vers ces nombreux squelettes dont quelques-uns debout et à terre paraissent écouter avec recueillement comme des enseignements mystérieux qui leur viendraient d'en haut. Ceux qui sont suspendus dans les cimes fourrées de ces bois impénétrables finissent à la longue par se décomposer totalement, la vétusté des lianes qui les supportent finit aussi par amener la chute d'une partie du squelette, et il est plus d'un trépassé dont la tête est encore suspendue dans les airs, tandis que les autres ossements du corps gisent au pied de l'arbre.

Dans la plupart de ces bois sacrés, l'on aperçoit des lianes auxquelles pendent des ossements confondus ensemble et dont la moindre tempête peut causer la chute. Une faible brise suffit pour les mettre en branle, et de ce balancement funèbre résulte une musique rauque et sèche, qui n'en dispose pas moins au recueillement.

J'eus un jour l'imprudence de toucher à quelques-uns de ces ossements qui gisaient à terre, heureusement pour moi que mon attentat resta inconnu ; j'ai pu, ce jour-là même, constater un fait étrange ; dans l'orbite d'un de ces crânes commençait à pousser une petite plante qui avait déjà six pouces de croissance. Quel champ pour cette graine égarée par le vent !...

La vue de ces débris humains, tout en m'inspirant une espèce de mélancolie bien naturelle, m'affecta pourtant moins que celle de nos tombes lourdes et massives. Aurais-je tort, en effet, de trouver plus consolant pour un mort (si toutefois l'on peut pousser l'hyperbole du sentiment jusqu'à lui supposer une sensibilité quelconque), aurais-je tort de trouver plus doux pour celui qui a quitté la terre, de reposer et dormir pour ainsi dire au milieu des bois, sur des branches élevées, comme dans un berceau de verdure et de fleurs,

avec ses yeux éteints tournés vers le ciel, comme s'il pouvait le contempler encore avec sa face immobile et découverte, comme pour respirer le vent des montagnes !... Cette sépulture aérienne, toute originale qu'elle puisse nous paraître, ne vaut-elle pas la boîte étroite dans laquelle on nous enferme, le trou humide dans lequel on nous cache et les six pieds de terre dont on nous écrase, sans compter les lourds monuments dont on les charge encore ? A nos formes prosaïques, je préfère l'urne cinéraire des anciens et les grands arbres fleuris des Néo-Calédoniens.

Jusque dans ces parages élevés de la mort, l'on remarque la singulière habitude qu'ont les deux sexes de se tenir à l'écart l'un de l'autre ; les femmes sont suspendues d'un côté et les hommes de l'autre. La galanterie ne paraît pas être à l'ordre du jour en Calédonie ; il est pourtant juste de reconnaître que les hommes ont les plus grands égards pour leurs compagnes et ne les maltraitent jamais.

La mort d'un parent est une cause de douleur qui se traduit par des pleurs et des gémissements prolongés de la part des femmes ; on entonne aussitôt des prières ou lamentations par demandes et par réponses ; ces chants ont une certaine analogie avec nos litanies chrétiennes. Quand vient le soir, les insulaires hurlent dans ces gros coquillages que l'on appelle *cornes d'abondance*, et déposent des provisions de bouche près du cadavre, car ils sont très superstitieux et croient aux revenants ; pour rien au monde ils ne toucheraient à une herbe ou à une branche d'arbre du bois sacré.

Quand dans certaines tribus l'aliki (chef) vient à mourir, son fils et successeur s'empresse de lui couper la tête, afin de lui ôter l'envie et la possibilité de revenir. Cette tête, dûment emmaillotée dans des planchettes de bois incorruptible, est alors hâchée sur la cime d'un grand arbre, d'où elle peut,

sans porter ombrage à son successeur, apercevoir de loin les pays qu'elle a gouvernés.

Les Calédoniens ont différentes manières de faire des offrandes aux morts ; je me contenterai de vous en citer une. Rendus au pied de l'arbre sur lequel perche le décédé, ils placent trois vases en terre sur des pierres, allument du feu, font cuire des taros, ignames ou autres provisions, puis se retirent en silence ; ils ne touchent plus jamais à cette offrande. La grande quantité de petits vases que l'on voit au pied des arbres indique chez eux le champ du repos, comme chez nous les croix et les monuments de pierre annoncent un cimetière.

La propreté dont, en toutes choses, font preuve les Calédoniens, est vraiment remarquable. Ils n'offrent ou ne touchent rien qui ne soit enveloppé de feuilles fraîches de taro ou de bananier.

Ils ont des lois protectrices de la pêche. Quand le poisson fraie, l'aliki plante sa lance au milieu de la baie ou de la rivière, comme pour dire : « Ne pêchez plus. »

Lorsque l'époque favorable est arrivée, le rivage ou les cours d'eau, selon que la tribu habite le bord de la mer ou dans l'intérieur, se couvrent d'embarcations ; le produit des premiers jours de pêche appartient à l'aliki : c'est la dime. Ils ne ramènent point le filet sur la rive, mais après l'avoir un peu resserré, plongent dedans, saisissent le poisson avec la main, lui mordent la tête et le jettent ensuite sur le bord de l'eau.

La récolte des ignames ne se fait également qu'à époques fixes. Tous ces règlements ne manquent pas d'une certaine analogie avec ceux qui sont en vigueur dans les contrées civilisées.

Si tout le monde fume, il est juste de dire aussi que tout le monde nage en Nouvelle Calédonie ; ces deux exercices ne

rencontrent pas une seule exception parmi les Néo-Calédoniens. L'adresse des femmes est, sous ce dernier rapport, vraiment merveilleuse ; elles jouent et plongent dans l'eau comme des sirènes, tantôt pour pêcher des coquillages, tantôt pour attraper un objet quelconque, comme une pipe en terre que leur aurait jetée un marin du haut de son bord.

Les hommes et les femmes ont l'habitude d'agrandir le plus possible la partie inférieure de leur oreille ; dans cette espèce de peau extrêmement tenue et presque transparente, ils pratiquent des ouvertures plus ou moins grandes. Les oreilles de quelques-uns d'entre eux sont démesurément percées ; dans ces trous, les femmes mettent des fruits rouges comme la cerise. Pour un grand nombre, cette espèce de *fenêtre auriculaire* sert de porte pipe ; ils y introduisent la queue de ces pipes en terre blanche que tout le monde connaît. Ceux qui portent un fruit dans cet orifice artificiel trouvent le moyen d'accrocher leur pipe à leur collier derrière la nuque.

Les hommes ont des habitudes de coquetterie assez délicates pour des cannibales ; ils portent fréquemment des fleurs dans leurs cheveux, comme leurs femmes ; celle qu'ils paraissent préférer est une fleur rouge, tantôt simple, tantôt double, que l'on trouve toute l'année sur un petit arbuste et dont l'éclat est incomparable. Ils portent également de temps à autre une couronne de lianes vertes ou de fougères tressées avec le plus grand art. Ainsi mis et couronnés de fleurs ou de feuillage, ils font assez l'effet de faunes ou satyres ou de bergers noirs en quête d'une Amaryllis ou d'une Galathée quelconque ; mais le rapprochement devient encore plus sensible et le dieu Pan pourrait les croire de son école, lorsqu'à cela ils joignent un air de musique. Leur unique instrument consiste en un roseau recourbé percé de deux trous, roseau dont ils ne tirent qu'un son doux et miauteur, et à l'extrémité duquel ils incrustent

de petits pois rouges et noirs. Quelques-uns d'entre eux venaient, près de notre bivouac de Kanala, nous honorer d'un concert; je ne leur ai jamais reproché qu'une chose, de toujours jouer le même air. Réellement, leur répertoire musical n'était pas assez varié. Aliki-Kaki-el-Grahié, le chef suprême des tribus de Kanala, était le prince de ces élégants dilettanti; il était impossible de porter plus gracieusement que lui une couronne de fleurs et de feuillage.

Les femmes se pratiquent sur le corps, sans doute à l'aide du feu, des excroissances de chair qu'elles prennent pour des embellissements à leurs grâces naturelles. Toutes les femmes des chefs ont quelques-unes de ces marques singulières sur le haut du bras; les autres se pratiquent des espèces de ventouses lenticulaires autour des seins. Quelques indigènes des deux sexes se tatouent en zig-zag le long des jambes, mais jamais sur la figure; l'opération se fait avec une épine semblable à celle de l'acacia et une herbe dont le suc est d'une couleur bleuâtre.

Lorsqu'il pleut, les hommes portent un manteau de paille tressée qui est très difficile à faire et qui rappelle beaucoup ceux dont se servent les paysans de l'intérieur de l'Italie; d'une surface unie en dedans, il conserve au dehors une espèce d'herbe longue comme les poils d'une fourrure et le long de laquelle la pluie glisse aisément; c'est un vêtement imperméable.

Les indigènes sont très décents dans toutes leurs actions.

Leurs mariages ne méritent pas précisément cette dénomination. Quant un homme a remarqué une jeune femme, il la demande au grand chef, qui la lui donne si elle n'est pas déjà prise ou s'il ne compte pas la garder pour lui-même.

Lorsque la femme ressent les premières douleurs de l'enfantement, elle se dirige aussitôt vers la mer, ou vers la rivière

si c'est une habitante de l'intérieur ; elle entre dans l'eau jusqu'à la ceinture et met ainsi au monde la petite créature , comme si elle appartenait au genre canard ; elle se délivre elle-même et revient ensuite au logis comme si de rien n'était ; on compte un néo-calédonien de plus , voilà tout.

Aliki-Kaki-el-Grabié , dont j'ai plus haut cité le nom , a un sérail de quatorze femmes, dont quelques-unes sont assez belles. Comme on le voit , la polygamie est admise par ces insulaires ; les chefs de tribus ou simples alikis ont en général cinq femmes chacun , les riches particuliers en ont deux ou trois , selon leurs ressources , celui qui n'a pas de propriétés s'en passe forcément , ce qui me paraît une nouvelle application de l'usage en vigueur partout.

Quand il y a dans la tribu une femme remarquable par sa beauté , on l'amène aussitôt au grand chef ; convenez que c'est un heureux mortel. La barbe est le signe distinctif de la virilité , c'est-à-dire qu'un jeune homme n'obtient de femme que lorsqu'il commence à avoir du poil au menton ; plusieurs de ces insulaires ont de longues barbes et d'épaisses moustaches. Ils se rasent avec des verres de bouteilles disposés à cet effet , et cela avec une adresse dont nos artistes coiffeurs se feraient difficilement une idée

Le rôle d'un grand chef est , sous tous les rapports , un des plus enviabiles ; son autorité paraît être sans limites. Il a au-dessous de lui des grands vassaux ou dignitaires qui , eux-mêmes , passent pour nobles aux yeux des autres membres de la tribu ; ces aristocrates ont des écussons sculptés sur le côté de leurs pirogues , et les roturiers de l'île ne passent jamais devant eux sans s'incliner avec respect. Personne ne s'attendrait à se heurter en Calédonie à des préjugés si semblables à ceux de notre vieille Europe.

Un certain ordre et une discipline assez sévère président à

toutes les évolutions militaires, en temps de paix comme en temps de guerre. J'ai l'intention de décrire plus tard une de leurs revues. Les tribus calédoniennes ne se surprennent point traitreusement ou à l'improviste, elles se déclarent franchement la guerre, et voici comment : par une nuit des plus sombres, un kanak appartenant à la tribu qui veut entrer en hostilités passe la frontière et se dirige vers le principal village ennemi. Arrivé sur la pelouse qui se trouve en face de toute maison d'aliki, il y plante au beau milieu une lance à laquelle pend le drapeau de *tapa* et se retire ensuite silencieusement, afin de n'être point découvert. Le premier individu qui, le matin, aperçoit cet emblème menaçant crie : « Aux armes ! » et en un instant tout le monde est sur pied. Dès lors ils se tiennent sans cesse sur leurs gardes. C'est à la manière dont est attaché le morceau de *tapa* qu'ils reconnaissent quelle est la tribu qui vient de leur déclarer la guerre.

Mais, en vérité, je crois qu'il est temps de m'arrêter ; si je permettais à ma plume de raconter tous les détails intéressants qui ont trait à ce singulier peuple que j'ai attentivement étudié, malgré bien des douleurs et bien des épreuves ; si je fouillais ma mémoire jusque dans ses derniers replis, je me verrais dans l'obligation de sortir du cercle que je me suis tracé à l'avance et de faire un volume tout entier.

J'ai surtout voulu aujourd'hui saisir l'accasion qui semblait s'offrir de vous remercier, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant parmi vous ; votre intention était d'encourager mes études en leur donnant un stimulant nouveau. Veuillez donc agréer l'expression bien sincère de ma gratitude. Lorsque dans quelque temps j'aurai quitté la famille militaire qui ne m'a offert qu'amères désillusions et que souffrances, je me souviendrai, quelque soit l'avenir qui m'attend,

de cette nouvelle famille littéraire qui m'accueillait il y a quelques jours dans son sein, de toutes ces affectueuses relations liées sur ces rivages de la vieille Armorique, qui pourtant ne sont pas encore pour moi la patrie, de ces amitiés solides, de ces témoignages de bienveillance et de sympathie pour le soldat voyageur dont la tente incertaine était naguère plantée sur une île peuplée d'antropophages.

Félix BÉRAUD,

Juillet 1903.

LA FRANCE DANS L'EXTRÊME ORIENT

Poème Lyrique.

LE POÈTE. — BOUDDHA. — LA CHINE. — LA FRANCE.

LE POÈTE.

La France, ma patrie, à ce veau d'or immonde,
Qui tient à ses genoux les conquérants du monde,
N'a jamais prodigué les flots de son encens.
Quand de ses bataillons la terre est inondée,
Que veut-elle ? Assurer le triomphe à l'idée
Qui brise, jeune encor, des langes impuissants.

Elle a, dès son berceau, l'instinct des grandes choses ;
Ce n'est point une enfant qui joue avec des roses,
Elle a pris pour hochet la lance d'un héros.
Tout-à-coup elle entend le cri de la souffrance
Que subissent au loin les enfants de la France,
Et s'apprête à briser le joug de leurs bourreaux.

Dieu le veut !!! dit un moine, et dans le fond des âmes,
La foi, prête à s'éteindre, a rallumé ses flammes.
L'enthousiasme ardent a passé dans sa voix.
Godefroi de Bouillon achève à coups d'épée,
Sur le tombeau du Christ, la sublime épopée,
Et simple chevalier monte sur le pavois.

Mais le bandeau royal n'est qu'un tissu fragile ,
Le sceptre entre ses mains n'est qu'un sceptre d'argile ,
Et tous ces flers barons exigent un serment ;
Ils n'ont point abdiqué leurs antiques franchises ,
Et , de Jérusalem promulguant les assises ,
Le prince donne au monde un nouveau document .

Les peuples du Liban rayonnent d'espérance :
Ils contemplent de loin l'étendard de la France ,
Qui des tours de David couronne le sommet .
Le chrétien , de ces murs quand il franchit l'enceinte ,
Peut prier maintenant sur la montagne sainte ,
Sans craindre le bâton des fils de Mahomet .

Je voudrais effacer du livre de l'histoire
Les grandes trahisons que commet la victoire !
J'adore avec saint Louis les éternels décrets .
Pourquoi s'abandonner à de lâches alarmes ?
J'entends tous les soldats qui meurent sous les armes
Crier : « Serrez les rangs ! et vive le progrès ! »

Tous ces grands mouvements qui soulèvent le monde
Et donnent à l'Asie une terreur profonde ,
Ont conquis à la France un immense ascendant .
La dernière victoire appartient aux idées
Qui du sang des Français ont été fécondées ;
La lumière se fait dans le sombre Occident !

Les longs hennissements des cavales numides
Ont réveillé l'écho dormant aux Pyramides .
Ce n'est plus le soleil qui fait vibrer Memnon :
C'est le Dieu de la guerre . Il a pris pour ministre
La foudre que précède une clarté sinistre ,
Et fait voler la mort sur l'aile du canon .

Ce jeune Bonaparte, un des Dieux de la guerre,
N'est point dans notre histoire un conquérant vulgaire
Qui se fait un habit du manteau de César.
L'ambition ardente eût-elle tous ses rêves ?
Il sut se ménager quelques rapides trêves
Et força le progrès de monter sur son char.

Un homme de génie a jeté la semence ;
Le temps l'a fécondée , et l'Égypte commence
A se couvrir le sein de brillantes moissons.
Portant aux bords du Nil les arts de leur patrie ,
Des hommes animés du Dieu de l'industrie
Ont ouvert aux Pachas de nouveaux horizons.

Si les vieux Pharaons revenaient à la vie ,
Sans doute on les verrait jeter un œil d'envie
Sur ce vaste canal qui doit joindre deux mers.
Ferdinand de Lesseps , ton œuvre est gigantesque ;
Laisse tes ennemis , tombés dans le grotesque ,
Exhaler leurs fureurs en sarcasmes amers.

Je ne puis approuver le sombre fanatisme
Et sais fouler aux pieds l'étroit patriotisme
Qui s'allume au foyer des plus vils intérêts.
Je sais rendre justice aux familles des princes
Dont l'héroïque épée augmenta nos provinces
En frayant un chemin triomphal au progrès.

A qui revient l'honneur d'avoir sauvé la Grèce ,
Quand retentit au loin le cri de sa détresse ?
Qui ralluma l'ardeur de ses fils indomptés ,
Quand Mahmoud les a vus , aux lieux où Démosthènes
De ses mâles accents fit retentir Athènes ,
Relever le drapeau des vieilles libertés ?

L'empire est un vieillard qui tombe en décadence :
Aux jours marqués par toi, divine Providence ;
(On commet un blasphème en t'appelant Destin.)
J'aperçois le bûcher des grandes funérailles ,
Et le bélier des Turcs va heurter les murailles
Où resplendit encor la croix de Constantin.

Avant la catastrophe , avant sa léthargie
L'Empire eut , grâce à nous , des heures d'énergie.
La France doit pousser un noble cri d'orgueil ;
L'Empire d'Orient eut ses jours de victoire.
Le moribond jeta quelques reflets de gloire
Avant de se coucher dans l'horreur du cercueil.

Et si l'Europe , un jour , opérerait un partage ,
Nous pourrions réclamer un legs dans l'héritage
Où retentit encor l'écho de nos exploits.
Lequel des potentats pousserait l'insolence
Jusqu'à venir planter la pointe de sa lance
Sur le seuil d'un Empire où nous dictions des lois !

Mais d'où vient ce sanglot qui part du fond des âmes ?
Les cèdres du Liban se couronnent de flammes ;
Le Turc est immobile au sommet de ses tours ;
Et le Druse , altéré de sang et de pillage ,
Bondit en rugissant de village en village ,
Une odeur de cadavre allèche les vautours.

Les enfants de la France arrêtent ces furies
Qui vont recommencer d'ignobles boucheries ;
Le tigre ne boit plus le sang à longs ruisseaux ;
Le Maronite enfin , protégé par la France ,
D'un avenir moins sombre a conçu l'espérance
Rien qu'en apercevant le mât de nos vaisseaux.

Si tu veux ajouter une page à l'histoire
Que signera bientôt la main de la victoire,
Va porter la lumière en des pays lointains ;
Et, supprimant d'un bond un immense intervalle,
Dans l'extrême Orient apparais, sans rivale,
O France ! Dieu le veut ! accomplis tes destins.

Héroïques soldats, vous que la gloire attire,
Saints prêtres, dévorés par la soif du martyr,
Pour vous le dévouement a d'immortels attraits.
Dans l'extrême Orient, poursuivez vos conquêtes ;
Qu'importent la distance et l'horreur des tempêtes ?
La vapeur a prêté des ailes au progrès.

BOUDDHA.

Dans l'extrême Orient, France, que viens-tu faire ?
Es-tu donc à l'étroit dans le vieil hémisphère,
Comme Napoléon, Alexandre ou César ?
Abandonnant ton âme au vol de ses pensées,
Viens-tu renouveler des luttes insensées
Et jusqu'au bout du monde aventurer ton char ?

La conquête, pour moi, n'est qu'un torrent qui coule
En effleurant mes pieds. Le bruit cesse et je foule,
Victorieux, le sol que la vague inonda.
Tes principes nouveaux, semés par la victoire,
Ne feront point pâlir les reflets de la gloire
Que les siècles ont mis sur le front de Bouddha.

Dans le sein de l'Asie , apportant la ruine ,
Viens-tu pour extirper la puissante racine
Que mon culte a jetée au plus profond des cœurs ?
Tous ces grand conquérants , les fléaux de la terre ,
N'ont pu m'épouvanter au bruit de leur tonnerre ;
Sur ma tête impassible ont passé les vainqueurs .

Et tu veux que mon peuple , à la voix de tes prêtres ,
Se mette à renverser l'idole des ancêtres ,
Et ne respecte plus mes dogmes immortels !
Sur cette Asie , en vain de ton sang inondée ,
Dans le cercle immobile où j'enferme l'idée ,
Je suis , je resterai debout sur mes autels .

Le sang de tes martyrs sur le sol fume encore :
Auraient-il des rivaux qu'un zèle ardent dévore ?
Ton culte fut noyé dans le sang de tes fils .
Tes prêtres , il est vrai , dans ce pays immense
Ont répandu jadis quelques grains de semence :
Regarde-la mourir au pied du crucifix .

Au royaume d'Annam , aux peuples de la Chine ,
Ils viennent , désarmés , annoncer la doctrine
Que du haut d'un gibet Jésus-Christ proclama .
Au fond du sanctuaire où je règne paisible ,
Je déchire un par un les feuillets de leur Bible
Et surveille en rival les autels de Brama .

Si de l'antiquité j'invoque la puissance ,
N'ai-je pas , réponds-moi , précédé la naissance
De celui que ton peuple appelle Jésus-Christ ?
Venus de l'Orient , n'a-t-il pas vu trois mages
A son divin berceau présenter leurs hommages ?
La langue des Hébreux vaut-elle le Sanscrit ?

Es-tu l'intelligence et la raison parfaite ,
Pour oser de mon culte annoncer la défaite ?
Viens-tu faire mentir mon immortalité ?
Dans les plis de ta robe , en m'apportant la guerre ,
Peuple civilisé tu caches le tonnerre ;
J'aurai pour moi le nombre et l'immobilité.

LA CHINE.

Que viens-tu m'apporter , ô France , avec l'armée ,
Que ta flotte vomit sur la Chine alarmée ?
D'un si vaste appareil , dis-moi quel est le but ?
Tes soldats viendraient-ils , ardents à la curée ,
Et d'exploits lucratifs supputant la durée ,
Aux peuples subjugués imposer un tribut ?

Est-ce la soif de l'or , France , qui te dévore ?
Est-ce pour le ravir aux peuples de l'aurore ,
Que tu forces ton aigle à prendre son essor ?
Comme ces nations , par l'intérêt guidées ,
N'aspirant déjà plus à de hautes idées ,
Viens-tu , vile marchande , arrondir ton trésor ?

Viens-tu pour rechercher , au fond de ces contrées
Que les arts de la paix ont souvent illustrées ,
Un immense théâtre à de nouveaux exploits ?
Ou , l'épée à la main , présentant un mémoire ,
Dans les comptoirs d'Asie escompter la victoire ?
Viens-tu pour m'imposer et ton culte et tes lois ?

Avais-tu donc besoin de conquêtes lointaines
Pour rehausser l'honneur de tes vieux capitaines ,
Pour ajouter encore aux splendeurs de ton nom ?
Tous mes peuples , dressés en vivantes murailles ,
Fermeront à ma voix les profondes entailles
Que font en ricochant l'obus et le canon.

Le ciel m'a prodigué le nombre et la durée.
Mon peuple a recouvert une immense contrée :
La surface du sol disparaît sous ses flots.
Vois sur le sein des eaux , vois les jardins qu'il fonde.
Je pourrais le serrer en masse si profonde ,
Qu'il vous étoufferait, soldats et matelots ;

Vous n'êtes que d'hier , ô peuples de l'Europe !
Dans un lointain obscur le mystère enveloppe
Les pas que j'essayais en quittant mon berceau.
Si je n'ai point trouvé d'ardentes sympathies
Parmi les nations qui se sont englouties ,
Du moins sur leurs débris a vogué mon vaisseau.

Civilisation dont tu parais trop fière ,
Beaux-Arts, vastes foyers d'où jaillit la lumière ,
Je les ai cultivés des siècles avant toi.
Mon peuple se livrait à l'active industrie ,
Lorsque le tien encor , fils de la barbarie ,
De ses grossiers instincts ne suivait que la loi.

Tu n'as pu que glaner aux champs de la pensée.
Deux mille ans avant toi la Chine a vu Kong-Tsée
De la philosophie atteindre les hauteurs.
J'avais déjà donné la longue dynastie ,
Dont le nom seul excite encor ma sympathie
Et qui fut si féconde en grands législateurs.

Mon peuple n'a-t-il pas supprimé des montagnes
Et créé sur des rocs de riantes campagnes ?
Vois les brillants produits qui recouvrent mon sein,
Viens-tu pour les ravir, comme un tigre sa proie ?
Si tu peux aujourd'hui te draper sous la soie,
Deux moines ont commis ce trop heureux larcin.

N'ai-je pas avant toi trouvé l'imprimerie,
Art divin qui peut seul vaincre la barbarie ?
Quel usage as-tu fait de la poudre à canon,
Instrument infernal de la guerre exécrée ?
A des jeux innocents moi je l'ai consacrée.
L'historien peut-il me refuser un nom ?

Tes fils n'étaient pas nés ou ne savaient pas lire,
Que ma voix, mariée aux accords de la lyre,
Charmaient les doux loisirs d'un peuple de pasteurs ;
Quand de grossiers canots composaient ta marine,
La boussole déjà, dans les mers de la Chine,
Avait servi de guide à mes navigateurs.

Quand le tigre a laissé, roi sauvage des jungles,
Sur mes champs dévastés la trace de ses ongles,
Le paysan frémit et suspend son travail ;
Mais quand le monstre enfin bondit vers sa tanière,
Il ramène, en suivant toujours la même ornière,
D'un troupeau décimé les débris au bercail.

C'est ainsi qu'on m'a vue, après de grands carnages,
Quand j'entendais bondir des escadrons sauvages,
Rassembler dans mon sein un peuple épouvanté.
D'un conquérant barbare effaçant les empreintes,
Je prodiguais en mère, au vaincu mes étreintes,
Et couvrais d'un bandeau son front ensanglanté.

Siècles et conquérants, ont passé sur ma tête !
Je l'ai courbée un peu. Quand finit la tempête ,
Quand je vis l'arc-en-ciel , je relevai mon front.
Je suis après mille ans, je suis toujours la même ,
Je suis toujours la Chine , et sur mon diadème
Le pied des conquérants n'a point laissé d'affront.

A grands coups de canon tu peux briser mes portes ;
Mais je n'accepte pas la loi que tu m'apportes ,
La loi du mouvement. Pour moi , c'est le repos.
Du progrès incessant la France est le modèle :
A l'immobilité , moi je reste fidèle.
Les siècles ont inscrit ce nom sur mes drapeaux.

LA FRANCE.

Le vieux monde a besoin d'une forte secousse ,
Peuples de l'Orient, et c'est Dieu qui me pousse
A vous faire sortir d'un repos étouffant.
Si j'aime à débarquer sur de lointains rivages
C'est pour civiliser des peuplades sauvages ;
J'amène le progrès sur mon char triomphant.

Et soldats et marins , se riant des tempêtes ,
Poursuivent sous mes yeux le cours de leurs conquêtes,
Dans des lieux inconnus à l'aigle des Césars.
Au royaume d'Annam si j'apporte la guerre
Et fais trembler la Chine au fracas du tonnerre ,
C'est pour y raviver la palme des beaux arts.

O vous, peuples d'Annam, ô toi Céleste Empire,
Où depuis si long-temps tout un peuple respire
L'air de la servitude à l'ombre de la mort !
Nations de l'Orient, serez-vous les dernières
Que je verrai sortir de vos vieilles ornières ?
Ne ferez-vous jamais un généreux effort ?

Dans l'extrême Orient, un empereur s'obstine
A toujours adorer les dieux de la routine ;
Je plante mes drapeaux sur les murs de Canton.
A son aveuglement, s'il joint la perfidie,
Mes aigles, en bravant l'horreur de l'incendie,
Des palais de Pékin surmontent le fronton.

Pourriez-vous résister aux fils de la victoire,
Chinois, peuple d'enfants, vous qui mourez sans gloire
Ou fuyez, effarés, en timides troupeaux ?
Que m'importent le nombre et la grande muraille ;
Je vois mes généraux sur les champs de bataille
Ne pas même daigner prendre tous vos drapeaux.

Un torrent qui bondit du sommet des montagnes
Et promène en courant l'horreur dans les campagnes,
Aux sinistres lueurs qui partent d'un volcan,
Nest-ce pas le tableau des horribles ravages
Que semaient en passant les hordes de sauvages
Lorsque tremblait l'Asie au nom de Gengis-Khan ?

Un fleuve qui répand la vie et l'abondance,
Pour les bords qu'il arrose est une Providence :
Tel est ton doux symbole, ô civilisateur.
Si tu fais au vaincu répandre quelques larmes,
Aussitôt qu'a cessé le clairon des alarmes,
Il ne voit plus en toi qu'un noble bienfaiteur.

Ambassadeurs du Christ , ardents missionnaires ,
Vous n'avez pas besoin du fracas des tonnerres
Pour annoncer au peuple un Dieu mort sur la croix.
Quand le canon se tait , votre rôle commence.
Répandez dans les cœurs la divine semence
Et de l'humanité revendiquez les droits

Le but n'est pas atteint quand la guerre est finie ,
Le peuple subjugué... Les hommes de génie
Consacrent tous leurs soins à des devoirs nouveaux.
Suivons du peuple-roi les exemples sublimes ,
De ses vieux sénateurs les profondes maximes ,
Et pour civiliser commençons nos travaux.

Nous sommes dans cet art , nous sommes des novices.
Au lieu d'inoculer les poisons de nos vices ,
Aux regards de l'Asie étalons nos vertus.
Étudions ses lois et ses vieilles coutumes ,
Son langage et ses mœurs , son culte et ses costumes ;
Ne méprisons pas trop ces peuples abattus.

Leur langue a ses beautés , leurs arts ont leurs merveilles :
Dans le vaste butin , diligentes abeilles ,
Empruntons aux vaincus ce qu'ils ont de plus beau.
Le Dieu d'intelligence et le Dieu d'harmonie
Aurait-il pour nous seuls , allumant le génie ,
Éteint partout ailleurs cet immortel flambeau ?

Pour un observateur quelle étude féconde
Que d'aller remonter jusqu'au berceau du monde.
Un peuple se prétend l'aîné du genre humain.
Quels titres sont les siens ? Consultez son histoire.
Ainsi qu'un grand seigneur , chargé d'ans et de gloire ,
Il déroule à vos yeux quelque vieux parchemin.

Pourquoi le regarder d'un œil d'indifférence ?
La sottise orgueilleuse est sœur de l'ignorance.
Ne peut-il pas fournir des documens nouveaux ,
De sublimes pensers , des fleurs de poésie
Ecluses sous les feux d'un beau soleil d'Asie.
Peut-être chez ce peuple Homère a des rivaux.

Au royaume d'Annam , l'opulente nature
A prodigué ses dons aidés par la culture ,
Et la terre n'y prend qu'un rapide sommeil.
Nourrice intarissable aux milliers de mamelles ,
Ses forces aujourd'hui semblent toujours nouvelles ,
Sous les ardents baisers d'un splendide soleil.

Peuples de l'Occident , fiers de votre industrie ,
Europe , des beaux-arts la brillante patrie ,
Il ne mérite pas vos suprêmes dédain ,
Le peuple qui , broyant des montagnes entières ,
A de l'agriculture étendu les frontières
Et transformé la Chine en d'immenses jardins.

Oui ! ce peuple énervé , si facile à détruire ,
Dans les arts de la paix peut encor vous instruire.
Je dis en répétant le grand mot de César :
« Je n'ai rien fait encore ; j'ai quelque chose à faire. »
Je veux , de la culture élargissant la sphère ,
Mettre avec mes lauriers des épis sur mon char.

O princes du commerce , ô rois de l'industrie !
De cent produits nouveaux dotez votre patrie ,
A tous les bouts du monde envoyez vos vaisseaux.
Vous voulez la richesse ! Une vaste contrée
Dont un coup de canon vient de forcer l'entrée .
Seule en pourrait encor raviver les ruisseaux.

Mais la conquête, hélas ! n'est qu'un lien fragile ;
Il faut, pour l'affermir, le Dieu de l'Évangile
Qui verse dans les cœurs la douceur de sa loi.
Civilisation, dans ce large domaine
Où l'homme arrive au but, quand c'est Dieu qui le mène,
Tu n'es à mes regards qu'un rayon de la foi !

Archimède l'a dit : « Pour soulever le monde
Il ne faut qu'un levier : la science profonde. »
Cherchons pour l'appuyer une base d'airain.
La science profonde et la foi réunies
Répriment les écarts de ces fougueux génies
Qui bondiraient pareils à des astres sans frein.

Pousser dans le progrès tout un peuple immobile,
Plier l'Asie entière au joug de l'Évangile,
Pour d'immortels pêcheurs quel grand coup de filet !
Ce divin résultat, consigné dans l'histoire,
Des plus grands conquérants éclipserait la gloire,
En donnant à la mienne un éternel reflet.

Je vois à mes accents sourire l'ironie.
Douze pauvres pêcheurs, douze hommes de génie,
N'ont-ils pas opéré de plus brillants exploits ?
N'ont-ils pas surmonté de plus rudes obstacles ?
Et n'ont-ils pas offert le plus grand des spectacles
En menant l'univers au pied d'une humble croix ?

Mais ce n'est là qu'un rêve, une belle utopie...
Renégat du progrès, ferme ta bouche impie.
Des hommes ont rêvé d'asservir l'univers,
Et, pour réaliser un dessein gigantesque,
Ils poussaient devant eux l'infâme soldatesque
Qui des peuples vaincus allait river les fers.

Ces hommes n'invoquaient que la force brutale ,
Et l'aveugle destin était leur loi fatale .
Je ne vois que ce mot sur leurs drapeaux inscrit ;
Et Dieu qui dans un homme incarna le génie ,
Eternel idéal de douceur infinie ,
Ne verrait pas le monde aux genoux de son Christ !

Un doigt sur le cadran où court la destinée ,
Vous voulez assigner et le jour et l'année
Au progrès qui commence à mesurer son vol .
O sublimes mineurs que la raison éclaire ,
Il n'est pas l'heure encor d'exiger un salaire ,
Vous commencez à peine à défoncer le sol .

A l'électricité , pour parcourir les mondes ,
Si j'en crois la science , il faut quelques secondes ,
Et du temps au wagon qui vole sur l'essieu !
Vous daignez accorder du temps à la matière ,
Il en faut au soleil pour darder sa lumière ,
Et vous en refusez aux paroles de Dieu !

Laissez-les féconder le sol de mes conquêtes ;
Apôtres et soldats auront leurs jours de fêtes ,
Lorsqu'ils auront fondé le culte du progrès .
Bouddha , tu peux souffler les feux du fanatisme ,
Sur les débris impurs du vieux polythéisme ,
Tu m'entendras un jour promulguer mes arrêts .

A celui qui veut suivre et mes lois et mon culte ,
Je ne souffrirai point qu'on prodigue l'insulte :
Que tous les potentats en soient bien convaincus .
Moi , des peuples divers respectant la croyance ,
Je n'écrirai jamais le mot intolérance
Sur mes nobles drapeaux , ni malheur aux vaincus !

Tes dogmes , ô Bouddha , n'ont fait que des esclaves.
Je viens pour alléger le poids de leurs entraves ,
Dans la nuit des tombeaux j'apporte la clarté ;
Je suis pour les captifs l'étoile d'espérance ,
Et pour les malheureux la fin de la souffrance.
J'apporte le progrès , l'ordre et la liberté.

Et toi Céleste Empire , au sommeil séculaire ,
Tu te croyais trop loin pour sentir ma colère !
Le bruit de mes canons te réveille en sursaut.
Debout !!! Rien ne résiste au choc de mes idées ,
Tes provinces bientôt en seront inondées.
Apôtres et soldats vont monter à l'assaut.

MAURIÈS,

Sous-Bibliothécaire de la ville de Brest.

16 Mai 1862.

HISTOIRE

DES

Corporations des Arts et Métiers de Brest

ET DES

Établissements qu'elles ont fondés dans la Ville.

• Il y aurait à faire un travail intéressant et des recherches instructives sur les corporations et leurs statuts. C'est, on peut le dire, une législation toute particulière, la législation du peuple de cette époque : sous ce rapport, elle est digne des investigations des érudits et de la curiosité des lecteurs. •

(DE PASTORET, membre de l'Institut,
préamb. des *Ordonnances royales*.
T. XX.)

Préliminaire. — Il faudrait remonter bien haut dans l'antiquité pour retrouver l'origine des corporations d'arts et métiers ; mais c'est à compter du moyen-âge surtout qu'elles prirent une importance toute particulière dans la société et qu'elles devinrent tout-à-fait florissantes. Elles étaient alors, tout à la fois, *industrielles* en raison des professions des hommes qui les composaient, et essentiellement *religieuses* par les règlements qui les dirigeaient ; quelquefois aussi elles devenaient un élément politique puissant et dangereux lorsqu'elles se jetaient dans les partis au milieu des mouvements populaires.

Elles étaient désignées indifféremment sous les noms de corporations, confréries ou jurandes. On leur donnait aussi le nom de communauté. On les appelait *corporations*, en raison

de la réunion des hommes d'un même métier, d'un même corps d'état qu'elles représentaient ; *confréries*, à cause de l'esprit de confraternité qui devait les animer et des liens sacrés qui les réunissaient sous la bannière d'un même saint ; *jurandes* enfin, par suite du serment que chaque membre d'un même corps d'état devait prêter de se bien conduire et de se conformer en tout aux statuts de leur Société.

Chaque corporation était placée sous le patronage d'un saint et avait ses statuts particuliers ; quelquefois cependant des corps d'état de professions à-peu-près identiques se réunissaient sous la bannière d'un même saint et suivaient les mêmes statuts.

Si les corporations eurent jadis un but utile pour sauvegarder les droits et les intérêts de chaque ouvrier pris en particulier, par le patronage de toute une réunion d'hommes du même métier, dans ces temps où la force brutale remplaçait souvent le droit ; si elles offrirent aussi une utilité relative, alors que la concurrence n'existait point et que les transactions commerciales étaient presque nulles, en forçant l'artisan, par le chef-d'œuvre qu'il était obligé de faire pour sa réception, de bien connaître son métier avant d'être appelé à l'exercer, et d'offrir ainsi des garanties aux consommateurs obligés de se fournir chez les ouvriers-maitres et jurés des villes ; si elles assurèrent peut-être encore la probité dans les transactions par la surveillance de toute la corporation jalouse de la conservation de l'honneur de la confrérie, sous bien d'autres rapports, principalement sous le rapport des progrès de l'industrie, sous celui des améliorations et des perfectionnements à apporter aux professions libérales, artistiques ou autres, elles furent toujours une entrave aveugle, favorable à la routine.

Il est une justice qu'il faut leur rendre, un fait important qu'il faut signaler, c'est que le régime des corporations con-

tribua puissamment en France à l'émancipation des classes inférieures de la société et à leur moralisation.

Non-seulement les corporations monopolisaient entre leurs mains toutes les industries des villes, tout le commerce, ne permettant à personne, en dehors de leurs associations, de faire aucun commerce, de créer aucune industrie, d'apporter aucune amélioration, aucun perfectionnement, quelque minime qu'il fût, aux objets que confectionnaient ou vendaient les maîtres qui les composaient; mais, en outre, elles se jaloussaient entr'elles et se faisaient une guerre acharnée. La difficile question de la séparation bien tranchée, bien précise, des commerces à-peu-près identiques, entraînait souvent, entre ces industries rivales, de longs et coûteux procès, qui ruinaient quelquefois et le délinquant et la corporation elle-même qui poursuivait. Souvent le corps du délit était détérioré et même perdu avant que le jugement définitif fût rendu; car il y avait presque toujours appel à une juridiction supérieure.

Les particuliers, les bourgeois, les personnages importants des villes, les gens sans profession n'étaient point non plus à l'abri de leurs poursuites, s'ils transgressaient, même par ignorance, les statuts des corporations. Aussi, bien antérieurement à la révolution, avaient-elles été déjà souvent l'objet d'attaques vives et nombreuses. Malgré tout, elles se maintinrent, tant elles étaient puissantes, jusqu'en 1776. A cette époque, le ministre Turgot présenta, à la sanction du roi, un projet de loi portant suppression de toutes les corporations en France. Ce projet, quoique vivement attaqué par des hommes influents et haut placés, fut néanmoins signé par Louis XVI et mis immédiatement à exécution. Mais deux ans après, Necker ayant remplacé Turgot, les corporations furent rétablies. Elles ne tombèrent, pour ne plus se relever, que sous la loi du 18 août 1792.

Il nous a semblé qu'il n'était pas sans intérêt, avant d'aborder l'histoire des corporations à Brest, de rappeler ce qu'elles avaient été jadis et leur position dans la société ancienne; aussi avons-nous fait précéder notre travail de ce court préliminaire.

Corporations de Brest. — Aperçu général. — A Brest, comme dans toutes les autres villes de France, il existait anciennement des corporations d'artisans, ayant leurs statuts et leurs armoiries, et très jalouses de la conservation de leurs droits et privilèges.

D'après la liste de leurs armoiries, le nombre des corps d'état devait être de trente-quatre; cependant, sur le relevé de l'actif et du passif des diverses corporations, présenté au bureau de police lors de leur suppression en 1792, on ne voit figurer que neuf corporations, qui sont celles des *Chirurgiens*, des *Perruquiers*, des *Cordonniers*, des *Tailleurs*, des *Orfèvres*, des *Procureurs*, des *Serruriers*, des *Taillandiers*, des *Menuisiers*, et des *Marchands*. La corporation des Marchands se composait, il est vrai, des marchands de *draps*, de *soieries*, des *merciers*, des *quincailliers* et des *joailliers*. Cela en porte le nombre à treize.

Les registres qui existent aux archives de la ville ne se rapportent qu'à cinq corporations: ce sont celles des *Perruquiers*, des *Cordonniers*, des *Menuisiers*, des *Orfèvres* et des *Serruriers*.

Comme partout, les corporations étaient à Brest fort tracassières. Elles monopolisaient tout le commerce entre leurs mains, et, si nous nous en rapportons à un manuscrit sur Brest, écrit en 1777 par M. Le Roy de Paulin, officier du génie, elles étaient une entrave à l'accroissement de la population et à l'agrandissement de la ville.

• La suppression des maîtrises et jurandes, dit-il, offre déjà

» dans la ville une révolution avantageuse et annoncée par
» l'édit du roi. Les différents corps de métiers , artistes et
» artisans , n'avaient point à Brest de préséance les uns sur
» les autres et ne s'attachaient que très superficiellement aux
» recherches ingénieuses de leur état ; mais ils profitaient stric-
» tement de tous les attributs des privilèges de la maîtrise.

» La ville commence déjà à ressentir les effets de l'édit de
» suppression. Plusieurs émigrants cherchent des moyens d'éta-
» blissements à Brest , soit par des spéculations réfléchies , soit
» par un encouragement pour les états et métiers ; on peut
» donc se flatter d'obtenir des productions plus parfaites et un
» accroissement d'habitants avantageux pour la ville et le ser-
» vice du roi. » (1)

Ce tableau peu flatteur , tracé par un contemporain , ne présente certes pas les corporations de Brest sous un jour bien favorable. Si elles étaient du reste une entrave , comme le dit M. Le Roy de Paulin , au progrès et à l'accroissement de la population , d'après les registres qui nous sont restés , elles n'étaient pas non plus comme associations fort avantageuses aux membres qui les composaient. Presque toujours dans un état financier peu prospère , souvent elles devenaient une charge fort onéreuse pour les maîtres et pour les apprentis eux-mêmes. Ainsi , lors de leur suppression , les cordonniers devaient plus qu'ils n'avaient en caisse ; les tailleurs de même , quelques-unes étaient au pair , mais peu en prospérité.

Pourtant elles exerçaient leurs droits et privilèges avec une dureté , une brutalité extrême. Aucun ouvrier étranger n'était admis à exercer son état à Brest , à moins qu'il ne fit de nouveau ses preuves et payât les droits de réception. Les maîtrises créées et accordées par le roi étaient combattues et re-

(1) Brest comptait alors 22,000 habitants, dont 8,000 soldats et ouvriers du port et 1,900 maisons.

poussées autant qu'on le pouvait. Quelques maîtrises de menuisiers ayant été créées, en 1767, pour quatre personnes auxquelles le roi les avait accordées, la corporation des menuisiers se saisit des brevets, lorsqu'ils lui furent présentés pour les enregistrés, et les enferma dans le coffre-fort de la société, déclarant qu'ils y resteraient, pour que les dénommés aux quatre brevets ne pussent en jouir en aucune façon. Sommée par huissier de les rendre en les payant, elle refusa encore; mais pourtant revenant à des sentiments plus raisonnables et voulant, dit-elle dans une délibération, être favorable aux aspirants, elle consentit à les recevoir maîtres dans la communauté, à la charge par eux de se conformer aux statuts de la société. Ils ne furent admis qu'après avoir fait un chef-d'œuvre et payé chacun trente livres pour leurs réceptions.

Dans ces temps où la concurrence n'existait point, un seul frein était opposé à la pression des corps d'état sur le public: c'étaient les foires et les marchés, les foires surtout, qui maintenant, vu la liberté presque entière du commerce, ne présentent plus les mêmes avantages pour les consommateurs. Les foires venaient alors rétablir les objets de consommation et autres à des prix raisonnables, parce que ces jours-là tous les privilèges, tous les monopoles appartenant aux marchands jurés des villes disparaissaient tout-à-fait (1). Pourtant les marchands forains, ceux des villes voisines, ne pouvaient vendre, même ces jours et ceux des marchés, que pendant certaines heures et dans des lieux désignés. Néanmoins, les foires de tous les mois, les marchés de chaque semaine étaient

(1) Les foires ont une prérogative de franchise que nos rois leur ont accordée en faveur du commerce et qui fait cesser, pour un temps et un certain lieu, tous les privilèges des corps et communautés (Delamarre.— *Traité de la police*, 1^{er} vol. p. 472, in-f^o.)

anciennement beaucoup plus importants à Brest qu'ils ne le sont à notre époque ; on y faisait alors des affaires de tout genre et en plus grande quantité , proportionnellement à la population.

Dès le matin d'un jour de foire , dès les jours précédents même , les marchands de toute espèce du dehors affluaient dans la ville , et , à neuf heures , la foule des acheteurs , composée des habitants de la ville , de ceux des campagnes et des petites villes des environs , se pressait déjà de tous côtés , plus particulièrement sur la place Médisance , dans les rues de Keravel et de Saint-Louis , lieux principaux consacrés aux marchés (1)

C'était au milieu de cette affluence de population , au plus fort du marché , au pied de la fontaine qui s'élevait jadis au centre de la place Médisance , du côté de la rue du Bras-d'Or (2), que se faisaient généralement , au son du tambour , par le ministère d'un huissier , assisté de ses deux témoins , les publications des arrêtés de la communauté de ville et des autres actes de l'autorité , tant en français qu'en vulgaire langage breton.

Nous eussions voulu pouvoir reconstituer un petit coin de la société ancienne de Brest , mais les documents nous font défaut.

(1) Les foires du mois et les deux marchés de la semaine furent concédés à la ville , il y a près de deux siècles , par les lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles, au mois de juillet 1681, qui réunissaient Brest et Recouvrance en une seule mairie. Ils existent encore tels qu'ils ont été institués à cette époque , seulement le lundi a remplacé chaque semaine le mardi, qui avait été désigné d'abord.

(2) La fontaine de la place Médisance fut élevée d'abord , en 1748, au coin de la rue Saint-Louis et de la place , à l'encoignure de l'extrémité de l'ancienne corderie de la Marine, sur un plan dressé par M. Frézier , directeur des fortifications. Elle fut plus tard , en 1752 , transportée de l'autre côté de la place , au centre , sur la lisière de la rue , à distance égale du lieu où est la fontaine actuelle et de la maison qui forme l'un des côtés de la place , entre la Grand'Rue et la rue du Bras-d'Or ; elle consistait en un obélisque de Kersanton. Le plan avait été fait par M. Caffiéry,

Nous devons nous borner à la montrer sous une de ses faces seulement, les corps d'état anciens, et à donner une idée de la manière dont la liberté du commerce s'entendait avant 1789.

Non-seulement alors les maîtres des corporations, les prévôts, pourchassaient de tous les pouvoirs que leur donnaient leurs statuts, les marchands des industries rivales et les apprentis, mais ils poussaient, en vertu de ces mêmes statuts, l'audace jusqu'à violer quelquefois le domicile des particuliers.

Quelques citations suffiront pour donner une idée de ce qui se passait alors :

Un savetier faisait-il quelques chaussures neuves, aussitôt il était poursuivi par les cordonniers. Un mercier vendait-il des

sculpteur au port, auquel on l'avait payé 72 livres. Elle ne fut terminée qu'en 1754 et resta dans cet emplacement jusqu'en 1768, époque à laquelle on pava la Grand'Rue. On la remplaça alors par les quatre robinets qui se voient au bas de la petite Rampe.

Les raisons qui la firent, après 15 années, retirer du centre de la place furent : que, depuis sa construction, la place Médisance avait perdu tout l'agrément dont elle était susceptible ; qu'elle était couverte de boue pendant l'été, de glace pendant l'hiver, et qu'ainsi plus de la moitié en était impraticable ; qu'en outre, cette fontaine était peu utile aux habitants, qui ne pouvaient y prendre de l'eau lorsqu'il faisait du vent, parce qu'elle était éparpillée de tous côtés.

Cette place était anciennement le rendez-vous des flaneurs de la ville, qui, tout en s'y promenant, se livraient au plaisir de médire de leur prochain, d'où est venu le nom de place Médisance, de Médisance ou de la Médisance.

Par les raisons que nous avons données plus haut, la communauté de ville décida que la fontaine serait démolie et qu'on en élèverait une autre au bas de la petite Rampe, au sommet de laquelle, pour donner un témoignage de reconnaissance au duc d'Aiguillon, on placerait ses armes.

L'inscription suivante devait aussi être gravée sur une table de marbre :

*Amori Patriæ
Utilitati publicæ
Hanc consecravit fontem
Antonius Raby Præfectus.
M^VILXVIII.*

M. Antoine Raby était alors maire de Brest. Jamais ces travaux ne furent mis à exécution.

chaussons ou autres chaussures en laine , les prévôts des cordonniers faisaient une descente chez lui , saisissaient ses marchandises , qui étaient aussitôt portées au greffe du tribunal de police. Quelques jours après venaient le jugement et la condamnation. Si le mercier appelait à Rennes , souvent le corps du délit ne pouvait plus être vendu, tant il était détérioré, quand le nouveau jugement était rendu.

Quelquefois c'était au milieu des rues que les prévôts exerçaient leurs privilèges , ce qui amenait des scènes burlesques, souvent fâcheuses. Un jour les prévôts des cordonniers, ayant eu connaissance que des forçats portaient, chez des habitants de Recouvrance, des chaussures confectionnées au bagne , s'élançèrent à leur poursuite et, en pleine rue, se jetèrent sur eux pour saisir l'objet du délit. Les forçats, attaqués à l'improviste, résistent, une lutte s'engage, le pertuisanier qui les accompagne prend fait et cause pour eux, tous tombent sur les cordonniers et les forcent à fuir. Une plainte fut portée immédiatement à l'intendant de la marine par la corporation, avec la demande qu'on ne travaillât plus au bagne pour les habitants. L'intendant ne daigna pas répondre et les forçats continuèrent à faire des chaussures et à les vendre aux habitants.

Les prévôts des perruquiers, non moins jaloux de leurs droits, poussaient encore plus loin l'exercice de leurs privilèges. Ils ne respectaient même point le domicile des habitants. Un médecin de Brest se faisait coiffer par un soldat d'un des régiments de la garnison. Les perruquiers en sont informés. Ils font un matin une descente chez lui, en compagnie d'un huissier, qu'ils avaient requis pour cette expédition.

Ils trouvent en effet le médecin aux mains d'un soldat qui le coiffait. De là grand scandale, observations et procès-verbal. Mais le médecin, indigné d'avoir vu violer son domicile, répond d'abord par des injures, puis furieux, lui et le soldat,

saisissent des cannes, culbutent les perruquiers et l'huissier dans les escaliers et les mettent à la porte. Mais tout n'était pas fini, la corporation porta une plainte et le médecin, pour éviter des poursuites, fut obligé de faire amende honorable devant toute la corporation réunie et de promettre de ne plus se faire coiffer par un soldat. Ce fut grâce à l'intervention d'un haut personnage, le gouverneur du château et de la ville de Brest, que la corporation voulut bien ne pas pousser plus loin l'affaire, et ne condamner le médecin qu'aux frais.

Nous pourrions citer encore plusieurs faits semblables provenant des corporations des orfèvres, des menuisiers, etc.; mais nous nous arrêtons, ces quelques exemples suffisent pour donner une juste idée des mœurs de l'époque et des corps que nous voulons faire connaître.

Presque toutes les corporations, sinon toutes, ne devaient pas être antérieures à 1631, lorsque Richelieu créa à Brest un port militaire. On peut aussi penser qu'elles ne prirent une certaine importance qu'après 1681, époque à laquelle Louis XIV et Colbert constituèrent vraiment la ville de Brest. Le plus haut qu'on pourrait les faire remonter serait l'année 1593, année où Henri IV institua la bourgeoisie de Brest; car il est douteux que, lorsque Henri II fit une paroisse du prieuré des Sept-Saints, le faubourg du château eût une population assez nombreuse pour que les ouvriers qui s'y trouvaient pussent déjà former des corporations.

Piganiol de la Force dit que les marchands et les artisans qui se rendirent à Brest en 1681 formèrent des communautés à-peu-près comme dans les autres villes de la province. Du reste, la date la plus ancienne que nous connaissons est celle de 1699, que portent les statuts réformés des cordonniers. Nous ne savons point la date de ceux qui les précédaient.

Bien que le commerce à Brest n'eût qu'une minime impor-

tance à la fin du XVII^e siècle et même au commencement du XVIII^e, — nous ne parlons que du commerce de détail de la ville, de celui qui se faisait par les corporations, les artisans et les marchands, — il ne laisse pas pourtant que d'offrir un certain intérêt.

Si antérieurement à 1681, il se faisait très peu de commerce à Brest, si on ne pouvait, faute de marchands, s'y rien procurer; si on n'y trouvait ni tailleurs, ni cordonniers, ni charpentiers, etc.; dès 1685 on comptait déjà dans la ville soixante et quelques marchands de diverses professions, une trentaine de cabaretiers et logeurs, des bouchers, des serruriers, des charpentiers, des perruquiers, des tailleurs, etc., etc., de toutes les industries à-peu-près. On comptait aussi alors à Brest vingt-cinq juges, greffiers, avocats et procureurs, six notaires, six huissiers, dix-huit médecins et apothicaires et quarante bons bourgeois. La population était à cette époque de six mille âmes environ, sans compter la population maritime.

L'œuvre de Colbert avait donc progressé déjà, et pourtant il y avait cinq ans à peine que les lettres patentes de Louis XIV avaient été promulguées. La ville ne devait pas s'arrêter dans cette voie; bientôt les corporations s'élevèrent au chiffre de 34. Parmi elles se faisait remarquer la puissante corporation des marchands, qui a élevé à Brest l'établissement connu encore sous le nom de Bureau des marchands.

Une autre institution de la ville était due encore aux corporations: c'était celle de la congrégation des artisans réunis de Brest.

Elle avait sa chapelle, son cimetière, un chapelain et ses statuts. La chapelle se voit encore au haut de la rue Duquesne.

Après avoir donné cet aperçu sur les corporations de Brest en général, nous allons, dans la suite de ce travail, en compulsant les registres qui se trouvent aux archives de la ville,

pouvoir offrir quelques détails plus circonstanciés sur certaines d'entre elles, qui les feront mieux connaître et mieux apprécier. Nous terminerons par l'histoire de l'établissement appelé Bureau des marchands, et par celle de la Congrégation des artisans réunis.

Noms des rues de Brest. — Pourtant avant de nous occuper des corporations en particulier, disons un mot sur les noms des rues de Brest.

Dans beaucoup de villes les rues ont reçu les noms des professions qu'on y exerçait.

En a-t-il été de même à Brest ? Nous ne le croyons point. La ville n'était pas anciennement assez importante pour le faire supposer.

On a prétendu que la rue Charronnière, jadis appelée de la Charonière, devait son nom aux charrons qui y demeuraient. Nous pensons que c'est une erreur. (1)

La ville de Brest n'était, à l'époque où ce nom lui fut donné, ni assez grande ni assez peuplée, pas même en 1747, lorsque la rue fut élargie et prolongée jusqu'à la rue Saint-Yves, pour qu'une rue, quelque courte qu'elle fût, pût être consacrée à une seule industrie, à moins qu'il n'y eût qu'un seul charron dans toute la ville. Du reste, il ne se trouve point de corporations des charrons dans la liste des armoiries que nous connaissons.

Il serait difficile, presque impossible même, pensons-nous, de retrouver aujourd'hui l'origine du nom de cette rue ; aussi nous abstenons-nous de nous lancer dans la décevante re-

(1) La rue Charronnière n'était, avant 1747, à prendre de la rue des Malchaussés jusqu'à la rue J.-J. Rousseau, qu'une petite ruelle fort étroite. Le prolongement, passant devant le couvent et l'église des Carmes, portait le nom de rue du Four, qu'elle devait à un four banal qui s'y trouvait.

cherche d'une étymologie qui ne pourrait jamais être que fort problématique.

S'il est une rue à Brest qui doit son nom à l'industrie qu'on y exerçait, ou au moins à un établissement qui s'y trouvait, c'est la rue de la *Filerie* seule, appelée maintenant rue *Fautras*, dans le bout qui longe la caserne connue sous le nom de *Quartier de la Marine*.

Elle prit son nom probablement de la manufacture des toiles de la marine et de la filature où se confectionnaient les fils pour ces toiles, qui se trouvaient dans cette rue et dans les rues avoisinantes; peut-être aussi de la corderie qui occupait anciennement toute la longueur de la rue *Keravel*, depuis la place *Médiance* jusqu'à la rue de la Voûte à-peu-près, et à laquelle aboutissait la rue de la *Filerie*. Du reste, autrefois on donnait le nom de filerie aux lieux où se confectionnaient les cordages.

Les inscriptions de quelques-unes des rues de Brest sont aussi tellement fautives que l'origine des noms qu'elles portent est déjà perdue ou le sera bientôt.

Nous en citerons un exemple fâcheux : la rue *Frézier*, dont le nom est écrit comme s'il venait du mot fraise, et qu'elle le dût à un marché de ce fruit, qui aurait été tenu jadis dans ce lieu, porte ce nom en témoignage de la reconnaissance de la ville pour *M. Frézier*, directeur des fortifications, dont elle avait voulu ainsi honorer le mérite et reconnaître les services.

M. Frézier, ingénieur éminent et voyageur distingué, est l'auteur de plusieurs des monuments de la ville (1). C'est sur

(1) Dans une requête présentée par les marguilliers de l'église Saint-Louis au baron de La Bove, intendant de Bretagne, on trouve :

« *M. Frézier*, ingénieur en chef de la ville, célèbre dans l'histoire par ses voyages de la mer du Sud, son fameux traité de la coupe des pierres; etc., également zélé citoyen, donna ses soins et ses talents à perfectionner cette église (l'église Saint-Louis), les bas-côtés furent construits, un plan de la tour fut dressé, elle devait être terminée par un dôme, etc. »

ses dessins , entr'autres , qu'a été élevé le beau et hardi baldaquin du maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Louis. Il est à regretter que ces traditions se perdent si vite , et que la ville qui avait voulu lui témoigner sa gratitude , en mettant son nom sur cette rue qu'il habitait , croyons-nous , en ait tout-à-fait perdu le souvenir un siècle après à peine (1).

Il est d'autres noms encore que l'on pourrait rectifier. La rue et la place du *Parc a Ornou*, par exemple, qui devraient s'appeler rue et place du *Parc-an-Cornou* (du parc ou champ du coin) , si on remonte à l'origine de leur nom , car il leur vient de ce qu'elles occupent l'emplacement d'un champ ou parc qui portait jadis cette dénomination et formait le coin du petit ravin qui descendait au quai ,....etc....

Cette digression sur les rues de Brest nous a un peu éloigné de notre sujet , les corporations de Brest ; nous allons y revenir maintenant.

Corporation des Perruquiers. — Nous commencerons l'étude des corporations par celle des perruquiers , qui portait le titre de *Corporation des perruquiers , barbiers , baigneurs et étuvistes*. Elle avait pour patron Saint-Louis. — Ses armoiries étaient : *D'argent , à une Perruque de sable couronnée d'azur*.

Nous allons en commençant rectifier tout d'abord uné erreur assez généralement accréditée , c'est que les barbiers et les chirurgiens ne formaient autrefois qu'un seul et même corps d'état ou corporation. S'il y a eu jadis entre ces deux professions quelques points de contact , jamais pourtant les per-

(1) Dans cette rue habitaient aussi la famille Ozanne et celle de LeGouaz, gendre d'un des Ozanne. Elles occupaient la maison qui faisait le coin de la rue Frézier et de la place Saint-Louis , à gauche en venant de la place. C'étaient les Ozanne qui l'avaient fait bâtir. Depuis quelques années elle est remplacée par une nouvelle construction.

ruquiers et barbiers n'ont été chirurgiens dans l'acception scientifique de ce mot (1).

Ils avaient, il est vrai, le droit de saigner et de purger, mais seulement de saigner et purger; de là le nom de chirurgien qu'on leur a donné quelquefois. Malgré ce singulier privilège, ils formèrent toujours une corporation distincte de celle des chirurgiens qui, eux, joignaient aussi pourtant au droit de faire les grandes opérations celui, non moins singulier, de pouvoir raser leurs pratiques, de pouvoir leur faire la barbe, mais la barbe seulement. De ces privilèges venait sans nul doute la juridiction que le premier chirurgien du roi exerçait sur toutes les communautés ou corporations des perruquiers en France.

Un autre point de contact existait encore entre ces deux professions. Si les barbiers ou les chirurgiens voulaient ouvrir boutique, les règlements leur prescrivait les signes distinctifs qu'ils devaient employer pour se faire reconnaître les uns des autres. La boutique des perruquiers devait être peinte en couleur bleu clair; mais pour enseigne ils avaient les uns et les autres deux bassins à barbe; seulement ceux des perruquiers étaient de couleur blanche, tandis que ceux des chirurgiens étaient de couleur jaune.

Malgré tout, ces deux professions ne marchèrent jamais sur la même ligne.

La corporation des perruquiers existait à Brest avant 1698.

Elle ne fut jamais, comme association, dans un état prospère, malgré les frais de réception payés par les aspirants, les amendes nombreuses imposées à ses associés, par les statuts, pour manquement aux séances, pour des prescriptions du règlement violées, etc. Souvent la caisse était vide et on

(1) Voir l'ouvrage de M. Ouin-Lacroix : *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers, etc.. de la capitale de la Normandie*, p. 321.

se trouvait dans la nécessité de faire des appels de fonds aux sociétaires, qui se refusaient généralement à payer. Loin de venir en aide aux membres qui la composaient, cette corporation demandait souvent des fonds à ses sociétaires, en dehors des cotisations obligées. Comme dans toutes les autres, la cause de leur position gênée venait de ce que, toujours trop empressés à faire des saisies chez les autres marchands, sous prétexte de violation de leurs droits, les prévôts agissaient souvent illégalement, et alors la communauté se trouvait obligée de payer des amendes et les frais des procès perdus.

En 1750, il y avait à Brest 29 maîtrises de perruquiers, réparties entre 15 maîtres, 7 propriétaires de maîtrises et 40 privilégiés. On appelait privilégiés ceux qui avaient le droit de louer des maîtrises. Il y avait aussi des coiffeuses chargées du soin de coiffer les dames. Elles ne formaient point de corporation; elles exerçaient librement leur état.

Comme de nos jours, à cette époque, les apprentis se coalisaient aussi contre les maîtres.

En 1765, les garçons perruquiers ou apprentis qui étaient tenus fort sévèrement, ne voulant plus exécuter les prescriptions des statuts, se révoltèrent. Ils se rassemblaient particulièrement le dimanche dans les cabarets, dans les auberges, dans les rues même; mais leur lieu de prédilection était les glacis, en dehors de la porte de la ville. Là, ils se réunissaient pour comploter contre les patrons, embauchant les nouveaux arrivés pour travailler en chambre.... etc.... L'autorité dut intervenir. Le lieutenant du premier chirurgien du roi, à Brest, porta une plainte aux juges de police, qui prirent un arrêté défendant aux garçons perruquiers de s'attouper en quelque endroit que ce fût, déclarant que les maîtres ne devaient pas prendre d'apprentis sans les faire inscrire, sous peine de prison pour

les garçons et d'amende pour les maîtres. Tout rentra dans l'ordre.

En 1774, les maîtrises étaient toujours au nombre de 29, qui furent évaluées, sur la demande du contrôleur général des finances, valoir ensemble une somme de six cents livres.

Lors de la reddition des comptes de cette corporation, le 19 Janvier 1792, elle n'avait plus rien en caisse et devait cent soixante-douze livres.

Les perruquiers possédaient, en outre, des droits inhérents à leur profession, ceux de baigneurs et étuvistes. Seuls ils étaient en possession de pouvoir élever, soit à Brest, soit à Recouvrance, des maisons de bains publics. Nul ne pouvait, sans leur autorisation, créer un établissement de ce genre dans la ville.

En 1776, — antérieurement il n'y avait à Brest aucune maison de bains publics, — un habitant de la ville, désirant installer un établissement de bains réclamé par toute la population, fut obligé, comme il n'était point maître perruquier, d'acheter l'autorisation de la corporation. C'était un sieur Courtois, musicien de la marine qui, à la sollicitation de plusieurs officiers de ce corps, conçut l'idée de cette création. Il se présenta devant les maîtres de la corporation et leur offrit de louer une somme déterminée les droits de baigneurs et étuvistes des 29 maîtrises de perruquiers; ou bien encore il demandait qu'on lui accordât à lui seul l'autorisation de tenir, dans la ville, pendant neuf années, un établissement de bains publics, en payant par an 75 livres à la communauté. Les perruquiers acceptèrent cette dernière proposition, mais à la condition qu'il paierait 90 livres par an jusqu'à ce qu'il pût obtenir une maîtrise de baigneur et étuviste seulement. Aussiôt

le sieur Courtois installa son établissement de bains. C'est le premier qui ait existé à Brest (1).

Les maîtrises de perruquiers se louaient jadis, comme maintenant on loue les bureaux de tabacs. Des personnes dans des positions assez élevées possédaient des maîtrises de perruquiers, qui leur venaient, soit d'héritage, de dons faits par le roi, et qu'elles n'exploitaient pas par elles-mêmes. Ces maîtrises, qui étaient au nombre de sept à Brest, étaient louées à des perruquiers qui n'en possédaient point, mais qui étaient reçus maîtres et avaient le droit d'exercer leur état en ville (2)

A cette époque, les échoppes de perruquiers ressemblaient peu à ce que sont aujourd'hui les magasins de nos coiffeurs. Combien il y a loin en effet de ces échoppes ou boutiques anciennes, basses et enfumées, éclairées le soir par une chandelle ou un graisseux quinquet, comme il en existait encore au commencement de ce siècle, à ces élégants salons d'à-présent, où tout le confortable se trouve réuni, où se rencontrent tous les journaux illustrés ! Autre temps, autres mœurs.

Corporation des Chirurgiens et Apothicaires. — Les chirurgiens avaient aussi leur corporation à Brest ; mais ils étaient réunis pour les statuts aux apothicaires. Ils avaient les mêmes patrons que ces derniers : Saint-Côme et Saint-Damien, et les mêmes armoiries :

D'or à un Saint-Côsmes et à un Saint-Damiens de carnation, habillés et coiffés de gueules avec des fourrures d'hermine.

(1) Cet établissement existe encore. C'est celui du haut de la rue du Château.

(2) Nous possédons un bail sur parchemin, d'une maîtrise située à Brest, rue de Traverse, louée en 1738 par son propriétaire, chirurgien de la marine, à un perruquier, pour une durée de cinq ans, la somme annuelle de quatre-vingt-seize francs, payable, par moitié et d'avance, de six mois en six mois.

Le bail est passé par devant M^e Le Sévellec, Notaire à Brest.

Le premier tenant dans sa main senestre une lancette ouverte d'azur ; le second tenant de sa main dextre une boîte ouverte de même accolée d'un serpent d'argent.

Ces armes se trouvent sur le cachet de la corporation entourées de la légende latine :

Potentia. Vires. Hismagnas (sic). Divina. Dedit.

Les chirurgiens et les apothicaires étaient à Brest, comme nous l'avons dit, au nombre de 48 à la fin du XVII^e siècle.

Pour avoir le droit d'exercer la chirurgie à Brest, pour devenir maître enfin, il fallait subir des examens, au nombre de cinq, devant une commission composée des maîtres de la communauté, d'un docteur en chirurgie, professeur de la marine, et présidée par le lieutenant du premier chirurgien du roi à Brest. Le récipiendaire devait se faire inscrire d'avance et présenter une requête au lieutenant du premier chirurgien, pour demander à subir les examens, en désignant son temps d'étude.

Après chaque examen, le jury délibérait. Si le candidat était admis les cinq fois, on lui délivrait un diplôme ou brevet de maître en chirurgie de la ville, pour y exercer l'art de la chirurgie, tenir boutique ouverte, y avoir enseigne pendante et jouir de tous les droits de la corporation. (1)

(1) Un diplôme de maître en chirurgie, portant la date de 1743, que nous avons donné au musée de la Société, nous fournira les moyens de faire connaître les questions que l'on adressait alors aux candidats qui se présentaient aux examens.

Les questions suivantes furent posées :

Premier examen. — Sur les principes de la chirurgie, sur le chapitre singulier, sur le général des tumeurs, des plaies, des ulcères ;

2. id. — Sur le général de l'ostéologie, sur le détail de chaque pièce d'os qui furent présentées au candidat, sur les fractures, les dislocations, les maladies qui surviennent aux os, sur les bandages et appareils propres aux dites maladies.

3. id. — Sur l'anatomie, la démonstration des parties contenant et contenues du bas-ventre, le contenu de la poitrine, la chyfication sur

Comme les autres corporations , celle des chirurgiens disparut à la révolution. Elle se trouvait dans un état financier relativement assez prospère. Elle possédait 216 liv. et ne devait que 476 liv.

Corporation des Cordonniers. — Le patron de cette corporation était , comme tout le monde le sait , Saint-Crépin.

Ses armoiries étaient :

D'azur à un couteau à pied d'argent , à dextre d'une haine et à senestre d'une pince de même , le tout posé en pal.

La communauté des cordonniers existait avant 1699. Ses statuts furent renouvelés et confirmés par le roi cette année. L'exemplaire conservé aux archives de la ville est imprimé in-plano sur une belle feuille de parchemin , par Guillaume Camarec , imprimeur-libraire de la marine à Brest , vis-à-vis la maison du roi. Une lettre ornée se voit en tête du premier article.

un chien vivant , sur les opérations chirurgicales à exécuter en présence des juges après ample explication , le manuel de l'empyème , de la paracenthèse et la réduction des hernies ;

4^e *id.* — Sur la théorie et la pratique de la saignée , sur les accidents qui peuvent y survenir et sur les moyens d'y remédier , et sur les médicaments simples et composés à l'usage et du ressort de la chirurgie ;

5^e *id.* — Appelé examen de rigueur , roulant sur toutes les questions que les juges voulaient adresser au récipiendaire sur la pratique.

C'est sur ce diplôme que nous avons trouvé l'empreinte du cachet de la corporation des chirurgiens et des apothicaires de Brest , cachet que nous avons donné au musée de la Société.

C'est un de ces heureux hasards qui arrivent quelquefois aux amateurs d'antiquités , qui nous a rendu possesseur de ce cachet. Un jour de foire nous l'avons trouvé au milieu de vieilles ferrailles sur la place du Roi de Rome. Pendant deux ans environ il est resté en notre possession sans que nous pussions savoir à quoi il se rapportait , lorsqu'un jour , en fouillant dans de vieux papiers de famille , le diplôme de chirurgien de 1743 nous tomba entre les mains. Frappé de la ressemblance qui existait entre l'empreinte qui s'y trouvait et notre cachet , nous le primes , et après l'avoir posé dessus nous vîmes qu'ils s'adaptaient parfaitement l'un sur l'autre. Ce cachet est en cuivre ; il a en largeur 0^m,035 et en hauteur 0^m,042. Il porte les armes de la corporation avec la légende latine déjà citée. Il est encore muni de son ancien manche.

Nous ne donnerons pas plus ces statuts , en 40 articles , que nous n'avons donné ceux des autres corporations. Ils se ressemblent à-peu-près tous. Nous rappellerons seulement, comme nous l'avons fait pour les perruquiers, quelques-uns des événements qui peuvent peindre les mœurs de ces corporations.

La fête de Saint-Crépin , leur patron , se célébrait dans l'église paroissiale de Saint-Louis , où la corporation possédait un autel particulier , dont tous les ornements lui appartenaient. Elle avait une bannière que les maîtres portaient dans les fêtes, les grands jours de solennité chrétienne. Le lendemain de la fête du patron était consacré aux confrères décédés. On faisait, ce jour , célébrer un service auquel toute la corporation devait assister , les maîtres , leurs femmes , leurs enfants , les apprentis , sous peine de 40 sols d'amende.

Comme toutes les autres corporations , celle des cordonniers n'était point riche. Si elle fut d'abord dans une position assez prospère , dès 1756 il n'en fut plus de même , et nous allons la voir obligée , pour payer ses dettes , de vendre l'autel qu'elle possédait dans l'église Saint-Louis , sa bannière et les ornements qui lui appartenaient

Cette année , 1756 , le curé de Saint-Louis , M. Perrot , leur réclama une somme de 444 l. 6 s. 8 d. pour des messes qu'il avait dites, des services qu'il avait célébrés. Ce fut à grande peine que la communauté put réunir une somme de 60 livres qu'elle offrit au curé. Celui-ci refusa net et menaça de se saisir de l'autel érigé par la corporation , à Saint-Crépin , dans l'église de Saint-Louis. Il les prévint aussi qu'il cessait immédiatement de célébrer les services ordinaires , comme cela avait été convenu par acte du 28 octobre 1754.

La corporation n'ayant pu payer immédiatement la somme qu'elle devait au curé , les poursuites commencèrent aussitôt , et elle se vit condamnée par le procureur du roi à payer les

444 livres et à enlever de l'église l'autel dédié à Saint-Crépin et à Saint-Crépinien, faute de quoi le procureur du roi le ferait enlever d'office. Mais comme il est avec le ciel des accommodements, le curé proposa qu'on lui laissât l'autel pour 600 liv., ce que la corporation accepta. La somme due et les frais qu'avait entraînés le procès furent ainsi payés. Dans cette vente ne se trouvaient compris ni la bannière, ni deux chandeliers en *semy-or*, pas plus qu'un plat de cuivre et des cierges dont la corporation resta en possession.

C'étaient les saisies malencontreuses faites chez les autres marchands, par les prévôts trop remplis de zèle, et les procès perdus qui en avaient été la suite, qui l'avaient mise dans cette triste position. Malgré cette leçon, en 1759, la corporation se trouvait encore, en raison de procès perdus, devoir une somme de 9869 liv., qu'elle était dans l'impossibilité de payer en une seule fois, sans causer non-seulement sa ruine à elle-même, mais encore celle de tous les membres qui la composaient; on se trouva dans la nécessité de prendre des arrangements. On préleva sur les maltres, les veuves, les compagnons et les apprentis une somme de 5 sols par semaine. Malgré tout, en 1760, elle était poursuivie à outrance pour le paiement des divers procès qu'elle avait perdus par suite de saisies illégales. Il n'y avait plus rien en caisse, les maltres et les autres membres refusaient non-seulement de payer, mais ne voulaient même prendre aucune décision à ce sujet. Dans les assemblées générales on refusait aussi de prendre aucune mesure; enfin il fut pourtant décidé que la bannière serait vendue, ainsi que les chandeliers et autres objets provenant de l'autel de Saint-Crépin; mais cela ne fut point mis à exécution, la somme qui devait en provenir étant trop minime. Ils finirent par obtenir encore des attermoiments, et enfin le Parlement de

Bretagne fut obligé de s'en mêler. Il autorisa la levée de 5 sols sur tous les membres de la corporation. (1)

La bannière fut enfin vendue, en 1764, à M. l'abbé Achàr, recteur de Ploumoguer, pour la somme de 270 liv. Elle doit probablement se trouver encore dans cette paroisse.

Ainsi, l'autel, la bannière, les ornements disparurent par suite de la mauvaise gestion des prévôts de la communauté.

En 1773 seulement, elle put se liquider, et l'impôt de 5 sols prélevés sur ses membres, cessa d'être perçu. Installée en 1760, il fallut donc treize ans à la corporation pour acquitter ses dettes au moyen de cet impôt.

Le conseil de la corporation se composait de douze membres, six pour Brest et six pour Recouvrance. En 1787, on comptait 60 maitres pour les deux côtés de la ville; mais le nombre des *Chambrelans*, — ouvriers qui travaillaient en chambre, et qui n'étaient point reçus maitres, — était si grand que les cordonniers ayant boutique et ayant seuls le droit de vendre en ville, gagnaient à peine de quoi vivre. Le bagne aussi, où l'on confectionnait un grand nombre de chaussures, qui se vendaient dans la ville, portait un grand préjudice à la corporation des cordonniers.

Plus on approche de 1789, plus on voit se préconiser les

(1) Nous redisons tous ces faits pour bien établir que ces corporations, en dehors du monopole qu'elles pouvaient exercer, étaient plutôt onéreuses que fructueuses aux membres qui les composaient, car elles ne venaient point au secours des ouvriers malheureux, comme le font nos sociétés mutuelles modernes. Du moins, dans tous les registres et les comptes de ces corporations que nous avons pu consulter, nous n'avons trouvé aucun article relatif à des secours donnés à des ouvriers malades ou sans ouvrage. Il leur eût été, au reste, fort difficile, dans l'état de pénurie où elles étaient généralement, de venir en aide à leurs sociétaires malheureux.

Comme preuve de ce que nous avançons dans cette note, on peut lire, dans le *Moniteur* du 20 février 1865, le beau discours, sur les classes ouvrières, prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique, M. Duruy, à la distribution des prix de l'Association polytechnique.

idées libérales dans les délibérations de ces communautés, dont les membres prenaient une part active à toutes les motions des assemblées du Tiers-Etat, qui bientôt traitèrent de puissance à puissance avec les autorités militaires et maritimes.

Des différends s'étant élevés entre les autorités militaires et civiles, le Tiers-Etat de la ville prit l'engagement de ne plus aller à la comédie. La corporation des cordonniers signifiâ à ses membres de s'abstenir d'y assister. Un maître cordonnier, Jacques Leclair, dit *la Violette*, ayant contrevenu à cet ordre, fut d'abord vivement réprimandé en séance, puis on le renvoya ignominieusement du conseil des douze, dont il faisait partie, et on le remplaça immédiatement en sa présence.

En 1791, cette corporation régla ses comptes. Son actif était de 106 liv. 7 s. 6 d., et son passif de 1478 liv. 0 s. 2 d. Elle devait donc plus de 1300 liv.

Elle finit, comme presque toutes les autres, par un déficit assez important. Elle laissait en argent..... 72 l. 7 s. 6 d.

Plus trois mauvais coffres sans serrures, estimés.. 9 » »

Un drap mortuaire évalué..... 24 » »

Et le cachet de la corporation, porté à..... 4 » »

Total..... 106 7 6

Il ne restait pour payer ce déficit de 1300 livres que les 106 livres que nous venons de compter et 73 paires de pantoufles provenant d'une saisie. Ces pantoufles, qui se trouvaient au greffe du tribunal de police, étaient dans un tel état de pourriture que la municipalité ne voulut pas faire les frais nécessaires pour les retirer.

Corporation des Orfèvres. — Le patron des orfèvres était Saint-Eloi ; leurs armoiries étaient :

D'azur à une croix dentelée d'or, çantonnée aux 1^{er} et 4

d'une couronne royale d'argent et aux 2 et 3 d'un calice de même.

Leur marque au poinçon était un navire, ainsi que celle des orfèvres de Landerneau et de Lesneven, qui étaient sous la juridiction de la corporation de Brest.

Ses statuts dataient du 30 décembre 1744. Probablement en avait-elle eu d'autres antérieurement.

Ainsi que toutes les corporations de la ville, elle était fort jalouse de ses droits et de ses prérogatives, peut-être même plus encore que les autres, parce qu'elle était composée d'hommes très bien placés dans la société bourgeoise d'alors et dans le commerce brestois.

Pour prouver combien elle tenait à ses droits, nous allons extraire de ses registres le récit d'une de ces curieuses défenses de prérogatives qui amenaient jadis, entre les corps d'état et les autorités des conflits et des scènes, même au milieu des rues, pendant les fêtes publiques, quelquefois fâcheuses, souvent burlesques.

Le 5 mai 1772, S. A. S. le duc de Chartres était attendu à Brest. Les orfèvres de la ville, se fondant sur ce que les orfèvres de Paris portaient toujours le dais aux entrées solennelles des rois, et les complimentaient ordinairement, réclamèrent l'honneur de porter le dais à l'entrée du prince, comme l'une des prérogatives du corps des orfèvres.

M. Féburier, l'un des membres influents de cette corporation, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, près du maire, M. Normand, pour lui communiquer l'article des statuts qui leur conférait ce droit. Le maire lui ayant demandé du temps pour répondre, le fit prévenir, la veille du jour de l'entrée du prince, à dix heures du soir seulement, que quatre échevins porteraient le dais. Le lendemain, dès le matin, M. Féburier, ne se regardant point comme battu, se rendit à l'Hôtel-de-Ville,

demandant, comme marguillier de l'église paroissiale de Saint-Louis, que le dais fut porté par deux échevins et deux orfèvres, ou bien qu'ils se remplaçassent tour-à-tour. Les membres de la communauté de ville présents décidèrent que les orfèvres le porteraient seuls.

A l'heure désignée pour aller au-devant du prince, quatre orfèvres se saisirent du dais, et déjà ils étaient rendus sur le perron de l'église, avec tout le clergé, lorsque des valets de ville les arrêtaient, leur arrachèrent le dais des mains d'après l'ordre de la communauté de ville, en leur disant des injures, malgré la convention du matin. Les orfèvres, obligés de céder à la force, se retirèrent. Quatre officiers municipaux s'emparèrent alors du dais et se rendirent triomphalement au-devant du prince, qui refusa cet honneur.

Les officiers municipaux prétendaient que les droits des orfèvres leur étaient inconnus, et qu'au reste ils ne leur avaient point été communiqués légalement. La corporation des orfèvres réclama jusqu'à Paris, où elle se fit représenter par un de ses membres, pour être maintenue dans ses privilèges.

Cette corporation, plus puissante, plus riche, plus aristocratique que les autres, loin d'entrer dans les idées libérales qui se répandaient en 1789, demanda instamment, lors de la rédaction des cahiers, le maintien des maîtrises avec tous leurs droits et privilèges, et même des lois plus répressives et plus sévères que les anciennes. Il est vrai que les pouvoirs de cette communauté s'étendaient sur les maîtrises des villes de Lesneven et Landerneau, et qu'elle voyait avec peine le moment où toute son importance allait lui échapper.

Les membres de cette corporation jouissaient généralement à Brest d'une grande considération, et parmi eux se trouvaient d'anciennes et respectables familles dont les commerces passaient d'une génération à l'autre sans interruption, comme les titres

de noblesse. Nous avons tous connu celle des Rahier, dont la probité et l'intégrité étaient proverbiales. Dès 1718 un de ses membres figurait dans la congrégation des artisans de Brest, et gravait, comme orfèvre, une plaque en cuivre commémorative de la fondation de l'église de cette société et de la pose de la première pierre de cet édifice.

Au bas de la Grand'Rue, près celle de la Voûte, dernièrement encore se voyait, au rez-de-chaussée d'un de ces petits hôtels anciens, si rares à Brest, ornés de nombreux balcons en fer contourné, placés sur une façade à pavillons, surmontée de toits en éteignoir, une boutique dont les montres demi-cylindriques étaient flanquées de montres plates, dans chacune desquelles se présentaient trois grandes épées à larges poignées d'or et d'argent. C'était la boutique d'un des descendants des R..., auquel les grandes épées de ses montres avaient fait donner le surnom de *Longue-Épée*, pour le distinguer de son frère qui tenait dans la même rue une boutique d'orfèvre consacrée aux objets religieux seulement.

Le premier de ces Rahier, Rahier *Longue-Épée*, tenait plus particulièrement les objets d'uniforme pour les officiers de la marine royale : épauettes, épées, etc. Il était connu dans tous les ports et estimé de toute la marine, où son nom était synonyme de probité, de loyauté et d'honneur.

Ceci est presque déjà de l'histoire ancienne. On retrouve bien encore le petit hôtel aux formes anciennes, mais les six longues épées, que nous admirions dans notre jeunesse, ont disparu, ainsi que la devanture. La vieille boutique d'orfèvre n'existe plus.

Si la famille Rahier a laissé à Brest, parmi les anciens habitants, des souvenirs si honorables, on peut encore en citer d'autres non moins honorables dans cette corporation. Plusieurs de ses membres occupèrent des fonctions publique

importantes dans la ville. L'un d'eux, M. Féburier, fut maire de Brest de 1763 à 1766. Il possédait aussi un riche magasin d'orfèvrerie dans la Grand'Rue, lieu où se trouvaient jadis toutes les boutiques des marchands orfèvres de la ville.

Cette corporation, gardienne si jalouse de ses droits, de ses prérogatives, de ses privilèges, dépensait aussi des sommes énormes pour soutenir les procès qu'elle s'attirait par les saisies que ses prévôts faisaient chez les autres marchands. Lors de la reddition de ses comptes, à sa dissolution en 1792, elle n'avait en caisse que 2841 liv. 18 s. 7 d. et elle devait 6000 livres à M. de Lalandelle, capitaine des vaisseaux du roi, auquel elle avait emprunté cette somme en 1785. D'après le contrat, l'intérêt devait en être payé tous les six mois à raison de 450 liv., ce qui faisait 300 liv. par an, que les membres de la corporation s'étaient engagés à payer au prêteur. Cette somme avait été empruntée pour subvenir aux frais des procès perdus. Il n'en restait plus que 2841 liv. 18 s. 9 d. La communauté se trouvait donc redevable de 3458 liv. 4 s. 5 d. non compris les intérêts de l'année, qui n'avaient point encore été payés.

Elle réclamait de la Nation, il est vrai, le paiement de cette dette. En voici la raison :

La corporation, en vertu de ses statuts, avait en 1785 fait une saisie chez trois négociants associés qui avaient une maison importante et fort estimée à Brest. Cette maison, en outre de son commerce, fournissait, aux officiers supérieurs de la marine, tout ce dont ils avaient besoin pour leurs lointaines campagnes, entr'autres les objets d'argenterie nécessaires à leurs tables, objets qu'ils faisaient venir de Paris ou d'Allemagne tout confectionnés. Les orfèvres, contrariés de voir leur échapper les bénéfices que pouvaient faire ces négociants, exécutèrent chez eux une descente et saisirent une assez

considérable quantité d'argenterie de toute espèce. Une condamnation fut prononcée, à Brest, contre ces négociants ; mais ils appelèrent à Rennes de ce jugement. Les objets du délit durent être envoyés à la Monnaie de cette ville. Avant que la Cour de Rennes eût statué sur cette affaire, les premiers évènements de la révolution éclatèrent, et lorsque l'on rechercha à la Monnaie les objets d'argenterie qu'on y avait déposés, on ne trouva plus rien. Tout avait été enlevé.

Les orfèvres disaient que le procès n'ayant point été, malgré leurs instances répétées, jugé par la Cour de Rennes, et le premier jugement étant en leur faveur, il était juste que la Nation leur tint compte des objets saisis et déposés à Rennes, et qui avaient disparu de la cour des Monnaies.

La décision ne nous est point connue. Cette corporation s'assembla pour la dernière fois, le 21 octobre 1794, et fut dissoute conformément au décret de l'Assemblée nationale.

Corporation des Imprimeurs, Libraires et Papetiers. — Elle portait : *D'azur à une Bible fermée d'or.*

Cette corporation n'a laissé aucun document après elle ; mais nous pouvons, au moyen des pièces imprimées qui se trouvent aux archives et à la bibliothèque de la ville, donner le nom de quelques-uns des imprimeurs qui ont existé à Brest, avant la suppression des corporations.

Le premier imprimeur que nous connaissions exerçait sa profession à Brest, en 1681. Nous avons de lui les *Lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles au mois de Juillet 1681*, qui réunirent Brest et Recouvrance en une seule mairie et créèrent la ville de Brest telle qu'elle existe encore maintenant. Elles sont imprimées sur papier grand format in-f° avec un entête.

Cet imprimeur se nommait Ollivier Drillet ; il prenait le titre d'imprimeur du roi et de la marine.

La famille Drillet appartenait toute entière à cette profession et formait des alliances avec les autres imprimeurs du pays , car un nommé Nicolas du Brayet , imprimeur à Morlaix , en 1647 , avait pour épouse Roberte Drillet , probablement sœur , parente au moins du Drillet de Brest.

Le second imprimeur que nous pouvons citer se nommait Guillaume Camarec , imprimeur-libraire de la marine ; sa boutique était située sur le quai de Brest , rue de la Rive , en face de la Maison du Roi ou Intendance , qui se trouvait au bas de la Grand'Rue et a été démolie en 1793.

Les archives possèdent de lui les statuts réformés de la corporation des cordonniers , portant la date de 1699.

C'est une belle feuille de parchemin imprimée in-plano. En tête sont les armes de France soutenues par des anges placés dans des nuages. Ce fleuron est fort bien gravé.

Une grande lettre ornée , un L , se trouve en tête de la première ligne. On y voit un personnage nimbé placé sur un fond parsemé de fleurs de lys.

Après ces deux imprimeurs , nous trouvons M^{me} V^o Malassis , Romain , imprimeur de la marine et des armées navales de Sa Majesté , qui imprimait en 1722 et 1729 la liste générale des officiers de la marine , petits volumes in-12.

Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches ; tous les autres imprimeurs de Brest ne datent que d'une époque postérieure à la destruction des corporations.

Nous terminons ici l'histoire particulière des corporations. Les registres des menuisiers et des serruriers , qui existent aux archives de la ville , ne présentent aucun fait assez intéressant pour être rapporté. Comme les autres , lors de leur cessation , elles n'étaient point dans un état bien prospère.

Maintenant nous allons donner la liste des armoiries des 34 corporations qui existaient jadis à Brest. Nous les devons à l'obligeance de M. Levot, président de la Société académique.

ARMOIRIES

Des Corporations de la Ville de Brest.

Bouchers.

De gueules à un bœuf passant d'argent.

Boulangers.

D'argent à un Saint-Yves de carnation de sable.

Cabaretiers, Pâtisiers, Traiteurs & Aubergistes.

Coupé au 1^{er} de sable à 3 réchauds d'argent posés en fasce, au 2^e d'azur à 3 marmites d'or posées 2 et 1.

Chandeliers.

D'azur à 8 chandelles d'argent enfilées et suspendues en chef à un bâton d'or, et un moule de chandelier de même en pointe.

Chapeliens.

D'or à un chapeau retroussé de sable, couronné d'une couronne royale d'azur.

Charpentiers.

D'argent à un Saint-Joseph de carnation.

Chaudronniers & Fondeurs.

De Sinople à une lampe d'église d'argent.

Chirurgiens & Apothicaires.

D'or à un Saint-Cosmes et à un Saint-Damiens de carnation habillés et coiffés de gueules avec ses fourrures d'argent. Le 1^{er} tenant de sa main senestre une lancette ouverte d'azur, et le 2^e tenant de sa main dextre une boîte ouverte de même accolée d'un serpent d'argent.

Cloutiers.

D'azur à un Saint-Eloi d'or.

Gordonniers.

D'azur à un couteau à pied d'argent, à dextre d'une haleine et à senestre d'une pince de même, le tout posé en pal.

Maîtres de danses & violons.

D'azur à une fasce d'argent tracée de quatre traits de sable chargée de notes de musique de même, accompagnée de trois > en sautoirs alaisés d'argent, posés deux en chef et un en pointe.

Drapiers & Soieriers.

D'azur à une croix crénelée d'or cantonnée de quatre étoiles de même.

Droguistes & Epiciers.

De gueules à une balance d'or accompagnée d'un marc de même en pointe.

Maîtres écrivains & d'école.

D'azur à une main de carnation, parée d'argent, mouvant du flanc senestre et tenant une plume aussi d'argent avec laquelle elle forme un A d'or.

Fourbisseurs & Armuriers.

D'azur à une épée d'argent et un fusil d'or passés en sautoir.

Jardiniers.

D'argent à un oranger de Sinople fleuri et fruité au naturel, planté dans une caisse de sable et acosté d'une serpette et d'un couteau à écussonner de même.

Lanterniers.

De sable à une lanterne d'argent.

Libraires, Imprimeurs & Papetiers.

D'argent à une bible fermée d'or.

Maçons & Tailleurs de pierres.

D'azur à deux règles d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'un marteau de tailleurs d'argent emmanché d'or, aux flancs de deux truelles de même et en pointe d'un niveau aussi d'or.

Maréchaux & Forgerons.

De sable à une taille et un marteau d'argent passés en sautoir.

Menuisiers.

D'argent à un rabot d'or posé en fasce, surmonté d'un compas ouvert de même.

Merciers & Quincailliers.

D'azur à une justice tenant d'une main une balance et de l'autre une 1/2 aune, le tout en or avec ces paroles en bas : « *Rendons justice à tout le monde.* »

Notaires de la Cour royale de Brest.

D'argent à un monde d'azur croisé de même et cintré d'or, et soutenu d'une Foi de carnation parée de pourpre.

Orfèvres.

D'azur à une croix dentelée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une couronne royale d'argent et aux 2 et 3 d'un calice de même.

Peintres.

D'azur à trois écussons d'argent et un de fleurs de lys d'or en cœur.

Perruquiers.

D'argent à une perruque de sable couronnée d'azur.

Potiers d'étain & Plombiers.

De gueules à un chandelier d'or couronné d'une couronne royale de même, adextrée d'une fleur de lys aussi d'or et senestrée d'une moucheture d'hermine de même.

Serruriers.

D'argent à une clef et à un marteau de sable posés en pal.

Tailleurs.

D'azur à une paire de ciseaux ouverts d'or.

Tapissiers.

D'azur à un Saint-Louis la tête découverte de carnation, le corps vêtu d'un manteau d'azur semé de fleurs d'or, parti d'argent à un Saint-Augustin priant à genoux, la tête et les mains de carnation, vêtu de ses habits de l'ordre de sable.

Toilliers.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux navettes d'or posées en chevron, et en pointe de trois pelotons de fil en besant d'argent, posés 2 et 1.

Tourneurs.

D'or à une roue d'azur accompagnée en chef de deux échecs de gueules et en pointe de deux gouges de même emmanchées d'azur passées en sautoir.

Marchands de vin.

D'azur à un Bacchus de carnation sur un tonneau d'or, tenant de sa main dextre un verre et de sa senestre une bouteille de même.

Vitriers.

D'azur à huit lozanges d'argent posés en cercle et un diamant de même enchassé d'or posé en abîme.

Le Bureau des Marchands et la Corporation des Marchands. —

Après avoir tracé l'histoire des corporations des artisans de Brest, il nous reste encore à donner, pour compléter notre travail, quelques détails sur la puissante corporation des Marchands de Brest et sur la maison connue encore sous le nom de *Bureau des Marchands*.

Dans la rue de la Mairie, ancienne rue de la Communauté, s'élève encore aujourd'hui une grande maison dont la façade est triste, dont les fenêtres à petits carreaux, très éloignées les unes des autres, sont sans persiennes, et celles du rez-de-chaussée garnies de lourdes barres de fer. Une haute et large porte cintrée, placée au centre, s'ouvre sur la rue. L'aspect sévère, presque lugubre de cette maison, la fait remarquer tout d'abord au milieu des édifices modernes qui l'entourent. Est-ce une prison, est-ce un hospice ? sont les questions qu'on est porté à se faire en la voyant. On sent qu'elle n'est point de notre époque et qu'elle n'a point été construite pour un établissement de notre temps ; que sa destination primitive a dû avoir quelque chose de sérieux et de grave. Cette

maison est celle que l'on désigne sous le nom de *Bureau des Marchands*. Elle fût bâtie vers la fin du 18^e siècle, mais nous ne pouvons préciser l'époque, par la corporation des marchands de Brest, qui, sous cette dénomination, comprenait la puissante communauté des drapiers ou marchands de draps, des marchands de soie ou soieriers, des merciers, des quincailliers et des joailliers réunis.

En outre des corporations dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et qui se composaient chacune d'un seul corps d'état, il existait jadis quelques corporations composées de plusieurs professions réunies. Ainsi, anciennement les marchands de draps, de soie et de laine formaient à Paris « la première des six corporations qui vendaient les plus notables marchandises. » Brest possédait aussi sa corporation des marchands réunis, qui avait le pas dans les cérémonies publiques sur celles des arts mécaniques : c'était la corporation aristocratique de la ville.

Nous allons essayer de donner l'histoire de cette maison et de la corporation qui l'avait fait bâtir.

En 1712, le 24 septembre, les marchands de draps, de soie, les merciers, les joailliers, les quincailliers ou clincailliers, ainsi qu'on les nommait alors, de la ville et faubourg de Brest et de Recouvrance, sollicitèrent l'autorisation de former une confrérie à l'instar de celles de Rennes et d'autres villes de la province, « tant pour le service divin qui se célébrait dans l'église paroissiale, à l'honneur de Dieu et de Saint Louis, que pour ce [qui dépendait de leurs états et professions ». Au mois de juin 1713, les statuts qu'ils avaient présentés furent approuvés et autorisés. En 1715, ils furent confirmés de nouveau. Le Parlement de Bretagne les vérifia le 10 avril 1715; ils furent enregistrés à la Cour royale de Brest le 12 juin, et enfin publiés le 18 du même mois.

Ces statuts sont divisés en 31 articles.

Nous allons en donner une analyse succincte , indispensable pour faire connaître cette congrégation et son esprit.

Le collège de cette communauté se composait de 12 maîtres élus , six pris dans les marchands de draps et de soieries , et les six autres dans les merciers , joailliers et clincailliers. Un syndic présidait les assemblées. Ils étaient élus pour trois ans. En outre , deux prévôts étaient choisis pour administrer les affaires de la confrérie. Ces prévôts n'exerçaient leur charge que pendant deux années. Après leur sortie de fonctions , les syndics , les prévôts et les maîtres avaient droit d'assister aux séances et voix délibératives dans les assemblées générales. Le corps des marchands prenait les rangs et premières séances, dans les processions générales , devant tous les arts mécaniques.

Leur patron était Saint-Louis.

Nul n'était admis et reçu marchand s'il n'était catholique , apostolique et romain , français de nation , et s'il n'avait subi les conditions d'apprentissage exigées. Aucun marchand ne pouvait ouvrir boutique s'il n'avait fait le serment , devant les maîtres , de garder les ordonnances de police et constitution de son état , et qu'il ne l'eût répété devant le lieutenant-général de police , en présence du procureur du roi. Les droits de réception à payer étaient de quatre-vingts livres. On devait aussi les droits de boutique , gants et nosailles dans le cas où l'on se mariait , sous peine de saisie des marchandises , de clôture de boutique , etc. On ne pouvait non plus ouvrir plus d'une boutique dans la ville. Les clauses prohibitives contre les autres marchands de la ville n'étaient point oubliées dans ces statuts , qui monopolisaient entre les mains de certaines industries une grande partie du commerce. Ainsi , il n'était permis aux marchands forains de vendre dans la ville que sur la place du Marché et non ailleurs , le premier lundi

de chaque mois , jour de foire , et aux marchés des vendredis de chaque semaine , pendant leur durée seulement , sans qu'ils pussent aller vendre dans les auberges , cabarets , maisons particulières , etc. , etc.... , sous peine de 100 livres d'amende. Défense était aussi faite aux revendeurs et revendeuses de porter dans les rues aucune marchandise de celles que vendait la corporation des marchands. Les tapissiers ne devaient tenir chez eux aucune étoffe pour ameublement ; les brodeurs aucun velours , ni satin , etc. ; les tailleurs , les lingères , etc. , toujours sous peine de 100 livres d'amende, ne pouvaient vendre aucune espèce d'étoffe de toile , etc. Ils avaient seulement le droit de confectionner.

Pour l'exécution de ces dures prescriptions , les maîtres élus et les prévôts pouvaient , quatre fois l'an , visiter , dans la ville et les faubourgs , les aunes , les poids et mesures et les marchandises chez tous les marchands indifféremment , afin d'empêcher qu'il ne fût vendu ni acheté à faux poids et fausses mesures , marchandises qui ne fussent loyales. Ils avaient le droit d'entrer de nuit et de jour , de visiter les magasins , les armoires , etc. moyennant qu'ils fussent assistés d'un huissier et de sergents qu'ils pouvaient requérir en tel nombre qu'ils voulaient. Ils saisissaient, faisaient transporter à leur maison tous les objets qu'ils jugeaient non convenables. A leur bureau se trouvaient les étalons des poids et mesures et celui d'une aune particulière à la ville de Brest, dont on se servait pour la vente de la toile du pays. Quelle était la longueur de cette aune ? Les statuts ne le disent point.

A la suite de ces statuts se trouve une longue liste des objets que vendaient les marchands composant la corporation , afin que l'on ne pût ignorer ceux dont la vente était interdite aux autres marchands de la ville.

On peut juger , par cette courte analyse des statuts, de la

puissance de cette corporation et de la pression qu'elle exerçait sur tous les commerçants de Brest à-peu-près.

Ces statuts, soumis d'abord au lieutenant-général de la Cour royale de police de Brest, M. Avril, furent ensuite envoyés par lui au procureur du roi du siège royal de police, conservateur des arts, maîtrises, etc., pour qu'il donnât son avis.

Le procureur du roi, M. Jean de la Clartière-Merlaud, crut devoir changer ou modifier un grand nombre d'articles. Comprenant déjà les entraves que cette création allait porter au commerce, il voulait que les maîtres ne pussent faire aucune saisie, sequestre ni arrêt, sans être accompagnés d'un sergent pour rapporter procès-verbal de ce qui se serait passé.

Les marchands forains devaient, d'après lui, pouvoir vendre sur toutes les places, tous les jours de foires et marchés ordinaires et extraordinaires, depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans être inquiétés par les maîtres.

Il demandait que les revendeurs et revendeuses pussent vendre les jours de foires et marchés toute espèce de marchandises, même celles qui regardaient les marchands de draps, de soies, etc. Les tailleurs, les brodeurs et autres lui semblaient pouvoir vendre les marchandises nécessaires à leurs métiers. Il supprimait les visites dans les boutiques, les chambres, les armoires, à moins que les prévôts ou maîtres ne fussent accompagnés des juges ou du procureur du roi du siège. Les objets saisis ne devaient point être portés à leur maison, mais déposés au greffe de la justice. Il voulait encore que les étalons des poids et mesures fussent étalonnés et réglés sur les maîtrises de la ville, et vérifiés par le lieutenant-général de police, en sa présence à lui, procureur du roi, avant que l'on pût s'en servir.

Ces garanties si raisonnables, ces réserves si sages et si justes, par lesquelles il voulait arrêter les abus que pouvaient,

que devaient entraîner certainement de si grands pouvoirs mis dans les mains d'hommes qui se trouvaient tout à la fois juges et parties, ne furent point agréées par le lieutenant-général de la Cour royale de police, qui, dans un langage peu convenable, disait, sans avoir égard aux conclusions du procureur du roi : « Nous avons approuvé et approuvons les dits 30 articles des statuts. »

Les idées du procureur du roi étaient en effet trop avancées pour l'époque, et les corporations encore trop puissantes pour qu'elles fussent agréées.

Le Roi autorisa donc ces statuts, et les 18 juin, et 21 et 22 du même mois (1715), Lucas, huissier-audiencier du siège royal de Brest, à la requête du corps des marchands, se transporta, jusque dans tous les carrefours de la ville, et, après avoir fait battre la caisse à la manière accoutumée, il publia, tant en français qu'en vulgaire langage breton, la requête présentée par les marchands, les statuts et toutes les autres pièces relatives à cette affaire.

Quarante-huit ans après, en 1763, cette corporation puissante présenta, une requête au Conseil d'Etat du Roi, pour obtenir l'autorisation d'établir à Brest un bureau afin de prévenir les abus qui se commettaient depuis longtemps, et auxquels cet établissement pouvait seul remédier. C'était la conséquence des statuts et les moyens de les mettre en pratique qu'ils sollicitaient.

La communauté de ville, appelée par l'intendant de la province, Monseigneur De Bret, à donner son avis sur cette création, se réunit le 10 septembre de cette année. — M. Féburier, marchand orfèvre de Brest, était alors maire de la ville. — Elle émit un avis favorable, trouvant que le nouvel établissement

pourrait être d'une grande utilité pour la ville , parce qu'il servirait à en écarter une troupe de marchands forains ou colporteurs , « dont les uns sont suspects et les autres profitent de tout le débit qui se fait en ville argent comptant , sans y faire que peu ou point de dépenses et consommations et ne contribuent en rien à la capitation et autres charges publiques. » Pourtant , gardienne éclairée aussi des intérêts de tous, marchands et consommateurs , elle posa des bases et des conditions à son avis favorable. Craignant que cet établissement ne pût avoir une double interprétation , et que les marchands ne voulussent par suite entraver le commerce et en restreindre les branches pour se les approprier exclusivement , elle ne consentit à cette création que sous les conditions suivantes : que les marchands , pour la police du bureau , nommeraient trois gardes des différents états réunis ; que la communauté des marchands ne pourrait en aucune façon s'immiscer dans l'inspection des marchandises des joailliers , ni inquiéter , ni troubler , sous le prétexte d'inspection , les épiciers dans la possession ancienne où ils étaient de vendre et débiter en boutique de la laine à filer , des soufflets , des cordages , du fer et de l'acier en barres , etc. , etc. ; que les habitants qui faisaient filer ou fabriquer des toiles pour leur usage , mais qui se trouveraient dans la nécessité de les vendre , ne pussent être forcés de les faire marquer au bureau , à moins que les gardes n'y apposassent le cachet gratuitement.

Le bureau devait être ouvert de sept heures du matin à midi , et de deux heures à six. La communauté de ville se réservait le droit de nommer des commissaires pour s'assurer si ses prescriptions étaient suivies.

On le voit par ces réserves , la communauté de ville redoutait , comme le procureur du roi , en 1743 , les abus qu'un

pouvoir aussi étendu pouvait entraîner ; mais ses observations ne furent pas plus écoutées. (1)

Les marchands n'obtinrent qu'en 1771 l'autorisation qu'ils avaient demandée d'établir à Brest un bureau de dépôt, visite et contrôle.

Les gardes inspecteurs devaient prêter serment entre les mains des juges de police, en présence du substitut du procureur général, comme la communauté de ville l'avait demandé ; mais, dit l'extrait du registre, sans s'arrêter ni avoir égard au surplus des dits avis.

Ce bureau fut créé à l'instar de celui de Rennes.

Il devait être établi dans un endroit commode de la ville. Toutes les marchandises de draperie, mercerie, joaillerie, quincaillerie, épicerie, droguerie et autres qui étaient apportées dans la ville et les faubourgs de Brest et Recouvrance, soit pour les marchands de la ville et autres villes du royaume, étrangers, forains ou autres, même celles qui ne faisaient que circuler, étaient obligées de passer au bureau pour y être vues, visitées, être marquées par les gardes, si elles étaient en bon état et bien fabriquées, etc.

Le 31 août, l'autorisation leur fut définitivement donnée d'ouvrir le 27 septembre suivant le bureau de visite qui venait de leur être accordé.

La corporation des marchands prit seulement à loyer tout d'abord une maison située rue Kéréon, n° 841, appartenant à Madame de Kéréon, et le 27 septembre 1771, à huit heures du matin, elle fit l'ouverture du bureau.

Le 2 du même mois, un huissier avait fait connaître à la

(1) Nous avons insisté un peu longuement sur les opinions émises par le procureur du roi et la communauté de ville, relativement aux privilèges demandés par la corporation des marchands, parce que nous avons voulu montrer par ces citations qu'en 1713 et en 1763 le besoin d'une plus grande liberté, pour le commerce et l'industrie, se faisait déjà sentir.

population, par des bannies sur les places publiques, le jour de l'ouverture de cet établissement ; des affiches avaient été placardées sur les murs, afin que nul ne pût ignorer les nouvelles exigences auxquelles on allait être soumis.

Le 10 juillet 1787, un nouvel arrêt vint encore donner des pouvoirs plus étendus à ce bureau.

Nous venons de voir qu'il fut établi d'abord rue Kéréon, plus tard, nous ne pouvons dire la date ni même l'année, la corporation fit bâtir la grande maison, dont nous avons donné la description en commençant, sur un terrain qu'elle avait acheté rue de la Communauté, actuellement rue de la Mairie.

Cette Maison, connue encore sous son ancien nom de Bureau des Marchands, fut construite aux frais de la corporation. Elle y avait ses magasins de dépôt et son bureau de visites et de contrôle.

Cette maison conserva sa destination première jusqu'en 1792 ; mais les corporations ayant disparu à cette époque, elle fut, comme les biens de toutes les communautés, saisie par la Nation et fut donnée à la ville, laquelle y installa plusieurs services publics : les juges du bureau de commerce et de conciliation, le bureau de paix du district, les écoles de dessin, etc. Cette maison a toujours servi depuis pour les écoles de la ville. La corporation des marchands déclara, vers l'an II, qu'elle renonçait d'autant plus volontiers à cette maison qu'elle avait toujours servi à des établissements utiles au public, et que depuis quelques années elle était occupée par les écoles de mathématiques, d'hydrographie et la bibliothèque nationale.

Bibliothèque Nationale du district. — L'histoire de cette bibliothèque rentrant dans celle de la maison du Bureau des Marchands, nous allons donner quelques détails sur ce qui la concerne.

En l'an II, les livres qui composaient la bibliothèque de l'antique abbaye Saint-Mathieu furent transportés à Brest et déposés dans cette maison. Les ouvrages provenant du couvent des Carmes de Brest et des Capucins de Recouvrance furent plus tard joints à ceux de l'abbaye Saint-Mathieu, pour former la bibliothèque du district.

Le district, sous la direction duquel était placé ce dépôt de livres, jaloux de conserver de si grandes richesses, dépensa des sommes énormes pour installer les salles du Bureau des Marchands et en faire un local propre à placer les livres qui appartenaient à la Nation.

Il nomma aussitôt M. Duval Le Roy, professeur distingué de mathématiques aux écoles du port, et M. l'abbé Béchennec, bibliophile fort instruit, bibliothécaires de cette bibliothèque.

M. Duval Le Roy ayant été obligé d'opter entre sa place et ses fonctions de bibliothécaire, M. l'abbé Béchennec, déjà fort âgé, resta seul chargé de cet établissement, de classer les livres et d'en faire le catalogue, dont il commença immédiatement à s'occuper.

En l'an III, lorsque Cambry, nommé par la commission administrative du département, commissaire chargé de la recherche et de la conservation des monuments appartenant à la Nation, dans le département, vint à Brest, il constata la présence de 26,000 volumes dans les salles du Bureau des Marchands. 240 numéros étaient déjà placés sur les tablettes et 500 titres copiés sur des cartes pour faire le catalogue.

Cette maison était, dit M. Béchennec, fort incommode pour l'installation d'une bibliothèque, le local laissant beaucoup à désirer, malgré les dépenses énormes qu'on y avait faites. Les salles étaient basses, obscures, humides et insuffisantes, ajoute Cambry, pour recevoir une bibliothèque dans laquelle la géographie ancienne et moderne était fort richement représentée,

où des cartes de tous les pays étaient accumulées avec profusion, où se trouvaient les traités les plus utiles sur les arts, les sciences, etc., des tableaux, gravures, portraits, etc., et même de nombreux manuscrits.

En l'an IV, les districts ayant été supprimés, l'administration municipale resta seule chargée de cet établissement.

Cette bibliothèque fut-elle ouverte au public ? Nous n'avons rien trouvé qui indiquât que des lecteurs y eussent été admis. Des notes et reçus de M. Béchenec constatent les réparations et le chauffage des salles, pour la conservation des livres ; mais rien pour l'admission des lecteurs.

La bibliothèque resta intacte jusqu'en l'an IX ; mais à cette époque le préfet du département, sur la demande du maire de Brest, l'autorisa à disposer de vingt et quelques volumes en faveur de M. Béchenec, pour lui tenir lieu de ses appointements qu'il n'avait point reçus depuis quatre ans. Le premier pas était fait, et on ne devait pas s'arrêter dans cette voie fâcheuse. Le préfet autorisa de nouveau à faire des dons à plusieurs administrations civiles et maritimes ; l'Ecole centrale fondée à Quimper obtint aussi le droit d'y faire un choix d'ouvrages pour sa bibliothèque. On prétendait que ces dons ne nuisaient en rien à la bibliothèque nationale. C'était possible, mais pourtant, ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'en l'an X M. Béchenec, ayant dressé le catalogue des ouvrages restant, n'en trouva plus que 1,124 — 2,000 à 2,500 volumes à-peu-près. — La même année ces volumes furent donnés à la ville pour en former une bibliothèque. On les transporta aussitôt à l'Hôtel-de-Ville.

C'est ce fond très réduit encore, du reste, qui a formé le noyau de la belle bibliothèque actuelle de la ville.

Après l'an X, le Bureau des Marchands fut rendu aux écoles de la ville. L'administration des douanes l'occupa aussi quelque

temps ; mais, depuis, cette maison a toujours été consacrée aux écoles communales, et maintenant les sœurs de la Providence y tiennent leurs classes de petites filles pauvres.

Déjà vieux en 1789, cet établissement, qui occupe avec la cour une superficie de 644 mètres environ, fut estimé par le district valoir, en 1792, 46,200 livres.

La communauté des marchands, d'après l'état général dressé le 19 janvier 1792 par la municipalité, avait en caisse en argent..... 78 liv. 4 s.

En biens fonds et mobilier..... 30,000

Total..... 30,378 liv. 4 s.

Ses dettes actives étaient de..... 448 liv.

Ses dettes passives étaient de..... 49,886

20,334 liv.

Toutes les estimations des biens de cette corporation ne furent faites que par aperçu, dit la municipalité dans son état général des corporations.

Ainsi se termine l'histoire de cette maison et de la puissante corporation qui l'avait fait construire.

Congrégation des Artisans de Brest. — En dehors des corps d'état, des corporations d'arts et métiers et de la corporation des marchands, il existait dans la ville une institution entièrement locale qui réunissait ensemble toutes les corporations des artisans de la ville. Elle portait le nom de Congrégation des Artisans réunis de Brest. Son but était tout religieux, la charité n'entraît pour rien dans sa création, pas plus, du reste, qu'elle n'entraît dans les communautés ou corporations d'artisans.

Instituée d'abord par les Jésuites, cette congrégation s'en

sépara en 1718', et se mit sous le patronage de l'évêque de Léon.

L'acte le plus ancien que nous possédions sur cette institution remonte à 1693. Nous pensons qu'elle fut fondée à cette époque ou peu d'années avant. Les pères jésuites du séminaire de Brest en furent les fondateurs. Elle était placée sous le patronage de la Vierge. Une administration composée de : 4 préfet, 2 assistants, 4 secrétaire et son subtitut, 4 trésorier et 2 secrétaires, 2 introducteurs des approbanistes (on appelait ainsi les personnes qui faisaient leurs preuves pour être admises dans la congrégation), 12 conseillers, 2 maîtres des cérémonies, 2 chantres, 2 portiers et 2 lecteurs, en tout 30 personnes, régissait la société, en outre d'un père jésuite qui en était le directeur.

Cette société, fort nombreuse et fort puissante, reforma ses statuts en 1710.

Le 1^{er} article excluait de la congrégation : les domestiques, les apprentis, les canotiers et les bateliers. Les personnes bien établies, de bonnes vie et mœurs, y étaient seules admises. La cotisation annuelle, qui d'abord était de 15 sols, fut portée à 40 sols, en outre des 10 livres que l'on devait payer en entrant.

Elle remplaça l'époque de sa fête, qui était le jour de l'Assomption, par celui de la Nativité.

Les règles de cette société étaient fort sévères, celles pour être admis comme celles auxquelles étaient soumis les membres reçus.

Les approbanistes étaient soumis à trois mois d'épreuves, pendant lesquels ils devaient se tenir au jubé avec leurs instructeurs et ne pouvaient manquer aucune conférence. Si un membre reçu s'abstenait de la communion générale, qui avait lieu chaque mois, sans cause légitime ou connue des pères

jésuites et du préfet, il rentrait dans la classe des approbanistes et était condamné à suivre les conférences pendant le temps que le conseil le jugeait convenable, et, s'il manquait à ce devoir par opiniâtreté, il était obligé de se soumettre à la peine qu'on lui infligeait.

Au nombre des exigences des statuts, il y en avait quelques-unes qui étaient dictées par un esprit tout-à-fait chrétien. En voici une entr'autres : lorsque des membres avaient sujet de se plaindre l'un de l'autre et qu'un procès menaçait de surgir entre deux associés, l'affaire devait être d'abord portée devant le conseil, qui nommait les plus capables et les plus judicieux pour juger le différend et tâcher de l'arranger. Si un des congréganistes refusait de s'accorder, le conseil avait le droit de l'exclure de la congrégation, « où l'union et la paix devaient toujours régner dans tous les esprits. » Les jureurs, les blasphémateurs, les ivrognes étaient aussi honteusement chassés de la société. Les membres qui n'avaient point payé leur cotisation dans l'année étaient privés de cierges pour aller aux processions.

On appelait « faire son bon propos », la cérémonie de réception.

Dès 1714, le nombre des sociétaires était si grand qu'on fut obligé de porter celui des conseillers de douze à vingt.

En 1716, on révisa les statuts. La congrégation venait encore de recevoir un grand nombre d'associés, et comme les personnes de tous les rangs et de toutes les conditions, même les plus élevées, demandaient à y entrer, elle s'assembla dans sa chapelle et prit la délibération suivante :

« Qu'aucune personne au-dessus de la qualité d'artisan ne » serait admise, persuadés que nous sommes, disaient-ils, » qu'elle ne voudrait jamais s'assujettir à nos réglemens, et » que, si nous en recevions quelques-unes, nous courrions

• risques dans la suite de nous relâcher de nos dits règlements, soit par considération ou crainte de quelques-uns de nos supérieurs. »

La congrégation, sans être positivement riche, pouvait pourtant disposer de sommes assez importantes; ses budgets s'élevaient généralement à 17 ou 1800 livres. Aussi se plaisait-elle à orner sa chapelle avec un luxe tout particulier. En 1715, elle fit une grande commande de tableaux à un artiste de Paris. Elle dépensa une somme de 1107 liv. 4 s. 6 d. tout compris. Les tableaux, au nombre de neuf, coûtèrent 1077 liv. 10 s., le reste de la somme fut employé au transport et à l'emballage. Ils avaient été peints par un artiste nommé Hallé, peintre de Paris.

L'inventaire des ornements, tableaux, etc., qui se trouvaient dans la chapelle, dressé cette même année, met à même d'apprécier le zèle de la congrégation pour tout ce qui regardait le culte. On y voit figurer de belles, nombreuses et riches aubes, des chasubles, des dentelles, des vases en argent, des statues, des livres d'heures, des missels, etc., et douze tableaux, placés dans les trumeaux, représentant la Conception de la Vierge, sa Présentation au Temple, la Visitation à Sainte-Elisabeth, la Présentation de N.-S. au Temple, la Fuite en Egypte, Notre-Dame de Pitié, la Pentecôte, le Trépas de la Sainte-Vierge et l'Assomption. Le mobilier était en rapport avec les ornements. Cet inventaire contient six pages d'un registre in-f°. La chapelle était peinte en blanc avec moulures dorées.

Comme on le voit, la congrégation était à cette époque dans un état fort prospère. Le grand nombre de ses membres lui donnait aussi une importance toute particulière dans la ville. Pourtant en 1717 elle fut soumise à une épreuve qui aurait pu l'anéantir; mais ses bases étaient si solidement établies qu'elle triompha du coup qu'on avait voulu lui porter.

Les pères jésuites , qui avaient fondé cette association , lui avaient donné une chambre de leur séminaire pour en faire une chapelle ; ils refusèrent au mois de juin 1717 de la laisser bénir. Ce mauvais vouloir pour la congrégation , qui se présentait tout-à-coup , provenait , on peut le supposer , de l'état d'hostilité dans lequel se trouvaient à cette époque les habitants et les jésuites , par suite de leur démêlés pour l'église Saint-Louis.

L'évêque de Léon , qui se trouvait dans le moment à Brest, rendit une ordonnance , en date du 28 juin , par laquelle il interdisait la chapelle de la congrégation , vu que les jésuites y recevaient des visites et qu'elle servait de passage , à moins qu'on ne consentit à la bénir et qu'elle ne servit plus que pour le culte.

Les jésuites ne tinrent aucun compte de cette ordonnance. Les congréganistes présentèrent alors , à l'évêque , un placet dans lequel ils disaient qu'à la vérité les Jésuites leur avaient donné une chambre dans leur maison pour en faire une chapelle , — chapelle pour laquelle ils avaient fait des dépenses considérables , dont une grande partie restait encore à payer , etc. ; — mais que, vu l'interdiction de ce lieu , ils allaient se trouver dans l'impossibilité de continuer leurs pieux exercices , si l'évêque n'accueillait pas favorablement leur demande ; qu'ils sollicitaient donc de sa bienveillance un nouvel établissement, qui se ferait sous son patronage seul , ne voulant plus pour règle de conduite que ce qu'il ordonnerait.

L'évêque leur accorda leur demande , et , par une ordonnance du 12 août même année (1717) , il leur permit de continuer leurs assemblées dans la chapelle du cimetière , dédiée à Notre-Dame de Délivrance , en attendant qu'ils en eussent bâti une autre qui ne servirait qu'à la congrégation seule. Il se réservait de leur donner plus tard un règlement et leur

promettait un prêtre pour la conduite et la direction de leur société.

En vertu de cette ordonnance, les congréganistes se réunirent dans la chapelle du cimetière, le 15 du mois d'août, et nommèrent huit de leurs confrères pour aller solliciter les jésuites de leur accorder la permission d'enlever tout ce qui leur appartenait dans leur ancienne chapelle. Les jésuites ne firent aucune opposition. Les effets, les meubles, les ornements, etc., furent enlevés; plus tard, une transaction permit de retirer les boiseries, autels, etc.

Dès que l'évêque eût réglé tout ce qui regardait le nouvel établissement de la congrégation, les membres de la société, qui habitaient Recouvrance, se retirèrent pour aller fonder une congrégation particulière de ce côté de la ville. On leur donna ce qui leur était nécessaire pour leur installation, en exigeant leur renonciation aux droits qu'ils pouvaient avoir dans celle de Brest. Plus tard, ces congréganistes bâtirent une chapelle, qui existe encore à Recouvrance, sur la place Vauban. Elle porte la date de 1723.

Toutes les affaires étant ainsi réglées, on s'occupait de trouver un terrain pour construire une chapelle.

Le 26 septembre, tous les congréganistes se réunirent dans la chapelle du cimetière. M. de la Villeneuve Le Mayer, ancien maire de la ville, proposa un terrain qui fut agréé aussitôt par l'assemblée. « Il donnait sa face sur la rue du cimetière » (ou Rempart actuellement), contenait environ 60 pieds de » face sur 150 de profondeur. » (1) Des pouvoirs furent donnés aussitôt au préfet, M. Cocau, à M. Jean Fournier, secrétaire, et à M. René Perrot, un des confrères, pour traiter avec M.

(1) Sa profondeur longait la rue Duquesne actuelle, en face du presbytère de l'église Saint-Louis. La rue Duquesne n'existait point encore, mais elle venait d'être tracée.

de La Villeneuve du prix convenu de 40 livres de rente annuelle, avec la faculté à la congrégation de solder le capital au denier 20, en deux ou trois paiements, si elle le jugeait convenable. Le tout était hypothéqué sur les biens meubles et immeubles de la société.

L'acte de vente fut passé devant M. Keriell, notaire à Brest, le 26 mars 1718. Ce lieu était une terre noble relevant du Roi.

Le terrain étant acheté, on s'occupait de bâtir la chapelle. Le 1^{er} mai 1718, la congrégation s'assembla pour traiter cette importante question. On décida d'abord que la chapelle serait construite de suite, sur le même plan que celle qu'on avait chez les jésuites, afin de pouvoir se servir des boiseries et des ornements.

La difficulté n'était point de décider la construction, mais de trouver les fonds nécessaires, le coffre de la société étant complètement vide. Mais cela n'arrêta point. On exhorta les sociétaires qui devaient des annuités à les payer immédiatement, et ceux qui ne devaient rien à en avancer quelques-unes. On leur pria de prêter de l'argent à la société, on parla aussi d'un emprunt à faire au dehors s'il était nécessaire, en donnant pour garantie l'inscription sur les registres des noms des prêteurs et des sommes qui leur seraient dues, avec promesse de rembourser aussitôt qu'on aurait des fonds. On fit aussi un appel aux bien-intentionnés qui voudraient faire quelques présents, en leur assurant de même l'inscription de leurs noms et des sommes données sur le registre, et, en témoignage de la reconnaissance de la société, il devait être dit à la fin de chaque assemblée, un *pater* et un *ave* à leur intention.

Avec ces ressources si éventuelles, on commença aussitôt la bâtisse de la chapelle. Le dimanche, 8 mai 1718, le recteur de l'église Saint-Louis, M. de Kret, commissionné par l'évêque

pour le remplacer, bénit la première pierre de l'édifice. Ce fut l'occasion d'une grande solennité; le recteur, assisté de tout son clergé, partit de l'église Saint-Louis en procession, ayant en tête tous les congréganistes marchant en longue file, deux à deux, au milieu d'une grande foule de peuple et de curieux.

Sous la première pierre qui se trouve placée au coin du maître-autel, du côté de l'Évangile, on posa une plaque en cuivre enchâssée dans deux plaques de plomb. La plaque en cuivre, haute de 27 centimètres et large de 47 centimètres, porte au sommet, gravées en creux, les armes de la ville de Brest, — *mi-partie France et Bretagne*. — En-dessous sont celles de M. de La Bourdonnaye, évêque de Léon: *De gueules à trois bourdons d'argent en pal*. — Des deux côtés, en haut, sont gravés les monogrammes de J.-C. et de Marie, et à gauche, en-dessous, sont les armes de M. Charles de La Reintrie: *D'azur à six besants d'or 3.2.1*. — sous lesquelles il est écrit: « M. Charles de La Reintrie, gouverneur de Brest. » — A droite sont d'autres armoiries que nous ne connaissons point et sous lesquelles il n'y a aucune indication.

Au-dessous de ces trois écussons est écrit:

EX . INSTITVTIONE . ILLV

.STRISSIMI.AC.REVERENDISSIMI.DOMINI.
.DOMINI.IOANNIS.LVDOVICI.DE.LA. BOVRDO
NNAYE.EPISCOPI.COMITIS.LEONENSIS.DIE.8
.MAIL.ANNO.DOMINI.1718.

REGNANTE.LVDOVICO.XV.

.RECTORE.NOBILI.ET.VENERABILI.YVONÉ.
.IOSEPHO.DE.KRET.DE.QVILLIEN.PRIMVM.HVNC
.LAPIDEM.ÉT.FVNDAMENTA.HVIVS.SACRI.
.BENEDICENTE.

M'.DE.LA.VILLE.NEVVE.BIEN.FACTEVV
.POVR.LA.CHAPELLE.DE.LA.CONGREGATION.DES
.ARTIZANS.DE.BREST.LORS.M'.IACQVES.LE.DALL.
.MAIRE.MATVRIN.COCAVX.PREFET.ET.IEAN.
.FRENEAV.SEGRETAIRE.A.RABOT.ASSISTANT.

P.RAHIER.FECIT.CONGREG^{TE}.

L'appel fait aux bien-intentionnés fut entendu. Un maître serrurier, entretenu par le Roi, M. Jean Rolland, offrit de faire pour 400 livres d'ouvrages de fer dans la chapelle, à la condition qu'on dirait douze services avec messes chantées, diacre, sous-diacre et assistants, pour le repos de son âme après sa mort. Mais, ne s'arrêtant point dans sa générosité, comme le 10 septembre il avait fait beaucoup de choses au-delà de ce qu'il avait promis, il demanda que l'on dit aussi, pour le repos de l'âme de son épouse, « incontinent après son décès, sans aucun retardement, douze services dans les mêmes conditions que les siens. » Il avait donné, en outre des 100 livres d'ouvrages en fer, les deux vitraux principaux de la chapelle.

Le 20 septembre, la congrégation accorda au sieur Rolland les vingt-quatre services qu'il réclamait, en lui témoignant la reconnaissance de la société.

D'autres membres, en assez grand nombre, suivirent cet exemple et s'assurèrent ainsi des messes et des services pour le repos de leurs âmes. D'autres donnèrent de l'argent et des journées de travail.

Le 5 juillet 1719, la chapelle étant presque terminée, la congrégation sollicita des pères jésuites l'autorisation d'enlever les objets qu'ils avaient encore dans l'ancienne chapelle. Une transaction fut signée par les deux parties. Les congréganistes enlevèrent toutes les boiseries, les autels, etc.; mais ils laissèrent le plafond et le réparèrent. Le 29 juillet, l'église étant entièrement achevée, l'évêque se rendit à Brest pour la bénir. Cette bénédiction se fit avec une grande pompe. Tout le clergé de Saint-Louis accompagna l'évêque en procession. Un terrain attenant à la chapelle fut aussi béni pour la sépulture des confrères seulement de l'Association des artisans. Pour cette cérémonie, l'évêque fut assisté de l'abbé Trefalegant, l'un de

ses grands vicaires , de l'abbé Kret , recteur de Saint-Louis de Brest , et de son clergé. On dit l'office pour la première fois le lendemain , 30 juillet.

Cette société avait changé , en se régénérant , son ancienne dénomination de Congrégation des artisans de Brest en celle d'Association des artisans de Brest. La chapelle fut placée sous l'invocation de Notre-Dame de Miséricorde. Cette nouvelle dénomination d'association au lieu de congrégation , ne changea rien aux règlements de la société. Elle resta toujours exclusivement religieuse sans devenir charitable. Nous n'avons trouvé dans tous les budgets qu'une seule note, constatant une somme très minime donnée à un religieux étranger.

En 1721, le terrain acheté de M. de La Villeneuve Le Mayer , ne permettant pas de bâtir une maison pour l'aumônier , on lui demanda deux pieds de plus de face sur toute la profondeur du terrain. Il les accorda par acte du 26 décembre. Pour ce don , il fut placé , par délibération du 28 de ce mois , au nombre des bienfaiteurs de l'association , et participant à toutes les prières , tant publiques que particulières. M. de La Villeneuve était membre de l'association.

M. Rolland étant mort en 1723 , on régla avec sa veuve l'époque des douze services qu'on lui devait. Il fut convenu qu'on les célébrerait de suite jusqu'à la fin, même les dimanches et fêtes. En 1732 , la dame Rolland étant aussi décédée, on lui fit les douze services convenus.

Le 21 décembre 1790, défense fut faite d'inhumer dans le petit cimetière de l'association , qui déjà , en 1756 , contenait un trop grand nombre de sépultures.

Cette association se continua jusqu'à la Révolution. Alors elle disparut et sa chapelle fut classée au nombre des biens nationaux de la ville. Plus tard elle fut vendue. Depuis elle a servi pendant la Révolution de lieu de réunion pour les as-

semblées (1), puis de magasin, et maintenant encore elle est occupée par les lits militaires. Le petit clocher qui la surmontait a été démoli, mais l'édifice n'a point été touché. La plaque en cuivre commémorative de la pose de la première pierre existe encore dans l'endroit où elle avait été posée en 1719, sous le maître-autel, au coin du côté de l'Évangile. C'est là que les archéologues futurs la trouveront, si un jour on jette bas cet édifice pour élever des constructions nouvelles dans l'emplacement qu'il occupe rue Duquesne et du Rempart.

Chaque année, les élections des membres du conseil chargés de la direction de la société, avaient lieu probablement le jour de la Conception. La trente-quatrième élection fut la première de la société régénérée. Elle eut lieu dans la nouvelle chapelle, le 1^{er} octobre 1719. Le premier préfet de la société nommé en 1693, lors de la fondation de la congrégation par les jésuites, fut un nommé Pierre Le Rodé. C'est lui qui, par son zèle et ses soins, disent les actes de l'époque, fut le véritable fondateur de cette société. Les préfets sortant devenaient portiers de la congrégation ; cette désision fut prise en conseil.

De 1693 à 1718 on compte..... 17 préfets
bien qu'il dût y avoir une élection tous les ans,
souvent on renomrait les mêmes.

De 1719 à 1742, on compte..... 22 —

Pour 49 années..... 39 préfets.

Le dernier est M. Romain-Malassis, libraire et imprimeur de la marine à Brest (4).

(1) L'assemblée générale du Tiers-État de la ville de Brest fut tenue, dans cette chapelle, les 3, 6 et 7 avril 1789, pour la rédaction du cahier commun des doléances et la nomination de 30 députés électeurs, qui devaient concourir, avec les autres villes, villages et paroisses de la campagne, aux élections des deux députés aux États généraux en l'assemblée générale de la Sénéchaussée de Brest.

(4) Nous possédons les noms de tous les préfets depuis 1693 ; mais nous ne les donnons point, ce serait allonger sans grand intérêt cet article, déjà fort long.

L'association des artisans continua, nous l'avons dit, à exister jusqu'à la Révolution; mais les documents nous manquent pour retrouver son histoire à dater de 1758, époque à laquelle se termine le registre de ses délibérations. D'autres registres des comptes et budgets de la société, allant jusqu'en 1790, nous permettent de supposer que cette association continua à prospérer et qu'elle arriva jusqu'à cette époque sans encombre; car, en parcourant ses comptes, on ne trouve rien qui puisse indiquer, en raison de la régularité des dépenses, qu'elle ait eu à subir quelque perturbation importante.

Lorsque Cambry fit son voyage pour la conservation des monuments du département, il ne constata plus que la présence de deux tableaux provenant de la congrégation, et encore, disait-il, ils étaient alors en très mauvais état et avaient été encore plus endommagés en raison du lieu où ils avaient été placés : l'escalier de la maison occupée par les représentants du peuple (1). L'un des deux était la Naissance de la Vierge, tableau plus que médiocre. Qu'étaient donc devenus les douze tableaux des panneaux portés sur l'inventaire de 1715?... Il est vrai que déjà ils ne figuraient plus sur un inventaire de 1721, soit par omission, soit autrement.

Tels sont les documents que nous avons pu recueillir sur les corporations de Brest et les édifices qu'elles ont élevés dans la ville. Par les faits, peut-être un peu trop nombreux, que nous avons cités, par les détails sur lesquels nous avons aussi insisté peut-être un peu longuement, nous avons voulu dépeindre la société ou au moins une partie de la société à cette époque, ainsi que ses mœurs et ses habitudes.

Puissions-nous avoir atteint notre but !

E. FLEURY.

(1) Cette maison était située rue Du Couëdic.

HISTOIRE

DES

ÉVÊCHÉS DE CORNOUAILLES ET DE LÉON.

Extrait communiqué à la Société Académique de Brest.

L'Évêque et la Communauté politique de Kemper devant le Roi Charles VIII et la Reine Anne de Bretagne. — Ce qu'ont été les concessions municipales en Bretagne. (Livre I^{er}, Chapitre V.)

Dans tous les titres de l'ancien évêché de Cornouailles qui nous ont été conservés textuellement ou par extraits, nous n'avons jamais rien trouvé avant le quinzième siècle sur les remontrances ou l'opposition que la communauté politique aurait pu faire à l'autorité ou à ses seigneurs. Mais voici deux précieuses pièces qui, pour témoigner de la révérencieuse soumission de cette communauté, n'en indiquent pas moins la nouvelle direction qu'allaient prendre les esprits à l'égard de leur seigneur féodal.

La première est une pancarte sur vélin, datée du 22^e jour de septembre 1495, relative à des droits d'octroi et de billot

prélevés sur les vins qui entraient dans l'évêché de Cornouailles et dont les ducs prédécesseurs de Charles VIII avaient accordé le produit aux Évêques pour servir à la réédification de leur cathédrale qui tombait en ruine. Deux députés des *bourgeois*, *manants* et *habitants* de la ville de Kemper-Corentin, Guillaume de Pontcastel et Jehan Le Baud, avaient été dépêchés près du Roi ; mais l'ayant trouvé absent pour ses guerres de Lombardie , ils restèrent l'attendre jusqu'à son retour.

Enfin, audience leur fut donnée , nous ne savons après combien d'attente. — Le Roi écrivant à son féal conseiller Jehan Frain , receveur général de ses finances , tant ordinaires qu'extraordinaires au pays de Bretagne , ainsi qu'à son SÉNÉCHAL de CORNOUAILLES , leur fait savoir qu'après avoir entendu les parties , et *dans le but de les voir vivre en union, de l'avis des gens de son conseil dont l'Évêque était lui-même un des membres* , il a décidé qu'à l'avenir lesdits habitants continueraient à jouir, comme par le passé , du revenu desdits droits d'octroi et droits de billot , moyennant qu'ils payassent à l'Évêque et à son chapitre, pendant six ans, une somme de *trois cents livres monnoye de Bretagne*, et que le reste du produit des droits précités fût employé, pour deux parts, *aux réparations et fortifications d'icelle ville de Kemper, et aussy à la construction du port et quay qu'ils ont à commencer de faire*, et l'autre tiers desdits deniers aux habitants de la ville de Concq (Concarneau) *pour pareillement la fortifier et la réparer*.

Mais remarquez la teneur et la forme de cette pièce , d'une réelle importance pour l'histoire du pays.

Probablement, les bourgeois et manants de la cité de Kemper avaient déjà fait bien des remontrances sur le dépérissement de leurs murailles, sur les dangers que le démantèlement de la ville leur ferait courir..... et cependant ils n'avaient pu rien obtenir. — Ils dépêchent enfin deux des leurs au Roi lui-même ;

— absent, ils l'attendent et obtiennent de lui que, mis en présence de l'Évêque, leur propre Seigneur, au sein même du Conseil d'État dont celui-ci fait partie, ils puissent y déduire les raisons de leur propre demande...— Soumis et respectueux, ils ont été entendus avec bonté et justice leur a été faite après débat.

C'était, il faut le dire, pour ces temps de pure féodalité, un fait énorme; — mais ce qui est encore bien plus remarquable, suivant nous, c'est que le Roi, après avoir satisfait à la demande des habitants contre leur propre Seigneur, manda à son Trésorier des finances et à son *Sénéchal sur les lieux*, l'intention où il était que ses ordres s'exécutassent. — Comme on le voit : c'est la juridiction royale en quelque sorte opposée, par la couronne elle-même, à la juridiction seigneuriale de l'Évêque.

Et cependant la décision du Roi Charles ne tarda pas, à ce qu'il parait, à être mise en oubli, puisque, malgré les six ans donnés à l'exécution du présent arrangement consenti par l'Évêque lui-même, trois ans après la mort du Roi, Anne de Bretagne, sa veuve, fut obligée d'intervenir à nouveau par une autre pancarte datée du 23^e de juin 1498 pour régler le même objet.

Cette pièce, que nous avons également sous les yeux, et qui est inédite comme la première, porte « *qu'après avoir entendu ses chers et bien aimés les bourgeois et habitants de la ville et cité de Kemper-Corentin, à l'occasion des craintes et des doutes qu'ils avaient sur la parfaite exécution de la concession qui leur avait été accordée par le feu Roi son Seigneur et époux, elle veut et entend, avec le consentement de l'Évêque et de son chapitre, que lesdits droits d'octroi et de billot soient entièrement et paisiblement abandonnés aux nobles bourgeois, manants et habitants de la ville de Kemper-Corentin, à la condition, par eux, de payer, pendant sept ans, une somme de trois cents livres*

audit Seigneur Evêque et à son chapitre pour satisfaire aux
nécessités de l'église cathédrale. Puis elle affecte deux parts
• desdits deniers aux réparations de leurs fortifications, havre,
• quay et pavés, et l'autre tiers à ladite ville de Concq (Con-
• curneau), à la charge par eux de ministrer et chapitrer du dict
• bien par les mains du miseur de la ville de Kemper-Corentin,
• et de faire bailler et affermer le dict devoir au plus donnant
• et dernier enchérisseur, en la forme accoustumée par nostre
• dict capitaine au dict lieu ou son lieutenant en présence de
• nostre dict conseiller (l'Evêque) ou son vicaire et nos officiers
• de justice, des gens du chapitre, nobles bourgeois, manants
• et habitants de nostre dicte ville de Kemper-Corentin, en suf-
• fisant nombre, et par le dict évesque ou son vicaire, capi-
• taine appelant les dessus nommés, et par leur advis et délibé-
• rations, seront choisis et eslus les gens de bien pour *receveur*
• et *miseur* des dictes fortifications et edifices, lesquels receveur
• ou miseur besoigneront à la distribution des dicts deniers par
• l'advís, délibération et ordonnance du dict capitaine et de mon
• dict conseiller ou de leurs lieutenants et vicaires, appelez les
• autres dessus nommés; et par devant eux rendront et tien-
• dront leurs comptes en la dicte cité de Kemper-Corentin pour
• chacun an appeller ung ou deux des gens de la Chambre de
• nos Comptes; et à ce faire seront le dict receveur et miseur
• contraints par toutes voyes et manières dues et raisonnables
• et comme pour nos propres deniers et affaires. Si donnons
• et mandons par ces présentes, à nostre capitaine ou son lieu-
• tenant, à nos sénéchal bailly lieutenant procureur de Cor-
• nouailles, etc.

• Et en témoignage de ce avons signé ces présentes de nostre
• main et fait sceller de nostre scel. — Donnè à Paris le ving-
• tième jour de juing et an de grâce mil quatre cents quatre-
• vingt-dix-huit. Ainsi signé : ANNE. •

Comme on le voit d'abord, le premier motif de ces deux actes importants furent les plaintes ou tout au moins les doléances des habitants à l'occasion d'une ressource financière qui avait été détournée de sa première destination ; mais ce n'est là qu'une très minime partie de l'importance même de ces pièces.

La première fut un acte de justice rendu par le Roi sur la plainte des habitants contre leur Évêque et Seigneur féodal. La seconde, encore d'une plus haute valeur, nous semble être toute une charte de constitution pour la communauté politique.

C'est bien le gouverneur ou capitaine, commandant la ville, qui avise à la perception de ce droit octroyé, et qui règle, en la manière accoutumée, le mode d'adjudication de la ferme de ce droit. Mais cette adjudication même se fait, en légale présence des parties intéressées, de l'Évêque ou de son vicaire d'une part, mais aussi des bourgeois et manants de la cité, de l'autre. Les ordonnances de Jean III et de Jean V (XIV^e et XV^e siècles) en faveur de l'organisation municipale de la ville de Nantes, réglèrent les choses dans le même esprit, en obligeant les élus de la communauté politique (au nombre de dix), à consulter les délégués du Duc et ceux de l'Évêque qui, un instant, par suite de concordat, s'étaient réservé deux clefs de l'hôtel-de-ville dont une au Duc et l'autre à l'Évêque. Quant à l'administration des deniers, elle sera confiée à des gens de bien *choisis et élus* par les parties précitées ; et le compte de ces derniers devra être rendu en ladite cité de Kemper, par devant les intéressés et sous le contrôle d'un ou de deux membres de la chambre des comptes qui devront descendre sur les lieux pour leur vérification.

Ainsi que nous l'avait déjà indiqué l'aveu de 1540, précédemment cité, la commune politique cherchait donc à se former et commençait à poindre. Elle avait, suivant l'occasion, ses délégués prêts à faire valoir ses besoins ; elle avait ses miseurs,

avec l'agrément du souverain ; elle avait même ses comptes ; et, que la direction des affaires appartienne , suivant leur nature , à l'Évêque seigneur féodal ou à l'homme de guerre , gouverneur de la cité , il est manifeste que les nobles et bons bourgeois de la cité formant *la maire partye* de ses habitants, comme nous l'avons vu dans les aveux du XVI^e siècle, commençaient à se réunir pour traiter de leurs propres affaires , soit à l'officialité épiscopale, soit peut-être chez le gouverneur, car ils n'avaient point encore leurs maisons de ville (1).

Mais arrêtons-nous un instant de plus pour bien définir le caractère de ces premières concessions municipales faites aux habitants des anciennes seigneuries féodales. Au fond , de quoi s'agissait-il dans cette concession elle-même ? de mettre les habitants à même de continuer le port et le quai qu'ils avaient commencés ; de les mettre à même de réparer et de reconstruire leurs murailles qui tombaient en ruine ; enfin de prélever, sur le produit des droits qu'on leur laissait gérer, sous la surveillance du gouverneur ou du seigneur féodal , une somme suffisante (le tiers du produit général) pour entretenir et réparer aussi les fortifications de Concarneau , autre place d'armes située à cinq lieues de Quimper.

On comprend de suite quel intérêt le Roi et le seigneur féodal avaient à des concessions de cette nature , car, outre que les murailles ainsi réparées assuraient l'intégrité de leurs possessions , c'était encore par les mains de cette même bourgeoisie que se faisait le guet de ces enceintes murées et jusqu'à l'armement des hommes qui étaient employés , ainsi qu'en témoignent les comptes si nombreux de toutes les com-

(1) Il n'est fait , dans les actes de l'évêché, ou de la commune, aucune mention de l'hôtel-de-ville de Quimper avant 1604. De cette époque , jusqu'en 1790, la communauté politique et les officiers municipaux se réunirent au-dessus de la sacristie de l'église du Guéodet, dans un appartement que les Evêques mirent à leur disposition.

munautés politiques de cette époque, pour l'entretien de leur artillerie et de leurs armes (1). La concession était donc commandée en quelque sorte, ou, tout au moins, d'un haut intérêt pour les seigneurs cessionnaires.

C'est aussi presque toujours dans ces conditions et dans ces termes qu'ont été octroyées toutes les prétendues chartes d'immunités municipales dont on a si souvent, à tort, suivant nous, fait un mérite bien gratuit aux seigneurs signataires de ces sortes d'actes. Nous avons pris le soin, pour nous éclairer dans notre propre jugement, de rechercher dans les pièces servant de preuves à l'histoire de notre province, la plupart des actes relatifs à ces faits, et nous avons toujours vu, à bien peu d'exceptions près, que toutes les concessions de cette nature avaient été faites en vue d'affermir ou de garantir le pouvoir du seigneur féodal, ou dans l'espérance d'enrichir sa terre et ses hommes, et par là d'agrandir et d'élever sa propre seigneurie. Le duc Jean V, dans des concessions de ce genre, faites au commencement du XV^e siècle, voulant s'assurer, en retour des droits qu'il concédait, de la bonne garde de sa ville ducale de Nantes, prenait le soin de dire que *le tiers ou presque la moitié des habitants essayant de s'exempter du guet et requeuet eussent à le faire par eux ou par autres suffisants sans qu'aucun en fût affranchi ou exempté pour quelconque privilège ou grâce que ce fût, — car s'ils n'y obéissent, ajoutait-il, il pourroit s'en suivre inconvenient irréparable au domaine de noms et de tout le bien du pays.*

(1) L'inventaire du petit arsenal de la ville de Kemper, en 1670, accusait 6 mousquets de fonte verte, 78 livres de balles, 25 barreaux de poudre, 280 mousquets et mousquetons, 256 piques, 80 bandouillères, 1 peruisane, 42 cuissarts, 49 cuirasses, 17 casques, 21 gantelets, 64 haussecols, 1 tambour, 1 enseigne. Toutes ces armes déposées dans les combles de l'église du Guéodet étaient prises en charge à l'entrée du procureur syndic de la communauté en fonctions. Un rôle des habitants pourvus d'armes complétait l'effectif de la commune.

En retour de ces services, le même prince, par un acte de 1410, avait accordé aux habitants le droit de s'armer, d'établir et de recevoir certains péages, de veiller à la fabrication du pain, de nommer les portiers de la ville, de fixer le prix des denrées et de régler, au profit des habitants de la cité, au détriment des forains, toutes les ventes de draps, de vins ou de denrées qui étaient importés du dehors.

C'est ainsi que chaque concession, chaque immunité municipale était achetée au prix d'importants sacrifices, puisque dans ce moment même, en 1424, la garde de Nantes exigeait que chaque habitant fût armé et fit le gué *de quatre jours en quatre jours*, comme nous l'apprend un autre acte du même duc. Du reste, en prenant lui-même le soin de retirer toute exemption de service qu'il pourrait avoir donnée lui ou ses prédécesseurs, il ajoutait que si, en temps ordinaire, les hommes du clergé, de la noblesse et les avocats pouvaient être dispensés de ce service, *pour ce qu'ils étaient tenus à servir à sa personne et au bien public*, il ne pourrait en être ainsi en temps *de nécessité évidente et imminents périls de guerre*.

Peu d'années auparavant, la veuve de Jean IV, Jeanne de Navarre, au moment d'épouser en secondes noces le roi d'Angleterre, ayant besoin d'argent, avait traité avec la même ville de Nantes (4 décembre 1402) pour les deniers qui lui étaient nécessaires, moyennant la concession faite aux habitants de pêcher le dimanche dans la Loire et de prélever eux-mêmes 2 sols par muid de sel, de blé et de vin passant sous les ponts de Nantes, avec le droit d'affecter ces sommes à l'entretien de la ville et des dits ponts.

A voir la plupart des lettres-patentes concernant ces concessions, on ne peut donc douter que tant que le seigneur fut assez fort et assez prépondérant pour en imposer à ses vassaux, par le seul fait de son autorité, il ne s'inquiéta guères du soin

de faire agréer ses ordres et sa volonté , et d'en traiter à quelque condition que ce fût, de sorte que ces traités mêmes et ces concessions n'eurent lieu que quand la classe nombreuse des manants , s'élevant par sa propre industrie , acquit une importance qui força à compter avec elle , fait qui advint, pour notre Bretagne, vers le XIV^e et le XV^e siècle , et donna ainsi lieu à ces actes formant traités entre le seigneur , qui demandait de nouveaux services , et le vassal qui , avec de nouveaux besoins , essayait de faire reconnaître le droit de s'élever et d'affranchir son propre travail.

De là l'absence absolue de toute charte communale pour notre province jusqu'au XIII^e siècle, et seulement à partir de ce moment , une vie nouvelle pour la bourgeoisie et les communautés politiques qui se constituèrent presqu'en même temps dans toutes les villes de notre province. Sur ce dernier point rien de plus formel et de plus précis que les actes du XVI^e siècle pour la constitution définitive des grandes communautés politiques de notre pays , comme celle de Nantes , de Morlaix , d'Angers , et de plusieurs autres villes qui , en se faisant bien venir de la Couronne , *pour le troc et la marchandise* , enrichissaient le pays et l'épargne de la Couronne , *les droits du Roy s'étant par là beaucoup augmentés* (ordonnance de Henri II du 23 août 1557).

Mais qu'on ne pense pas cependant que ces sortes d'établissements fussent encore faciles et d'une exécution courante ; on trouve dans les pièces extraites des archives de la commune de Nantes , que la mairie de cette ville ayant été constituée par ordonnance royale du mois de janvier 1559 , ce ne fut que près de six ans après , en novembre 1564 , que les habitants parvinrent à se réunir pour procéder à l'établissement définitif de l'administration municipale qui leur avait été accordée , et quelles oppositions , quelles vives résistances n'eurent-

ils pas à surmonter ! Un procès-verbal nous apprend que le gouverneur de la ville de Nantes , le sénéchal et le procureur du roi de la juridiction royale , les greffiers de la prévôté , ceux des Reguaires et de toutes les juridictions , le procureur général de l'Université et plusieurs autres officiers de la Couronne et de l'évêché, s'opposèrent formellement à l'élection du maire et des échevins , à la nomination desquels le Roi invitait les habitants par un acte authentique. C'est qu'en effet ces nominations et l'établissement d'une administration municipale transmettaient à la bourgeoisie elle-même, aux manants de la commune , par exclusion des officiers de la Couronne et de l'évêque, seigneur féodal d'une partie de la ville , la connaissance complète de tous les faits de police , d'ordre public , d'embellissement et d'emploi des deniers communaux. Les nouveaux élus , de leur côté d'ailleurs , ne pouvaient hésiter sur le fait même de cette opposition , et , passant outre , aux prohibitions et aux défenses d'agir des délégués de la Couronne comme de l'évêché , ils comprirent de suite qu'il n'y aurait rien de fait s'ils n'avaient *la connaissance totale et juridiction de la police de la ville et des faubourgs avec pouvoir de condamner les contrevenants en telles peines et amendes qu'ils verraient de quelque qualité qu'ils fussent , avec prohibition aux juges de Nantes , soit le prévost ou autres , d'en connaître.* — Dernier acte qui caractérise parfaitement la nouvelle position de la bourgeoisie et qui indique clairement la ligne qu'elle va suivre avec autant de résolution que le pouvoir lui-même , car celui-ci , toujours avisé dans les moindres actes de son administration , n'oublie jamais ses propres intérêts , même dans les concessions les plus libérales en apparence , et , à ce sujet , rien de plus significatif que ce qu'il décida pour les *papegauts*, jeux et primes donnés aux habitants des villes qui , vers la fin du XV^e siècle , se trouvèrent en Breta-

gne presque partout armés pour la défense commune du pays:

Consultez sur ce fait les lettres patentes qui furent octroyées à presque toutes les villes de notre province par Henri II et Charles IX, au moment où les rois de France réorganisaient les forces vives du pays, et vous verrez que tous ces actes portent en propres termes que les dites concessions de *papegaut* ont été faites pour *subvenir à la tuition et desfrances des dites villes et pays pour le cas où urgentes affaires leur surviendraient. . . . et pour ces causes et autres bonnes considérations*, disait un de ces actes relatifs aux habitants de la ville de Kemper Corentin, *ledit papegaut leur a été accordé afin d'encourager ceux qui s'appliqueroient auxdits jeux de l'arquebuse, arc et arbalestre, et que chacun de ceux qui auroient abattu le papegaut aux dits jeux puissent vendre et faire vendre par le menu et détail dans la ville de Kemper et autres lieux que bon leur sembleroit dans ladite juridiction, pendant l'année où il] l'auroit abattu, — à savoir celui qui l'aura abattu de l'arquebus (d'autant que les frais sont plus grands) le nombre de trente tonneaux de vin, celui qui l'aura abattu du trait de l'arbalestre vingt-cinq tonneaux, et celui qui l'aura abattu du trait de l'arc vingt tonneaux de vin, franc, quitte et exempt de tous tributs, impôts, billots, issues et entrées, et tout ainsy par la forme jouir, ainsy que jouissent et usent encore de présent les autres habitants et villes de notre pays et duché de Bretagne qui ont semblables provisions et privilèges (1).*

L'établissement du papegaut lui-même fut donc un acte purement politique; et si dans le premier moment et pour assu-

(1) Lettres patentes du mois de décembre 1573 et du 16 mars 1575, appuyées d'actes confirmatifs de la chambre des comptes de Bretagne (Archives du château de Kernuz).

rer la défense des frontières , ces sortes de concessions furent très largement octroyées , le moment arriva promptement où le pouvoir , après l'organisation et la permanence de ses armées, n'attacha plus qu'un très faible intérêt à voir ses *sujets s'appliquer aux bons et honnêtes exercices* qu'il lui avait *singulièrement* recommandés. C'est ce que prouvent une foule de procès qu'il laissa bientôt faire par ses fermiers aux vainqueurs des papegauts , auxquels ils contestèrent partout les exemptions d'impôt accordées par les actes que nous avons relatés (1).

Mais la marche du pouvoir dans cette voie fut toujours rapide , et ce qu'il donna dans un temps il le retira souvent dans un autre , rien ne le prouve mieux que ce qui advint en Bretagne des papegauts en moins de deux siècles. Un acte du 7 mai 1770 , que nous avons eu la bonne fortune de trouver joint aux lettres patentes des rois Charles et Henry , nous l'apprend d'une manière toute spéciale. A cette époque , en effet , l'usage des papegauts avait fait son temps , et le Roi , en son Conseil d'Etat , décidait que la ville de Saint-Malo , seule en Bretagne , le conserverait parce que ses habitants continuaient à s'exercer au maniement des armes et restaient chargés par exception de la défense de leur ville. Mais partout ailleurs où le progrès s'était fait , partout ailleurs où les garnisons régulières avaient été introduites , il y avait de nouveaux besoins et de nouveaux faits..... Le Roi Louis XV décida que *le service militaire ayant pris une nouvelle forme par la création des corps de troupes réglées toujours existantes* , l'ancien exercice du papegaut n'était plus *qu'une cause de dépense* , de

(1) Un factum de M^r Charles-Louis Lozach , procureur au présidial de Kemper et abatteur du papegaut en 1711 contre La Robinière, fermier des devoirs , nous révèle sur cette matière une foule de détails que nous regrettons de ne pouvoir reproduire à cause de leur étendue.

dissipation, de dérangement, de querelles et de procès pour les habitants et même d'accidents funestes..... il convenait d'affecter les fonds des droits attribués aux abatteurs de pape-gaut... à quoi?... à l'entretien des hôpitaux en état de rentrer, nourrir et élever les enfants trouvés !!!.

Comme on le voit, le progrès et le siècle faisaient leur route.

A. DU CHATELLIER.

La Fusée et le Ver luisant.

FABLE.

Une fusée était au suprême bonheur ,
De pouvoir figurer dans un feu d'artifice ;
C'est elle qui devait annoncer sa splendeur
Par une ascension factice.
Placée à côté d'une fleur ,
Elle aperçut dans son calice
Un ver qui répandait une douce lueur ,
Et , comme un diamant perdu dans la feuillée ,
Ignorant même sa valeur ,
Se promenait tranquille , égayant la veillée
Par sa transparente couleur.
Mais , se trouvant scandalisée ,
On vit aussitôt la fusée
Apostropher le ver luisant :
« Quoi , vil rebut de la nature ,
Misérable avorton , chétive créature ,
Qu'on écrase chemin faisant ,

Prétendrais-tu, sur la machine ronde,
Être venu pour éclairer le monde ?

Non, non, car tu rampes trop bas ;

Tu restes près de la chaumière,

Et la pâleur de ta lumière

Semble s'éteindre à chaque pas.

Quand tu te traînes en silence

Sur la poussière et le gazon,

Cherchant un plus vaste horizon,

Moi, dans l'espace je m'élance,

Et peux m'élever jusqu'aux cieux.

Mon corps est rempli d'étincelles,

Qui m'emportent comme des ailes

Eblouissantes de leurs feux.

En prononçant ces mots, la voilà qui s'échappe

Rapide, ainsi que les éclairs,

Elle pétille dans les airs,

En s'épanouissant comme une immense grappe.

Vois, disait-elle avec orgueil :

Tandis qu'un brin d'herbe te cache

Et que son ombre est un écueil,

Regarde mon brillant panache,

Et, comme en s'étalant, il va réjouir l'œil.

Mais à l'instant qu'elle se flatte,

Soudain, s'inclinant, elle éclate,

Et vient tomber en se brisant ;

De son passé, pour tout vestige,

Il ne restait plus que la tige,

Qui gisait près du ver luisant. »

— « Comment, dit ce dernier : Ta carrière est finie,

Toi qui croyais mener une joyeuse vie,

Qui voulais t'élever au-dessus du commun ;

Tu vois que bien souvent la vogue est éphémère ;
Voulant s'élever trop, on trouve une chimère ;
Des amis d'autrefois , il n'en reste pas un.
Moi, tel que tu m'as vu , tu me trouves encore ,
L'ardente ambition ne flétrit pas mon cœur ;
Crois-moi , la vanité , cette triste pécore ,
Ne donne jamais le bonheur. »

S -C. MOREL.

LE RÊVE D'UN VIEILLARD.

Lorsque , dans la vieillesse , on retrouve un beau rêve ,
Oh ! comme on le caresse avant qu'il ne s'achève ;
D'un espoir fugitif que l'on croyait perdu ,
On recueille avec soin tout le miel répandu .
Versant l'oubli des maux sur les esprits moroses ,
L'amour sourit encore avec ses lèvres roses ;
On aime à voir du ciel son azur velouté ,
Et son globe de feu dans l'onde reflété ;
Et , dans l'ombre du soir , les brillantes étoiles ,
Diamans parsemés au fond des sombres voiles ;
Regardant le passé dans l'horizon lointain ,
Les fleurs de la jeunesse et les pleurs du matin .

Lorsqu'aux premiers rayons de la naissante aurore ,
Le brouillard de la nuit lentement s'évapore ,
Et va se reposer sur les côteaux voisins ,
Attendant le soleil pour jaunir les raisins ,
Son épaisse vapeur rend le sol plus fertile ,
Et son rideau s'étend ainsi qu'un lac tranquille ,
De ses mille festons découpant les rochers ,
Comme une ville antique avec ses noirs clochers .
Mais bientôt le soleil vient dissiper la brume ,
Et son disque voilé dans les airs se rallume ,

Son auréole d'or succède à sa pâleur ,
Donnant à l'univers la vie et la chaleur ;
De ses jets enflammés colore la nature ,
Et la terre reprend sa brillante parure ;
Les chansons des oiseaux, leurs ébats amoureux ,
Tout offre à la jeunesse un présent généreux.

Cependant, ces beaux jours, si frais à leur naissance,
Si pleins, à leur zénith de force et de puissance,
De nuages obscurs, bien souvent assombris,
N'obtenaient la lumière, hélas ! que par débris.
Alors de ce ciel bleu, traversé par l'orage,
L'espérance fuyait, emportant le courage.
L'artiste, à son travail, dans un dégoût profond,
Jetait loin sa palette, et, l'ennui sur le front,
Attachait son esprit à de folles chimères ;
Sa pensée, enchaînée aux images amères,
N'exprimait que des sons d'ironie ou de deuil,
Ou de sombre couleurs décorait un cercueil,
Et, comme enveloppé d'une fatale trombe,
Il se précipitait au devant de la tombe.
O jeunesse ! ton or s'envole bien souvent,
Dans de noirs tourbillons, comme la feuille au vent ;
Tu perds en peu d'instants, par ton ingratitude,
Le parfum de tes ans, le fruit de ton étude,
L'orgueil de ton pays, ton nom déjà cité,
Ta couronne de gloire et l'immortalité.

Voyez, par un beau soir, quand l'Occident s'enflamme,
Quand des rayons de feu font épanouir l'âme,
Quand le soleil déjà s'avance vers la mer,
Qu'il va bientôt quitter son domaine de l'air ;

Voyez ! à l'horizon une voûte s'embrase ,
Jetant des reflets d'or , de pourpre et de topaze ;
Et ce nuage errant , à la crête d'airain ,
Que l'on croit voir nager comme un monstre marin ;
Il grandit dans l'espace , et sa gueule béante ,
Ainsi qu'un noir volcan , à la fournaise ardente ,
Disperse dans les airs son faisceau lumineux ;
Sa gerbe , répandue en traits vertigineux ,
Va se perdre en filtrant au milieu des nuées.
Oh ! lorsque ces clartés , par Dieu distribuées ,
Vont frapper aux carreaux qui brillent sur les toits ,
Le génie endormi , le génie aux abois ;
Se réveille soudain , retrouvant sa puissance ,
Exprimant son amour et sa reconnaissance ,

Comme un verre poli qui réfléchit les feux ,
Il proclame à son tour la majesté des cieux ,
Même dans le moment où descendent les ombres ,
Quand la nuit confond tout , que les nuages sombres
Paraissent des rochers , des châteaux et des tours ,
D'où l'on voit s'envoler des milliers de vautours.
Regardez ! tout-coup , par un nouveau prodige ,
De ces vastes châteaux il n'est plus un vestige ;
On cherche , on cherche encor ; mais à l'œil ébloui ,
En légère vapeur tout s'est évanoui.

L'homme admire et se tait devant ce grand abîme ,
Ce mystère divin , majestueux , sublime.
Chaque instant de la vie éclaire sa raison ,
De son intelligence élargit la prison ;
Du passé , du présent , en groupant les parcelles ,
Il fait , de son cerveau , jaillir des étincelles.

De ses chers souvenirs qui font battre son cœur,
Oh ! comme le vieillard tressaille avec bonheur !
Il lui semble assister à sa première fête.
Alors son âme bout, s'il est peintre ou poète.
En tableaux animés, dérobés au sommeil,
Du berceau de ses jours il chante le réveil ;
Il voit qu'à son couchant, ainsi qu'à son aurore,
L'astre jette des feux dont le ciel se colore,
Et que si le printemps est couronné de fleurs,
S'il a les doux parfums, les riantes couleurs,
L'automne a les beaux fruits et les grappes vermeilles,
Et la maturité qui produit des merveilles ;
Et pour charmer encor son arrière saison,
La sincère amitié bordant son horizon.

S.-C. MOREL.

CONSEILS.

Tu te plains , jeune fleur, de voir qu'on te préfère
D'autres fleurs dont l'éclat brille de mille feux ;
Mais , crois-moi, cet éclat est souvent éphémère ,
Il brise leur bonheur en faisant des heureux.

Les honneurs qu'on leur fait sont un triste mélange :
Le luxe, l'apparat qui ne dure qu'un jour ;
Quand elles ont laissé leur tribut en échange ,
L'abandon et l'oubli pour prix de leur amour.

Pendant ce peu de temps , dans de riches corbeilles ,
Dans des vases dorés , de Chine ou du Japon ,
Elles vont égayer par leurs couleurs vermeilles ,
Ou le sombre boudoir , ou le brillant salon.

Ne pouvant supporter une telle atmosphère ,
Chaque feuille bientôt vient à se détacher ,
Regrettant , mais trop tard, d'avoir quitté sa sphère ,
D'où la séduction a voulu l'arracher.

Et dès le lendemain , quoique bien arrosées ,
Manquant de cet air pur , des rayons du soleil ,
Elles tombent soudain, se voyant méprisées ;
On vient les remplacer aussitôt le réveil . -

Ah ! si tu comprenais les tourments de leur âme ,
Tu serais effrayée en voyant leurs douleurs ;
D'un joyeux avenir , ayant rompu la trame ,
Il ne leur reste hélas ! maintenant que les pleurs.

Tandis que toi , tranquille au sein de ta demeure ,
Loin des regards méchants , indiscrets et jaloux ,
On ne te cueille pas , et tu peux à toute heure
Donner à tes amis tes parfums les plus doux.

Mais pour te conserver blanche , pure et sans tache ,
Suis mes conseils et fuis de dangereux plaisirs ;
Reste , reste toujours sous l'herbe qui te cache ,
Elle te garantit des profanes désirs.

Tu ne connaîtras pas la triste inquiétude ,
Car les tendres propos et les discours flatteurs
Entraînent après eux la noire ingratitude ,
Qui , d'un souffle , ternit les plus aimables fleurs.

Dans ta simplicité , cesse donc de te plaindre ,
Ne vas pas envier d'avoir un sort plus beau ;
Ne quittes pas ces lieux où tu n'as rien à craindre ,
Ailleurs tu peux trouver la honte et le tombeau.

S.-C. MOREL.

IANN-ES-KOLMWENN.

LÉGENDE BRETONNE.

Cette légende est une variante de celle de M. de La Villemarqué, intitulée : *Iannik-Skolan*. Lars, Jean-Marie, gardien du magasin des Subsistances, me l'a communiquée oralement sous le titre que je lui conserve ; elle est, à mon avis, de composition très ancienne, et semble se rapporter à l'enchanteur Merlin. Je vais essayer de le démontrer en puisant, à la meilleure source, dans les ouvrages de M. de La Villemarqué, des preuves que je rapprocherai du texte de la légende. Dans le roi des livres bretons, le *Barzaz-Breiz*, cet auteur dit, page 492, 2^e volume, 4^e édition : « Je ne doute pas que la » 2^e partie de la ballade de *Iannik-Skolan* ne soit infiniment » plus ancienne que la première : l'identité du nom du meur- » trier de la jeune paysanne de Melrand avec celui d'un autre » héros romanesque d'une époque très reculée, aura produit » la confusion, sans doute lors du passage de la simple bal- » lade vannetaise dans le pays de Tréguier. Le héros primitif » a été chanté par le barde Merlin, qui l'appelle *Y-Skolan*. » Je partage l'avis de M. de La Villemarqué : il y a dans sa

ballade de *Iannik-Skolan* deux ballades bien distinctes : celle de *Morised* , dont j'ai aussi une variante sous ce titre , et celle de *Iannik-Skolan*. Aussi bien que leurs titres, ces ballades diffèrent entièrement entr'elles et n'ont , dans les versions que je possède , aucun trait de ressemblance. Le nom du meurtrier n'est pas même cité dans celle de *Morised* , et , dans *Iann Es Kolmwenn* , il n'est fait non plus aucune mention de cette jeune fille. Sous les autres rapports , on ne peut nier l'identité d'origine de cette dernière légende avec celle de *Iannic-Skolan* proprement dite , commençant à la 2^e partie. Toutes deux sortent évidemment d'une même source ; mais cette source quelle est-elle ?

M. de La Villemarqué affirme que le héros primitif *Y-Skolan* a été chanté par Merlin. Sans nier ce fait , j'ose avancer que la ballade entière que je donne ici a tout l'air de se rapporter à cet enchanteur lui-même , désigné sous le nom de *Iann-Es Kolmwenn* , c'est-à-dire Jean issu , né de colombe blanche.

Dans un autre ouvrage , qu'il a publié en 1862, sous le titre de *l'Enchanteur Merlin* , le même auteur fournit des preuves à l'appui de mon assertion. On y lit , page 40 et suivantes , que ce barde , qui occupa une si grande place au moyen-âge, dut sa naissance , selon la mythologie celtique , à l'union d'un esprit de l'air , *Duz* , transformé en tourterelle , avec une fille de roi , vierge chrétienne qui fuit le monde pour cacher le déshonneur de sa maternité.

Retirée dans une grotte , cette mère chante à son fils au berceau , sous une forme légendaire toute poétique , l'histoire de sa naissance. Qu'il me soit permis de citer ici une grande partie de cette remarquable pièce bretonne , trop peu connue des Français , si ce n'est dans cet ouvrage où l'auteur a donné de nouvelles preuves de ses connaissances étendues des tradi-

tions celtiques, et a habilement su dégager la vérité des ténèbres qui la voilaient.

Breman trizek miz ha teir zun
E oann dindan ar c'hoad e hun.

Hun eta, va mabik, va mabik ;
Hun eta, toutouik lalla.

Kleviz o kana eul lapouz,
Kane ken flour, kane ken douz.

.....
Kement ma'z iz d'he heul dibred,
Touellet gant-han va spered.

.....
Merc'hik roue, a lavare,
Kaer oud'vel gliz ar beure ;

.....
Pa bar ann heol, souezet e ;
Na piou a vo da bried-te ?

.....
Ma zelfe lez Doue ouz en
Gant goulou deiz man ne lakfenn !

.....
Ne lakfenn mangant sell ann heol,
Ken nebeud gant sell ar bed-holl.

.....
Kana re brao-oc'h-brao alkenn ;
Ha me d'he heul, souchet va fenn.
Ken e koueziz skuiz-stank kousket
Dindan eunn derven, er gwasked.

.....
Hag eno am boe eunn hunvre
Am sapeduaz beleg re.

.....
E oann ebarz ti eunn duzik ;
A dro war dro eur feuntennik
.....

Voici treize mois et trois semaines
Quedans le bois je m'endormis.

Dors, dors, mon enfant, mon enfant ;
Dors, dors, enfant, dors.

J'entendis chanter un oiseau.
Il chantait d'une voix si fraîche,
d'une voix si douce.

.....
Si bien que, sans y prendre garde,
Je le suivis, l'esprit charmé.

.....
Vierge royale, disait-il, tu brilles
Comme la rosée du matin.

.....
Tu le ravis, quand il se lève, le soleil ;
Qui sera ton époux ?

.....
Puisse le roi du ciel me regarder ;
Quant à l'aube du jour, que m'im-
porte !

.....
Que m'importent les regards du
soleil,
Ou même les regards de tout l'uni-
vers !

.....
Ses chants devenaient de plus en
plus beaux
Cependant, et je le suivais tête baissée

Si bien que je tombai épuisée de
fatigue
Et que je m'endormis sous un chêne,
à l'écart.

.....
Or, dans ce lieu, je fis un rêve
Qui m'agita extrêmement :

.....
J'étais dans la grotte d'un petit Duz,
Entourée des eaux d'une fontaine.
.....

Ann duzik ne oa ket er ger ;
Ha me diogel ha seder.

Pa weliz o tont diouz a-bell
Eunn durzunel a denn-askel.

Hag e stokaz gant he begik
Diouz moger voull ti ann duzik.

Ha me sod , gant truez out-hi ,
Mont da zigor ann or d'ezhi.

Hag hi ebarz , ha da rodal.
Tro-war-dro d'ann ti , o nijal.

Gwech war va skoaz , gwech war
va fenn ,
Gwech e nije war va c'herc'henn.

Teir gwech ouz va skoarn a bokaz,
Ha kuit dreo enn dro d'ar c'hoat
glaz.

Mar oa dreo hi , me n'am oun ket ;
Malloz d'ann heur e oanù kousket!

Ann douar a ver diouz va lagad
Pa dleann kavel luskellat.

A-ioul vefe enn ifern skorn

Ann duarded kik hag askorn ?

.....

— Ar mab , hag hen nevez ganet ,

O c'hoarzin en deuz diskanet :

Hun eta , va mabik , va mabik ;

Hun eta , toutouik lalla.

Tavit , va mamm , na welet ket ,
Gan-in n'ho po preder e-bed.

Nemet n'am euz gwall galonad

Ober eunn duard diouz va zad.

Etre ann env hag ann douar ,
Va zad zo ker kaer hag al loar

Le petit Duz n'était pas chez lui ;
J'en étais rassurée et joyeuse.

Tant que de loin je vis venir
A tire-d'aile une tourterelle.

Elle frappa de son petit bec
Aux murs de cristal de la grotte.

Et moi , sotté , par pitié pour elle ,
Je lui ouvris la porte , hélas !

Et elle d'entrer , et de faire le tour
De la grotte en voletant.

Parfois sur mon épaule , parfois sur
ma tête ,
Parfois sur mon sein elle volait.

Trois fois elle baisa ma joue , et puis
S'en retourna gaiement sous le bois
vert.

Si elle était joyeuse , moi je ne le
suis pas ;
Maudite soit l'heure où je m'endor-
mis !

Les larmes coulent de mes yeux
D'avoir un berceau à balancer.

Je voudrais qu'ils fussent dans
l'abîme de glace
Les esprits noirs en chair et en os.

.....

— L'enfant , tout nouveau-né qu'il
était ,
Eclata de rire et se mit à répéter le
refrain

Dors , dors , mon enfant , mon en-
fant ;
Dors , dors , enfant , dors.

Ma mère , cessez de pleurer ,
Je ne vous donnerai aucun chagrin.

Mais c'est pour moi un vrai crève-
cœur
D'entendre appeler mon père esprit
noir.

Mon père , entre le ciel et la terre ,
Est aussi brillant que la lune.

.....
 Ra viro Doue da vikenn
 Va zad diouz puns an ifern ien !

.....
 Que Dieu préserve éternellement
 Mon père de l'abîme glacé !

Ar vamm a oc souezet braz :
 He man zo *marz* mar boe biskoaz !

La mère fut bien étonnée :
 Voici une *merveille* s'il en fut jamais.

Ce mot *merveille*, rendu par *Marz* dans notre langue, est le nom consacré par la postérité à l'enchanteur. *Marz*, merveille, *Marzin*, homme merveilleux, qui ne reconnaît que Dieu plus savant que lui. Mais est-ce bien le nom que la mère donna à son fils dès sa naissance ? Chrétienne, elle dut faire baptiser son enfant et lui imposer, sur les fonts, un nom de saint... Jean, nom prophétique, lui convenait. A côté de ce nom chrétien, un nom profane, mais significatif, et semblable à ceux de l'époque, a dû encore, ce me semble, avoir été donné par la vierge royale à son fils, pour marquer l'origine presque surnaturelle de celui qui, plus tard, par ses chants et son dévouement à sa patrie, retarda de plusieurs siècles la ruine de la nationalité bretonne. Or, ce nom, qui résume en même temps la position respective du père et de la mère, si l'on veut bien remarquer la métamorphose du *Duz* en tourterelle et la virginité de la fille royale, convient on ne peut mieux à *Merlin* : *Es-Kolmucenn*, né de colombe blanche. « Un autre barde contemporain, continue M. de La Villemarqué, descendu sur la terre comme notre *Duz*, pour s'incarner, comme lui, prétend avoir été *Marddin* ou *Marzin*, en temps qu'esprit, avant d'avoir porté, en tant qu'homme, le nom de *Taliesin*, frount rayonnant. » — « Je suis, dit-il, un être merveilleux dont personne ne sait l'origine. Jean le prophète m'a connu sous le nom de *Marddin*... Ma patrie est dans les étoiles. »

Ce nom *Marzin* n'a donc pas été donné seulement à l'enchanteur en question, il était, comme on le voit, appliqué

indistinctement aux êtres merveilleux, et un nom commun plutôt que patronymique, tandis que *Es-Kolmweïn* paraît se rapporter uniquement à Merlin et le désigner entre tous, à en juger d'après la ballade ci-après. On lit à la page 33 du livre que nous citons : « Dans le cas où il (Merlin) aurait reçu le baptême, comme l'affirment les annales galloises, il aurait conservé néanmoins la plupart des superstitions des membres de son ordre ; ainsi, il y a lieu de penser qu'il vénéra les bois, les fontaines, les pierres et plus ou moins les esprits de l'air, de l'eau, du feu et de la terre ; qu'il interrogea les astres, etc... de sorte que les prêtres chrétiens auraient pu dire de lui ce qu'ils disaient d'un autre de ses contemporains : « Quoiqu'il ait été lavé dans la fontaine sacrée, il n'a absolument rien de chrétien que le nom. »

En cela, certainement, Merlin tenait des membres de son ordre, mais bien plus encore de sa nature, car ne venons-nous pas d'entendre plus loin l'oiseau qui charma la vierge royale, lui dire : « Tu le ravis, quand il se lève, le soleil » ; et quand l'enfant nouveau-né répond à sa mère pour la consoler et lui reprocher en même de traiter son père d'esprit noir, ne s'écrie-t-il pas : « Mon père, entre le ciel et la terre, est aussi brillant que la lune. » Oui, Merlin se livra par instinct et par nature à ces superstitions, il interrogea le ciel, j'en ai la preuve dans l'exclamation païenne et intraduisible qu'il jette à son dernier moment, lorsque sa mère lui dit : « Puisque Dieu t'a pardonné, je te pardonne aussi, mon fils. » « O trois fois mille (bénédictions) à la lune et aux étoiles ! O trois fois mille (louanges) au soleil béni ! » Exclamation qui marque un accent de profonde gratitude, bien qu'elle contraste avec celle qu'on prête au même Merlin lorsque le bienheureux Kentigern l'eût lavé dans l'eau de la régénération : « Je crois, dit-il, fermement en un Dieu triple et un. »

Ces superstitions, ou, si l'on veut, ce savoir profond et mystérieux d'un homme supérieur à son siècle, attira à son auteur les anathèmes et les foudres des moines de son temps. Merlin s'en moqua et leur renvoya, continue M. de La Villemarqué, leurs invectives avec usure; il les traita d'imposteurs, de libertins et de méchants; il leur prêta toute espèce de vices, jusqu'à la gloutonnerie, et, non content de leur retourner leurs affronts, tout fait croire qu'il passa des paroles aux faits. Son animosité se serait traduite par des actes d'une vengeance éclatante. On parle de troupeaux enlevés aux moines, d'une église incendiée et d'un recueil des Evangiles déchiré feuille à feuille et jeté à l'eau par Merlin. Ces actes et d'autres sont exprimés dans notre ballade d'une manière plus violente en quelque sorte: c'est tout un troupeau brûlé, c'est un moine égorgé à l'autel au moment de la consécration, c'est le livre de son père jeté à l'eau. Cet ensemble de faits, mis par la tradition sur le compte de Merlin, s'accorde, en tous points, avec la légende de *Iann-Eskolmwenn* et lui indique ainsi une date de composition bien reculée. Je ne dois pas omettre ici une observation importante à signaler. Dans ce récit breton, je crois voir, d'un bout à l'autre, comme une formule de confession générale, bien que les rôles paraissent en partie intervertis. Le pénitent veut obtenir le pardon de ses fautes, mais avant il doit se reconnaître coupable, avouer ses péchés et s'en repentir. Ce n'est pas Merlin qui déclare ses crimes, il sait qu'on les connaît; sans les énoncer donc il en demande pardon, et alors on ne manque pas de lui en faire l'énumération détaillée. Or, cette mère si inflexible qui a fermé ses portes, n'est autre que l'Eglise qui articule froidement tous les chefs d'accusation; elle a bonne mémoire; c'est l'Eglise des moines des mains desquels Merlin a refusé déjà la communion en s'écriant: « Que Jésus-Christ vienne lui-même me la donner! » — Pauvre obstiné!

Dieu alors vient le toucher par la voix compatissante de la muse chrétienne, et, devenu enfin pénitent sincère, Merlin se fait accompagner de son saint patron. C'est saint Colomban, autre similitude de nom avec *Es-Kolmuenn*.

Lorsque la mère s'est laissée fléchir par les larmes et le repentir de son fils, le saint patron ajoute : « Dieu pardonne à qui sait pardonner. » Une preuve encore que c'est une confession, c'est qu'à la fin de la ballade, *Es-Kolmuenn* dit, en parlant du livre qu'il est accusé d'avoir perdu : « Le livre de mon père n'est pas perdu, il est dans la mer à dix-huit brasses de profondeur, avec un petit poisson qui le garde; trois feuilles seulement sont maculées : une par le sang, une par le feu, et la troisième par mes larmes. » — N'est-ce pas une récapitulation des crimes ou du repentir du coupable, récapitulation qui concorde avec celle que je lis à la page 67 du même livre de M. de la Villemarqué. Colomban arrive d'Irlande, monté sur un cheval noir, son manteau est noir, sa figure est noire, toute sa personne est noire. Merlin reconnaît le grand docteur qui lui dit doucement : « Je plains la faible créature qui s'élève contre le Seigneur. » Le barde incline la tête et confesse ses fautes; elles sont grandes : « J'ai brûlé une église, dit-il, j'ai enlevé les vaches d'un monastère, j'ai jeté dans l'eau le livre sacré. » On peut croire d'autant plus que c'est une confession, que l'Eglise, représentée par la mère, dit au commencement de notre légende : « Je l'avais enveloppé de blanc, et il est venu tout noir me voir; il faut qu'il soit affligé. »

Merlin était affligé en effet; il avait pris le monde en horreur et s'était retiré dans les bois pour y mener une vie de sauvage; et, ajoute M. de La Villemarqué, pages 80 et 81, le soir même du jour où la foi, sous la figure du plus aimable des saints, avait reçu dans ses bras le barde infortuné, des

pâtres de la race des Pietes avaient tué, à coups de pierres, le noble chanteur qu'ils appelaient le fou. D'après tous ces rapports qu'a notre ballade avec les traits les plus saillants de la fin de la vie de Merlin, on ne peut mettre en doute qu'elle ne désigne ce barde malheureux et qu'elle ne soit, je le répète, très ancienne de composition, bien que la langue en soit rajeunie et mélangée de termes français. En outre, tout porte à croire qu'elle ne nous a été conservée que parce qu'on l'a appropriée à quelque personnage plus moderne. Cette hypothèse se base, dans mon opinion, sur la strophe où *Es-Kolmwenn* est accusé d'avoir tué ses quatre sœurs, crime dont il n'existe nulle trace dans la vie de Merlin et dont il aurait fait l'aveu aussi bien que de ses autres fautes. Quant aux quatre meules de blé qu'il est accusé d'avoir brûlées, aux deux lampes d'or et aux deux lampes d'argent qu'il aurait volées, il se pourrait qu'elles eussent aussi appartenu aux moines. Je laisse au lecteur à en juger. Voici la légende dans toute sa simplicité.

IANN-ES-KOLMWENN.

Iann Es-Kolmwenn hag he baeron

A zo deut da c'houlen pardon ;
A zo deut da c'houlen pardon ,
Ha d'he bec'hejou remision.

Enn ti oa noz pa'z int deuet ;

Ha noz vad ho deuz lavaret ;
Noz vad da holl dud ann ti-man,
Hag cet int da gousket enn-han ?

Eat eo ann holl da gousket ,
Nemed-oun-me azo choumet ,
A zo choumet , me va-unan ,
Da laza'r goulou , da baka'nn-tan,

Jean Es-Kolmwenn, accompagné de
son parrain ,

Est venu demander le pardon ,
Est venu demander le pardon
Et la rémission de ses péchés.

La maison était sombre quand ils y
sont arrivés ,

Et bonne nuit ils ont dit ; bonne
Nuit à tous les gens de la maison ,
Sont-ils tous allés se coucher ?

— Tout le monde est allé se coucher
Si ce n'est moi qui suis restée ,
Restée, moi seule, pour éteindre
La chandelle et ramasser le feu.

O itroun Varia ann Dreinded !
Piou ar re-man a zo deuet ?
M'em boa alc'houzet va doriou,
Ha prennet mad va frenestou.

— O grek, o grek, na spountit ket!

Ouz ho map Es-Kolmwenn komzet,
Deut gant he baeroun d'ho Kwelet,

Da c'houlenn eunn dra a zo red.

— Mard-eo va mab ez eo he-men,
M'em boa he lianet e gwenn,
Hag eo dent e du d'am gwelet;
Evit doare ez eo poaniet ?

— Euz tan ar plukator e teuann,
Da dan ann ifern eo ez ann;
Da dan ann ifern da zevi,
Ma na girit va fardoni.

— Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue ganez zo re ofanset,
Doue gan-ez zo re ofanset,
Da beder c'hoar ac'h euz lazet.

— C'houzoc'h er-vad, va mamm em
[beuz;
Hogen, dre c'hlachar ha dre geuz,

Pa'z oun pardonet gant Doue,
Va mamm baour, pardonit ive !

Eus tan ar plukator e teuann,
Da dan ann ifern eo az ann;
Da dan ann ifern da zevi,
Ma na girit va fardoni.

— Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue gan-ez zo re ofanset;
Doue gan-ez zo re ofanset,
Pevar bern-ed c'heuz d'in devet.

— C'houzoc'h er-vad, va mamm, em
[beuz;
Hogen, dre c'hla'char ha dre geuz,
Pa'z oun pardonet gant Doue,
Va mamm baour, pardonit ive !

O Dame Marie de la Trinité !
Qui sont-ils ceux-ci qui sont venus ?
J'avais fermé mes portes à clef
Et mes fenêtres à la targette ;

— O femme, o femme, soyez sans
crainte !

Vous parlez à vos fils Es-Kolmwenn;
Il est venu vous voir avec son par-
rain,

Vous demander ce dont il ne peut
se passer.

— Si celui-ci est mon fils,
Je l'avais enveloppé de blanc
Et il est venu tout noir me voir;
Il parait donc qu'il est affligé ?

— Je viens du feu du purgatoire,
Je retourne au feu de l'enfer,
Au feu de l'enfer pour y brûler,
Si vous ne daignez me pardonner.

Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ;
Tu as trop offensé Dieu,
Tu as tué tes quatre sœurs.

Vous le savez bien, ma mère, que
je l'ai fait ;
Mais, par mon regret et mon re-
pentir,

Puisque Dieu m'a pardonné,
Ma pauvre mère, pardonnez aussi !

Je viens du feu du purgatoire,
Je retourne au feu de l'enfer ;
Au feu de l'enfer pour y brûler,
Si vous ne daignez me pardonner.

Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ;
Tu as trop offensé Dieu,
Tu m'as brûlé quatre meules de blé.

— Vous le savez bien, ma mère,
que je l'ai fait ;
Mais par mon regret et mon repentir,
Puisque Dieu m'a pardonné,
Ma pauvre mère, pardonnez aussi !

Euz tan ar plukator e teuann ,
Da dan ann ifern eo ez ann ;
Da dan ann ifern da zevi ,
Ma na girit va fardoni.

— Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue gan-ez zo re ofanset ;
Devet ec'h euz d'in em zi-forn ,

Kaera loened , triouac'h loen-gorn.

— C'houzoc'h er-vad, va mamm, em
[beuz ;
Hogen, dre c'hlac'har ha dre geuz ,
Pa'z ounn pardonet gant Doue ,
Va mamm baour, pardonit ive!

Euz tan ar plukator e teuann,
Da dan ann ifern eo ez ann ;
Da dan ann ifern da zevi ,
Ma na girit va fardoni.

— Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue gan-ez zo re ofanset ;
Doue gan-ez zo re ofanset ,
Daou lamp arc'hiant , daou aour
[c'heuz laeret.

— C'houzoc'h er-vad, va mamm, em
[beuz ;
Hogen, dre c'hlac'har ha dre geuz ,
Pa'z ounn pardonet gant Doue ,
Va mamm baour, pardonit ive !

Euz tan ar plukator et teuann ,
Da dan ann ifern eo ez ann ;
Da dan ann ifern da zevi ,
Ma na girit va fardoni.

Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue gan-ez zo re ofanset ,
O laza'r manac'h oc'h ann aoter ,
Pa gonzakre korf hor Zalver.

— C'houzoc'h er vad, va mamm, em
[beuz ;
Hogen , dre c'hlac'har ha dre geuz ,
Pa'z ounn pardonet gant Doue ,
Va mamm baour, pardonit ive !

Je viens du feu du purgatoire ,
Je retourne au feu de l'enfer ;
Au feu de l'enfer pour y brûler ,
Si vous ne daiguez me pardonner.

— Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ;
Tu m'as brûlé dans la maison du
four ,
Mes plus beaux animaux , dix-huit
bêtes à cornes.

Vous le savez bien , ma mère, que
je l'ai fait ;
Mais par mon regret et mon repentir,
Puisque Dieu m'a pardonné ,
Ma pauvre mère, pardonnez aussi!

Je viens du feu du purgatoire ,
Je retourne au feu de l'enfer ;
Au feu de l'enfer pour y brûler ,
Si vous ne daiguez me pardonner.

Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ,
Tu as trop offensé Dieu ,
Tu as volé deux lampes d'or et deux
d'argent.

— Vous le savez bien, ma mère, que
je l'ai fait ;
Mais par mon regret et mon repentir,
Puisque Dieu m'a pardonné ,
Ma pauvre mère, pardonnez aussi!

Je viens du feu du purgatoire ,
Je retourne au feu de l'enfer ;
Au feu de l'enfer pour y brûler ,
Si vous ne daiguez me pardonner.

— Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ,
En égorgeant un moine à l'autel ,
Au moment où il consacrait le corps
de notre Sauveur.

— Vous le savez bien, ma mère, que
je l'ai fait ;
Mais par mon regret et mon repentir,
Puisque Dieu m'a pardonné ,
Ma pauvre mère , pardonnez aussi!

Euz tan ar plukator e teuann ,
Da dan ann ifern eo ez ann ;
Da dan ann ifern da zevi ,
Ma na giril va fardoni .

Penaoz e vez-te pardonet ?
Doue gan-ez zo re ofanset ;
Doue gan-ez zo re ofanset ,
Leorik da dad ac'h euz kollet .

— Leorik va zad n'eo ket kollet ,
Er mor ema triouac'h gourred ;
Er mor ema triouac'h goured ,
Gant eur pesk bihan o viret .

'Met teir feillen ne deuz louzet
E leorik va zad a leret ;
unan dre c'hoad, eunn all dre dan ;
Unan all gant va daclou va-unan .

Va mamm , va mamm , a-zioud ho
[skoaz ,
Sellit Jezuz stag oc'h ar groaz !
Hen-nez en deveuz lavaret :
Iann Es-Kolmwenn zo pardonet .

— Mar d-oud pardonet gant Doue ,
Me as pardon , va map, ive .
— Pardonet vez neb a bardon ,
A lavaraz ann tad-paeron .

— O tri-mil al loar, ar stered !
O tri-mil ann heol benniget !
Eunn el euz 'nn env zo diskennet ,
Da gaout Iann Es-Kolmwenn deuet ;

Da gaout Iann Es-Kolmwenn deuet,
Evit kaer hen digemeret ;
Evit digemeret he ene
Da vont dar joaiou gant Doue .

Je viens du feu du purgatoire ,
Je retourne au feu de l'enfer ;
Au feu de l'enfer pour y brûler,
Si vous ne daignez me pardonner .

— Comment serais-tu pardonné ?
Tu as trop offensé Dieu ;
Tu as trop offensé Dieu ,
Tu as perdu le petit livre de ton père .

— Le petit livre de mon père n'est
pas perdu ,
Il est dans la mer à dix-huit brasses
de profondeur ;
Dans la mer , à dix-huit brasses de
profondeur ,
Avec un petit poisson qui le garde .

Trois feuilles seulement sont ma-
culées
Dans le livre de mon père dont vous
parlez :
Une par le sang, une par le feu ,
Et la troisième par mes propres
larmes .

Ma mère, au-dessus de votre tête .
Regardez Jésus attaché à la croix !
Celui-là a dit : Iann Es-Kolmwenn-
Est pardonné .

— Si Dieu t'a pardonné
Je te pardonne aussi , mon fils .
— On pardonne à qui sait pardonner,
Répondit le saint patron .

O trois fois mille (bénédictions) à la
lune et aux étoiles !
O trois fois mille (louanges) au soleil
béné !
Un ange descend du ciel ,
Descend et vient trouver Jean Es-
Kolmwenn ;

Vient trouver Jean Es-Kolmwenn
Pour le bien recevoir ;
Pour recevoir son âme
Et la conduire aux joies de Dieu .

Avant de finir, je crois qu'il n'est pas hors de mon sujet de donner ici, en passant, un aperçu d'un conte breton que j'ai recueilli dernièrement de la bouche d'Abautret, Antoine, journalier du magasin général. Ce conte roule aussi sur le barde, prophète et enchanteur, qui a offert un si vaste champ à l'imagination populaire que, malgré tout ce qui en a été publié, on est tenté de croire que certains côtés de cette grande figure n'ont pas été encore entièrement éclairés. On douta longtemps de l'existence de ce personnage dont la réalité vivante cependant reçut de dame nature tout ce qui constitue l'homme avec ses faiblesses et ses grandeurs. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir le livre de M. de La Villemarqué, intitulé : *L'Enchanteur Merlin*. L'Arioste, Michel Cervantes et l'immortel Alco-Fribaz, Nasier, Rablais, qui lui aussi a bâti sur ce personnage un chef-d'œuvre de bouffonnerie, de malice et d'érudition, tous ces auteurs, dis-je, et d'autres, apportent avec les savants modernes, des preuves qui confirment, quelquefois par l'absurde ridicule, l'existence de ce héros de la nationalité bretonne. Cependant il ne devait pas paraître ridicule aux yeux de l'univers celui qui, à une époque qualifiée de barbare, fut un modèle de bonté, de fidélité et surtout de dévouement à sa patrie. Jamais il n'abandonna ses amis, jamais il n'oublia son pays, à la délivrance duquel il consacra toute sa vie. Il ne naquit, comme il le dit lui-même à sa mère, que pour faire le bien, et surtout pour le bien de son pays.

Nemet bennoz a rann d'ann heur
E oenn ganet evit ann eur ;

Oenn ganet evit eur va bro ;
Doue diouz anken d'he miro !

Mais bénie soit l'heure ou je
Naquis, pour faire le bien.

Où je naquis pour faire le bien de
Mon pays ; que Dieu le garde de
chagrin !

Mais la question n'est pas là, je ne veux ici que faire entendre, en peu de paroles, combien il reste encore de points

ignorés touchant ce héros et quantité d'autres qui ne seront réellement connus que lorsque l'on se mettra sérieusement, dans notre pays, à recueillir et à étudier les légendes et les contes qui courent les champs et les chemins, avec les mendiants, les cultivateurs et tout ce monde ignoré qu'on appelle le peuple des campagnes. Déjà, sans doute, la Bretagne s'est fait connaître, et l'auteur que j'ai cité plus haut a signalé à l'Europe savante, dans le recueil des *Chants populaires*, le chef-d'œuvre breton par excellence, une longue suite de légendes qu'on ne se rassasie point d'admirer. Mais le champ qu'il a ouvert est si vaste, la moisson y est encore si abondante, que j'ose avancer qu'il n'a recueilli qu'une gerbe, si belle, si magnifique toutefois, qu'elle devrait attirer d'autres travailleurs à sa suite. Ce n'est pas la matière qui ferait défaut, car des légendes et des contes, nous ne connaissons assurément que la plus faible partie, et je crois même la moins attrayante sous le rapport historique. Je n'oserais émettre pareille assertion, si l'expérience ne m'avait enseigné tout ce que recèle la mémoire des Bretons. Sans sortir de l'enceinte de Brest, et en consultant les ignorants, les hommes de peine et les mendiants, ces vrais dépôts vivants de la science du passé, j'ai appris à juger la source populaire, et, d'après ce que j'ai recueilli et ce qu'il reste encore à récolter dans un espace si limité, à la croire presque intarissable. La Bretagne, a dit un auteur, est une médaille précieuse à consulter. Il a dit vrai ; mais comment la consulte-t-on ? On fouille au loin la terre, on interroge tous les monuments des morts ; on fait bien certainement, aucune étude n'est à dédaigner ; mais les monuments vivants dont je parle, bien étudiés, n'enseigneraient-ils pas, je le demande, plus de vérités en un jour que des siècles de dissertations savantes aboutissant avec peine à l'homme fossile ? Cet homme anté-diluvien, qu'on me permette la métaphore, est encore jeune et

vigoureux en Bretagne ; il y vit , il y marche le front haut , quoique chargé d'un long passé qui ne mourra pas avec lui, si l'on veut bien aller à sa rencontre , gagner sa confiance et lui faire révéler les mille drames ignorés dont lui seul a connaissance.

Le conte breton, dont je vais parler, montre Merlin sans auréole , ou mieux , allant essayer de ceindre celle de l'amour de Viviane. Elle vient à l'aimer au point de lui faire reposer sa tête sur ses genoux , doux oreiller ; au point d'employer toute sa science magique et toute son adresse pour le délivrer de tout danger ; au point d'abandonner son père et sa mère et de s'en défaire même pour le suivre tranquillement. Cependant Merlin paraît calme et passif sous l'influence de Viviane, plus calme qu'un mortel ordinaire , dont il a toutes les allures. Cet état est dû sans doute à la conscience qu'il a de sa valeur et de sa force. Considéré à ce point de vue , on pourrait dire toujours l'enchanteur Merlin , car c'est un enchantement, et le plus fort qui existe sous le soleil , que celui qui enchaîne ainsi volontairement une âme à une autre âme , un cœur à un autre cœur.

Merlin , jeune homme, fils d'une veuve non mariée , part à la recherche d'aventures. Il rencontre dans une cabane un solitaire qui l'envoie, après un jour de repos , vers une fontaine au-dessus de laquelle s'élève un pommier couvert de pommes d'or. Il a ordre de monter au haut de cet arbre et d'y attendre. Arrive une belle jeune fille , c'est Viviane. Elle se baigne dans la fontaine. Merlin détache une pomme et la laisse tomber ; Viviane la ramasse et part. Le lendemain, Merlin regagne son poste , laisse tomber deux pommes que Viviane ramasse encore sans lever la tête. Le troisième jour , notre jeune homme abat trois pommes , est remarqué par Viviane , qui le prie de descendre et lui intime l'ordre de l'accompagner. Merlin s'exé-

cute de bonne grâce. On arrive chez les parents de la belle, qui sont des géants, magiciens et anthropophages. On veut faire mourir Merlin, Viviane le défend et le sauve. On lui impose ensuite de rudes épreuves; mais la baguette magique de la jeune fille vient à son aide, et les travaux les plus herculéens s'exécutent pendant que Viviane fait reposer doucement sur ses genoux la tête de son ami. Celui-ci, ses épreuves terminées, est chargé d'un message près du frère de notre géant, autre monstre trois fois plus colossal, qui a ordre de tuer le messager. Viviane connaît les projets de son père, elle en avertit Merlin et le conseille secrètement: il s'échappe la nuit avec le mulet d'or et le mulet d'argent du magicien, Viviane l'accompagne. Elle construit à son amant un pont merveilleux sur les flots, dans lesquels elle engloutit son oncle et sa meute de lévriers qui allaient, au retour du messager, le mettre en pièces. Celui-ci rejoint Viviane, et tous deux continuent leur fuite. Surgissent de nouveaux dangers, dangers communs; mais Viviane est là pour parer à toutes les éventualités. Avant le jour, le père de Viviane s'étant aperçu de la disparition de sa fille et de ses deux mulets, court après le ravisseur. Les amants le voient arriver dans un nuage de poussière. Aussitôt apparaît un mur et sur le mur un oiseau. Le magicien étonné, s'arrête, interroge, et, n'obtenant aucune réponse, revient chez lui. Il part encore, retourne et repart ainsi cinq fois consécutivement, sans pouvoir se saisir ni de Merlin ni de Viviane, qui se transforment tour à tour en clocher et en cloche, en fontaine et en poisson, en fleur et en rossignol, en meunier et en meunière. Au sixième voyage Viviane noie son père et sa mère et suit Merlin. Celui-ci manifeste le désir de revoir sa mère, Viviane y consent à condition toutefois que, pendant son absence limitée, il n'embrasera personne. Merlin arrive fatigué, il se couche et s'endort.

Sa marraine survient , elle apprend son retour , court à lui et l'embrasse pendant son sommeil. Merlin se réveille , ayant totalement oublié Viviane et tout ce quelle a fait pour lui. Quant à elle , elle ne l'oublie pas ; elle bâtit un château magnifique dans une forêt voisine. Bientôt la nouvelle s'en répand. Trois amis de Merlin , chevaliers émérites , vont la voir et sont pris pour dupes. Merlin aussi a connaissance du château et de la châtelaine ; il apprend la bonne fortune de ses amis et veut , lui aussi , tenter l'aventure. Il part l'avant-veille de ses noces ; il arrive , est bien accueilli , trouve bonne table et bon gîte. Les offres de la dame acceptées , Merlin fait part de son prochain mariage , et invite Viviane à honorer le festin de sa présence. Celle-ci accepte et affirme qu'elle s'y rendra. Cependant on soupe gaiement , mais pas un mot du passé. L'heure de se coucher vient , Merlin est retenu par une force surnaturelle sur le foyer , entre une bougie fumante et un tison qui s'éteint. Il murmure sans avoir lieu de se plaindre , car sa part est belle comparée à celle de ses trois devanciers. N'importe ! il se retire au crépuscule. Le jour des noces arrive , et la cérémonie nuptiale terminée , on vient au banquet , on se met à table. Tout le monde est dans la joie , personne ne manque. Cependant on annonce une jeune dame ; elle apparaît , éclipsant les plus belles et demandant le nouveau marié. Tout le monde se lève et fait place. Merlin , désappointé , reconnaît celle qui l'a joué ; il se lève cependant , lui fait les honneurs et la place à ses côtés. On apporte le rôti , un coq et une poule qui se dressent debout sur l'assiette. La poule bat des ailes , et , s'adressant au coq , elle dit : « Petit coq , ne te rappelles-tu pas les pommes d'or de la fontaine ? » — « Non , répond le petit coq. » — « Ne te rappelles-tu pas non plus les mulets d'or et les mulets d'argent ? » — « Non , non » dit encore le petit coq. — « Tu te rappelles peut-être le géant et sa meute de lévriers ? »

— « Oui, dit le coq, je commence à me rappeler. » — « Alors, tu te rappelles mieux encore l'étang, le petit poisson d'or et ce qui s'en suivit ? » — « Oui, dit le coq, cette fois battant aussi des ailes, je me rappelle, je me rappelle. » A ces paroles Merlin, en effet, s'était rappelé Viviane; elle était à ses côtés, rayonnante de bonheur. Merlin l'admire et la contemple, puis, se souvenant qu'il est marié, il dit à haute voix : « Avant que l'on se lève de table, je désire dire un mot. » — « Parlez ! parlez ! » lui dit-on. — Merlin alors : « J'avais un petit coffret précieux, don d'une divinité adorable, j'en perdus la clef, il y a quelque temps, c'était un malheur que je déplorais ; je fis faire aussitôt une nouvelle clef, et, au moment où l'on me la remettait, je retrouvai l'ancienne. De laquelle, beau-père, dois-je me servir de préférence ? Je vous demande votre avis. » — « De l'ancienne, assurément, répond celui-ci, parce qu'il n'est pas sûr que la nouvelle soit sans défaut ; l'ancienne, éprouvée par l'usage, doit être préférée. » — « Vous avez parlé en docteur, répond Merlin : prenez votre fille, je vous la remets telle que vous me l'avez donnée. Cette jeune dame, que vous voyez, a eu les prémices de mon cœur ; je retourne avec elle. Adieu ! » A ces mots, les deux amants disparaissent et n'ont plus été revus depuis.

Voilà le résumé de ce conte, dont je me réserve de donner ultérieurement le texte breton avec la traduction en regard.

J'ajoute ici, en terminant, les titres des principaux contes bretons que j'ai recueillis, à Brest, ces dernières années. La nomenclature de ces pièces n'est pas plus variée que le fond des sujets ; on y distingue deux genres : les romans bretons proprement dits, et les romans de Charlemagne, dont la plupart n'existent plus que dans les bibliothèques vivantes de la Bretagne, c'est-à-dire chez les journaliers et les men-

dians. Ces titres seuls suffiront, je pense, pour donner aux amateurs une idée sommaire des richesses enfouies dans notre pays, sous les enveloppes grossières d'hommes malheureux qui, à leur insu, ont hérité de la science profonde et mystérieuse des bardes et des druides, leurs aïeux.

Textes bretons inédits :

Huon de Bordeaux.

Jean de Bourbon (2 versions.)

Le Chevalier de France.

Sainte-Hélène (2 versions.)

Ourson et Valentin.

Le Fils du Roi d'Hibernie (2 versions.)

Christophe (sur la ville d'Is).

Le Corps sans Ame (3 versions.)

La perruque du roi Fortunatus

L'oiseau de vérité (2 versions.)

L'histoire du Bon-Dieu.

Merlin et Viviane (2 versions.)

Le petit pêcheur (imitation de la conquête de la Toison d'or)

Le pêcheur (2 versions.)

Grifa.

Le petit livre merveilleux, ou l'homme qui voyage sur les quatre vents.

Le mouton à cornes d'or.

Le roi au grand nez.

Le roi malade.

Jean Calais.

Jean à la barre de fer (3 versions.)

La princesse de Nubie.

Le fils du roi Fidèle.

Marie-Louise ou la Montagne noire.

Le charpentier de Landevennec Isidor.

Le fils de la veuve.

Les sept aventures.

Le coq d'or, la poule d'argent et le laurier qui chante.

Petit Pierre.

31 Janvier 1864.

G. MELIN.

RÉVÉLATIONS POÉTIQUES

PAR

M^{me} AUGUSTE PENQUER.*

*Compte-rendu, par M. A. JOUBERT, à la Société Académique
de Brest.*

(Séance du 6 Février 1865.)

Parmi les ouvrages qui ont été déposés sur le bureau de notre Société, lors de la dernière séance, il en est un qui doit particulièrement fixer l'attention, et dont je viens vous entretenir aujourd'hui, c'est le nouveau volume de poésie de Madame Auguste PENQUER, ayant pour titre : « *Révélations poétiques* ».

Toutes les œuvres, que leurs auteurs veulent bien nous offrir, ont droit à un sérieux examen, à une scrupuleuse attention. Mais les œuvres qui méritent le plus notre sympathie ce sont celles de nos compatriotes, qu'elles appartiennent aux sciences ou bien aux lettres, qu'il s'agisse d'un savant traité d'astronomie, ou d'un gracieux volume de poésies ? Ce que je serais inhabile à faire pour le premier, j'oserai le tenter pour le second ; je

*Paris, librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35.

rendrai compte de l'ouvrage du poète, d'après les impressions qu'il m'a fait éprouver; la poésie est une émanation du cœur, elle doit pouvoir s'apprécier avec le cœur auquel elle s'adresse.

J'aime la poésie qui fait naître en moi une disposition plus généreuse, un sentiment plus ému ou plus tendre; j'aime la poésie qui me fait percevoir une note dont l'écho vibre encore, lorsque le son lui-même est déjà lointain; cette poésie me semble bonne, parce que j'en subis le charme; la femme la plus belle, n'est-elle pas celle qui a le don de nous plaire davantage? La poésie et la femme ont un peu cela de commun, entre bien d'autres communs prestiges. On me répondra peut-être qu'un amoureux ne juge pas avec sang-froid, et que l'entraînement est souvent en littérature, comme en amour, un médiocre conseiller; je ne crois pas que ce soit exact, pour tout ce qui s'adresse particulièrement au cœur: la beauté de l'œuvre ou de la femme réside surtout dans le charme; que m'importe qu'un autre ne subisse pas ce charme, quand moi je le ressens. Un jugement trop sévère ou trop froid, peut révéler moins le défaut de talent chez l'auteur, que l'absence de sensibilité chez le juge; craignons de faire notre propre critique à nous-même, en voulant faire avec trop de rigorisme celle des autres.

Je n'a. pas le moins du monde l'intention de faire des derniers mots de ce préambule, mon programme pour ce que j'ai à dire sur les ouvrages de Madame Penquer, la raison en est simple, elle n'a point d'indulgence à demander, ni de sévérité à craindre. Je parlerai de son livre pour dire les impressions agréables que je lui dois; ce serait une dette personnelle de reconnaissance et d'amitié, puisqu'elle a daigné inscrire mon nom en tête de l'une des pièces de son volume, si ce n'était l'expression bien sincère de mon admiration sympathique pour son talent.

La valeur poétique de l'auteur nous avait déjà été révélée par son premier ouvrage les « *Chants du foyer* ». Son autre volume qui nous arrive sous le titre de « *Révélation poétiques* » pourrait céder son nom à son aîné ; il vient donner une nouvelle consécration au talent de Madame Penquer.

Lorsqu'on veut juger un écrivain, c'est surtout à un point de vue d'ensemble qu'il faut se placer. Pour apprécier dans la nature, un paysage, par exemple, c'est ainsi qu'on procède. Il doit en être de même en littérature : une pièce de vers, moins heureuse, moins réussie, n'est pas plus la preuve de la faiblesse du talent d'un écrivain, qu'un arbre moins élevé que les autres ne prouve l'infériorité du sol entier du pays où il croit ; il y a des dispositions accidentelles de terrain, comme il y a des dispositions accidentelles d'esprit ou d'imagination. Il faut juger un auteur par l'ensemble de sa manière de faire, qui constitue sa personnalité et son originalité. Madame Penquer a conquis aujourd'hui cette individualité qui lui donne sans contestation une place distinguée parmi les femmes écrivant à notre époque.

Je parlerai d'abord de la forme et de la facture de ses vers. Bien que la forme ne constitue pas principalement un poète, elle a pourtant beaucoup d'importance dans cette langue harmonieuse, destinée aussi à charmer l'oreille, et dans laquelle la richesse des rimes n'est autre chose que ce que nous appelons en musique l'accord parfait des sons. Il ne faut cependant pas pousser la rigueur trop loin ; un poète sera quelquefois jugé, condamné par certains critiques, lorsqu'une ou deux rimes faibles auront pu se glisser dans un volume entier de poésies. J'en ai connu, qui en feuilletant un poème, s'assuraient de la parfaite concordance des rimes, avant d'ouvrir leur cœur à la sensibilité : c'est exagérer beaucoup, il faut en convenir ; mais, quoi qu'il en soit du plus ou moins d'importance de la forme, il est certain que les vers de

Madame Penquer sont écrits avec une remarquable correction, une harmonie parfaite ; sa poésie a dans ses allures, dans le bon goût de ses ornements, toute l'élégance d'une femme du monde. Madame Penquer écrit dans son livre, comme elle cause dans son salon. L'expression arrive toujours aisée, heureuse ; l'auteur sait la placer au front de l'idée, comme une jolie fleur appropriée au genre de beauté qu'elle doit orner ; le style n'est jamais au-dessous ni au-dessus du sujet : tout ce que Madame Penquer dit est bien dit.

Ces premières pages étaient tracées lorsque j'eus le privilège de lire quelques lettres adressées à l'auteur des *Révélation*s poétiques, et qui confirment souverainement mon appréciation.

L'une de ces lettres s'exprime ainsi au sujet du talent de Madame Penquer : « talent né de l'âme, qui émané des profondeurs morales « s'élève bien plus haut que la forme qu'il trouve et qu'il crée sans « le vouloir. »

Ces lignes sont signées « Philarète Chasles », l'un de nos plus illustres professeurs au collège de France, et l'un de nos plus éminents critiques.

Citerais-je encore ces quelques mots qui terminent une lettre très flatteuse de M. Saint-René Taillandier, professeur de poésie française à la Sorbonne : « vous ne m'en voudrez pas, Madame, « d'oser vous dire, qu'entre toutes vos révélations, les meilleures, « les plus intéressantes assurément, ce sont les chants mélodieux « qui nous révèlent quelque chose de vous. »

Enfin, bien d'autres suffrages éminents ont été adressés au poète et sont sanctionnés encore par le prince de la critique contemporaine, M. Sainte-Beuve, dans une lettre qui suffirait à elle-seule pour faire la fortune de l'œuvre :

« Comment au milieu de ces rayons éblouissants et de ces splendeurs de Victor Hugo dont votre volume s'environne, oser distinguer les beautés plus humbles, celles du cœur même, et qui vous appartiennent peut-être le plus? »

C'est avec l'appui de pareilles autorités que j'ajouterai : non-seulement Madame Penquer écrit avec un naturel parfait, une entière élégance de forme ; mais ce qu'elle dit est surtout bien pensé.

Un jour, le poète a rencontré au fond de son cœur un mot charmant qui se trouve toujours plus ou moins dans le cœur d'une femme : c'est le mot « amonr ». Ce jour-là, Madame Penquer avait trouvé le secret, la révélation de sa poésie ; elle n'avait plus qu'à l'écrire.

Elle nous le dit dans la préface de son nouveau livre : « Que ce soit par la nature dans la création, ou par l'homme dans l'humanité, si j'ai été touchée, j'ai chanté. Je n'ai jamais oublié ce que j'ai regardé, ni ce que j'ai aimé. » En effet, où rencontrer plus de poésie que dans l'amour, comme le comprend le poète ? c'est-à-dire lorsqu'il se traduit par les sentiments les plus généreux, pitié et charité pour tout ce qui souffre, individus ou nations, et par les sentiments les plus doux, tendresse maternelle ou affection conjugale ? La loi de l'amour n'est-elle pas dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre moral, la première loi du monde ? Est-il un coin de l'univers ? Est-il un cœur où cette loi ne soit inscrite comme dans un livre ? Refuserions-nous aux femmes le droit de lire dans ce livre, et leur interdirions-nous surtout le droit de venir nous en révéler quelques pages. Combien en est-il parmi elles qui emploient plus de jours à lire de mauvais romans, que d'autres ne consacrent d'heures à en écrire de fort bons ! Il n'y a pas d'incompatibilité essentielle entre les travaux littéraires et les

devoirs de la mère de famille ; enfin, si l'on défendait aux femmes d'écrire, nous ne connaîtrions pas ces délicats et sensibles esprits : Delphine Gay , Amable Tastu , Louise Collet , Valmore , Anaïs Ségalas ; nous n'aurions pas l'un des plus grands génies de la France , Georges Sand. Il n'y a pas de loi salique en matière littéraire ; gardons-nous bien d'en faire une , nous n'aurions pas tout d'abord les œuvres de notre compatriote.

Écoutez-la chanter , et dites-moi si cette voix harmonieuse ne répond pas victorieusement à ceux qui voudraient interdire aux femmes cette lyre d'or, la lyre de Sapho, si bien faite au contraire pour leurs jolies mains.

La première pièce du nouveau livre de Madame Penquer est adressée à un grand poète, à Victor Hugo ; elle résume le but qu'elle poursuit, elle révèle le souffle qui l'inspire :

L'infini ! l'idéal !... mots profonds et sublimes !
Mots qui, tombés du ciel, sont restés sur les cimes,
Où tu les as suivis des yeux ;
Où tu les as repris, dans tes deux mains d'apôtre,
Pour les semer, ainsi que Dieu, d'un pôle à l'autre,
A semé le jour dans les cieux !

L'idéal ! l'infini !... ces deux mots de ta lyre,
Poète, en m'écrivant, tu viens de les écrire !
Tu viens d'en couronner mon nom !
Tu viens de les jeter de ton sein dans mon âme ;
Et ces deux mots ont fait vibrer mon cœur de femme,
Comme le marbre de Memnon !

Voilà dans ces deux strophes, nettement tracé , le programme du livre de Madame Penquer ; chaque pièce est un reflet de cette

double clarté qui la dirige : l'idéal c'est-à-dire le rêve du bon, du beau, du bonheur, de l'amour sur la terre, lorsque le poète songe à l'homme; l'infini, c'est-à-dire la puissance, la grandeur, l'amour, quand il songe à Dieu. Fidèle à son programme, Madame Penquer adresse l'une des premières pièces de son volume à une immense souffrance; son ode à la *Pologne* n'est-elle pas le plus généreux hymne d'amour et de charité qui puisse échapper du cœur d'un poète qui chante, pour une malheureuse nation qui souffre :

Seigneur, encor ce cri, toujours ce cri de honte!...
Ce cri de la Pologne expirante, qui monte
De nations en nations,
Retombe dans nos seins et frémit dans nos âmes !
Cri d'hommes et d'enfants, de vieillards et de femmes,
Écho des persécutions !

Peut-on entendre sans émotion ces accents énergiques sortis du cœur d'une femme à qui Dieu a réservé, surtout, les sentiments doux et tendres, et ne pas être sympathique à cette poésie qui s'élève, grandit, éclate, pour venir, empreinte d'une noble indignation, s'arrêter haletante, épuisée, au pied du trône des Czars, et s'éteindre dans un suprême aveu de sa propre faiblesse, dans un suprême appel au siècle, aux nations :

Ce qui m'étonne, moi qui suis un grain de sable !
Moins encore : un atôme infime, insaisissable !
C'est de voir ce siècle puissant
Atteindre à la lumière, atteindre à l'impossible !
Et ne pas renverser, de son bras invincible,
Un trône grandi dans le sang !

Après ces strophes , qui montrent que le talent de Madame Penquer peut s'élever à la plus virile énergie , il n'est pas une seule pièce de son volume qui puisse mieux révéler sa sensibilité , que celle intitulée : « *Le petit Cercueil.* » Il faut le cœur et la plume d'une mère pour penser et pour écrire des strophes comme celles-ci :

Tout blanc et tout drapé de langes ,
Pur comme le berceau des anges ,
Comme le lit d'un Ariel ,
Il est allé dans ce mystère
Que l'homme cache dans la terre ,
Que Dieu dévoile dans le Ciel.

Il contient ton corps , Marguerite ;
Ton bon petit cœur , ma petite ;
Tes lèvres roses qui riaient.
Hélas ! il contient à cette heure
Un trésor que ta mère pleure ,
Que d'autres mères enviaient !

Il est allé , par un jour sombre ,
Prendre sa place au sein de l'ombre ,
Dans cet asile où sont les morts ,
Où toute chose est attendue ,
Où toute chose est confondue :
Sagesse , innocence , remords.

Toute cette pièce est admirablement sentie , et la dernière

strophe retentira , dans bien des cœurs brisés, comme un mot de dernière espérance.

Oh ! dis-le tout bas à ton père !
A ta mère , afin qu'elle espère !
Dis : — « l'enfant qui meurt est béni !...
« Hélas ! dans l'humaine demeure ,
« Vous ne m'aviez donné qu'une heure
« Mais Dieu m'a donné l'infini ! »

Madame Penquer ne brille pas moins dans le genre descriptif , dans l'encadrement , dans la mise en scène ; rien n'est gracieux comme ses tableaux ; elle fait voir , elle fait aimer les lieux qu'elle décrit.

C'est sa chère Bretagne qui l'inspire ; l'amour du pays natal remplit son cœur ; elle adresse à ses poètes populaires quelques-unes de ses stances. C'est d'abord au chantre de Marie, à la mémoire de Brizeux, sous le titre de « *Une Journée à la Campagne* » ; puis à Edouard Turquety, sous le titre de « *Tout est à Dieu dans la Nature* » ; à M. le vicomte de la Villemarqué : « *Les Hirondelles* », chanson de Cornouailles , une poétique ballade qui commence ainsi :

Il est un frais sentier du manoir au village ;
Dans le sentier , il est une aubépine en fleur.
La fleur de l'aubépine est blanche et sans feuillage ;
Et la blanche fleur plaît à mon noble seigneur.

Plus loin , c'est à Madame Emile Souvestre qu'elle dédie « *Le Bien et le Beau*, » rendant ainsi un légitime et carac-

téristique hommage au nom glorieux d'un des meilleurs écrivains dont notre pays puisse s'honorer ; enfin elle décrit « *Une Noce bretonne* », d'après le tableau d'un peintre brestois, M. Saint-Germain dont chacun connaît la valeur et le mérite.

Madame Penquer n'aime pas seulement la Bretagne dans ceux qui en reproduisent les beautés par la plume ou le pinceau, dans ses écrivains ou ses peintres, elle l'aime surtout dans toutes ses splendeurs naturelles, riantes ou sauvages.

Le poète voit avec terreur le progrès venir chaque jour menacer cette harmonieuse nature qui l'enchanter. Il tremble pour ses clochers à jours, pour ses bouquets de landes fleuries. Qu'est-ce que le progrès crée pour la poésie en échange de ce qu'il lui enlève ?

Créez-vous les choses sublimes ?

— Vous avez renversé nos cimes ;

Vous avez détruit nos forêts,

Brisé nos monuments celtiques

Et déplacé nos croix antiques,

Pour faire une place au progrès ! —

On serait peut-être tenté de dissiper un peu ces craintes ; mais ne serait-ce pas aussi détruire de chères illusions ? Et ces choses ne sont-elles pas sacrées, les croyances des enfants et les rêves des poètes ?

C'est avec regret que Madame Penquer s'éloigne un moment du pays qu'elle aime ; de même que les hirondelles de la chanson de Cornouailles, elle y revient toujours ; ainsi : « *Promenade à Kerouartz*, » — « *Hier à Plougastel*, » — « *L'Angelus dans les Champs*, » — « *Le Vallon de Kersaint*, » — « *La*

Ballade d'Yvonne, » — « *Un Rêve*, poésie dédiée à son ami M. Camille Bernier, » — *Le petit Poème de Jean le Fou*, » — « *La Baie de Bertheaume*, » — toutes ces pièces, entre bien d'autres, viennent confirmer ce que j'avance.

C'est dans cette dernière que je lis les vers suivants :

Kerleren, beau chalet bâti sur la montagne,
Plonge d'en haut son œil, ouvert sur la campagne,
Dans la profondeur glauque et claire de la mer,
Dans les blondes moissons, dans les champs de l'éther.
Juillet, qui le contemple et lui fait des largesses,
Lui compte ses trésors, lui livre ses richesses,
Lui rouvre ses écrins, lui jette ses bijoux :
Perles d'or, pour le sol ! Diamants, pour les eaux !
Kerleren est assis sur de fraîches pelouses
Qui rendraient les villas du Lac majeur jalouses.
Le vert de ses massifs, le blond de ses épis
Couvrent tous ses vallons de somptueux tapis.
Le sentier qui descend de son seuil à la grève
Est fait pour le plaisir de la vue et du rêve :
La vue a le lointain ; l'espace l'horizon ;
Les îles sur la mer ; les fleurs sur le gazon ;
Le rêve a deux tableaux imposants et sublimes :
L'immensité des cieux et celle des abîmes !

En parcourant le livre de Madame Penquer, j'ai aussi particulièrement remarqué une pièce intitulée « Noël », où la foi religieuse se mêle au plus pur élan de la charité ; qu'il me soit permis d'en extraire ces passages :

.....
L'autan rugit, la nuit est triste ; l'homme prie,
S'étonnant que la nuit et l'hiver aient porté
Le berceau de la grâce et de la chrétienté ;

S'étonnant que la terre , en ce jour d'allégresse ,
Soit froide , soit sans fleurs , sans soleil , sans ivresse ;
Que toute la nature , en ce jour de bonheur ,
N'ait pas des flots d'encens à verser au Seigneur !

Oh ! pourquoi cet instant de la divine aurore
N'est-il pas dans le mois où les fleurs vont éclore ,
Afin qu'on puisse voir fleurir en même temps
Le lis du Paradis et le lis du printemps ?
Ah ! c'est que Dieu , le Dieu de l'amer sacrifice ,
Prépara dans le deuil l'œuvre de sa justice ,
Et que , vouant son fils unique à nos douleurs ,
Il dût lui dire : « Nais sans soleil et sans fleurs !
» Nais fugitif , proscrit , perdu dans la nuit noire ,
» Pour apprendre qu'il faut se cacher dans lagloire !
» Nais seul et sans appui , sans foyer , sans nul bien ,
» Pour apprendre qu'il faut donner à qui n'a rien ! »

Dans une autre partie de son volume , ce sera l'amour maternel qui lui fera soupirer ces douces chansons , intitulées : « *Petite Querelle du Soir*, » — *Petite Causerie du Matin*. » Il n'y a qu'une femme qui puisse si bien nous raconter ces charmantes petites querelles qui se vident le soir au coin du foyer, le matin au bord du berceau , et finissent toujours ainsi :

MOI.

Prends garde ! Enfant , crains ma colère !...
Je vais....

ELLE.

M'enbrasser , n'est-ce pas ?
Merci , mon Dieu ! J'ai prié. — Mère ,
Laisse-moi dormir dans tes bras !

Loin de ces scènes intimes et cherchant des contrastes , transportez-vous avec le poète dans ce vieux château de Christianborg ; voyez passer derrière les vitraux les ombres de Mathilde et de Struensée. Le médecin a sauvé le fils ; pouvait-il trouver d'une manière plus sûre le chemin du cœur de la mère ? C'est en vain que Mathilde veut se faire illusion sur son amour, ^ll la domine ; elle résume ainsi tous les violents combats qui se livrent dans son cœur :

Struensée... Ah ! j'ai peur de moi , j'ai peur de vous. !

Dans cette pièce , Madame Penquer avait à vaincre une difficulté qu'on rencontre toujours lorsqu'il s'agit de reproduire et d'enchaîner de grandes figures historiques dans le cadre restreint d'une scène ; elle s'en est heureusement tirée. J'ai retenu particulièrement ces paroles , léguées par Struensée au Danemark , au monde entier , du haut de l'échafaud , et qui trouveront de l'écho dans bien des esprits :

J'ai dit au Danemark : « que la presse soit libre ! »
La liberté , ce mot divin qui tombe et vibre
Du Ciel même ici-bas , ce mot, je le rêvais ;
Fils du peuple , j'aimais le peuple et le servais.

Personne ne reprochera à Madame Penquer , ce chantre de l'amour , c'est-à-dire ce chantre du cœur , de n'avoir pas oublié dans son livre l'amour auquel elle doit son bonheur domestique , et avec ce bonheur , sans doute , ses poésies et ses douces chansons. Le poète devrait-il déchirer l'une ou l'autre des pages du livre de son cœur , suivant les fantaisies et au

gré des susceptibilités de chacun ? Madame Penquer ne peut-elle laisser subsister ensemble , la page où répondant à ceux qui lui reprochent de manquer d'orthodoxie , elle s'agenouille en disant ce mot « Je crois ! » et la page où elle murmure ardemment ce mot « J'aime ! » Ah ! ne demandons pas à la poésie , qui est un art aussi bien que la sculpture , ce qui pourrait être une véritable mutilation. L'artiste s'efface devant l'œuvre et l'œuvre s'épure devant l'art. Il m'a passé sous les yeux , en lisant ce volume de poésies , un spirituel sonnet qui me semble placé là tout juste pour répondre à ceux qui voudraient lui dire aussi :

« Chut ! jamais ce mot-là ne s'est dit parmi nous. »

Voici ce sonnet :

Chez un bon vieux Curé de Village.

Nous étions tous les deux dans son petit jardin.
Nous regardions ses fleurs et puis ses tourterelles ,
Et je disais : « Voyez !... que ces roses sont belles !
« On croirait que ce sont les roses de l'Eden !

Et je disais : — « Voyez !... voyez ces blanches ailes
« Qui montent tout-à-coup dans la nue et, soudain,
« Redescendent afin de se chercher entre elles,
« Pour unir dans l'amour leur vie et leur destin ! »

— « L'amour ! » — répéta-t-il tout bas, avec mystère , —
« Chut !... ce mot est banni de mon saint ministère !
« Chut !... jamais ce mot-là ne s'est dit parmi nous ! »

— « Bon père , vous croyez !... regardez la colombe
« Et la fleur sur laquelle un rayon du Ciel tombe !
« Et bien ! colombe et fleur disent ce mot... chez vous ! »

Il serait impossible de signaler toutes les beautés qu'on découvre à chaque pas dans ce nouveau volume, il faut le lire tout entier, sans oublier cette préface qui révèle à côté du talent du poète un habile talent de prosateur, et qui nous donne peut-être aussi des espérances nouvelles pour l'avenir.

Ces poésies plairont à tous, parce que chacun saura y trouver ce qui pourra réchauffer son cœur à notre époque si positive, dans ce temps d'hiver, si froid pour tout ce qui est âme, fleur ou poésie.

« Qu'on me pardonne, dit l'auteur dans sa préface, ma religion et mes dieux, dans un temps où ma religion est martyre et mes dieux insultés. »

Madame Penquer n'a rien à craindre et je n'ai plus qu'un dernier mot à ajouter, en réponse au dernier mot de sa préface, où, faisant allusion aux lettres qui lui ont été adressées par Victor Hugo, elle s'exprime ainsi : « Je vous les confie, ô mes amis ! Gardez-les avec soin, et, chaque fois que j'aurai bien mérité de votre estime, veuillez détacher une perle de ce trésor en me disant : « Vous l'avez gagnée. »

Nous pouvons dès ce moment lui rendre les perles qu'elle a bien voulu nous confier ; elle n'est pas trop pauvre pour porter tous les bijoux de son écriin ; elle ne se croit pas digne encore de se parer de ce qu'il renferme ; mais c'est à notre admiration sympathique pour son talent à faire ce qui répugne à sa modestie.

A. JOUBERT.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
<u>Liste générale des Membres composant la Société.</u>	<u>I</u>
<u>Liste des Sociétés correspondantes , en 1865.</u>	<u>VII</u>
<u>Procès-verbaux des séances.</u>	<u>XI</u>
<hr/>	
<u>Monographie du château de Brest, par M. Ed. Fleury. . .</u>	<u>4</u>
<u>Le Secret du bonheur en ménage, proverbe en vers, par M. Joubert.</u>	<u>65</u>
<u>Notice sur une découverte de Monnaies romaines, par M. Denis-Lagarde.</u>	<u>94</u>
<u>Armes et ustensiles celtiques, par M. Denis-Lagarde. . .</u>	<u>124</u>
<u>Trois mois de captivité à Madagascar , par M. Edmond Dubois.</u>	<u>134</u>
<u>Rapport de la Commission chargée d'examiner les mémoi- res envoyés au concours de 1863.</u>	<u>215</u>
<u>Des derniers documents sur Roscelin, par M. Frédéric Saulnier.</u>	<u>227</u>
<u>Les Ambassadeurs de Tippou-Saheb à Brest en 1788, par M. P. Levot.</u>	<u>237</u>

	Pages.
La bastide de Quilbignon , par M. Pilven.	247
Notice nécrologique sur M. Bizeul , par M. P. Levot. . . .	261
Une page sur la Nouvelle-Calédonie , par M. F. Béraud. . .	271
La France dans l'extrême Orient , poème lyrique , par M. Mauriès	289
Histoire des corporations des arts et métiers de Brest, par M. Ed. Fleury.	305
Histoire des Evêchés de Cornouailles et de Léon , par M. Du Chatellier.	360
La Fusée et le Ver luisant, fable , par M. Morel.	373
Le Rêve d'un vieillard, poésie , par M. Morel.	376
Conseils , poésie, par M. Morel. . . . ,	380
Iann-es-Kolmwenn , légende bretonne , par M. Milin. . .	382
Compte-rendu , par M. Joubert , des <i>Révélation</i> s poétiques de M ^{me} Auguste Penquer.	401



COMPTE-RENDU

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DÉPARTEMENTALES EN 1864

Paris, le 23 Mars 1864.

MON CHER PRÉSIDENT,

Le Congrès des délégués des Sociétés départementales vient de clore sa XVI^e session, et je tiens à vous rendre compte d'une partie de ses travaux, tout en vous remerciant vous et nos honorés collègues d'avoir bien voulu me charger de vous représenter à cette pacifique et studieuse réunion.

Presque toutes les Sociétés savantes de la France ont tenu à s'y faire représenter et le nombre des délégations s'est élevé à près de cinq cents, sur lesquelles 220 Membres ont fait acte de présence en suivant fort assidûment nos séances. Votre député et notre ami, M. Conseil, siégeait au Bureau, qui a ouvert la session sous les auspices de l'infatigable M. de Caumont.

Notre première séance a été parfaitement remplie par une communication de M. Vicaire, directeur général des forêts, et une autre du président de la Société de Lons-le-Saulnier sur les reboisements et la météorologie du Jura. M. le Directeur général des forêts nous a appris que depuis trois ans 28,798 hectares avaient été reboisés par les soins de l'administration et avec une modicité de dépense que des particuliers ne sauraient atteindre. Aussi les agents de l'administration sont-ils aujourd'hui souvent appelés par les propriétaires qui veulent repeupler leurs terres. L'administration, à cet effet, entretient jusqu'à 411 pépinières comptant plus de cent millions de plants de diverses essences et six sécheries affectées à la préparation et au bon entretien des graines.

Comme fait parfaitement démontré, il a été établi, à la suite de cette communication, que, dans le seul département des Basses-Alpes, un grand nombre de sources et de cours d'eau avaient reparu à la suite des reboisements opérés; que le reboisement et le gazonnement de certaines pentes avaient produit des faits du même genre dans le bassin de la Durance, et que certaines propriétés particulières, comme celle du comte de Rambuteau dans Saône-et-Loire, avaient acquis en vingt ans une valeur de 10 fr. à 6,000 fr. l'hectare.

Ces faits ont été complètement confirmés par ce qui a été dit des reboisements du Jura; et, pour ce département, il a été établi en outre que les montagnes et les pentes fréquemment ravagées par la grêle et les orages cessaient de l'être dès que des rideaux de bois s'élevaient de l'est à l'ouest. Où les bois avaient été ruinés ou coupés en 1830, les sources et les cours d'eau avaient disparu : ils ont été ravivés par des reboisements intelligents. — Je crois que dans le Finistère nous aurions quelque chose de ce genre à faire pour les deux

chaînes de montagnes si complètement dénudées qui courent de l'est à l'ouest. — Du reste, il a été reconnu de tout le monde que jusqu'à présent les préfets n'avaient fait que bien peu de chose pour la mise en valeur des communaux dont le soin leur a été confié.

Des plans en relief de quelques contrées du Jura, au prix très-minime de 30 fr. l'un, avec l'indication des vallées, des altitudes, des routes, des cours d'eau et des cultures, ont été mis sous les yeux du Congrès et ont fait penser à tous ses membres que la substitution de ces plans aux cartes ordinaires serait de meilleur effet pour tous les travaux et les études que l'administration et les Conseils généraux peuvent avoir à recommander ou à entreprendre.

Une communication de M. Mathieu (de la Drôme) sur sa théorie de la prédiction du temps a été lue et confiée à l'appréciation d'une Commission spéciale.

Dans la séance suivante est venu mon rapport sur la question des céréales (commerce et production). Cinq Mémoires étaient parvenus au Congrès, mais un peu tardivement; deux du Finistère, un du Comice de Lille, un du Comice de l'arrondissement de Lesparre (Gironde), un autre du Comice de Castelnaudary (Aude). — Tout le monde, dans les mémoires écrits comme dans la discussion, qui a été très-vive, est tombé d'accord pour applaudir à la suppression de l'échelle mobile qui apportait tant d'entraves au commerce; mais si quelques-uns, comme le Comice de Lille et M. Briot, lauréat du Finistère, pensent que nous parviendrons à soutenir avantageusement la concurrence des blés étrangers; d'autres, comme les Comices de la Gironde et de l'Aude, ont pensé que le droit

de 50 c. par 100 hectolitres imposé aux blés étrangers était illusoire et sans force pour protéger l'agriculture française, et que, quand celle-ci est assujettie à tant de droits et de taxes, il aurait été de bonne justice de faire supporter aux blés étrangers une partie de ces charges, au lieu de les laisser venir profiter de notre marché et en enlever tous les bénéfices en rendant la culture de nos terres de plus en plus difficile. Les Comices du Midi disent que la meunerie est ruinée dans leurs circonscriptions depuis la loi de 1861 et que le revient de l'hectolitre de blé, par suite de l'élévation de la main-d'œuvre et de l'émigration des travailleurs vers la ville et les industries manufacturières, s'élève aujourd'hui à 2 et 3 fr. de plus, et cela au moment où les blés étrangers maintiennent les prix dans un état de baisse constante sur nos marchés.

Ces graves questions de production et d'économie politique ont été un instant interrompues par des études purement archéologiques. — La carte des Gaules et les monuments antéhistoriques, connus jusqu'à ce jour sous le nom de *monuments celtiques*, ont fait les frais de cette séance, présidée par M. le comte de Montalembert. Plusieurs opinions se sont fait jour sur les caractères généraux des monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour; leur classification en monuments de l'*âge de pierre*, de l'*âge de bronze* et de l'*âge de fer* comme propre à déterminer leur antiquité relative a été contestée et contredite par une foule de faits qui semblent jeter les doutes les plus fondés sur ce système. La forme et les matériaux de ces monuments n'ont pas paru non plus jusqu'à présent fournir des données assez certaines pour qu'on puisse en induire quelque chose sur les peuples ou les races

auxquels on pourrait les rapporter. La simple inhumation des cadavres ou leur incinération dans des *tumulus* de genres différents n'ont pas paru plus concluantes et tout le monde est tombé d'accord pour penser qu'il fallait encore se borner à multiplier les recherches et les fouilles avant de songer à systématiser les faits déjà connus. Un compte-rendu des études et des recherches archéologiques faites dans le courant de l'année 1863 par M. le comte De Mellet, qui, chaque année, se charge de ce travail avec un succès nouveau, a complété cette séance.

A l'une des séances suivantes le Congrès, dans d'autres branches de connaissances, a entendu les rapports de MM. Doré fils et Du Moncel, celui-ci sur les progrès de la physique en général et sur les développements et les perfectionnements nouveaux de la Télégraphie qui, de 15 à 20 dépêches par heure, arrive à en transmettre plusieurs centaines, imprimées ou reproduites comme autographes des dépêches déposées. L'histoire des nouveaux progrès de la chimie en 1863, par M. Doré, a, comme celle des progrès de la physique, vivement intéressé le Congrès et donné lieu de la part de M. Moselman à une communication importante sur la transformation des engrais animaux au profit de l'agriculture.

Des renseignements fournis par M. Guéranger sur les pinières de la Sarthe et l'extraction de la résine du pin maritime, ont complété les autres renseignements qu'avait fournis sur ce sujet un ingénieur des départements du Midi, qui, parfaitement au courant de la double production des bois résineux et du commerce auquel la résine et les térébenthines donnent lieu depuis la guerre civile de l'Amérique, avait fait



ressortir par des chiffres les avantages nombreux que la culture des arbres verts peut offrir sur plusieurs points de la France.

La marche ascendante des suicides observée dans vingt et quelques Etats de l'Europe depuis une quinzaine d'années, a fourni à M. Le Goy, le savant directeur de la statistique au ministère du commerce, l'occasion de faire au Congrès une communication qui l'a vivement ému. Cette cruelle infirmité de notre espèce prend en effet parmi nous et dans les Etats du Nord de l'Europe surtout des proportions effrayantes et qui sont toujours dans leur développement beaucoup plus rapides que celui de la population. Les Etats protestants au reste en paraissent sensiblement plus affectés que les pays catholiques; et pour notre pays, par exemple, Paris, cette vaste capitale du monde moderne, beaucoup plus que les autres points de la France, si bien que cette ville compte à elle seule le septième de tous les suicides de l'empire. Les ravages de cette maladie, observée chez les deux sexes, se répartit comme 30 est à 100, les hommes présentant ainsi trois fois plus de suicides que les femmes. Chez celles-ci c'est de 20 à 25 ans que l'on compte le plus d'accidents; chez les hommes ce serait au-delà de 40 ans, et le chiffre ne s'en abaisse pas beaucoup jusqu'à 60 et 70 même.

Une curieuse communication de M. Jules Duval sur les travaux et les entreprises de Belin d'Esnambuc dans les colonies de l'Amérique à l'occasion de nos établissements dans cette partie du monde vers le milieu du xvii^e siècle a été l'occasion pour le savant économiste de faire valoir les beaux travaux de M. Margry sur les origines et le développement de nos plus belles colonies.

L'importante question du commerce et de la production du sucre s'est présentée à son ordre d'inscription et n'a pas absorbé moins de trois séances où les intérêts de la production indigène opposés à ceux de la production coloniale se sont efforcés de présenter tous les arguments que les faits et l'expérience ont pu fournir. De part et d'autre les orateurs ont été nombreux et pleins de zèle; l'assemblée, ainsi amenée à une juste appréciation des droits de chacun, est restée surtout frappée de l'élévation exorbitante du droit actuel fixé à 42 fr. par 100 hectolitres de sucre, et elle n'a pas eu de peine à comprendre ce qu'un abaissement sensible de ce droit ajouterait à la consommation d'un condiment qui fait aujourd'hui partie essentielle de notre mode d'alimentation. Il en serait probablement de cet abaissement de droits comme de celui des droits de poste qui, réduits au taux de 10 et 20 c. pour les lettres, n'ont causé aucun tort aux ressources du Trésor public. — Sous l'impression de cette juste argumentation, le Congrès a émis le vœu :

1^o Que l'égalité des droits soit établie entre le sucre indigène et le sucre des colonies;

2^o Que la liberté d'exportation pour les deux sucres ait lieu aux mêmes conditions;

3^o Que la distinction des types soit abolie;

4^o Que les droits en faveur du Trésor soient sensiblement diminués et dans aucun cas ne dépassent 25 à 30 pour cent de la valeur de la marchandise.

Notre pays, qui ne consomme encore que 6 kilog. de sucre par individu, pourrait arriver jusqu'à 12 et 13 kilog., que l'Angleterre et la Suisse ont déjà atteints, et offrir ainsi de grands débouchés aux sucres des deux provenances.

Pour ma part j'aurais été plus loin sur cette question, et si la loi du 15 juin nous oblige à supporter l'introduction et la concurrence des blés étrangers sans une surtaxe pour ceux-ci, je ne vois pas en vertu de quel principe on peut exiger des producteurs de blé et du reste des habitants de la France qu'ils paient 107 fr. les 100 kilog. de sucre colonial ou indigène grâce au droit de 42 fr., quand on les a à 45 et 50 fr. dans les lieux de production, en France ou aux colonies. Arriverons-nous quelque jour à l'application de ces véritables bases d'une sincère application de la liberté du commerce ? — Espérons-le toujours.

La question de l'enseignement professionnel, traitée au Congrès de 1862 avec un véritable éclat par les hommes les plus éminents, a été reprise cette année sous la présidence de M. Boulatignier, membre du Conseil d'Etat, qui a fait part au Congrès des dispositions nouvelles qui paraissent devoir être introduites dans cette branche de l'enseignement général.

Il serait question, en effet, d'introduire dans un certain nombre d'établissements consacrés à l'enseignement secondaire un enseignement professionnel qui comprendrait l'étude de la langue, de la littérature, de la géographie, de la musique, des sciences et des arts en y ajoutant des notions d'hygiène et de législation, de manière à préparer pour l'agriculture, le commerce et l'industrie les jeunes gens qui n'ont besoin ni du latin ni du grec.

D'utiles et de très-curieux renseignements fournis par des délégués des Sociétés savantes de la Belgique ont appris au Congrès que des essais de ce genre avaient été faits et répétés dans ce pays, presque toujours sans succès, et qu'il n'y avait

eu à produire quelques résultats que les écoles professionnelles créées au compte des communes et appropriées par elles aux industries exercées dans leurs circonscriptions. Ces considérations appuyées de nombreux exemples empruntés à la France d'avant 89, qui avait déjà de grands établissements communaux fondés dans cet esprit, ont conduit le Congrès à émettre le vœu qu'à l'exemple de Lyon pour les soieries, du Puy pour les dentelles et de Paris pour le grand commerce, la fondation de ces sortes d'établissements fut laissée au soin des communes qui en détermineraient l'esprit et la direction beaucoup mieux qu'une réglementation uniforme partie de Paris et qui aurait le danger de faire renaître dans les Lycées et les grands Collèges ce malheureux système de la bifurcation des études.

Tels ont été bien sommairement une partie des travaux du Congrès des délégués des Sociétés départementales se réunissant de leur propre mouvement depuis bientôt 20 ans. Ainsi que vous le voyez par ce trop court résumé, les hommes des départements et les voix les plus autorisées de plusieurs services publics s'y sont fait entendre tour à tour, et il y a eu ainsi bien des choses à apprendre d'un côté et de l'autre. La dernière séance du 22 Mars, présidée par M. le comte Daru, membre de l'Institut, a été très-utilement remplie par un inspecteur de l'Ecole des Mines et par M. Bellegrand, ingénieur en chef du service des Eaux de Paris. L'histoire qu'il nous a faite des grandes inondations de la Seine depuis 1631 et dont quelques-unes, comme celle de 1638, ont donné jusqu'à 3 mètres d'eau au-dessus des quais, a conduit l'administration de nos jours à rechercher quels moyens pourraient être employés à prévenir de pareils désastres et le problème paraît

avoir été résolu par un grand *égout collecteur* de 5 mètres 60 de large sur 4 mètres 40 de hauteur qui prenant les eaux à l'est de Paris, les déverserait à Asnières où le niveau de la Seine se trouve être de 2 mètres 30 au-dessous du niveau du pont de la Tournelle. Cet égout, qui sera un véritable canal souterrain, n'aura pas moins de 5 kilomètres de parcours et sera probablement terminé dans une couple d'années.

Agréer mes amicales et dévouées salutations,

A. DU CHATELLIER.

UNE VISITE AU POÈTE JASMIN

Je devais, dans cette séance même, vous présenter, Messieurs, comme Membre correspondant de notre Société Académique, Jacques Jasmin; mais il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir de celui qui fut l'un des poètes les plus populaires de la France, et mieux encore un homme de bien.

Il ne manquera pas de voix pour rendre hommage à son illustre mémoire; je me bornerai à vous raconter ici, après avoir rappelé en deux mots ce que fut le poète Jasmin, les souvenirs personnels qu'il vient de me laisser, pendant un voyage où j'ai été assez heureux pour le voir, à Agen, le 6 septembre 1864, c'est-à-dire il y a quelques semaines à peine.

Qui ne connaît de réputation ce charmant auteur dont le nom est lui-même une poésie, un parfum? Jacques Jasmin naquit à Agen, le 9 Mars 1798. Son père exerçait la profession de tailleur. Ne se sentant pas de vocation pour cet état, il embrassa celui de perruquier, auquel il est toujours resté fidèle malgré ses succès poétiques.

Ses débuts littéraires eurent lieu en 1825 par une pièce de vers en langage agenois, intitulée : *Me cal mouri* (il me faut mourir). Depuis cette époque il a publié un grand nombre de poèmes en patois méridional ; tous ont eu un succès prodigieux, non-seulement en France, mais encore à l'étranger.

Au nombre de ses ouvrages on peut citer : *Lou Chalibari* (le Charivari), 1825, poème comique ; *Lou très de Mai* (le 3 Mai 1830), à l'occasion de l'érection de la statue de Henri IV ; *Labuglo de Castel-Cuillé* (la Jeune Aveugle de Castel-Cuillé) ; on remarque surtout son recueil intitulé : « *Les Papillottes* » qui renferme un grand nombre de pièces charmantes, notamment l'*Ode à la Charité*, l'*Hymen*, le *Célibat* et bien d'autres papillottes du même genre, qui se transforment au front du poète en vraie couronne de lauriers.

Rien n'égalait la verve de Jasmin, sa versification imagée, et, lorsqu'il déclamait ses œuvres, la vive et puissante expression de son visage ajoutait au charme qu'on subissait ; les Méridionaux savent par cœur ses poésies, écrites dans cette langue d'oc, la langue des trouvères, qu'on appelle aujourd'hui le patois méridional.

L'excellent cœur du poète le portait sans cesse à faire le bien ; que de services rendus, que de misères soulagées par lui ! Un jour, le vieux curé d'un petit village manquant d'argent, ainsi que ses pauvres paroissiens, pour relever le clocher de la paroisse, s'adresse à Jasmin en le priant de lui venir en aide ; il fallait vingt mille francs, une véritable fortune ! La bourse de Jasmin était vide, mais le cœur du poète était toujours rempli du désir de rendre service ; il se met en campagne, en vrai troubadour ; à sa voix on accourt de tous côtés pour l'entendre ; il recueille bientôt la somme nécessaire, et

le clocher rebâti porte encore aujourd'hui le nom de *Clocher Jasmin*.

Les distinctions honorifiques ne purent jamais altérer en lui sa charmante simplicité d'âme, et cependant les distinctions ne lui manquèrent pas. En 1846, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur par le roi Louis-Philippe, qui le reçut en audience particulière; les populations du Midi, enivrées, lui décernèrent souvent des témoignages de leur enthousiasme; Agen, sa ville natale, lui offrit, en 1856, une couronne d'or, dans une solennité à laquelle prit part la ville entière; la ville d'Auch lui donna une riche coupe; Toulouse, cette patrie de Clémence Isaure, lui décerna un glorieux rameau. Néanmoins au milieu de tant de triomphes et de succès, Jasmin était resté simple de cœur. On raconte cette anecdote, qu'un jour un paysan entre dans sa boutique de coiffeur pour se faire couper les cheveux, mais avec la pensée, sans augmentation de salaire, d'entendre le poète et de réclamer en même temps ses bons offices; il s'assoit dans le modeste fauteuil, en disant à Jasmin: « *Moussu, dija nouss ouna devise en me coupant lous piels.* » (Monsieur, dites-moi des vers en me coupant les cheveux.) Jasmin, sans se faire prier, se rend immédiatement à la double demande de son client.

Vous connaissez maintenant le poète Jacques Jasmin, qui vient de mourir à Agen, le 5 octobre 1864, après un mois environ de maladie; ce jour-là, le *Journal-de-Lot-et-Garonne*, d'Agen, sa ville natale, paraissait encadré de noir, en témoignage de deuil public. Avec lui, disait l'un des organes de la presse parisienne, vient de s'éteindre le dernier des troubadours.

La nouvelle de cette mort rapide, inattendue, du barde méridional, rend plus vivaces encore pour moi les souvenirs

d'une visite que je viens de lui faire et que vous me permettez de vous raconter brièvement.

Par une de ces belles et tièdes soirées si communes dans le Midi, le chemin de fer me déposa à la gare d'Agen, au pied de ce coteau pittoresque qu'on nomme le Coteau de l'Hermitage; mon intention était de passer la soirée à Agen et de reprendre le lendemain matin le chemin de mes pérégrinations vers Toulouse et les Pyrénées.

J'éprouvai naturellement le désir de voir Jasmin, dont on m'avait vanté la charmante affabilité à l'égard de tous, et notamment des étrangers.

Je m'informai auprès d'un enfant d'Agen qui jouait sur les bords du canal, de la demeure du poète; tous la connaissaient, petits et grands, les pauvres surtout. L'enfant m'y conduisit aussitôt.

La maison de Jasmin est située sur le cours Saint-Antoine, l'une des promenades d'Agen; la description de cette modeste demeure ne sera pas difficile: elle est petite, étroite, élevée de deux étages, avec deux fenêtres à chacun, et elle donne au rez-de-chaussée sur le cours Saint-Antoine par une porte-boutique vitrée, au-dessus de laquelle on lisait encore dans ces derniers temps ces deux mots: « JASMIN, Perruquier. »

C'est là que, pendant bien des années, dans une humble boutique qui a conservé jusqu'à la fin toute sa simplicité première, le grand poète, alors que son nom retentissait si haut et si loin, ne dédaignait pas de continuer la modeste profession qui le faisait vivre.

Je trouvai Jasmin assis dans son fauteuil, un simple fauteuil de paille, celui de ses clients sans doute, à l'entrée de sa

boutique, auprès de sa femme, sa chère *Magnonette*, comme il l'appelle dans ses poésies ; il respirait l'air pur du soir ; son visage était pâle, révélant déjà le mal dont il était atteint ; ses yeux étaient pleins d'une vivacité expressive ; il était soigneusement enveloppé d'une robe de chambre brune fort modeste, et portait sur la tête un mouchoir blanc enroulé suivant les habitudes du Midi.

Après les premières politesses échangées, il me fit asseoir près de lui avec la plus touchante bienveillance ; il me dit que depuis longtemps son désir était de visiter la Bretagne, cette autre terre des anciens bardes ; mais que sa santé très-compromise à la suite de fatigues nombreuses, ne lui permettait pas de fixer le moment où il pourrait réaliser ce désir.

Depuis quelques années, Jasmin, devenu trop âgé, n'exerçait plus son ancienne profession ; mais cédant toujours aux séductions de la muse, si puissantes pour un poète que la nature avait doué en mère si généreuse, et cédant surtout à son désir de faire le bien, Jasmin s'était fatigué considérablement et pour ainsi dire épuisé à donner des séances publiques, où, devant une nombreuse assemblée accourue pour l'entendre, il déclamaient ses œuvres avec une puissance infinie de charme et d'expression. Paris l'avait applaudi, et toutes ces populations méridionales si mobiles, si passionnées, frémissaient d'émotion aux accents de celui qu'elles appelaient le dernier des troubadours, s'exprimant dans cette langue si douce à l'oreille, que même en l'écoutant sans la comprendre, on lui trouve une inexprimable harmonie.

Le profit de ces séances, il faut le dire à la plus grande gloire de Jasmin, était consacré aux pauvres. Le poète est mort sans fortune. Il serait bien riche s'il n'avait pas été si désintéressé, me disait le soir même un habitant d'Agen ; les

pauvres lui doivent immensément, — plus de quatre millions a dit le journal le *Siècle*. Qu'importe le chiffre ? Il a rendu plus grand encore son génie en le vouant à la charité. Jasmin est mort sans fortune ; que peut-on dire de mieux et de plus glorieux pour sa mémoire ?

Je reviens à mon poète. Il me parla de la littérature, de la poésie. Il s'exprimait avec ce langage imagé qui lui était habituel. « La poésie, me disait-il, est une grande et belle chose, et sa mission ici-bas n'est pas toujours bien comprise ; il faut, avant tout, pour qu'elle soit durable, qu'elle ait de la moelle et des os. Le poète doit aimer le travail, se pénétrer de ce but auquel il doit tendre, qui est de rendre les hommes meilleurs, en développant en eux les nobles et généreuses aspirations » ; et recourant à une pittoresque allégorie : — « la poésie, ajouta-t-il, doit être laborieuse comme les jours du lundi, du mardi et du mercredi, sainte etsolennelle comme le grand jour de Pâques. »

La sensibilité m'a semblé être l'un des signes principaux du caractère de Jasmin ; rien n'égale l'impression qu'il produit quand il déclame lui-même ses poésies, même en les traduisant en français, lorsqu'on ne peut les comprendre dans son patois méridional.

Il me récita ainsi, en le traduisant, son délicieux petit poème si émouvant et si populaire de *Marthe*, cette pauvre folle d'Agen, qui s'enfuyait avec une terreur indicible lorsque les enfants du pays la poursuivaient en criant : Voilà les soldats ! voilà les soldats ! « Moi aussi, disait Jasmin, j'ai crié comme eux : Voilà les soldats ! Mais lorsque plus âgé, j'ai su pourquoi Marthe était devenue folle, quand j'ai su son histoire, son anxieuse attente, pendant que son fiancé courait les hasards de la guerre, exposé à mille dangers ; quand j'appris

enfin que, trompée par celui qu'elle avait tant aimé, elle l'avait vu, de retour au pays, l'oublier pour en épouser une autre; ah! j'aurais voulu, disait le poète avec des larmes dans les yeux et dans la voix, pouvoir embrasser les haillons de cette folle pour me faire par donner ma dureté d'enfant. Hélas! elle était morte depuis longtemps, et voilà pourquoi le poète a cherché à jeter quelques fleurs sur sa tombe.

L'heure s'écoulait sous le charme de cette parole si ardente et si passionnée. Ma visite, en se prolongeant, pouvait devenir indiscreète, surtout dans l'état de santé où se trouvait Jasmin. Je dus prendre congé de lui. Mais au moment de le quitter, je lui demandai s'il ne voulait pas m'autoriser à devancer son voyage projeté en Bretagne, en lui donnant à Brest droit de cité, par sa présentation comme Membre correspondant de notre Société Académique. J'ajoutai que son adhésion serait considérée par nous comme un témoignage sympathique dont nous serions heureux. Il y consentit volontiers, et prit sur son bureau ce petit poème, que je suis chargé, Messieurs, de vous offrir de sa part; il porte ces mots, écrits de sa main :

HOMMAGE DE SYMPATHIE ET DE CONSIDÉRATION SCIENTIFIQUE

L'AUTEUR A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

JACQUES JASMIN

Agen, 6 Septembre 1864.

Il a, de plus, placé lui-même cette adresse : *A Monsieur le Président LEVOT, de la Société académique de Brest.*

Je n'ai pas eu le temps d'accomplir la mission dont il m'avait chargé, que cette triste nouvelle retentissait en France avec un douloureux écho : « Jasmin n'est plus ! »

En consignait, dans le compte-rendu de vos séances, cette offrande, ce dernier souvenir du poète, vous y joindrez, je n'en doute pas, Messieurs, quelques mots à la mémoire de celui auquel nous ne pouvons plus offrir que ce témoignage de sympathie, en échange de celui qu'il a tracé de sa main pour nous sur ce petit ouvrage.

Il est intitulé :

Poème épître, par Jacques Jasmin, maître ès jeux floraux.

Lou poète del puple à Moussu Renan.

Le poète du peuple à Monsieur Renan.

Agen, 24 août 1864.

Comme vous le voyez, c'est son dernier ouvrage, il est tombé malade quelques jours après sa publication; et ici, Messieurs, je suis frappé d'une coïncidence étrange ! Vous vous souvenez que la première œuvre qu'il composa en 1825 était intitulée : *Me cal mourì* (il me faut mourir); le premier chant du poète avait été une plainte sur cette triste nécessité de la condition humaine, et son chant suprême, sa dernière œuvre, a été une protestation contre un ouvrage qui, aux yeux de Jasmin, esprit éminemment religieux, tendait à détruire les consolantes espérances pouvant adoucir ce pénible moment du *me cal mourì*.

Ce poème épître a pour épigraphe ces mots empruntés à une vieille chanson populaire du Midi :

S'en carnabal prenès lou masco

En careme aoumen tira lou

Et per Pascos, esquissa-lou !!

Si en carnaval vous prenez le masque,
En carême au moins ôtez-le :
Et à Pâques déchirez-le!!

Voici les paroles qu'il adresse à l'auteur, M. Renan, dans l'un des passages de ce poëme, et qui semblent résumer sa pensée :

Boudros n'espéran plus nous tira l'espéranço

(Tu voudrais n'espérant plus nous ôter l'espérance)

Eh! que fay nostro crézenço, may crézen, may sen bous.

(Et que te fait notre croyance, plus nous croyons, meilleurs nous
[sommes].)

Ce poëme de Jasmin porte, je vous l'ai dit, la date du 24 août 1864, ce sont ses dernières pensées.

Lorsque je quittai Jasmin, il me pressa la main et me dit en souriant : « Adieu, Monsieur, je vous ai donné une bien maigre hospitalité, mais c'est la seule qu'un pauvre poëte comme moi pouvait vous offrir. »

Je ne l'oublierai jamais cette hospitalité du poëte qui m'a permis de goûter pendant quelques instants près de lui, le charme de délicieuses impressions !

En quittant le cours Saint-Antoine, je jetai encore un regard sur cette petite maison, au-dessus de laquelle brillait le plus beau ciel étoilé. J'étais vivement impressionné, je l'avoue, et je le suis encore en me rappelant qu'il m'a été permis de serrer la main de cet homme de bien, et en songeant que probablement l'un des derniers en France, il m'aura été donné d'entendre chanter le dernier des troubadours.

A. JOUBERT.

É T U D E

SUR LA

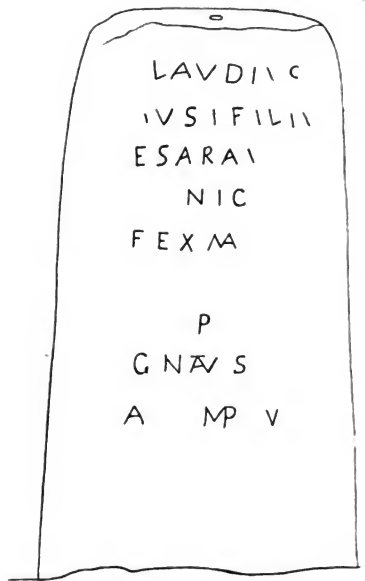
COLONNE MILLIAIRE DE KERSCAO

(FINISTÈRE)

ESSAI DE RESTITUTION

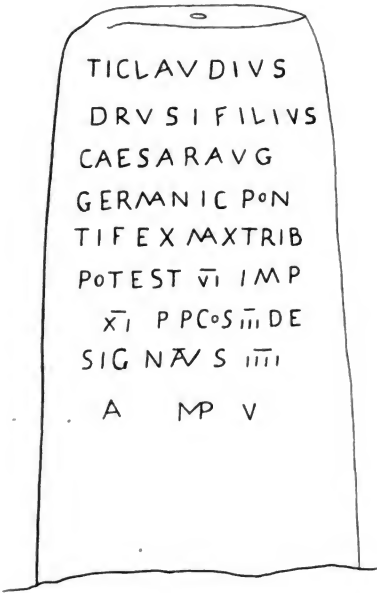
On sait que les Romains étaient dans l'usage de placer le long des grandes voies de communication qui sillonnaient l'empire des pierres ou bornes connues sous le nom de colonnes milliaires, sur lesquelles était indiquée la distance à franchir d'un lieu à un autre. Ces colonnes consistaient généralement en un fût, presque toujours cylindrique, de cinq à six pieds de hauteur, où se développait en caractères de grande dimension une légende ayant pour objet de rappeler les noms et les titres des empereurs qui avaient décrété l'établissement de la voie ou bien de ceux qui en avaient ordonné la restauration. Plusieurs de ces bornes ont été observées en

Borne milliaire



Etat actuel.

de Kerscao.



TICLAVDIVS
DRVSI FILIVS
CAESARAVG
GERMANIC P^oN
TIFEX MAXTRIB
POTEST ^{v̄}i IMP
^{x̄}i P P C^oS ⁱⁱⁱ DE
SIGNAVS ⁱⁱⁱⁱ
A MP V

Restitution.

France et leur étude offre d'autant plus d'intérêt que souvent elles fournissent des indications précieuses pour l'histoire et pour la géographie ancienne du pays.

Nous nous proposons dans cette note de parler d'un monument de ce genre qui est encore debout à la limite des deux communes de Kernilis et de Saint-Frégant, près Lesneven, et qui, à l'heure présente, est peut-être unique dans le département du Finistère.

I

M. Miorcec de Kerdanet, dont le zèle archéologique est attesté par tant de travaux érudits relatifs à notre province, est le premier, croyons-nous, qui ait appelé l'attention sur le monument dont il s'agit. Dans une note de son édition des *Vies des Saints de Bretagne*, publiée en 1837 (1), il signala sur le bord de la route de Plouguerneau l'existence d'une borne portant une inscription dont il n'avait pu, dit-il, déchiffrer que ces mots : CLAVDI VSI FILII ARA. A cette époque, évidemment trompé par une lecture incomplète, M. de Kerdanet crut voir dans la pierre qui portait cette légende un autel élevé à l'empereur Claude, après son expédition dans l'île de

(1) *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, par Fr. Albert le Grand, de Morlaix, avec des notes et observations historiques et critiques par M. Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, de Lesneven, avocat docteur en droit. — Brest, 1837, chez P. Anner et fils, imprimeurs-libraires, éditeurs.

Bretagne. Quelques années plus tard, à la suite d'un nouvel examen, le savant antiquaire y reconnaissait une colonne milliaire dont la présence sur les lieux se liait à une voie antique et, dans un travail qui a pour titre : *Nouvelle Notice sur N.-D. du Folgoët et sur ses environs* (1), il donna de l'inscription le relevé qui suit : LAVD VSI FILI ESAR AVG ERMANIC FE MS ICIA PATE GNATS IV. (*Claudius Drusi filius Cæsar Augustus Germanicus pontifex Maximus, tribunicia potestate designatus quartum.*)

Vers 1839, un investigateur très-ardent à la recherche des antiquités du pays, M. Sébastien Guiastrennec, de Landerneau, s'occupa à son tour du même monument. La notice qu'il rédigea et qui fut insérée dans un numéro du journal le *Courrier de Brest* portant la date du 14 Août 1842, se fait remarquer par une scrupuleuse précision dans les détails. Suivant lui, la forme de la pierre ne peut laisser aucun doute sur sa destination primitive; il constate, comme M. de Kerdanet l'avait déjà avancé, que cette colonne milliaire se trouve placée dans la direction d'une voie romaine qui, de Carhaix, s'avancait vers le nord du département en passant à peu de distance de Landivisiau, traversait dans la commune de Plounéventer le plateau de Kerilien où gisent les débris d'un établissement romain considérable, puis, se prolongeant vers l'église du Folgoët, devait aboutir de là, en droite ligne, sur un point de la côte aux environs du bourg de Plouguerneau. La reproduction qu'il donnait de l'inscription différait peu de la leçon précédemment transcrite, mais elle avait le mérite d'indiquer, au moins d'une manière approximative, la dispo-

(1) *Nouvelle Notice sur N.-D. du Folgoët et sur ses environs*, page 39. — Brest, Imprimerie de Lefournier aîné.

sition de la légende gravée sur la pierre; voici comment il la présentait :

L A V D I
V S I F I L I
E S A R A V
E R M A N I C
F E X M S
I C I A
P A T E
G N A T S
I V

et il en donnait l'interprétation qui suit : *Claudius Drusi filius Cæsar Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribunitia potestate designatus IIII, leucie IV.*

La colonne étudiée par MM. de Kerdanet et Guiastrennec a été connue, nous le savons, de MM. Bizeul, de Blois et Pol de Courcy dont il n'est pas possible de passer les noms sous silence quand il s'agit des antiquités de la Bretagne : ce dernier notamment la signala dans une communication qu'il fit en 1847 au Congrès de l'Association bretonne réuni à Quimper (1). Mais si les uns ou les autres ont donné quelque part un relevé de l'inscription que porte la pierre, nous n'avons pas été assez heureux pour en retrouver le texte, et, à notre grand regret, nous sommes ainsi dans l'impossibilité de le reproduire d'après eux.

En venant après les auteurs que nous avons cités décrire l'état actuel du monument, nous avons eu principalement

(1) *Itinéraire de Saint-Pol à Brest*, page 33, par M. Pol de Courcy (Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée*). — Nantes, Vincent Forest. — 1859.

en vue d'en donner un *fac-simile* que nous nous sommes attaché à rendre aussi fidèle que possible (voir la planche jointe) et nous avons essayé, chemin faisant, de restituer l'inscription dont il ne subsiste plus que quelques lignes incomplètes.

II

Quand on se rend de Lesneven à Plouguerneau par le chemin de grande communication qui relie ces deux localités et que l'on a dépassé d'une demi-lieue environ le château de Penmarc'h dont la masse imposante s'élève sur la droite au milieu de grands arbres, on rencontre du même côté que ce château, au bord de la route, une pierre isolée de grande dimension qu'à première vue on serait tenté de prendre pour une borne kilométrique n'étaient ses proportions inusitées. Cette pierre est la colonne milliaire qui fait l'objet de cette étude. A 100 mètres sur la gauche, de l'autre côté de la route, on aperçoit les toitures en chaume d'un petit village qui porte le nom de *Kerscao* (1) et dont la distance relevée sur une carte de l'état-major se trouve à 7 kilomètres de Lesneven.

La colonne consiste en un bloc de granit taillé en forme de cylindre dont la base non apparente est plantée dans une douve large et peu profonde. Elle est appuyée contre le rebord même de la chaussée dans une position légèrement oblique relativement à l'axe du chemin. Sa hauteur, prise au niveau du sol dans le fossé, est de 1^m53; la circonférence qui, à la

(1) De *ker*, habitation, ville, village, et de *skao*, sureau. (Voir le *Dictionnaire breton* de Le Gonidec.)

base, est de 2^m47, n'est plus au sommet que de 2^m03, d'où il résulte que le fût va en se rétrécissant d'une manière assez sensible vers le haut. La partie supérieure est plane et un peu endommagée sur un point de la circonférence : on remarque, au centre, un trou de quelques centimètres de profondeur, qui semble avoir été pratiqué pour recevoir un tenon ou armature en métal quelconque. Cette hypothèse a dû pour nous se changer en certitude, lorsque nous avons reconnu, à quelques pas dans la douve, les trois branches supérieures, taillées dans un même bloc, d'une petite croix en pierre dont il ne manquait que le pied, c'est-à-dire la partie qui avait dû être scellée sur le fût de la colonne. De cette circonstance nous avons été amené à conclure que si cette colonne, plus heureuse que tant d'autres monuments du même genre, avait échappé jusqu'ici aux démolisseurs et spécialement à la masse de fer du cantonnier, c'était grâce à la destination nouvelle qu'elle avait reçue en servant de piédestal à un symbole vénéré de tous, spécialement dans nos campagnes (1).

Le château de Penmarc'h, dans le voisinage duquel la colonne est située, était au moyen-âge la résidence d'une famille de ce nom, l'une des premières du pays de Léon; c'est une belle et élégante construction qui porte tous les caractères d'un édifice du xv^e siècle, et les souvenirs qui s'y rattachent, aujourd'hui passés à l'état de légendes, n'ont rien de commun avec l'époque romaine. Mais des traces incontestables de

(1) Le vénérable M. Bizeul raconte que se trouvant en 1835 au bourg de Plounévez-Quintin (Côtes-du-Nord) il trouva sur un tas de pierres destinées à l'entretien d'une route un fragment important d'une colonne milliaire élevée par Septime Sévère : il le sauva d'une destruction imminente en le faisant transporter dans le cimetière de la paroisse. — (*Des voies romaines sortant de Carhaix*, par Bizeul de Blain, page 42.)

cette époque se retrouvent aux environs : les champs situés à l'ouest de l'étang qui dépend de ce domaine, aujourd'hui propriété de la famille de Crésolles, contiennent des débris de poteries et de tuiles à rebords en telle quantité que depuis longtemps ces débris, extraits et recueillis chaque année à l'époque des labours, sont versés sur la route voisine où, au fur et à mesure des besoins, ils sont transformés en macadam pour l'entretien de la voie ; on en suit facilement la trace dans l'espace de près d'une demi-lieue. Des restes encore très-apparents de murailles dont le caractère antique ne peut être méconnu ont fait donner à ces champs le nom de *Park-armogeriou* (1). Ainsi là, comme sur le plateau de Kerilien, c'est-à-dire sur deux points que sépare une distance de trois lieues et demie tout au plus, l'empreinte romaine est encore visible sur le sol.

III

L'inscription est gravée sur le côté de la colonne qui fait face à la route : elle présente dans le sens vertical un développement de 0^m82 et se compose de neuf lignes dont les lettres ont de six à sept centimètres de hauteur. Les parties latérales ont beaucoup souffert : quoique le fût ne paraisse pas avoir été endommagé, si l'on vient à considérer chaque ligne isolément, on constate que ce sont surtout les premières et les dernières lettres de chacune d'elles qui ont disparu ; celles du milieu ont beaucoup mieux résisté, plusieurs sont encore très-apparentes, mais le temps, aidé en cela par

(1) *Park*, champ, pièce de terre labourable. *Moger*, mur, muraille au pluriel *mogeriou*. (Voir le *Dictionnaire breton* de Le Gonidec.)

la nature du grain de la pierre qui n'est pas très-serré, a détruit les vives arêtes formées par la taille. Il a produit un autre effet qui crée à la lecture de sérieuses difficultés : ceux qui ont observé nos vieux monuments savent que, sous l'influence des vents de la mer, le granit dont ils sont bâtis se recouvre à la longue d'une sorte de lichens blancs, jaunes ou noirs qui contribuent à leur donner un aspect singulièrement pittoresque et ces tons variés qui plaisent tant aux peintres. La pierre de Kerscao n'a point échappé à cette action d'autant plus sensible que l'on se rapproche davantage des bords de la côte ; les lichens y ont développé leurs couches minces, tenaces, diversement nuancées, ils y ont étendu leurs ramifications jusque dans le creux des lettres et rendu ainsi leur contour difficile à saisir. Dans l'état actuel de l'inscription, nous croyons qu'il ne serait pas possible d'en obtenir un estampage satisfaisant ; nous n'eussions pas d'ailleurs voulu tenter une opération de nettoyage qui aurait enlevé au monument son cachet de respectable vétusté et qui peut-être aurait compromis ce qui reste des légendes.

Voici cette inscription telle que nous avons pu la déchiffrer sur les lieux après une étude attentive et prolongée :

.... LAVDIV ^s ..
... VSI FILIV ..
... ESAR AV
..... NIC
... FEX M
.....
..... P
... GN̄A / S
.. A
MP V

Le nom très-reconnaissable, bien qu'incomplet, qui figure à la première ligne était précédé de la syllabe *TI*, abréviation de *Tiberius*, alors que cette ligne était encore intacte : il est presque superflu de dire que ce nom et la syllabe qui le précédait désignent ici l'empereur Claude, troisième successeur d'Auguste. — Si nous le faisons remarquer, c'est que l'inscription a été attribuée à Tibère (1) par des personnes dont l'opinion peut à bon droit faire autorité, mais qui, n'ayant sans doute pas étudié par elles-mêmes le monument, ont été dans cette circonstance induites en erreur par un faux renseignement. Tibère portait bien, de même que son neveu, les noms de *Tiberius Claudius*, mais il était le frère et non le fils de Drusus, et la lecture de la deuxième ligne ne donne matière à aucune équivoque sur le sens et la valeur des lettres qui y sont conservées. D'un autre côté, il est prouvé, par les monuments numismatiques entre autres, que Tibère, lorsqu'il fut empereur, ne fit pas habituellement usage du nom de *Claudius*. Il ne peut donc exister l'ombre d'un doute sur l'identité du prince au nom duquel la colonne a été érigée.

En comparant notre version à celles qui ont été données par MM. de Kerdanet et Guiastrennec, on remarquera que les différences portent principalement sur les quatre dernières lignes.

L'espace qui, sur la pierre, a dû être occupé par la sixième ligne est aujourd'hui entièrement fruste ; nous n'y avons distingué aucune trace de caractères. Il en est à peu près de

(1) *Des anciennes cités du pays des Occisiens*, pages 6 et 36 du tirage spécial, extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée*. — Nantes, imp. de Vincent Forest et Emile Grimaud, 1863.

même de la septième, où la lettre P est seule restée apparente. Le temps a-t-il notablement modifié l'état de l'inscription depuis le jour où elle fut relevée pour la première fois? — Cela est possible, probable même. Cependant, malgré tout le respect que nous professons pour l'opinion de nos devanciers, nous sommes porté à croire, d'après la disposition générale des autres lignes, que le mot *Tribunicia* n'a pu être gravé ici dans son entier et que les quatre lettres de ce mot signalées par eux ont été confondues avec d'autres caractères déjà peu lisibles à cette époque. Nous ferons observer en outre que la leçon PATE pour POTESATE est évidemment le résultat d'une lecture fautive, cette forme d'abréviation n'ayant jamais été en usage dans le style lapidaire. Suivant nous, le P qui subsiste à la septième ligne est un reste des sigles P. P. qui se traduisent par les mots PATER PATRIÆ.

Les deux syllabes finales du mot DESIGNATVS se déchiffrèrent sans trop de difficultés; il n'y manque aucune lettre, mais plusieurs des caractères sont liés entre eux, ce dont on rencontre de fréquents exemples dans l'épigraphie romaine, et dans l'inscription elle-même, à la cinquième ligne, pour les lettres MA du mot MAXIMVS.

La variante la plus essentielle porte sur la neuvième et dernière ligne : nous avons pu y reconnaître sans hésitation possible la présence de la lettre A qui, nous en avons la conviction, entré dans la composition du nom de la ville dont la borne avait pour but d'indiquer la distance. Quel était ce nom? — La pierre ne nous a pas révélé son secret et nous craignons bien qu'elle ne le garde éternellement. Si regrettable que cela puisse être au point de vue historique et géographique, nous nous garderons de compliquer par une nouvelle hypothèse le problème encore non résolu des éta-

blissements que Rome fonda sur notre territoire et de leurs emplacements. Le nombre IV signalé comme existant sur la pierre doit être rectifié et remplacé par le chiffre V ; il ne peut, en aucun cas, se rapporter au mot DESIGNATVS, puisqu'il ne le suit pas immédiatement, qu'il en est même séparé par une ligne entière. D'un autre côté, ce chiffre, quel qu'il soit, ne désigne pas des lieues gauloises (*leucie* ou plutôt *leugæ*), comme l'avait pensé M. Guiastrenec. D'après les observations recueillies sur les colonnes milliaires découvertes jusqu'à ce jour dans la partie de la Gaule qui avait reçu le nom de Celtique, il est aujourd'hui constant que, dans les inscriptions qui appartiennent au 1^{er} et au 11^e siècles de l'ère chrétienne, le *mille* seul fut usité pour indiquer les distances : il résulte de plus de ces mêmes observations que ce fut seulement au 11^e siècle, et à partir du règne de Septime Sévère, que les distances, pour cette même partie de la Gaule, furent comptées et exprimées en *lieues*, mesure itinéraire qui était propre au pays, mais qui avait mis deux siècles à prévaloir sur celle en usage chez le peuple conquérant. La première de ces données est confirmée une fois de plus par l'inscription de Kerscao : le chiffre V qui y est inscrit pour exprimer la distance est précédé immédiatement des deux lettres liées MP (*millia passuum*) et ces lettres prouvent qu'il s'agit bien ici de milles romains et non de lieues gauloises. Nous devons ajouter que, dans l'état actuel de la pierre, il serait imprudent d'affirmer que ce chiffre V n'était pas suivi d'une ou de plusieurs unités qui en auraient augmenté la valeur.

IV

Quelque mutilée que soit l'inscription, il nous a paru qu'il ne serait pas impossible de parvenir à la restituer, presque en totalité, en s'aidant des fragments de mots qui subsistent encore, de la position relative que chacun de ces fragments occupe sur la pierre et en s'étayant de quelques autres inscriptions plus ou moins complètes qui ont été recueillies et signalées en France.

Parmi ces dernières nous en choisissons trois qui sont contemporaines de la nôtre, puisque, comme elle, ces inscriptions ont été relevées sur des colonnes milliaires qui portent le nom de l'empereur Claude ou des indications suffisantes pour le reconnaître. Nous les reproduisons à la suite l'une de l'autre en indiquant leur provenance.

- 1°
- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
|DRVSI F..... | |
|GVSTVS..... | (Tiberius Claudius, Drusi filius, |
| ...CVS PONTIFEX..... | Cæsar, Augustus, Germanicus, |
|TRIBVNICIA..... | Pontifex maximus, Tribunitiâ po- |
|STATE V̄.....XI | testate V, Imperator XI, Pater pa- |
|P. P. CO III..... | triæ, Consul III, designatus V |
|GNAT..... | Augustoduro? millia passuum V.) |
| P. V | |

Sur une colonne trouvée en 1819 en un lieu nommé le Manoir, près Bayeux (Calvados) et signalée par M. Lambert, conservateur de la bibliothèque de cette ville.

2° TI CLAVD. DRVSI F
CAESAR. AVG. GER
PONT. MAX. TRIB.
POTEST. V. IMP. XI
P. P. COS. III DESIG IV
AVG. M. P. XXI

(Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar, Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate quintum, Imperator undecimum, Pater patriæ, Consul III, designatus IV.
Augustenemetum millia passuum XXI.)

Sur une borne découverte à Billom (Puy-de-Dôme) et mentionnée comme la première, par M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités*. Atlas, 2^e partie, planche XVIII, nos 1 et 2.

3° TICLIVD DRVSI F
CAESAR A/GGER
MANIC PONT AAX
TRIB POTEST III IMP
III PP COS III DE
SIGNAT III
AND MP XXII

(Tiberius Claudius, Drusi filius, Cæsar, Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate VI (au lieu de III), Imperator XI (au lieu de III), Pater patriæ, Consul III, designatus IIII.
Andematunno, millia passuum XXII.)

Au musée de Dijon, sur une colonne provenant de Sacquenay en Bourgogne. D'après un fac-simile de M. Viollet-le-Duc communiqué à M. le général Creuly et inséré dans la *Revue archéologique* (1^{er} semestre 1862, page 119.)

En reproduisant cette dernière inscription dans une notice descriptive des monuments lapidaires du musée de Dijon, le savant général fait observer avec raison que deux des nombres sont à changer dans la lecture du fac-simile, savoir III en VI à la puissance tribunitienne et III en XI au titre d'imperator. « Ces rectifications, dit-il, sont forcées : en effet, » le quatrième consulat de Claude ayant eu lieu en 47, le titre

- » de consul désigné pour la quatrième fois n'a pu être donné
- » à ce prince qu'en 46, et cette dernière année correspond,
- » relativement aux deux autres titres dont il s'agit, aux nom-
- » bres V et VI d'une part, X et XI de l'autre, nombres parmi
- » lesquels il n'y a que VI et XI qui soient susceptibles d'être
- » lus III par suite de dégradation de la pierre. »

Les appréciations de M. le général Creuly se trouvent justifiées par les chiffres que portent les inscriptions du Manoir et de Billom; on y voit que le titre de consul désigné pour la quatrième fois est précédé des mentions relatives à la cinquième puissance tribunitienne et à la onzième victoire. Cela étant, il faut en tirer la conséquence rigoureuse que toutes ces inscriptions, celle de Sacquenay aussi bien que les deux autres, appartiennent à la même année, c'est-à-dire à l'an 46 de J.-C.

Nous croyons qu'il en est de même de celle de Kerscao.

V.

Si l'on veut bien se reporter au texte que nous en avons donné plus haut et le comparer à celui des inscriptions que nous venons de relater, on devra reconnaître que non seulement il existe entre eux un air de famille, une grande analogie, mais encore une similitude presque complète. La manière dont le nom des empereurs était inscrit sur les colonnes milliaires a varié suivant les époques : tantôt ce nom est présenté au nominatif avec le verbe *fecit* sous-entendu, tantôt mis au datif, il indique une formule dédicatoire, quelquefois

enfin avec l'ablatif le sens se complète par les mots *regnante* ou *imperante*. Ici, comme sur les inscriptions citées, c'est la forme du nominatif qui a été employée ; chaque fragment de mot échappé aux outrages du temps ou des hommes retrouve son correspondant dans l'une ou l'autre des légendes restées plus intactes, il n'en diffère que par quelques abréviations qui étaient laissées sans doute à l'arbitraire de l'ouvrier ; les qualifications données à l'empereur sont identiquement les mêmes et elles sont présentées dans le même ordre. L'embarras ne pouvait exister que pour les lignes où se trouvaient exprimés la puissance tribunitienne, les victoires et le consulat, lignes qui, on l'a vu, ont entièrement disparu. Heureusement un mot ou, pour mieux dire, une portion de mot est restée qui peut servir de fil conducteur pour remonter à ce qui n'existe plus : c'est la fin du mot DESIGNATVS. Il faut bien reconnaître que ce mot était précédé de celui de consul, puisqu'autrement il n'aurait pas de sens ; le titre de père de la patrie, celui d'imperator et l'indication de la puissance tribunitienne venaient remplir la lacune de deux lignes qui existe aujourd'hui sur la pierre. Sans doute l'expression de consul désigné pourrait s'appliquer au second ou au troisième consulat de Claude, tout aussi bien qu'au quatrième, mais il y a lieu de considérer que jusqu'ici aucune mention des premiers chiffres n'a été relevée sur les colonnes milliaires découvertes en France où s'est rencontré le nom de cet empereur, tandis qu'au contraire trois monuments certains, authentiques, attestent l'intervention effective du prince dans l'établissement des routes de la Gaule avec la date de l'année qui précéda son quatrième consulat, date qui correspond à l'an 46 de J.-C.

Ces témoignages recueillis dans des localités très-distantes

l'une de l'autre, en Bourgogne, en Auvergne et en Normandie, amènent à conclure qu'il y eut, à ce moment, dans les Gaules, tout un ensemble de vastes travaux qui avaient pour but et eurent nécessairement pour résultat de faire pénétrer l'influence romaine en tous sens et sur les points les plus éloignés du territoire conquis. La presque île armoricaine n'y échappa pas plus que les autres provinces; des découvertes successives nous en fournissent chaque jour la preuve irrécusable. Il y avait déjà près d'un siècle que les légions de César avaient commencé l'œuvre; le règne d'Auguste avait été marqué par un apaisement général des esprits et par le calme le plus complet: il en avait été de même sous Tibère et Caligula, sauf quelques troubles partiels promptement réprimés; enfin Claude, Gaulois par sa naissance, put proclamer dans une occasion solennelle que, depuis la conquête, une paix profonde, facilement acceptée, était pour lui un sûr garant de l'attachement de ses compatriotes. Nous avons sur ce point son propre témoignage; il est consigné dans le discours, si connu des lecteurs de Tacite, où il proposa de conférer aux notables de la Gaule le droit de faire partie du Sénat de Rome et dont le texte original gravé sur des tables de bronze découvertes en 1528 dans le lit de la Saône fait aujourd'hui l'ornement du musée de Lyon. Claude put donc se livrer en pleine sécurité aux travaux de la paix: il la fit servir à l'établissement des voies de communication qui étaient le plus sûr moyen d'en assurer la stabilité, et il parvint ainsi à atteindre jusque dans leur dernier asile ceux qui, malgré les édits d'Auguste, étaient restés attachés aux pratiques de la religion des Druides.

En nous basant sur les considérations que nous avons dé-

veloppées, nous nous croyons autorisé à restituer comme suit l'inscription mutilée qui existe sur la colonne milliaire de Kerscao :

TICLAVDIVS
DRVSI FILIVS
CAESAR AVG
GERMANIC PON
TIFEX MAX TRIB
POTEST VI IMP
XI PP COS III DE
SIGNATVS IIII
..A.....MP V

Arrivé au terme de la tâche que nous nous étions proposée, nous sera-t-il permis d'exprimer un vœu que nous recommandons à ceux qui ont à cœur la conservation dans leur intégrité des monuments antiques? — La place de celui-ci, alors même que ses dimensions n'y feraient pas obstacle, n'est pas dans un musée. Il est mieux qu'il demeure aux lieux mêmes où déjà il a vu s'écouler tant de siècles, sur le bord de cette voie dont il marque sans aucun doute l'une des dernières étapes. Qu'il y reste donc comme un témoin non équivoque du passé, comme un jalon qu'il ne faut pas abattre ou déplacer, au préjudice de ceux qui poursuivront l'étude des voies romaines sur le sol de l'extrême Armorique; mais rendons-lui le symbole sous la protection duquel il a échappé déjà aux chances si nombreuses de destruction qui l'entouraient : quand les populations rurales y verront de nouveau

briller la croix, elles se signeront avec respect devant le vieux monument et à l'abri du symbole chrétien, celui-ci bravera encore bien des orages.

DENIS-LAGARDE.

Brest, Janvier 1864.

LA POSTHOTOMIE

AU XIX^e SIÈCLE



Dieu a bien fait ce qu'il a fait, et ne
veut pas qu'on y touche.

La tâche que nous nous proposons a pour but de combattre, dans la limite de nos forces, la pratique de la posthotomie ou circoncision : et ce n'est pas sans appréhension que nous nous sommes décidé à traiter ce sujet ; mais il ne suffit pas de recueillir des faits plus ou moins importants et de les reproduire avec soin comme arguments ; il faut encore, malgré notre respect pour les divers dogmes religieux, que nous disions sincèrement toute notre pensée sur la véracité, un peu douteuse selon nous, du commandement qu'Abraham dit avoir reçu de Dieu. Cependant, nous appuyant sur le

silence que N.-S. Jésus-Christ a gardé à l'endroit de la circoncision, ou plutôt sur sa substitution par le baptême, nous espérons que le plus grand nombre avouera avec nous, du moins mentalement, qu'il est inadmissible que Dieu ait commandé la mutilation de son œuvre.

On objectera peut-être qu'il n'y a pas de discussion possible lorsqu'il s'agit d'un article de foi; nous l'admettons sans hésiter quand il s'agit de faits de l'ordre surnaturel; mais, nous l'avouons, notre raison est rebelle à cette concession quand les faits sont d'un ordre purement humain; adopter aveuglément ces derniers, ce serait abdiquer sa raison, ce serait accepter parfois les rêves d'un illuminé. Il y a péril, nous le savons, à combattre certains préjugés, certaines opinions accréditées; mais c'est un devoir de ne pas se laisser détourner, par ce péril, de la voie que la conscience indique comme vraie. Ces sentiments nous ont inspiré le désir de nous occuper du sujet qui suit et nous ne les avons pas un moment perdus de vue en le traitant.

L'étymologie du mot *circoncision* se trouve évidemment dans le verbe latin *circumcidere*, *couper autour*, qui a ses équivalents, en hébreu dans le mot *mila*, dérivé du verbe *moul*, et en grec dans *περιτομη* de *περιτεμνω*.

On suppose que cette mutilation a pris naissance entre l'équateur et le 30^e degré de latitude septentrionale. Aussi, cette vaste étendue du globe contient-elle encore aujourd'hui plus de

peuples circoncis que le reste de la terre ; il n'y a guère, en effet, que les Siamois, les Tonquinois, les sectateurs de Brahma et les peuples de la Chine répandus dans ces latitudes qui soient restés incirconcis.

C'est à tort, selon nous, que l'on a écrit que les peuplades des îles Taiti ou de la Société pratiquaient la circoncision. Le mot *Eoore te 'hai* veut dire incision et non enlèvement circulaire de l'enveloppe cutanée ; c'est probablement une semblable erreur qui a fait dire à l'historien espagnol Herrera que, bien avant que les peuples du Nouveau-Monde (Mexique, Brésil) pussent avoir connaissance du judaïsme, la circoncision y était également connue et pratiquée. D'après quelques recherches, je suis porté à penser que les naturels de ces différentes contrées, pour parer aux accidents congénitaux, faisaient chez les nouveau-nés une légère incision, ce qui est bien différent de la section circulaire. Le fait avancé par Herrera se retrouve dans les lettres critiques adressées à Voltaire par quelques Juifs portugais, allemands et polonais, et c'est ainsi que des erreurs, non réfutées, peuvent se perpétuer pendant des siècles. Voici du reste ce qu'on lit dans l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes de tous les peuples*, par Bernard Picart : « Au Mexique on » portait avec solennité au temple les enfants nouveau-nés ; » là, placés sur l'autel, le prêtre leur tirait quelques gouttes » de sang des oreilles et des parties naturelles avec une épine » ou avec une lancette de pierre. »

Quoi qu'il en soit de ce point, qui ne peut plus être controversé, nous dirons qu'il est pénible d'avouer que bien des religions défendant aux hommes l'usage de leur raison, il advient que la morale du Christ, qui devrait être la religion universelle, est au contraire celle qui est la moins répandue.

C'est en effet ce qui ressort, avec la brutalité des chiffres, du relevé donné par la Société biblique de Londres. Dans un rapport fait en 1827, on suppose, en effet, que la population totale du globe est divisée de la manière suivante par la diversité des cultes.

Voici ces chiffres :

Chrétiens catholiques..	90,000,000	1 sur 11 hab. du globe.
— grecs.....	35,000,000	1 sur 30 —
— autres.....	75,000,000	1 sur 13 —
Juifs ou Israélites.....	2,500,000	1 sur 400 —
Mahométans.....	140,000,000	1 sur 7
Idolâtres.....	657,500,000	plus de moitié.

Ce qui donne un milliard d'hommes répandus sur la terre.

Une nouvelle statistique vient de paraître et, malgré la différence bien sensible dans les chiffres, nous croyons devoir maintenir la première comme étant le résultat d'études très-sérieuses. Nous dirons seulement que cette nouvelle statistique porte à douze cents millions la population du globe. Enfin, d'après les chiffres du tableau que nous avons donné, il faut convenir, avec M. Moreau de Jonnés (1), « que le » christianisme n'a malheureusement fait que peu de prosélytes dans l'espace de deux mille ans, et que les croisades, les » missions, ainsi que la puissance papale, ont faiblement » réussi à tirer le genre humain de l'idolâtrie. » Et comme preuve récente, je dirai que, bien que depuis 1493, époque

(1) *Éléments de statistique*, 1865, page 347.

de la première colonisation de Saint-Domingue, il y ait eu des ministres de notre religion dans cette île, cependant, en 1864, nous voyons que le culte horrible du dieu Veaudou conserve sa puissance, commande des sacrifices humains et l'anthropophagie.

Huit coupables ont été condamnés à la peine de mort. Ces malheureux, dit le jugement, avouaient les faits qui leur étaient imputés avec une impassibilité et un calme qui ajoutaient encore à l'horreur du crime; ils paraissaient, après l'arrêt, pleins de foi dans l'abominable superstition qui les avait poussés à cet acte de cannibales.

Ici, qu'il me soit permis de faire au plus tôt ma profession de foi, car ce que je viens de dire pourrait paraître une critique bien amère du christianisme. Loin de moi une pareille pensée, même indirecte : chrétien sincère, je ne cesserai de répéter les paroles de Lamartine :

O Dieu de mon berceau sois le Dieu de ma tombe!

Après cette petite digression, qui était nécessaire, je rentre dans mon sujet.

En 1847, M. le docteur Vanier, dont je respecte les convictions, tout en les combattant, a publié un livre fort savant ayant pour but de généraliser la circoncision et d'en modifier les procédés opératoires; de plus, dans son ardeur étrange, il se prend à regretter que les femmes n'aient pas eu aussi leur Abraham; mais nous qui n'avons qu'un but, celui de renfermer la circoncision dans les nécessités chirurgicales, on nous pardonnera de ne pas rappeler ici les disputes interminables sur le point toujours controversé du lieu où la

circconcision a dû prendre naissance, attendu que ce point historique importe peu à la solution que nous nous proposons, et disons de suite que si nous avançons que nous avons une foi entière dans le dire d'Abraham, lorsqu'il annonce qu'il a reçu de Dieu le commandement de la circoncision, et que tous les enfants incirconcis devront être exterminés, nous mentirions à notre conscience. La seule explication de ce fait qui nous semble admissible, c'est que son auteur obéissait peut-être à une sorte d'hallucination, semblable en cela au génie particulier qui, pour Socrate, était une inspiration divine le dirigeant dans tous ses actes. Quant à Moïse, il a dû trouver peut-être et plus prudent et fort utile de ne pas modifier des pratiques et des croyances antérieures. On doit même croire, d'après un fameux commentateur, Cornelius à Lapede, que Moïse attachait une grande importance à la circoncision. Ainsi, chargé de porter la parole devant le roi d'Egypte, il répondit pour s'en défendre : « Je suis incirconcis des lèvres, » c'est-à-dire sans élégance dans le langage. Du reste, le mot par lequel on désigne, dans l'ancien Testament, l'organe sur lequel se pratique la circoncision signifiait seulement, *chose impure*, et c'est dans ce sens qu'associé dans le Deutéronome, au mot *cordis*, il est synonyme de *dérèglement de l'âme*.

Pour les anciens Pères qui ont vécu avant saint Augustin, la circoncision n'avait pour but que d'imprimer aux Hébreux un caractère ineffaçable qui les distinguât des autres peuples n'ayant pas fait alliance avec Dieu. C'est le sentiment de saint Justin-le-Martyre, celui de saint Irénée, de saint Chrysostôme, de saint Epiphane, d'Hilaire, de saint Jérôme, de saint Jean Damascène; mais saint Augustin a prétendu en outre que la circoncision remettait le péché originel, opinion fondée sur

ce que l'Écriture condamnait à l'extermination, ce qui n'est pas croyable, les enfants qui n'étaient pas circoncis le huitième jour.

Saint Grégoire-le-Grand, Bède-le-Vénérable, saint Fulgence, saint Prosper et saint Bernard ont suivi le même sentiment. On comprend que cette valeur donnée à la circoncision ait pu maintenir cette forme de baptême chez les Israélites ; cependant malgré l'importance attachée à cette pratique religieuse, nous trouvons partout les preuves que bien des malheureux Juifs se soumettaient à une opération souvent infructueuse ou non réparatrice pour faire disparaître les preuves de la circoncision afin d'échapper, il est vrai, à d'injustes persécutions. Le célèbre Cornelius Celsus décrit même l'opération pratiquée alors pour arriver à ce but. Cette opération est une véritable autoplastie. On en trouve la description dans l'ouvrage de M. Philippe Boyer.

Un fait très-significatif, c'est que la tolérance de tous les cultes paraît conduire plus facilement aux réformes, et nous devons espérer que, dans un temps trop éloigné peut-être, cette pratique qui blesse la décence et qui n'est pas toujours sans danger, disparaîtra tout en laissant subsister les dogmes principaux du judaïsme.

La dispersion des Juifs sur la surface du globe leur rend presque impossible l'observance de leurs pratiques religieuses, et comme preuve de ce que nous avançons, qu'il nous soit permis de faire ressortir combien les commandements de la religion juive sont peu suivis chez la plupart des Israélites de notre époque.

Disons quelques mots de certaines coutumes et cérémonies anciennes, et voyons si nous les retrouvons chez les Israélites de nos jours. Cela n'est pas, cela ne peut être. Disséminés

et en petit nombre dans beaucoup de localités, ils sont pour la plupart réduits aux pratiques isolées de leur culte, pratiques nécessairement imparfaites, parce que les traditions d'une religion s'altèrent faute d'application dans l'ensemble de ses préceptes et de ses cérémonies.

Aussi, loin de nous la pensée d'incriminer, même indirectement, l'incomplète observation par les Israélites de la loi judaïque, mais bien plutôt de les louer de leur persistante fidélité à suivre, dans la mesure du possible, la religion de leurs pères. On doit même à la vérité de dire qu'aujourd'hui que la politique et la tolérance de tous les cultes ne défendent plus aux Juifs d'étendre par la conversion les bornes du judaïsme, ils évitent de jeter dans les consciences le trouble et le scrupule. Une vie tranquille et un commerce étendu sont depuis longtemps les seuls objets de leur ambition.

HABITATIONS CHEZ LES ANCIENS JUIFS.

D'après les paroles du psaume 137, le Juif qui bâtit une maison doit en laisser une partie imparfaite en mémoire, comme on le sait, de l'état fâcheux dans lequel se trouvent la ville de Jérusalem et son temple. Au près des maisons ou des chambres nous devrions trouver attaché à la muraille ou aux battants des portes, du côté droit, un roseau renfermant un parchemin sur lequel on devrait lire ces paroles : « *Ecoute Israël, le Seigneur notre Dieu est un.* »

De plus, toutes les fois que les Juifs entrent ou sortent, ils doivent toucher par dévotion ce cylindre. Ces prescriptions sont-elles observées ? Nous ne le pensons pas ; mais avouons

avec sincérité que sous le rapport de l'observance des pratiques religieuses, bien des chrétiens, hélas ! ressemblent aux Juifs et sont même moins excusables que ceux-ci qui habitent souvent des lieux où ne se trouvent ni temple ni ministre de leur culte.

Les Israélites ajoutaient une foi très-grande aux songes. Les quatre songes néfastes étaient :

- 1° De voir brûler le livre de la loi ;
- 2° De voir le jour des pardons à l'heure de *néïla*, c'est-à-dire de la prière du soir ;
- 3° De voir tomber les poutres de sa maison ;
- 4° Enfin il y en a qui ajoutent de voir sa femme dans les bras d'un autre.

Mais, disons à la louange de leurs préceptes, qu'avant de se coucher l'Israélite doit se réconcilier avec ses ennemis ou du moins donner tous ses soins à cette réconciliation.

COSTUMES.

Ici tout est transformé. Ainsi, pour suivre les commandements du Deutéronome, le Juif ne doit pas se couvrir d'un tissu composé de deux matières différentes ; il lui est aussi défendu de se travestir en un autre sexe. Un autre commandement, mieux observé que le précédent, est celui qui dit : « Tu ne toucheras pas aux côtés de la barbe », qui est portée encore, assez généralement, d'une manière caractéristique.

Il me paraît inutile de parler de la forme particulière du costume, car nous voyons que depuis longtemps ils ont eu le

bon esprit de ne pas se singulariser parmi nous, comme, par exemple, quand ils portaient des manteaux carrés aux coins desquels pendaient quatre petites houppes particulières.

Tout bon Israélite doit prendre de grandes précautions pour ne toucher, avant de se laver le matin, ni le visage, ni les mains, ni livre, ni chose sacrée. S'il répand à terre de l'eau ayant servi aux ablutions, il doit éviter de passer dessus; ce serait pour lui une chose immonde.

DE LA PURETÉ.

Celui-là était immonde qui avait touché un mort, un lépreux ou des reptiles, et ici nous pensons devoir passer sous silence certains articles du Lévitique que l'on trouve au mot pureté, car à notre époque ils ne pourraient que blesser la décence, sans avantage pour le sujet que nous traitons.

RÉGIME DIÉTÉTIQUE.

Les Israélites qui observent les lois rigoureuses du judaïsme ne peuvent manger la chair d'aucun animal dont les pieds ne sont pas fendus et qui ne sont pas dans la classe des ruminants. Aussi ne mangent-ils, ou plutôt ne devraient-ils manger, ni la chair du lapin, ni celle du lièvre et du porc, dont les pieds, il est vrai, sont fendus; mais nous savons tous qu'une raison hygiénique a fait proscrire ces aliments. Enfin ils doivent retirer avec soin le gros nerf des cuisses (nerf

sciatique) des animaux. Il est peu facile de trouver la raison de cette défense absolue.

La haute sagesse des lois de Moïse brille ici dans toute sa splendeur, puisqu'il faut reconnaître que dans un climat chaud, comme celui de la Palestine, il était prudent de défendre, non-seulement la chair du porc et des animaux surmenés, mais aussi de proscrire l'usage, comme aliment, du sang des mammifères. A l'égard des poissons, nous trouvons la même prudence. Ainsi les poissons à écailles sont généralement les plus sains, et ce sont ceux qu'il permet ; quelques-uns sont bien toxicophores, mais ils font exception.

La loi judaïque veut impérativement une boucherie spéciale, et la chose est impossible dans bien des lieux ; il y a donc encore à cet égard de grandes infractions aux commandements religieux. Pour les oiseaux, la défense porte sur l'aigle, le griffon, le faucon, le milan, le vautour, le corbeau, l'autruche, le hibou, l'épervier, etc., et, comme médecin, je ne puis encore que reconnaître la sagesse du législateur, ces oiseaux ne se nourrissant, excepté l'autruche, que de chairs souvent altérées. Et si la loi permet de manger le bruchus, l'attacus et les sauterelles, il faut convenir qu'il serait fort difficile de lui obéir dans tous les lieux.

Le juif ne peut manger dans le même repas de la viande et du fromage, parce qu'il est dit : « *Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère.* »

En bonne conscience, peut-on croire que les Juifs de nos jours observent ou, mieux, puissent observer, même en partie, de tels commandements. M. le docteur Lévy, hygiéniste des plus remarquables, a-t-il pu concilier ces contradictions ? Je n'oserais l'avancer.

BOISSONS ALCOOLIQUES.

Bien que les Juifs soient généralement sobres de boissons spiritueuses, ils ont le vin en grande vénération, dit un auteur, et cela parce qu'il est écrit : « *Qu'il réjouit Dieu et les hommes.* » (B. JUC. 9. v. 13.)

Enfin, d'après ce qui précède et ce qui va suivre, nous demanderons quel est l'Israélite, à part les rabbins, qui peut dire qu'il observe en tous points les commandements de sa religion ?

Ainsi la fête tant vénérée du Sabbat, est-elle aujourd'hui ce qu'elle était jadis ? On peut en dire autant de la Pentecôte, du Chipur ou jour du Pardon, de la fête des Tabernacles, des jeûnes commandés, sans compter ceux qui peuvent être volontaires, de la fête des Lumières, offerte en mémoire de la victoire que les Machabées remportèrent sur les Grecs ; enfin de la fête du Purim, en souvenir d'Esther qui empêcha ce jour-là le peuple d'Israël d'être exterminé par la conspiration d'Aman. Si nous arrivons maintenant au commerce défendu avec les femmes, nous dirons que de tous les péchés qui se peuvent commettre, les Juifs n'en connaissent pas de plus grand que l'adultère ; le plus grand ensuite est d'avoir des relations coupables avec des parentes qui sont au degré défendu dans le deuxième commandement du Lévitique ; aussi les enfants qui en naissent sont-ils *manzerim* ou bâtards. On ne peut les recevoir dans son alliance. Le troisième est d'avoir commerce avec une femme qui ne soit pas juive ou avec une femme prostituée qui soit juive. De plus il leur est défendu, comme nous le savons, d'avoir des rapports avec les femmes

à certaine époque ; mais à cet égard bien d'autres que les Juifs encourent le même reproche qu'eux.

Je demanderai encore quelle jeune fille juive consentirait aujourd'hui, comme le veut la loi, à sacrifier pour toujours sa chevelure le jour de ses noces ?

Tous les Juifs sont obligés de se marier ; les rabbins ont même arrêté que celui qui passe 18 ans sans prendre femme vit dans le péché, et cela est fondé sur ce que l'on est obligé de procréer pour satisfaire au commandement de Dieu, connu de tous : « *Croissez, multipliez et remplissez la terre !* » Mais lorsqu'on a un fils et une fille, le précepte est accompli. Cela veut-il dire qu'on peut, sans pécher, s'abstenir d'en avoir un plus grand nombre ? Nous ne pouvons le supposer. En cela il est encore vrai de dire qu'ici ils ne seraient pas plus coupables que bien des chrétiens.

Maintenant si nous sommes convaincu que la grande majorité des Israélites ne peut observer les divers commandements qui font la base des dogmes de la religion ; si nous sommes également convaincu que, dans l'observance du petit nombre de pratiques en vigueur, nous trouvons de fréquentes infractions, pourquoi répugnerait-il à ceux-ci d'abandonner la pratique de la circoncision ? D'autant plus qu'ils peuvent s'autoriser de l'assertion de l'abbé Fleury, qui fait observer que les anciens Juifs n'avaient pas une aussi haute idée de la circoncision que les rabbins modernes. Plusieurs ne la regardaient, dit-il, que comme un simple devoir de bienséance. Ensuite nous dirons bien plus, c'est qu'en Allemagne il y a, dit-on, une nouvelle secte qui proscriit la circoncision, tout en conservant les autres commandements du judaïsme qui, d'après Bernouilli, suivi dans tous ses préceptes, conduirait à moins de crimes contre les personnes, moins de suicides,

moins de cas d'aliénation mentale, en même temps qu'il préserverait leur santé des excès et leur esprit du scepticisme.

Sans nul doute le judaïsme peut invoquer des préceptes d'hygiène très-judicieux au milieu de défenses que rien ne peut justifier et de certaines coutumes que la science réprouve. Ainsi les mariages consanguins, très-communs chez les Juifs, sont, d'après la statistique du docteur Boudin et des recherches encore plus récentes, considérés comme la cause fréquente de surdi-mutité.

Le grand rabbin de Paris a cru devoir protester contre cette assertion, mais il a été prouvé que la protestation de M. Isidor est sans valeur ; bien des observations paraissent le démontrer. Ainsi M. Liebreich dit qu'à Berlin il n'a trouvé sur 10,000 catholiques que trois sourds-muets et vingt-sept par 10,000 Juifs.

Ellioston dit également qu'en Angleterre il a rencontré parmi les Juifs riches une proportion très-élevée de louches, de bègues, de fous et d'idiots, circonstances qu'il attribue aux mariages consanguins.

Au Caire, même constatation par le docteur Bruner Bey.

En Algérie, même observation par Furnari et Gallois ; mais ici l'observation porte spécialement sur l'*exophthalmie*, plus fréquente chez les Juifs que chez les autres peuples. Du reste M. Lévy dit lui-même : « Je vois dans l'idiotisme le spectre de l'intelligence du père ou de l'aïeul ou le produit condamné d'un croisement illégitime. »

Pendant je ne puis ignorer que dernièrement encore les assertions du docteur Boudin ont été combattues ; mais dans semblable question j'aime mieux dire avec le docteur Buchez : « Il ne suffit pas que, comme chez les animaux,

» l'homme soit engendré charnellement ; pour qu'il soit complet, il faut qu'il le soit aussi spirituellement, et l'argument invoqué par les zootechniciens est sans valeur », car si les produits consanguins chez les animaux sont plus beaux, dans l'espèce humaine ces résultats sont impossibles puisque les mariages consanguins conduisent à l'imperfection de l'encéphale, et celle-ci à l'imperfection physique et intellectuelle.

La conséquence de ces faits les conduira sans nul doute à rendre moins fréquentes des alliances dangereuses, et cela dans l'intérêt général de leur secte. De plus nous voyons chez ceux-ci qu'un juste sentiment de dignité de la femme les a ramenés à la monogamie ; cette réforme morale peut faire espérer d'en obtenir d'autres, d'autant que nous savons que les lumières de la population juive sont bien en avant de sa législation.

La loi n'a rien ordonné de spécial ni sur le ministre ni sur l'instrument de la circoncision. Séphora, dit l'histoire, se servit d'une simple pierre pour circoncire son fils Eliczer.

M. Chabas, dans une notice explicative, rapporte que les fouilles pratiquées à Karnak ont mis à découvert un bas-relief qui représente une scène de circoncision. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici ce dessin, qui est susceptible de mettre en doute l'excision complète de l'enveloppe chez les premiers Egyptiens. En effet, pourvu qu'on observe comment l'instrument est tenu dans la main gauche, on voit qu'il doit agir en piquant de haut en bas, puis en incisant d'arrière en avant, et comme il est placé et soutenu entre l'index et le médus, on doit supposer que l'opérateur ne peut faire une force assez grande pour opérer l'excision qui nécessiterait alors une rotation difficile autour du pénis. De plus, ce petit tableau démontrant qu'il s'agit ici d'enfants de 8 ou 10 ans au moins,

on comprendra qu'il était facile chez ceux-ci de borner peut-être l'opération, d'après moi toutefois, à une ou deux incisions sur les côtés du frein, à l'instar de ce qui se pratiquait au Nouveau-Monde avant l'arrivée de Colomb.

Quoiqu'il en soit, les cérémonies observées aujourd'hui diffèrent beaucoup de celles des anciens Juifs, mais il faut avouer que le résultat est le même.

Ainsi on inscrivait jadis à la naissance d'un enfant, sur des billets placés aux quatre coins de l'appartement, ces mots : « *Adam et Eve* ; » puis au-dessous : « *Lilith, hors d'ici.* »

Lilith est pour les Juifs la première femme d'Adam qui, s'étant séparée de lui, demeure dans les airs, est ennemie de l'accouchement et des enfants nouveau-nés.

Le père est obligé par la loi de faire circoncire son fils au huitième jour, à moins de maladie de l'enfant. La nuit qui précède la circoncision se nomme veille, parce que toute la famille doit garder l'enfant. Le parrain tient le nouveau-né pendant l'opération, et la marraine doit le porter jusqu'à la synagogue, mais ne doit pas y entrer.

C'est un grand honneur chez les Juifs d'être *mohel*, c'est-à-dire circonciseur. Ayant eu l'occasion de voir pratiquer la circoncision chez un enfant juif, je vais aussi succinctement que possible raconter le *modus faciendi*.

A défaut de synagogue, la cérémonie eut lieu dans un appartement. A cet effet on prépara et on orna deux sièges, l'un pour le parrain qui tenait l'enfant sur ses genoux, l'autre resta vide ; il était destiné au prophète Elie qui assiste invisiblement à toutes les circoncisions. L'opérateur, revêtu d'une écharpe, portait sur un plat diverses substances en poudre et un seul instrument tranchant. Je remarquai une fiole contenant du perchlorure de fer, qui est, comme nous le savons,

un moyen hémostatique très-récemment employé. Alors le parrain occupant le second siège présenta l'enfant couché sur ses genoux, et l'opérateur, qui au préalable avait fixé les bras contre le corps et lié les jambes l'une contre l'autre à l'aide de larges bandes, donna à sucer à l'enfant un sachet contenant un gâteau préalablement trempé dans du lait; cela fait, il prit avec le pouce et l'index la portion de tégument qu'il devait retrancher et fit d'un seul coup la section cutanée, et rencontrant au-dessous la muqueuse, il la déchira avec les ongles, en disant : « *Béni soyez, Seigneur, qui nous avez commandé la circoncision.* » Puis, suçant deux ou trois fois le sang qui abondait, il le rendit dans une tasse pleine de vin.

Issus d'aïeux circoncis, les enfants naissent fréquemment dans des conditions donnant lieu souvent par l'opération à des cas d'hypospadias, accidents toujours graves.

Nous ferons remarquer que la dégoûtante particularité de la succion qui peut avoir le grave danger de la communication de la syphilis, par exemple, avait encore lieu en 1863, malgré l'enquête des célébrités chirurgicales qui condamne cette dangereuse pratique et malgré la décision du Consistoire de Paris qui supprime la succion et la dilacération de la muqueuse par les ongles (1).

Enfin, bénissant la tasse qui contenait le vin et le sang, il saupoudra la plaie avec du tan et du ratanhia.

C'est au moment où il bénit le vin et l'eau qu'il impose le

(1) Nous lisons dans une thèse récente (1864), par M. le docteur Abram, qu'à Paris douze enfants, qui avaient été opérés par le même *mohel*, reçurent par la succion le germe d'une maladie contagieuse spécifique très-grave, puisque quatre succombèrent.

nom que le père veut donner, en pronouçant ces paroles : « *Vis en ton sang.* » Ensuite tous ceux qui assistent à la cérémonie disent au père en s'en allant : « *Puissiez-vous aussi assister à ses noces.* »

Les Turcs et les nègres ne circonciisent qu'à l'âge de 8 ou 10 ans. A Madagascar, a-t-on dit, le plus diligent dans les parents se saisit de la partie retranchée et l'avale. J'ai habité près de cinq années cette île et je n'ai jamais vu cette singulière et dégoûtante particularité. Cependant je la crois possible. Voici ce qui se fait le plus habituellement : la partie excisée est bourrée dans un fusil, souvent trop chargé, et lancée dans l'espace.

Si nous devons penser que la circoncision disparaîtra de la religion juive par la puissance du raisonnement, pouvons-nous espérer que les farouches et fanatiques musulmans souscriront un jour à l'abandon de cette mutilation ? On ose à peine y croire ; cependant chez ceux-ci nous trouvons également bien des contradictions ; ainsi il est notoire que le *Coran* ne dit pas un mot de la circoncision, et malgré le silence du livre sacré, le mahométisme en fait une obligation tellement inévitable que le témoignage judiciaire de celui qui n'est pas circoncis est sans valeur. Quoiqu'il en soit, on lit avec plaisir dans l'ouvrage de M. de Hell qu'à son dernier passage à Constantinople il a constaté que les musulmans paraissaient comprendre que, pour avoir place au soleil de l'intelligence, il fallait faire des réformes radicales, politiques et religieuses. En effet, nous avons appris que tout récemment le sultan vient d'admettre deux chrétiens dans ses conseils. Aussi voyons-nous que la solennité toujours plus grande avec laquelle on pratique en Turquie la circoncision, prouve combien les ulémas s'efforcent de la maintenir comme dogme religieux.

Cependant la lumière se fait jour, et cela par la lecture des écrits périodiques, des journaux quotidiens; ainsi le *Mejmoai funoon* traite des questions de géologie, d'ethnologie et autres, contredisant bien des assertions du Coran; de même, la feuille intitulée: *Miroir des Pensées (Tas Veeri)*, conduit virtuellement à des réformes en minant les traditions religieuses du Prophète.

Un fait qui me paraît digne de remarque, c'est que les Arabes ont eu leur Voltaire comme détracteur de tous les cultes, c'est le poète Aboul-Ala, qui naquit à Maarrah en 363 de l'hég. (973 de J.-C.) Dès l'âge de quatre ans, il fut privé de la vue par la petite vérole, et malgré la retraite dans laquelle il se renfermait, dit sa biographie, on venait le voir de toutes les parties de l'empire. Voici la traduction de quelques-unes de ses stances :

• Issa (le Christ) est venu, il a aboli la loi de Moussai; Mahomet l'a suivi, il a introduit par jour cinq prières.

• Ils s'occupent à prier depuis le matin jusqu'au soir. Dites-moi, maintenant que vous vivez sous l'une de ces lois, jouissez-vous plus ou moins du soleil et de la lune? Si vous me répondez impertinemment, j'élèverai la voix contre vous; mais si vous me parlez de bonne foi, je continuerai de parler tout bas.

• Les chrétiens errent çà et là dans leurs voies, et les musulmans sont tout à fait hors du chemin. Les Juifs ne sont plus que des momies, et les mages de Perse des rêveurs. Le monde se partage en deux classes d'hommes :

• Les uns ont de l'esprit et point de religion;

• Les autres de la religion et point d'esprit. •

Le poète Aboul-Ala est probablement la seule lumière oblique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui ait paru chez les

mahométans. Encore quelques hommes comme ce savant et sceptique aveugle et peut-être cette sorte de monomanie superstitieuse, la fatalité, perdra-t-elle de son empire ; peut-être enfin les idées religieuses de l'enfance du musulman se modifieraient-elles dans un autre âge, car nous savons que le vieillard mahométan meurt avec les convictions religieuses du jeune homme ; dès-lors pas de progrès possibles vers les réformes que l'humanité attend.

On ne peut sans doute applaudir au scepticisme absolu d'Aboul-Ala ; mais pour être vrai il faut dire que l'apparition de tels hommes est un mal qui porte avec soi sa compensation. Les heureuses réformes naissent de la controverse, et comme on peut dire avec Voltaire qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que celui qui en a le plus, c'est tout le monde, il s'ensuit, comme conséquence logique, que les masses ont toujours l'intelligence d'éviter les idées trop absolues, et par cela même de se rapprocher du bien et de la vérité, et je dirai que ces deux mots : le bien et la vérité, doivent s'entendre ici de l'éducation morale et religieuse dont l'homme a besoin pour ne pas tomber dans l'indifférence et plus tard dans le doute.

L'opération de la circoncision chez les mahométans est plus compliquée que chez les Juifs. L'opérateur ou thabar, après avoir préparé un grand vase en bois rempli de sable pour recevoir le sang, se place dans un kaik, grande pièce de toile, puis l'un des assistants tenant l'enfant sur les genoux, le présente à l'opérateur qui ramène le tégument en avant le plus possible et le lie fortement. Il prend aussitôt un disque en bois un peu plus fort et un peu plus large qu'une pièce de cinq francs et au centre duquel il existe un trou circulaire assez grand pour admettre le bout du petit doigt. C'est à travers cette

ouverture que l'opérateur passe d'abord le fil, puis tout le tégument à retrancher, et en un clin-d'œil il presse fortement le disque, puis détournant habilement l'attention de l'enfant, il profite de ce moment pour opérer la section à l'aide de forts ciseaux, quelquefois avec un rasoir ou le couteau courbe des arabes. Un des assistants présente alors un œuf frais ouvert avant l'opération et dans lequel est entièrement plongé le pénis de l'opéré; puis, après deux ou trois minutes, la plaie est couverte de poudre de thuya; enfin l'opérateur entoure le pénis d'une bande de toile et abandonne la guérison à la nature.

Le procédé que décrit M. Noguès diffère du premier et paraît plus rationnel; mais il serait sans intérêt de le décrire.

Nous ferons remarquer que la succion de la plaie ne se fait pas chez les mahométans, et que nous avons le droit, comme médecin, de nous élever contre une pratique que l'hygiène repousse tout autant que la moralité.

Il paraîtra peut-être bien irrévérencieux que nous venions comprendre la circoncision dans la même appréciation que le tatouage qu'on observe chez les peuples encore dans l'enfance de la civilisation; mais, pour peu qu'on veuille bien lire ce qui a été écrit sur cette pratique, en Polynésie et en Afrique, où nous avons pu l'observer longtemps, on verra qu'elle est le signe distinctif de la nation ou de la tribu; elle a donc un but sérieux en même temps qu'elle est une parure.

Si nous convenons maintenant que ces stigmates devront disparaître par le progrès vers la perfection morale, pourquoi ne pas admettre que la raison conduira également à l'abandon de la circoncision, qui, disons-le bien haut, ne trouve sa prescription ni dans l'hygiène ni dans la morale qui la prescrivent également à notre époque?

Loin de nous cependant la pensée de rejeter tout le bien que la circoncision pratiquée au premier âge du peuple hébreu a pu produire comme principe religieux. Ainsi, en admettant que cette cocarde indélébile — c'est ainsi que Volney l'appelait—fut pour les Hébreux un signe qui leur rappelait en tous lieux leurs devoirs, leurs droits et leurs espérances, on ne peut, en conscience, supposer aujourd'hui que cette mutilation ait la même valeur. Disons encore que Moïse institua aussi dans une intention généreuse le *Sacrifice de la Jalousie* ; mais quel israélite s'en contenterait maintenant pour croire à la fidélité contestée de sa femme ? Un fait remarquable, et qui se rapproche de ce qui précède, c'est que nous trouvons à Madagascar, sous le nom de *Frère de sang*, une sorte de franc-maçonnerie dont se servent par extension les jaloux. Si la femme consent à accepter pour *frère de sang* celui qu'on suppose être son amant, alors il y a inceste, si elle est ou devient coupable de rapports avec lui ; aussi rarement la femme consent-elle, car si le crime est découvert, elle doit mourir d'inanition ; ce qu'elle fait du reste volontairement.

Voici comment se pratique la cérémonie :

Une légère incision est faite sur un des bras des deux personnes qui consentent à faire le serment, puis le sang mêlé avec du riz cuit est mangé par celles-ci.

Nous sommes incidemment conduit à dire que si on a reproché aux Malgaches le jugement barbare du *Tanguin*, nous devons dire à notre honte et à la gloire de saint Louis, que le *Jugement de Dieu* du moyen-âge, aussi cruel que la loi malgache, n'a dû sa proscription et son immense bienfait des preuves par témoins, qu'au saint Roi, martyr de ses convictions religieuses.

Enfin, comme médecin de la marine et conséquemment

comme médecin cosmopolite, nous nous croyons autorisé par de nombreuses années passées dans les régions équatoriales, à dire notre sentiment sur la nécessité physique invoquée par les partisans de la circoncision. Nous répéterons donc que cette mutilation n'est utile, comme précaution hygiénique, chez aucun peuple de la terre. Ce qui le prouve, c'est qu'à Saint-Domingue, où la circoncision n'a pas lieu, on ne signale rien de particulier chez la race nègre qui l'habite, et c'est chez cette race seule que l'on pourrait s'autoriser de l'exubérance de l'enveloppe cutanée et de ses prétendus inconvénients.

Nous voyons également que l'abbé Bergier fait aussi ressortir que les motifs physiques de cet usage ont été vainement invoqués. « Une preuve, dit-il, que la circoncision est inutile » comme moyen de propreté ou comme moyen d'éviter la » contagion morbide, c'est que les chrétiens qui ont habité » pendant longtemps la Palestine, les Grecs qui y demeurent » encore aujourd'hui avec les Turcs, n'ont jamais pratiqué » cette mutilation et n'ont ressenti pour cela aucune incom- » modité. »

Drake, il est vrai, dit que de tous les ouvrages de la nature aucun n'offre autant de variété de forme que l'enveloppe dont nous venons de parler, et de là serait venue la nécessité de la circoncision. En admettant, avec de grandes réserves toutefois, cette observation de Drake, voyons si dans les causes de posthémie admises par les partisans hygiénistes on trouve des arguments bien sérieux.

Ainsi dans la grande majorité des cas d'étroitesse de l'enveloppe, une simple incision remédie souvent à cet inconvénient, et sans admettre entièrement l'opinion du docteur Carrier, nous demanderons cependant si tous les médecins

ne doivent pas la prendre en quelque considération comme fait physiologique.

D'après ce médecin, la circoncision, mutilation légère en apparence, imprime à l'organisme une ineffaçable empreinte. Ainsi la circoncision a pour résultat, selon lui, un plus grand développement des lèvres, des ailes du nez et des paupières; il est vrai qu'il ajoute et des cordes vocales. De là la beauté des voix chez les Israélites.

Ce qui vient donner une certaine valeur à l'opinion émise par le docteur Carrier, c'est que Roux dit aussi qu'après la circoncision et même la simple incision de l'enveloppe cutanée, l'organe sousjacent s'hypertrophie notablement par le manque d'une partie ou de la totalité de son enveloppe naturelle; phénomène qui se vérifie au reste dans tous les organes délogés de leur place normale, ou simplement dénudés, comme aux viscères herniés, à l'œil dépalpebré, etc., bien que les parties molles n'exercent sur eux à l'état normal aucune constriction. Ces raisons ne sont-elles pas d'une certaine valeur, et ne doivent-elles pas militer en faveur de l'abandon de la circoncision?

Convenons cependant avec le docteur Broca que le phimosis, chez quelques jeunes garçons, peut, par suite du prurit que détermine la matière sébacée, conduire à l'abus d'eux-mêmes; mais dans le premier cas la cause est *génitale* et ne devient que rarement grave parce qu'elle cesse d'elle-même, ou par des soins de propreté, ou par la puissance de la volonté; pendant que dans la seconde *espèce, judicieusement établie* par l'éminent professeur que je viens de citer, il y a affection cérébro-spinale, et je doute qu'alors la circoncision puisse combattre avec avantage cette funeste habitude qui, alors, n'est que l'effet pathologique des centres nerveux.

Aussi suis-je heureux de lire dans l'*Union médicale* (16 Janvier 1864), que M. Marjolin n'accepte pas la circoncision proposée et pratiquée par M. Guersant dans le cas de souillure manuelle, attendu que pour lui le foyer du mal est au moins aussi souvent dans les centres nerveux que dans les organes génitaux, et nous savons qu'alors il y a peu de moyen d'action. Quant aux avantages de la circoncision, pratiquée dans le cas de phimosis dû à des ulcérations d'une nature spécifique, elle présente plutôt pour nous le grand danger de voir la plaie devenir une vaste ulcération, et en admettant avec M. Kaula que le docteur Lallemand avait l'habitude de pratiquer l'excision dans cette circonstance, on peut dire que son exemple est rarement suivi, par la crainte du danger signalé plus haut.

Quant aux habitudes vicieuses de trop de jeunes gens, elles sont communes aux enfants circoncis ou incirconcis, et elles déterminent chez les uns et les autres les mêmes causes d'épuisement.

On a dit encore que l'étroitesse de l'enveloppe pouvait être une cause d'impuissance. Mais alors M. le docteur Vanier n'aurait pas dû citer l'exemple fameux du contraire qu'on trouve, en effet, dans les Mémoires de Léonard, coiffeur de la reine Marie-Antoinette lequel, dépossédé de son épée, dit ce médecin, s'arma d'une plume vengeresse.

Voici cette petite historiette :

Lorsque M^{me} la comtesse d'Artois eût donné le jour à un prince, le duc d'Angoulême, il se trouva naturellement que cette Altesse au maillot était l'héritier de la couronne, puisque cinq années s'étaient écoulées depuis le mariage du roi sans que Marie-Antoinette fût devenue mère.

Louis XVI fit donc venir son premier chirurgien, qui pro-

posa la circoncision ; mais l'opération, qui avait été acceptée, n'eut pas lieu, et cependant la reine eut trois enfants. Il est vrai que M. Vanier se demande si la circoncision n'a pas été le moyen employé pour mettre fin à l'impuissance d'Abraham (page 94).

M. le docteur Vanier nous fait connaître les nombreux cas qui contre-indiquent l'exécution immédiate de l'opération chez les nouveau-nés ; mais alors est-il prudent de laisser au libre arbitre du circonciseur ou bien des parents l'opportunité de l'époque de la circoncision ? Non sans doute ; et on peut admettre que des enfants ont été victimes de l'impéritie des opérateurs agissant sans discernement.

M. le docteur Vanier propose de plus, comme je l'ai dit au commencement de cette notice, de pratiquer chez la jeune fille une opération qui ait pour effet de prévenir ou arrêter ce que, selon moi, on appelle *improprement* onanisme (1), puisqu'en effet le péché d'Onam ne peut être le fait d'un individu isolé.

Mais, bien que ce confrère parle au nom de la science et des résultats heureux de sa pratique, nous pensons qu'il ne parviendra jamais à généraliser une mutilation que la chirurgie doit réserver aux cas de nécessités pathologiques. Et bien qu'Aëtius et Belon parlent d'un mode de circoncision

(1) Nous avons, du reste, un puissant auxiliaire dans le docteur Debreyne, prêtre et religieux de la Grande-Trappe ; mais les détails dans lesquels il nous faudrait forcément entrer nous conduisent à nous abstenir et à nous borner à renvoyer à l'écrit du docteur Debreyne (*Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, page 180, chap. 5, intitulé : *de l'onanisme conjugal*) avec lequel nous sommes en complète communion d'idées.

chez les femmes égyptiennes, nous croyons cependant que la requête de notre confrère a peu de chances d'être prise au sérieux.

Enfin, quel peut avoir été le but de la circoncision ? Peut-être, dit Delpech, l'idée de sacrifier à Dieu une partie de l'organe le plus important de l'homme, celui qui lui assure la seule *immortalité* à laquelle il ait le droit de prétendre, est-elle entrée pour quelque chose dans l'institution de cette opération bizarre ?

S'agissait-il d'une marque particulière d'alliance, de race, de nationalité ? Nous croyons devoir répondre par l'affirmative, comme pour les taillades et les tatouages divers, que nous retrouvons chez les peuples encore à l'état primitif.

Était-ce simplement une mesure d'hygiène ? Nous ne le pensons pas. Cependant, d'après Hérodote, les Egyptiens ne la pratiquaient que dans un but de propreté.

La circoncision était-elle motivée par des considérations intéressant les fonctions génitales ? C'est l'opinion de Philoy et du docteur Cohen, qui avance que c'est à cette mutilation qu'on doit attribuer la grande fécondité des Juifs. Cette assertion est loin d'être prouvée ; elle est même contestée par Bernouilli, cité par M. Lévy.

Saint Jérôme avance que la posthottie a pour but la moralisation en émoussant les sensations voluptueuses. Le fait pour nous est évident. Oui sans doute, la sensibilité est moins grande, et par cela même nous pensons, contrairement à l'opinion du docteur Cohen, que les hommes circoncis sont moins aptes à la procréation que les incirconcis.

Moïse avait recommandé de faire cette opération dans le but de prévenir la souillure manuelle, ce qui est pour nous de bien peu d'effet.

Enfin, une idée exclusivement religieuse aurait-elle présidé à cette cérémonie ? Cette opinion nous paraît peu probable ; malgré notre désir d'en trouver les preuves irrécusables dans tout ce que nous avons pu consulter, aucun écrit n'est assez explicite pour avoir dissipé nos doutes à cet égard.

Une opinion exprimée d'une manière étrange se trouve consignée dans l'*Histoire générale des coutumes religieuses*, page 231. D'après les abbés Banier et Mascrier, « Dieu, disent-ils, a consacré la circoncision comme pour purifier une partie toute pécheresse, et effacer en elle cette infamie contractée avant que le genre humain se fût formé. »

Quoi qu'il en soit de tous ces *desiderata*, nous croyons devoir adopter les conclusions bien formulées par M. le docteur Berthrand, et nous dirons avec ce médecin ;

1° La circoncision religieuse est une opération contre nature, parce qu'elle altère la sensibilité nécessaire à l'accomplissement de l'acte génital parfait, et nous devons croire qu'une partie sans utilité ne peut avoir été créée par Dieu ;

2° C'est une opération contre la pudeur et la chasteté, dont elle enlève tout le mérite en diminuant les facultés génésiques ;

3° Elle est inutile, même dans les pays chauds, puisque de nombreux incirconcis y vivent sans les inconvénients signalés par M. Bonneau, qui pousse l'exagération jusqu'à dire qu'il se forme des vers sous l'enveloppe, comme entre le bois et l'écorce des arbres ;

4° Le Prophète l'a en quelque sorte condamnée, puisqu'il n'en parle pas ;

5° Enfin, cette mutilation a été singulièrement interprétée

par les autorités musulmanes, comme le prouve cette petite anecdote :

Lors de l'expédition d'Égypte, les cheiks de la Grande-Mosquée proposèrent à Bonaparte de faire musulmaniser toute son armée. Il leur objecta la circoncision et la défense de boire du vin. Les disputes furent vives : elles durèrent trois semaines. Quand les ulémas furent d'accord, les quatre muphtis rendirent un fétam par lequel ils déclarèrent que la circoncision n'étant qu'une perfection, elle n'était pas indispensable pour être musulman. (*Mémoires de Napoléon et Mélanges.*)

Cette petite anecdote est la preuve qu'il est avec les ministres de Mahomet des accommodements.

Bien qu'adversaire absolu de la circoncision, nous consentirions pourtant à y substituer un procédé opératoire, une simple incision qui, au point de vue symbolique ou religieux, aurait la même valeur, et concilierait les symboles religieux des Israélites avec les justes exigences de la science et de l'humanité. Par là, nous nous rapprocherions de M. Vanier.

• Toucher, dit-il, à l'esprit de l'institution, en supprimer le fait matériel, serait aux yeux des Juifs une profanation, un sacrilège; *mais en modifier le fait matériel serait le droit de la science. C'est ainsi, ajoute-t-il, que l'Eglise catholique a permis, en vue des accidents qui résulteraient de l'emploi de l'eau froide pour le baptême, que celle-ci fût remplacée pendant l'hiver par de l'eau tiède.* •

Nous appuyant sur cette heureuse et rationnelle modification obtenue par l'hygiène, nous dirons qu'une simple incision pratiquée sur chaque côté du frein suffirait toujours pour prévenir les inconvénients à redouter et procurerait tous les avantages que les partisans de la circoncision lui reconnaissent. Dès lors pas de mutilation complète.

Cependant nous pensons que, s'il est possible d'espérer de voir un jour réunis dans une même et sainte alliance les chrétiens, les juifs et les mahométans, ce ne sera peut-être qu'en proscrivant tout d'abord la circoncision, ce qui arrivera, nous l'espérons, lorsque les hommes seront convaincus que *Dieu a bien fait ce qu'il a fait, et ne veut pas que l'on y touche.*

La tolérance de tous les cultes est, à notre point de vue, un moyen très-puissant d'arriver à ce but, en faisant disparaître le fanatisme.

Il est donc à désirer que nos savants théologiens proclament hautement que Jésus-Christ, dans un but humanitaire, a substitué le baptême de l'eau au baptême du sang, que sa mission était toute spiritualiste, et que si, à l'époque de son avènement, il crut le genre humain assez pur pour abandonner une pratique barbare et substituer le baptême de l'eau à une mutilation, à *fortiori* doivent-ils maintenant combattre résolument cette pratique au moins inutile. Ainsi le veulent selon nous les progrès de la civilisation, qui doivent conduire à la proscription des coutumes d'un autre âge.

La civilisation et la vérité sont filles du temps; à la longue elles obtiennent tout de leur père; et si les Européens, après des siècles, peuvent dire avec un juste orgueil que le soleil de l'intelligence brille dans cette partie du monde que nous habitons d'un éclat que l'univers entier doit reconnaître, il faut convenir, en même temps, que nous sommes loin de la perfection morale à laquelle nous pourrions arriver en suivant les préceptes du Christ; et en admettant que l'Europe ne soit encore que l'aristocratie de l'humanité, on doit penser qu'elle en sera la souveraine lorsque l'unité

de croyance, la religion du Christ, sera la religion du plus grand nombre.

D'ailleurs, comme le fait judicieusement observer le docteur Berthrand, la circoncision, comme moyen améliorateur, n'a pu être inventée que par des hommes ignorant les sympathies qui existent entre le système nerveux et les principaux organes de l'homme. L'excision d'un lambeau de chair ne saurait annihiler la pensée et la sensibilité individuelles, soumises à mille causes d'excitation que la sagesse, la modération, la moralité, la tempérance et le respect de soi-même peuvent plus efficacement refréner.

La médecine doit éclairer, dit-il encore avec raison, la religion et la législation sur les institutions et les coutumes sociales, elle seule connaît l'organisation physiologique de l'homme. C'est à elle à dissiper les préjugés et à détruire les pratiques ridicules, cruelles et impies, telles que la circoncision et les mutilations volontaires et forcées. Au nombre des mutilations bizarres, qu'on nous permette encore de citer l'atrophie des pieds chez les Chinoises; ainsi la valeur que le Chinois offre pour une femme est en rapport avec l'étroitesse du soulier qui lui est présenté, et l'idée de lubricité qu'il attache à l'atrophie des pieds conduisant à la loi d'équilibre, il pense qu'il trouvera chez la femme qui présente les pieds les plus petits une satisfaction plus grande de ses désirs. Aussi est-il d'une grande indécence, en Chine, de regarder les pieds d'une femme. M. le docteur Marache affirme même que si le Chinois devenu chrétien ne s'en accuse pas, le missionnaire ne manque jamais de lui demander, pendant la confession, s'il a regardé les pieds des femmes. (*Union médicale*, 11 mai 1864.)

Il suffit, ce me semble, de citer de pareilles coutumes pour

en désirer la proscription au nom de la morale. Et ne sommes-nous pas en droit de dire, comme pour la circoncision, que mieux vaudrait encore ici respecter l'œuvre de Dieu, ce que nos missionnaires, il faut le dire à leur louange, s'efforcent de faire comprendre au peuple chinois.

Les progrès de la civilisation sont lents sans doute, puisque nous voyons les Abyssins ou Abyssiniens conférant encore et le baptême du sang et le baptême des chrétiens aux nouveau-nés; mais nous ne pouvons nier en Europe les bienfaits que nous lui devons; ainsi, pour n'en citer que les plus saillants, nous dirons qu'une attention soutenue dans les interrogatoires a remplacé chez nos magistrats l'arsenal des tortures aussi cruelles au moins que les vengeances particulières.

La marque, cette flétrissure indélébile des condamnés à perpétuité, a également disparu du Code pénal de toutes les nations civilisées (1).

Les mauvais traitements auxquels on soumettait naguère les aliénés, toujours couverts de chaînes, ont été remplacés par un régime plus en rapport avec la douceur plus grande de nos mœurs. Ici, cependant, qu'il nous soit permis de dire qu'un pas rétrograde a fait disparaître en France une mesure prudente et philanthropique, je veux parler de la suppression des tours aux portes des hospices. En fermant cet asile aux

(1) Nous nous trompons : l'Angleterre, par un contraste regrettable avec ses grandes libertés et certains principes philanthropiques, a maintenu en 1864, malgré de longs débats, la peine de la marque; il n'y a eu que 50 voix contre et 80 pour le maintien de cette flétrissure, ainsi que pour la peine du fouet dans l'armée.

(*Dernier examen du bill sur la mutinerie.*)

nouveau-nés on sème l'économie, il est vrai, mais c'est pour récolter le crime.

Espérons que l'expérience prouvera de nouveau le danger de cette imprudente mesure. Lisez le vénérable Chaussier et vous serez convaincu que déjà l'essai qui en fut fait de son temps donna des résultats bien malheureux.

Quoi qu'il en soit, je ne saurai trop le répéter, un des événements qui contribuent le plus à hâter la proscription des coutumes barbares est la tolérance toujours plus sensible de tous les cultes. Ce bienfait suppose un intérêt général réel dans l'ordre moral bien supérieur aux rivalités mesquines des débats religieux qui, en retardant le terme désiré, conduisent souvent aux scandales qui nous affectent si péniblement par leur contraste avec la noblesse du but poursuivi par la marche de la civilisation.

Si nous cherchons la cause de cette tolérance bienveillante de notre époque nous la trouvons dans les préceptes d'une sage philosophie, qui conduit à la connaissance claire et distincte des choses divines et naturelles.

Ne craignez pas le spiritualisme dans ses effets, il s'inclinera toujours devant les vérités *surhumaines* en reconnaissant un Dieu. Quant à la civilisation progressive, elle sera plus que jamais hostile au fanatisme sous quelque forme qu'il se produise, de quelque part qu'il vienne. Si elle réproouve certains écrits imprudents ou funestes, d'un autre côté elle rejette ces prétendus miracles imaginés de nos jours et ces croyances exagérées dont le docteur Hello cite un trop malheureux exemple.

Voici ce fait : En 1832, la nommée Ch..., enceinte de six mois, est atteinte du choléra-morbus, — ceci a lieu dans la commune de Plounez, près Paimpol; — son confesseur, craignant

de la voir succomber et voulant ondoyer l'enfant qu'elle portait dans son sein, s'adressa à M^{me} M..., dame très-pieuse et d'une bienfaisance reconnue; il lui imposa comme un devoir de religion l'obligation de délivrer la femme Ch..., aussitôt après la mort, afin d'empêcher son enfant de tomber dans les limbes. M^{me} M... répugnait à une pareille opération; mais le curé, dans de bonnes intentions sans doute, sut vaincre tous ses scrupules et la conduisit près de la malade, après lui avoir laissé des instructions nécessaires pour faire ce qu'il désirait. La femme Ch... ne tarda pas à mourir; alors M^{me} M..., dominée par l'exaltation de ses sentiments de pitié, et surmontant la frayeur bien naturelle que lui inspirait le choléra, s'arma d'un couteau, et après avoir fidèlement exécuté les prescriptions du directeur de sa conscience, elle donna le baptême à l'enfant. C'était trop pour elle, un affaiblissement extrême suivit de près l'exaltation qui venait de la porter à pratiquer une opération au-dessus de ses forces et dont l'idée seule l'épouvantait. Frappée de l'affreux spectacle qu'elle avait eu sous les yeux, elle rentre chez elle dans un état voisin de l'aliénation, se met au lit et fait appeler M. F..., médecin à Paimpol, auquel elle confie bientôt la cause de son mal et de ses remords. L'idée de la femme Ch..., morte du choléra et ouverte par elle, lui causait les plus cruelles angoisses; enfin, quelques jours après, elle succombait elle-même au choléra, désespérée d'avoir obéi à un fanatisme qu'elle déplorait trop tard, et cherchant à écarter l'horrible image qui la poursuivait sans cesse.

Malgré cet exemple encore récent d'un zèle religieux qui laisse à des mains étrangères la responsabilité de tels actes, ayons confiance dans l'empire des vérités et de la raison; elles arriveront virtuellement à modérer l'esprit humain et

à gouverner toutes les consciences en matière religieuse. Et si Fontenelle a dit avec raison : « En admettant que j'eusse » toutes les vérités dans la main, je me donnerais bien de » garde de l'ouvrir.... », nous répondrons, en terminant ces réflexions, que si nous avons toutes les vérités dans les mains, nous en laisserions tomber toutes les pensées consolantes.

Tel a été notre but en écrivant cette notice.

CHASSANIOL,

D.-M.

Chirurg. en chef de la marine, en retr.
Offic. de la Lég.-d'Honn.

AU CONNÉTABLE DE RICHEMONT

Né à Sucinio, près Sarzeau (Morbihan)

Sucinio, gloire à toi, vieux et noble château,
Où naquit, pour l'honneur de la brave Armorique,
Arthur de Richemont, vénéré de Sarzeau,
Qui devra voir un jour sa statue héroïque !

Là, Jeanne de Navarre, en ces âges lointains,
Lorsque va s'achever le siècle quatorzième,
Donna ce second fils, né pour de grands destins,
A Jean, duc de Bretagne, et du nom quatrième.

Rhuis, presque île, pays jadis délicieux,
Terrestre Paradis, doux climat d'abondance,
Était encor le sol où des fruits savoureux,
Du blé, du vin, du miel la sûre jouissance,

Les nourrissants tributs de la mer et des bois
Qui repoussent des vents l'implacable furie,
Et du printemps les fleurs s'empressent à la fois
D'enrichir l'habitant d'une terre chérie.

Les flots battent ses rocs d'un impuissant courroux,
Ou viennent mollement expirer sur la plage.
Au pied du large fort qui, dédaignant leurs coups,
Dans ses douves reçoit les ondes du rivage.

Sucinio, *Sans-Souci*, joyeux nom de plaisir,
Où les ennuis jamais n'apportent leur tristesse,
Où déposent les ducs, dans un calme loisir,
Du trône et de la cour la fatigante ivresse.

Et cependant la mort, insensible toujours,
Les saisit, les surprend au milieu de leur joie,
Et, de leurs jours heureux précipitant le cours,
De leur orgueil tombé vient s'y faire une proie.

On les transporte alors, le long des mêmes flots,
De leur château désert à travers les ténèbres
Au tombeau des aïeux, au lieu de leur repos
Avec des chants pieux et des torches funèbres.

Du nom de Saint-Gildas au Seigneur consacré,
Le temple dans son cœur leur entr'ouvre une tombe,
A l'ombre de la croix, dont le bois révéré
Protège la faiblesse ou la grandeur qui tombe.

L'écho de ces saints lieux était tout plein encore
De la voix d'Abélard qui pleurait ses erreurs ;

Héloïse, doux nom de celle qu'il adore,
Il venait l'oublier tout en versant des pleurs.

L'œil s'arrête longtemps sur cette forteresse
Dont Jean premier le Roux voulut parer ces bords
Pour pouvoir, si la France arrivait en maîtresse,
Aux flots conservateurs confier ses trésors.

Elle étale l'orgueil de ses hautes murailles,
Le formidable appui des créneaux et des tours
Où viennent expirer les fureurs des batailles,
Ses fossés, et la mer qui la défend toujours.

Dans ses appartements, à l'air grand et sévère,
Près des mobiles flots qui parlent tant au cœur,
Au milieu des plaisirs qui délassent son père,
Arthur jusqu'à huit ans a connu le bonheur.

L'aspect de l'Océan soumis à la tempête,
L'horizon infini qui s'ouvre sous ses yeux,
Et le ciel tourmenté qui s'étend sur sa tête,
Tout grandit son esprit avide et sérieux.

Jean n'est plus; son épouse est reine d'Angleterre;
Paris près de son roi voit l'enfant transporté;
Sa jeune âme s'emplit de cet amour sincère
Qui soutiendra la France aux jours d'adversité.

Sur le trône ducal de la rude Armorique
Monte son frère aîné qu'il rejoint dans ces lieux
Où, dans son fier printemps, sa valeur héroïque
Aime à se signaler par des faits glorieux.

Sa franche fermeté, sa prudente vaillance
Rappellent aux Bretons, dont il a tout l'amour,
Clisson et Duguesclin, que leur a dus la France.
Et que pour leur honneur lui doit leur rendre un jour.

Azincourt, tu frappas là patrie éplorée !
Là, sous le bras anglais s'abattit le héros
En combattant toujours, et son âme assurée
Se montra dans les fers plus forte que les maux.

Charles entre ses mains est heureux de remettre
La grande dignité qui para deux Bretons,
Et les braves bientôt, en le voyant paraître,
Volent de l'Armorique à ses fiers bataillons.

D'autres guerriers sont prêts; il les accueille encore,
Et vers Charles, alors dans Bourges renfermé,
Dans son dernier abri quand l'ennemi dévore
Un peuple malheureux, d'espoir vole enflammé.

Il rattache son frère au parti de la France,
Et, désormais fidèle à la cause du roi,
Le duc prive l'Anglais d'une utile alliance
Qui du tyran sur nous raffermissait la loi.

Il était temps; l'Etat descendait à l'abîme
Que lui creusaient les maux dont il était victime.
Depuis de si longs jours;
Dans nos champs dévastés la mort et l'épouvante,
L'homicide discorde, au sein de la tourmente,
Eternisaient leur cours.

Aveuglé par l'orgueil qui gonfle sa victoire,
L'ennemi nous pressait sous sa facile gloire
 Qu'exagérait la peur :
Nul n'osait s'agiter; un lugubre silence,
Celui d'un bois épais que nul vent ne balance,
 Partout planait vainqueur.

Bedfort trône à Paris pour le roi d'Angleterre
Proclamé dans ses murs monarque héréditaire
 Du royaume français :
La cause du malheur paraît abandonnée,
Et tout semble trahir la France consternée
 Sous ses tristes cyprès.

Au milieu des plaisirs, au sein de la mollesse
Charles se perd lui-même, et sa coupable ivresse
 Le tient loin des combats :
Le rude Richemont veille, et sa brave épée
Qué du sang des Anglais il a vingt fois trempée,
 Ne lui manquera pas.

Pour mieux servir son maître, il brave sa colère,
Du coupable Giac sa probité sévère
 A commandé la mort :
Des courtisans toujours adversaire implacable,
De ses profonds dédains partout il les accable,
 Sans craindre leur effort.

La disgrâce souvent récompense son zèle,
Sans jamais affaiblir sa vaillance fidèle
 A son roi malheureux,

Et jusques à ces jours où, brisant les obstacles,
Une vierge apparaît ministre des miracles
Accomplis par les cieux,

Richemont aux Anglais oppose son courage,
Sait partout prévenir ou repousser l'orage
Gronnant à l'horizon,
Et semble, pour finir l'œuvre de délivrance,
Attendre l'humble bras qu'arme de sa puissance
A nos maux un Dieu bon.

Jeanne avait d'Orléans délivré les murailles;
Arthur, par une intrigue éloigné des batailles,
Revient sous les drapeaux;
Charles veut l'écartier; mais près du roi La Hire,
Xaintrâilles et Dunois font prévaloir l'empire
Des vertus du héros.

Il prend part aux exploits de la libératrice,
Et, quand elle a senti les coups de l'injustice,
Mourante dans les feux,
De sa gloire héritier, lui la rend à la France,
Grand par ses faits brillants, plus grand par sa constance
Qu'admirent tous les preux.

L'Anglais triomphateur, naguère ivre de joie,
A son tour sent peser la défaite, et sa proie
Echapper presque entière au joug de l'étranger;
La France est libre enfin, et le grand connétable
Du malheur qui l'accable,
Rival de Duguesclin, a su la dégager

Couronné de lauriers, fils chéri de la gloire,
Fier d'avoir dirigé le vol de la victoire,
Admiré des héros témoins de ses exploits,

Connétable toujours, parant de sa vieillesse
L'honneur de sa jeunesse,
Duc, aux Armoricaïns il a dicté ses lois.

Bientôt, hélas! la mort frappe leur espérance,
Leur gloire, leur amour et celui de la France
Qui regrette longtemps son plus vaillant secours :
L'écho reconnaissant de sa Bretagne aimée
Redit sa renommée
Que des âges le flot porte jusqu'à nos jours.

Puissant héros, salut! accueille nos hommages
Dans ton vieux Sucinio, près des mêmes rivages
Qui de ta forte enfance ont vu les premiers jeux!
Qu'à nos yeux attendris ton image sacrée,
A jamais révérée,
Se dresse quelque jour, objet des plus doux vœux.

Et toi Sarzeau, grandi par ton fier connétable,
Toi berceau de Le Sage, aussi profond qu'aimable,
Ecoute des Bretons les vœux reconnaissants!
Appelle dans ton sein comme en un sanctuaire
D'honneur héréditaire,
Tous les cœurs qui battront de nobles sentiments!

P.-C.-P. DUVAL,
Professeur de Rhétorique, en retraite.

LA PLACE LATOUR-D'Auvergne

(AUTREFOIS LE PONT-DE-TERRE)



Il existe à Brest trois places publiques principales : ce sont celles du Cours-d'Ajot, du Champ-de-Bataille et de Latour-d'Auvergne (1).

La place Latour-d'Auvergne est la plus petite et la plus modeste des trois. Comme ses aînées, elle n'a point de faits historiques à enregistrer dans ses annales. Créée à peine en 1848, cette terrible révolution a passé dessus sans y laisser aucune trace. Mais, si elle est sans renommée historique, son élégante simplicité, avec sa seule rangée de charmants tilleuls, ses bornes en belle pierre de taille reliées par des chaînes de fer, ses trois piédestaux surmontés de leurs jolies

(1) Nous avons donné l'histoire des promenades du Cours-d'Ajot et du Champ-de-Bataille dans le journal *l'Océan* des années 1861 et 1862. L'histoire du Cours-d'Ajot dans les numéros des 15, 18 et 20 mars 1861, et celle du Champ-de-Bataille dans ceux du 31 janvier et du 3 et 5 février 1862.

vasques en bronze et sa trop modeste fontaine qui forme le quatrième angle de la place, ses légers bancs en fer, elle ne laisse pas d'avoir aussi son charme ; les belles maisons régulières et uniformes qui l'entourent lui donnent un aspect tout moderne, qui n'est point sans prix et sans grâce, et lui permettent de se poser comme une rivale de la promenade du Champ-de-Bataille.

Elle n'a pas, nous l'avons dit, une longue histoire à raconter ; mais si elle ne peut évoquer aucun souvenir ancien, chaque année pourtant elle se voit un jour couverte d'une foule empressée accourant de tout côté. Un autel s'élève au centre. Ce jour c'est la Fête de Dieu, et la population presque entière, qui suit la procession de la principale paroisse de Brest, vient s'y arrêter un instant. Les fenêtres des maisons environnantes sont garnies de dames élégantes. La place, elle-même, est encombrée d'une foule compacte, ainsi que les rues qui l'entourent. Le coup-d'œil est brillant ; mais c'est surtout lorsque le prêtre, couvert de sa chappe d'or, entouré de tout le clergé de la ville, du haut de l'autel donne sa bénédiction à toute cette population composée de troupes, d'officiers en grande tenue, des autorités les plus élevées de la ville, de femmes élégantes dans leurs plus belles toilettes, et au moment où il élève le Saint-Sacrement, que les tambours battent au champ, que les musiques font entendre des chants religieux, que la petite place si tranquille, si calme d'ordinaire, prend un aspect grandiose qui lui va bien. — C'est son jour à elle. Elle n'en a qu'un dans l'année ; c'est peu, mais c'est quelque chose enfin. Le lendemain, l'autel est démonté, tout a disparu, et les passants seuls la fréquentent. Rarement un promeneur vient y flâner, jamais les bonnes et les enfants n'y séjournent. Pourquoi ? Eh ! mon Dieu, parce que ce n'est

point l'habitude, et que nous sommes tous plus ou moins des moutons de Panurge.

N'oublions pas non plus de rappeler que du 15 décembre au 15 janvier de chaque année, elle prend une grande animation. Des baraques en bois ou en toile la couvrent de tout côté. Une population particulière la fréquente alors, surtout le soir, pour y jouir des émotions que donnent les nombreuses loteries de faïence, d'oranges qu'on y trouve, du tir au pistolet, etc., que lui offrent les marchands appelant de la voix et du geste les chalands qui s'y promènent. Là des sommes assez importantes sont dépensées chaque jour, par les petites bourses, qui n'osent aller s'adresser aux grands marchands de la ville,* pour acheter ces indispensables cadeaux du premier de l'an que les enfants désirent si ardemment. Mais ne séjournons point trop longtemps au milieu de cette foule et surtout ne prêtons point une oreille trop attentive à tout ce qui s'y dit, notre pudeur pourrait en être effarouchée quelquefois. Après ce mois de bruyantes clameurs, les habitants retrouvent avec bonheur le calme et le repos dans leurs maisons et la place redevient ce qu'elle était avant, jolie et élégante, heureuse d'être débarrassée de ces affreuses cabanes qui la couvraient et de cette population qui souvent, les jours de pluie, la transforme en un cloaque boueux.

Depuis quelques mois elle devient, au milieu de notre ville qui se transforme et veut aussi prendre les allures d'une grande ville, le lieu où séjournent nos fiacres brestois. Près des balustrades se trouvent d'élégants coupés, qui vous mènent, soit à l'heure, soit à la course, où vos travaux ou vos plaisirs vous appellent. Un succès incontesté est atteint par ces voitures, qui sillonnent la ville de tous côtés et chôment rarement à leur place. Bonne réussite à cette entre-

prise et gros bénéfices pour l'entrepreneur ; nous les lui souhaitons de tout notre cœur, dans notre amour du progrès partout où il se présente.

Oh ! vous jeunes et nouveaux habitants de Brest, qui passez sur cette jolie et élégante place si bien ornée, si coquette actuellement, vous ne savez pas, vous ne pouvez vous figurer ce qu'était autrefois, il y a trente ans à peine, ce lieu aujourd'hui si salubre et si bien habité. Là s'ouvrait alors un cloaque infect, réceptacle de crime et de débauche, vraie Cour des Miracles brestoïse.

L'emplacement sur lequel s'élève Brest est composé de collines, de ravins plus ou moins raides et profonds maintenant ; jadis c'était pire encore. De tout côté ce n'étaient que petits ravins, que cloaques plus ou moins pestilentiels. Les maisons de la ville, dans plusieurs quartiers, ont quelques étages en dessous du sol des rues. Les habitations de la rue de Siam particulièrement ont un étage en contre-bas ; aussi anciennement pour aller de la rue St-Yves à la rue de Siam avait-on été obligé d'élever une chaussée au milieu du petit vallon qui venait des remparts à la Rampe, afin d'établir une communication facile entre ces deux rues. Cette chaussée, fort élevée, n'a pendant de longues années été bordée que d'une seule rangée de maisons du côté des remparts, tandis que de l'autre s'ouvrait un profond ravin qui se trouvait fermé entre les rues St-Yves, de la Rampe, de Siam et de la Communauté ou Mairie. Il était borné dans la rue de Siam par des maisons ainsi que dans la rue de la Rampe et une partie de la rue St-Yves ; le reste était à découvert.

Ce ravin s'appelait le Pont-de-Terre. Là était le refuge de tout ce qu'il y avait d'immonde à Brest, le séjour des crimes et des vices les plus infâmes et les plus honteux. Le voleur,

l'assassin, le forçat évadé y trouvaient un gîte sûr et hospitalier. Dans ces lieux se rendait chaque soir cette population sans asile et sans nom qui court nos rues en haillons, et pour un liard, femmes, hommes, enfants, jeunes filles et jeunes garçons trouvaient à coucher pêle-mêle sur ou dans des tas de fumiers qui y étaient rassemblés.

Une seule rangée de maisons en bois et pierres, basses et sordides, ayant un escalier en dehors pour monter à l'étage supérieur et aux greniers, bordait une espèce de sentier étroit qui coupait en diagonale le ravin et conduisait du coin des rues de St-Yves et de la Mairie à celle de la Rampe. Double issue, si commode, si précieuse à cette population pour échapper à la police, dont elle ressortissait presque tout entière. Ce sentier, où des flaques d'eau puante se rencontraient à chaque pas et dont l'un des côtés était formé par des tas de fumiers, se trouvait à quatorze mètres en contre-bas des rues qui l'entouraient. On descendait par une pente raide et boueuse dans ce trou. Cette énorme excavation resta de longues années sans un simple talus pour en défendre les bords. En 1791 elle était encore béante; aussi lors du seul crime qui ait ensanglanté notre ville pendant la Révolution, deux généreux citoyens qui voulaient enlever des mains d'une foule furieuse ce malheureux officier, nommé Patris, dont une imprudente et sale caricature d'un autel de la patrie élevé sur le Champ-de-Bataille, avait soulevé l'indignation publique, y furent-ils précipités avec lui, roulant jusqu'au fond. Là il leur fut arraché des mains et décapité par les habitants de ce lieu, qui promènèrent sa tête au bout d'une pique dans toute la ville.

Dès 1781 pourtant on avait songé à l'enclorre d'un mur; en 1785 on avait déjà même eu l'idée de le consacrer à des établissements publics, on voulait construire une halle dan

l'enfoncement de ce terrain, tant on sentait la nécessité de faire disparaître de la ville un lieu semblable ; mais ce ne fut qu'en 1802 qu'on l'entoura pour la première fois d'un talus en terre qui, peu d'années après, fut remplacé par un mur peu élevé qui du moins préservait des accidents qui y arrivaient le soir, alors que la ville n'était point éclairée. Une large brèche laissée au mur du côté de la rue de la Mairie donnait un accès facile dans cet affreux sentier ; mais rien n'avait été modifié dans sa population. En 1829, elle se composait encore, comme jadis, de condamnés, de récidivistes, de réclusionnaires libérés, de voleurs, d'assassins, de femmes perdues, ainsi que l'atteste un rapport de la police de cette époque (1).

Les habitations de ce lieu, disait aussi M. Barchou, maire de Brest, le 1^{er} mai 1830, dans un rapport qu'il présentait au Conseil municipal et dans lequel il demandait à niveler le terrain pour y faire une rue qui aurait rejoint la Rampe par une allée ou passage couvert en verre. « Les habitations de
» ce lieu, auxquelles un sentier étroit, escarpé et dange-
» reux est le seul moyen de communiquer, n'ont pour hôtes
» que quelques ouvriers malheureux, des femmes publiques,
» rebuts elles-mêmes des femmes publiques, les mendiants de
» la ville et ceux du dehors et les vagabonds qui n'ont aucun
» domicile. Tous gisent en confusion, sur la paille, moyen-
» nant une légère rétribution..... Entrepôt des vols, théâtre

(1) Parmi les habitants de ce lieu se trouvaient 12 condamnés et récidivistes, dont 1 condamné libéré, 1 réclusionnaire libéré, 5 récidivistes, plusieurs ayant été condamnés pour vols qualifiés, 1 seul pour assassinat ; une mère pour avoir prostitué sa fille, etc..., etc.

» de la plus sale et de la plus dégoûtante débauche et de crimes, cette localité est pour ainsi dire inaccessible à la police. » Néanmoins les annales judiciaires attestent encore son action. Ainsi le tableau de ce lieu n'est que faiblement tracé », s'écrie-t-il en terminant, dans son dégoût profond d'être obligé d'entretenir le Conseil d'un pareil sujet.

Peu après la lecture de ce rapport, la Révolution de 1830 éclata, et les grandes préoccupations du moment firent oublier pour quelque temps les projets qu'on avait formés.

On conçoit facilement que parmi une population composée de tels éléments, les crimes fussent assez fréquents. Peu de temps avant qu'on comblât le Pont-de-Terre, un garde-chiourme, un de ces gardiens des forçats, dont les mœurs étaient si relâchées, y fut assassiné presque en plein jour. Pas un habitant honnête de la ville n'eût descendu dans ce bouge à moins d'une impérieuse nécessité, et encore n'aurait-on point voulu s'y aventurer seul, même dans le jour.

Cela nous rappelle un épisode du temps de la Restauration. Le général Berton, le héros malheureux de l'échauffourée de Saumur, était venu à Brest, sous un nom supposé, pour sonder les dispositions de la garnison et s'entendre avec la jeunesse brestoise, si bouillante alors et si antipathique au gouvernement. N'ayant pas réussi, fort heureusement, dans ses projets, il voulait quitter Brest. Sa voiture avait été remise à l'hôtel de la Tour-d'Argent. Deux jeunes gens furent chargés un soir de la retirer pour que le général pût partir le lendemain de grand matin. Au moment où ils étaient en pourparler avec le maître de l'hôtel, deux gendarmes, envoyés par l'autorité, qui avait des soupçons, se présentèrent. Les deux jeunes gens n'eurent pas le temps de fuir assez tôt pour que les gendarmes

ne les vissent point. Malgré l'heure avancée, il était 9 heures environ, n'ayant pas d'autre moyen de salut, ils s'élançèrent dans le Pont-de-Terre, qu'ils traversèrent en courant et arrivèrent dans la rue de la Rampe, ayant ainsi fait perdre leurs traces aux gendarmes. Mais il fallait des circonstances semblables pour qu'on osât s'engager ainsi dans ces lieux, le soir et à cette heure.

Enfin en 1832, après l'affreuse épidémie de choléra qui sévit avec tant de fureur sur la population brestoise et qui avait été chercher sa première victime parmi les habitants de ce cloaque, le maire d'alors, frappé des dangers de conserver un pareil lieu d'infection, au centre de la ville, fit reprendre les anciens projets, les fit étudier avec soin, les modifia et jeta les premières bases des travaux qu'il voulait y exécuter.

M. Fleury était à cette époque maire de Brest.

Dès 1833 il fut décidé que les terrains qui appartenaient à des particuliers seraient achetés. En 1834 le Conseil approuva les opérations faites par le Maire pour l'acquisition de ces propriétés et les devis des travaux nécessaires pour combler le Pont-de-Terre. Il fixa les dépenses à 125,000 fr., dépenses qui devaient être couvertes par un emprunt, et chargea le Maire de solliciter l'ordonnance royale d'autorisation d'achat des terrains.

Dès-lors, on ne s'arrêta plus. Un concours, avec un prix de 300 fr., fut ouvert en 1833 sur la question de savoir ce que l'on ferait du Pont-de-Terre. Aucun des projets n'ayant satisfait la Commission, on se borna à décider que d'abord le ter-

rain serait aplani et mis au niveau des rues (1), « le but étant » d'assainir tout d'abord ce quartier et d'effacer cette localité qui affectait tout à la fois les regards, la morale, la salubrité et la santé publique. »

Le plan du mur de soutènement, si élevé du côté de la rue de Siam et de la Rampe, pour pouvoir combler la place, fut présenté en 1836 et la construction commença en 1837.

La population fut chassée. Que devint-elle ? Elle s'éparilla sans doute dans les quartiers qui, de nos jours, sont les réceptacles de l'impudicité. Quelques-uns de ses habitants débarrassèrent probablement la ville de leur présence, et ce beau quartier, placé au centre de la ville, devint ainsi habitable et fut recherché même par la population.

Le plan de la place, telle qu'elle existe maintenant, est de 1841. Le 22 août, le Conseil décida qu'elle porterait le nom de place Latour-d'Auvergne.

L'adjudication des terrains aux particuliers eut lieu en 1842, avec la condition expresse de bâtir des maisons sur le plan donné par la ville.

M. Lettré était alors maire de Brest.

Quelques années après, les habitants venaient prendre possession des maisons élégantes qu'on avait élevées à l'entour; la municipalité ornait la place, y plantait des tilleuls. Aujourd'hui, la voyant si gracieuse et si jolie, les habitants de notre cité, dont la population est si changeante, croient

(1) Pourtant un des projets, présentait une espèce de square ou jardin fermé à l'entour par une belle grille en fer, avec deux élégantes portes, donnant l'une sur la rue de la Mairie, l'autre sur la rue Saint-Yves; une fontaine monumentale d'eau jaillissante s'élevait au centre.

fouler le sol de la ville, ne se doutant pas qu'ils marchent sur un terrain de remblais, au-dessous duquel, à une profondeur de 14 mètres, passe l'égout de la ville qui, partant de l'ancien abreuvoir, va se jeter dans le grand égout de la Grand'-Rue, au pied de la rue de la Rampe.

Le comblement de cet affreux cloaque, la création de cette jolie place ont été pour la ville un grand bienfait ; aussi croyons-nous pouvoir placer au premier rang des travaux de grande utilité, qui ont embelli et assaini notre cité, depuis un certain nombre d'années, la place Latour-d'Auvergne.

FLEURY,

Bibliothécaire de la ville de Brest.

LÉGENDES BRETONNES



LA TOUR DE PLOMB

DE QUIMPER



La *Revue de Bretagne et de Vendée* (octobre 1857), page 425, a reproduit une lettre du R. P. Albert le Grand, de 1636, adressée à M. le marquis de Rosmadec, à sa maison de Trécoat. Cette lettre s'exprime ainsi dans un de ses paragraphes :
« Je ne suis pas informé de l'embrasement et fonte de la
» pyramide de plomb qui estoit sur l'église de Saint-Corentin,
» arrivé en l'an 1620 ; si vous sçavés les particularités, je vous
» supplie de m'en instruire. »

Au moment où la *Revue de Bretagne et de Vendée* publiait cette lettre, une jeune et pauvre mendiante, Perrine Poder,

du Ponthou, près Morlaix, me récitait, à Brest, sur la route de Paris, les vers qui vont suivre et qui font connaître les particularités que demandait si instamment le R. P. Albert. Le *Dictionnaire géographique et historique* d'Ogée, édition de 1843, parle aussi de la fonte de cette tour, à l'article *Quimper, événements depuis l'an 1600 jusqu'à nos jours*. On y lit au 2^e volume, page 425 : « 1620. — L'aiguille de plomb au centre de la croisée de la cathédrale est, dit Albert le Grand, » *fondue par un étrange accident.* » Cet accident quel est-il ? Il le laisse ignorer. Malgré ce silence, les paroles rapportées par Ogée suffisent pour faire croire que le marquis de Rosmadec répondit à l'auteur de la *Vie des Saints de Bretagne* et que ce dernier, vu les particularités étranges de cet incendie, n'aura pas jugé bon de les révéler au public. On ne dut pas cependant les ignorer à Quimper, et cette légende est une preuve que les esprits s'en occupèrent à l'époque. Quoi qu'il en soit, que cette pyramide ait été brûlée par la foudre (chose rare dans notre pays, le 25 décembre) ou autrement, toujours est-il qu'on peut en attribuer la disparition à un juste châtiement du Ciel pour l'indigne profanation qui s'y commettait, au-dessus des voûtes sacrées, au moment où se célébrait la plus auguste et la plus sainte des cérémonies. Cette conclusion semble découler naturellement du texte de cette légende, empreinte d'ailleurs de l'esprit du xvii^e siècle et tracée, je n'en doute pas, sur le théâtre de l'événement par un spectateur dont l'imagination devait être bouleversée à la vue de cette tour en feu projetant, dans la nuit, sa sinistre clarté sur la ville. D'après cela, il n'est pas étonnant que le feu, signalé aux habitants de Quimper par un enfant à la mamelle, apparaisse au narrateur comme une flamme allumée par Satan, figuré au sommet de la pyramide par un milan

tout rouge et les yeux dardant des éclairs. Le plus hardi parmi trente-un prêtres, le curé de Quimper, monte le premier dans la tour, interroge le Démon et lui demande ce qu'il cherche autour de sa maison. Le rouge esprit répond au curé que son église est profanée par deux clercs et une fille débauchée dans la chambre de la Tour, la nuit de Noël. Forcé au nom des prophètes de dire encore la vérité, il déclare ensuite qu'il faut empêcher les sonneurs (1) de faire danser, qu'il faut ouvrir à Quimper une mission *prêchée par un évêque breton*, enfin il termine en disant que ce qu'il y a de mieux pour éteindre le feu, c'est du pain de seigle et du lait du sein d'une fille de dix-huit ans. Voilà le résumé de cette légende qui révèle après 244 ans le mystère du drame qui se passa dans la chambre de la Tour de Plomb, à Quimper, la nuit de Noël de 1620. Ainsi arrive-t-il souvent dans notre pays : la mémoire du peuple supplée au silence de l'histoire.

ANN TOUR PLOM

Kenta welaz ann tan enn tour plom

E voe eur lugel oc'h ar vronn,

A lavaraz da Gemperiz :

- « Ema ann tan enn hoc'h iliz,
- » Ema ann tan enn daou goste,
- » Siouaz e-kreiz ema ive. »

LA TOUR DE PLOMB

Le premier qui vit le feu dans la tour
[de plomb]

Fut un jeune enfant encore au sein ;

Il dit aux habitants de Quimper :

- « Le feu est dans votre église,
- » Le feu est des deux côtés, hélas !
- » Il est aussi au milieu. »

(1) Par sonneurs, il faut entendre les joueurs de bombarde et de biniou, instruments qui charment tous les Bretons.

Kriz vije 'r galon na welche
Enn iliz Kemper neb vije,
O welet ar zent, ar zentezed
Deuet holl enn dro d'ar vered ;
N'en deuz manet hini enn-bi,
Nemet ar groaz, Doue out-hi,
Eunn tan skrijuz enn dro d'ezhi.

Kriz vije 'r galon na welche,
E porched Kemper neb vije
O welet ar Werc'hez Vari
O rankout dont er meaz he zi,
Kroaz ha baniel enn dro d'ezhi.

Kriz vije 'r galon na welche,
E porched Kemper neb vije,
O welet eur beleg ha tregont
Hag hi holl oc'h en em respont,
Da c'hout p'hini ann desketa
A binche enn tour da genta ;
Person Kemper eo ann hardia,
Hen a bign enn tour da genta.

Dur aurait été le cœur qui n'aurait
[pleuré
Dans l'église de Quimper qui aurait été
En voyant les saints et les saintes
Venir tous autour du cimetière (1).
Il n'est resté aucun dans l'église,
Si ce n'est la croix, Dieu y attaché,
La croix environnée d'un feu terrible.

Dur aurait été le cœur qui n'aurait
[pleuré
Dans le portique de Quimper qui au-
En voyant la Vierge Marie [rait été
Obligée de sortir de sa demeure,
Entourée de la croix et de la bannière.

Dur aurait été le cœur qui n'aurait
[pleuré
Dans le portique de Quimper qui au-
En voyant trente et un prêtres [rait été
Se répondant les uns aux autres,
Cherchant à connaître quel, le plus
[savant,
Devait monter le premier dans la tour.
Le curé de Quimper est le plus hardi ;
C'est lui qui monte le premier dans
[la tour.

(1) Le cimetière de Quimper entourait-il la cathédrale en 1620 ? C'est ce que cette légende semble dire. Le fait reste à vérifier,

Person Kemper a lavare

Hag enn tour na dre ma pigne :

- Ann tour n'euz den 'vit mont enn-
- » Gant 'r plom bervet o tivera; [ha,
- » E leac'h ma kouez leski a ra.
- Ema 'nn ærouant war bek ann
- » Ema eno evel eur skoul, [tour,
- » Ema hen ru evel ar gwad,
- » Strinka ra tan he zaoulagad. »

Person Kemper a c'houlenne

Oc'h ann ærouant p'her konjure :

- — Petra glaskez war-dro va zi,
- » Me ne d-ann war-dro da hini ? »
- — Da iliz a zo intrediet
- » Gant eur plac'h fall ha daou
[gloarek,
- E kamprann tour, noz Nedelek. »

Person Kemper a lavare

D'an ærouant p'her konjure :

- — Ærouant, d'in-me leveret,
- » Petra lavar ar Brofeded ? »
- — Mirët oc'h ar zonerien da zon,
- Digas e Kemper ar mision
- » Prezeget gant 'nn eskop breton.
- » Kenta lazoann tan enn tour plom
- » Vo bara segal ha leaz bronn,
- » Leaz divronn eur verc'h tri-
[ouec'h vla,
- » N'oufet biken kaouet gwel tra. »

Le curé de Quimper disait

Tout en montant dans la tour :

- La tour personne n'y peut monter
- » Avec le plomb fondu qui coule;
- » Où il tombe, il brûle.
- » Voilà le démon au haut de la tour,
- » Il y est sous la forme d'un milan,
- » Il est rouge comme du sang,
- » Ses yeux dardent la flamme. »

Le curé de Quimper demandait

Au démon qu'il conjurait : [maison,

- « — Que cherches-tu autour de ma
- » Je ne vais pas autour de la tienne? »
- « — Ton église est profanée [clercs,
- » Par une mauvaise fille et deux
- » Dans la chambre de la tour, la
[nuit de Noël.

Le curé de Quimper disait

Au démon qu'il conjurait :

- « — Démon, dis-le moi, que
- » Disent les Prophètes ? »
- « — Empêcher les sonneurs de sonner
- » Et ouvrir à Quimper une mission,
- » Prêchée par un évêque breton.
- » Ce qui éteindra le mieux le feu
[dans la tour de plomb,
- » Ce sera du pain de seigle et du lait
[de sein,
- » Le lait du sein d'une fille de dix-
[huit ans,
- » On ne saurait trouver rien de mieux. »

L'événement qui fait l'objet de la légende précédente avait eu, en Bretagne, et même au-delà, un retentissement attesté par un récit contemporain, publié sous le titre suivant :

LA VISION PUBLIQUE⁽¹⁾

D'un horrible et très-épouvantable Démon, sur l'Eglise
cathédrale de Quimpercorentin, en Bretagne,
le 1^{er} jour de ce mois de février 1620

Lequel Démon consumma une pyramide par le feu, et y survint un grand tonnerre et feu du Ciel.

A PARIS, chez Abraham SAUGRAIN, en l'Isle du Palais, juxte la copie imprimée à Rennes, par Jean DURAND, Imprimeur et Libraire, rue Saint-Thomas, près les Carmes. — 1620.

LE GRAND FEU, Tonnerre et Foudre DU CIEL advenus sur l'Eglise cathédrale de Quimpercorentin, avec la vision publique d'un horrible et très-épouvantable Démon dans le feu, sur ladite Eglise.

Samedi, premier jour de février 1620, advint un grand malheur et désastre en la ville de Quimpercorentin, c'est qu'une belle et haute pyramide couverte de plomb étant

(1) Ce document, dont nous devons la communication à notre confrère M. Mauriès, sous-bibliothécaire de la ville de Brest, nous a semblé, en raison de sa rareté, devoir être reproduit ici, comme confirmation de la légende elle-même dont il n'est, à bien dire, qu'une variante. Cette version serait-elle la réponse du marquis de Rosmadec à la lettre du R. P. Albert le Grand, de Morlaix ? On pourrait le croire, si certains détails intimes de la légende, si les dates différentes (1^{er} février et 25 décembre) pouvaient faire supposer que le gouverneur de Quimper ne connaissait pas le jour précis de l'incendie de la tour de plomb et qu'il était moins bien informé que l'auteur de la composition bretonne.

sur la croisée de ladite nef fut toute brûlée par la foudre et feu du Ciel, depuis le haut jusques à ladite nef, sans pouvoir y apporter aucun remède. Et pour sçavoir le commencement et la fin, c'est que ledit jour sur les sept heures et demie tendant à huit heures du matin, se fit un coup de tonnerre et éclairs terrible entre autres : et à l'instant fut visiblement vu un démon horrible et épouvantable en faveur d'une grande onde de grêle se saisir de ladite pyramide par le haut et au-dessous de la croix, étant ledit démon de couleur verte, ayant une longue queue de pareille couleur. Aucun feu ni fumée n'apparut sur ladite pyramide qu'il ne fut près d'une heure après midi que la fumée commença à sortir du haut d'icelle et dura fumant un quart-d'heure et du même endroit commença le feu à paroître peu à peu en augmentant toujours qu'il devalait du haut en bas : tellement qu'il se fit si grand et si épouvantable que l'on craignoit que toute l'église fut brûlée, et non seulement l'église, mais aussi toute la ville.

Tous les trésors de ladite église furent tirés hors : les voisins d'icelle faisoient transporter leurs biens le plus loin qu'ils pouvoient, de peur du feu. Il y avoit plus de quatre cents hommes pour éteindre ledit feu et n'y pouvoient rien faire. Les processions allèrent à l'entour de l'église et aux autres églises chacune en prières.

Enfin ce feu allait toujours en augmentant, ainsi qu'il trouvoit plus de bois. Finalement pour toute résolution on eut recours à faire mettre des reliques saintes sur la nef de ladite église, près et au-devant du feu. Messieurs du Chapitre (en l'absence de Monseigneur l'Evêque) commencèrent à conjurer ce méchant démon, que chacun voyoit appertement dans le feu, tantôt vert, jaune et bleu, jettant des *Agnus Dei* dans icelui et près de cent cinquante charetées de fumier ; et

néanmoins le feu continuait. Et pour dernière résolution l'on fit jeter un pain de seigle de quatre sols, dans lequel on y mit une hostie consacrée, puis on prit de l'eau bénite avec du lait d'une femme nourrice de bonne vie et tout cela jeté dedans le feu, tout aussitôt le démon fut contraint de quitter le feu : et avant que de sortir il fit un si grand remue-ménage, que l'on sembloit être tous brûlés et qu'il devoit emporter l'église et tout avec lui : et en sifflant, il sortit à six heures et demie du soir dudit jour, sans faire autre mal (Dieu mercy) que la totale ruine de ladite pyramide, qui est de conséquence de douze mille écus au moins.

Ce méchant étant dehors, on eut la raison du feu. Et, peu de temps après, ledit pain de seigle se trouva encore en essence, sans être aucunement endommagé : fors que la croûte était un peu noire.

Et sur les huit ou neuf heures et demie, après que tout le feu fût éteint, la cloche sonna pour amasser le peuple, afin de rendre grâces à Dieu.

Messieurs du Chapitre, avec les choristes et les musiciens, chantèrent le *Te Deum* avec un *Stabat Mater*, dans la chapelle de la Trinité, à neuf heures du soir.

Grâces à Dieu, il n'est mort personne, fors trois ou quatre blessés.

Il n'est pas possible de voir chose plus horrible et épouvantable qu'était ledit feu.

KLOAREK LAMBAUL

La ballade que je donne ici sous le titre de *Kloarek Lambaul* est une variante de celle du *Marquis de Guerrand* de M. de la Villemarqué. Si elle n'a pas toute la richesse poétique de celle de cet auteur, elle présente des détails plus circonstanciés sur la rencontre qui eut lieu entre le marquis de Guerrand et le Kloarek Lambaul. Sans autre motif que la jalousie, le fougueux marquis cherche querelle au Cloarec. Cette fois, il trouve à qui parler, car le jeune paysan lui répond sans crainte et toujours victorieusement. Battu à chaque réplique, le marquis souffle dans un sifflet d'argent et aussitôt arrivent dix-huit gentilshommes. Sur un signal donné, ils fondent l'épée nue sur le jeune paysan. Celui-ci, armé d'un *penn-baz* terrible, soutient leur attaque et les fait tous reculer. Qu'on ne s'en étonne pas, le Cloarec est un rude joûteur et, dans cette circonstance, il n'a pas seulement sa vie à défendre, il a mission de sauvegarder et de venger l'honneur de sa fiancée outragée et menacée par le gentilhomme. Sous l'impression de la colère et aussi sans doute encouragé par la présence de celle qu'il aime, le jeune paysan voit ses forces se doubler; il

devient invincible. Le marquis, réduit à l'impuissance, a recours à la ruse et, qui le croirait, à la lâcheté même ; il dit : « Cloarec, jette ton bâton et nous serons amis ! » Le paysan, doux de caractère et simple de cœur, se fie à la parole du gentilhomme et tombe baigné dans son sang. Cette trahison ne resta pas impunie, car la jeune fille, devenant tout-à-coup furibonde comme une lionne, se jette à la tête du marquis et le traîne trois fois par les cheveux autour de l'aire neuve.

De ce moment, tout le prestige du marquis dut s'éclipser et faire place à la haine et au mépris. Ces sentiments, atténués par la légende, semblent avoir dicté les paroles que les gens de l'aire neuve lui adressent d'une commune voix : « Marquis de Guerrand, vous avez mal fait de séparer ainsi deux fiancés. » Pour ces hommes, en effet, le Cloarec mort, les fiancés étaient séparés ; mais Françoise Calvé se réservait de rejoindre son amant. Elle arrive chez sa mère et lui dit : « Ma mère, préparez mon lit à la hâte je ne m'en relèverai jamais. » Elle tint parole et succomba en quelques heures à son chagrin et aux émotions de cette terrible journée. La légende termine en disant : « Que Dieu pardonne aux trépassés ! ils sont tous deux sur les tréteaux funèbres. »

C'est à la suite de ce double meurtre que le marquis de Guerrand dut sans doute se retirer du pays où sa présence ne pouvait inspirer désormais qu'horreur et aversion, heureux à cette époque d'en être quitte à si bon compte !

Cette ballade m'a été chantée par Lavanant, journalier des vivres du port de Brest. Cet homme est originaire du pays de Tréguier, pays rempli de légendes, de contes et d'anciennes pièces dramatiques qui, recueillis partout et mis au jour, répandront plus tard, sans nul doute, un nouvel éclat sur notre

pays et sur notre langue. Qu'il en soit ainsi au plus vite et avant l'arrivée du courrier du progrès, de ce serpent de feu dont les anneaux commencent à se dérouler dans la Bretagne !

KLOAREK LAMBAUL

Kloarek Lambaul a lavare
E ti Fieka Galve pa errue :

De mad ha joa 'barz enn ti-ma ;
Fieka Galve pe leac'h ema ?

Nag ema du-ze er gampr wenn
O tiluzia he bleo melen.

Kloarek Lambaul p'en deuz klevet
Gant ann diri e bet pignet.

De mad d'e-hoc'h, Fieka Galve,
Ha c'houi deufe d'al leur neve ?

D'al leur neve me ne d-inn ket,
Gant ar markizounn gourdrouzet.

Gourdrouz 'r markiz pez a garo
D'al leur neve ni a iclo.

Ni iel hon daou d'al leur neve
M'ho pec'houi drouk, m'em bo ive.

Markiz Gwerrand a c'houlenne
Dioc'h ar vesaerien er mene :

CLOAREC LAMBAUL

Cloarec Lambaul disait : [vait :
Chez Françoise Calvé lorsqu'il arri-

Bonjour et joie dans cette maison ;
Françoise Calvé où est-elle ?

Elle est là-haut dans la chambre blan-
che
A débrouiller ses blonds cheveux .

Cloarec Lambaul lorsqu'il a entendu,
Par les degrés est monté.

Bonjour à vous, Françoise Calvé,
Viendriez-vous à l'aire neuve ?

A l'aire neuve je n'irai pas,
Le marquis m'a fait des menaces.

Que le marquis menace tant qu'il
A l'aire neuve nous irons. [voudra,

Nous irons tous deux à l'aire neuve ;
S'il vous y arrive du chagrin, il m'en
arrivera aussi.

Le marquis de Guerrand demandait
Aux bergers dans la montagne :

Mesaerien d'in-me leveret
Hag arc'hloarek ho peuz gwelet?

Ia, Aotrou, eat eo dre aze,
Fieka Galve oc'h he goste.

Fieka Galve oc'h he goste;
Brava daou zen 'vo 'l leur neve.

'nn Aotrou markiz p'en deuz klevet
Eunn taol kentr d'he varc'h en
[deuz roet.

Eunn taol kentr d'he varc'h en
[deuz roet

Ha d'al leur neve ez eo eet.

Markiz Gwerrand a c'houlenne
El leur neve p'en em gave :

Tud al leur neve, d'in leveret,
Hag ar c'hloarek ho peuz gwelet?

'Ma e traon al leur o tansal
Ha gant-han ann hini a gar.

Ema e traon al leur neve,
Fieka Galve oc'h he goste.

'nn Aotrou markiz p'en deuz klevet
Eunn taol kentr d'he varc'h en
[deuz roet.

Eunn taol kentr d'he varc'h en
[deuz roet

Hag e traon 'l leur ez eo eet.

Bergers, dites-le-moi, avez-vous
Vu le Cloarec ?

Oui, monsieur, il est passé là,
Françoise Calvé à ses côtés.

Françoise Calvé à ses côtés;
Les deux plus beaux jeunes gens
qu'il y aura à l'aire neuve.

Monsieur le marquis quand il a en-
tendu
A donné un coup d'éperon à son
cheval.

A donné un coup d'éperon à son
cheval

Et s'est dirigé vers l'aire neuve.

Le marquis de Guerrand demandait
A l'aire neuve quand il arrivait :

Gens de l'aire neuve, dites-le-moi,
N'avez-vous pas vu le Cloarec ?

Il danse au bas de l'aire neuve
Et avec lui celle qu'il aime.

Il est au bas de l'aire neuve,
Françoise Calvé à ses côtés.

Monsieur le marquis quand il a en-
tendu
A donné un coup d'éperon à son
cheval.

A donné un coup d'éperon à son
cheval

Et s'est dirigé vers le bas de l'aire.

Markiz Gwerrand a lavare
Na da Gloarek Lambaul neuze :

Kaeroc'h da zillad, h erve 'r c'hiz
Evit ma re, ha me markiz.

Aotrou, mar d-ounn-me kaer gwis-
[ket
'r c'horf-man en deuz he gouncezet.

Serret voa ho ialc'h p'oa paet
Ha va hini ioa digoret.

Kloarek, d-emp hon daou war ar
[gajou
Daou vaout ha tri re vanegou.

Mar ho gouncevez po 'nezho,
Araok ama c'hoari vezo.

Aotrou, c'houi zo markiz Gwerrand
Ha me zo map eur paizant.

Evidoud te map eur paizant,
Te c'hoar dibab ar merc'hed koant.

Ar merc'hed koant ne zibabann
Da heul ar bleiz ne d-a ann oan.

Me skuiz, markiz, gantho komzou,
Pegomp da c'hourenn ni hon daou.

Da c'hourenn ouz-id ne d-in ket,
Paotr kalet oud am beuz klevet.

Mar d-eo gourenn a fell d'id-te
Me c'hourenno gant ar c'hleze.

Le marquis de Gwerrand disait
Au Cloarec de Lambaul alors :

Tes habits sont plus beaux dans leur
genre

Que les miens, quoique je sois mar-
quis.

Si je suis bien habillé, monsieur,
Ce corps a gagné ces habits.

Lorsqu'on les paya votre bourse était
fermée

Et la mienne était ouverte.

Cloarec, allons tous deux sur les gages;
Il y a deux béliers et trois paires de
gants;

Si tu les gagnes tu les auras,
Mais avant il y aura du jeu ici.

Monsieur, vous êtes marquis de
Guerrand,

Et je ne suis que fils de paysan.

Quoique tu ne sois que fils de paysan
Tu sais choisir les jolies filles.

Je ne choisis point les jolies filles,
L'agneau ne suit jamais le loup.

Je m'ennuie, marquis, de vos paroles;
Commençons à lutter tous deux.

Je ne lutterai pas avec toi,
Tu es un garçon solide, m'a-t-on dit.

Mais puisque tu veux lutter,
Je lutterai avec l'épée.

Me'm beuz eur c'hleze hirr ha moan A drouc'ho d'id, Kloarek, da ruban.	J'ai une épée longue et afflée Qui te coupera, Cloarec, ton ruban.
Me'm beuz eur vazik a zaou-benn A zo, Aotrou, d'ho kourc'hemenn.	J'ai un petit bâton à deux bouts Qui est, monsieur, à votre service.
'nn Aotrou markiz p'en deuz klevet 'nn eur sut arc'hant en deuz [c'houezet.	Monsieur le marquis quand il a en- tendu, A soufflé dans un sifflet d'argent.
'nn eur sut arc'hant en deuz [c'houezet, Triouac'h digentil n'em gavet.	A soufflé dans un sifflet d'argent; Dix-huit gentilshommes sont arrivés.
Triouac'h kleze noaz dic'houinet, Hini 'r markiz ann naontekved.	Dix-huit épées nues se sont dégainées, L'épée du marquis la dix-neuvième.
Kloarek Lambaul eno ruille Ann dud-jentil el leur neve.	Le Cloarec Lambaul repoussait alors Les gentilshommes dans l'aire neuve.
Ann dud-jentil eo a deche, He zousik koant oc'h he goste.	Les gentilshommes s'éloignaient du Sa douce belle à ses côtés. [Cloarec
Markiz Gwerrand a lavare Na da Gloarek Lambaul neuze :	Le marquis de Guerrand disait Au Cloarec Lambaul alors :
Taol da benn-baz brema d'ann [traon Ha ni vo mignoured hon daou.	Jette maintenant ton bâton par terre Et nous serons amis tous deux.
Kloarek Lambaul ioa eunn den [klouar A daolaz he benn-baz d'ann douar.	Cloarec Lambaul qui était un homme Jeta son bâton par terre. [doux
N'oa he benn-baz d'ann douar [kouezet Triouac'h kleze noaz zo dic'houi- [net.	Son bâton n'était pas tombé par terre Que dix-huit épées nues se sont dé- gainées.
Triouac'h kleze noaz dic'houinet, Hini 'r markiz ann naontekved.	Que dix-huit épées nues se sont dé- gainées, L'épée du marquis la dix-neuvième.

Kri vije 'r galon na ouelche,
El leur neve neb a vije,

O welet al leur o ruia
Gant goad ar c'hloarek o skuilla.

Fieka Galve p'e deuz gwelet
E bleo 'r markiz eo bet saillet.

E bleo 'r markiz eo bet saillet
Teir zro d'al leur gant-han deuz
[gret.

'Vid-oud da vea lazet 'r c'hloarek
Ne vi ket well euz va gwerc'hded.

Tud al leur neve a lare
Da varkiz Gwerrand ha neuze :

Markiz Gwerrand, fall ho peuz gret
Dispartia daou zen a eured.

Fieka Galve a lavare
Er ger d'he mamm p'en em gave :

Va mamm baour, grit va gwele
Biken anezhan ne zavann. [buan,

Biken anezhan ne zavann
Pa'z eo maro 'nn hini garann.

Doae ra bardouno d'ann anaoun
Em int ho daou war ar vaskaoun.

Dur aurait été le cœur qui n'aurait
pleuré,
Dans l'aire neuve qui aurait été,

En voyant l'aire rougir du sang
Du Cloarec qui coulait.

Françoise Calvé, quand elle a vu,
A sauté aux cheveux du marquis,

A sauté aux cheveux du marquis
Et l'a traîné trois fois autour de l'aire.

Quoique tu aies tué le Cloarec
Tu ne profiteras pas de ma virginité.

Les gens de l'aire neuve disaient
Au marquis de Guerrand alors :

Marquis de Guerrand vous avez mal
De séparer ainsi deux fiancés. [fait

Françoise Calvé disait à sa mère
En arrivant chez elle :

Ma pauvre mère, préparez bien vite
Je ne m'en relèverai jamais. [mon lit;

Jamais de mon lit je ne me relèverai,
Puisque celui que j'aime est mort.

Que Dieu pardonne aux trépassés,
Ils sont tous deux sur les tréteaux
funébres.

LA MORT DU MARQUIS DE GUERRAND

Cette légende, qui a pour sujet la mort et le testament du marquis de Guerrand, m'a été apprise par le même journalier des vivres du port de Brest, Lavanant, né en Tréguier. Elle n'existe pas dans le remarquable recueil du *Barzaz-Breiz*. L'auteur de ce livre, M. de la Villemarqué, dit, dans la ballade intitulée *Markiz Guerrand* dont je viens de parler : « On » montrait, il y a peu d'années, les ruines d'un hôpital fondé » par lui (marquis de Guerrand) près de son château. La » tradition raconte que l'on voyait briller chaque soir, bien » avant dans la nuit, une petite lumière à une des fenêtres » de cet hôpital et que si le voyageur surpris venait à en de- » mander la cause, on lui répondait : c'est le marquis de » Guerrand qui veille ; il prie Dieu à genoux de lui pardon- » ner sa jeunesse. » Et sa vieillesse, aurait-on pu ajouter ; car si l'on doit porter foi au récit qui va suivre, ce marquis mena jusqu'à sa mort une vie tellement dissolue que la marquise sa femme fût obligée de se séparer de lui. Il reconnaît lui-même lui en avoir donné le sujet, ample sujet s'il en fut, puisque la légende lui fait dire qu'il avait cent et une marquises entre Morlaix et Guerrand, et autant entre Guerrand.

et Pomeno, marquises de second ordre, à chacune desquelles il lègue en mourant cent écus de rente. Avant d'accorder ces récompenses aux objets de sa débauche, le marquis de Guerrand a soin de mettre, comme contrepoids dans la balance, à son actif devant Dieu, sept ou huit autres legs pieux à différentes églises et chapelles des environs. Après avoir ainsi diminué le douaire de la marquise, il meurt en la suppliant d'exécuter sa dernière volonté et de faire bâtir un hôpital où, dit-il, douze pauvres devront toujours être à l'abri du besoin, avec un prêtre pour les instruire. C'est sans nul doute de cet hôpital que parle M. de la Villemarqué.

MARO MARKIZ GWERRAND

Mar plij gan-hec'h e selaoufet
Eur werz neve a zo savet,
Eur werz neve a zo savet;
Da varkiz Gwerrand ez eo gred.

An aotrou markiz zo enn Gwerand
O vont d'ober he destamant,
O vont d'ober he destamant;
Ar varkizez zo enn Guengam.

LA MORT DU MARQUIS DE GUERRAND

S'il vous plait vous écouterez
Un chant nouveau qui est composé,
Un chant nouveau qui est composé;
Au marquis de Guerrand il est fait.

Monsieur le marquis est à Guerrand
Il va faire son testament,
Il va faire son testament;
La marquise est à Guingamp (1).

(1) Selon la tradition, ce nom signifierait arbre recourbé. A l'origine, il n'existait à Guingamp qu'un ancien château dans la cour duquel fut renfermé un arbre recourbé, d'où le château fut appelé *Kastel ar wezen gamm*, le château de l'arbre recourbé. Comme il avait reçu son nom, ce château le donna en partie à la ville qui plus tard s'éleva à ses côtés. Ceux qui font des étymologies *ad libitum* ont vu un *Camp blanc* dans Guingamp, où le *p* final fait le même effet que le *t* de *Mingant* (*maen-men-kamm*) si-

nn aotrou markiz zo choumet klav, Biken he galon joa ne ra.	Monsieur le marquis est resté malade, Jamais son cœur ne fera plus de joie
.....
.....
Ar varkizez ioa oc'h ehati, Tud-jentil vraz a ioa gat hi.	La marquise prenait ses ébats, Des gentilshommes se trouvaient avec [elle.
.....
.....
N'oa ket al lizer digoret mad N'oa ann dour war he daoulagad; N'oa ket al lizer peur-lennet Na oa ar paper holl glepiet.	La lettre n'était pas encore bien ou- [verte Que les larmes lui montaient aux yeux; La lettre n'était pas entièrement lue Que le papier était mouillé.
Ar varkizez a lavare D'he fotr a goch eno neuze : [roz Stern pevar marc'h oc'h va c'har- Me rank mont da Werrand fenz	La marquise disait alors A son cocher qui se présentait : Attèle quatre chevaux à mon carrosse, Il faut que j'arrive ce soir à Guerrand.

tué dans le goulet de Brest et qui a donné son nom à un fort faisant face à celui de Kelern (*Ker*, lieu, *lern*, des renards).

La tradition que je viens de rapporter au sujet de l'étymologie de Guin-gamp m'a été apprise par M. Hamonic, membre de la Société académique et très-savant breton. Il la tient, assure-t-il, d'un estimable vieillard du pays. Si donc l'histoire, d'un côté, ne dément pas l'assertion avancée au sujet du château primitif qui fut comme le berceau de cette ville, on ne contestera pas que le sens de *gwezen*, arbre, devenu par contraction *gween* et par abus *guen*, et *gam* en composition pour *kam*, penché, courbé, ne soit pas tout aussi naturel que les étymologies déjà données par des écrivains préférant aux récits de la tradition les hypothèses les plus invraisemblables.

Ar varkizez a c'houlenne .
Oc'h ar beorien a dremene :
« Peorien geiz, d'in leveret,
» O welet 'r markiz c'houl, zo bet ?

« Itron, hon digarez refet;
» Ni n'omp ket bet oc'h he welet;
» Ni n'omp ket bet oc'h he welet;
» Pedi evit-han hor beuz gret. »

Kri vije 'r galon na lenvje
Enn Gwerrand ann hini vije,
O klevet 'nn aotrou hag ann itron
Hag iut ho daou o c'houl pardon :

« Pardon, emez-hi, va fried,
» Pardon, da veza ho kuitet. » .
« Me, emez-han, dle goul pardon,
» P'am beuz roet abek d'hoc'h,
[Itron. »

« Ma fried paour, ma vechkontant,
» Me rae brema va zestamant. »
« Grit ann destamant a gerfet,
» Evel a lerfet a vo gret. »

Kenta testamant a eure
Kinnig he ene da Zoue,
He gorf d'ann douar benniget,
Pe d'ann iliz, pe dar vered.

La marquise demandait
Aux pauvres qui passaient :
« Chers pauvres, dites-le moi,
» Etes-vous allés voir le marquis? »

« Madame, vous nous excuserez,
» Nous ne sommes pas allés le voir ;
» Nous ne sommes pas allés le voir,
» Mais nous avons prié pour lui. »

Dur aurait été le cœur qui n'aurait
A Guerrand qui aurait été, [pleuré
En entendant le marquis et la marquise
Se demandant pardon l'un à l'autre.

« Pardonnez, dit-elle, mon époux,
» Pardonnez-moi de vous avoir quitté. »
« C'est moi, dit-il, qui dois deman-
[der pardon,
Puisque, Madame, je vous en ai don-
[né le sujet.

« Ma pauvre épouse, si vous êtes con-
[tente,
» Je ferai maintenant mon testament. »
« Faites tel testament qu'il vous plaira,
» Comme vous direz, il sera exécuté. »

Le premier testament qu'il fit
Fut d'offrir son âme à Dieu,
Son corps à la terre bénite,
A l'église ou au cimetière.

« Kant skoet a roinn e Plegat,
» E ti ann aotrou sant Egat;
» Kant scoet e roinn e Plogonven,
» E ti ann aotrou sant Euzen.

» Daou c'hant skoet e Lujvidi,
» Meam beuz savet anez-hi; [Itron,
» Kant skoet a roinn da Ger-n-
» Hon-nez a garann em c'halon.

» Hanter-kant ebarz e Lanneur,
» Da zant Veler dindan ar c'heur;
» Kant scoet a roinn c'hoaz e
 [Tredrez,
» Kant all e Loumikel ann trez.

» Eunn ograou roinn da Blestiniz,
» Hageunn alle Sant Iann-ar-Biz.»
Ar varkizez a lavar z
D'an aotrou markiz, p'herc'hlevaz:

« Me n'hellinn biken, ma fried,
» Gober ar pez a leveret. »
« Dalet alc'houe va c'habinet
» Seiz vloa zo ne ket digoret. »

Ann Itron en em estlammaz
Ar gabinet pa zigoraz,
O welet 'nn aour hag ann arc'hant
A zo ebarz kastel Gwerrand

« Kalon, emez-hi, va fried;
» Evel a lorfet a vo gret,

« Je donnerai cent écus à Plégat,
» A la maison de monsieur St-Agapat;
» Je donnerai cent écus à Plougonven,
» A la maison de monsieur St-Yves.

» Je donnerai deux cents écus à Lujvidi
» Parce que c'est moi qui l'ai fondé.
» Je donnerai cent écus à Kernitron,
» Celle-là je l'aime de tout cœur.

» Je donnerai cinquante écus à Lan-
» A St-Mélaire sous le chœur; [meur,
» Je donnerai encore cent écus à
 [Tredrez,
» Et cent autres à St-Michel-en-Grève.

» Je donnerai des orgues à Plestin,
» Et d'autres orgues à S-Jean-du-Doigt.»
La marquise répondit à monsieur
Le marquis quand elle l'entendit :

« Jamais je ne suffirai, mon époux,
» A exécuter tout ce que vous dites. »
« Prenez la clef de mon cabinet;
» Il y a sept ans qu'on ne l'a ouvert. »

La dame, étonnée, s'exclama
Lorsqu'elle ouvrit le cabinet,
En voyant l'or et l'argent
Que renferme le château de Guerrand:

« Courage, dit-elle, mon époux,
» Comme vous le direz, il sera fait,

» Evel a lorfet a vo gret,
» Aour hag arc'hant a vo kavet. »

» Pemzek mevellien zo em zi :
» Peb abit zu d'he a roinn
» Peb abit zu da zougen kaon
» M'ho dezo sonj euz an anaon. »

» Etre Montroulez ha Gwerrand,
» M'em beuzeur varkizez ha kant;
» Etre Gwerrand ha Pomeno,
» Em beuz kemend all tro war dro.

» Peb a gant skoet leve roinn d'he
» Hag ho po c'hoaz muioc'h vit-he
» Ma fried paour, ma em zentet,
» 'nn ospital neve vo savet;

» Vo enn-han daouzek a beorien,
» Dalek breman da virviken;
» Eur beleg mad d'ho c'helenn-hi,
» Ha ne vanko mann enn ho zi. »

» Comme vous le direz, il sera fait,
» On trouvera de l'or et de l'argent. »

» Il y quinze domestiques dans ma
[maison :
» Je leur donnerai à chacun un habit
[noir,
» A chacun un habit noir pour porter
[deuil,
» Afin qu'ils se rappellent les trépassés.

» Entre Morlaix et Guerrand
» J'ai cent et une marquises ;
» Entre Guerrand et Pomeno,
» J'en ai autant ou environ.

» Je leur donnerai à chacune cent
[écus de rente
» Et vous, marquise, vous aurez en-
[core bien plus
» Ma pauvre épouse, si vous tenez à
[faire ma volonté,
» Un nouvel hôpital sera bâti ;

» Qui renfermera douze pauvres
» D'aujourd'hui à toujours,
» Un bon prêtre pour les instruire,
» Et aux quels rien ne manquera dans
[leur maison. »

BYRON ET D'ESTAING. — KEPPEL

La relation française de la prise de la Grenade et celle de la bataille navale d'Ouessant livrée le 27 juillet 1778 (1) m'ont été chantées et récitées par *Plouzen*, ancien marin, né à St-Pol-de-Léon et employé comme cantonnier par la mairie de Brest. Il m'a affirmé les avoir apprises dans la prison d'Arthmoor, en Angleterre, vers 1812.

La prise de la Grenade par la flotte française commandée par l'amiral d'Estaing n'a pas été chantée seulement en

(1) Quarante jours après le glorieux combat de la *Belle-Poule* contre la frégate anglaise l'*Aréthuse* (17 juin 1778).

Horrens accipitrem nitidas Gallina sub alas

Pullos, eo viso, suos

Convocat intrepida.

.....

Duri ictus hinc indè feruntur;

.....

Et mox, dum repetit gaudens aviaria matrix,

Inter suos inglorius

Effugit accipiter.

(*Gloria navales*, pp. 50 et 51.)

français. Une bonne vieille, née sous les murs de Brest, à *Lannoc-ar-Pab* (Lande Lepape) et à laquelle on peut appliquer le proverbe breton :

Non ha oui, setu gallek ann ti!

Non et oui, c'est le français de la maison!

puisqu'elle n'a jamais pu apprendre autre chose, bien qu'elle fût encore cependant, à 74 ans, douée d'une bonne mémoire, m'a chanté d'une voix cassée une variante bretonne du même épisode de la guerre de l'Indépendance de l'Amérique.

Ces deux versions dépeignent la bataille de la Grenade sous la forme d'un dialogue entre Byron et d'Estaing; elles semblent dire que l'amiral anglais fut l'agresseur, mais que, fatigué de la danse, il fut bientôt forcé de se réfugier à St-Christophe pour « changer de chemise. »

Biron trubillet ha skuiz
Da zench roched a red tiz;
Da Zant Kristof ez a buen
Da glemm euz ann abaden.

Byron effrayé et n'en pouvant plus
Court au plus vite changer de chemise;
Il court prestement à St-Christophe
Se plaindre de la danse.

D'après ces relations, il paraît que la partie fut chaude et vive; les Anglais fort maltraités ne perdirent pas moins de cinq ou six vaisseaux brûlés, pris ou coulés bas. La Grenade fut le prix du triomphe de nos armes et Byron, blessé grièvement, dit en s'en allant :

Adieu, belle Grenade!
Adieu, charmante fleur!
Je me vois bien malade,
Puisqu'il faut que je meure.

Je n'ai pu rien apprendre sur les auteurs de ces deux pièces qui sont restés inconnus. Tout porte à croire qu'ils durent l'un et l'autre assister à cette bataille. Si les deux narrateurs sont d'accord sur l'ensemble des faits qu'ils rapportent, leurs relations diffèrent entr'elles par les idées et par l'esprit général qui y règnent. Le Français, né malin, cède ici le pas au Breton; comparé à ce dernier, enjoué, vif, plein d'entrain et de verve caustique, il a la gravité et le sérieux du canon qui, là-bas dans son récit, vomit la mort dans les rangs anglais.

La pièce intitulée *Keppel*, est plus originale que celles dont je viens de parler. Elle a été composée par « un gabier d'artimon à bord du *Solitaire*, couchant dans l'entrepont. » C'est un narré succinct du combat naval d'Ouessant livré par le comte d'Orvilliers à l'amiral anglais Keppel, le 27 juillet 1778.

Le narrateur, après avoir dit que la flotte française était en croisière cherchant l'Anglais pour lui faire payer cher l'armement de France et celui de Toulon, précise la date du mois où se livra le combat, fait le branle-bas, met ses vaisseaux en ligne et commence la danse par le *St-Esprit*. Suivent plusieurs vaisseaux : l'*Artésien*, le *Robuste*, le *Réfléchi*, la *Couronne*, qui font feu sur l'ennemi, et enfin parait le comte d'Orvilliers qui a le commandement général; il lâche sa volée et Keppel « dont la vergue de misaine a tombé à la traîne » a été cru perdu un moment. M. de Guichen (1) vient ensuite, propose le menuet à son ennemi qui s'enfuit comme un mauvais guerrier. En effet, après trois heures d'un feu

(1) Si je ne me trompe, il est question d'élever un monument à Luc. Urb. du Bouexic, comte de Guichen, chef d'escadre, né à Fougères en 1712 et mort en 1790.

très-vif, dit une relation française, l'amiral Keppel profita de la nuit pour opérer sa retraite en cachant ses feux.

Ces simples récits du peuple, malgré l'incorrection de leur style, en français surtout, présentent certains côtés piquants, certains cachets de vérité qu'on ne trouve pas toujours dans l'histoire. Sur un coin de ces vastes champs de bataille où les nations se convoquent pour s'entr'égorger, une action remarquable entre mille vient-elle à être remarquée, le premier témoin venu s'empare du sujet, le développe à sa manière et entre dans tous les détails propres à faire connaître son héros sous les pieds duquel il dresse dans un langage pittoresque et barrant toutes les règles de la syntaxe, un vrai piédestal de gloire que, dans son enthousiasme, il élèverait, s'il pouvait, jusqu'au ciel. Cet enthousiasme n'est pas à blâmer, car le narrateur n'a pas été seulement témoin de l'action, il y a souvent joué son rôle; et chez lui le défaut de style et l'exagération des idées n'excluent pas la vérité. L'historien, lui, est plus correct et plus impassible. Cela se conçoit, dira-t-on; il est obligé de voir les choses de haut, de raconter à grands traits et sans émotion les principaux événements qui se déroulent dans une action générale, de n'attacher qu'une importance secondaire aux épisodes de détail, aux drames particuliers qui doivent faire ombre au tableau des grandes exterminations humaines, pompeusement décorées du nom de conquêtes et de victoires. Personne assurément ne le conteste. Mais n'est-il pas à craindre aussi que, placé à une grande distance de l'événement ou de l'époque contemporaine, l'historien ne connaisse ainsi les faits qu'imparfaitement ou que, les connaissant, il les voile ou les exagère, emporté par ses préjugés ou des opinions personnelles? Chez le peuple, rien de cela; il n'invente, il ne déguise

pas la vérité, il voit, il admire, il parle. — D'où je conclus que si l'histoire pouvait être faite et suivie sur des récits populaires non interrompus, elle serait, quoique grossière, plus palpitante, plus vraie, d'une allure plus franche, plus dégagée d'hypothèses que toutes celles que composent parfois de nos jours certains écrivains qui, quelques volumes écrits et leur jugement formulé, saluent le public, tirent le rideau et s'en vont disant : La farce est jouée.

BIRON HA D'ESTIN

Biron en deuz c'hoant dansal
Da rei da z'Estin ar bal.
« Pa gerrot, 'mezan, mignon ;
« Ho klask rant pell zo heb aon ;
 » P'am beuz ho kavet,
 » E raimp eur menuet.

Biron laouen hag ampart
A blant c'houez enn he vombard,
Ha d'Estin, gant he viniou,
Zispleg he jarritellou,
 Ha dioc'h ar muzik
 A lamm 'vel eur bik.

D'Estin gant he zifoc'hel
A sko 'r Biron endra c'hell
« Ac'hanta, 'mezhan, Biron,
« A gil ez it, va mignon ;

BYRON ET D'ESTAING.

Byron désire danser et
Donner un bal à d'Estaing.
« A votre service, ami, dit ce dernier ;
« Je suis sans peur et vous cherche
 [depuis longtemps ;
 » Puisque je vous trouve,
 » Nous allons faire un menuet. »

Byron joyeux et dispos
Souffle dans sa b'ombarde,
Et d'Estaing avec son biniou
Déploie ses jarrets ;
 Au son de la musique,
 Il saute comme une pie.

D'Estaing avec sa sarbacane
Frappe Byron tant qu'il peut.
« Eh bien, dit-il, Byron,
« Vous reculez, mon ami :

» Grit ar reverans
D'echui ar gadans. »

» Kult ez ann, eme Viron,
» Torret eo penn va askorn ;
» N'euz diaoul enn dour benniget
» Gwaz 'get ar c'hont konnaret ;
» Mervel a rafenn
» 'pad ann abaden. »

Biron trubillet ha skniz
Da zench roched a red tiz ;
Da Zant Kristof ez a buen
Da glemm euz ann ann abalen.
Biken, emezhan,
Gant-hau ne zansann.

Biron, klaskit el leac'h all !
'r c'hont d'Estin zo eur potr fall :
War ar mor ha war ann douar (1)

» Saluez donc pour
» Achever la cadence. »

« Je me retire, dit Byron,
« J'ai l'échine brisée ;
« Un diable dans l'eau bénite
« N'est pas pis que le comte en fureur.
« Je mourrais,
« Si la danse se prolongeait. »

Byron épouventé et n'en pouvant plus
S'en va au plus vite changer de chemise
Il s'en va prestement à St-Christophe
Se plaindre de la danse.
Jamais, dit-il,
Ne danserai avec lui.

Byron, cherchez ailleurs !
Le comte d'Estaing est un mauvais
Sur la mer et sur la terre [gars;

(1) Ce vers rappelle la devise de la maison de Porzmoguer : *War vor ha war zouar*, sur mer et sur terre, et non *War vor ha war zouer*, ainsi qu'on l'a inscrit depuis peu sur l'arrière du *Primauguet*, corvette de la Marine Impériale, autre nom défiguré sans raison et n'offrant nullement le sens attaché au premier : *Porzmoguer*.

Une règle de la grammaire française, règle admise par l'Académie, ne dit-elle pas que les noms propres, n'ayant pas d'orthographe, ne doivent pas être dénaturés ? La grammaire et l'Académie ont eu d'autant plus de raison d'établir et de consacrer cette règle, basée d'ailleurs sur les convenances et aussi sur des sentiments de justice et de loyauté, que la langue française ne peut arguer d'aucun système euphonique particulier pour motiver la plus petite altération d'un nom étranger qu'elle adopte.

Ces mêmes raisons ne pourraient être présentées contre une transformation pareille qui serait faite par la langue bretonne, la règle de l'euphonie qui la constitue essentiellement l'obligeant à mutiler tout nom étranger qu'elle veut naturaliser.

D'Estin ne gav ket he bar
 Paec reot ouc'h-penn
 Mizou ar zonerien.

D'Estaing n'a pas son pareil;
 Vous paierez en outre
 Les frais des sonneurs.

De plus, cette langue est très-significative, et les deux radicaux que présente le nom qui nous occupe (*Porz-moguer*) ont un sens bien connu des Bretons, sens que ne saurait remplacer *Primauguet*, mot, pour eux, dépourvu de toute signification. *Porz*, signifie *cour*, *entrée* d'une maison ou d'une place forte, et *moguer*, *muraille*, *rempart*. *Porzmoguer* marque donc, à la lettre, entrée d'une place forte entourée ou défendue par un rempart.

• Comme le marque son nom, Hervé de *Porzmoguer*, amiral breton, dit M. de Fréminville, fidèle à l'honneur et à son pays leur fit un rempart de son corps à la bataille navale de Saint-Mathieu de *Fine terre*, *Lok-Mazé penn ar bed*. »

Les *Nouvelles annales de la Marine* (mois de mars 1855) rapportent, d'après les *Gloriæ navales*, de M. Guichon de Grandpont : « Le 10 août » 1512, jour de Saint-Laurent, un combat naval s'engagea devant Saint-Mathieu, près Brest, entre les flottes française et anglaise, et il est resté célèbre par la lutte opiniâtre des plus grandes nefs des deux nations. La *Cordelière* (*), française, contre la *Régente* assistée du *Souverain* et d'un autre petit navire anglais «.....»

• Le capitaine de la *Cordelière* était Hervé de Porzmoguer (*sit Deus ad te, Brito fidelis!* ..) dont le nom a été souvent défiguré et converti en celui de *Primauguer* ou *Primauguet*. »

La *Biographie bretonne* fait la même remarque au sujet des nombreuses transformations qu'a subies ce nom : « *Primoguer*, *Primaugay*, *Primaudet*, *Primauguet* et *Portemoguer*. »

Iu reste, l'apposition récente à l'arrière du *Primauguet* des armes et de la devise de la maison de *Porzmoguer* semble le prélude de la substitution de ce dernier nom au premier. Ainsi disparaîtra une contradiction dont cesseront d'être offusqués les Bretons soucieux de l'entière conservations de leurs gloires nationales. Ainsi se trouvera réalisé le vœu formulé par le Congrès de l'Association bretonne, tenu à St-Brieuc, au mois d'octobre 1856, de voir le nom de *Porzmoguer* remplacer, sur le navire en question, celui de *Primauguet*.

(*) Baptisée sous le nom de *Marie*, cette nef fut aussi placée par la reine Anne sous la protection de saint François, patron de son père, et dont l'humble ceinture était devenue le support de ses armes.

(Note des *Gloriæ navales*, p. 21.)



PRISE DE LA GRENADE

BYRON.

Bonjour, mon camarade,
Vous venez à propos
Mouiller dans cette rade ;
Prenez-y du repos ;
Vous aimez la Grenade,
C'est une belle fleur ;
Si vous êtes malade,
Respirez-en l'odeur.

D'ESTAING.

J'aurai cette Grenade
Pour mettre à mon bouquet ;
Vous me faites bravade,
Ne crains votre caquet.
Je suis Français dans l'âme
Pour l'honneur de Louis,
J'éviterai le blâme
Aux nobles fleurs de lis.

Officiers de ma flotte,
Observez bien mes lois ;
Byron compte sans hôte,
Il comptera deux fois ;
Que par ici travaillent
Soldats et matelots !
Après cette bataille,
Nous aurons du repos !

BYRON.

Oh ciel, quel tintamarre !
Horrible bacchanal !
Ma flotte se sépare
Et le cœur me fait mal ;
Le tonnerre et la foudre
Ont tombé à mon bord ;
A quoi donc me résoudre ?
Je voudrais être mort !

D'ESTAING.

Qu'on redouble la charge !
Canonniers, faites feu !
L'ennemi prend le large,
Il nous laisse beau jeu.
Rempportons la victoire
Dans un dernier effort ;
Soyons couverts de gloire !
Feu, tribord et babord !

BYRON.

Un de mes vaisseaux brûle,
Un autre coule bas ;
Un troisième recule,
Je suis dans l'embarras.
Adieu, belle Grenade !
Adieu, charmante fleur !
Je me vois bien malade,
Puisqu'il faut que je meure.

Un de mes vaisseaux brûle,
Trois ou quatre sont pris ;
Sauvons-nous au plus vite
Pour sauver nos débris.
Oh ciel ! la mer est teinte
Du sang de nos soldats ;
Tout noyé dans la crainte,
Je suis dans l'embarras.

Adieu, belle Grenade !
Adieu, charmante fleur !
Je me vois bien malade,
Puisqu'il faut que je meure.

KEPPEL

BATAILLE NAVALE D'OUESSANT

Nous étions en croisière
En espérant Keppel
Qui passe en Angleterre
N'attend pas qu'on le hèle ;
Et je puis vous répondre
Que lui et tout son monde ,
Si nous les rencontrons,
Qu'ils païront en assurance
Notre armement de France
Et celui de Toulon (1).

Le vingt-sept de juillet,
Droit à l'heure du jour,
Nous aperçûmes Keppel
Dessous le vent à nous.

(1) Le narrateur semble dire que Toulon n'est pas en France; *Toulon est le pays de la raison*; c'est Toulon en un mot.

Le commandant fait signe
De nous mettre en ligne,
Préparés au combat.
Sitôt la cloche sonne,
Le coup d' sifflet se donne
Pour faire le branle-bas.

Qui a commencé la danse,
Ce fut le *Saint-Esprit* ;
Plusieurs vaisseaux de France
Firent feu sur l'ennemi :
L'Artésien, le *Robuste*,
Ensuite le *Réfléchi*,
Le vaisseau la *Couronne*,
Ainsi que tout son monde,
Qui nous servent d'appui.
Le plus beau de la fête
Est le comte d'Orveli (1)

Qui a trouvé Keppel
Dessous le vent à lui ;
Lui lâchant sa volée,
Keppel dans la fumée
C'est qu'on le voyait plus ;
Sa vergue de misaine
A tombé à la traîne,
On le croyait perdu.

(1) D'Orvilliers.

Monsieur Guichon ensuite
N'en fit pas moins que lui,
Le vaisseau qu'il commande
Est la *Ville-de-Paris*.
Il entre en cadence ;
Au milieu de la danse
Propose le menuet.
Keppel en défaillance,
Il refusa la danse
Comme un mauvais guerrier.

Qui a fait la chansonnette
Est un gabier d'artimon,
A bord du *Salitaire*,
Couchant dans l'entrepont ;
Jurant sur sa conscience
Que, s'il retourne en France
Voir sa chère Manon,
Souvent lui fera faire,
Non comme à un corsaire,
Un petit rigodon (2).

(2) La décence n'a pas permis de donner les deux derniers bouts-rimés de l'original, présentés dans un déshabillé trop matelotesque ; on les a remplacés par deux équivalents plus modestes.

LA BRETAGNE

BREIZ-IZEL.

Ton : *Ann hini goz, etc.*

DISKAN.

E Breiz-izel oun ganet,
Breiz zo va bro garet.

Me a lavar heb aoun e-bed
Eo Breiz gwella bro zo er bed.

Breiz zo hirio evel m'oa kent,
Douar burzuduz ha bro ar Zent.

E Breiz e kouez euz ann envou
Feiz a zigoll kalz a boaniou.

Breiz zo dindan ar Barados,
E leac'h m'ema hon tadou-koz.

LA BRETAGNE.

REFRAIN.

Je suis né en Bretagne,
La Bretagne est mon pays aimé.

Je le dis sans aucune crainte :
La Bretagne est le meilleur des pays.

La Bretagne est aujourd'hui ce qu'elle
[était jadis,
La terre des miracles et la patrie des
[saints.

En Bretagne tombe des cieux
La foi qui compense bien des maux.

La Bretagne est sous le Paradis,
Rendez-vous de nos aïeux.

Relegou Sent, tud a vrezel
A zo e beziou Breiz-Izel.

E Breiz ann dud, gant koz dillad,
A wisk ho foan a galoun vad.

E Breiz nep zo beac'h war he skoaz,
Pa skuiz enn hent, a harp er groaz.

Ar groaz e Breiz a zav he fenn
Beteg ann env, euz pep traonien.

E Breiz ez euz meingleusiu aour
E kalonnu ann dudou paour.

Eunn ti-zoul, eur park, eunn Iliz
Zo er bed-man madou Breiziz.

E Breiz ar paour n'eo reuzeudik ;
Aour eo treuzou ti 'r pinvidik.

E Breiz ann Aotrou n'en deuz mez
O vont oc'h taol he diek kez.

Mar d-eo kalet pennou tud Breiz,
Ez euz kalonnu en ho c'hreiz.

E peb amzer, hag e peb stad,
Euz bet e Breiz leun a dud vad.

Ann evn ne gar kement he neiz
Ha ma kar ar Breizad he Vreiz.

Des restes de Saints et de héros
Reposent sous les tombes de la
[Bretagne.

Les Bretons s'habillent de bon cœur
De peines et de misérable bure.

L'épaule qui plie sous le fardeau,
En Bretagne s'appuie à la croix.

De tout vallon de Bretagne,
La croix s'élève vers les cieux.

De riches mines existent dans le
Cœur des pauvres gens en Bretagne.

Une chaumière, un champ, une église,
Sont dans ce monde les seuls biens
[des Bretons.

Le pauvre n'est pas malheureux en
[Bretagne ;
Le seuil du riche y est d'or.

En Bretagne, le Seigneur ne rougit pas
De s'asseoir à la table de son métayer.

Si les Bretons ont la tête dure,
Des cœurs généreux battent dans
[leurs poitrines.

A toutes les époques et dans toutes
[conditions
Il y a eu de bonnes gens en Bretagne.

L'oiseau n'aime pas son nid
Autant que le Breton sa Bretagne.

E Breiz, ann heol dre ar wabrenn
Zo lagad Doue a c'hoarz laouen.

Soun ar c'hleier, kroz armor doun
E Breiz zo dudiuз d'ar galoun.

Evel bokedou war al lann,
E sav e Breiz dudi war boan.

Ne c'houlenn ken ann holl dud keiz
Nemet beva, mervel e Breiz

E Breiz ema ar brezounek,
Iez ann dud vad ha kalounek.

Ar brezounek iac'h ha nerzus;
Iez Doue, evel d-han gallouduz.

Ar vein a fraill, ar mor a darz,
Ann env zigor pa gan ar barz.

Ar menesiou oc'h he glevet
A skrij, a gren, a lamm spountet.

Ar brezounek a zo e Breiz
O terc'hel, oc'h harpa ar feiz.

Ar brezounek, pa'zai da fall,
Ne vo ger gallek e Bro-C'hall.

Heb ober fae war ar gallek,
Gwell eo gan-en ar brezounek.

Le soleil qui perce le nuage est l'œil
De Dieu qui sourit à la Bretagne.

Le son des cloches, la voix de la
[grande mer
Font tressaillir les cœurs bretons.

Comme les fleurs sur la lande,
Sur la souffrance germe la joie en
[Bretagne.

Les malheureux ne demandent rien,
Si ce n'est vivre et mourir en Bretagne.

En Bretagne, la langue bretonne
Est celle des gens de bien et des
[hommes de cœur.

Saine et forte, la langue bretonne
[vient de Dieu;
Comme lui elle est toute puissante.

Lorsque chante le barde, le roc se
[brise,
La mer écume, le ciel s'entr'ouvre.

A sa voix les montagnes frissonnent,
Tremblent et bondissent de terreur.

La langue bretonne est la conservatrice
Et la gardienne de la foi en Bretagne.

Quand le breton périra, on ne
Parlera plus français en France.

Sans mépriser la langue française,
Je préfère la langue bretonne.

Breiz zo krog stard en he baniel,
Ne dro morse gant neb avel.

Ar c'hisiou koz e Breiz a bad,
Ar map zo hevel oc'h he dad.

Breiz a zo bet gant Doue krouet
Evit skora penn braz ar bed.

Ha pa varvfenn war ar c'holo,
Enn eur vervel, Breiz me veulo.

E Breiz-izel oun ganet,
Breiz zo va bro garet.

La Bretagne tient ferme sa bannière,
Elle ne tourne au souffle d'aucun vent.

Les vieilles coutumes sont durables
[en Bretagne;
Le fils y ressemble à son père.

Dieu a créé la Bretagne
Pour soutenir le grand pôle du monde.

Devrais-je mourir sur la paille,
En mourant, je louerai la Bretagne.

Je suis né en Bretagne,
La Bretagne est mon pays aimé.

G. MILIN.

BIOGRAPHIE BRETONNE

LE CHEVALIER DE SÉVIGNÉ⁽¹⁾

Il a été fâcheux pour certains noms qu'ils se soient pour ainsi dire personnifiés dans une figure : à celui de Sévigné, la spirituelle marquise répond seule pour la postérité qui ne connaît qu'elle ; et pourtant son mari, son fils et le chevalier

(1) Les pages qu'on va lire sont destinées à combler une lacune de la *Biographie bretonne*. M. Doneaud, dans un article de la *Revue des provinces de l'Ouest* (tome VI, p. 184), nous a reproché de ne pas avoir compris dans les notices consacrées aux Sévigné la célèbre marquise et le chevalier. Pour la première, le reproche ne portait pas, car Marie de Rabutin Chantal était Parisienne; nous ne pouvions, sans manquer au titre du Recueil, lui donner place dans un ouvrage réservé aux Bretons. Mais le chevalier avait des titres à quelques lignes au moins, et nous ne comprenons pas comment son nom nous est échappé! A vrai dire, nous ne l'a-

de Sévigné, leur oncle, ont joué, en leur temps, un rôle notable. Qui les connaît aujourd'hui, le dernier surtout ? Hélas ! à toute époque, l'oubli a passé vite sur les noms et sur les affections ! Lorsque seize ou dix-sept ans après s'être séparé du monde, le chevalier rendit son âme à Dieu, sa mort émut le cercle intime de Port-Royal ; mais au-dehors, elle resta inaperçue. « J'oubliais de vous dire que notre oncle de Sévigné est mort, » écrivit à Madame de Grignan M^{me} de Sévigné dans le cours d'une longue lettre, sans ajouter un mot de louange ou de regret à la mémoire d'un parent qui plus d'une fois s'était dévoué pour elle (1) Il faut dire que ses enfants n'avaient pas d'héritage à en attendre : ainsi s'expliquera peut-être le laconisme de cette oraison funèbre.

Sans accorder au souvenir du chevalier de Sévigné plus d'importance historique qu'il n'en a réellement, nous essaierons de rendre quelque vie à cette figure assez oubliée pour que les biographes modernes l'aient négligée, assez intéressante cependant pour mériter de revivre. L'existence de ce personnage est typique : homme de guerre, homme de plaisir, frondeur et zélé janséniste, il nous représente tout un côté de la noblesse française au xvii^e siècle avant les séductions et les splendeurs de la cour de Louis XIV (2).

vons pas omis ; nous l'avons négligé faute de documents à notre disposition. Plus tard, l'article de M. Sainte-Beuve sur les *Lettres de la mère Agnès Arnaud* (*Causeries du Lundi*, xiv, 159) nous a mis sur la voie. Nous avons à remercier ici l'éminent critique et M. Paul Mesnard, auteur d'une excellente Notice sur M^{me} de Sévigné. des renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner.

(1) Lettre du 22 mars 1676, édit. Hachette, in-8°, iv, 389.

(2) BIBLIOGRAPHIE — *Lettres de M^{me} de Sévigné*, édit. Régnier. Paris,

René-Bernard-Renaud DE SÉVIGNÉ, chevalier de Malte, fils cadet de Joachim de Sévigné, sieur d'Olivet, naquit en Bretagne (à Vitré ou à Rennes?) vers 1610 ou 1611, et suivit la carrière des armes (1). Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse dont quelques membres s'étaient illustrés près des Ducs Bretons. Plus tard la magistrature fut héréditaire dans une branche de cette famille, celle des Sévigné-Montmoron; l'autre, la branche aînée sans doute, préféra le service militaire (2). Le chevalier fut, dès 1630, capitaine au régiment

Hachette, 1862, 12 vol. in-8. — Paul Mesnard, *Notice sur M^{me} de Sévigné* (en tête de l'éd. des *Lettres* ci-indiquées.) — Walkenaer, *Mémoires sur M^{me} de Sévigné*. Paris, Didot, 5 vol. in-12. — Le cardinal de Retz, *Mémoires*, dans les collections Michaud et Poujoulat. — Guy Joly, *Mémoires*, même collection. — De Mailly, *Esprit de la Fronde*. Paris, 1772, 5 vol. in-12. — *Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs...* Amsterdam, 1723, in-4°. — Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Cologne, 4 vol. in-12. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*. Paris, 1845-1861, 5 vol. in-8. — *Lettres de la mère Agnès Arnauld*, édit. P. Faugère. Paris, 1858, 2 vol. in-8. — Cousin, *M^{me} de Sablé*. Paris, 1854, in-8. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édit. Paulin Paris et Monmerqué. Paris Téchener, 9 vol. in-8. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, 15 vol. in-12.

(1) Le chevalier de Sévigné était certainement Breton. M. Paul Mesnard, si versé dans tout ce qui concerne cette famille, n'hésite pas à penser qu'il appartient à notre province par sa naissance; quant à nous, nous n'en doutons pas : il nous parait à peu près démontré que les Sévigné n'ont pas quitté la Bretagne avant les premières années du règne de Louis XIII. Disons ici, une fois pour toutes, qu'au xvii^e siècle ce nom s'orthographiait indifféremment Sévigné ou Sévigny.

(2) Notre notice sur les Sévigné (*Biographie bretonne*, II, 852) contient des détails historiques et généalogiques auxquels nous renvoyons nos lecteurs; toutefois nous rectifierons une erreur qui nous est échappée

de Normandie, sergent de bataille en 1642, maréchal de bataille en 1645 et maréchal de camp en 1646. Quoique son nom ne se rattache pendant cette période à aucune action d'éclat, nous savons par ses panégyristes (*Nécrologe Fontaine*) qu'il se distingua dans les guerres d'Allemagne et d'Italie.

Au milieu d'une vie dont la morale et l'humanité semblaient absentes, il donna la preuve d'une bonté d'âme qu'on ne lui soupçonnait pas. « S'étant trouvé à la prise d'une ville, » il rencontra, après le combat, une petite fille de trois ou » quatre ans que ses parents, morts ou mis en fuite, avaient » abandonnée sur un fumier. Ce triste objet frappa son » cœur : il fut touché d'un mouvement de miséricorde qui » était déjà un effet de celle de Dieu sur lui ; il prit lui-même » cette enfant dans son manteau et résolut d'en avoir soin » toute sa vie, ce qu'il exécuta fidèlement. Depuis, cette fille » s'étant faite religieuse, il a toujours payé sa pension à son

(p. 852, col. 1, note 2) en confondant la branche des Sévigné-Montmoron avec la branche aînée. Le tableau ci-dessous permettra de saisir les liens qui unissent ces deux lignes.

BERTRAND DE SÉVIGNÉ

Joachim DE SÉVIGNÉ, s ^r d'Olivet.	Gilles DE SÉVIGNÉ, conseiller au Parlement de Bretagne.
Charles, baron de SÉVIGNÉ et d'O- LIVET, frère aîné du chevalier.	Renaud, seigneur DE MONTMORON, reçu au Parlement en 1616, en 1656 doyen de cette compagnie, fait comte en 1657.
Henri, marquis DE SÉVIGNÉ, époux de Marie de Rabutin-Chantal,	Charles DE MONTMORON, conseiller au Parlement, signe au contrat de M ^{me} de Grignan en 1669.
Charles, marquis DE SÉVIGNÉ, mort sans enfants en 1713.	

» monastère. » (*Fontaine*, iv, 226.) Ce trait fait d'autant plus d'honneur au chevalier que sa fortune était médiocre et ne devint importante que plus tard par son mariage.

Aux premiers mouvements de la Fronde, le chevalier se déclara contre la Cour et se rangea parmi les plus ardents partisans du Coadjuteur de Paris, Paul de Gondi (1), depuis cardinal de Retz, devenu par alliance cousin-germain de son frère aîné (2). Ce singulier prélat, qui s'était jeté en plein dans l'intrigue, réclama ses services : le chevalier, dévoué et loyal comme un Breton, ne les lui marchanda pas et se compromit ouvertement pour lui. Le Coadjuteur, en janvier 1649, l'employa, comme ambassadeur, pour porter à la Reine (à Saint-Germain où la Cour s'était retirée) une lettre par laquelle il s'excusait de n'avoir pu aller la rejoindre,

(1) Comment écrire ce nom illustre sans se souvenir du joli triolet de Marigny, qui n'a jamais mieux employé son talent de pamphlétaire et de chansonnier :

Monsieur notre Coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde :
Il est vaillant et bon pasteur
Monsieur notre Coadjuteur :
Sachant qu'autrefois un frondeur
Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre Coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.

Quel sanglant persiflage !

(2) Charles de Sévigné, frère aîné du chevalier, avait épousé Marguerite de Vassé, fille de Lancelot de Vassé et de Françoise de Gondi, sœur du père du cardinal de Retz.

quoiqu'il eût formellement promis de le faire. « La Reine, » dit-il dans ses *Memoires*, répondit au chevalier de Sévigné, » qui lui porta ma lettre, avec hauteur et mépris : le second » ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la » colère. La Rivière éclata contre moi par des railleries et le » chevalier de Sévigné vit clairement que les uns et les » autres étaient persuadés qu'ils nous mettraient la corde » au cou. »

Sévigné, comme on le voit, n'était pas diplomate ; quoique le métier des armes lui fût plus familier, il n'y trouva pas plus de succès. Gondi, pour forcer la Cour à lui offrir la paix, leva à ses frais un régiment qu'en souvenir de son archevêché *in partibus* il appela *Régiment de Corinthe*, et en donna le commandement au chevalier. Ce fut l'affaire de peu de jours : le 23 janvier (1649), accompagnant avec ses troupes un convoi de vivres, il fut attaqué près de Lonjumeau par les Royalistes et éprouva une déroute complète. Ses soldats se débandèrent et lui-même, jeté à bas de son cheval, essuya une charge de cavalerie qui lui passa sur le corps et le meurtrit sans lui faire de graves blessures.

On sait que cette défaite fut nommée *la première aux Corinthiens* ; le ridicule de l'aventure fit plus de mal au parti frondeur qu'une affaire sérieuse (1). Après cela, Sévigné dut se cacher pendant quelque temps. Le Coadjuteur le comprit dans la liste d'amnistie qu'il présenta cette même année à la Reine et à Mazarin, et demanda pour lui une indemnité de 22,000 livres.

(1) Les chroniqueurs et les pamphlétaires s'exercèrent à l'aise sur ce sujet. Saint-Julien dans ses *Courriers de la Fronde en vers burlesques*

A la fin de 1650, il rompit ses vœux de Malte et épousa Marie de Pena, veuve du comte Aymard de la Vergne (mort en 1647 maréchal de camp et gouverneur du Havre) et mère d'une charmante fille qui devint M^{me} de Lafayette. Ce mariage, qui assura au chevalier l'usufruit des grands biens de sa femme, fut un des événements de l'année. Le gazetier Loret le rapporte ainsi à la date du 1^{er} janvier 1651 :

Madame, dit-on, de la Vergne
De Paris et non d'Auvergne
Voyant un front assez uni
Au chevalier de Sévigny,

(Paris, Jannet, édit. Elzévirienne, 1857, in-12, II, p. 6.), en parle dans ces termes :

La nuit, devant qu'il eut son nom,
Les cheveu-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Lonjumeau
Rencontrèrent sous un ormeau
Cent deux hommes d'infanterie
Et six cents de cavalerie.
.
Sur lesquels, et boute à grands coups
Donna notre petite troupe
Qui pousse, qui bat et qui coupe
.
Et fait joliment sa retraite
La partie étant trop mal faite,
Sévigny commandant pour nous.

Galant homme et de bonne taille
Pour aller à la bataille
L'a réduit à rompre son vœu
D'elle seule prenant aveu,
Si bien qu'au lieu d'aller à Malte
Auprès d'elle il a fait halte
En qualité de son mari,
Qui n'en est nullement marri
Cette affaire lui semblant bonne.

.

Il semble résulter de ces vers que les avantages extérieurs de Sévigné et la fortune de M^{me} de la Vergne furent les motifs déterminants de cette union : M^{me} de Sévigné *l'ancienne* (comme on l'appela pour la distinguer de la marquise de Sévigné, sa nièce) était, dit le cardinal de Retz, bonne personne, mais assez naïve et fort empressée. Loret insinue dans le passage suivant de sa *Gazette* que M^{lle} de la Vergne avait pris pour elle les soins assidus du chevalier près de sa mère :

Mais cette charmante mignonne
Qu'elle a de son premier époux
En témoigne un peu de courroux,
Ayant cru pour être fort belle
Que la fête serait pour elle.

Quoi qu'il en soit, ce mariage créa entre M^{lle} de la Vergne et la marquise de Sévigné une intimité durable, dont nous trouvons dans les lettres de cette dernière de si nombreux témoignages. La maison du chevalier fut dès-lors ouverte aux beaux-esprits qu'attiraient les charmes et l'esprit de cette aimable fille et de sa mère.

Sévigné ne paraît pas avoir joué un rôle important dans les événements de la Fronde pendant les années 1650, 1651 et 1652; toutefois, il continua d'appartenir au cardinal de Retz; celui-ci le cite au nombre des gentilshommes qui, le 22 août 1651, l'accompagnèrent à une procession qu'il conduisait avec 30 ou 40 curés de Paris. Nous voyons même dans ses *Mémoires* qu'il se servit de ses relations avec le chevalier et sa femme pour tenter une entreprise galante contre M^{lle} de la Loupe (depuis devenue M^{me} d'Olonne), amie intime de M^{lle} de la Vergne : « L'attachement que M. le chevalier de Sévigné avait » pour moi, l'habitude que j'avais dans son logis et ce que » je savais de l'adresse de sa femme contribuèrent à mes espérances (1652). » Le cardinal nous apprend plus tard que, malgré l'habileté de ses manœuvres, il dut lever le siège et renoncer à ses desseins.

L'année précédente, le chevalier avait perdu son neveu, Henri de Sévigné, tué dans un duel (6 février 1651) : sa nièce, à l'expiration de son deuil, était revenue à Paris et sa maison fut bientôt le rendez-vous des hommes aimables du temps qui formèrent autour d'elle une troupe serrée d'adorateurs. On sait comment elle eut le tact de les éloigner, et cependant de les garder pour amis. La paix toutefois ne régnait pas toujours entre ceux-ci. Conrard raconte avec détails dans ses *Mémoires* (p. 89-92) un incident dont nous ne retiendrons que l'essentiel (juillet 1652). Le duc de Rohan-Chabot fut fort irrité qu'un de ses rivaux, le marquis de Tonquedec, son parent et Breton comme lui, qu'il avait trouvé un jour assis dans la ruelle de M^{me} de Sévigné, ne se fût pas levé pour lui offrir sa place. La marquise, à laquelle il s'en plaignit, excusa Tonquedec en disant : « Il est vrai qu'il a été » un peu fier. » Quelques jours après, nouvelle rencontre des

deux rivaux chez la marquise ; le duc de Rohan ne sut pas se contenir et adressa à Tonquedec des paroles outrageantes ; M^{me} de Rohan fut de son côté fort insolente vis-à-vis de M^{me} de Sévigné. Tous les amis de celle-ci prirent parti contre Rohan, qui lui avait manqué de respect en insultant un homme devant elle, et l'appelèrent en champ-clos. A la fin de juillet, le chevalier de Sévigné, qui se crut outragé dans la personne de sa nièce, envoya un cartel à Rohan ; ils se rendirent hors la ville et se préparèrent à se battre ; mais un exempt du duc d'Orléans vint les arrêter au moment où, habits bas, ils allaient croiser le fer ; chacun des combattants fut confié à un garde pour empêcher une récidive. L'affaire en resta là (1).

Quelques mois après (décembre 1652) le cardinal de Retz fut arrêté et conduit à Vincennes ; le duc de Brissac, Salmonet, le chevalier de Sévigné et la plupart de ses partisans reçurent l'ordre de quitter Paris. Sévigné se retira avec sa femme et sa belle-fille dans sa terre de Champiré, en Anjou (près Segré), et y passa près de deux ans. Lorsque le cardinal fut transféré au château de Nantes, M^{me} Renaud de Sévigné alla le voir avec sa fille ; le chevalier s'en abstint, probablement pour ne pas éveiller les soupçons ; du moins les *Mémoires* de Retz ne mentionnent pas que, lors de cette visite, il accompagnait sa femme. Quelque dévoués que fussent les deux époux à la cause du cardinal, ils n'avaient pu fermer les yeux sur ses désordres, et celui-ci, en constatant que M^{lle} de la Vergne lui montra, lors de ce voyage, une grande froideur, attribue cette réserve à la défiance que sa mère et son beau-père

(1) Walkenaër, *Mémoires sur M^{me} de Sévigné*, 1, p. 459.

» lui avaient donnée, dès Paris même, avec application de ses
» inconstances et de ses différentes amours (1). »

Les amis du cardinal, vers le milieu de 1634, commencèrent à s'agiter et à s'entendre sur les moyens de favoriser son évasion ; dans les premiers jours d'août, La Bacle, écuyer du duc de Brissac, envoya un ami à Joly qui l'alla voir et lui apprit que le cardinal était décidé à tenter l'aventure. Le 8 août, à 4 heures du soir, le prisonnier profita d'un moment où la surveillance dont il était l'objet se portait d'un autre côté et s'évada en se laissant glisser dans les fossés du château. A peu de distance, il trouva des hommes et des chevaux et s'enfuit, sans s'arrêter, jusqu'à Mauves, au bord de la rivière, à quatre lieues de Nantes, où Renaud de Sévigné et Brissac l'attendaient avec un bateau. Renaud l'accompagna jusqu'à Belle-Ile-en-Mer, où ils arrivèrent cinq jours après. Le cardinal de Retz et Guy Joly ont rapporté les détails de cette fuite rendue pénible par une blessure que le premier s'était faite à l'épaule et qui ne lui permettait pas de rester à cheval sans de vives douleurs. Beaucoup de personnes refusaient de recevoir les fuyards, de peur de se compromettre. Sévigné lui-même, malgré son dévouement, manifestait la crainte que sa participation à cette affaire n'amenât sa ruine. « Homme de cœur, mais intéressé, dit le cardinal, il craignait qu'on ne lui rasât sa maison... Je n'avais pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire dans laquelle ils n'étaient plus engagés que par amour pour moi. » Ils allèrent d'abord à Beaupreau, puis à Machecoul chez le duc de Retz, et de là à Belle-Ile, d'où le cardinal par-

(1) Voir Sainte Beuve, *Portraits de Femmes*, 1852, in-12, p. 124.

tit pour l'Espagne (1). Sévigné, qui avait rempli sa tâche jusqu'au bout, revint dans ses terres et, depuis, ne se mêla plus à la politique; du moins son nom n'apparaît plus dans les mémoires de l'époque : il appartient désormais à Port-Royal.

En 1636 il perdit sa femme; sa belle-fille ayant été l'année précédente mariée au comte de Lafayette, il resta seul et sentit le besoin de donner ses derniers jours à la religion. Une lettre du 3 octobre de la même année montre que son retour était sincère, quoiqu'il ne s'abusât pas sur le nombre des difficultés à vaincre (2). Il apporta à l'œuvre de sa conversion une persistance toute bretonne. En sa qualité d'ancien frondeur, il devait être attiré à Port-Royal. La Fronde et le Jansénisme s'étaient donné la main. Mais si la politique fut pour quelques-uns le motif de leurs relations avec les Jansénistes, il n'en fut pas de même pour Sévigné, dont le cœur simple fut promptement subjugué. Peu instruit, surtout en théologie, il accepta sans discussion les opinions que ses amis lui inculquaient : il fut séduit surtout par l'austérité de leur vie et se donna à eux tout entier. Dès cette époque, il se mit

(1) On est étonné de ne pas trouver le nom de Sévigné dans une relation curieuse de cette évasion publiée à Nantes en 1654 (in-4° de 16 pp.) sous ce titre : *Lettre d'un Conseiller de Nantes à son amy sur l'évasion de Monsieur le cardinal de Retz*, réimprimée dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, 1, 2^e partie, p. 31, et tirée à part à petit nombre. Le duc de Brissac est seul nommé dans ce récit, qui est d'ailleurs une justification de la conduite du cardinal.

(2) Nous donnerons cette lettre plus loin avec deux autres qui peindront les sentiments de Sévigné au début de sa conversion et plus tard.

sous la direction de Singlin et de Sacy qui travaillèrent à soumettre au joug des vertus chrétiennes et des idées jansénistes cette âme fière, impatiente du frein et habituée à n'en souffrir aucun.

Sa famille ne le vit plus que rarement ; car sa nièce rappela à M^{me} de Grignan comme un fait notable de son enfance une visite qu'elles avaient faite ensemble à leur oncle en 1657 ou 1658 (1). En 1669 (27 janvier) il signa au contrat de sa petite-nièce qui épousait le comte de Grignan (2). D'ailleurs M^{me} de Sévigné en parle peu dans sa correspondance ; une fois seulement encore avant sa mort elle écrit à sa fille, en lui faisant le récit d'une excursion à Port-Royal des Champs : « Je » vis aussi mon oncle de Sévigné, mais un moment. Ce » Port-Royal est une Thébàïde (3). »

En 1660, Sévigné fit bâtir, près de M^{me} de Sablé, dans la cour du dehors de Port-Royal de Paris une maison qu'il légua au monastère. On peut encore aujourd'hui se représenter ce logis qu'il habita près de 10 ans (4). « Entrez dans la cour : » en face était l'église ; à droite et autour de l'église s'éten- » dait le monastère ; derrière, de vastes jardins se prolongeaient entre la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques ; à » gauche, à une très-petite distance de l'église, est un » groupe de maisons, moitié anciennes, moitié nouvelles ;

(1) « M. de Pomponne se souvient d'un jour où vous étiez petite fille » chez mon oncle de Sévigné (16 janvier 1674). »

(2) Il y est ainsi désigné : « René Regnault de Sévigné, chevalier, seigneur de Champiré, grand-oncle paternel. »

(3) Lettre du 26 janvier 1674.

(4) Port-Royal de Paris est devenu l'hospice de la Maternité.

« c'est de ce côté que M^{me} de Sablé s'était fait bâtir un
« corps-de-logis à la fois séparé du monastère et renfermé
« dans son enceinte (1). »

A cette époque, il entra en relations habituelles de correspondance avec la mère Agnès Arnauld, qui se constitua la directrice de son âme et devint le lien entre lui et la Communauté à laquelle il s'attacha de plus en plus; ses sentiments se traduisirent par de fréquents cadeaux; une notable partie des lettres de la mère Agnès, publiée par M. P. Faugère est adressée au frondeur pénitent auquel elle prêche la patience et qu'elle remercie de ses dons (2).

Les anciens amis du chevalier n'eussent plus reconnu dans cet homme mortifié, docile aux avis de ses directeurs, fidèle aux pratiques que la mère Agnès lui indique, le duelliste galant, le *Corinthien*, le gentilhomme de vie facile. Il garda quelque temps l'extérieur de son luxe, mais il se réforma peu à peu et se défit de son argenterie et de son mobilier; le car-

(1) *M^{me} de Sablé*, par M. Cousin, p. 64.

(2) Cette correspondance avec Sévigné, commencée en avril 1660 (tome I, 470) et terminée le 5 février 1671 (II, 366) contient 83 lettres; elles constatent des cadeaux faits par le chevalier aux dates suivantes : 21 janvier 1661 (une lampe), 9 janvier 1662 (un objet en vermeil), février 1664, 25 novembre 1667, 23 décembre 1668, 4 janvier 1669, 11 novembre 1670. Cette publication est fort curieuse à consulter pour l'histoire des hommes et des choses de Port-Royal. M. Sainte-Beuve l'a on ne peut mieux appréciée, quoiqu'avec partialité, dans ses *Causeries du Lundi*, (xiv, 159). L'éminent écrivain a si longtemps vécu dans le monde des Jansénistes qu'il en parle toujours comme s'il était l'un d'eux; c'est peut-être une mauvaise condition pour juger, mais c'en est une excellente pour transporter le lecteur au milieu des événements que l'on raconte.

rosse et les six chevaux qu'il conserva plus longtemps pour l'usage de ses nouveaux amis et ses rares visites à Port-Royal des Champs lui semblèrent à la fin incompatibles avec ses habitudes; il les vendit et se contenta de louer pour 600 livres par an une voiture à deux chevaux qui fut à sa disposition deux fois par semaine, mais il en usa peu pour lui-même. Il ne sortait guère que pour prendre l'air au jardin des Capucins où, de peur du soleil, il se promenait avec un parasol; les enfants du quartier huèrent ce bizarre personnage et, peut-être, lui jetèrent même des pierres. Sévigné consulta M. de Sacy pour savoir si, dans l'intérêt de ces enfants et pour les corriger, il ne lui serait pas permis de les faire fustiger par son domestique. M. de Sacy rit à l'exposé de ce cas de conscience et lui fit comprendre que le mieux serait de ne pas battre ces enfants si dévotement.

Il n'avait pas appris le latin dans sa jeunesse; mais il voulut suivre les offices de l'Eglise et connaître quelques auteurs sacrés : on le vit à 57 ans commencer l'étude du rudiment. Il y réussit et arriva à comprendre les ouvrages de saint Augustin et de saint Bernard. La lecture de leurs écrits et la transcription des traductions de M. de Sacy devinrent sa principale occupation jusqu'à la fin de sa vie. Nous avons vu plus haut qu'il entretenait longtemps une correspondance suivie avec la mère Agnès Arnauld : il est probable qu'il eut également un commerce épistolaire avec la plupart des chefs du parti janséniste et de leurs principaux adhérents : le peu de lettres qu'on a conservées de lui, écrites d'un style simple, portent la trace de ses ardues convictions. Dans celles qu'il adresse à M^{me} de Sablé, il arrive à prendre le ton de l'autorité et ne craint pas de faire entendre un langage sévère à cette femme aimable que Port-Royal avait séduite, mais que

les souvenirs du monde venaient souvent troubler dans sa solitude (1).

(1) Nous avons trouvé à la suite de la notice de M. P. Mesnard sur M^{me} de Sévigné et de l'ouvrage de M. Cousin sur M^{me} de Sablé quelques lettres du chevalier que nous reproduisons ici : on remarquera la différence de style qui distingue la première des autres où Sévigné, plus ancré dans sa foi, parle un langage moins humble et plus assuré.

I. — Lettre au R. P. dom Luc d'Achery à l'abbaye de Saint-Germain
des Prés.

Ce 3 Octobre 1656.

Vous me souhetez le plus grand de tous les biens que nous puissions souheter et demander en cette vie qui est la paix de J.-C. car il y a apparence que si il y avait eu quelque chose de plus désirable J.-C. l'aurest laissé à ses apostres en les quittant..... Il permet que je tombe souvent, mais il me relève tout à l'heure. Tout ce qu'il y a qui ne vient pas de Dieu, cest que jay un dépit d'estre tombé, mais par sa bonté je m'en apersois tout à l'heure et me remetz dans lassiette d'esprit que vous m'aves conseillé qui est la cognoissance de ma foiblesse et une resignation entière de souffrir jusqu'à la mort tout ce qu'il plaira à Dieu m'envoyer. Vous voyez donc que je suys bien esloigné d'avoit de la superbe, ains au contraire que je doibs estre le plus humble de tous les hommes puisque je suis le plus foible. Jen suis tous les jours sur la lecture des espitres de saint Paul qui me désabuse bien de l'opinion que nous devons appuyer sur le mérite de nos actions..... Je m'en veux tenir toute ma vie là et considérer le désir que jay de l'aimer de tout mon cœur comme la plus grande grace qu'il a jamais faicte a aucun homme puisque je suis le plus grand pécheur de tous ceux qui ont été depuis Adam.

Jespère avèque laide de Dieu m'acheminer vers Paris un peu après la Toussaints : je souhetrès avec passion avoir trouvé une humeur sortable à la mienne pour establir une société permanente. Demandez ce bon rencontre là à Dieu, car il faut que ce soit lui qui face cette lyaison.

Nous devons à ses biographes du siècle dernier de savoir que la parabole évangélique du bon Pasteur avait profondément touché son cœur; se souvenant de ce qu'il avait fait lui-

Adieu, mon très cher et reverend père aimes moi de tout votre cœur en N.-S. J.-C. que je prie de vous benir et de me faire la grace de suivre vos bons avis.

SÉVIGNÉ.

II. — Lettre à Madame de Sablé.

1^{er} septembre 1669.

..... Je suis persuadé que le contentement de l'esprit a beaucoup contribué à me redonner ma santé; mais je le suis encore plus que c'est Dieu uniquement qui en est l'auteur, car il ne peut rien refuser aux saintes qui habitent ce désert. Et pour en venir aux causes secondes, assurément l'air ici (Port-Royal des Champs) est bon aux personnes d'âge. Depuis que j'y suis, comme M. Valant l'avait prophétisé, je chante tous les jours l'office comme si je n'avais pas eu mal à la poitrine. Je ne manquerai jamais, Madame, d'avoir tout le respect que je vous dois à tant de titres, quoique je ne sois qu'un ver de terre.

SÉVIGNÉ.

III. — A Madame de Sablé.

12 septembre 1669.

Il n'y a rien, Madame, de si bien dit que ce qui est dans votre lettre, ni de mieux pensé que ce que vous pensez sur l'obligation que vous avez de donner le reste de votre vie à Dieu et de vous séparer de tous les biens qui vous attachent si fortement à tout ce qu'on appelle le monde. Vous avez beau faire, vous n'allongerez pas vos jours d'un seul moment au-delà du terme que Dieu y a mis. Si vous aviez cette vérité bien fortement imprimée dans l'esprit, je suis persuadé, Madame, que vous ne craindriez pas tant de choses. Mais enfin ne bougez de Paris et faites-y pénitence en vous souvenant de cette épouvantable parole que J.-C. dit à

même pour un enfant abandonné, il aimait à dire que Dieu l'avait pris sur son épaule comme la brebis égarée et conduit au bercail. Cette pensée ne le quitta pas, et il se plut à s'entourer d'objets qui la lui rappelaient : en 1663, il commanda à Philippe de Champagne un tableau sur ce sujet et manifesta souvent son impatience de ne pas le voir terminé : « Il y a » longtemps qu'il est commandé, lui écrit la mère Agnès, » mais un pénitent ne doit pas vouloir être servi le premier, » principalement quand il a fort aimé à être le maître (février

ses apostres, au sujet de ceux qu'une tour avait écrasés : « Si vous ne faites pénitence vous périrez tous ! » Expliquez-le comme il vous plaira. Pour moi cela me ferait trouver beaux les plus vilains lieux du monde, pourvu qu'on y servit Dieu en esprit et en vérité. Si mes prières étaient agréables à Dieu, je vous assure, Madame, que la semaine ne finirait point que vous ne fussiez aussi exempte des frayeurs de la mort, que la sœur de Sainte-Fare qui a tant désiré mourir.

(La réponse suivante de M^{re} de Sablé à cette lettre où Sévigné combat les vellétés qu'avait sa pénitente de quitter Port-Royal montre l'empire que le chevalier exerçait sur elle et la considération qu'elle professait pour lui) :

26 septembre 1669.

Hélas ! mon cher Monsieur, que vous dites vrai en tout ce que vous me faites l'honneur de m'écrire ! Nul homme sur la terre ne peut m'estre un remède si Dieu ne lui donne le pouvoir de le prier efficacement pour moi. Entreprenez-le, s'il vous plaist, avec vostre grande ferveur. Je hais le monde, je le fuis ; priez afin que je me haïsse moi-même et que je ne songe qu'à mon salut.

(Nous ne connaissons du chevalier de Sévigné que les trois lettres reproduites dans cette note et nous ignorons si les portefeuilles dépouillés par MM. Cousin et Mesnard en contiennent d'autres.)

» 1664. *Lettres*, II, 134). » Il fit cadeau de ce tableau à la Communauté, à laquelle il envoya en 1669 un cachet représentant la même parabole (23 juillet).

Le chevalier de Sévigné s'associa à toutes les tribulations du parti auquel il s'était attaché ; il en souffrit même sa part. En 1661 (le 1^{er} août), le lieutenant civil ordonna de faire murer la porte de sa maison qui donnait dans la cour de Port-Royal et lui imposa ainsi une privation de communiquer avec le monastère, ce qui lui fut très-sensible. En 1669, il se décida à abandonner définitivement cette maison de Paris pour aller finir ses jours à Port-Royal des Champs (1). Il lui en coûta de mettre ce projet à exécution et conserva toujours un souvenir de tendresse pour le monastère près duquel il avait vécu près de dix ans. Après une de ses maladies, revenant à Paris, il se sentit tout-à-fait guéri, assura-t-il, en apercevant le clocher de Port-Royal (2).

Sa première pensée, en prenant possession de sa nouvelle résidence, fut de relever le couvent de sa misère et de son délabrement ; il en parla plusieurs fois à la mère Agnès, qu'il entretenait de ses projets de libéralité et à laquelle il avait confié son testament. Voulant faire rebâtir le cloître, il désira d'y entrer au moins une fois ; mais on lui opposa un re-

(1) Il avait fait auparavant quelques voyages et retraites à Port-Royal des Champs, notamment en 1663, en commémoration de la mère Angélique, morte le 6 août 1661.

(2) *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, IV, 489 et suiv. Tout en tirant parti de documents peu connus, M. Sainte-Beuve, dans les pages consacrées au chevalier de Sévigné, s'est beaucoup aidé du *Nécrologe* et de Fontaine, auxquels nous avons dû nous-même recourir.

fus formel en le remerciant d'un de ses cadeaux. « Vous
» avez, lui écrivit la mère Agnès, le privilège de donner tout
» ce que vous voulez et d'accorder ce qu'on vous demande,
» et nous, au contraire, nous trouvons des impuissances par-
» tout. C'est pourquoi notre bâtiment du dedans ne vous
» apparaîtra point, parce qu'il y a un chérubin à notre porte
» qui en défend l'entrée avec une épée de feu, c'est-à-dire
» un anathème de notre sainte Mère l'Eglise. »

Les travaux commencèrent le 17 mai 1670, et le 6 août suivant le chevalier posa la première pierre du 3^e côté du cloître où, malgré la règle si sévère, il entra quelquefois. Les relations jansénistes parlent avec détails des processions intérieures du Saint-Sacrement où Sévigné assistait par la permission du supérieur, à la suite des ecclésiastiques, un cierge à la main et faisant comme eux le tour du cloître. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*.)

La santé de Sévigné était éprouvée depuis longtemps par de fréquentes et douloureuses maladies, lorsqu'il vint habiter Port-Royal des Champs. Ses dernières années ne furent pas plus épargnées : il mourut, le 16 mars 1676, âgé de soixante-six ans et fut inhumé dans le cloître qu'il avait fait reconstruire (1). C'était bien le moins qu'on accordât cette hono-

(1) Il avait fait aussi réparer et agrandir le réfectoire. Nous croyons utile pour compléter cette notice de reproduire l'épithape écrite en son honneur par Hamon :

Hic jacet REGINALDUS DE SÉVIGNÉ præcipuæ inter Armoricos nobilitatis, qui cum dignitate et imperio magnâ ætatis parte in variis Germaniæ et Italiæ bellis transactâ, inter adversa et prospera diù collectatus, et ex periculis propemodum infinitis salvus ac liber, tandem apertis lumini fidei oculis quos hactenus veritati clauserat, ut mundo paterent, gravio-

rable sépulture à celui qui avait été, selon l'expression de M. Sainte-Beuve, *le chevalier d'honneur* du monastère (1).

Il est difficile en écrivant la dernière partie de la vie de Sévigné dont on ne trouve les éléments que dans les relations jansénistes, de se désintéresser complètement de l'esprit de secte dont ces relations sont imprégnées. Nous avons essayé, en évitant toute allusion théologique, de nous borner au récit des faits; mais peut-être même pour ceux-ci doit-on se défier un peu des sources où on est tenu de puiser sous peine d'ignorance; en laissant de côté les louanges et les hyperboles, il faut encore séparer des faits la façon de les présenter et les appréciations qui les accompagnent et où se retrouve le sceau de Port-Royal. S'il est utile pour bien connaître la

ribus se urgeri periculis, et hostes longè infensiores instare animadvertit, qui omnem corpori libertatem spondent, ut crudelissimâ animæ captivitate pascantur. Pœnitentiam ergo amplexus tanquam securissimum præsidium, aliud bellum adversus se ipsum exorsus est. Humilitatis et magnæ in Christo fiduciæ, armis nunquam fallentibus accinctus, et qui in mundi tumultu et tempestate victus fuerat, in solitudinis quiete et portu aggressus est ut vinceret Avaritiam domuit magnâ in Christi pauperes liberalitate; deliciis assuetus, carnem parcitate et abstinentiâ compescuit; iram fregit lenitate et patientiâ; tandem cum durus antea et imperiosus Dominus, duobus tantum servulis, quibus ob infirmitatis et perpetuæ ægretitudinis molestias carere non poterat, etiam servire et obsequi christianâ mansuetudine didicisset, victor in pace occubuit die 16. Martii. anno æt. 66. reparatæ salut. 1676.

In hoc claustro, quod suis ipse impensis extruendum curaverat, hoc illi grati animi monumentum religiosæ virgines apposuerunt.

(1) Sa tribune à l'église était près de la porte, dite *des Sacrements*. La mère Agnès l'appelait, pour l'honorer, *le portier de Jésus-Christ*. M. Sainte-Beuve aime mieux voir en lui le *Chevalier d'honneur* du couvent.

physionomie d'une époque, d'une société ou d'une secte, de conserver le cachet original qui les distingue, nous croyons avoir laissé suffisamment cette empreinte dans les lignes qui précèdent. C'est assez pour l'histoire, et avant tout, nous tenions à ne pas faire du jansénisme rétrospectif.

D'ailleurs ce n'était pas nécessaire : on ne comprend guères les Arnauld et les Sacy hors de Port-Royal dont ils ont été l'âme et la vie. Mais le chevalier de Sévigné n'est qu'un janséniste de circonstance. Ce n'est même pas une figure originale dans un certain sens du mot ; il a été surtout l'homme de son temps. Si ce gentilhomme courageux et dévoué eût vécu à notre époque, avec les idées qu'on peut lui supposer, il eût été pendant la Révolution le compagnon des Cathelineau, des Bonchamp et des Lescure. Né plus tard encore, il se serait illustré sur les champs de bataille de l'Algérie et de la Crimée. Et, qui sait ? s'il eût voulu, au milieu de son âge mûr, se retirer du monde et se donner à Dieu, il eût peut-être été, sans hésiter, demander le calme et la paix à l'un de ces ordres religieux que Port-Royal avait exécrés.

FRÉDÉRIC SAULNIER,

Juge au Tribunal civil de Louviers
(Eure).

A TOUTES MES PETITES AMIES

UN ORPHELIN

Vous qui me racontez quelquefois des histoires
Bien belles, j'en conviens, — sans en être jaloux, —
Laissez, pour aujourd'hui, sommeiller vos mémoires ;
Mon tour est arrivé ; j'ai recueilli pour vous
Non point un simple conte, une histoire réelle,
Sans fée aux blonds cheveux, au vol aérien ;
Mais elle n'en sera, pour cela, pas moins belle,
Je vous le jure ; écoutez bien.

Un jour viendra bientôt que vous serez plus grandes
Et que vous connaîtrez la terre et ses douleurs.
Vous avez, n'est-ce pas ? bien souvent vu les landes .
Quand le printemps leur rit et les couvre de fleurs ;

Mais vous ne savez point comme elles sont arides
Dès que l'hiver a plu sur leurs buissons flétris,
Et que le vent, drapé dans les brumes livides,
Traverse en grondant le ciel gris.

Il en est de la vie, enfants, comme des landes ;
Elle a ses belles fleurs, tout éclatantes d'or,
Que la main des heureux sait tresser en guirlandes
Et dont un gai printemps entretient le trésor ;
Mais, pour les malheureux, la vie est bien aride ;
Un implacable hiver lui défend de fleurir.
Plaiguez-les ; votre front n'a pas encor de rides ;
Il ne faut qu'un instant pour apprendre à souffrir !

Parmi ces malheureux pour lesquels je vous prie,
Je compte, au premier rang, les pauvres orphelins
Qui, tout petits encor, — plus petits que Marie, —
Ont dû sentir déjà, dans leurs petites mains,
D'autres mains se glacer de la glace éternelle.
Ils seront seuls, ceux-là, tout seuls ! Y pensez vous ?
Sans mère ! Ce gardien, cet ange aimé dont l'aile,
Sans se lasser jamais, plane au-dessus de nous.

J'en sais un bien petit, dix ans peut-être à peine,
Un enfant de pêcheur ; voyez-vous sa maison ?
Vous n'y trouverez point ces bons tapis de laine
Qui tiennent vos pieds chauds dans la froide saison ;
Non, rien que de la terre humide ; la fenêtre
Est au fond, mais mal close et sans carreaux souvent ;
Et, durant tout l'hiver, la pluie à flots pénètre
Le toit qui tremble et plie au moindre choc du vent.

Souvent encor le feu manque à la cheminée,
 quoique les lits, perdus dans les angles obscurs,

Soient les mêmes d'un bout à l'autre de l'année,
Des feuilles, de la paille et des joncs froids et durs.
Point d'oreiller de plume où l'on s'endort si vite,
De draps en toile blanche et fine, d'édredon ;
Mais n'oubliez jamais que plus tard Dieu s'acquitte
Envers ceux qu'il paraît laisser dans l'abandon.

Cette pauvre maison avait été joyeuse
Durant deux ans entiers ; — on aimait à la voir
Blanche, presque coquette ; et sa porte riieuse
Réunissait souvent les vieux causeurs le soir ,
Des pêcheurs, des marins fatigués de voyage ;
Quels récits ils faisaient de pays, de combats !
Puis des conseils : — Rentrez vos chaloupes, l'orage
Soufflera cette nuit, la mer gronde là-bas.

Mais alors qu'importait la tempête prochaine ?
Le toit était solide et la fenêtre aussi ;
Le père, dans un jour, avait pour la semaine
Gagné de quoi manger grassement, Dieu merci !
Et l'on se renfermait à trois dans la chambrette ;
Et la mère, en chantant, endormait son petit
Dont la lèvres mutine était bientôt muette.
Après deux ans passés, tout ce bonheur partit.

L'enfant tomba malade, une fièvre soudaine ;
Il faisait peur à voir dès le troisième jour ;
Et, si l'on n'avait pas senti sa frêle haleine,
On l'eût déjà cru mort. Jugez combien l'amour
Dont il était l'objet eut de larmes amères !
Moi qui n'ai pas d'enfant, je sais les deviner
Cependant, ces douleurs des parents et des mères
Surtout, — que le bon Dieu daigne vous épargner !

Sa mère le veillait le jour, la nuit, — prodigue
D'une santé déjà faiblissante; deux mois
S'écoulèrent ainsi, deux longs mois de fatigue,
De pleurs, d'anxiété. — Chacun porte sa croix;
Travaillons seulement à la porter sans plainte. —
Enfin le mal céda, quelle joie aussitôt!
Mais la mère, à son tour, hélas! était atteinte
Par un mal sans pitié qui l'abattit bientôt.

Elle voulut lutter. Si son corps était frêle,
Son âme était vaillante; et, d'ailleurs, son enfant
Était là; pouvait-il si tôt se passer d'elle,
Lui qui marchait à peine encore, et qui souvent
Était encore pris de vagues défaillances?
Il fallait le guérir tout à fait pour songer,
S'il n'était plus trop tard, à ses propres souffrances;
Et pourtant chaque jour augmentait le danger.

Il en coûte bien cher, bien cher d'être malade,
Remèdes, médecins, le travail suspendu;
Car, oubliée au fond de la petite rade,
La chaloupe du père avait bientôt perdu
L'habitude d'aller en pleine mer sans cesse.
C'était un bon pêcheur, infatigable, heureux; —
Qui d'entre vous pourra l'accuser de paresse?
Il faut tout pardonner d'ailleurs aux malheureux.

Grâce à l'été suivant de meilleurs jours brillèrent;
La mère se remit, et l'enfant devint fort;
Puis les tourments, passés à jamais, s'oublièrent;
On sait si promptement espérer que le sort
Nous paiera largement d'un moment de détresse!
Les vieux causeurs du soir reparurent : — Voilà

La vie ; on pleure un jour, puis revient l'allégresse. —
Et chacun avait foi dans ce qu'ils disaient là.

Ah ! cette foi souvent nous trompe sur la terre ;
Doutons, au moins un peu, du bonheur ici-bas.
Mais c'est vous attrister, et j'aime mieux me faire ;
Non, croyez au bonheur, car il n'osera pas
Fuir l'accueil enchanté que vous saurez lui faire.
Ne vous hâtez point trop de vieillir cependant ;
Quoique, je le vois bien, chacune serait fière
Si l'on avait quinze ans rien qu'en les demandant.

La mère retomba sitôt les froids d'automne ;
L'hiver se passa mal ; au retour du printemps
On la crut mieux, l'été mieux encor ; mais personne
Ne comptait plus déjà qu'elle vécût longtemps :
L'enfant, bien qu'il grandit, ne s'en effrayait guère,
Il l'avait toujours vue avec cette pâleur ;
Puis il ne pensait pas si loin ; la pauvre mère
S'efforçait d'espérer, mais elle avait grand'peur.

La mort semblait toujours craindre d'approcher d'elle ;
Elle reprit courage elle-même un moment ;
Dieu sans doute écoutait sa prière fidèle ;
D'ailleurs l'enfant croissait de plus en plus charmant ;
Et, devant vos doux fronts qui sourient à la vie,
Comment croire à la mort et s'en épouvanter ?
Comment ne point laisser notre extase ravie
Voler vers l'avenir et déjà le chanter ?

Une nuit, vers la fin du mois noir de novembre,
Un orage effrayant bouleversa les flots ;

Ils étaient, tous les trois, réunis dans la chambre,
Eveillés et transis d'horreur ! De longs sanglots
Gémissaient tristement dans les voies confondues
Des vagues et du vent qui battaient les rochers.
Le lendemain, au jour, vingt chaloupes perdues !
Sans compter plusieurs toits de maisons arrachés !

Leur toit fut emporté des premiers, leur chaloupe
Rompue en cent morceaux ; c'était leur gagne-pain.
Un malheur vient ; soudain tous les autres, en troupe,
Se hâtent d'accourir partager le butin,
Comme de noirs brigands altérés de pillage ;
Et ce butin, hélas ! c'est toujours notre cœur
Qu'ils brisent en lambeaux, afin que le partage
Leur donne à tous un lot pris dans notre bonheur.

De patron qu'il était avant cette tempête
Le père se loua comme un simple pêcheur,
Heureux encor d'avoir bons bras et bonne tête ;
Mais le soir, en rentrant épuisé de labeur,
Il ne rapportait plus qu'une part à sa femme,
Quand il en avait trois jadis à lui donner ;
Elle lui souriait, néanmoins, la pauvre âme,
Répétant : — C'est du pain, sachons nous résigner.

Elle aurait eu besoin d'une autre nourriture,
Et surtout de bon vin à la fortifier ;
Mais pour pouvoir refaire en entier leur toiture,
Ils avaient dû quêter l'argent d'un usurier.
Aussi l'infortunée était à bout de force :
— Ce sera pour l'hiver prochain, pensaient souvent
Les voisins qui, touchés malgré leur rude écorce,
Se prenaient à gémir sur elle et sur l'enfant.

L'hiver vint; aux beaux jours elle vivait encore ;
Si bien que l'on cessa d'y songer alentour ;
Il est si bon et si facile de se clore
A la pitié ! D'ailleurs, se dit-on, notre tour
De souffrir n'est pas loin peut-être ; prenons garde ;
Qui se dérangera pour pleurer avec nous ?
Que chacun ait souci de ce qui le regarde ;
La vie, à bien y voir, la vie est dure à tous.

Vous ne comprenez rien à cette indifférence ?
Le monde est ainsi fait : l'égoïsme est sa loi.
Tâchez de conserver toujours votre ignorance ;
On n'est pas plus heureux pour ne penser qu'à soi.
Voyez vous, plutôt, vous qui savez si bien rire,
Comme un mot vous émeut ! Comme vous permettez
A votre petit cœur compatissant de lire
Dans chaque cœur plaintif qui pleure à vos côtés !

Laissons, le voulez-vous ? passer quelques années ;
L'enfant compte huit ans. Si peu qu'il soit nourri,
Il est grand, vigoureux ; les fleurs, abandonnées
Au hasard, poussent mieux souvent, malgré l'abri
Que prêtent nos jardins à leurs sœurs plus heureuses.
La mère désormais peut à peine marcher ;
La fièvre brille au fond de ses paupières creuses ;
Dans la tombe on s'attend sans cesse à la coucher.

Le père a fait venir des médecins de ville ;
Tous, hochant de la tête, ont dit : Rien n'y fera ;
Et tous ont remporté leur science inutile.
— Ils en auront menti, Dieu nous ardera ! —

Et le père et l'enfant se sont mis en voyage,
Nu-pieds, priant d'un bout à l'autre du chemin ;
Mais, hélas ! au retour de leur pèlerinage,
La malade eut grand'peine à leur serrer la main.

Devinez ce qu'était leur misère profonde !
Quand la femme est réduite à ne plus travailler,
Toute maison devient la plus pauvre du monde.
Elle seule, jadis, faisait fructifier
Le labeur du mari par sa prudence sage ;
Triste labeur, stérile à lui seul aujourd'hui,
Qui s'épuise au dehors et qui perd son courage
En voyant que le sort n'a pas égard à lui.

L'enfant avait huit ans, vous le savez ; c'est l'âge
Où les fils des marins naviguent eux aussi ;
Plus un métier est dur, et plus l'apprentissage
Doit être commencé de bonne heure. — Ceci
Soit dit, enfants, un peu pour tous tant que nous sommes ;
Car nous avons chacun reçu notre métier,
Le travail ; — Dieu l'a dit lui-même ; mais les hommes
Trouvent qu'il est bien dur pour eux de s'y plier.

Quand on compte, le soir, le produit de la pêche,
Le mousse a part au prix payé par l'acheteur.
Le voyez-vous aussi qui court, qui se dépêche
D'apporter cette part à sa mère ? Le cœur
Lui bat, le cher petit, à rompre sa poitrine ;
Ce sont des soins pour elle, et, qui sait ? la santé !
— Prends vite ; c'est pour toi ; que la bonté divine
Me fasse grand pour voir mon salaire augmenté !

Ils partirent un jour, au lever de l'aurore ;
L'automne commençait, mais le ciel était pur ;

Un vent léger ridait galment la mer sonore,
Tranquille à l'horizon comme un étang d'azur.
Aussi tous les pêcheurs avaient tendu leurs voiles,
Heureux de voir bientôt, sans qu'ils missent d'effort,
Leurs chaloupes, ployant sous leurs ailes de toiles,
Fuir l'abri monotone et paresseux du port.

Quelques heures après, une brume soudaine
Assombrit le soleil éclatant jusque-là ;
Le vent, plus fort, perdit sa calme et fraîche haleine ;
Et le flot, agité sourdement, s'éroula
Sur la grève effrayée en montagnes grondantes.
— Que sont-ils devenus ? Devons-nous les revoir ? —
Et du haut des rochers, cent prunelles ardentes
Interrogeaient en vain l'horizon morne et noir.

Quand le soir arriva, sept chaloupes rentrèrent ;
Il en était sorti quatorze le matin.
— Trois autres, dans la nuit encore, se sauvèrent,
Sans voiles, coulant bas ; quant au fatal destin
Des quatre qui manquaient, on sut trop le comprendre.
— Je les ai vus sombrer, disait l'un des heureux.
Ou bien : — Si l'ouragan n'a pas voulu nous prendre,
Ne lui demandez point d'être plus généreux !

La chaloupe où l'enfant, à côté de son père,
Faisait, si tôt pour lui, son dur noviciat,
N'était pas revenue. Il fallut que la mère
L'apprit enfin, si tard que l'on s'ingéniait
A vouloir abuser la pauvre malheureuse.
Elle pleura bien fort, sur son enfant surtout,
Si petit pour mourir de cette mort affreuse ;
Puis dit : — Attendez-moi tous deux. — Et ce fut tout.

L'enfant n'était pas mort, par un prodige étrange!
Souvent, vous le saurez plus tard, nous n'échappons
A des gouffres certains que grâce au bras d'un ange
Qui, sans se laisser voir au-dessus de nos fronts,
Nous conduit, nous défend, et nous sauve sans cesse.
L'enfant n'était point mort quand, le vent apaisé,
La mer, comme un lutteur fatigué qui s'affaisse,
Endormit, calme enfin, son courroux épuisé.

Mais il était tout seul! Au plus fort de l'orage,
Un coup de mer, tombant soudain comme un rocher,
Avait de la chaloupe enlevé l'équipage,
Pendant que lui, plus prompt sans doute à s'accrocher
A quelques-uns des bancs, ou bien quelque cordage,
Avait eu le bonheur d'échapper au trépas. —
— Le bonheur! — Il était tout seul, et le rivage
Était si loin, si loin qu'il ne le voyait pas!

Quelle peur avait-il à huit ans! — Dans l'espace
Il cherchait vainement si rien ne surnageait ;
Et les vagues passaient muettes et sans trace
Des naufragés perdus que sa plainte nommait.
Un premier jour finit dans cette angoisse amère ;
Il avait tant pleuré quand la nuit descendit,
Et surtout tant crié pour appeler son père,
Que, la voix lui manquant enfin, il s'endormit.

L'aube du lendemain s'éveilla la première ;
Mais bientôt il rouvrit ses yeux épouvantés ;
Puis, de nouveau, se prit à demander son père.
La mer était déserte, et, de tous les côtés,

On ne pouvait rien voir, rien voir et rien entendre.
Quelquefois, tout au loin, surgissaient des points blancs,
Des voiles qui fuyaient, quoiqu'il fit pour leur tendre,
Du haut d'un mât brisé, ses petits bras tremblants.

Et puis ce fut le tour de la faim. La tempête
Avait été clémente en lui laissant du pain,
Du vin ; il put donc boire et manger ; et sa tête,
Qui déjà se prenait, se raffermir soudain.
Un grand trois-mâts courait au vent, à toutes voiles :
On le verra du bord, qu'il attende un moment. —
Le trois-mâts était loin aussi quand les étoiles
Dans l'azur argenté s'allumèrent galment ! —

Deux jours, trois, quatre, cinq ! Toujours la solitude
De l'Océan ! Toujours l'effroi, le désespoir !
Quand l'enfant eut acquis l'horrible certitude
Que son père était mort, qu'il ne devait le voir
Jamais, il le nomma moins souvent ; mais sa mère
C'était elle à présent qu'il invoquait sans fin,
Quoiqu'il ne prévît pas qu'elle eût quitté la terre
Pour habiter le Ciel, et qu'il fût orphelin ! —

Quinze jours, quinze jours ! Deux semaines entières,
Et la chaloupe errait encore avec l'enfant !
Mais il n'en sortait plus ni sanglots, ni prières ;
Quoiqu'il n'eût plus de pain, il vivait cependant,
Faible à ne pouvoir pas jeter dans le silence
Une plainte, un soupir, un râle agonisant.
Un jour, deux jours, trois jours encor ! La connaissance
L'abandonna. C'était le terme bienfaisant,

Le terme de ses maux, le terme de sa vie !
Sa jeune âme était prête à s'envoler là-haut. —
Près de lui, tout-à-coup, une clameur ravie
Lui fit lever son front, qui fléchit aussitôt.
— Un enfant, un enfant moribond, disait-elle,
Au fond de la chaloupe ; arrivons-nous à temps ?
C'est le froid ! C'est la faim ! — Et, d'une main fidèle,
Les pêcheurs soutenaient ses membres grelottants.

Ils avaient aperçu l'épave abandonnée
Et s'étaient dirigés vers elle à tout hasard.
— Voilà ce qui s'appelle une bonne journée,
Répétaient-ils galement, en cherchant du regard
La Vierge des marins, qui devait leur sourire...
Puis ils couvraient l'enfant et le faisaient manger ;
Et quelques-uns pleuraient, les plus vieux : — Quel martyr !
De ce cher inconnu voulez-vous vous charger ?

Un enfant entre nous, ce n'est pas une affaire ;
Moi je le nourrirai, toi tu le coucheras,
Toi qui n'as plus l'espoir désormais d'être père,
Lègue-lui ta maison, ton champ quand tu mourras. —
Et, pendant ces projets, leur route s'était faite ;
Car ils s'étaient pressés de revenir chez eux
Apporter leur trésor, avec cet air de fête
Dont toute action bonne illumine les yeux.

L'enfant, bientôt guéri, leur apprit son histoire,
Et connut, en retour, son malheur tout entier,
Quoique, pendant longtemps, il refusât d'y croire ;
Si bien qu'à pied, tout seul, — et c'était en janvier, —

Il s'échappa de nuit pour aller voir sa mère.
La maison était vide ; il ne la trouva pas ;
Et resta tout un jour en pleurs, au cimetière,
Près de la croix de bois qu'il serrait dans ses bras.

Ses sauveurs inquiets, accourus à sa suite,
L'entraînèrent de force à les suivre chez eux ;
Et l'enfant y vécut deux ans. — Tenez-moi quitte
De vous les raconter ces deux ans ; car je veux
Arriver promptement au terme de ma route ;
Puis il est tard ; c'est l'heure où vous vient le sommeil ;
Vous m'oublierez bientôt, méchantes, je me doute,
Pour laisser, en dormant, choir votre front vermeil.

Un bruit se répandit tout-à-coup sur la côte :
La France se chargeait des enfants des marins.
Jamais, en aucun temps, le cœur ne lui fit faute ;
Pouvait-elle oublier de pareils orphelins ?
On devait les loger, les nourrir, les instruire ;
Ensuite ils deviendraient, qui sait ? des officiers !
Plus d'un mousse, parti même sans savoir lire,
Au banc de quart monta vaillamment des premiers.

C'était un amiral, un père de famille
Qui trouvait dans son cœur ce projet glorieux ;
Il en faut souvent moins, enfants, pour qu'un nom brille
Et ne s'éteigne plus, si jaloux que nos yeux
Soient toujours de nier une telle lumière,
L'éclat qui vient d'autrui blessant leur vanité.
Puis il avait gagné le concours d'une mère
Qui nous fait, sur le trône, adorer la bonté.

L'Orphelin est à Brest, où je l'ai vu moi-même ;
Mais vous ne pourriez pas supposer que c'est lui,
Tant il est rose, frais, gai, content, quoiqu'il aime
Causer souvent de ceux qu'il n'a plus aujourd'hui.
Dieu lui donne à demi déjà sa récompense ;
Il est juste avant tout, et sait trop bien compter
Ce que nous endurons ici-bas de souffrance
Pour remettre toujours là-haut à s'acquitter.

A. CHARBONNIER.

NOTICE
SUR BELLE-ILE-EN-MER

Arrondissement de Lorient (Morbihan)

ET SUR SES ENVIRONS



Il a été reconnu partout et de tout temps qu'on aime toujours le lieu de sa naissance, qu'on s'y reporte souvent par la pensée, et que tout ce qui nous le rappelle nous intéresse, non peut-être dans la fièvre de l'ambition et des plaisirs, mais plus tard, même sous les glaces de l'âge, tant son souvenir est puissant sur nous, tant il ne permet jamais qu'on l'oublie, tant est vrai ce distique d'Ovide :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos

Ducit, et immemores non sinit esse sut;

Je ne sais par quelle douceur le sol natal nous attire tous, et ne permet pas qu'on l'oublie.

Né à Belle-Ile, département du Morbihan, arrondissement de Lorient, dont quelques lieues la séparent, j'ai été heureux de retrouver parmi mes papiers de famille des notes curieuses sur ma modeste patrie. J'expose, avec la plus grande simplicité, celles qui m'ont paru les plus intéressantes sous leurs différents rapports, et j'y joins mes souvenirs. D'ailleurs elle n'est pas si éloignée de Brest d'où la vapeur nous y conduirait en peu de temps, et elle possède aussi une citadelle, œuvre de Vauban.

Cette île est située, au sud de la côte de Bretagne, à 47° 15' de latitude nord, et 14° 25' de longitude du premier méridien de l'Île-de-Fer. Sa plus grande longueur est de 4 lieues du nord-ouest au sud-est, sa plus grande largeur de 3 du sud-ouest au nord-est, et sa circonférence, sans suivre les sinuosités de la côte, d'environ 12. Elle se trouve à 8 lieues sud-ouest de l'entrée du Morbihan, 10 ouest-nord-ouest du Croisic, 3 sud-quart-sud-ouest de la presqu'île de Quiberon, 8 sud-sud-est-quart de sud du Port-Louis, 18 sud-est des Glénans dans les parages du Finistère, 4 ouest de Hœdic et 3 de Houat. Cette situation est importante, non pas tant par les avantages qu'elle procure à la France, que par le tort qu'elle ferait à la navigation si elle était possédée par une puissance maritime telle que l'Angleterre.

Cette île se nommait *Calonésus*, de deux mots grecs *Καλον* belle et *νησος* île, en latin *bella insula* dans le même sens; son plus ancien nom est Guedel ou Guadel d'origine celtique. Elle appartenait aux Vénètes, représentés par le Sénat de Vannes, ensuite aux Romains, représentés aussi par leurs magistrats, et dont des tombes et des obélisques y attestent la présence dans ces temps reculés. Après leur expulsion de la Gaule, elle

appartint aux comtes de Cornouaille, ou, d'après Ogée, à différents comtes dont Vannes formait un comtat particulier. Elle fut souvent ravagée et pillée par les pirates normands qui finirent par s'y établir; elle fut surnommée l'île-des-Larrons, où se réfugiaient tous les malfaiteurs et banqueroutiers du continent; elle était alors toute couverte de bois, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace; on n'y voit que les belles plantations de l'infatigable et habile agronome M. Trochu, si bien remplacé par ses dignes fils, l'agriculteur et le général, et çà et là quelques arbres dans les vallées et près des maisons des cultivateurs. Ces sauvages déprédateurs en furent chassés par Conan-le-Tort, comte de Rennes, et par Geoffroy, son fils, qui la donna aux moines de Redon. En 1006, après sa mort, Alain, son fils, confirma ce don; mais plus tard il en fit présent à Allain Caignard, comte de Cornouaille, qui la réclamait comme lui appartenant du chef de sa mère, et comme ayant été usurpée sur lui pendant sa minorité. Après l'avoir gardée jusqu'en 1028, celui-ci la donna à l'abbaye de Ste-Croix de Quimperlé, fondée depuis peu par lui, et dans l'acte de donation elle est nommée pour la première fois Belle-Ile. Malgré tous les efforts persévérants des moines de Redon, elle en conserva la propriété jusqu'en 1572, et, après 400 ans de possession, elle l'échangea avec Albert de Gondi, comte de Retz, pour les terres de Callac et de Hosillier en Basse-Bretagne, du revenu de dix mille livres. L'année suivante, Charles IX érigea Belle-Ile en marquisat en faveur de M. de Gondi pour récompenser les services par lui rendus à ce prince dans l'entreprise passagère de la flotte anglaise envoyée, sous le commandement du comte de Mongomery, au secours des protestants de la Rochelle. En 1658, MM. de Gondi la vendirent, après 85 ans

de possession, 1,400,000 livres à M. Fouquet, surintendant des finances.

Elle n'avait pas d'autres fortifications qu'une vieille enveloppe formant, du côté de la terre, une enceinte de maçonnerie à redan, avec des fossés creusés dans le rocher et surmontés d'un pont-levis, lorsqu'au mois de juin 1674 la flotte hollandaise, forte de 70 voiles, sous les ordres de l'amiral Tromp, vint mouiller devant le Grand-Sable. Louis du Boulet, seigneur de Logerie, commandant de l'île, avait pour garnison le régiment de Navailles et quelques compagnies de marine; on avait construit à la hâte un retranchement en terre défendu par les milices bourgeoises de Vannes et d'Auray, avec une partie des gardes-côtes de l'endroit, le reste étant répandu sur le rivage, mais en général avec trop peu de précaution. Tromp devine cette imprudence, et fait embarquer 50 hommes dans une chaloupe, avec injonction de tourner l'île, et de chercher à y pénétrer à la faveur de la nuit. Elle aborde dans une petite anse du sud où, une fois débarqués, ses soldats, après avoir égorgé quelques paysans endormis, mettent le feu à un village de Locmaria, signal pour la flotte et sujet d'alarme aux défenseurs du Grand-Sable qui tous, abandonnant leur poste, se sauvent dans la fortification. Dès le même jour, 27 juin, le comte de Horn, chef de l'armée de terre, descend au Grand-Sable à la tête de 5,000 hommes de troupes réglées, et fait sommer le commandant de se rendre; sur la réponse fière et négative de celui-ci, il ne veut ou n'ose l'attaquer; il ravage l'île, brûle quelques hameaux pendant un mois qu'il y reste, et se rembarque le 7 juillet suivant à 5 heures du soir, après son illusoire et barbare triomphe.

Ce fut alors qu'on ouvrit les yeux sur l'importance de cette

île et sur sa situation avantageuse pour le commerce maritime; on sentit qu'elle était pour tous les navires de nos ports de l'Océan qui vont aux Indes ou qui en reviennent, ainsi que pour ceux qui se livrent au cabotage, un attéragé des plus intéressants, soit à cause de la beauté et de la sûreté de ses rades où les navires de tous rangs peuvent, par tous les temps, mouiller à l'abri des vents contraires, soit par la certitude de trouver une retraite sous la protection des forts des batteries de la côte, s'ils viennent à être poursuivis par des corsaires ou autres vaisseaux de guerre ennemis, habitués à prendre la hauteur de cette île pour point de croisière dans l'assurance d'y rencontrer toujours des caboteurs ou des bâtiments partis de l'Amérique ou des Indes orientales. Ce ne fut néanmoins que 10 ans après qu'on commença à y travailler sérieusement; on éleva quelques redoutes, et, en 1685, le maréchal de Vauban fut chargé de construire une citadelle. Malheureusement il fut gêné par l'emplacement, et, malgré toute son habileté, il n'a pu éviter certains défauts présentés par la nature elle-même, des hauteurs qui l'environnent et la commandent; son génie n'a fait que les corriger. Elle ne fut achevée que vers 1692, et depuis une garnison royale y a toujours été maintenue. J'ai vainement cherché la maison habitée par ce grand homme dans ses différents voyages à Belle-Ile. Les descendants de Fouquet, cet exemple si frappant d'élévation et d'abaissement, à qui La Fontaine et Pellisson, pour l'honneur éternel des lettres françaises, sont seuls restés fidèles, ont conservé cette possession jusqu'en 1719 où le Roi la réunit à son domaine, et donna en échange à M. le comte de Belle-Ile, depuis maréchal de France, le duché de Gisors et Vernon, en lui permettant de garder durant la vie ce nom qu'il a su entourer d'illustration et de

gloire. Elle a passé ensuite à la province de Bretagne, d'après un contrat du 18 février 1759 jusqu'au moment où elle a été rendue au Roi sous le nom de marquisat royal de Belle-Ile-en-Mer.

Nous l'avons déjà vue attaquée par des ennemis jaloux ; elle va l'être encore. En 1703, elle fut bloquée par la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande sous les ordres de l'amiral Rook, qui appareilla, après quinze jours d'une station inutile pour elle dans cette rade, et fatigante pour les soldats et les habitants obligés de veiller et le jour et la nuit. Elle le fut de nouveau, au mois d'octobre 1746, par l'escadre anglaise commandée par l'amiral Lestok, qui venait de manquer son expédition sur Lorient ; elle s'éloigna, après avoir occasionné à la garnison beaucoup de fatigues durant quinze jours, surtout du 24 au 28 que tout le monde fut forcé de bivouaquer. Enfin, en 1761, il y eut encore une descente des Anglais, qui avaient formé le projet de prendre Belle-Ile pour avoir un équivalent du Port-Mahon enlevé sur eux, en 1756, par le maréchal duc de Richelieu. Le commodore ou amiral Keppel s'étant chargé, au commencement de 1758, de reconnaître et de sonder par lui-même la côte, y débarqua avec quatre ou cinq hommes, un dimanche, pendant la grand'messe de Locmaria ; habillé en matelot, il y examina seulement le Port-Andro, parce que des soldats du régiment de Berwick, voyant des marins armés sur le rivage, coururent pour les arrêter. Mais ceux-ci se rembarquèrent promptement, et leur chef vit d'un rapide coup-d'œil que cette partie n'était pas assez fortement défendue par l'artillerie, relativement à sa situation vis-à-vis la belle rade. Par suite de ces remarques, le 7 avril 1761, sous les ordres du commodore, l'escadre anglaise composée de 20 vaisseaux de ligne et frégates,

avec 3 galiotes à bombes, 120 navires de transport qui portaient 14,000 hommes de troupes réglées, entra, par la pointe de Locmaria, dans la rade de Belle-Ile, où elle mouilla en travers du Grand-Sable.

Le 8 au matin, elle met à la mer 45 bateaux plats, avec toutes les chaloupes et canots, les vents étant au nord petit frais ; à 9 et 10 heures, les envahisseurs détachent une division de plusieurs vaisseaux de ligne et de transports, font porter dans la rade de Sauzon tous leurs bateaux plats à la traîne chargés de troupes, et viennent s'emboîser en même temps devant le port de ce bourg qu'ils canonnent et bombardent, avec menace d'y descendre. En même temps le gros de la flotte appareille, vent arrière, double la pointe de Locmaria, et vient occuper la rade de Port-Andro. A midi et demi, deux vaisseaux de 64 avec deux galiotes à bombes s'y arrêtent aussi et canonnent si vivement la batterie française qu'au bout de deux heures ils en éteignent les feux. Ensuite 1,300 hommes débarquent des bateaux plats qui les ont portés. Les troupes destinées à la défense, les chargent à la baïonnette avec tant de vivacité qu'ils sont dérangés dans leur attaque, la moitié des navires virent de bord, et les soldats descendus à terre sont tués ou pris. L'attaque de Sauzon ne fut faite que pour attirer dans cette partie l'attention de M. de Sainte-Croix qui commandait dans l'île, et occasionna une diversion dans nos troupes.

L'escadre, n'ayant pas réussi dans sa tentative de débarquement, se retire dans la grande rade du Palais, où elle reste mouillée, et plusieurs vaisseaux et frégates à la voile ne cessent de croiser sur les différents parages de l'île, coupant toute communication avec le continent. Enfin, le 22 avril, dans les grandes marées, Keppel fait, dès la pointe du jour,

des signaux pour qu'on recommence l'attaque par un temps favorable, par des vents nord-ouest petit frais et une mer calme. Huit vaisseaux de ligne se dirigent sur la pointe de Locmaria dans la rade de Port-Andro; deux autres plus forts les suivent et poussent dans celle de Port-Maria et de Port-Blanc-d'Arzic. Les dix navires s'emboissent en travers du lieu de leur destination respective. Peu de temps avant cette disposition, la partie de l'escadre arrêtée vis-à-vis de Sauzon vient se réunir à l'autre plus considérable, avec un renfort arrivé d'Angleterre dans la nuit du 21 au 22 (quatre vaisseaux de ligne, vingt-et-un bâtiments de transport chargés du régiment de Bourgoyne (dragons), quarante bateaux plats à la traîne, que les Anglais remplissent de troupes aussitôt après avoir mouillé). Alors elle s'apprête à l'attaque de la batterie du Cardinal et menace de descendre à Sauzon; ce qui prive les défenseurs d'un 2^e bataillon forcé de rester près du bourg, lorsqu'il aurait pu leur être si utile ailleurs.

A 7 heures et demie, tous les vaisseaux embossés commencent à canonner les différentes batteries, et la bombarde jette force bombes et grenades; ils tirent à ricochet et font des feux croisés sur les hauteurs pour empêcher l'approche des troupes; l'escadre de Sauzon, par la même manœuvre, retient celles qui se trouvent dans cette partie. Dans cette circonstance, M. le chevalier de Sainte-Croix emploie des troupes des régiments de Bigorre et de Nice; en marchant sur la hauteur, il rencontre, dans la coulée à 50 toises de la côte, cent grenadiers anglais; il détache la compagnie de grenadiers de Nice qui en un instant les culbute, en leur faisant 60 prisonniers et en tuant le reste. Après quoi ce régiment continue sa marche et rencontre en bataille, derrière un petit mur d'environ 4 pieds de hauteur, deux mille Anglais qui,

débarqués, avaient gravi la montagne par une pointe de rochers descendant en pente douce et par un autre endroit voisin pendant que leurs vaisseaux ne tiraient plus qu'à poudre. Nice les attaque vivement ; ils se défendent de même, nous tuent ou blessent plusieurs officiers ; la moitié de la compagnie de grenadiers succombe avec beaucoup d'autres soldats. S'apercevant alors du peu de troupes qu'il doit combattre, l'ennemi monte le petit mur et fait un mouvement pour envelopper le bataillon qui, par un demi-tour à droite, recule chargé en dos par les Anglais. M. de Sainte-Croix ordonne au régiment de Bigorre de marcher sur eux ; la manœuvre est mal exécutée, et les feux des vaisseaux ennemis ayant obligé de s'acculer derrière Nice, il manque le plus beau moment possible de charger les assaillants. Il les aurait pris par leur flanc gauche lorsqu'ils faisaient un quart de conversion par la droite pour se présenter de front à la petite batterie de deux pièces de campagne qui leur tuait beaucoup de monde. Il aurait ainsi donné à Nice le temps de se reconnaître et de l'imiter en chargeant à la baïonnette ; l'artillerie continuant de tirer, l'ennemi aurait été obligé de mettre bas les armes après de grandes pertes : mais les deux régiments dans le plus grand désordre ne peuvent se former ; l'Anglais marche toujours en tirant comme à l'exercice, et, plusieurs ennemis ayant été tués ou blessés, les deux pièces alors sont abandonnées. Le chevalier de Sainte-Croix ayant, à la tête des régiments, exécuté cinq attaques sans succès, fait sonner la retraite et rassembler toutes ses troupes sur les hauteurs de Palais. Voyant l'abandon de la côte, le commodore met toutes les siennes à terre par les trois points, et elles restent en bataille sur une hauteur toute la nuit s'attendant à une lutte qui n'eut pas lieu. Le 23 à dix heures du matin, toute

l'armée anglaise sur trois colonnes occupa des hauteurs favorables, et vint asseoir près du bourg de Bangor son camp, qu'elle a occupé et où s'est tenu le quartier-général pendant tout le siège de la citadelle, battue en brèche 26 jours et autant de nuits par des batteries dont la plus proche était à environ 100 toises et la plus éloignée à 150. L'attaque fut vive et terrible, la défense intrépide et persévérante; enfin le 7 juin 1761, le chevalier de Sainte-Croix, qui avait déployé le plus grand courage, fut forcé, pour ne pas sacrifier inutilement un plus grand nombre de ses braves soldats, puisque du continent ne lui venait aucun secours, de faire avec MM. Keppel et Hodgson, généraux de mer et de terre au service du monarque anglais, une honorable capitulation en treize articles dont le premier, accordé par une flatteuse distinction en faveur de la belle défense faite par la citadelle, est ainsi conçu : « Toute la garnison sortira avec les honneurs de la brèche, tambour battant, drapeaux déployés, mèche allumée et trois pièces de canon, avec 12 coups à tirer chacune; chaque soldat en aura 15 dans sa cartouche (aujourd'hui giberne); tous les officiers, sergents, soldats et habitants pourront emporter leurs équipages, et les femmes suivront leurs maris. »

En voici quelques autres qui pourront intéresser :

Art. 3. — Il sera fourni des bâtiments pour transporter les troupes françaises, par le plus court chemin, dans les ports de France les plus voisins de Belle-Ile, et l'on profitera du premier vent favorable.

Art. 5. — Il sera donné un bâtiment, lorsque les troupes seront embarquées, aux sieurs chevalier de Sainte-Croix, brigadier des armées du Roi, de la Ville, lieutenant de Roi, de la Garrigue, colonel d'infanterie, avec brevet de comman-

dant au défaut du chevalier de Sainte-Croix, les officiers de l'état-major et ceux de l'artillerie et du génie compris, ainsi que les trois pièces de canon et les soldats du corps d'artillerie, pour être transportés à Nantes avec leurs femmes, avec les domestiques et équipages qu'ils ont dans la citadelle, sans qu'il soit permis de les visiter ; il leur sera fourni des vivres de bâtiment comme on en donnerait aux officiers anglais de pareil grade.

Art. 8. — Les sieurs de Taille, capitaine-général de la garde-côte, Lamy, major, deux lieutenants de canoniers et 90 canoniers des garde-côtes, soldés par le Roi, seront maîtres de rester dans Belle-Ile, ainsi que tous les habitants, sans qu'il leur soit porté aucun préjudice dans leurs personnes ni dans leurs biens, et, s'ils ont envie de vendre leurs biens, meubles et immeubles, barques et filets pendant cet intervalle et de passer en grande terre, il ne leur sera fait aucun empêchement, mais tout au contraire, tous les secours et passe-ports leur seront fournis.

Art. 10. — La religion catholique, apostolique et romaine sera exercée dans l'île avec la même liberté que sous la domination française, et les églises seront conservées avec leurs recteurs, curés et autres prêtres qui seront maintenus dans leurs privilèges, fonctions, immunités et revenus, et qui, en cas de mort, seront remplacés par l'évêque de Vannes. (Et il ne faut pas oublier que les Anglais étaient protestants, et que notre orgueil national subissait les humiliations des dernières années du règne de Louis XV.)

Art. 13. — Mise en liberté des prisonniers de guerre tant Anglais que Français. Trois jours seront accordés pour l'évacuation de la citadelle, et toutes les choses nécessaires pour

l'embarquement seront prêtes pour recevoir la garnison et ses effets.

Peu de jours après la capitulation de la citadelle et après le départ de la garnison française, le quartier-général descendit de Bangor à Palais, et les troupes britanniques se répandirent dans l'île en différents campements. Les Anglais firent de nouveaux retranchements sur les côtes et, pendant leur séjour, réparèrent les anciens pour leur propre défense.

Les églises paroissiales de Locmaria, de Bangor et Sauzon, avec les chapelles de Saint-Sébastien et de la Congrégation des femmes à Palais furent prises pour servir d'hôpitaux aux vainqueurs, les ressources ordinaires ne suffisant pas. Ils y joignirent même plusieurs villages et des maisons ailleurs, preuve manifeste du grand nombre de leurs malades et de leurs blessés, outre celui de leurs morts.

Le 21 octobre et le 27 novembre 1761, des troupes anglaises avaient quitté l'île pour leur expédition de la Martinique. Le général Hogdson fut remplacé par M. de Crawford, qui le fut lui-même, en 1762 (17 mars), par le brigadier Lambert, ayant eu pour successeur le colonel Forester, du régiment de Stuart.

Le 27 novembre 1762, arriva dans l'île un parlementaire envoyé par M. de Redmont, commandant à Vannes, pour annoncer au gouverneur Forester que les préliminaires de la paix venaient d'être signés à Fontainebleau, le 3 du mois, entre les ministres et ambassadeurs plénipotentiaires de France, d'Espagne et d'Angleterre. Ils furent ratifiés bientôt après, et, le 8 décembre suivant, la flotte anglaise, composée de plusieurs vaisseaux de transport, et, le 9 du même mois, le vaisseau de guerre le *Lancastre* quittèrent la rade qui se

trouva vide et libre pour la première fois depuis le 7 avril 1761. Le 10 et le 11 avril 1763, il arriva en rade 13 vaisseaux de transport et une frégate pour l'évacuation de la place, et le transport en Angleterre de toutes les troupes formant la garnison. Ils restèrent trois jours devant Palais, et, le 10 mai, le gouverneur et les autres chefs de corps s'embarquèrent aussi, après avoir remis la place à M. de Warren, maréchal des camps, commandant l'île, et au régiment de Vivarais. Le 11, ils avaient disparu, et depuis ce jour, après deux ans de possession par les Anglais, elle nous est restée par suite d'un échange contre Minorque, conquise par nous au commencement de cette guerre. Lorsque sous Louis XVI notre marine, grâce aux soins de ce roi véritablement ami de son peuple et à l'élan enthousiaste de la France, recouvra son ancien éclat dans nos luttes généreuses en faveur de l'indépendance américaine, aujourd'hui cruellement rougie de flots fratricides de sang, les Anglais n'osèrent rien entreprendre sur l'île, et pendant la tourmente de grandeur et d'effroi de notre prodigieuse Révolution, la fermeté et le courage de nos généraux et de nos soldats ne permirent pas à leurs vaisseaux d'exécuter leurs projets ambitieux sur notre possession. Sous l'Empire, pendant que la victoire, dans son vol dirigé par l'un des plus beaux génies guerriers de tous les temps, nous ouvrait les portes des diverses capitales de l'Europe, la fière Albion, dans l'égoïsme indifférent et rassuré de son île, tenait continuellement devant la nôtre, entre Quiberon, Houat et Hædic, une escadre qui la rendait maîtresse de toutes les communications maritimes. Que de fois ses navires n'ont-ils pas pris nos embarcations et nos marins ! Les femmes, les dames surtout, ils les traitaient très-bien, et, après leur avoir permis de visiter les orgueil-

• leurs instruments de leur puissance, les chefs les faisaient ou les laissaient descendre aux lieux vers lesquels elles se dirigeaient. J'ai vu moi-même les difficultés de ce voyage, et j'ai pensé être pris par eux lorsque, joyeux écolier du collège de Vannes, je revenais jouir de mes vacances sur ces rivages chéris ; poursuivis par leurs péniches, dont les pierriers nous lançaient leurs biscatens effleurant l'eau à nos côtés, nous étions parfois obligés, passagers et matelots, de relâcher dans un petit port voisin à l'abri des canons. Depuis la paix de 1815, après que le géant fut écrasé à Waterloo, l'art a de plus en plus fortifié par ses prodiges nouveaux cette Ile que ne prendraient pas aisément les ennemis, si l'avenir devait en susciter à notre belle France.

Je viens d'exposer mon Ile sous ses aperçus historiques, dans ses nobles luttes de courage persévérant contre les ennemis qui vinrent la menacer ou l'attaquer ; je dois la présenter sous les autres rapports et dans son intéressant ensemble que je ne pourrai que légèrement effleurer.

Le climat de Belle-Ile est très-tempéré ; on la dirait détachée de ces mers favorisées des rayons d'un fécondant soleil ; elle semble la sœur bénie des îles fortunées de l'Orient ou de la Méditerranée. On y voit prospérer les fruits de ces fertiles terres, le raisin noir ou blanc, la mûre, la figue et les légumes savoureux ; les blés y sont beaux et abondants, ainsi que les plantes médicinales. L'agriculture, si justement appréciée partout aujourd'hui dans la France, et si docile aux encouragements et aux efforts de l'État et des particuliers, était tombée dans un dépérissement inconcevable depuis que le domaine bellislois avait été réuni à celui du prince et régi par les fermiers généreux qui, destructeurs ignorants et cupides d'un bon sol, en tiraient, pour ainsi dire, toute la quintessence, et

chargeaient de la recette des hommes toujours accompagnés de grenadiers, la baïonnette au bout du fusil. La ruine arriva bientôt, et les cultivateurs, réduits à l'impuissance, mettaient la clé sous la porte, et allaient chercher sur le continent un sort moins affreux. La conquête passagère des Anglais en 1761 acheva le désastre par la perte que firent les colons de leur bétail, de leurs charrues, de leurs charrettes, et généralement de leurs outils aratoires, par la démolition ou l'incendie de beaucoup de leurs maisons ; ces malheureux furent forcés de quitter une patrie qui ne pouvait plus les nourrir. Les autres cherchèrent dans la pêche de la sardine un gain plus rapide et plus considérable que le produit de leurs labeurs. Ces émigrations de la misère contribuèrent à la dépopulation forcée de l'île. Après la triste paix de 1763 qui mit fin à nos revers par de désolantes concessions aux Anglais, Louis XV fit passer, l'année suivante, quatre-vingts familles venues de l'Acadie qui cessait de nous appartenir ; elles étaient en dépôt à Morlaix et à Saint-Malo et avaient été conduites par un prêtre des missions étrangères, Le Loutre, né dans la première de ces villes. Il était resté très-longtemps au Canada, et y avait même rendu des services à l'État. Ce respectable ecclésiastique travailla, de concert avec l'inspecteur des domaines, à l'établissement de ces Acadiens qui ont laissé dans l'île une race belle, robuste et de haute taille. L'agriculture répara peu à peu ses malheurs ; elle y devint ce qu'elle était alors sur le continent et sur les côtes. De plus, les Américains nous avaient apporté la pomme de terre. Il y a cette année un siècle précis, et les Bellilois la mangeaient avec plaisir lorsqu'elle était inconnue partout ailleurs où Parmentier ne l'avait pas encore fait naître et apprécier. Cependant la culture de la terre laissait sous plusieurs rapports beaucoup à désirer. Un jeune homme plein

d'un patient courage, M. Trochu, chargé des subsistances militaires de l'île, après que les vicissitudes ordinaires et toujours enfin acceptables des révolutions avaient retiré cet emploi à ma famille, vint, au commencement du siècle, travailler à l'amélioration de cette science qui n'attendait que des hommes capables et de bonne volonté. Le nom de cet heureux agronome est célèbre ; il n'est plus ; mais il a laissé un digne continuateur de ses utiles travaux. Sa mort récente m'a inspiré les vers suivants qui résument ma pensée sur le sujet que je traite, et que, pour cette raison, je crois pouvoir placer ici.

BELLE-ILE ET M. TROCHU, PÈRE,

Créateur de ses deux terres réunies, **Souverain et Bruté.**

dans la commune de Sauzon.

Les vaisseaux ennemis ont porté leur menace
Au pied de ses remparts élevés par Vauban,
Et, fatigués toujours, sans y laisser leur trace,
Par le vent emportés, ont fui notre Océan.

Tantôt douce de calme, expirant aux rivages,
D'un murmure léger la vague emplit les airs,
Tantôt, grosse et tonnant au souffle des orages,
Epouvante l'écho de sauvages concerts.

D'agréables vallons, riches de leur verdure,
S'embellissent du cours et du bruit des ruisseaux,
Autour des monts nombreux étendant leur ceinture
Dont la longue fraîcheur se nourrit de leurs eaux.

Malgré l'effort des vents grossis de leur colère
Qui des flots trop souvent gonfle et blanchit le cours,
En produits savoureux abonde cette terre ;
Des îles du Midi vous rêveriez les jours.

Mais la stérilité, fille de l'ignorance,
De landes et d'ajoncs défigurait des lieux
Où pouvait par des soins sourire l'abondance
Sous les habiles mains d'un progrès sérieux.

Des défauts arrêtaient la culture elle-même ;
Insouciant et molle elle allait au hasard,
Sans avancer jamais, jusqu'au moment suprême
Qui devait l'enrichir par les bienfaits de l'art.

Enfin elle arriva cette heure désirée
Qui de ce sol allait extraire ses trésors,
Et demander au temps compte de la durée
De l'étonnant retard si fatal à ces bords.

Un jeune homme marqué du sceau de la puissance,
Pour les luttes armées, ferme et rempli d'ardeur,
Apparut dans nos murs, et bientôt il commence,
Les vœux sur l'avenir, son utile labeur.

Dans son immense éclat resplendissait l'Empire,
Et toutes les grandeurs, dociles à ses vœux,
Couvraient Napoléon, qui vers elles aspire,
Du plus pompeux prestige accordé par les cieux.

Sous ses drapeaux partout accourait la victoire
Qui rendait les Français maîtres des nations :
Le jeune agriculteur ne voulait d'autre gloire
Que celle d'augmenter le nombre des sillons.

Un sol abandonné, qui trompe l'espérance
D'un premier possesseur trop tôt découragé,
Est à vendre ; il l'achète, et sa noble constance
Vaillamment soutiendra le combat engagé.

Le chardon épineux, la ronce qui s'enlace
Par ses longs anneaux verts au sol déshérité,
Par ses soins assidus ont aussitôt fait place
Aux bienfaits généreux de la fécondité.

L'homme et le temps jaloux ont frappé la couronne
Des antiques rameaux dont les troncs ne sont plus ;
Peu d'arbres sont restés dans ces champs qu'abandonne
Une utile culture, aux soins trop méconnus.

Plus sage, plus heureux, lui contre les tempêtes
Sait se faire un rempart d'arbres qui vont croissant,
Et sous le vert rideau qui pare ses conquêtes
S'abritent les produits d'un sol reconnaissant.

L'Empire était tombé sous le poids de sa gloire ;
Les Bourbons de l'exil retrouvent la douleur ;
La République un jour renaît dans notre histoire ;
De Napoléon trois nous sentons la grandeur.

Sous des chefs différents, dans la paix, dans l'orage,
Lui cultiva ses champs, toujours plein de courage

Et toujours studieux ;
De la stérilité partout fuit la tristesse ;
Ses champs soignés et gras rendent avec largesse
Ce qu'il a fait pour eux.

Souverain et Bruté deviennent des modèles ;
Les laboureurs enfin, à ses leçons fidèles,
Ont marché sur ses pas :
L'île renouvelée a senti le miracle ;
L'œil erre avec bonheur sur ce nouveau spectacle
Qu'il ne connaissait pas.

Vénéré patriarche, il a quitté la terre
Au milieu de ses champs son séjour ordinaire
Et si doux à son cœur :
Sa famille, éplorée au moment qu'il succombe,
Et l'île tout entière ont entouré sa tombe
De leur juste douleur.

Il est mort plein de foi, de jours et de constance,
Heureux de ses succès, modeste récompense
De son ambition :
L'un de ses fils, guerrier des braves le modèle,
Et l'autre qui poursuit son œuvre paternelle,
Feront bénir son nom.

Puissé-je, ainsi que lui, reposer dans mon île,
Comme l'oiseau des mers, dans mon dernier asile,
Au bruit des mêmes flots où j'errais autrefois !
La terre des aïeux là me serait légère,
Sous l'arbre solitaire,
Près des tombeaux amis, à l'ombre de la croix.

Le principal commerce de l'île était celui de la sardine; il occupait jusqu'à 200 bateaux de pêche, 800 hommes pendant six mois de l'année, outre les femmes chargées de la salaison, les tonneliers et autres ouvriers, ainsi que plusieurs matelots qui achetaient ce petit poisson frais dans la rade pour le transporter à Nantes, à la Rochelle, à Bordeaux et ailleurs. Le produit pouvait monter à six cent mille francs, source de plusieurs fortunes particulières dans ces temps.

Le commerce des vins y était aussi très-bon autrefois, toujours proportionné à l'abondance ou à la stérilité de la pêche et au nombre des troupes de la garnison : mais les fermiers des devoirs de la province, y ayant établi des magasins de vins et d'eaux-de-vie, s'assurèrent comme un privilège exclusif aux dépens des particuliers qui ne firent presque plus rien. Ils avaient aussi accaparé le monopole du froment qu'ils vendaient à des villes voisines pour le faire passer où ils le jugeraient à propos, et les colons demeuraient étrangers à tous ces produits, se contentant de vivre du peu qui leur restait.

M. Fagon, intendant des finances, enchanté du compte qu'il s'était fait rendre de la douceur et de la température du climat, ainsi que de la bonté du sol, avait eu le projet d'établir à Belle-Ile une manufacture de soierie. Il avait même envoyé au receveur des domaines, en 1743, de la graine de mûrier blanc à semer dans les endroits garantis des vents du nord-est, avec un mémoire instructif sur la culture de cet arbre, sur l'éducation des vers et la manière de perfectionner le tirage de la soie. Malheureusement la mort mit fin à cette tentative qui, faute de protection et d'argent, fut entièrement abandonnée. Et cependant avec des feuilles de mûrier rouge, si commun dans l'île où il vient sans beaucoup de

précaution ni de travail, des Provençaux, établis depuis quelque temps, y élevaient beaucoup de vers qui leur produisaient une riche moisson de fort belle soie. Malheureusement aussi le dépérissement du commerce de la sardine, leur principale ressource, les obligea d'abandonner l'île où leur utile exemple est resté sans imitateur. Toute la surface de Belle-Ile parait plane et unie, dénuée presque de bois, excepté maintenant à la campagne Trochu. Les 128 villages ou hameaux, indépendamment des trois principaux bourgs et de la ville, sont répandus çà et là, peu éloignés les uns des autres. De distance en distance se trouvent des vallons assez profonds qui commencent vers le centre de l'île et vont se déboucher à la mer; plus ils en approchent, plus ils se creusent, et dans chacun murmure un petit ruisseau qui se dessèche sous les ardeurs de l'été, de sorte qu'il ne reste plus alors qu'une petite plaine d'environ un kilomètre entre leur naissance réciproque dans toute la longueur de l'île du nord-ouest au sud-est.

Il serait trop long d'entrer dans une infinité de détails sur les signaux placés en temps de guerre, la nuit, aux points les plus élevés et le plus à portée de se voir mutuellement, sur les pavillons de différentes couleurs hissés à un mât, sur le réchaud nocturne élevé sur des hampes de 13 à 18 pieds où se trouve prêt à être allumé par une mèche combustible un tourteau d'étoupe goudronné, et sur les fusées lancées parfois dans les ténèbres pour aider à distinguer mieux et à désigner le nombre des vaisseaux en vue et le côté vers lequel ils font route. Un beau phare, construit sur la pointe de Port-Donan battue par une mer sauvage, rend maintenant des services plus grands encore aux habitants et à la navigation. Il serait aussi trop long de parler des batteries et des forts dont la

côte est hérissée dans toute sa circonférence, de ses flots, de ses pointes si avancées dans les flots, des anses et des petits ports qui s'y comptent en grand nombre, de ses belles roches à grottes, surtout de celle qu'on appelle le *gros rocher*, séparée du rivage à la haute mer, et armée de canons fort utiles dans un moment périlleux, de ses curieuses forteresses et citernes, de son très-modeste château Fouquet dont le plus grand mérite est de rappeler un nom célèbre, et de ses sables qui brillent au loin. On a fait de vaines tentatives pour y établir des salines et y acclimater des huîtres; on donne diverses raisons de ce double insuccès qu'on n'a pas depuis cherché à réparer.

On compte dans Belle-Ile quatre paroisses ou communes, le Palais, Sauzou, aujourd'hui Port-Philippe, Bangor et Locmaria. Le Palais, ville qui tire son nom de la résidence des anciens seigneurs, est le chef-lieu de l'île; elle est située dans un vallon au pied de la citadelle, dont elle n'est séparée que par un petit port ou havre asséchant à chaque marée; elle est assez bien bâtie et partagée par trois rues principales. Napoléon, plein de l'idée préservatrice de Vauban, voulait la protéger par une enceinte de casemates que j'ai vue avancer tous les jours, et que le temps ne lui a pas permis d'achever. Avant que la province eût afféagé les terres, le pasteur était à portion congrue; il avait cent livres comme recteur et cent en qualité d'official, payées sur les fonds du domaine, en outre son casuel et une quête d'un boisseau de froment par chaque ménage de la campagne, environ 2,000 fr. par année pour tout revenu; le vicaire pouvait jouir de 5 à 600 fr. Plus tard, après l'afféagement, leur sort s'améliora et le partage des autres ministres de l'île fut à peu près le même. M^{me} Fouquet avait fondé en 1698, pour secourir ses

vassaux dans leurs infirmités, un hospice qui devint et est encore l'hôpital militaire et civil.

Le bourg de Sauzon est le plus considérable, ainsi que sa paroisse, après le Palais; il est situé au nord, à la gauche d'un bras de mer remontant assez avant dans les terres, et formant un assez beau port qui, asséchant à toutes les marées, a été creusé par les Anglais dans leur éphémère possession, et dégagé par eux, à l'aide de la mine, de la plupart des rochers obstruant son entrée; il pourrait être très-utile, et recevoir de forts navires si les besoins du service exigeaient l'achèvement des travaux nécessaires pour atteindre ce but.

Celui de Bangor est situé presque au centre de l'île, dans le sud et à une lieue de la ville, au débouché d'un vallon. La tradition prétend que c'est le premier endroit qui a été habité, qu'il s'y dressait même autrefois une forêt appelée de son nom, et l'on regarde son église comme la plus ancienne. Il est à présumer qu'elle a été édiflée par une colonie de Cornouaille, lors de l'émigration des Anglais dans l'Armorique, qui a donné à cette paroisse le nom de l'évêché de Bangor, leur métropole. Sa construction et un écusson aux armes de ce comté, tenu dans les griffes d'un lion au-dessus d'un pilier, en seraient presque une preuve : d'ailleurs le breton des cultivateurs a beaucoup de rapport avec celui des Anglais; car nos habitants s'entendaient fort bien avec les soldats de cette province. Là j'ai vu deux pierres druidiques fichées vis-à-vis l'une de l'autre, appelées Jean et Jeanne de Runello, village où elles se trouvaient. D'autres monuments celtiques et peut-être romains se découvrent çà et là dans divers endroits séparés.

Le bourg de Locmaria, le moins étendu des quatre, es

situé à environ deux lieues de la ville, près d'un vallon et de la mer où s'avance une longue langue de terre ou cap portant son nom. L'église est entourée de maisons et a devant elle de très-beaux ormeaux. On disait autrefois les sorciers de Locmaria; je crois que c'est à tort; car j'y ai été nourri, et certes je n'ai jamais été sorcier en rien.

Lorsque Belle-Ile fut, en 1593, érigée en marquisat, il y fut établi une juridiction seigneuriale haute et basse pour l'administration de la justice, mesure qui épargnait aux habitants la peine d'aller au continent plaider pour les difficultés survenues entre eux. Elle était composée d'un sénéchal, d'un procureur fiscal, de quatre procureurs praticiens et de deux huissiers; elle relevait de la sénéchaussée d'Auray. Les difficultés nées à l'occasion du commerce étaient portées au consulat de Vannes, et ce qui est relatif à la mer était jugé par l'amirauté de la même ville. Il y avait un contrôleur des actes, dépendant de la direction de Nantes, et chargé de recevoir les revenus soit en grains, soit en argent. Après avoir joui pendant environ 900 ans de l'exemption de toute imposition sous les ducs de Bretagne et même sous les rois de France, les insulaires furent privés de leurs privilèges en 1749, et assujettis aux mêmes charges que les habitants de la terre ferme, capitations, casernements, dixième, vingtième, corvées personnelles, corvées de chaloupes pour la poste et de chevaux pour l'artillerie ou pour les fortifications lorsque le besoin l'exigeait. Les cabaretiers payaient 10 livres par barrique de vin de Nantes débité, 15 pour celui qui venait d'au-delà la province, 5 pour celui du crû de l'île où il était aussi estimé que celui de l'île d'Ars et de la presqu'île de Rhuis dans le golfe du Morbihan, et la même somme pour une barrique de cidre. Les habitants payaient le tabac au prix du continent, et les

soldats de la garnison 12 sols la livre; seule des trois, mon île ne produit plus de vin.

Le caractère bellilois, malgré cette disposition mélancolique naturelle aux habitants des côtes témoins journaliers des divers aspects de la mer, image la plus rapprochée de cet infini divin qui attriste et élève à la fois nos âmes, est gai, vif, franc et facile, obligeant, avide d'apprendre et assez intelligent.

Le passé de mon île n'est plus; elle a, comme le reste de la France, ressenti les puissantes influences du présent, et tout s'y est renouvelé comme ailleurs, soumis à cet avenir immense et inconnu qui nous appelle.

On ne peut guère parler de Belle-Ile, sans dire un mot de Houat et de Hædic ou petite Houat, qui étaient autrefois de son gouvernement et sont aujourd'hui du ressort de sa justice de paix; trois ou quatre lieues les en séparent. Elles paraissent avoir été unies anciennement à la presqu'île de Quiberon vers le nord; outre la tradition, des vestiges entre elles, une chaîne de rochers et des îlots, laissent peu de doute sur cette assertion.

Sur la partie la plus élevée de la première, des maisons, une église paroissiale et un presbytère très-modestes se trouvent dans le hameau le plus important. Cette peuplade pauvre, mais honnête, vit dans la plus grande union et sans procès; les hommes et les femmes, robustes et d'un parler breton très-doux, se regardent comme ne formant qu'une seule famille, et contractent rarement des unions au-dehors. Le bois y manque, et il y est remplacé par la fiente de vache desséchée et par le goémon ou varech pour le foyer. L'air y est très-bon, les eaux de source abondantes, et l'on y vit vieux. Elle est entourée par des rochers escarpés et par des

plages de sable accessibles aux chaloupes. On y trouve des forts protégeant les côtes, des pointes avancées dans la mer, des anses, un chenal, et l'art nouveau y a apporté ses moyens de défense. Pendant que les hommes se livrent aux exercices de la pêche ou de la navigation, les femmes seules y cultivent la terre avec l'aide de leurs petites bêtes à cornes et de leurs rares chevaux ; elles y élèvent aussi quelques brebis.

Le ministre de la religion est tout à la fois recteur, juge de paix, notaire, en ce sens qu'il transmet à qui de droit ce qu'il a fait, aubergiste même, car le débit de vin dépend d'un homme nommé par lui, et chaque famille ne doit avoir que la quantité accordée par lui et par les sages de l'endroit. Il a une barque et des marins à sa disposition. Le zèle religieux, avec l'amour de ses frères, l'attache à ces rocs sauvages que j'ai parcourus autrefois avec bonheur, et où, quoique jeune, j'aurais désiré vivre ; maintenant je le désirerais encore. Il est le pasteur et le père de cette famille pure et dévouée ; tous les matins et tous les soirs surtout la prière commune est dite dans l'église, et du milieu de ces flots inhospitaliers et de cette pénible existence, tous les jours la voix confiante de la reconnaissance monte vers le créateur de ces mondes infinis qui peuplent l'espace. Parfois, quand Hædic, sa sœur jumelle, n'a pas de prêtre, on arbore à Houat un pavillon blanc au moyen duquel les habitants, privés du sacrifice et groupés sur le rivage, peuvent aisément suivre les différentes parties de la messe. Que de fois sur nos côtes armoricaines, pendant le laborieux enfantement de nos libertés modernes au milieu des orages civils, un prêtre, qui ne pouvait prier sans exposer ses jours, n'a-t-il pas aussi, sur une barque au milieu des flots, célébré la messe à laquelle assistaient du rivage ou sur leurs canots les religieuses populations de l'Ouest !

Ce que nous disons de Houat peut s'appliquer à sa voisine Hédic, si ce n'est que celle-ci est plus petite, et ne jouit pas d'un air aussi salubre, à cause d'un marais d'eau douce qui, desséché par les moindres chaleurs, exhale des odeurs malsaines.

Lorsque les débris de l'armée royale, après leur défaite dans les sables de Quiberon sous l'épée victorieuse de Hoche, vinrent chercher un refuge dans la première de ces îles, la maladie, qui les avait déjà attaqués, y prit une intensité plus grande et acheva presque l'œuvre de la guerre.

Sous la République et sous l'Empire, ces deux îles étaient regardées comme neutres dans l'impossibilité où elles étaient de se défendre, et une flotte anglaise s'y tenait toujours dans un excellent mouillage. En 1813, lorsque pâlissait, dans son cours trop élevé, l'astre napoléonien, lorsque le phare fatal de Moscou avait brillé comme un sanglant météore de sinistre augure, qui allait montrer à la France surprise et épouvantée ses vaillants fils ensevelis sous les frimas et les neiges de la Russie ; lorsqu'enfin on murmurait partout, même dans l'enceinte de notre modeste collège, ces terribles mots : « c'est le commencement de la fin », le curé se crut obligé, par le serment qu'il avait prêté, de dénoncer à l'autorité les complots royalistes qui s'y formaient, les émissaires qui y abordaient et que j'ai vu fusiller sur la promenade de la Garenne, à Vannes ; il ne put y rester désormais, et il fut envoyé dans une paroisse séparée de la mer par deux lieues qu'il franchit longtemps tous les jours pour revoir de loin son désert chéri, et respirer un moment, en disant son bréviaire, l'air qui avait passé par-dessus son île regrettée.

Il n'est peut-être pas hors de propos de terminer ce sujet par un coup-d'œil sur les lieux voisins de Belle-Ile et par

quelques considérations omises dans la rapidité des premiers récits.

A trois lieues des côtes élevées de Belle-Ile, à sept environ de Vannes et de Lorient, s'allonge à plus de douze kilomètres dans la mer, du nord-ouest au sud-ouest, une pointe d'inégale largeur divisée en deux parties, la falaise et la presqu'île, la première jointe au continent entre les bourgs d'Ardeven et de Plouharnel, non loin de ces gigantesque pierres de Carnac, mystérieux monuments d'un passé que nous cherchons à deviner et à expliquer au présent qui les contemple et s'en étonne, longue d'une lieue, large d'un quart jusqu'à l'endroit où, rétrécie, elle n'est plus qu'un isthme d'environ trois cents pas que couvre parfois entièrement la mer dans les grandes crues favorisées par le vent : c'est Quiberon, qui à ses souvenirs antiques en joint de récents à traces sanglantes, mais nobles, je voudrais dire glorieuses si elles n'avaient pas été faites par des mains fraternelles et françaises. C'est une plaine inculte, avec des sables mouvants que le vent balaie et amoncelle ; là se dresse le fort Penthièvre, à l'entrée de la presqu'île qu'il protège, ne laissant qu'à l'est, au pied des rocs sur lesquels il est assis, pour passage une large grève couverte et découverte tous les jours par les flots. Cette seconde partie, la plus importante et la seule habitée, est large d'une demi-lieue et longue de deux lieues et demie. La côte ouest, d'environ 60 pieds de hauteur, roide et escarpée, est presque en tout temps inabordable par ses écueils ; celle de l'est, basse et d'un facile accès, a deux havres fréquentés par le commerce, Port-Haliguen et Port-Orange. Les habitants, au nombre d'environ deux mille, répandus dans une vingtaine de villages et dans les deux bourgs de Saint-Pierre à l'entrée et de Quiberon plus loin, ne trouvent pas pour leur nourri-

ture assez de blé dans ce sol peu fertile et sablonneux, très-propre à la pomme de terre cultivée avec soin à la charrue, n'élèvent que peu de bétail et ne tirent que de faibles ressources d'une mer qui n'est pas poissonneuse et ne leur livre que des huîtres estimées et d'autres coquillages. Autrefois ils ont été pêcheurs, lorsqu'abondait sur leurs côtes la sardine qui depuis préfère celles de Belle-Ile et de Groix, et l'incendie par les Anglais, en 1744, de plusieurs de leurs villages et de leurs bâtiments les a privés des ressources de leur rade. Aujourd'hui sans chaloupes, ils ne pêchent plus ; le cabotage, le long cours ou le service sur les vaisseaux de l'État sont l'occupation de la plus grande partie d'entre eux, et celle des autres consiste dans les travaux agricoles, partage presque exclusif des femmes, comme à Ouessant et dans beaucoup d'îles de notre archipel breton où elles préfèrent pour maris ceux qui bravent les dangers de la mer, et aussi parce que la terre ne suffirait pas à l'activité des hommes et aux besoins de la famille.

Ainsi que sur les autres rivages voisins, les terres y sont prodigieusement subdivisées en petites parcelles séparées par des murailles à pierres sèches, qui, dénuées d'arbres, hors quelques mûriers et figuiers, présentent un aspect assez triste, surtout lorsque les moissons ont été enlevées, et qu'on n'aperçoit plus que du sable, des murs et la mer. La fiente des vaches et le goémon desséchés composent là aussi le chauffage ordinaire des habitants gais et vigoureux, presque tous propriétaires et logés dans des maisons bien bâties. L'air y est excellent ; mais les chaleurs de l'été y diminuent l'abondance des eaux douces, et changent en marécages quelques petits étangs formés par l'hiver. Sa rade, placée entre Houat et Hædic au sud-ouest, la presqu'île à l'ouest, les côtes de Car-

nac à la Vilaine, de celle-ci à la Loire vers l'est, présentant, à l'abri des hautes terres de Belle-Ile au sud-ouest, un des meilleurs et des plus sûrs mouillages, n'a que deux passes praticables aux vaisseaux, celle du sud entre Hædic et le Croisic, célèbre depuis longtemps dans nos parages par ses salines et par son phare sur l'écueil du Four, celle de l'ouest entre Quiberon et Houat, où se trouve son principal mouillage, la *Chambre*, occupé par les Anglais dans toutes nos guerres maritimes, — sauf sous Louis XIV et sous Louis XVI, où la supériorité de notre marine était trop bien reconnue par eux, — distantes toutes les deux d'environ dix lieues, dimension la plus grande de la baie qui va s'avancant dans les terres toujours de plus en plus moins large et moins profonde.

Le siècle marche toujours avec ceux qui le secondent et le poussent, le char continue sa course, les écrasant et les remplaçant par d'autres également foulés et perdus plus tard sous ses roues : il est donc bon qu'on rappelle parfois les noms et les faits de ces victimes, et que l'humanité, dans son élan rapide vers l'énigme de l'avenir, couvre leurs tombes de fleurs, avec quelques larmes versées sur leurs faiblesses ou sur les dures erreurs et les nécessités de leurs temps d'orageuse transition. On peut maintenant, en s'astreignant à rester dans les données historiques et dans les traditions locales, sans entrer dans les domaines périlleux de la politique, soulever, en passant, un coin de ce voile d'un passé qui a préparé les bienfaits présents. Mais c'est une faculté légitime dont je n'userai pas si ce n'est pour dire que j'ai souvent parcouru ces plages si voisines de mon île, vu les places où sont tombés les braves des deux côtés, gravi le rocher où avait été acculé le brillant et malheureux Sombreuil, visité ceux qui, à la mer basse, mais commençant à monter lorsqu'on arriva au pied du roc dans les ténèbres et par les derrières, avaient, par

une prise importante et fatale aux Royalistes, donné entrée aux Républicains sous la conduite de l'adjudant général Ménage dans le fort Penthièvre, où peu après Hoche s'était arrêté pour récompenser ce chef par le grade de général de brigade; que j'ai entendu des combattants des deux côtés, réunis dans la presqu'île par le hasard de fonctions publiques différentes, s'entretenir sans passion et sans haine de ce douloureux passé, et semblant la plupart admettre une capitulation que l'histoire n'a pas confirmée.

Quiberon est trop près des monuments celtiques d'Erdeven, de Plouharnel, de Carnac et de Locmariaquer, pour n'en pas posséder, et il en a en effet plusieurs. De la pointe la plus avancée dans la mer, vis-à-vis Houat, Hoëdic et Belle-Ile, la vue se promène avec plaisir sur les côtes de Saint-Gildas et de Sarzeau, qui n'ont point oublié les noms d'Abélard, de Le Sage et du connétable de Richemont. Puis, dans un lointain vapoureux, c'est Groix avec ses maisons blanches et son trou retentissant de l'*Enfer*, c'est la presqu'île de Gâvre si riche de ses bonnes hultres, le Port-Louis avec ses édifices jadis beaux et son herbe dans les rues, sa citadelle, la moitié de celle de Belle-Ile, renfermant la chambre du prisonnier élevé depuis sur un des plus nobles trônes de l'Europe, le vieux Blavet jadis souverain de ces mers avant la création séculaire, en 1720, de la ville de Lorient par la Compagnie des Indes, dont la haute tour du port nous montre son phare brillant au loin dans les ténèbres. Devant ces rocs arides passent les vaisseaux qui, par la rade de Pénérf, par devant Pénestin aux sables de paillettes d'or, devant Biliers à l'antique et beau monastère de Prières, se rendent à l'embouchure de la Vilaine, si bien nommée pour ses jaunes et boueuses ondes, à la Roche-Bernard justement fière de son pont, plus élevé et plus hardi que celui de Brest, et qui donne entrée dans ce pays

Gallo (du latin *Gallus, Gaulois*), étranger maintenant au langage des Celtes, et conservant la naïve et vieille langue française avec ses expressions que le voyageur ne comprend pas toujours, et qui marquent l'attachement du paysan breton au langage des aieux quel qu'il soit.

Mais ces lieux, quoique voisins, nous ont éloignés de Belle-Ile et de ses flots dont ils me semblent un complément.

Belle-Ile compte parmi ses enfants quelques hommes éminents par leurs services et par leurs talents dans la marine, dans l'armée et dans d'autres carrières :

M. l'amiral Willaumez, né à Palais, d'où il partit jeune pour aller conquérir par son seul mérite la haute position qui a terminé sa laborieuse carrière. Un de ses parents, lieutenant de canoniers, avec fonction d'aide-major, reçut, ainsi que plusieurs autres, de Louis XV, pour s'être distingué pendant le siège de Belle-Ile, une gratification de 200 fr., avec l'expectative de la majorité de la capitainerie ;

M. Le général de division Bigarré, né à Palais, rue des Ormeaux, d'abord marin, puis officier dans les vélites de la garde consulaire, appelé pour suivre le roi Joseph en Espagne, général de division venu, pour son malheur, combattre les Royalistes soulevés du Morbihan en 1815, blessé à la bataille d'Auray, et privé bientôt, par une main imprudente et implacable, de son grade qu'il ne reprit qu'en 1830 et conserva jusqu'à sa mort à Rennes où il fut regretté par tous les partis. Napoléon l'avait marié, pour trop peu de temps, hélas ! à l'opulente fille de Rapina, ancien commissaire de la république dans les cantons helvétiques, sur lequel on fit ce quatrain :

Un bon suisse que l'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapina vient de rapine
Ou rapine de Rapina ;

M. Trochu, général de division d'un mérite reconnu, aide-de-camp de l'Empereur, fils du célèbre agronome qui a rendu tant de services à l'agriculture par ses travaux et par ses conseils dans notre île qui le regarde, quoiqu'il soit né à Rennes, comme un de ses enfants;

M. Sergent, curé de Bangor, auteur de la *Vie de Jésus-Christ* en vers français; enfant, je l'ai lue; je ne l'ai pas revue depuis; je ne puis donc pas la juger. Je me rappelle qu'on en parlait beaucoup; mais les juges étaient-ils compétents? Enfin elle a bercé ma plus tendre enfance.

Deux endroits dangereux se trouvent dans la partie de l'Océan qui environne notre île, entre elle et le continent : les *Petits-Trous* et la *Teignouse* qui, exposés à des courants variés et forts faisant monter et descendre alternativement les navires qui y passent, les tiennent quelquefois longtemps dans cette fâcheuse position jusqu'au moment où la mer montante domine toute ces importunes fluctuations, que j'ai éprouvées moi-même dans nos frêles embarcations où je payais mon large tribut aux flots.

Le roi, satisfait de la conduite de ses troupes pendant le siège de Belle-Île, leur envoya des gratifications, et, à cette occasion, je transcrivis entre autres lettres celle-ci adressée par M. le duc de Choiseul à M. de Taille, capitaine général de la capitainerie garde-côte de l'île.

Versailles, le 15 août 1761.

M. le chevalier de Sainte-Croix ne m'a pas laissé ignorer, Monsieur, les preuves que vous avez données de votre zèle pour le service pendant le siège de Belle-Île. Le Roi, à qui j'en ai rendu compte, est très-satisfait de votre bonne conduite, et Sa Majesté vous accorde en cette considération une gratification de 480 livres, pour vous tenir lieu d'appointements en vous conservant votre grade de capitaine général de Belle-Île.

Je suis fort aise que vous m'avez mis à portée de vous procurer cette marque de satisfaction, et je vous en prévient avec plaisir.

Je suis, etc.,

Le duc DE CHOISEUL.

C'était une faible récompense pécuniaire ; mais aussi les vivres étaient alors à si bon compte, moins chers même qu'au continent où la vie était si abondante et si facile, les agneaux à 10 sols, les poulets à 5, les toisons à 8, les lapins et les lièvres à des prix moindres encore ; le gibier de mer y était plus nombreux que celui des champs. On n'a jamais pu y élever de perdrix ; elles disparaissaient sous les attaques des oiseaux de proie ou des habitants ; le prix des coquillages et du poisson y était dans la même proportion. Quelle fabuleuse différence entre ces dépenses et celles de nos jours ! Ce vœu de Henri IV : « Je voudrais que chaque laboureur eût la poule au pot, » était-il donc si exagéré ? Nos ressources aujourd'hui doivent être plus multipliées pour satisfaire à nos besoins plus étendus et plus divers. Nos sciences, notre commerce et notre industrie y pourvoient ; mais tout admirateur sincère, tout ami loyal du progrès désirerait qu'il n'étendît pas trop loin nos désirs de bonheur, et qu'il nous apportât aussi la modération seule capable de nous faire goûter notre bien-être si différent du passé, et nous rendit ainsi véritablement heureux sous les rapports tant physiques que moraux.

Pendant que la Bretagne s'agitait sous la grande impulsion qui poussait la France et semblait la secouer jusque dans ses fondements pour faire sortir de ses entrailles ces grandes choses qui ont émerveillé le monde ; pendant que le sang, qui malheureusement arrose la tige de toute idée grande et utile, coulait ailleurs, notre pauvre île n'éprouvait que les embarras de nourrir ses habitants et ses nombreux soldats dans ses forts et dans ses bourgs ; le besoin même força de se sai-

sur d'un vaisseau américain ancré devant l'île, et les vivres dont il était chargé apportèrent à la faim du calme et de l'abondance pour quelques jours. Je me trompe cependant : après la déplorable affaire de Quiberon, dont le bruit des canons retentissait jusque dans nos vallons solitaires, un imprudent émigré eut la fatale idée de venir à Belle-Île; il y fut bientôt découvert dans la cheminée d'un tailleur, et ces deux malheureux rougirent, pour la première et la dernière fois, de leur sang ce sol immaculé jusqu'alors ; mais ce fut du moins sous la balle du soldat qui ne déshonore pas, et non sous la hache du bourreau qui flétrit et glace par le froid de l'acier.

Il est à remarquer une autre particularité de l'île. Dans les dernières années de la République et sous l'Empire, au milieu de ces brillants officiers et sous-officiers sortis de l'élite de la bourgeoisie enthousiaste, et entourés du prestige de la jeunesse et de la gloire, que tout petit j'admiraient tant, je me le rappelle, quelques-unes de nos gracieuses insulaires, nées d'ailleurs sur les bords de la mer d'où sortit, dit-on, la Vénus antique, ne restèrent pas indifférentes aux hommages rendus à leur beauté ; plus d'un enfant de l'amour naquit, et jamais la main barbare d'une mère ne se porta violemment sur sa frêle existence ; au contraire, elle lui fut douce et secourable ; plus d'un brave marin et d'un soldat durent le jour à ces unions consacrées et légitimées plus tard par la religion.

Aucun trouble civil ni religieux n'exista dans l'île ; la loi était exécutée sans résistance ; les prêtres non assermentés avaient fui un sol où ils ne pouvaient plus rester ; les ecclésiastiques constitutionnels n'avaient fait que paraître ; les soldats fraternisaient très-bien avec nos paisibles habitants ; la véritable valeur est toujours douce et humaine. Les autorités se recrutaient dans tous les rangs, et moi, né le 2 dé-

cembre 1796, j'ai été porté à la mairie devant l'officier municipal, l'ouvrier Manotte. Seulement à Locmaria l'empreinte du passé fut plus durable : des laïques et même des officiers républicains, un entre autres que j'ai connu depuis, récitait, les dimanches et les fêtes, les offices de l'Eglise, et plus tard, quand fut conclu le Concordat entre le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII, quelques-uns de ces habitants restèrent fidèles aux vieux pasteurs dont ils avaient mal compris les enseignements à leur départ, et formèrent ce qu'on appelait alors la petite Eglise, rebelle aux nouveaux ministres du culte et à cet accord qui avait changé, sous l'omnipotence pontificale, les règles disciplinaires de l'ancienne Eglise gallicane. Leur fidélité même les égarant, leur erreur se prolongea longtemps dans leur culte privé et secret. A défaut de prêtres non concordatistes, le plus ancien ou la plus ancienne de la petite réunion récitait les offices auxquels assistaient et répondaient les autres.

La langue bretonne de l'île n'a pas la pureté de celle du continent, et bien moins encore de la Cornouaille et du Léonais. Je ne sais si elle a eu autrefois beaucoup de chansons et de légendes populaires et traditionnelles; je ne me rappelle pas en avoir beaucoup entendu parler, et ce n'est point étonnant; le commerce continuel des soldats et des marins avec les insulaires de la ville et des campagnes leur rend à tous facile et habituel le français, dont ils se servent même entre eux.

L'île a été, sous tout l'Empire, la garnison habituelle des troupes coloniales condamnées à y rester par l'interdiction des mers à nos vaisseaux. Plus tard elle fut aussi celle des réfractaires dont abondaient les forêts du Morbihan, malades presque tous des souffrances des prisons et de leur vie sauvage. Ils étaient campés sur les glacis de la citadelle où je les

ai vu bien des fois; beaucoup succombaient à leur mal, et les autres, à peine rendus à la propreté et à la santé, étaient occupés aux exercices militaires, et allaient ensuite rejoindre leurs différents corps. Depuis 1830, elle fut assez longtemps l'asile des détenus politiques. Il était difficile de s'en échapper, et les tentatives d'évasion furent rares et peu heureuses.

Après avoir eu des gouverneurs et des commandants parmi lesquels, depuis 1758, jusqu'en 1771, j'ai remarqué les noms de Messieurs :

Jacques HÉDELIN DE MONTAUBAN, 1658, qui donna 40 pistoles au cardinal de Retz lorsque celui-ci s'embarquait à Belle-Ile pour se sauver en Espagne;

Le chevalier DE CHAVIGNY, 1661,

Le chevalier DE LA FARE, 1689,

Le marquis DE SAINL-HILAIRE, 1759,

Le chevalier DE SAINTE-CROIX, défenseur de l'île contre les Anglais, 1761,

Le marquis DE CHEVERT, le marquis DE MONTMORIN, 1771,

Les généraux QUANTIN et ROULAND, sous l'Empire,

l'île a été soumise aux règlements ordinaires qui ne demandent que de simples commandants de place.

L'importante position de Belle-Ile lui assure de grands avantages dans l'ordre naturel où les merveilles de la science et de l'industrie poussent les nations. Son télégraphe électrique sous-marin rend des services par ses nouvelles intéressantes sur les navires qui fréquentent cette mer. Un avenir de bienfaits est à elle, comme au reste de la France.

P.-C. P. DUVAL.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

B R E S T

TOME IV

1864 — 1865

BREST

IMPRIMERIE DE J. B. LEFOURNIER AÎNÉ, GRAND'RUE, 86

1867

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST (1)

BUREAU

Président. — *M. LEVOT (P.), Conservateur de la Bibliothèque du port, Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Officier d'Académie.

Vice-Présidents. — *M. VERRIER, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées. — M. DUBOIS (EDMOND), Professeur de science à l'École navale Impériale.

Secrétaires. — *M. DU TEMPLE, Capitaine de frégate. — M. DUVAL (P.-C.-P.), ancien Professeur de rhétorique et ancien Principal.

Bibliothécaire-Archiviste. — *M. MAURIÈS, Sous-Bibliothécaire de la ville.

Trésorier. — *M. BERDELO, ancien Chirurgien major de la Marine, Conservateur de la Bibliothèque de l'École de Médecine navale.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque.

MEMBRES RÉSIDANTS

- MM. ALLAIN, Docteur-Médecin, à Lambézellec.
- *ALLANIC, Agrégé, professeur de logique au Lycée impérial, Officier de l'Instruction publique.
 - ALLARD, Père, ancien Greffier du Tribunal civil de Brest.
 - *ANNER, Rédacteur en chef du journal l'*Armoricain*.
 - *ANTOINE (L.-C.), Ingénieur des Constructions navales.
 - *AUDIBERT, Professeur d'hydrographie.
 - *BARILLÉ, Architecte.
 - *BELLAMY, Notaire, Conseiller municipal.
 - *BERNIER, ancien Chirurgien de la Marine.
 - *BERDELO, ancien Chirurgien-Major de la Marine, Conservateur de la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine navale.
 - *BIZET, Conseiller général.
 - *BOUYER (F.-M.), Capitaine de frégate.
 - *CHABAL, Pasteur protestant.
 - CHARBONNIER, Vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines.
 - *CHASSANIOL, D.-M., second Médecin en chef de la Marine.
 - *CLÉREC, Aîné, Avocat, Juge suppléant.
 - COFFYN, Colonel du Génie, Directeur des fortifications.
 - *CONSEIL, Député au Corps législatif, Conseiller général.
 - *CONSTANTIN, Pharmacien.
 - *CROUAN, Pharmacien, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux scientifiques.
 - DAVID, Commis au bureau de l'Etat-Civil.

- MM. *DELAPORTE, Avocat, Secrétaire en chef de la Mairie.
*DELORME (ARMAND), Ingénieur civil.
DESDESERTS, D.-M. à Landerneau.
*DUBOIS (EDMOND), Professeur de Sciences à l'Ecole navale Impériale.
*DUSEIGNEUR, ancien Pharmacien de la Marine.
DU SEIN, Professeur de littérature à l'Ecole navale Impériale.
*DU TEMPLE, (J.-L.-R.), Capitaine de frégate.
*DUVAL (J.-C.-M.), Directeur du service de Santé de la Marine.
DUVAL (P.-C.-P.), ancien Professeur de rhétorique, ancien Principal de collège.
ELÉOUET, Propriétaire.
*FLAGELLE, Expert-Arporteur à Landerneau.
*FLEURY (Ed.), Pharmacien de l'Ecole de Paris, Bibliothécaire-Archiviste de la ville.
FINOT, Sous-Ingénieur des Constructions navales.
*FLOCH, Pharmacien.
*GARDIN DE LA BOURDONNAYE, Docteur en droit, Juge au Tribunal civil.
*GARNAULT (E.), Professeur de sciences à l'Ecole navale Impériale.
*GOLIAS (J.-H.-J.), Chirurgien principal de la Marine, en retraite.
*GOUZIEN, ancien Chef d'Institution.
GUIBERT, Lieutenant de vaisseau.
*GUICHON DE GRANDPONT, Commissaire général de la Marine.
*HAMONIC, Négociant.

- MM. *HÉLIÈS, Commis du service administratif aux Constructions navales.
- *HOUITTE, Pharmacien.
- *HUET, Négociant.
- JOUBERT, Avoué-Licencié près le Tribunal civil, suppléant du Juge de paix.
- JOUVEAU-DUBREUIL, Négociant, Maire de Saint-Marc, Conseiller d'arrondissement, Président du Tribunal de Commerce, Vice-Président de la Chambre de Commerce.
- KOCH, Professeur d'allemand au Lycée impérial.
- LABREVOIR, Directeur de la succursale de la Banque.
- *LAIR (F.), Pharmacien de l'École de Paris.
- *LEFÈVRE, D.-M., Directeur du Service de santé de la Marine en retraite.
- *LEFOURNIER, Aîné, Imprimeur.
- LE GUEN, Chef d'escadron d'artillerie.
- LE GUILLOU-PÉNaNROS, Juge au Tribunal civil.
- *LEMONNIER, Directeur du Comptoir du Finistère.
- LEMONNIER, Chef de bataillon d'infanterie retraité.
- *LESCOP (E.), Greffier des Tribunaux maritimes.
- LE PIVAIN, Négociant, Directeur de la compagnie d'assurances l'*Union*.
- *LEVOT (P.), Conservateur de la Bibliothèque du port, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Officier d'Académie.
- *LIMON, Juge d'instruction au Tribunal civil.
- *MAURIÈS, Sous-Bibliothécaire de la ville.
- *MER, Architecte, Membre de la Chambre de Commerce.
- *MICHEL (O.), Négociant.
- *MICHEL (E.), Négociant.

- MM. *MILIN, Commis de comptabilité.
MITRÉCÉ, Colonel, Directeur du Parc d'artillerie.
*MONJARET DE KERJÉGU (LOUIS), Négociant, Président de la Société d'Agriculture.
*MONJARET DE KERJÉGU (FRANCIS), Négociant, Conseiller municipal, Conseiller général, Membre de la Chambre de Commerce.
*MOREAU (LOUIS), Homme de Lettres.
MOREL, Tailleur.
NICOLAI, Professeur d'anglais au Lycée Impérial.
OLLIVIER, Capitaine de frégate retraité.
*PENQUER, D.-M., Président de la Société médicale.
*PERRIER (ANTH.), Consul de S. M. Britannique.
*PESRON (ISID.), Membre de la Chambre de Commerce.
*PILVEN (G.), ancien Garde principal du Génie.
PILVEN, Avocat.
*PITTY, ancien Banquier.
*RICHAUD, Chirurgien principal de la Marine.
RONIN, ancien Officier supérieur d'artillerie.
ROSSI (DE), Avocat.
ROGER, Fils, Imprimeur.
*SASIAS (P.-P.), Professeur de sciences à l'Ecole navale.
*SCHIAVETTI-BELLIENI, Opticien.
*TRITSCHLER, Architecte, Conseiller général, Conseiller d'arrondissement, Conseiller municipal.
UZEL, Directeur de l'Ecole primaire communale.
*VERRIER, Ingénieur des ponts-et-chaussées.
*WAILLE, Rédacteur en chef du journal *l'Océan*.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- MM. *ARNAUD, Percepteur, à Lyon.
- *BLÉAS, Inspecteur des Ecoles primaires, à Loches (Indre-et-Loire).
- BESNOU, Pharmacien de 1^{re} classe de la Marine, en retraite, à Avranches.
- *BOURDAIS, Ingénieur civil, à Paris.
- CAILLET (V.), Examineur des Ecoles d'hydrographie, à Paris.
- CARCARADEC (DE), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Napoléon-Vendée.
- *COURBEBASSE, Sous-Ingénieur des Constructions navales, à Paris.
- COURCY (POL DE), Archéologue, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Saint-Pol-de-Léon.
- DE LA FAYE, Commis à l'Inspection centrale de la Marine, à Paris.
- *DELAVAUD (B. - E.), Pharmacien - Professeur de la Marine, à Rochefort.
- DELOUCHE, Inspecteur départemental de l'Académie, Officier d'Académie, à Quimper.
- DU CHATELLIER (A.), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Pont-l'Abbé.
- DEMMIN (AUGUSTE), Archéologue, à Paris.
- DUVAL, Fils, Littérateur, à Paris.
- FALLOY, Commissaire de l'Inscription maritime, à Royan.

- MM. **FIERVILLE**, Professeur, de morale, à Mont-de-Marsan (Landes).
- ***HENRY**, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Romorantin.
- JOUAN (H.)**, Capitaine de frégate, à Cherbourg.
- JOUVIN**, 1^{er} Pharmacien en chef de la Marine, à Rochefort.
- LAUGIER**, Membre de l'Académie des Sciences et du bureau des Longitudes, Examineur de classement et de sortie à l'École navale, à Paris.
- LE CHANTEUR DE PONTAUMONT**, Inspecteur-Adjoint de la Marine, à Cherbourg.
- ***LECLERT (E.-A.)**, Sous-Ingénieur des Constructions navales, Professeur à l'École Impériale d'application du Génie maritime, à Paris.
- LEJEAN (G.)**, Consul honoraire, Membre du Comité central de la Société de géographie de Paris.
- LEMEN**, Archiviste du Finistère, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Quimper.
- LEMIÈRE**, Secrétaire en chef de la mairie, à Morlaix.
- LE MESL DE PORZOU**, Directeur des Contributions indirectes, au Puy (Haute-Loire).
- LÉPISSIER**, Astronome-Adjoint de l'Observatoire Impérial, à Paris.
- LESCOUR**, Négociant, à Morlaix.
- LIAIS**, Astronome à l'Observatoire impérial de Paris.
- LOUDUN (E.)**, Sous-Bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
- MALAGUTTI**, Recteur de l'Académie de Rennes.
- MARCHARD**, ancien Notaire, à Paris.

- MM. **MINIÈRE (CH.)**, Pharmacien de 1^{re} classe, à Angers.
- MIORCEC DE Kerdanet**, Docteur en droit, Archéologue et Historien, à Lesneven.
- MONTIFAULT (DE)**, Sous-Préfet à Sarreguemines (Moselle).
- PESCHELOCHE**, Architecte, à Montauban.
- PIET (JULES)**, ancien Notaire, à Noirmoutiers.
- ***PODEVIN**, ancien Pharmacien, à Morlaix.
- PRUGNAUD**, Commissaire de la Marine, à Rochefort.
- RATTIER (ERNEST DE)**, Homme de Lettres et Journaliste, à Bordeaux.
- ***REYNALD**, Docteur ès-lettres, Agrégé, Élève de l'École Normale et de l'École d'Athènes, Professeur suppléant à la Faculté de Caen.
- RICHARD (le baron)**, Préfet du Finistère, Officier de l'Instruction publique, à Quimper.
- ROBERT (EUG.)**, D.-M., Géologue et Archéologue, à Belle-Vue, près Meudon (Seine-et-Oise).
- ***ROCHARD (J.-E.)**, D.-M., 1^{er} Chirurgien en chef de la marine, Président du Conseil de Santé, à Lorient.
- SAULNIER**, Juge au Tribunal civil de Louviers.
- ***SAUVION**, Proviseur du Lycée impérial, au Havre (Seine-Inférieure).
- TURQUETY (ED.)**, Poète, à Passy-Paris.
- ZACCONE**, Chef de bureau à l'Administration des Postes, à Paris.
-

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1866

AISNE. — Saint-Quentin. — *Société académique des Sciences, Belles-Lettres et Agriculture.* — Château-Thierry. — *Annales de la Société historique et archéologique.*

CALVADOS. — Caen. — *Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

CHARENTE. — Angoulême. — *Société archéologique et historique.*

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Rochefort. — *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.* — Saintes. — *Société archéologique.* — *Recueil des Actes de la Commission des Arts et Monuments.*

CÔTE-D'OR. — Dijon. — *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

CÔTES-DU-NORD. — Saint-Brieuc. — *Société archéologique et historique.*

EURE. — Evreux. — *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

FINISTÈRE. — Brest. — *Société d'Agriculture.*

GIRONDE. — Bordeaux. — *Commission des monuments historiques.*

HAUTE-GARONNE. — Toulouse. — *Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.*

HAUT-RHIN. — Colmar. — *Société d'histoire naturelle.*

ILLE-ET-VILAINE. — Rennes. — *Société archéologique. — Société des Sciences physiques et naturelles.*

INDRE-ET-LOIRE. — Tours. — *Société archéologique de Touraine. — Société médicale.*

ISÈRE. — Grenoble. — *Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels.*

LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes. — *Société archéologique. — Société académique.*

MAINE-ET-LOIRE. — Angers. — *Société académique.*

MANCHE. — Cherbourg. — *Société académique. — Avranches. — Société archéologique.*

MEURTHE. — Nancy. — *Académie de Stanislas.*

MORBIHAN. — Vannes. — *Société Polymathique.*

MOSELLE. — Metz. — *Académie impériale.*

NORD. — Lille. — *Commission historique du Département. — Société impériale des Sciences, Agriculture et Arts. — Dunkerque. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

PAS-DE-CALAIS. — Boulogne-sur-Mer. — *Société académique. — Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.*

RHÔNE. — Lyon. — *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

SAÔNE-ET-LOIRE. — Châlons-sur-Saône. — *Société d'histoire et d'archéologie.*

SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen. — *Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.* — Le Havre. — *Société havraise d'Etudes diverses.*

SEINE-ET-MARNE. — Melun. — *Société d'archéologie, Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

SOMME. — Amiens. — *Société des antiquaires de Picardie.*
— Abbeville. — *Société d'émulation.*

TARN. — Castres. — *Société littéraire et Scientifique.*

VAR. — Toulon. — *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

VENDÉE. — Napoléon-Vendée. — *Société littéraire.*

YONNE. — Auxerre. — *Société des Sciences historiques et naturelles.*

ILE DE LA RÉUNION. — Saint-Denis. — *Société des Sciences et des Arts.*

NORWÈGE. — Christiana. — *Université royale.*



PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE DE BREST

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1863.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1863.

Amélioration des métaux employés à la fabrication des canons rayés et à celle des armes blanches, par M. Le Guen, chef d'escadron d'artillerie.

Divers manuscrits donnés par M^{lle} Cariou.

Brochures diverses envoyées par l'Université royale de Norwége.

DON AU MUSÉE

Deux médailles romaines.

MM. LE GUEN, chef d'escadron, et ZACCONE, sont admis comme membres correspondants.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Guichon de Grandpont lit des fragments d'un écrit intitulé : *Protée-Cigale*, où il entre dans des détails littéraires, philosophiques et moraux.

M. Robin compare le prix de revient des différents combustibles employés pour l'éclairage.

M. Milin lit une légende bretonne : *Iann-es-Kolmuenn*, recueillie par lui.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres : une de M. le Ministre de l'instruction publique, au sujet des récompenses accordées aux Sociétés savantes ; deux de MM. Conseil et Monjaret de Kerjégu (Louis), qui acceptent avec plaisir la mission de représenter la Société au Congrès central de Paris ; enfin, une de M. de Caumont relative à ce Congrès.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Revue des Sociétés savantes des départements du centre,
1863.

*Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles
d'Ille-et-Vilaine*, tom. 1^{er}, 1^{re} liv., 1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1863,
n^o 4.

*Compte-rendu de la Commission des monuments histori-
ques de la Gironde*, 1851-52.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Chassaniol lit quelques réflexions sur la circoncision et
certaines pratiques religieuses, considérées au point de vue
humanitaire.

M. Robin lit un travail sur les moulins à vent.

M. Du Temple fait des observations sur un point de ce
travail.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1864

PRÉSIDENCE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 1862.

Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1857,
1858, 1861 et 1863.

Revue des Sociétés savantes, tom. I et II, 1863.

Bulletin de la Société d'agriculture de Brest, 1863.

Note sur un squelette de Gorille, par M. Jouan.

Traitement de la rage par les alcaloïdes végétaux, par M. Cuzent.

Les Pseudo-critiques de la Gazette des Beaux-Arts.

DONNÉS AU MUSÉE

Une collection de minéraux des mines du Huelgoat et de Poullaouen.

Deux médailles : une de François de La Harpe et l'autre du baron A. Dubois, professeur, données par M. Chassaniol.

Des vues et des plans de M. Trouille, donnés par M. Lemoine.

M. le Président annonce que M. Duseigneur a donné sa démission de Secrétaire. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Du Chatellier, qui rend compte des travaux du Congrès scientifique de Paris. La Société charge le Président de remercier M. Du Chatellier.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Duval lit une ode sur le connétable de Richemont, né près Sarzeau (Morbihan).

M. Fleury termine la lecture de son travail sur les corporations ouvrières à Brest.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1864

PRÉSIDENTENCE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président lit une lettre du 13 avril, de M. le Ministre

de l'instruction publique, annonçant qu'il met 300 francs à la disposition de la Société, heureux qu'il est d'encourager ainsi ses travaux et de lui donner un témoignage de son intérêt.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin des Sociétés savantes.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy.

Mémoire sur les travaux de M. Firoux, directeur-fondateur de l'Institution des sourds-muets de Nancy.

Imitation de Jésus-Christ, traduite en langue bretonne par MM. Troude et Milin.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Du Temple lit au nom de M. Charbonnier, son auteur, une pièce de vers, l'*Orphelin*.

M. Levot lit la première partie d'une notice sur les diverses tentatives faites pour établir un théâtre à Brest.

En remplacement de M. DUSEIGNEUR, démissionnaire, M. DUVAL est nommé secrétaire.

SÉANCE DU 30 MAI 1864

PRÉSIDENTENCE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Président lit une lettre du 30 avril, de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, remerciant de l'envoi du *Bulletin* de la Société.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Le 1^{er} volume de l'*Histoire de la Ville et du Port de Brest*, par M. Levot.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Bulletin de la Société d'agriculture de Brest.

Deux Bulletins de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 17^e vol., 1863.

Revue des Sociétés savantes des départements.

Six notes sur différents sujets et deux rapports sur l'âge présumable des monuments celtiques, et sur le travail des pierres et des os par les habitants primitifs des Gaules, par M. Eugène Robert.

1^{er} *Bulletin des antiquaires de Picardie*, 1864.

La Panstéréographie, peinture monumentale, par le docteur Fuché, de Munich.

Deux numéros de la table alphabétique des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*.

Rapport sur les travaux et explications académiques des Provinces, 1862, par M. Challe.

Eau thermo-minérale de la Ravine-Chaude du Lamentin, par M. Cuzent.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Levot achève la lecture de sa *Notice sur le Théâtre de Brest*.

M. Duval lit au nom de M. Mauriès, son auteur, une ode sur Giacomo Meyerbeer.

M. Fleury lit au nom de M. Saulnier, une notice sur le chevalier de Sévigné, de l'illustre famille de l'auteur des *Lettres*.

M. Du Temple parle d'un accident arrivé au vaisseau le *Louis XIV*, l'explosion d'un réfrigérant.

MM. COFFYN, colonel, directeur du génie à Brest;
MITRÉCÉ, colonel, directeur du Parc d'artillerie à Brest;
LE FRANC, lieutenant-colonel d'artillerie de marine en
retraite, et LABREVOIR, directeur de la succursale de la
Banque à Brest, sont nommés membres résidants.

SÉANCE DU 27 JUIN 1864

PRÉSIDENCE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. le Trésorier rend compte de la gestion annuelle, qui présente à la Société un avoir de 2,478 fr. 76 cent.

On procède ensuite au scrutin sur la nomination des membres du bureau et du comité de publication.

ONT ÉTÉ ÉLUS :

MM. LEVOT, *Président*.

VERRIER et DUBOIS, *Vice-Présidents*.

DU TEMPLE et DUVAL, *Secrétaires*.

FLEURY, *Bibliothécaire-Archiviste*.

BERDELO, *Trésorier*.

MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATION :

MM. BELLAMY.

DENIS-LAGARDE.

GUICHON DE GRANDPONT.

PENQUER.

JOUBERT.

CLÈREC.

ALLANIC.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Proviseur du Lycée de Brest, transmettant celle qui a été envoyée par les soins de M. Le Verrier à tous les corps savants relativement à la propagation de l'Association scientifique pour l'astronomie, la physique et la météorologie ; il invite MM. les membres à souscrire à cette œuvre utile.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Théorie des mouvements des corps célestes, traduction du *Theoria motus*, de Gauss, par M. Edmond Dubois.

Vivre chacun chez soi, proverbe, par M. Joubert.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Levot lit au nom de M. Denis-Lagarde, une étude sur la colonne miliaire de Kerscao (Finistère), essai de restitution.

M. Morel donne aussi lecture d'une de ses fables : *la Chauve-Souris et les Hirondelles*,

Et M. Duval d'une notice sur Belle-Ile-en-Mer, sa patrie, dont la première partie roule principalement sur les diverses attaques des vaisseaux hollandais et surtout anglais qu'elle a subies jusqu'à nos jours.

M. DESDÉSERTS, docteur-médecin à Landerneau, est nommé membre résidant.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1864

PRÉSIDENCE DE M. VERRIER

M. Verrier lit une lettre du 18 août, par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique lui fait connaître qu'une allocation de 300 francs est attribuée à la Société comme encouragement dans ses travaux et pour lui donner un nouveau témoignage de son intérêt.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Huit Huacas noires, de Trufillo, département de la Libertad, vases trouvés dans les tombeaux anciens du Pérou; deux Urnes funéraires trouvées dans les anciens tombeaux de la Tauride, provenant du musée de Kertch, et trois Fétiches du Sénégal, offerts par M. Didelot.

M. l'abbé Le Siner, aumônier de l'hôpital civil de Brest, fait don à la Société de deux *Bulletins de la Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion*, 1861 et 1862.

M. Le Franc lit ses observations géologiques, météorologiques, climatologiques, hydrographiques et géographiques sur la Guyane française, de 1845 à 1849.

M. Duval, continuant la lecture de sa notice sur Belle-Ile, rappelle son climat, son agriculture, son commerce, son sol et ses productions, sa description et sa division géographique et administrative, le caractère des habitants; puis donne quelques détails sur Houat et Hædic ses deux voisines.

M. ADAM, chargé des cours spéciaux du Lycée de Brest, est nommé membre résidant.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1864.

Bulletin des sciences, belles-lettres et arts du Var, 1862-64.

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1864.

Historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1864.

Mémoires de la Société d'agriculture de Brest, 1863.

Notice des découvertes faites au moyen-âge dans l'Océan atlantique, par M. D'Avézac.

Pêche de la sardine, par un pêcheur de Quimperlé, 1864.

Études littéraires et scientifiques de Province, par M. Du Chatellier.

Deux briques romaines offertes par M. Mauriès.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Joubert lit le récit d'une visite faite par lui à Agen, le 6 septembre 1864, au poète Jasmin, quelques jours avant la mort de ce dernier.

M. Milin lit deux légendes bretonnes traduites par lui : la *Tour de plomb de Quimper* et *Kloarek-Lambaul*, variante bretonne du marquis de Guerrand.

M. Duval, au nom de M. Mauriès, lit le récit de l'excursion qui lui a procuré les briques qu'il a déposées, ensuite la traduction en vers de la légende bretonne du *Loup de Keromen*.

M. Robin fait connaître un perfectionnement apporté par lui à la disposition intérieure des boîtes à clichés photographiques.

D'après une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique où il invite la Société à faire des lectures publiques du soir dans un intérêt scientifique, littéraire et moral, une commission composée du bureau et de MM. les membres ci-après est nommée :

CLÈREC Aîné.

CHASSANIOL.

JOUBERT.

ROBIN.

DUSEIGNEUR.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique.

Recherches sur l'île de Noirmoutier, par M. François Piet, avec une lettre de l'auteur à M. le Président.

Turin, Florence ou Rome, étude sur la capitale de l'Italie et sur la question romaine, par M. Adolphe Rey.

Additions à la faune de la Nouvelle-Calédonie, par M. Jouan.

Remarques météorologiques et nautiques faites pendant un voyage à la Nouvelle-Calédonie, par M. Jouan.

Parapluie et lance de sauvage, offerts par M^{lles} Cariou.

La Société consent, en cas de lectures du soir à la Bourse, à faire les frais du luminaire et des sièges.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Lullier fait l'historique des colonies américaines et l'analyse de leur constitution.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1864

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, septembre et octobre 1864.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 20 avril 1864.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1864.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, 15^e et 16^e vol.

Revelations poétiques, 1865, par M^{me} Auguste Penquer.

Rapprochement entre les gisements de silex des bords de la Somme et ceux de Brégy, Meudon, etc., par Eugène Robert.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1864.

Statuts de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1864.

Notice sur le nouveau système de locomotive électro-magnétique, de MM. Louis Bellet et Charles de Rouvre.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 13^e vol., 1864.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1863-64.

Divers brevets, congés et autres pièces de la Révolution et antérieurement, donnés par un anonyme.

Plan manuscrit de l'ancienne abbaye de Landévennec, et un autre du vieux Brest, sans dates.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Milin lit trois légendes bretonnes traduites par lui : *La mort et le testament du marquis de Guérand*, une variante *Byron et d'Estaing* et *le combat d'Ouessant*.

M. Mauriès lit un travail sur *l'Imitation de Jésus-Christ en breton*, de MM. Troude et Milin.

M. ROZAIIS est nommé membre résidant.

Après lecture de deux lettres de M. le Préfet du Finistère et de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, et aussi la réponse de M. le Président, la Société ajourne sa décision à la prochaine séance de janvier, relativement aux lectures du soir.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 31^e et 32^e livraisons.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses de la 30^e année, 1863.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 18^e vol., 1864.

Programme de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Différents ouvrages de l'Université de Christiania sur l'astronomie.

Effets du wolfram sur les fontes d'artillerie, par M. Le Guen, chef d'escadron d'artillerie.

Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du Concours de 1864, aura lieu à la Sorbonne, le 22 avril prochain.

La discussion s'ouvre, après la lecture d'une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Rennes relative aux lectures du soir, et la Société privée du droit d'examen des lectures proposées, rapporte sa décision du 28 novembre 1864.

MM. LE PIVAIN et GARNAULT sont nommés membres résidants.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Fleury lit un travail sur l'ancien Pont-de-Terre, aujourd'hui la place de Latour-d'Auvergne.

M. Joubert rend compte des *Révélation poétiques* de M^{me} Penquer.

M. Duval lit une scène de son drame en vers : *Napoléon mourant à Sainte-Hélène sous la main du malheur et de l'expiation.*

La Société vote la somme de soixante francs pour une fouille à faire, avec le consentement de M. Allain, dans sa propriété de Lambézellec, où la découverte d'une urne brisée

fait présumer l'existence d'autres poteries et d'une voie romaine.

SÉANCE DU 6 MARS 1865

PRÉSIDENTICE DE M. LEVOT

Lecture du procès-verbal, adopté après le rejet d'une addition proposée par M. Robin.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1864.

Mémoires de l'Académie de Dijon, tome XI^e, 1863.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome IV^e, 1^{er} et 2^e trimestres.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, tome VIII^e.

Histoire du Collège de Quimper, par M. Fierville.

Histoire de la Ville et du Port de Brest, par M. Levot, tome II^e.

Monnaies de cuivre de divers pays et de diverses époques offertes par M^{me} Simon, ainsi que d'autres objets d'histoire naturelle.

M. le Président lit une lettre à lui adressée le 15 février dernier, par M. Anatole de Barthélemy, au nom de la Commission de la carte des Gaules, avec prière aux membres de la Société de lui indiquer les monuments celtiques qui, à leur connaissance, existeraient dans les diverses communes du Finistère.

M. le Président ajoute que M. Fleury, membre de la Société, a déjà répondu à une grande partie des questions posées dans

ce questionnaire; il invite les autres membres à suivre cet exemple, et termine en disant que le document transmis par M. de Barthélemy sera communiqué à M. Flagelle, membre résidant à Landerneau, qui a recueilli les éléments d'une grande partie des questions posées et beaucoup d'autres renseignements.

M. Fierville, régent de philosophie du collège de Quimper, est nommé membre correspondant.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Duval termine la lecture de sa notice sur Belle-Isle par quelques considérations omises dans la rapidité des récits précédents.

M. Levot commence la lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. le chevalier de Fréminville; il retrace l'enfance, la jeunesse, les débuts de cet officier dans la marine, et son voyage dans les mers du Nord.

SÉANCE DU 27 MARS 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau.

Revue des Sociétés savantes, tom. iv, novembre et décembre 1864.

Travail sur les figures d'hommes et d'animaux des poteries rougedâtres antiques, par le docteur Robert.

M. le Président lit une lettre de M. Duseigneur, proposant de fonder cette année trois prix, l'un d'histoire, l'autre de science et le dernier de poésie, en affectant à cette création la somme de 900 francs à répartir, par portions égales, entre les trois prix.

La discussion s'engage, mais sur l'observation d'un membre que la proposition de M. Duseigneur n'ayant point été portée à l'ordre du jour de la séance, il serait plus convenable de remettre la discussion à la prochaine séance, la Société adopte cet avis.

M. le Président donne ensuite connaissance du résultat, malheureusement négatif, des fouilles faites à Lambézellec dans la propriété de M. Allain, et demande que les 34 fr. restant sur les 60 fr. alloués, soient laissés au bureau pour exécuter des fouilles sur le terrain de l'ancienne église des Sept-Saints, à Brest; il termine en proposant d'y ajouter 120 francs.

La Société donne son adhésion à cette proposition.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Duseigneur lit un travail intitulé : *Guy Eder de la Fontenelle*, étude historique, dans laquelle il développe l'opinion que ce chef n'aurait pas été aussi criminel qu'on l'a dit généralement.

M. Le Guen donne lecture d'un article ayant pour titre : *De l'origine d'une ancienne coutume bretonne*, c'est-à-dire, une quête solennelle qui avait lieu vers la fin de l'année, dans quelques localités de notre pays.

SÉANCE DU 29 MAI 1865

PRÉSIDENCE DE M. LEVOT

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Mémoires lus à la Sorbonne les 30, 31 mars et 1^{er} avril 1864, histoire, philosophie, sciences morales et archéologie. — 2 vol. in-8^o.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 18^e vol., 1864.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1864, 2^e semestre.

Bulletin de la commission historique du département du Nord.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1863-64.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1864.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, belles-lettres et arts de Seine-et-Marne, fondée à Melun le 10 mai 1864, 1^{re} année.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2^e semestre 1864.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, travaux 1860, 1861, 1862 et 1863.

Propositions soumises à M. le Maire et au Conseil municipal de Brest, par la Compagnie d'éclairage et de chauffage au gaz.

Les Fiançailles de la Rade, comédie en trois actes, par M. Rozais, représentée sur le théâtre de Brest, le 6 mai 1865.

Hydrologie de la Pointe-à-Pitre, par G. Cuzent, pharmacien de la marine.

Instruction préliminaire à l'enseignement du Code Napoléon, par M. Guichon de Grandpont, professeur à la Faculté de droit de Dijon, précédée d'une notice biographique par son fils M. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine.

Recherches sur l'origine et la provenance de certains végétaux phanérogames observés dans les îles du grand océan, par M. Henri Jouan.

Tête en kersanton provenant d'une maison de la rue des Nobles à Morlaix, donnée par M. Copillet.

M. Flagelle, de Landerneau, membre résidant, offre au Musée trois morceaux de briques et poteries rouges trouvés au village du Cloître, en Guipavas, près des limites de la Forêt, sur le bord d'une voie allant de Landerneau à Brest, entre la rivière et la route impériale.

La Société arrête qu'elle décernera, en 1867, trois Médailles de la valeur de 200 francs chacune, aux auteurs d'un travail traitant l'un des sujets ci-après et jugé digne de cette récompense.

HISTOIRE. — Description des monuments celtiques, romains, gallo-romains, du moyen-âge et de la renaissance existants dans l'arrondissement de Brest, avec indication des faits historiques qui s'y rattachent.

POÉSIE. — Le sujet sera puisé dans l'histoire de Bretagne, et, autant que possible, dans celle de Brest et de son arrondissement.

Des mentions honorables pourront être décernées aux auteurs des travaux non couronnés.

MM. Du Temple, Mer et Mitrécé, sont chargés de recueillir et d'examiner les diverses questions scientifiques que les membres de la Société pourraient proposer de mettre au concours. Ils proposeront celle qui leur semblera digne de la préférence, et la Société statuera, s'il y a lieu, à la séance prochaine.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Levot lit une note de M. Flagelle, présentant la statistique des défrichements opérés dans quelques cantons du Finistère, depuis 1812 jusqu'à 1850.

M. ÉLÉOUET, numismate, est nommé membre résidant.

SÉANCE DU 26 JUIN 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, plusieurs livraisons, jusqu'à la 54^e.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon, 32^e et 33^e années, 1864-65.

Lettre au R. P. Carayon, de la Compagnie de Jésus, par M. Levot.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1863-64, lettres, sciences, arts et agriculture.

M. Duseigneur fait don à la Société d'une carte de sûreté de la commune de Nantes pendant la Terreur, qui lui a été donnée par M. Fonteneau.

Ont été élus :

MEMBRES DU BUREAU.

MM. LEVOT, *Président.*

VERRIER et DUBOIS, *Vice-Présidents.*

DU TEMPLE et DUVAL, *Secrétaires.*

FLEURY, *Bibliothécaire-Archiviste.*

BERDELO, *Trésorier.*

MEMBRES DU COMITÉ DE PUBLICATION.

MM. GUICHON DE GRANDPONT.

DENIS-LAGARDE.

ALLANIC.

JOUBERT.

PENQUER.

BELLAMY.

CLÈREC.

D'après le compte-rendu de M. le Trésorier, il reste en caisse 3,655 francs, desquels il y aura à déduire les frais d'impression du Bulletin en cours de publication.

M. J. DE LAMARQUE, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur et auteur de plusieurs écrits, est nommé membre correspondant.

M. Du Temple, rapporteur de la commission chargée d'examiner les propositions faites par les membres de la Société sur le choix d'une question scientifique, expose les

raisons qui ont déterminé la commission à laisser à chacun des concurrents la faculté de traiter la question qui lui plairait.

Après discussion, la Société adoptant ces conclusions, décide que la question scientifique est laissée au choix des concurrents, qui seront néanmoins invités à traiter un sujet d'une utilité pratique et s'appliquant particulièrement à Brest ou à l'arrondissement. Ceux des mémoires présentés qui seront jugés offrir assez d'intérêt pour mériter l'insertion dans le Bulletin, pourront l'obtenir, si la Société l'autorise.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1865

PRÉSIDENTENCE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Revue des Sociétés savantes des départements, 4^e série, tom. 1^{er}. (Janvier et Février 1865.)

Société académique des sciences et arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3^e série, tom. v.

Faune ichthyologique de la Basse-Cochinchine, par M. Jouan.

Lecture d'une lettre de M. Gardin de la Bourdonnaye, qui offre au nom de M. Flagelle, à la Société, des fragments de briques romaines trouvées par ce dernier près de Plouédern.

M. Denis-Lagarde offre également des coquilles assez rares recueillies et classées par son défunt fils.

La Société après avoir voté des remerciements à MM. Flagelle et Denis-Lagarde, est d'avis de faire l'achat d'un meuble propre à recevoir le don de ce dernier.

Elle vote également un quatrième prix, consistant en une médaille de 200 francs, pour un dessin, une aquarelle ou une peinture à l'huile, sur un sujet pris dans l'histoire maritime de France.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Du Temple, pour M. Levot absent, continue la lecture de la notice de ce dernier sur M. de Fréminville; cette lecture embrasse la fin du récit de la campagne du chevalier en Islande et la suite de ses services et de ses travaux jusqu'en 1814.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Brest, 1863.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1863.

Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, 1864.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1865.
Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1865.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1865.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 1862-63.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1865.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1865.

Bulletin des antiquaires de Picardie, 1865.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1864.

M. le commandant Le Guen fait hommage à la Société d'une pierre provenant des travaux de percement des Alpes et recueillie par lui au Mont-Cenis.

Lettre de M. Duseigneur demandant des explications sur le premier article du programme des prix à décerner en 1867, ainsi conçu : « La Société décernera en 1867 une médaille de la valeur de 200 francs à l'auteur d'un travail traitant l'un des sujets ci-après, et jugé digne de cette récompense. »

Il est bien entendu qu'il sera accordé quatre médailles séparées, c'est-à-dire, une médaille de 200 francs à l'auteur du meilleur ouvrage sur chacun des sujets ci-après : 1^o Sciences ; 2^o Poésie ; 3^o Histoire ; 4^o Beaux-Arts.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Mauriès lit une lettre adressée par lui à M. Levot sur une inscription latine de la fontaine de la rue de l'Eglise, à

Recouvrance, et contenant ses différentes interprétations du texte.

M. Levot achève la lecture de sa notice sur M. de Fréminville ; il raconte les dernières campagnes de cet officier, mentionne ses ouvrages archéologiques et historiques, et communique un chapitre final de *Tristan le Voyageur*, composé par M. de Fréminville pour servir de dénouement à cet ouvrage qui, comme on le sait, s'arrête brusquement.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Revue des Sociétés savantes des départements, tome 1^{er}, mars et avril, 1865.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1865.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, tom. 1^{er}.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1865.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1865.

Bulletin de la Société de Bordeaux, distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, 1865.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce de la Somme, tom. IV.

M. ROZAIS, membre résidant, est nommé par suite de départ, membre correspondant.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Fleury donne des explications sur des briques romaines trouvées à Landerneau.

M. Pilven présente ensuite des explications sur des briques gallo-romaines.

M. Fleury lit un fragment, traduit de l'anglais, du voyage de C. R. Weld en Bretagne.

M. Duval lit un fragment d'un drame en vers composé par lui, sur la mort d'Arthur de Bretagne, victime de la cruelle ambition de son oncle, Jean-sans-Terre.

M. le Président rend compte de la visite faite par le bureau à M. le Maire de Brest, qui s'est montré sympathique à l'agrandissement du Musée trop étroit de la Société.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1865

PRÉSIDENTE DE M. LEVOT

Lecture et adoption du procès-verbal.

HOMMAGES FAITS A LA SOCIÉTÉ

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1865.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, tom. III.

Les Gloires maritimes de la France, par MM. Levot et Doneaud.

Plan figuratif du fossé du Château de Brest, par lequel passe la voie ferrée mettant en communication le port militaire avec le port de commerce, 1865, par M. Pilven.

LECTURE DE TRAVAUX

M. Du Temple entretient la Société sur un nouveau combustible, appelé houille de Lara, tourbe soumise à une préparation chimique qui lui donne la cohésion du meilleur charbon de terre. Après être entré dans de longs développements, M. Du Temple conclut ainsi :

Dans toutes les expériences la houille de Lara a présenté les avantages suivants :

1^o Très-grande facilité pour le chauffage, ce combustible ne donnant ni crasse, ni suie ;

2^o Pas de fumée ;

3^o Très-peu de cendres ;

4^o Cohésion dépassant de beaucoup celle du charbon qui en a le plus, ce qui permet le transport sans perte sensible ;

5^o Enfin, économie de 20 p. 100 environ, en supposant la houille de Lara à moitié prix du charbon de terre.

Des expériences, ajoute-t-il, seront prochainement faites officiellement au Port de Brest.

M. Du Temple, d'après une invention qu'il vient de faire, constate que l'air s'échappant du scaphandre est encore assez

riche en oxygène pour entretenir une lumière, avec laquelle le plongeur peut s'éclairer sous l'eau, adjonction d'autant plus utile que les scaphandriers n'y voient pas à quelques mètres sous l'eau presque toujours trouble dans un port et sous les flancs d'un navire.

M. Morel lit une pièce de poésie intitulée les *Feuilles et les Fleurs*.

r TA

PLUS	
N.	1847
	hect.

area of



C

C-DE-BANTON		EN PLUS	
2	1847	1812	1847
71	hect. 7.184	hect.))	hect. 673

HATEAULIN — s de celles de Châteaulin et St-Ségal.

DIERN	PLONÉVEZ-PORZAY		LE CANTON		EN PLUS	
	1832	1813	1831	3	1849	1813
hect. 1.463	hect. 1.470	hect. 1.698	33	hect. 10.504	hect. "	hect. 971
48	90	108	33	451	34	"



NOTES STATISTIQUES

SUR TROIS CANTONS DU FINISTÈRE

DE 1812 A 1850

Mai 1865.

A M. LEVOT, Président de la Société Académique de Brest

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Il y a quelques années, j'assistais à une discussion dans laquelle une personne étrangère au Finistère soutenait que les défrichements qui s'étaient opérés dans le département, depuis le commencement du siècle, étaient insignifiants, et n'avaient eu lieu que sur une surface très-peu étendue; que non-seulement en parcourant le pays on remarquait peu de défrichements, mais que l'on apercevait des terres, aujourd'hui incultes, portant encore les traces d'une ancienne culture; que par conséquent l'étendue de nos terres labourables au lieu d'augmenter, avait dû diminuer.

Ces deux assertions ne sont pas plus fondées l'une que l'autre, et pourtant elles sont partagées même par des Bretons.

Il est vrai qu'en parcourant le département, on remarque sur presque toutes nos landes et bruyères des traces de sillons; mais ces sillons n'ont jamais été l'indice d'une culture régulière. Ces terres, à des époques successives, dont les périodes sont d'autant plus éloignées que le sol est moins fertile et qu'il se garnit plus lentement de plantes naturelles, sont écobuées, brûlées et ensemencées en seigle, seul grain que dans l'état actuel on puisse confier à ce genre de sol.

Lorsque le seigle est semé sur les cendres provenant de l'incinération des mottes écobuées, la graine est légèrement recouverte par une charrue que l'on fait passer dans les anciennes raies de sillon.

Une fois la récolte de seigle enlevée, le sol se garnit de nouveau de landes et bruyères. Quelquefois on sème de la graine de lande en même temps que le seigle, et, dans ce cas, les produits en matières à fumier et à chauffage sont plus abondants.

Voilà ce qui explique les traces de sillons remarquées dans toutes nos terres incultes, à l'exception de celles qui, trop humides, restent constamment en pâture.

On remarque dans plusieurs communes du Finistère les ruines de quelques villages isolés. Ces habitations ont dû être abandonnées ou détruites à l'époque des guerres de la Ligue, par suite soit d'incendies, soit de maladies épidémiques. Ici, il est vrai, la culture a fait place au désert. Mais ce n'est pas de ces habitations isolées et peu nombreuses qu'il est question, lorsqu'on nous dit que la surface de nos terres labourables a diminué.

Quant aux défrichements, il y en a eu, il est vrai, peu d'entrepris sur de grandes surfaces, mais beaucoup ont été exécutés par les cultivateurs sur des champs d'une contenance souvent inférieure à un hectare. Ces derniers défrichements frappent beaucoup moins la vue du voyageur, mais réunis ils ne laissent pas d'occuper une surface importante, puis ils sont généralement opérés dans de meilleures conditions de réussite que les grands défrichements.

Afin de me rendre compte d'une manière positive des défrichements opérés dans le Finistère, j'ai comparé, d'après les matrices cadastrales, l'état des cultures de trois des cantons du Finistère, qui seuls ont été recadastrés; ce sont les suivants :

Canton de Concarneau, cadastré en 1812 et 1847;

Canton de St-Pol, cadastré en 1812 et 1847-1848;

Canton de Châteaulin, cadastré en 1813 et 1849-1850.

Outre les éléments concernant les défrichements, que j'avais seuls en vue lorsque j'ai entrepris mon travail, j'ai recueilli dans les pièces que je consultais divers renseignements qui me semblent intéressants. Je prends la liberté de vous les adresser avec les tableaux que j'ai dressés pour les trois cantons, espérant que quelqu'un plus habile que moi y puisera les éléments d'une communication qui pourrait, peut-être, figurer avec intérêt dans les compte-rendus de notre Société Académique.

DÉFRICHEMENTS.

Dans l'intervalle des deux cadastres, c'est-à-dire dans un espace de 35 ans, la contenance en terres labourables, terres labourables plantées, prés, jardins, semis et sol des édifices, a augmenté de 2,341 hectares, ou 11,5 %, savoir :

Canton de Concarneau.....	299 hectares.
— de St-Pol.....	739 —
— de Châteaulin.....	1,303 —

Total des défrichements... 2,341 hectares.

Les défrichements ayant pris de l'extension, surtout depuis une quinzaine d'années, nul doute que lorsque le Gouvernement se décidera à continuer le cadastre, abandonné aujourd'hui, on n'arrive à constater exactement une plus forte proportion dans d'autres cantons.

BOIS.

Contrairement à l'opinion de plusieurs personnes, qui prétendent que l'on défriche plus de bois que l'on n'en plante, on trouve dans les trois cantons une augmentation du sol des bois (taillis et futaies) de 409 hectares, ou 17 %, savoir :

Canton de Concarneau.....	133 hectares.
— de St-Pol.....	51 —
— de Châteaulin.....	205 —

Augmentation totale..... 409 hectares.

REVENUS.

Dans la période dont on s'occupe, le revenu des terres a toujours été en progressant; il offre pour les trois cantons une augmentation de 593,111 francs, ou 49 %, savoir :

Canton de Concarneau.....	117,834 fr.,	ou 64 %.
— de St-Pol.....	204,856	ou 34 %.
— de Châteaulin.....	270,416	ou 63 %.

Augmentation totale..... 593,111 fr., ou 49 %.

Les deux cantons de Cornouaille qui, sous le rapport de la

culture, sont plus arriérés que celui de St-Pol, ont aussi augmenté leur revenu dans une plus forte proportion.

Le revenu moyen de l'hectare de terre imposable, déduction faite des propriétés bâties, a suivi à peu près la même progression; son augmentation a été la suivante :

Canton de Concarneau, de 17 ^f 54 à 26 ^f 45, augmentat.	8 ^f 91
— de St-Pol.....	58 21 à 74 08 — 15 42
— de Châteaulin.....	13 51 à 24 52 — 9 01

PARCELLES.

Le nombre des parcelles des trois cantons s'est accru de 15,030, ou 16,41 %, savoir :

Canton de Concarneau.	1,423 parcelles, ou 9,23 % d'aug ^{on} .
— de St-Pol.....	1,636 — ou 4,90 % —
— de Châteaulin..	11,971 — ou 28 » % —

Les trois cantons réunis 15,030 parcelles, ou 16,41 % —

COTES FONCIÈRES.

L'augmentation des cotes foncières ne s'est fait sentir que dans les deux cantons de Concarneau et de St-Pol, celui de Châteaulin a même diminué de 6 cotes foncières.

.En totalité, l'augmentation des trois cantons a été de 381 cotes foncières ou 6,45 %.

Canton de Concarneau...	30 cotes d'augmentation, 2,70 %.
— de St-Pol.....	357 — 16 » %.
— de Châteaulin....	6 cotes en moins.

381 cotes d'augmentation, 6,45 %.

Le nombre des cotes foncières doit être supérieur à celui des propriétaires, attendu que plusieurs de ceux-ci possèdent des propriétés dans plusieurs communes du même canton.

POPULATION.

Depuis quelques années, on entend souvent répéter que les campagnes se dépeuplent au profit des villes. Voyons, pour les trois cantons recadastrés dans le Finistère, si cette assertion est fondée.

Si l'on compare les populations de 1821 à 1856 avec les contenances en terres labourables aux deux époques du cadastre, on aura, pour 100 hectares de terre cultivée, les résultats suivants :

Cantons de	1 ^{re} époque		2 ^e époque	Augment.
Concarneau.	189 hab. pr 100 ^h de terre cult.		—240 hab.	27 o/o.
St-Pol.....	259 — 100	—	—261 —	1 o/o.
Châteaulin..	154 — 100	—	—165 —	7 o/o.

Ainsi, au lieu d'une dépopulation des campagnes, comme on le prétend, il y a, non-seulement augmentation totale, mais même augmentation du nombre d'habitants pour une surface cultivée donnée, malgré les défrichements qui se sont opérés comme on l'a vu ci-dessus.

L'augmentation totale de population de 1821 à 1856, pour les trois cantons recadastrés, lesquels peuvent être considérés comme cantons ruraux, est de 6,866 habitants, ou 17,64 %.

Il est vrai que la population des villes augmente dans une bien plus grande proportion que celle des campagnes, mais il suffit que cette dernière suive une progression croissante, pour qu'on ne puisse prétendre à une diminution.

Dans la comparaison de l'augmentation de population, avec celle de l'étendue des terres cultivées, il eut été préférable de se servir du chiffre de population aux époques du cadastre ; mais les recensements antérieurs à 1821 n'offrant pas une grande exactitude, il a été fait usage de ceux de 1821 et 1856,

séparés par une période de 35 ans, égale à celle des deux cadastres.

En comparant les chiffres fournis par les recensements de 1821 et 1856 pour la totalité des communes du Finistère, on remarque une augmentation de population de :

123,586 habit. pour tout le département, ou..... 25,56 o/o.
 45,565 — pour les communes à popul. agglom. 58,68 o/o.
 78,021 — pour les communes rurales 19,22 o/o.

Ici, comme on le voit, une preuve de plus que les communes rurales ne tendent pas à se dépeupler.

MAISONS.

Le nombre des maisons a augmenté dans les trois cantons de 2,119, soit 36,52 o/o, savoir :

Canton de Concarneau.....	406 maisons, ou 42 o/o.
— de St-Pol.....	749 — 30 o/o.
— de Châteaulin.....	964 — 40 o/o.

Augm. des maisons dans les 3 cant. 2,119 mais., ou 36,52 o/o.

L'augmentation du nombre des maisons doit être inférieure au chiffre de 2,119 porté ci-dessus, attendu que lors du second cadastre, sous l'influence des instructions du recensement de 1840, les contrôleurs des contributions directes ont considéré comme maisons, des bâtiments d'exploitation agricole, habitables il est vrai, mais qui ne sont, par le fait, que des dépendances de la maison principale. Lors du premier cadastre, ces édifices avaient été classés comme bâtiments ruraux.

En répartissant la population de 1821 et 1856 par le nombre des maisons, on aurait pour chacune des époques du cadastre :

	1 ^{er} cadastre		2 ^e cadastre
Canton de Concarneau.	6,48 habitants par maison.	—	—6,22
— de St-Pol.....	6,99	—	—5,95
— de Châteaulin..	6,49	—	—5,42

SURFACE IMPOSABLE. — PARCELLES. — COTES FONCIÈRES.

Si l'on divise la surface totale imposable et le chiffre des parcelles par le nombre des cotes foncières, on obtiendra pour chaque cote foncière :

Canton de Concarneau.	7 ^h 74 ^a 36 ^c de terre imposable et 14,77 parcelles.		
— de St-Pol.....	4 17 91	—	13,50 —
— de Châteaulin..	11 15 49	—	21,44 —

SURFACE IMPOSABLE. — LANDES.

Si, pour les trois cantons recadastrés, on compare la superficie actuelle des landes et pâtures indiquée dans les tableaux avec la contenance totale imposable, on aura les résultats suivants :

Canton de Concarneau, sur une surface totale imposable de.....	8,820 ^h — 4,120 ^h de landes et pâtur., ou 46 %.	
Canton de St-Pol....	10,828 — 2,330	— 21 %.
Canton de Châteaulin	28,445 — 13,651	— 48 %.
Les 3 cantons réunis.	48,093 — 20,101	— 42 %.

LANDES ET PATURES DÉFRICHABLES.

En considérant comme défrichables, et pouvant être transformées en terres labourables et prairies, les 1^{re} et 2^e classes de landes et pâtures ci-dessus dont la contenance totale est de 20,101 hectares, on aurait :

Canton de Concarneau...	1,464 hect. défrichables, ou	35 %.
— de St-Pol.....	1,009	43 %.
— de Châteaulin....	5,962	43 %.
<hr/>		
Les 3 cantons réunis....	8,435	42 %.

REVENU MOYEN PAR COTE FONCIÈRE.

Ce revenu est obtenu en divisant le revenu net total par le nombre de cotes foncières.

	1 ^{er} cadastre	2 ^e cadastre	Augmentation
Canton de Concarneau.	163 ^f 64 ^o	264 ^f 64 ^o	59 %.
— de St-Pol.....	267 68	309 47	15 %.
— de Châteaulin..	167 14	273 59	63 %.
<hr/>		<hr/>	
Moyenne des 3 cantons.	204 74	285 85	39,61 %.

REVENU MOYEN PAR HABITANT.

Ce revenu est obtenu en divisant le revenu total par le chiffre total de la population.

	1 ^{er} cadastre	2 ^e cadastre	Augmentation
Canton de Concarneau...	29 ^f 30 ^o	35 ^f 33 ^o	20 %.
— de St-Pol.....	34 07	41 89	23 %.
— de Châteaulin....	27 70	38 52	39 %.
<hr/>		<hr/>	
Moyenne des 3 cantons..	31 03	39 34	26,78 %.

Il résulte des tableaux des trois cantons recadastrés,

1^o Que le canton de CONCARNEAU, dans la période de 35 ans écoulée de 1812 à 1847, a perdu en superficie totale 28 hectares, mais il a gagné en superficie imposable 399 hectares, qui se répartissent ainsi :

Terres labourables et plantées.....	248 ^h	} 299 ^h
Prés.....	46	
Sol des édifices.....	5	
Bois.....		153
Canaux, étangs, etc....		51
TOTAL.....		503

D'où il faut déduire une perte de contenance sur les
landes, de..... 104

RESTE en augmentation de contenance imposable. 399

2^o Que le canton de SAINT-POL-DE-LÉON, dans la même période, a perdu en superficie totale 100 hectares, mais il a gagné en superficie imposable 572 hectares qui se répartissent comme suit :

Terres labourables et plantées, sol, etc....	699 ^h	} 739 ^h
Prés.....	40	
Pâtures.....		103
Futaies..		62
TOTAL.....		904

D'où il faut déduire une perte de contenance sur :

Les taillis, de.....	41 ^h	} 332 ^h
Les canaux, étangs, etc.....	5	
Les landes.....	316	

RESTE en augmentation de surface imposable. 572

3^o Que le canton de CHATEAULIN, dans la même période de 35 ans, a gagné en superficie totale 376 hectares et en superficie imposable 908 hectares, se répartissant comme suit :

Terres lab. et plantées, sol des édifices, etc.	952 ^h	} 1,303 ^h
Prés.....	351	
Pâtures.....	640	
Taillis et futaies.....	205	
Canaux, étangs, etc..	73	
		<hr/>
TOTAL.....	2,221	

D'où il faut déduire les natures de terrains dont la contenance a diminuée, savoir :

Landes et bruyères.....	1,304 ^h	} 1,313 ^h
Carrières.....	9	
		<hr/>

RESTE en augmentation de surface imposable. 908

Quelques-uns des renseignements qui précèdent ont été puisés dans les *Recherches statistiques sur le Finistère*, important et consciencieux travail, publié en 1835, 1836 et 1837, par M. Duchatellier.

Agrérez, monsieur et cher président, l'expression de mon affectueux dévouement.

FLAGELLE,
Expert.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DENIS - LAGARDE

Inspecteur de la marine, etc.

Lue à la Société Académique de Brest le 26 février 1866



MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une vive émotion que j'ai à vous entretenir de la perte que nous avons faite, le 21 Janvier dernier, de notre bien regrettable confrère M. DENIS-LAGARDE (Augustin-Pierre-Marie), Inspecteur de la Marine et Officier de la Légion d'honneur, né à Paimpol le 13 Juillet 1812. Revenu des Eaux-Bonnes, dans un état désespéré, au mois d'Août 1864, il arriva pour assister aux derniers moments de son fils aîné, qui venait d'être admis à l'Ecole polytechnique, et auquel ses études présageaient un brillant avenir. Il eût certainement succombé dès-lors si l'ingénieuse et active sollicitude de sa digne compagne n'avait, à force de soins, prolongé

pendant près de dix-huit mois son existence irrévocablement condamnée. Admis, sur sa demande, en retrait d'emploi pour infirmités temporaires, il s'était retiré, au mois de Septembre dernier, à Saint-Brieuc, où il est mort de la douloureuse affection qui, depuis deux ans, le tenait forcément éloigné de nos travaux auxquels il prenait une part si active et si utile.

Entré dans l'Administration de la marine, en 1830, il servit alternativement dans les bureaux de l'administration centrale, à la mer et dans différents ports. Partout il marqua son passage par son exactitude à remplir ses devoirs, par l'intelligence qu'il apporta dans les services qui lui furent confiés, et par une aménité de caractère qu'il savait allier à la droiture et à la fermeté. De plus autorisés que moi mettront en relief le mérite et les qualités de l'administrateur. Ce que je veux principalement constater ici, c'est l'étendue de la perte qu'a faite la Société Académique. Archéologue prudent, M. Denis-Lagarde n'affirmait que quand il avait acquis les moyens de se convaincre. Avait-il quelque raison de douter, la conjecture prenait la place de l'affirmation. Et pourtant combien n'eût-il pas été fondé plus que beaucoup d'autres à ne pas paraître douter ! Mais, modeste, il se défiait de sa sagacité.

La numismatique était l'objet de ses études de prédilection. Non content de dessiner avec une rare perfection, soit les médailles qu'il avait rassemblées, soit celles qui lui étaient communiquées, il y puisait la matière de travaux qui, malgré l'aridité parfois inhérente à cette nature de sujets, lui suggéraient des développements qu'il savait rendre attrayants et qu'on peut proposer comme des modèles du genre. On acquiert cette conviction en lisant dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, — il servit dix ans dans ce port, — ses *Notices sur les découvertes de médailles faites dans le*

département de la Manche en 1852 et 1853, et sur celle qui eut lieu en 1857 près du vieux pont du Roule.

Il y avait peu de temps qu'il était attaché au port de Brest lorsque fut fondée notre Société Académique. Habitué à faire un noble et utile emploi des loisirs dont il pouvait disposer en dehors de ses fonctions administratives, il favorisa chaleureusement cette création, et tint à honneur de s'inscrire un des premiers parmi nos fondateurs. A Cherbourg, bien qu'il ne fût pas dans son pays natal, il avait coopéré à l'œuvre si heureusement poursuivie par la Société de cette ville dans l'intérêt de l'histoire locale. Né en Bretagne, et animé pour elle d'une ferveur raisonnée, M. Denis-Lagarde devait voir et vit en effet avec bonheur l'établissement d'une société se proposant pour but principal de relier le passé au présent par des travaux destinés à faire connaître, sous toutes leurs faces, les titres sur lesquels la Bretagne, et plus particulièrement Brest et les localités voisines se fondent pour occuper une place dans l'histoire. Le concours de notre dévoué confrère nous fut donc acquis. Il se manifesta, dans les trois premiers volumes de notre *Bulletin*, par une série de travaux sur des médailles découvertes à différentes époques. Je ne crains pas d'être démenti en disant que ces travaux ont obtenu l'approbation de tous les juges compétents.

Un dernier travail devait démontrer d'une manière encore plus authentique peut-être la sagacité de notre confrère.

Non loin de Plouguerneau, à l'endroit appelé Kerscao, est une colonne milliaire portant une inscription dont plusieurs archéologues avaient déjà, mais diversement, reproduit le texte. L'épigraphie avait dans notre confrère un adepte non moins sûr que la numismatique. A son tour, il entreprit la restitution de ce texte dans son *Etude sur la*

colonne milliaire de Kerscao, insérée dans le T. IV de notre *Bulletin*. Toujours modeste, il donna à cette étude le titre d'*Essai de restitution*. Il y avait plus qu'essai, il y avait restitution complète. Craignant d'ajouter par un estampage à la dégradation de la pierre, il s'était abstenu de le pratiquer, et sa perspicacité y avait suppléé. Un estampage effectué depuis par notre confrère M. Le Men, archiviste du Finistère, a procuré une restitution de tout point conforme à celle qu'avait proposée M. Denis-Lagarde.

La mort de notre confrère inspire ici, je le sais, des regrets unanimes ; mais il n'ont pas pour seule cause la perte du savant. Ils s'adressent à celui dont, tous, nous avons apprécié l'urbanité, et qui, dans ses relations avec ses confrères, était dirigé par un seul désir, celui de seconder et de féconder leurs travaux.

Je suis assuré, Messieurs, d'être l'interprète de vos sentiments et d'être approuvé par vous en en consignant ici l'expression.

P. LEVOT.

IMITATION

de

N. - S. JÉSUS - CHRIST

TRADUCTION NOUVELLE EN LANGUE BRETONNE

Par MM. TROUDE et MILIN

Quand un peuple, qui peut faire remonter son origine jusque dans les limbes de l'histoire, conserve encore intacte, malgré le flot successif des âges, la langue dans laquelle ses nobles aïeux exprimaient leurs pensées; quand ce même peuple, au milieu des révolutions que chaque jour apporte pour ainsi dire dans le domaine si changeant de la mode, s'obstine à ne pas renoncer aux costumes si pittoresques qui relèvent sa physionomie mâle et accentuée comme celle d'une médaille antique; quand surtout ce peuple, dans le cœur généreux duquel le sarcasme voltairien n'a jamais eu d'écho, a saisi dans sa virile étreinte la Croix de bois qui sauva le monde; quand il se montre inébranlable aux attaques du scepticisme, comme le granit qui borde ses rivages reste immobile sous les coups de la lame incessante; ce peuple a dû jouer et doit

jouer encore un rôle important dans l'histoire du monde. Ce rôle splendide a été dignement rempli par le peuple breton, soit qu'on le considère sous le point de vue dramatique des événements militaires, soit qu'on l'examine sous l'aspect plus attrayant encore de l'intelligence luttant contre la force brutale. Tous les génies destructeurs qui président aux invasions étrangères sont venus s'abattre sur ce sol de granit, rude berceau des peuplades celtiques, et n'ont pu effacer l'empreinte profonde de ses premiers habitants. La nationalité bretonne a survécu aux morsures des fils de la Louve, et la langue que parlait si bien l'auteur des *Commentaires*, n'a point fait oublier aux Bretons la langue maternelle. Si les matelots qui disputèrent à Jules César le sceptre des mers dans le golfe du Morbihan, si le roi Arthur, le roi Gradlon et le barde Gwenc'hlan revenaient à la vie, ne pourraient-ils pas entendre encore le langage dont les accents font retentir l'écho de notre vieille Armorique ? Si la langue sonore de Jasmin est aussi mélodieuse que les fleuves qui baignent sa délicieuse patrie, notre langue celtique, quand nos vieux bardes la font vibrer dans leurs poèmes énergiques, n'exprime-t-elle pas la sauvage harmonie des grands bois où s'engouffrent les vents, et cette harmonie plus grandiose encore de l'immense Océan qui vient se briser sur nos rivages.

Immensum mugire putes nemus et mare magnum.

Ce ne sont pas seulement les rudes habitants des campagnes qui ont conservé cette langue dont l'énergie n'a de rivale que dans la langue hébraïque ; des hommes, élevés dans tout le raffinement de la civilisation moderne et qui ont reçu l'éducation la plus distinguée, se sont fait un juste point d'orgueil de parler et d'écrire la langue qu'ils avaient dès

leur enfance balbutiée dans les champs paternels. — Ils ont étudié à fond cet idiome qui a ses principes et ses beautés, ils ont pour ainsi dire formé une sainte croisade contre l'invasion impie des barbares civilisés qui voulaient supprimer chez le peuple breton devenu français cette double expression de la pensée. — Ils se sont souvenus de cette parole de Charles-Quint dont la main impériale ne dédaigna pas de relever le pinceau tombé de celle du Titien : « La valeur d'un homme croît en proportion des langues qu'il possède. »

Parmi les écrivains qui ont bien mérité de la Bretagne, en travaillant à repousser les attaques occultes ou ostensibles auxquelles la langue celtique est en butte, il faut placer aux premiers rangs les deux traducteurs de *l'Imitation de Jésus-Christ*, MM. Troude et Milin, déjà connus par d'importants travaux de philologie et les efforts énergiques qu'ils ont déployés contre la réaction qui menaçait d'emporter notre vieil idiome breton. A la tête de la réaction anti-nationale, M. Th. Hersart de la Villemarqué signale le magister qui, dit-il, *en Bretagne, est à la fois grotesque et odieux, et demande au fouet un argument sans réplique* « pour inculquer, jusqu'au sang, le français aux petits sauvages. Aussi, ajoute l'auteur, ces derniers appellent-ils leurs maîtres d'un nom énergique dont le français n'a pas d'équivalent : *Kighérien, Carnifices.* » Nous aimons à croire que ces procédés barbares, flétris par l'éminent écrivain en 1842, et qui rappellent ceux dont le maître d'Horace, Orbilius, se servait à l'égard de son élève, ne sont plus en usage au milieu de nos écoles. Mais les efforts que l'on tente pour déraciner le breton, quoiqu'ils soient moins énergiques, n'en sont pas moins dangereux. C'est en vue de paralyser ces perfides efforts que MM. Troude et Milin ont doté la littérature bretonne d'une traduction nouvelle

de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Les descendants de ces Bretons héroïques qui surent, à de sinistres époques, s'ensevelir dans leur foi, ont fait l'accueil le plus sympathique à la traduction du *plus beau des livres sortis de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en vient pas*. Conservant dans cette œuvre la pureté, la simplicité, l'énergie et la correction de la langue bretonne, tout en s'appuyant sur l'orthographe rationnelle de Le Gonidec, MM. Troude et Milin ont convié à ce banquet intellectuel, dont voudraient l'exclure les ennemis de sa nationalité, la Bretagne tout entière, c'est-à-dire la Bretagne bretonnante. Que vous parliez, soit le dialecte de Léon, soit le dialecte de Cornouaille, soit le dialecte de Tréguier, soit le dialecte de Vannes, vous pouvez comprendre cette traduction, splendide réverbération des beautés de l'original, et je crois qu'il ne faudrait pas un grand effort aux habitants du pays de Galles pour se familiariser avec cette pieuse lecture.

Le choix que les traducteurs ont fait de ce livre est une preuve évidente de leur bon goût littéraire et de la foi qui les anime. Traçons une esquisse rapide de l'influence que ce livre a exercée sur les destinées de la France en particulier, à l'époque où, comme une étoile d'espérance, il vint briller à l'horizon tout chargé de sombres nuages. Groupons ensemble pour en faire un faisceau les jugements qu'ont portés de cette œuvre inspirée quelques écrivains dont la partialité en faveur du catholicisme est le moindre défaut. « Le livre de l'*Imitation*, dit M. Quinet, est un livre unique au monde ; seul des ouvrages du moyen-âge il va au cœur du catholique et au cœur du protestant. » Ce n'est point, ajouterons-nous, dans ce livre que le fanatisme religieux et politique a été puiser ses féroces inspirations, du 14^e siècle

au commencement du 17^e, à l'époque où la France ne présentait qu'une vie de gladiateurs vivant en commun pour combattre ensemble (1). Ce n'est point en feuilletant cette œuvre d'amour et de sublime abnégation que Jacques Clément, Ravailac et autres scélérats, qu'il faut jeter aux gémonies de l'histoire, aiguisaient leurs poignards. On n'a jamais trouvé ce livre suspendu à l'arçon de la selle des soldats de Blaise de Montluc, du baron des Adrets et des Têtes-Rondes de Cromwel.

Il est vrai que M. de Lamartine, dans la poétique relation qu'il a faite de sa visite à la Chambre dite des Girondins (page 16, tome VII), nous dit avoir lu cette inscription religieuse, où l'on croit reconnaître la main de Fauchet, l'évêque girondin : « Souvenez-vous que vous êtes appelés non pour causer et pour être oisifs, mais pour souffrir et travailler. » (*Imitation de Jésus-Christ.*)

Des recherches postérieures démontrent : 1^o que les Girondins n'ont jamais été renfermés aux Carmes ; 2^o que la citation que l'illustre écrivain croit être faite par l'abbé Fauchet est tout simplement une inscription peinte sur une petite planchette en bois qui était clouée sur l'entablement de la porte. Cette inscription, ajoute M. Alexandre Sorel, à qui nous dérobons tous ces détails, a été depuis transportée dans la bibliothèque de l'École des études ecclésiastiques. Les religieux avaient, en effet, l'habitude de placer à l'entrée de leurs cellules quelques sentences susceptibles d'être pour eux l'objet de sérieuses méditations. Que cette inscription appartienne au Girondin, ou à un hôte beaucoup plus ancien

(1) Non alia quam in ludo gladiatorio vita est, cum iisdem viventium pugnantiumque. (Sénèque, *Traité de la colère*, chap. 2 liv. 8.)

de la maison des Carmes, toujours est-il qu'elle dépeint admirablement les devoirs imposés à l'homme : la résignation et le travail, et qu'elle est tirée de ce livre que l'on a faussement accusé de prêcher un sublime égoïsme.

« *L'Imitation de Jésus-Christ*, le plus beau livre chrétien après l'Évangile, dit M. Michelet, est sorti comme lui du sein de la mort. La mort du monde ancien, la mort du moyen-âge ont porté ces germes de vie. Comment, poursuit le même historien, comment ce livre de solitude devint-il un livre populaire ? Comment en parlant de recueillement monastique, a-t-il pu contribuer à rendre au genre humain le mouvement et l'action ?

» C'est qu'au moment suprême où tous avaient défailli, où la mort semblait imminente, le grand livre sortit de sa solitude, de sa langue de prêtre, et il évoqua le peuple dans la langue du peuple même. Une version française se répandit, version naïve, hardie, inspirée. Elle parut sous le vrai titre du moment : « *Internelle consolation.* »

» Quelle dut être l'émotion du peuple, des femmes, des malheureux (les malheureux alors, c'était tout le monde), lorsque pour la première fois ils entendirent la parole divine, non plus dans la langue des morts, mais comme parole vivante, non comme formule cérémonielle, mais comme la voix vive du cœur, leur propre voix, là manifestation merveilleuse de leur secrète pensée... Cela seul était déjà une résurrection. L'humanité releva la tête, elle aima, elle voulut vivre. « Je ne mourrai point, je vivrai, je verrai encore les œuvres de Dieu ! » — Dieu semblait parler à la France et lui dire comme il dit au mort : « Dès l'éternité, je t'ai connu par ton nom ; tu as trouvé grâce, je te donnerai le repos... » *L'Imitation de Jésus-Christ*, sa passion repro-

duite dans la Pucelle, telle fut, suivant le même historien, la rédemption de la France. »

« Quatre siècles ont passé, bien d'autres passeront, s'écrie à son tour M. Henri Martin, ce livre n'a pas vieilli et ne vieillira pas, parce qu'il est l'expression non point la plus hardie, mais la plus générale et la plus acceptée d'une des tendances éternelles de l'âme humaine. On ne saurait parler qu'avec respect d'une œuvre qui tient une si grande place dans l'histoire de l'humanité, et qui fidèle à un de ses titres (*Consolatio*) a été la consolation de tant de milliers, ou pourrait dire de tant de millions d'âmes. »

L'auteur a grandement raison, car c'est principalement à cette source de divine consolation que les âmes navrées par la douleur vont puiser, non pas l'oubli de leurs souffrances, mais le courage de les supporter. On peut, par passe-temps philosophique, gravir les sentiers qui mènent au stoïcisme, Sénèque ou Marc-Aurèle à la main, et cacher les blessures de son cœur sous les lambeaux du manteau qu'ils vous prêtent; mais quand le malheur vient à s'abattre sur votre tête, vous redescendez bien vite de ces cimes glacées. Puis, sentant le vide de ces maximes, vous cherchez une consolation dans ce livre de l'Imitation où l'âme pousse vers le Dieu des malheureux des soupirs d'amour.

Ce qui prouve encore que cette œuvre répondait et répond toujours à un des besoins de l'esprit humain, c'est le nombre prodigieux des éditions qui se sont succédé. On en comptait deux mille en latin et mille en français dès 1855... Aucune de ces traductions n'est radicalement mauvaise; toutes, malgré leurs imperfections, se laissent lire, car elles reproduisent toutes quelque chose de l'original: ce chef-d'œuvre a cela de commun avec celui d'Homère. Le souffle divin qui

anime l'original a passé dans l'âme de tous les traducteurs. Les poètes n'ont pas été les derniers à subir la fascination de ce livre qui semble, à M. S. de Sacy, le chef-d'œuvre de la pensée religieuse et le plus éloquent et le plus profond de tous les livres. L'homme dont l'énergique pinceau esquissa l'idéal de l'amour de la patrie dans Horace, et l'héroïsme chrétien dans Polyeucte, le grand Corneille donna l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite et paraphrasée en français. Ce fut, pour l'auteur, il l'avoue lui-même, un long et pénible travail. Il y a dans cette traduction des beautés qui ne pouvaient jaillir que de la plume d'un homme de génie. On sent parfois que c'est le même écrivain qui sut prêter au vieil Horace le fameux : « Qu'il mourût ! »

Les curieux ont pu admirer, à l'Exposition de 1855, l'édition splendide de l'*Imitation de Jésus-Christ*, texte latin, suivi de la traduction de Corneille. Ce chef-d'œuvre, par lequel l'Imprimerie impériale éclipsa toutes ses rivales, a réuni, suivant M. Brunet, tous les suffrages, soit par la beautés de ses types, soit par la richesse de ses nombreux ornements, en partie imprimés en or et en couleur avec une perfection remarquable. Heureux celui qui a pu admirer de ses propres yeux ce magnifique spécimen de la typographie française ! Plus heureux encore celui qui le possède !

Je transcris ici deux quatrains accompagnant des exemplaires de l'*Imitation* offerts par le traducteur.

A M. P..., en luy donnant un livre de l'*Imitation* de Jésus :

Belle Philis, assure-toy
Que si tu goustes bien ce livre,
Jésus t'apprendra qu'il faut vivre
Bien plus pour antruy que pour soy.

A une Dame, en luy envoyant le livre de l'Imitation de
Jésus-Christ :

C'est l'exemple d'un Dieu qu'icy l'on nous propose ,
Qui meurt pour nous d'amour aimant infiniment :
Si vous ne pouvez pas le suivre en toute chose ,
Ne mourez pas, Philis, mais aimez seulement.

Ces madrigaux prouvent que dans l'âme du grand Corneille
l'amour s'alliait à la dévotion. Du reste, le poète était, dit-
on, très-audacieux auprès des dames, ... en vers seulement...

Les bibliophiles connaissent encore l'*Imitation de J.-C.*
traduite en vers français par M. Jean-Fr. Martin de Boisville,
mort évêque de Dijon (Paris, Renouard, 1818, in-8°). Un de
nos honorables collègues, M. Guichon de Grandpont, s'est
élancé dans cette voie ouverte par Corneille, et il a dû sentir
plus d'une fois, comme J.-J. Rousseau traduisant Tacite,
qu'il avait affaire à un rude joûteur... L'accueil sympa-
tique fait à ses vers par la Société académique de Brest
prouve que ce qui pénètre le cœur, pour employer ici une
expression de P. Corneille, ne blesse point les oreilles.

Ecoutez les vers que l'immortel auteur de *Jocelyn* met
dans la bouche du jeune prêtre :

Plus souvent desséché par mon affliction
Je trempe un peu ma lèvre à l'*Imitation*,
Livre obscur et sans nom, humble vase d'argile,
Mais rempli jusqu'au bord des suc de l'Evangile,
Où la sagesse humaine et divine à longs flots
Dans le cœur altéré coulent en peu de mots,
Où chaque âme, à sa soif, vient, se penche et s'abreuve
Des gouttes de sueur du Christ à son épreuve,

Trouve, selon le temps, ou la peine ou l'effort,
Le lait de la mamelle ou le pain fort du fort;
Et sous la croix où l'homme ingrat le crucifie,
Dans les larmes du Christ boit sa philosophie.

Après les poètes, les compositeurs ont cherché à raviver leurs inspirations à cette source intarissable et dont l'hiver sous son frein de glace ne peut enchaîner le cours. Le grand maestro, celui qui a trouvé la musique historique, Meyerbeer, dont l'art déplore encore la perte, n'a-t-il pas écrit un très-beau morceau pour quatre voix et solo, sur des strophes de *l'Imitation de Jésus-Christ* de Corneille, qui lui fut inspiré par les cantiques du père Brydayne.

En 1824, longtemps avant de se précipiter tête baissée dans l'abîme du *nihilisme*, où le juif Spinosa s'était englouti, l'abbé de La Mennais publia *l'Imitation de Jésus-Christ* avec des réflexions où il dépeint avec une incontestable éloquence *ce malaise inconnu* dont lui et la société étaient déjà tourmentés à cette époque. En comparant le texte français de ces réflexions avec la traduction bretonne de MM. Troude et Milin qui en reflète les beautés, une amère pensée s'est emparée de notre cœur; nous n'avons pu nous empêcher de songer que c'était le même prêtre dont la dernière recommandation a été de ne pas même élever une croix sur sa tombe!... Rien ne nous empêche de croire qu'un éclair de repentir ait illuminé la conscience de l'illustre traducteur de *l'Imitation* à ses derniers instants. Un moment de repentir ne suffit-il pas pour désarmer la vengeance céleste?

Disons un mot sur les traducteurs en langue bretonne qui ont précédé celle qui nous occupe. La plus ancienne en date (1707, Brest), nous la devons à Yves Ropars, curé de Lothey, en Cornouaille. Elle se recommande par son élégance et sa

fidélité. Dans quelques feuilles, servant de prospectus à la traduction de MM. Troude et Milin, et où le style s'élève au niveau des pensées, nous trouvons l'abbé Claude-Guillaume de Marigo, recteur de la commune de Beuzec-Conq, cité comme un des traducteurs de l'*Imitation*, avant 1789. Notre honorable Président, qui nous fournit des détails charmants d'intérêt sur ce modeste personnage dont les écrits font encore paraître trop courtes les heures des veillées villageoises, ne relate que deux ouvrages de cet auteur breton, et leur titre même ne rappelle en rien l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Dans cette traduction comme dans celle de l'abbé Roux, on peut signaler de graves infidélités. Nous n'en citerons que deux :

Aux titres des 17^e et 19^e chapitres du 1^{er} livre de l'*Imitation* latine, nous lisons :

De monasticâ vitâ.

De exercitiis boni religiosi.

L'abbé Marigo et l'abbé Roux ont traduit *boni religiosi* par *eur c'hristen mad*, un bon chrétien. — Quel était le but de ces traducteurs en modifiant ainsi les expressions ? D'intéresser à la lecture de leur livre la chrétienté bretonne tout entière. Mais n'ont-ils pas dû, comme le fait sagement observer le savant auteur du *Dictionnaire français-breton*, produire bien souvent des déceptions et même provoquer des murmures, car, ajoute-t-il, pour se résumer en deux mots : « On ne peut soumettre aux mêmes règles un bon chrétien et un moine ou un homme cloîtré. »

M^{me} Georges Sand, qui par la richesse de son imagination

et les beautés de son style s'élève au-dessus de tous nos romanciers, mais qui nous semble faire de téméraires excursions sur le domaine de la politique et de la théologie, parle en ces termes de l'*Imitation* (M^{lle} de la Quintinie, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} Avril 1863, page 545) : « La doctrine du beau livre de l'*Imitation de J.-C.*, est considérée par l'Eglise comme l'introduction à la sainteté ; mais peut-être avons-nous le droit de croire que ces sortes de travaux inspirés sont appropriés au temps où elles éclosent, et qu'ils nous tracent une ligne de conduite peu à peu impossible à suivre, sinon dangereuse et contraire aux progrès de la foi. Est-ce que la foi, est-ce que la notion et l'amour de Dieu ne doivent pas suivre la marche de l'esprit humain de siècle en siècle et se mettre à la tête de toutes les conquêtes, au lieu de se faire traîner ou de protester ?

Si M^{me} Georges Sand, dont le génie est capable de comprendre l'*Imitation* dans l'original, avait fait attention aux expressions latines que nous venons de citer, si MM. Michelet et Henri Martin en avaient fait autant pour le iv^e livre, il est probable qu'ils auraient modifié le jugement qu'ils en ont porté.

Quoique l'œil exercé du Breton puisse découvrir quelques tournures étrangères dans la traduction de M. l'abbé Roux et des mots auxquels il a donné sans qu'ils le méritassent le droit de bourgeoisie bretonne, nous n'osons l'accuser d'avoir calqué sa traduction sur le français. Dans le but d'être compris des personnes qui dès cette époque commençaient à mêler des mots étrangers et des tournures françaises au vieil idiome celtique, il voulut plier ce dernier instrument aux besoins d'une civilisation au milieu de laquelle une

langue se condamne elle-même au suicide, si elle veut rester stationnaire.

Quant à la traduction de M. Le Gonidec, comme elle est restée inédite, nous n'avons pas à nous en occuper, ni même à émettre sur cette œuvre du maître un jugement que nos lecteurs ne pourraient contrôler, n'ayant pas le manuscrit sous les yeux.

MM. Troude et Milin ont reproduit avec un rare bonheur les qualités éminentes qui brillent dans l'original, la simplicité dans la grandeur, l'élégance et la clarté, et le charme de ces dialogues où l'âme converse avec son divin amant. Mais il est une qualité plus précieuse encore dont leur style s'est profondément empreint; cette qualité, véritable cachet d'une bonne traduction de *l'Imitation de J.-C.*, c'est l'onction que respire chaque page de l'immortel chef-d'œuvre. L'onction qu'exhalent les œuvres du suave Fénelon et celles de saint François de Sales, on sent qu'elle déborde de ce livre. Elle en rend la lecture attrayante et facile aux génies les plus sublimes comme aux esprits les plus simples. Le dernier des laboureurs bretons, dans sa pauvre chaumière, peut le lire et le comprendre aussi bien que Bossuet dans son palais épiscopal ou sur son prie-Dieu de la chapelle de Versailles. La plus humble de nos paysannes et de nos ouvrières, pour alléger le fardeau des douleurs qui l'oppressent, peut y puiser des consolations aussi bien que Marie-Antoinette la veille de monter à l'échafaud.

De précieux témoignages, émanés de haut lieu et de juges compétents s'il en fut jamais en matière d'orthodoxie, ont été prodigués aux traducteurs. Qu'ils me permettent de transcrire ici deux lettres, l'une de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et l'autre de Mgr l'archevêque de Rennes :

« Carnoët, le 9 avril 1864.

» Monsieur,

» C'est au milieu de notre Cornouaille que votre bonne lettre est venue me flatter dans mes prédilections bretonnes. *Nanquet hoas a vrezonek ; eur galon breton am eus.* (Je ne sais pas le breton, mais j'ai un cœur breton.)

» Le peu de *brezonek* que je balbutie me fait chaque jour désirer d'en savoir davantage. A Dieu ne plaise que nous laissions mourir cette bonne et belle langue antique si précieuse, si simple, si énergique, qui répond à des mœurs profondément chrétiennes et nous permet de dire, sans trop rougir, le vieux refrain :

Ni zo bepred Brétonet (1), tûd kaled !

» Nous sommes toujours Bretons, Bretons, les hommes à rude écorce.

» Je vous remercie beaucoup de votre double envoi, et je recommanderai *l'Imitation*, tout en l'étudiant moi-même. Je porte avec moi le *Dictionnaire* français-breton de M. Troude, et je regrette qu'il n'ait pas composé aussi un dictionnaire breton-français.

» Agréez, Monsieur, mes meilleurs sentiments,

» † AUGUSTIN DAVID,

» Evêque de St-Brieuc. »

(1) Dans le vers original le mot *Brétonet* est répété deux fois :

Ni zô bepred
Brétoned,
Brétoned tûd kaled !

BRIZZOUX. *Telen-Arvor* (la Harpe d'Armorique), VIII.

« Rennes, le 21 mars 1864.

» Mon cher Colonel,

» Je viens de recevoir le magnifique exemplaire de votre *Imitation* bretonne que vous avez bien voulu m'envoyer.

» Veuillez en recevoir mes remerciements avec mes nouvelles et bien sincères félicitations de l'excellente œuvre que vous avez accomplie, dans les intérêts sacrés de notre sainte Religion, auprès de nos bons Bretons.

» Agrérez encore une fois,

» Monsieur et digne Colonel,

» L'assurance de ma plus affectueuse estime en J.-C.

» † SAINT-MARC GODEFROY,

» Archevêque de Rennes. »

Qu'ils me permettent enfin de citer un extrait de la lettre d'un simple prêtre, mais qui n'est pas moins compétent que ces hauts dignitaires ecclésiastiques lorsqu'il s'agit de la langue bretonne :

« Lanvollon, 13 mai 1864.

» Je vais vous donner la manière de penser de M. Derrien, ainsi que de plusieurs Messieurs des environs sur la nouvelle traduction bretonne de *l'Imitation de J.-C.*, avec les réflexions de La Mennais : On la considère comme un chef-d'œuvre et par conséquent comme la meilleure sans contredit de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. La tournure, d'après M. Derrien, y est tellement bretonne qu'elle ne laisse rien à désirer. Si on y trouve quelques mots incompris, pris séparément, on ne s'en étonne pas, attendu que le breton du Finistère et le nôtre diffèrent sur

plus d'un point. Du reste ces mots sont si rares qu'il est inutile d'en parler, d'autant plus que par l'ensemble il n'est pas un chapitre que l'on ne puisse comprendre à la première lecture. Aussi suis-je persuadé que dans ce pays-ci on préférera cette traduction à tout autre, quand elle sera bien connue. J'ai entendu déjà un prêtre dire que désormais, quand il voudra donner des livres en souvenir, il ne donnera que celui-là.

» Quant au succès du livre, je crois pouvoir dire, dès aujourd'hui, qu'il est assuré.....

» GUÉNECAN,

» Prêtre. »

Quelles influences *l'Imitation de J.-C.*, propagée par l'excellente traduction de MM. Troude et Milin, doit-elle exercer sur les populations bretonnes de nos campagnes? Elles seront grandes et salutaires. Le passé nous répond de l'avenir. Jetons un regard rétrospectif sur l'histoire, pour constater l'ascendant moral, religieux et politique que *l'Imitation* a fait subir aux Français à l'époque où, sorti du sein des cloîtres, cette œuvre inspirée rejaillit sur le monde religieux tout entier en splendides rayons.

L'Imitation prêche le renoncement au monde et l'identification de l'âme avec le Créateur. Mais ce n'est point à la manière du Koran, ce plagiat de l'Évangile, et au fond duquel on ne trouve que le fatalisme et l'aplatissement complet de la nature humaine devant la force brutale et les faits par elle accomplis. Voyez aux XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, les populations nourries de la lecture de *l'Imitation* vulgarisée par une charmante traduction que des libraires intelligents ont reproduite de nos jours sous le nom de *l'Internelle consolacion*.

C'est avec les maximes de *l'Imitation* que l'humanité, personifiée pour ainsi dire à cette époque dans la France, s'est sauvée en Dieu. Celui dont le livre propose *l'Imitation* pour modèle, n'a-t-il pas souffert et combattu jusqu'à la mort ? Les Français de Jeanne d'Arc et de la guerre de cent ans n'ont-ils pas, en se rapprochant de ce divin idéal, combattu jusqu'à la mort pour défendre l'intégrité du sol sacré de la patrie et sauver sa noble indépendance ? M. Michelet constate par des preuves lumineuses d'évidence que ce livre contribua à rendre au genre humain le mouvement et l'action. « A cette manifestation merveilleuse de la secrète pensée des malheureux, s'écrie l'écrivain, l'humanité releva la tête, elle aima, elle voulut vivre... » Il ajoute plus loin : « L'esprit de *l'Imitation* fut pour les clercs patience et passion ; pour le peuple ce fut l'action, l'héroïque élan d'un cœur simple. » Non ! quoi qu'en ait dit un autre éminent historien qui parfois entrevoit le monde des faits au travers du prisme que lui prête saint Simon, non ! il n'est pas vrai que *l'auteur de l'Imitation se couvre la tête de sa robe et laisse périr le monde !* Et d'où vient cet immense résultat produit par un seul livre sur le peuple ? C'est qu'une version éloquente et originale fit du manuscrit des moines un livre populaire.

Il est de toute évidence que les populations bretonnes, asservies à des travaux aussi rudes que le sol qui les nécessite, ont besoin d'encouragements et de consolations pour remplir cette tâche trop souvent ingrate. A quelle source plus pure et plus intarissable que *l'Imitation* traduite dans leur vieil idiome pourront-ils les puiser ?

Ce livre doit leur inspirer, comme il l'a déjà fait dans les siècles passés, avec une humble résignation aux volontés de Dieu, l'énergie qui brise les obstacles et le courage de lutter

à force de travail contre une terre qui dans plusieurs endroits n'entr'ouvre qu'à regret ses entrailles pour nourrir ses enfants.

Ce livre, à ne le considérer même que sous le point de vue de l'art, est éminemment propre à élever les idées au-dessus des vulgarités de l'existence dont le paysan lui-même sent parfois le besoin de s'affranchir.

Chaque page de l'*Imitation* traduite par MM. Troude et Milin ne fera-t-elle pas vibrer à leurs oreilles, en termes énergiques, ces deux paroles, la plus belle épitaphe qui peut-être ait été gravée sur le tombeau d'un homme, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ* :

Sursùm corda !

MAURIÈS,

Sous-Bibliothécaire de la ville de Brest.

DE L'ORIGINE

D'UNE

ANCIENNE COUTUME BRETONNE

Un vieil usage, autrefois plus général en Basse-Bretagne et conservé dans quelques villes, c'est la quête au profit des indigents qui a lieu avec solennité vers la fin du mois de décembre. L'origine de cette fête et le sens du cri particulier qui s'y fait entendre ont donné lieu à des explications contradictoires que je me propose d'examiner. Le cri lui-même est rapporté diversement par les écrivains qui en ont parlé; ainsi ce serait *eghin-an-eit*, le blé germe, suivant dom Le Pelletier qui voit dans ces paroles une allusion à la Nativité et au chant religieux : *aperiatur terra et germinet salvatorem*.

Selon Cambry, qui visita le Finistère en 1794, ce n'est pas à la religion chrétienne mais au culte druidique qu'il faut demander l'interprétation de cet usage. Il raconte que la municipalité de Landerneau allait de porte en porte quêter pour les pauvres au cri de : *au gui l'an neuf*. Mais il est probable qu'il s'est borné à reproduire une version déjà ancienne. On la trouve en effet presque textuellement dans

l'Encyclopédie méthodique imprimée en 1786, et d'après laquelle les paroles prononcées seraient : *à gui l'an neuf*. Bien antérieurement encore, Le Pelletier avait indiqué cette signification à la vérité de laquelle il ne croit pas, et tirée, ajoute-t-il, des paroles latines : *ad viscum annus novus*. De sorte qu'on a mis tour à tour du latin et du français dans la bouche des druides accomplissant leurs rites, ce qui n'est pas admissible.

Emile Souvestre, commentant ces deux opinions, adopte la traduction de Le Pelletier : *le blé germe*, et, pour le reste, il se rapproche de Cambry, en admettant avec lui que c'est une tradition du culte rendu au soleil par les Gaulois. Tout cela n'éclaircit guère la question.

Pour mieux apprécier ce qu'il y a de vrai ou d'erroné dans ces suppositions, quelques détails sur la fête sont nécessaires, d'autant plus que le caractère semble en avoir été mal compris, ainsi qu'on le verra plus loin. Voici comment je l'ai vu célébrer à Landerneau dans mon enfance :

Assez longtemps à l'avance, les familles désireuses d'y faire participer leurs garçons de huit à dix ans demandaient pour eux des boîtes à l'administration de l'hôpital ; les boîtes étaient des tirelires en fer-blanc destinées à recueillir les aumônes. Le zèle des jeunes quêteurs était excité et récompensé par une collation qu'on leur donnait à l'hôpital, le soir de la quête, avec grande abondance de gâteaux. Le dernier samedi de l'année, jour de la cérémonie, un cortège, où figuraient les autorités municipales en costume officiel, ainsi que des administrateurs de l'hôpital et des notables en habits noirs, parcourait la ville en quête. Des tambours ouvraient la marche, puis venaient deux chevaux portant des mannequins où l'on plaçait les dons consistant en comestibles, tandis que la monnaie était mise sur les plateaux d'argent

des notables ou dans les tirelires des enfants groupés à la suite du cortège. Il s'y trouvait aussi des pauvres de l'hôpital; à l'un d'eux était réservé un principal rôle. Travesti pour la circonstance en une espèce de massier, il tenait à la main un bâton à l'extrémité duquel flottait une touffe de rubans de diverses couleurs. C'était lui qui donnait le signal de l'exclamation énigmatique quand le cortège s'arrêtait pour recevoir les présents offerts. L'un des sergents de ville préposés au bon ordre élevait l'objet en l'air pour le montrer au public, les tambours exécutaient un roulement et le massier, auquel la foule faisait chorus, s'écriait plusieurs fois : *Languinné!* en agitant majestueusement son caducée.

Si l'on compare ce cri aux textes breton et français mentionnés plus haut, il est facile de voir qu'il y a entre eux une certaine ressemblance, mais non une conformité entière. Il suffit de légers changements pour transformer le premier dans l'un des deux autres. L'attention des partisans d'une origine druidique s'est surtout arrêtée sur la syllabe *gui*, à laquelle ils ont attribué le même sens dans les deux langues; ainsi Cambry, après l'avoir mise dans la phrase française *au gui l'an neuf*, lui donne la même signification à l'article Lesneven. Il rapporte que cette cérémonie s'y pratiquait encore en 1788 au cri de : *gui-na-né*, voilà le gui. L'auteur dut tenir ses renseignements des habitants eux-mêmes lors de son passage en leur ville, car il n'avait pas été témoin oculaire, et les paroles qu'il cite étant, à part l'omission de la première syllabe, identiques à celles qui se font entendre encore à Landerneau, c'est un indice en faveur de l'exactitude de ces dernières. Quant à sa traduction, elle est fautive; en breton, *na-né* ne veut pas dire voilà, et le nom de la plante parasite en question est *huel-var*.

Abordons maintenant l'interprétation chrétienne. Son auteur, dom Le Pelletier, religieux bénédictin, n'était pas breton. Né au Mans en 1663, il demeura longtemps dans la Basse-Bretagne qu'il aimait beaucoup et en apprit la langue. Il résidait à l'abbaye de Landévennec où, dès l'année 1700, il entreprit la composition de son *Dictionnaire de la langue bretonne* qu'il termina en 1725, et mourut huit ans après dans la même abbaye. Le Pelletier appliqua sans doute à ce travail le zèle proverbial des moines de son ordre, mais il est difficile d'acquérir par l'étude la faculté de percevoir certaines nuances d'inflexion et d'accent qui, saisies par des oreilles accoutumées à la langue maternelle, aident à mieux comprendre le sens des paroles. C'est ce qui semble être arrivé ici. En effet, si l'on compare *eghin-an-eit* à *languinanné*, l'on remarque qu'il y a consonnance entre les trois dernières syllabes de part et d'autre; admettons un instant qu'il en soit de même de la première, il n'en restera pas moins une différence essentielle entre ces deux mots à cause de la position de l'accent. Pour exprimer *le blé germe*, on doit faire porter l'accent sur la dernière syllabe, tandis que, dans l'exclamation populaire, il se trouve sur la pénultième. Ainsi l'invraisemblance d'une origine se rapportant à l'agriculture ou à la Nativité se trouve augmentée par cet écart dans la manière d'accentuer. Il y a plus : Le Pelletier avoue lui-même que la véritable prononciation à Morlaix était *equinannée* et, suivant Ménage, *guignannée*; ainsi il l'avait un peu altérée pour la réduire à son sens. Enfin il ajoute que, le dernier jour de l'année, les jeunes garçons de la campagne allaient de maison en maison chanter des cantiques et qu'ils criaient ensuite : *Ma eghinat !* ce qui dans le dialecte de Léon, dit-il, servait à demander ses étrennes et s'emploie pour *eghin-an-eit* dont



il est une abréviation. En attribuant le mot *éghinat* au dialecte de Léon, Le Pelletier a probablement commis une erreur. Il est bien employé pour étrennes dans celui de Cornouaille, mais en Léon on leur donne le nom de *dérou-mad* ou de *kalanna*. Cette coutume d'aller de porte en porte chanter des cantiques, à cette époque de l'année, se maintient encore aujourd'hui dans plusieurs cantons du Léonais; ce ne sont pas seulement les jeunes garçons, mais les pauvres gens de tout âge qui vont ainsi par les campagnes, et, après avoir chanté, ils demandent des étrennes en se servant du terme de *kalanna* et non de celui d'*éghinat* qui leur est inconnu. Dom Le Pelletier, à l'article *Calannat*, étrennes, dit aussi que ce mot est employé à la même occasion, de sorte que, suivant lui, dans les mêmes endroits et pour la même circonstance, deux locutions différentes auraient été usitées. Le Gonidec a mis *éginad*, étrennes, dans son *Dictionnaire*, mais en déclarant ne le connaître que par celui de Le Pelletier qui assure, dit-il, que ce mot est employé en Léon. Le Gonidec, généralement regardé comme le législateur de la langue nationale, l'avait pratiquée dès son enfance. Né en 1775 au Conquet, en Léon, il l'entendit parler et la parla dès l'âge le plus tendre; puis envoyé vers douze ans au collège de Tréguier, il y oublia un peu son breton. Ses classes finies, il revint en Léon, et vécut longtemps à la campagne dans divers manoirs. Là ses conversations avec les paysans, les questions qu'il leur adressait et les leçons théoriques qu'il reçut de personnes très-versées dans la connaissance de sa langue natale le mirent dans la meilleure position pour l'étudier à fond. Aussi l'observation dont il accompagne le mot *éginad*, rapprochée de cette circonstance que Le Pelletier demeurerait par le fait en Cornouaille, amène-t-elle à douter

que ce mot fût alors plus connu en Léon qu'il ne l'est aujourd'hui, surtout quand on songe à la persistance des usages bretons. J'insiste sur ce point parce que de l'explication du savant bénédictin il résulterait que le cri de la quête exprime une demande d'étrennes, tandis que la manière dont les choses se passent indique plutôt une demande d'aumônes. En effet, le jour de cette cérémonie les enfants ne se bornaient pas à suivre le cortège; munis de leurs tirelires, ils se répandaient individuellement par la ville et pénétraient dans les maisons au cri de *languinanné*. Ils n'y attachaient nullement l'idée d'étrennes, c'était comme un laissez-passer pour motiver leur introduction indiscreète dans les domiciles, une raison honorable de leurs sollicitations, enfin un mot d'ordre qu'ils répétaient sans s'inquiéter du sens. Ici point de cantiques, mais un simple appel à la charité fait par des quêteurs qui ne doivent pas profiter des libéralités qu'ils provoquent. Au surplus que l'idée d'étrennes ou bien celle d'aumône soit celle que réveille aujourd'hui le cri proféré, la nuance qui sépare ces deux appréciations est peu importante, et il n'en reste pas moins à chercher le sens primitif et littéral.

Un fait remarquable c'est que les cris de Morlaix, de Lesneven, de Landerneau et la citation de Ménage, séparés par tant d'années et tant de révolutions, sont les mêmes sauf l'omission ou la diversité de la première syllabe. Et cette différence elle-même s'évanouit si l'on admet que la première syllabe est un article. Or, Le Pelletier nous apprend que, de son temps, l'article *ar* était peu connu dans le pays de Léon; l'on se servait à sa place de l'article *an* et l'on disait *an marc'h*, le cheval, *an ghear*, la maison; Grégoire de Rostrenen confirme cette observation. Dans un autre dialecte, le même article est exprimé par *enn* et simplement par *e* dans

celui de Cornouaille en Angleterre. *Eguinanné* et *anguinanné* seraient donc la même chose en deux dialectes différents. Dans les villes où le français s'était substitué peu à peu à l'idiome breton, on aur amis, devant l'un et l'autre, l'article français et dit *la fête de l'Eguinanné* ou de *l'Anguinanné*, suivant le dialecte. Enfin le sens véritable étant oublié, parce que les mots étaient tombés en désuétude, l'on a fini par ne plus séparer l'article du cri primitif. D'après cette explication, le texte primordial pour Landerneau serait *anguinanné*, qu'on peut décomposer en un article, un substantif et un adjectif.

Le mot *guic*, *guic*, ou *gui*, depuis longtemps hors d'usage, voulait dire bourg, village; il entre, comme *plou*, traduction celtique du mot latin *plebs*, *peuple*, *peuplade*, dans la composition de plusieurs noms de lieux, ainsi : Guitalmézé pour Ploudalmézeau, Guinéventer pour Plounéventer, Guipavas pour Ploucavas, etc. *Gui* répond, de son côté, aux mots latins *gens* et *grex*, désignant alors une multitude d'hommes ou d'animaux. Pourtant, d'après les étymologies, l'idée d'un lieu habité est celle qu'il implique le plus particulièrement, car ses dérivés *vicus* en latin et *oikos* en grec signifient : le premier, village ou quartier, le second, maison. Dans le dialecte de Vannes *nannek*, *nannet* veut dire affamé ou qui a habituellement faim. La traduction littérale de *languinanné* serait donc : la multitude affamée, ou bien : la bourgade, le quartier affamé. Cette dernière traduction, qui semble le plus proche du texte, désignerait l'hôpital qui forme généralement comme un quartier à part, séparé du reste de la ville par une enceinte. Elle s'applique bien d'ailleurs aux détails de cette cérémonie dont les pauvres de l'hôpital sont le but principal, et l'on comprend que pour stimuler la générosité des donateurs le cortège désigne leur demeure

par cette périphrase touchante : le quartier ou la maison de ceux qui ont faim.

Cette version rend compte des divers cris tels qu'ils sont rapportés, ce qui n'a pas lieu pour celle de Le Pelletier. Ainsi les citations de Lesneven et de Ménage, *gui-na-né* et *guignanné*, auxquelles manque la première syllabe *e* sont inconciliables avec la traduction de Le Pelletier; le *g* intercalé au milieu de la seconde ne s'explique pas davantage et l'on en peut dire autant de la première syllabe du cri de Landerneau. Toutes ces difficultés disparaissent en admettant l'interprétation dont j'ai parlé; dans ce cas, la première syllabe étant un article, son omission n'ôterait rien à la valeur des autres mots. Quant à la lettre *g* intercalée, le mot *guig* qui en résulte est tellement rapproché par la prononciation de *guic*, bourgade, qu'on peut croire à une identité complète. Ainsi les différences locales sont conciliées, et l'accord établi entre les paroles et les faits montre, comme but de cette solennité, un acte de bienfaisance accompli par la ville entière. Qu'on l'ait placée à dessein vers le premier de l'an afin de faire participer les pauvres aux joies de cette époque, c'est possible; mais rien ne rend probable une origine remontant au culte des druides ou se rattachant au christianisme par d'autres liens que la charité.

P. LE GUEN,

Chef d'escadron d'artillerie.

GUY ÉDER DE LA FONTENELLE

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

Les écrivains de province sont plus à même que tous autres de profiter des matériaux dont le meilleur historien étranger ne peut souvent soupçonner l'existence, et par là ils concourent à compléter le grand codex de l'histoire nationale, de la grande, de la véritable histoire de France que nous promettent les générations futures.

ACHILLE DE ROCHAMBEAU

. I

S'il faut en croire la plupart des écrivains, voici l'un de ces types étranges, terribles, inexplicables qu'on peut trouver dans la fantastique région du roman moderne, mais qu'on est surpris de rencontrer dans le domaine de l'histoire. Guy Eder de la Fontenelle !... Ce nom est synonyme aujourd'hui du baron des Adrets, de Fra-Diavolo, de Mandrin et autres brigands plus ou moins célèbres. On n'est pas fixé sur le lieu de sa naissance. Le chanoine Moreau prétend qu'il naquit à Bothoa, en Cornouaille. M. le président Habasque dit, dans

ses *Notions historiques*, que le célèbre ligueur vint au monde dans une maison seigneuriale qui se trouverait aujourd'hui dans la section de Leslay, commune du Vieux-Bourg-Quintin (Côtes-du-Nord), et qui portait le nom de Beaumanoir. Le titre de sieur de La Fontenelle, qu'il se donna, passe aux yeux de quelques biographes pour l'indice qu'il serait né dans le Turnegoët. Les habitants de l'évêché de Nantes ont soutenu qu'il est originaire du château de l'Ongle, paroisse du Guenrouët. Tout ce qu'il est permis d'affirmer c'est que son père, René Eder, quoique possesseur du titre et du château de Beaumanoir, situé dans la trêve de Leslay, était complètement étranger à cette famille de Beaumanoir, devenue si célèbre après le combat des Trente, et qui tirait son nom d'une terre située près de Dinan.

Guy Eder alla fort jeune à Paris. Il fit ses études au collège de Boncour d'où il s'enfuit après avoir vendu ses livres pour acheter une épée. L'obscurité qui existe sur l'origine, le caractère et les derniers temps de la vie de ce célèbre partisan, me semble de prime abord une raison de douter, pour l'honneur de notre province et de l'humanité, de certains actes de barbarie qui lui sont imputés, et de chercher à démontrer que la crédulité populaire a accepté, comme véritables, des faits imaginés par la malveillance ou l'esprit de parti, et grossis ensuite par la peur. Ainsi, par exemple, on a prétendu qu'il faisait asseoir ses prisonniers sur un trépied rougi au feu qui les brûlait jusqu'aux os; qu'au cœur de l'hiver et pendant les plus grands froids, il ordonnait de les mettre tout nus dans des tonnes pleines d'eau glacée (1); qu'il savourait leurs tortures, en faisant mourir, l'un d'inani-

(1) Chanoine Moreau, *Histoire de la Ligue en Cornouaille*.

tion et l'autre d'excès de nourriture, pour se donner l'horrible plaisir de voir lequel mourrait le plus tôt (1); « qu'après avoir » pris un château, il torturait le seigneur jusqu'à ce que » celui-ci, porté de chambre en chambre, eût découvert et » livré tous ses trésors. Puis, le brigand faisait venir la châ- » telaine, si elle était jolie, et ses enfants, si elle en avait. » Il poignardait l'époux sous les yeux de la femme, déshono- » rait celle-ci sur le cadavre palpitant, attachait au cou des » enfants des chats furieux et s'enivrait avec ses soldats entre » ses victimes mortes et ses victimes expirantes... etc. (2). »

Comme preuve de ces tortures, de ces supplices raffinés qui faisaient ses délices, un écrivain à imagination tant soit peu romanesque, M. de Penguern, a cru découvrir au manoir de Coatezlan, commune de Prat, les traces d'un séjour prolongé de Fontenelle, c'est-à-dire des verrous massifs, des guichets, des judas, des meubles étranges qu'on serait tenté de prendre pour des instruments de torture; des étuves destinées à corriger le résultat des débauches, etc. Lorsqu'il visita Coatezlan, M. de Penguern venait-il de lire les *Mystères d'Udolphe*, cette extravagante élucubration d'Anne Radcliffe? Tout ce que je puis dire, c'est que des personnes dignes de foi m'ont affirmé avoir également visité les chambres de cet ancien manoir, sans y trouver aucune trace des meubles étranges, ni des instruments de torture mentionnés par notre compatriote.

Loin de moi la pensée de tenter ici, en faveur de Guy Eder, une de ces réhabilitations devenues à la mode de nos jours. Je me bornerai à invoquer pour lui le bénéfice des circons-

(1) L'Estoile, *Supplément au journal de Henri IV*, p. 338.

(2) Dom Taillandier, p. 462.

tances atténuantes, car je professe un inaltérable respect pour la règle qui impose à ceux qui écrivent l'histoire l'obligation d'accueillir avec la plus grande réserve les récits des auteurs contemporains, quand ils parlent des troubles civils, et surtout quand ils ont joué un rôle dans les épisodes qu'ils racontent ; on est généralement mauvais juge dans sa propre cause.

Pour bien apprécier les actions d'un personnage historique, il faut avoir égard au milieu dans lequel il a vécu, connaître les mœurs de son époque, et ne pas le juger avec les idées d'une société perfectionnée par plusieurs siècles de progrès.

« Transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, dit Montesquieu, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. A ces gens qui veulent rendre modernes tous les siècles anciens, je dirai ce que les prêtres d'Egypte dirent à Solon : « O Athéniens, vous n'êtes que des enfants ! (*Esprit des Lois*, liv. 30, ch. xiv.) »

Ce travers d'esprit se rencontre même chez les plus grands écrivains. J'en trouve un exemple frappant dans l'examen critique de la *Divine Comédie* fait par M. de Lamartine (voir son *Cours de littérature*, année 1862) et dans lequel il reproche au grand poète florentin de s'être trop occupé des questions théologiques. M. de Lamartine, qu'il me pardonne d'oser le lui dire, semble avoir oublié, dans cette appréciation précipitée, que ces questions avaient une très-grande importance au moyen-âge, et offraient un immense intérêt à ses contemporains. « Ces longs détails, dit M. de Villemain, ces interminables expositions de doctrines, qui jettent aujourd'hui tant de langueur sur une partie de la *Divina Commedia*, semblaient aux contemporains une source inépuisable d'instruction. (Villemain, *Cours de littérature*, antérieur à celui de Lamartine.) »

Ainsi donc, on ne saurait trop le répéter, il ne faut point juger les actions d'une époque au point de vue d'une autre époque. Ce qui aujourd'hui serait regardé comme une honte pour un galant homme était dans un autre temps une chose toute naturelle.

II

Au nombre des brigandages communément attribués à Guy Eder, il en est plusieurs qui ne méritent pas cette qualification. C'étaient des faits de guerre très-réguliers, comme l'atteste le mandement qui lui fut adressé, le 24 juillet 1592, par le duc de Mercœur, pour s'emparer des châteaux de Coetfrec et de Guérande (1).

Parlez au paysan Trégorrois de Guy Eder, et il vous dira, comme la ballade bretonne, que Guyon fut le plus beau fils qui porta jamais habits de gentilhomme. Il n'était pas seulement beau, il était vaillant, il était Breton, il était seigneur :

Guy Eder est un bon chrétien,
Vif de la tête et solide du pied.

Parlez de lui aux Cornouaillais, et ils vous répondront que La Fontenelle était « chrétien de nom et Turc (2) en effet ; féroce, parjure, perfide, traltre, sans foi, infâme, scélérat, raffiné. » — « Quand on parle de ses crimes, dans nos environs, dit M. de Penguern, les vieillards hochent la tête et vous répondent : Il n'avait pas toujours la tête à lui ! »

Quant au titre de baron de Fontenelle que les historiens lui ont donné, il est positif qu'il ne l'a jamais porté. La Fon-

(1) Dom Morice, *Preuves*, 113, col. 1544.

(2) Moreau, *Histoire de la Ligue en Cornouaille*.

tenelle n'était qu'un très-petit manoir, et ne fut jamais une baronie. Le titre de chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Fontenelle, de Coatezlan, Tréburien, Coatgougan, est le seul qu'il ait pris ou reçu. (Voir le compte arrêté par la main d'Eder, le 12 juin 1599.) — Que faut-il conclure de ces contradictions et de tout ce qui précède ? C'est que la calomnie et l'esprit de parti se sont tellement acharnés sur la mémoire du célèbre partisan, qu'on est en droit de mettre en doute les faits qui n'ont pas été avoués par lui ou ses complices, ou mentionnés dans les lettres d'abolition, ou enfin constatés par des témoins oculaires dignes de foi.

La calomnie ! Comment aurait-il pu se défendre contre ses traits empoisonnés ? Est-ce qu'elle n'avait pas les meilleures raisons pour répandre son venin sur La Fontenelle ? N'était-il pas jeune, beau, galant, poète, heureux auprès des femmes, riche, d'une famille noble, etc. ?

L'esprit de parti ! C'est l'esprit le plus systématiquement injuste et méchant. Il procède en tout temps de la même manière ; à ses yeux, les battus ont toujours tort. Est-ce que La Fontenelle n'avait pas mérité toute sa haine ? N'était-il pas un soldat heureux, un capitaine vaillant, habile, expérimenté, adoré de ses soldats, vainqueur de plusieurs capitaines illustres, entre autres du brave Sourdéac, gouverneur de Brest ? N'avait-il pas soutenu la lutte jusqu'à la dernière heure contre le parti royaliste ? Aussi les écrivains contemporains de ce parti ne lui ont épargné aucune injure, et se sont fait à l'envi l'écho des bruits populaires les plus odieux et les plus absurdes. Il en eût été autrement sans doute si la Ligue eût triomphé. Peut-être alors aurait-on fait de Guy Eder un héros de l'espèce du Cid, avec lequel, comme nous allons le voir, il a plusieurs traits de ressemblance.

III

C'était un démon toujours en armes que ce Rodrigue Diaz de Bivar. On le citait comme le premier de ces soldats du XI^e siècle, fatals à la fois à leurs alliés et à leurs ennemis, impatients de tout frein et de tout pouvoir, marchant sans cesse à la tête de leurs bandes terribles, ne reconnaissant ni la religion du Christ ni le culte de Mahomet, vivant de guerre et de pillage, et ne relevant ni de Dieu ni du roi, mais de leur épée. Il passa sa jeunesse au service des rois mahométans de Saragosse. Il viola un grand nombre de sanctuaires et d'églises, ravagea une des provinces de sa patrie; était également redouté des Maures et des Chrétiens, faisait brûler ses prisonniers à petit feu, ou les donnait en pâture à ses dogues. Un jour il emprunte 600 marcs à deux Juifs de Burgos et leur donne pour gages deux lourdes caisses dans lesquelles il a caché, dit-il, ses trésors, avec la recommandation expresse de ne les ouvrir qu'au bout d'une année. Le terme expiré, les Juifs font l'ouverture des caisses et les trouvent pleines de petits cailloux. Une autre fois il accompagne le roi Ferdinand à Rome, afin de rendre hommage au Pape. Rodrigue entre dans l'église de Saint-Pierre où étaient rangés les sept trônes des sept rois chrétiens. A côté de celui de saint Pierre, était celui du roi de France, et un degré plus bas celui de Ferdinand :

« Le Cid alla à celui du roi de France et le renversa d'un
» coup de pied; ce trône était en ivoire, il se brisa en quatre
» pièces. Puis il prit le trône de son roi et le posa sur le
» degré le plus élevé. Un duc honoré, le duc de Savoie, dit
» alors : — Soyez maudit, Rodrigue, et excommunié par le
» Pape, parce que vous avez déshonoré le meilleur et le plus

» noble des rois. Quand le Cid eut entendu ces paroles, il
» répondit ainsi : — Laissons-là le roi, duc ! Si vous vous
» sentez offensé, terminons l'affaire entre nous deux. En
» disant ces mots, il s'approcha du duc et lui asséna un vio-
» lent coup de poing. Informé de ce qui s'était passé, le Pape
» excommunia le Cid. Quand celui de Pivar le sut, il se
» prosterna devant le Pape. — Donnez - moi l'absolution,
» Pape, dit-il, sinon vous le paierez cher ! Le Pape, en père
» clément (ou prudent), lui répondit avec modération : — Je
» te donne l'absolution, Ruy Diaz ; je te donne volontiers
» l'absolution, et j'espère qu'à ma cour tu seras courtois et
» tranquille (1). »

Si ces imputations ne sont pas exagérées, par quel prodige ce condottiere d'un siècle de fer devint-il, pour la nation espagnole, le type de l'honneur, de l'amour, de la religion, le soldat du Christ, le Machabée des Espagnes pour ainsi dire, le plus loyal serviteur de son roi, un modèle de bonté envers ses soldats et ses ennemis ? Les légendes le sanctifièrent : les traditions populaires dirent à leur tour qu'il veillait toujours en armes au fond de son tombeau, dans l'église de Saint-Pierre-de-Cardègue, pour protéger les moines et les couvents. Au xvi^e siècle, on l'invoquait comme le saint le plus populaire ; il allait être canonisé, quand, en 1541, on ouvrit son cercueil, et l'on trouva le Cid, qui « fut plus musulman que chrétien », enseveli dans ses vêtements arabes.

A quoi faut-il attribuer cette étonnante métamorphose, cette mystérieuse substitution de l'erreur à la vérité ? A l'imposture des uns, à l'ignorance des autres ; à l'esprit de parti principalement, car lorsqu'un parti triomphe, il a tou-

(1) *Recherches sur la littérature du moyen-âge*, par ***.

jours intérêt à noircir les chefs du parti vaincu et à glorifier les siens; quelquefois, souvent même devrais-je dire, aux écrivains légendaires dont l'imagination aime à se nourrir d'hyperboles, comme M. de Penguern dans le passage textuel concernant le manoir de Coatezlan, que j'ai cité plus haut.

IV

S'il m'était permis de donner un conseil à ceux qui se chargeront de la difficile mission d'écrire l'histoire des guerres civiles et religieuses de notre province, je leur recommanderais de lire avec attention la préface du tome XII^e de l'*Histoire du Consulat*, par M. Thiers. C'est l'un des meilleurs guides qu'on puisse choisir pour bien apprendre les devoirs de l'historien et pour remplir dignement la tâche qui leur est imposée.

Le passage suivant peut s'appliquer au sujet que je traite en ce moment : « Tel homme, dit l'illustre écrivain, a causé beaucoup de mal, mais ce mal appartient-il à lui ou à son temps? N'a-t-il pas été entraîné? Les passions auxquelles il a cédé n'étaient-elles pas celles de ses contemporains autant que les siennes? Et puis, s'il a été assez malheureux pour verser le sang humain, ne faut-il pas lui tenir compte des temps où il eut ce malheur? Une seule goutte de sang dans notre siècle, où l'on sait le prix de la vie des hommes, ne doit-elle pas peser dans la balance de la justice presque autant qu'un flot de sang au XIII^e siècle. »

« Mais en écrivant l'histoire », nous dit encore l'Empereur Napoléon III dans sa belle préface de la *Vie de César*, « quel est le moyen d'arriver à la vérité? C'est de suivre les règles de la logique. La tâche consiste donc à chercher l'élément

» vital qui faisait la force de l'institution, comme l'idée pré-
» dominante qui faisait agir l'homme. En suivant cette règle,
» nous éviterons les erreurs de ces historiens qui recueillent
» les faits transmis par les âges précédents, sans les coordon-
» ner suivant leur importance philosophique; glorifiant ce
» qui mérite le blâme, et laissant dans l'ombre ce qui appelle
» la lumière. »

Essayons d'appliquer ce système historique au sujet qui nous occupe. Rappelons d'abord quelles étaient les mœurs de la cour de France sous Henri III. M. Jules Janin en a fait une effrayante esquisse dans son ouvrage intitulé la *Bretagne*. C'est la page la plus vraie, la plus saisissante, la mieux écrite de son livre. C'est un résumé des épouvantables forfaits qui souillèrent ce règne maudit : « N'accusons pas la Bretagne
» seule de ces grands crimes, dit-il, accusons le malheur des
» temps; accusons l'exemple des licences et des meurtres,
» partis de si haut. En effet, quels enseignements arrivaient
» aux Anglais, aux Espagnols, aux Bretons, aux soldats et aux
» capitaines? Quels exemples venaient de cette cour de
» France, naguère l'asile de tout honneur et de toute cheva-
» lerie? La Saint-Barthélemy — une nuit de massacres
» horribles! — suffirait à expliquer même les meurtres du
» bandit Guy Eder, sire de la Fontenelle. Encore si les égor-
» geurs avaient fait leur métier sans insulter les morts! Mais
» comment ont-ils tué Coligny? Et l'assassinat du duc de
» Guise, que le roi Henri III frappe à la joue en reculant
» d'effroi, car le sang était remonté, du cœur, à cette joue
» insultée! Parlerons-nous des orgies sanglantes qui signa-
» lèrent la fin du règne des Valois? En ces temps maudits,
» chaque homme pouvait impunément avoir des assassins à
» ses gages; dans les salles basses du Louvre, les gentils-

» hommes passaient leur vie à calculer l'effet d'un coup d'épée
» ou d'un coup de poignard ; le couteau était devenu une
» arme de gentilhomme : témoin ce Coconnas, qui se vantait
» d'avoir égorgé à lui seul trente huguenots à coups de stylet.
» Il avait arraché ces malheureux des mains du peuple en
» furie ; il les avait menés chez lui ; il les avait baptisés ; et
» tout lavés des eaux du baptême, il les avait égorgés lente-
» ment pour faire durer sa joie et leurs supplices !.....
» C'est horrible à dire.... Quoi encore ? Villequier tue sa
» femme parce qu'elle résiste à Henri III ; Simiers, dont la
» femme est aimée de son frère, tue son frère. C'est l'heure
» où cette belle Vanina d'Ornano tombe sous le poignard du
» corse San-Pietro, son mari, le père de cet Alphonse Ornano
» qui, un jour, pour quelque faute légère, tue son neveu à sa
» propre table, se lave les mains, se remet à table et achève
» de dîner. C'est l'heure des duels terribles dont le cruel
» souvenir fera bondir le cardinal de Richelieu, comme au-
» tant de crimes impunis : les Caylus, les Maugiron, les
» d'Entrague ; Riberaç, Schomberg, Rivarot, véritables coq-
» plumets du Pré aux Clercs, qui ne croyaient en Dieu que
» sous bénéfice d'inventaire.
» Cette histoire est pleine de cruelles tragédies. Voilà pour
» le sang ; les licences ne sont pas moindres : Un roi habillé
» comme une femme ; les femmes les plus belles de la cour
» et les *plus honnêtes*, vêtues à la façon des courtisanes, la
» gorge nue et les cheveux flottants ; des *mignons* frisés et
» refrisés, les cheveux remontant sur les bonnets de velours,
» la tête enfoncée dans les broderies de leurs chemises ; le
» fard sur toutes ces joues efféminées, l'ambre sur tous ces
» corps, des colliers à ces cols, des pendants à ces oreilles.
» Et des reines ! Catherine de Médicis, maîtresse du cardinal

» de Guise, accusée d'avoir corrompu son propre fils, Charles
» IX. Des aventures ! Madame la duchesse de Guise et Saint-
» Mégrin, Marguerite de Valois et M. de Canillac, et Marti-
» gues, et d'Aubiac, etc. Toute moralité était oubliée, toute
» pudeur évanouie ; à proprement dire, c'eût été la fin du
» monde, sans quelques âmes hautes, fières, chrétiennes,
» peu dociles à la contagion, dans le parti protestant aussi
» bien que dans le parti catholique : MM. De la Noue (1),
» Duplessis-Mornay et M. de Sully ; M. de Thou, M. Chrestien
» de Lamoignon, M. le Maître, le chancelier de l'Hospital,
» qui était bien un autre censeur que Caton, dit Brantôme ;
» un de ces grands juges et rudes magistrats avec qui il ne
» fallait pas jouer. » (Jules Janin, *Histoire de Bretagne.*)

V

Voulez-vous savoir maintenant ce que c'était, en Bretagne, l'un des hommes les plus honnêtes du temps dont nous parlons ? Ecoutez Jérôme d'Aradon, seigneur de Quinipily, gouverneur d'Hennebont, l'un des plus fervents catholiques de son parti. Il parlait sans cesse de Dieu, jeûnait trois fois par semaine, communiait souvent, ne manquait jamais de faire la prière du soir, et considérait un huguenot comme un malfaiteur de la plus dangereuse espèce et qui ne méritait aucune pitié. Voici un échantillon de ce curieux journal :

Samedi, 22 juillet 1589. — « Le bruit était que les Parisiens

(1) La Noue « grand homme de guerre et plus grand homme de bien ». Sa noblesse de caractère, sa loyauté de soldat, son patriotisme sincère en firent un homme tout-à-fait à part, à cette époque de dissensions.

avaient tué 15,000 hommes des gens de Henry de Valois et du roi de Navarre, lequel il disoit être mort. Dieu veuille qu'ainsi soit. »

22 septembre. — « Dieu veuille exterminer en bref le roi de Navarre et ses malheureux complices. »

Mardi, 24 novembre. — « Mon frère de Camor arriva en ceste ville de Hennebont, et se vint déclarer qu'il estoit du party contraire : de quoy, je fus très-marry. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur d'en vouloir retirer et amender, ou bien lui donner la bonne mort. Ainsi soit-il. »

Jeudi, 30. — « Mon frère de Camor, en s'en retournant de Quinipily, prit quatre prisonniers, desquels j'espère, avec l'aide du bon Dieu, en avoir 4,000 escus. »

Jérôme d'Aradon était catholique et son frère protestant. Ainsi se trouve confirmé ce que disait l'auteur du *Dialogue du maheustre et du manant* : Si un gentilhomme a deux enfants, il en baillera un au roi et l'autre à la Ligue, et ne se soucient les princes et la noblesse de la cause de Dieu et de son peuple, pourveu que leur particulier soit assuré. (*Satire Ménippée.*)

J'oubliais Anne de Sanzay, comte de la Magnanc, de sinistre mémoire. Il avait épousé l'héritière de Penmarch, en Léon. En 1586, il avait été enfermé à la Bastille, par ordre de Henri III, à cause de ses brigandages ; il en était sorti au bout d'un an, grâce à l'intervention du baron de Molac, qui employa tout son crédit pour lui sauver la vie et lui rendre la liberté. Il arrive en Bretagne à la tête de 5 ou 600 bandits, ne vivant que de rapines, pénètre en Cornouaille et pille la ville du Faou, après avoir exterminé les 7 ou 800 hommes des paroisses environnantes qui avaient essayé de la défendre.

Aussi habile à se servir de la plume que de l'épée, il écrit ensuite au sénéchal, à l'évêque et au procureur de Quimper, des lettres pleines d'urbanité et de déférence, dans lesquelles il proteste de son dévouement aux intérêts de l'Union catholique, et sollicite l'autorisation de séjourner quelques jours sur le territoire de la juridiction, pour se ravitailler, en promettant de ne causer aucun préjudice aux habitants. On le lui accorde. Il fait passer la rivière de Châteaulin à ses soldats, parcourt les riches campagnes situées à l'occident des Montagnes-Noires sans commettre aucune hostilité, et en ayant soin de payer comptant toutes les provisions fournies par les *rustiques*. Cette conduite loyale en apparence, inspire naturellement une grande confiance aux paysans qui, pleins de sécurité, jugent inutile de cacher leurs richesses aux yeux de ces bandits. Mais c'était un piège odieux. Le lendemain les brigands reviennent sur leurs pas, et ravagent successivement les lieux qu'ils avaient traversés pacifiquement la veille : Loc-Ronan, Quéménéven, Ploumodiern, Plounévez, Dinéault voient passer, comme un ouragan dévastateur, cette bande de routiers pillant et massacrant les populations épouvantées, après avoir eu soin de leur enlever les armes à feu et les hallebardes dont elles étaient abondamment pourvues. Pendant quinze jours, la ruine, le meurtre, le viol et l'incendie planèrent sur ces contrées naguères si paisibles et si fortunées. Enfin les cris de désespoir des victimes parvinrent jusqu'aux oreilles du duc de Mercœur, et le comte de la Magnane fut rappelé. Il se retira chargé de butin, en tournant en dérision la crédulité de ceux qui avaient eu la simplicité d'ajouter foi à ses promesses.

De leur côté, il faut bien le reconnaître, les réformateurs ne se conduisaient guère mieux, surtout dans les pays où ils

étaient les plus forts. « En Écosse, par exemple, la plus basse cupidité dirigeait leurs chefs. Souvent ils ne les autorisaient à détruire que dans l'espoir de tirer eux-mêmes quelque gain de la vente des vases sacrés, des cloches, du plomb, des charpentes, et de tous les matériaux qui pouvaient faire de l'argent. C'est ainsi que, par l'aveugle fureur de la populace et la sordide rapacité de la noblesse, « abbayes, cathédrales, églises, bibliothèques, archives et jusqu'aux sépulcres des morts, dit l'éloquent Robertson, tout fut englouti dans une ruine commune. » On assure que John Knox lui-même, pour justifier cette destruction impitoyable, cita le fameux proverbe : « Faites tomber les nids et les corbeaux s'envoleront ! » (Walter Scott, *Hist. d'Écosse*, p. 70.)

« En Bretagne (1), même parmi les royalistes, on parlait avec terreur des ravages commis dans le diocèse nantais par le protestant Le Goust, maître de Blain, gentilhomme cruel, barbare, et insolent plus que vaillant, extorquant promesse de rançon impossible; et ses prisonniers, ne pouvant payer, souffraient de grands tourments jusqu'à la mort. »

De la Tremblaie n'était pas moins redoutable, lui qui faisait de *terribles besognes*, et rapportait une si grande *infinité de brebis de ses courses aventureuses*. On disait qu'il avait mis dans un bissac la tête du capitaine de Saint-Nazaire, et qu'il avait offert ce hideux trophée au prince de Dombes lui-même. Du Liscoët, qui s'était fait huguenot, comme nous l'avons déjà dit, pour épouser une belle demoiselle de l'Anjou, aimait mieux, le misérable, faire banqueroute à Dieu et à son

(1) M. Grégoire, *la Ligue en Bretagne*, p. 222.

salut qu'au beau nez d'une femme (1) ; il était habituellement suivi d'un assez grand nombre de soldats de la même religion ; ils pillaient de préférence les églises et maltrahaient les prêtres ; ils ouvraient les tabernacles et prenaient plaisir à jeter à terre les hosties consacrées. Un prêtre qui se prosternait pour ramasser pieusement l'une de ces hosties, fut cruellement tué à coups d'épée !

Le vol, le pillage, le meurtre, le rapt, le viol, la perfidie, la ruse, l'hypocrisie, etc., qui à une époque de tranquillité eussent été l'objet de l'exécration générale, et même eussent inspiré à ceux qui s'en seraient rendus coupables d'inévitables repentirs, étaient considérés, dans ces temps de désordre social, comme des événements ordinaires, inséparables de la guerre civile, et dont les auteurs n'étaient nullement responsables devant la justice humaine. C'est tellement vrai que La Fontenelle, traitant de puissance à puissance, pour ainsi dire, avec le roi, obtint des lettres d'abolition qui l'amnistiaient de tous crimes, maléfices, meurtres, bruslements, etc., et même de la pendaison de Ville-Rouault, gouverneur de Pont-Croix, de la prise de Penmarc'h, de l'enlèvement de l'héritière de Mezarnou. Dans ces lettres, Henri IV le qualifiait de : Son cher et bien-aimé Guy Eder, sieur de La Fontenelle, dont il a eu *agréable* la très-humble soumission, pour prix de laquelle il lui accordait une compagnie de cinquante hommes d'armes, pour en jouir avec honneurs, gages et profits accoutumés. Les capitulations accordées aux autres capitaines de la Ligue contenaient, comme celle de La Fontenelle, la liste

(1) Chanoine Moreau, p. 137-139. — De Piré, p. 377-378, *Prise de Carhaix*.—(Collection manuscrite des Blancs-Manteaux), t. III.—Grégoire, *la Ligue en Bretagne*, p. 222.

circonstanciée des crimes commis pendant la guerre, tels que : embrasements, démolitions, rasements d'églises, viols, rançons, prises de meubles et immeubles, rentes, bijoux, etc., pillage, exécutions sans formes de procès, mesme femmes et enfants tués à la mêlée, etc. (1).

Voilà dans quel temps vécut La Fontenelle ! Voilà quelles étaient les passions de ses contemporains ! Voilà quels exemples la cour de France donnait à la noblesse du pays. N'accusons pas la Bretagne seule de ces grands crimes. Accusons l'exemple des licences et des meurtres parti de si haut ; et ne nous étonnons plus que Guy Eder, ce jeune gentilhomme passionné, entreprenant, plein d'audace, et n'ayant, comme la plupart des chefs de la Sainte-Union, aucune conviction religieuse, ait été si facilement entraîné et se soit montré si peu scrupuleux sur les moyens d'assouvir cette soif de l'or, qui était la passion dominante des castes privilégiées pendant cette calamiteuse époque.

Ses crimes furent grands et nombreux sans doute, mais, je le répète, il est probable qu'on s'est plu à les exagérer, comme c'est d'habitude en tout temps. Pour s'en convaincre, il n'est pas besoin de remonter bien haut. Veut-on savoir de quoi est capable l'esprit de parti, qu'on regarde ce qui se passe de nos jours, sous nos yeux, au grand jour de la publicité. Tout le monde a pu lire comme moi cette correspondance publiée par un journal politique de Paris, le 7 janvier 1860, dans le but de déshonorer les défenseurs de l'indépendance italienne, et qui dépasse en absurde et en odieux tout ce qui avait été essayé jusqu'à présent. Dans cette lettre, en effet, les soldats de Garibaldi ne sont plus des hommes, ce sont des cannibales

(1) Voir les *Actes de Bretagne*, t. III.

qui se font un jeu de violer les tombeaux : « Ils déterrent les cadavres des jeunes femmes pour les outrager et se livrer à mille indignités que notre plume ne peut retracer, » dit le pieux correspondant de ce journal ; « Garibaldi est un monstre qui se nourrit de petits enfants, etc. »

Toute discussion politique étant interdite par notre règlement, remarquez bien, Messieurs, que je ne fais ici qu'un simple rapprochement et que je ne prétends en aucune manière justifier Garibaldi des actes d'insubordination qu'il a pu commettre contre le gouvernement italien.

Autre exemple : tout le monde a pu lire dans une correspondance de ce mois (8 mars 1865) une lettre datée de Rio-Janeiro, où il est dit que les soldats du Paraguay avaient fait des colliers et des chapelets avec les oreilles qu'ils avaient coupées aux Brésiliens vaincus à Matto-Grosso. Cette triste invention, publiée dans le journal semi-officiel de Buenos-Ayres, a été démentie par un officier anglais, témoin de la conduite qu'a tenue la division paraguayenne, victorieuse à Matto-Grosso, et qui, pour l'honneur de l'espèce humaine indignement outragée, s'est empressé de signaler cette infâme calomnie aux journaux de tous les pays.

De telles inventions, renouvelées des plus mauvais romans, ne soulèvent que l'indignation et le dégoût, parce qu'on possède aujourd'hui les moyens d'en démontrer la fausseté aux yeux les moins clairvoyants. Mais supposons un instant que nous vivions à une époque où, comme au xv^e siècle, il était encore si difficile de connaître la vérité. Eh bien ! qu'en adviendrait-il ? C'est que ces grossières impostures, propagées surtout par des écrivains *soi-disant religieux*, s'accréditeraient rapidement parmi les populations et finiraient par être considérées comme des faits véritables, malgré tout ce qu'elles

contiennent d'odieux et d'absurde ; puis viendraient les compilateurs qui les transmettraient sans jugement et sans discussion. C'est ainsi qu'on nous accable d'histoires anciennes dont le fond peut être vrai, mais dont les épisodes ne sont que trop souvent fabuleux.

VI

On s'est étonné du changement qui s'opéra dans le caractère et les habitudes de Guy Eder après sa soumission au roi. Adoré de sa jeune femme, estimé de ses voisins, il ne commit aucun acte répréhensible ; il s'occupa uniquement de la gestion de ses biens, qui étaient considérables. Il donna un démenti à cette sentence du poète latin Nevius, devenue proverbiale : *Malè parta, malè dilabuntur*. — Biens mal acquis ne prospèrent jamais.

Un fait difficile à expliquer, c'est que l'homme qui passe à tort ou à raison pour le plus criminel des chefs du parti de la Sainte-Union, soit précisément celui dont la mémoire est la plus populaire, comme l'attestent les traditions du pays et les chants qui s'y sont conservés. N'est-ce point là une nouvelle raison de douter de la complète exactitude des méfaits qui lui sont généralement attribués ?

Quelques écrivains ont émis l'opinion que La Fontenelle était fou (1), mais cette hypothèse est tout-à-fait invraisemblable et n'a pas besoin d'être discutée. Le chanoine Moreau, qui l'appelle le *foldtre Guyon*, n'attache à cette épithète aucune

(1) Notre savant président, M. Levot, a repoussé cette allégation, dans sa *Biographie bretonne*.

idée de folie. Non ! Guy Eder ne fut jamais fou ! Tout dénote au contraire chez cet homme extraordinaire une intelligence supérieure, une habileté peu commune comme militaire et chef de parti. Tous les actes de sa vie en font foi. On y remarque un esprit de conduite marchant vers son but avec une prudence, une activité et une énergie tout-à-fait extraordinaires. Ces habitudes d'ordre et d'activité ne l'abandonnèrent jamais, même quand il s'agissait des affaires les moins importantes. Ainsi, un compte de Rosmar ou Romar, sieur de Murion, parent et homme de confiance de La Fontenelle, nous le montre à Coatezlan, où, quoique résidant à l'île Tristan, il conduisait sa jeune épouse, Marie le Chevoir. Là, il s'occupait « à crever la chaussée de l'étang, pour se procurer du poisson, faisant tuer un bœuf, apporter 3 barriques de vin de Gascogne, de l'hypocras, etc., ordonnant de relever les murs, de réparer les portes, les fenêtres et le jardin, de garnir de meubles les appartements ; il cherchait tous les moyens de rendre la vie douce à sa jeune femme, en l'entourant de tous les soins, des attentions les plus délicates. Puis il retournait à l'île Tristan, où il vérifiait les revenus de son immense fortune. » Dans un compte arrêté par lui le 12 juin 1599 (1), dont la quittance est détaillée et écrite par la main d'Eder d'une écriture nette et soignée, on sent l'homme actif qui entre dans tous les détails, ce qui ne s'accorde guère avec les habitudes énervées du débauché qu'on nous peint d'ordinaire. Dans cette pièce, faite au nom de sa femme et au sien, il porte le titre de chevalier de l'ordre du roi, sieur de La Fontenelle, Coatezlan, Tréburien, Coatgougan,

(1) Voir l'ouvrage de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy intitulé : *Anciens évêchés de la Bretagne*.

etc.; mais là, ni dans aucune des pièces contemporaines, encore nombreuses, il ne prend ni ne reçoit le titre de *baron de La Fontenelle*, que les historiens lui ont donné depuis peu.

VII

Je ne saurais mieux appuyer ce que j'ai dit du célèbre ligueur qu'en citant ici les passages suivants, qui sont extraits textuellement de l'ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, intitulé les *Anciens évêchés de la Bretagne*. Cet ouvrage, récemment publié, et dont je regrette de n'avoir eu connaissance qu'au moment où je terminais ce travail historique sur la Ligue dans le Finistère, contient des détails aussi neufs qu'intéressants sur Guy Eder de La Fontenelle, et répand un nouveau jour sur le vrai caractère et les actes de ce célèbre ligueur : « Laissant de côté les fables débitées à son sujet, voyons ce que fut réellement ce « folâtre Guyon », comme dit le chanoine Moreau. Agé, quand il arrive en Bretagne, de seize ans; beau, vigoureux, d'une activité infatigable, hardi jusqu'à l'audace, sachant obtenir la confiance et le dévouement de tout ce qui l'entoure, — l'intelligence native, qu'il portait dans les opérations de la guerre, ne tarde pas à le placer parmi les principaux capitaines de Mercœur. Nous pourrions en donner bien d'autres preuves que le mandement qui lui fut adressé le 24 juillet 1592, par le chef des ligueurs bretons pour enlever les châteaux de Coetfrec et de Guerrande. (Dom Morice, *Preuves*, 113, col. 1544.) Ces faits de guerre très-réguliers sont comptés par la plupart des historiens parmi les actes de brigandage de Guy Eder, ce qui pourrait donner à penser que bien d'au-

tres de ses prétendus méfaits n'ont pas été appréciés avec plus d'équité.

» Les effrayants détails de ses établissements successifs à Carhaix, le Granec, Corlay, l'abbaye de Langounet, etc. (1), sont plus ou moins authentiques.

» Chercher une pensée d'ensemble, une pensée stratégique dans ses combats multipliés, serait inutile. Guy Eder était de ces chefs de bande qui obéissaient avec plus ou moins de ponctualité à un ordre du chef suprême, mais qui ensuite reprenaient la guerre pour leur compte ; à peu près comme les corsaires l'ont faite jusqu'à ces derniers temps. Là où il voyait la chance de réussir, il tentait un coup de main. Attaqué lui-même, il se défendait comme un lion, mais sans chercher à lier une opération à une autre. Trois fois assiégé à l'île Tristan, il montra que dans la défense, comme dans l'attaque, il savait déployer les qualités les plus brillantes de l'homme de guerre, de l'ingénieur et même du marin. En effet, après avoir complété les imprenables fortifications de son île par un certain nombre de navires armés, il soutint sur mer plusieurs combats qui lui firent honneur. »

« Pourquoi faut-il que le capitaine doué de si éminentes qualités, ait commis ou toléré des crimes comme ceux qu'indiquent assez les lettres d'abolition de Guy Eder et de son lieutenant La Boulle. Nous ne parlons ici que des faits en quelque sorte avoués par eux ; au dehors de là, la calomnie s'est attachée à leur mémoire d'une façon si évidente, qu'on ne sait plus que croire de tout ce qui leur est imputé.....

(1) Un manuscrit des archives des Côtes-du-Nord, publié dans des *Mémoires de l'Association bretonne* (1850, pages 5 et suivantes), donne les détails sur l'occupation de cette abbaye par Guy Eder.



» Ces récits, répandus, peut-être inventés, par la malveillance, et, de plus, la position du sieur de La Fontenelle qui tenait seul après la réduction du reste de la province, exaspérèrent l'opinion publique dans le parti victorieux, au point que le Parlement, dont nous avons ailleurs constaté les tendances, n'enregistra qu'avec une certaine réserve les lettres d'amnistie accordées par le roi au ligueur, en avril 1598.....

» Au mois d'août 1600, il obtint des lettres d'abolition, dans lesquelles on l'amnistia notamment « de ce qui fut fait à Pont-Croix, par mandement ou consentement du sieur Fontenelle, en la mort et exécution du sieur Laille-Rouault, comme aussi de la prise d'un vaisseau de Saint-Malo faite par l'un des capitaines de navire sous la charge dudit Fontenelle... » La Boule reçut l'ordre de sortir de la place et fort de Douarnenez, où il commandait sous Fontenelle, et d'en souffrir la ruine et démolition.

» Ainsi donc, le traité du 8 avril 1598, les lettres du roi du 20 mars et du 20 avril, tout était oublié à l'égard de Fontenelle. Henri IV mettait de côté ses engagements aussi facilement qu'il les prenait; ce qui est toujours un tort, même quand il s'agit d'un grand coupable.....

» On sait le reste : Eder fut accusé devant le grand Conseil d'avoir trempé dans la conspiration de Biron. Cette accusation resta sans preuve. Alors on fit revivre contre lui tous les crimes qui lui étaient imputés et dont il avait été amnistié. Après avoir été soumis une heure et demie à la question ordinaire et extraordinaire, il fut roué vif en place de Grève, le 27 septembre 1602. Sa tête fut tranchée et envoyée à Rennes, où elle fut exposée sur l'une des tours de la porte Toussaint; « mais elle n'y resta pas longtemps, dit M. Aimé du Taya, dans son livre de *Brocéliande*; la garde organisée

pour défendre ce triste trophée ne put empêcher qu'on l'enlevât..... »

» La jeune veuve s'était jetée aux pieds du roi, mais il était trop tard : la sentence était exécutée depuis trois jours ! Elle ne voulut pas retourner à Coatezlan. Elle s'enferma chez une parente, au manoir de Kénécutan, en Merléac. Elle y donnait, le 1^{er} novembre 1602, une procuration générale à Jean de Rosmar. Dans cette pièce, elle s'intitulait « noble et puissante dame, veuve de Guy Eder, seigneur de La Fontenelle ». On le voit, elle était loin de rougir du supplice de l'époux qu'elle chérissait.

» Les registres secrets du Parlement portent, à la date du 8 décembre 1602, la délibération suivante : « La Cour faisant droit sur la requête du procureur-général, leur a enjoint, et au juge criminel dudit lieu, de faire prompte et exacte recherche de ceux qui auraient cy-devant osté de dessus une des tours de la porte Toussaint de cette ville, la teste de Guy Eder, sieur de La Fontenelle, condamné à mort pour crime de lèze-majesté ; et faire diligence et le procès à ceux qui en sont coupables. »

» Ce document, qui prouve que Guy Eder avait conservé de chauds partisans en Bretagne, est, avec une autre pièce précédemment citée, tout ce que nous ont fourni les archives du Parlement sur cette cause célèbre, malgré d'actives recherches faites à diverses reprises par nous ainsi que par nos collaborateurs. »

« Certes nous sommes loin de prétendre réhabiliter une mémoire sur laquelle pèseront toujours de graves reproches ; mais il nous a paru *peu digne de l'histoire* d'accepter sans contrôle un de ces types impossibles, sur lesquels il est convenu de rejeter tout l'odieux d'une époque. Nous nous sommes

demandé comment concilier tant de monstruosités avec l'affection et le respect que Guy Eder inspira à tous ceux qui l'entouraient. Nous nous sommes demandé encore, si le besoin de justifier une condamnation politique n'avait pas singulièrement exagéré des fautes, peut-être des crimes commis dans la première jeunesse, au milieu de ces luttes sans pitié.

• Marie le Chevoir n'est autre que Marie de Coatezlan, fille de Lancelot le Chevoir, gentilhomme de Champagne, et de Renée de Coatlogon, mariée en secondes noces à Vincent de Parcevaux, sieur de Mézarnou. Les historiens, qui font de l'enlèvement de M^{lle} de Mézarnou une des causes de la condamnation de Fontenelle, se sont donc trompés, puisque ce rapt fut innocenté par un mariage subséquent. »

VIII

Ainsi donc, on le voit, je ne suis pas seul à invoquer pour la mémoire de Guy Eder de La Fontenelle le bénéfice des circonstances atténuantes et à douter de la réalité des crimes sans nombre qui lui sont imputés. Comment, en effet, n'hésiterait-on pas à croire que cet étrange personnage, qu'on nous représente continuellement, dans les histoires ainsi que dans les romans, sous des traits tout-à-fait sataniques, ait pu jouir d'une aussi grande popularité parmi les populations honnêtes et religieuses du pays où il naquit. Eh ! quoi, cette fille du ciel, qui a reçu la mission divine de célébrer la vertu et de flétrir le crime, la sainte Poésie aurait souillé ses lèvres sacrées en glorifiant la mémoire d'un vil bourreau, d'un ignoble assassin ! Les traditions d'un pays profondément chrétien auraient pris plaisir à perpétuer le souvenir d'un pareil brigand ! Il eut été l'objet des regrets incessants d'une

veuve inconsolable qui, loin de rougir de son supplice, prenait avec une sorte de fierté le titre de « noble et puissante dame, veuve de Guy Eder, seigneur de La Fontenelle » ! Il eût obtenu pour lui et ses complices des lettres d'abolition pour les crimes de la nature de ceux dont on l'accuse. Comment ! l'infâme auteur de tant d'atrocités, au lieu d'être renié par tous ceux qui portaient un cœur breton, nobles, bourgeois ou paysans, aurait même après sa mort conservé des amis assez dévoués pour braver les arrêts du Parlement, et s'exposer aux peines les plus rigoureuses pour enlever « sa teste de dessus l'une des tours de la porte de cette ville » ! De bonne foi, en présence de pareils faits, le doute n'est-il pas permis ; et n'est-ce point le cas de dire ici avec Voltaire : « En lisant toute histoire, soyons en garde contre toute fable (1) » ; et avec M. Thiers (2), « l'injustice pendant la vie, soit ! les flatteurs sont là pour faire la contre-partie des détracteurs ! Mais après la mort, la justice au moins, la justice sans adulation ni dénigrement, la justice sinon pour celui qui l'attendit sans l'obtenir, au moins pour ses enfants !..... »

DUSEIGNEUR.

(1) *Essai sur les mœurs*, tom. 1^{er}.

(2) *Histoire du Consulat* (préface du tome xii).

NOTIONS

sur

QUELQUES MINES D'ARGENT DE L'AMÉRIQUE



Le minerai que j'ai l'honneur d'offrir à la Société Académique provient de Zacatecas, au Mexique. Il contient de l'argent à l'état de sulfure, et, outre son appellation chimique, il porte aussi le nom d'argyrose. Dans cet échantillon, le sulfure d'argent est la substance gris d'acier ou gris de plomb, et d'aspect métalloïde, qu'on y remarque. La partie blanche à laquelle elle est unie est une roche quartzreuse qui lui sert de gangue, et les petits cristaux brillants et jaunes semés à la surface sont du sulfure de cuivre. Il suffit de chauffer l'argyrose sur du charbon pour en obtenir de l'argent métallique et dans une proportion considérable, car la quantité d'argent contenue dans le sulfure surpasse les trois-quarts du poids total.

Les dépôts les plus considérables de ce minéral sont au Pérou et au Mexique, qui en possèdent d'une pureté, d'une étendue et d'une puissance extraordinaires. Il s'en rencontre aussi dans diverses contrées de l'Europe, où presque toujours s'y joint de la galène ou sulfure de plomb, qui souvent

même est la partie dominante. La plupart des mines de galène contiennent du sulfure d'argent ou de l'argent disséminé; c'est ce qui a lieu à Poullaouen, le gîte de plomb le plus abondant que l'on connaisse en France. Il est vrai que la teneur en argent est généralement trop faible dans les galènes pour qu'on puisse déterminer, par une analyse, à quel état se trouve le métal précieux, mais il est très-probable qu'il est lui-même sulfuré. Il y a donc identité, sous le rapport de la composition chimique, entre le minerai d'argent de Poullaouen et ceux des principales mines de l'Amérique.

Parmi ces dernières, les plus riches sont celles du Mexique; mais le premier rang a longtemps appartenu au Pérou. C'est, en effet, dans le Haut-Pérou, aujourd'hui la Bolivie, que s'élève, à 4,166 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville de Potosi, qui doit son existence et sa réputation à la célèbre mine de même nom. Découverte en 1545, c'est-à-dire sept ans après que les Espagnols se fussent emparés de l'empire des Incas, cette mine a fourni pendant deux siècles et demi des trésors d'argent inépuisables. Les filons, d'abord peu éloignés de la surface, sont maintenant à une très-grande profondeur. On remarquait, vers le milieu du siècle dernier, que malgré sa profondeur la mine était encore très-productive et paraissait intarissable. Seulement le travail en était devenu plus difficile et même funeste à la plupart des ouvriers, par les exhalaisons sorties du fond, et dont les effets pernicieux s'étendaient quelquefois au dehors. • Souvent, ajoutait
• une relation, on rencontre des veines métalliques dont les
• vapeurs tuent sur-le-champ. Presque tous les ouvriers
• sont perclus quand ils ont travaillé un certain temps de
• leur vie. On serait étonné si l'on savait à combien d'Indiens
• il en a coûté la vie depuis que l'on travaille dans ces mines

« et combien il en périt encore chaque jour. » (*Encyclopédie*, in-f°. V° *Argent.*)

L'on voit, d'après ce récit, que la cruauté des Espagnols ne s'est point bornée à l'époque de leur invasion. Après avoir, dès leur arrivée dans ce pays, exercé des actes d'une férocité inouïe contre les populations inoffensives qu'ils venaient dépouiller, une fois les maîtres, ils traitèrent les habitants comme des bêtes de somme. Leurs victimes, soumises dans les mines à un travail forcé, y périssaient par excès de fatigue, par défaut de nourriture et de sommeil, et surtout par le changement de climat et de température au haut des Andes et dans le sein de la terre. Ce changement fut surtout pernicieux pour une race d'hommes privés de cette flexibilité d'organisation qui distingue l'Européen; aussi ces travaux ont-ils contribué, pour une grande part, à diminuer la population primitive de l'Amérique, car cet odieux régime a duré autant que la domination espagnole. La cupidité des oppresseurs avait seule été capable de traîner des habitants sur un point situé à plus d'une lieue de hauteur verticale, dans un pays froid et stérile, où la rareté de l'air est telle qu'à la moindre marche on éprouve de la difficulté à respirer. Malgré ces conditions défavorables, la population de Potosi était très-grande; elle a, dit-on, dépassé cent mille âmes, ce qui s'explique par le grand nombre de travailleurs indigènes forcés de s'y rendre. A une époque, sur 70,000 habitants l'on comptait 60,000 indigènes. Tous les Indiens mâles, depuis 18 jusqu'à 50 ans, étaient requis pour le travail des mines. Ils étaient inscrits sur des listes faites exprès et réparties en sept divisions, dont chacune était appelée à tour de rôle. Ces malheureux partaient tous avec la plus grande répugnance, emmenant, la plupart, avec eux leurs femmes et leurs en-

fants. Voilà comment les Espagnols avaient peuplé Potosi. Aujourd'hui les travaux y sont moins considérables, et la population s'est réduite à 9,000 habitants environ.

Tandis qu'au Pérou les mines d'argent les plus importantes se trouvent à des hauteurs excessives, très-près de la limite des neiges éternelles, il en est tout autrement au Mexique. Ici, pour ne citer que deux points, Guanaxuato, qui possède aujourd'hui les dépôts d'argent les plus riches du monde, et Zacatecas, qui, sous ce rapport, vient immédiatement après, bien qu'à des hauteurs moyennes de 1,700 à 2,000 mètres, jouissent d'une température comparable à celle de Rome. En France, une aussi grande élévation serait inhabitable, car c'est à peu près celle des plus hauts sommets des montagnes de l'intérieur; le pic de Sancy, qui dépasse tous les autres dans le Mont-Dor, a 1,897 mètres. Mais, pour les deux villes mexicaines, leur position sous la zone torride et sur les plateaux de la Cordillère leur procure un climat agréable et propice à des cultures variées, même à celle de l'olivier, enfin toutes les ressources des pays les plus favorisés. On conçoit quel avantage il en résulte pour la facile exploitation de ces mines. Longtemps les Indiens y furent amenés par contrainte, comme dans les autres possessions espagnoles, et il en périssait un grand nombre par épuisement. Aujourd'hui le travail est libre, les conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les ouvriers sont meilleures et la mortalité parmi eux n'est pas beaucoup plus grande que celle qu'on observe parmi les autres classes du peuple. Les motifs souvent allégués en faveur du travail forcé ne pouvaient nullement être invoqués ici. Les partisans de ce système ont soutenu que la culture des terres dans les pays chauds n'étant praticable que par des nègres ou des indigènes, à cause du climat auquel les Euro-

péens ne résisteraient pas, il en résultait pour ces derniers une raison légitime de réduire les autres en esclavage. Cette prétention n'a de valeur que par le droit de la force, droit qui, malheureusement, là aussi, s'est trouvé le meilleur, mais en ce qui concerne le travail des mines elle ne pouvait pas même être mise en avant. Les gîtes de métaux précieux sont en effet placés à des hauteurs telles qu'on y aurait plutôt à craindre le froid que l'excès de chaleur, et par conséquent le tempérament des Européens est de nature à s'y accommoder mieux que celui des indigènes. Rien donc ne saurait justifier la contrainte tyrannique exercée contre ceux-ci.

Pour en revenir à l'échantillon que l'on voit ici, les mines d'où il a été extrait sont près de Zacatecas, dont la population compte 25,000 individus, en y comprenant les mineurs cantonnés aux alentours de la ville. Elle est le chef-lieu d'un Etat de même nom auquel de hautes montagnes donnent une grande ressemblance avec la Suisse, de sorte qu'on y trouve à la fois l'aspect pittoresque de la Suisse et le beau climat de l'Italie. L'on peut dire que, par ses richesses minérales, par celles d'un sol apte aux productions les plus diverses et par sa situation entre deux Océans, le Mexique est le pays le mieux doué de la terre. Pour faire valoir tant d'éléments de prospérité il ne faut qu'une chose : un gouvernement habile et durable.

P. LE GUEN,

Chef d'escadron d'artillerie.

NOTE

SUR

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1866

Paris, le 1^{er} avril 1866.

MON CHER PRÉSIDENT,

La 18^e session du Congrès des délégués des Sociétés savantes ayant été close le 28 du mois dernier, je viens vous rendre compte d'une partie des travaux qui s'y sont accomplis. La Société Académique de Brest voudra bien voir, dans les notes que je vous transmets, l'expression de mes remerciements de l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me désignant pour la représenter à cette réunion des Sociétés départementales.

L'agriculture et ses souffrances, aujourd'hui reconnues par tout le monde, ont fait, au long de la session, l'objet des plus sérieuses discussions et des communications les plus intéressantes sur l'état des cultures comme de l'échange des produits de notre sol.

L'enquête, ouverte depuis 1865 par les soins d'une commission, dirigée par le marquis d'Andelarre et dont j'avais

L'honneur de faire partie, a servi de base à toutes les discussions ouvertes. Les hommes les plus considérables et les plus autorisés dans ces questions, MM. Darblay, de Lavergne, Wolowski, Brame, Batbie et nous, les habitués du lieu, avons pris part à tout ce qui s'est dit. M. Wolowski surtout s'est fait l'interprète convaincu des doctrines du libre échange. Je l'ai trouvé ici, comme à l'Institut, en opposition avec les idées que j'ai émises dans ces deux assemblées sur la nécessité d'exonérer le sol et l'agriculture d'une partie des charges et des impôts qui nous placent dans une position défavorable vis-à-vis de l'étranger qui peut profiter de notre marché sans aucune surtaxe. La commission chargée de l'enquête du Congrès s'était rangée à cet avis, convaincue, comme le sont tous les esprits pratiques, que l'extension de la liberté, en matière d'échanges, doit avoir son cours et qu'il ne peut plus être question de protection et de système protecteur, mais seulement d'allègement et d'exonération pour les charges qui pèsent le plus lourdement sur notre agriculture.

Quelques orateurs cependant, et M. de Lavergne à leur tête, ont été plus loin et ont pensé qu'au lieu de laisser notre marché ouvert à l'étranger sans conditions, il était de droit et de bonne justice que l'on astreignît les produits naturels du dehors à des droits compensateurs, qui les missent sur le même pied que les produits indigènes quand ils arrivent sur notre marché. Cette opinion a réuni les suffrages de l'assemblée.

J'ai eu lieu de m'assurer, d'une autre part, que la Société centrale d'agriculture inclinait vers ces conclusions et que MM. Molle, de Lavergne, de Béhague, de Vogué et Darblay s'y étaient fait les organes ardents d'idées nouvelles qui, en passant condamnation sur l'opportunité d'un recours nouveau

à l'échelle mobile, conduiraient à un remaniement assez profond de 20 à 30 articles du tarif des douanes.

Les orateurs qui appuient ce système n'ont pas eu de peine à faire voir que, quand l'Angleterre se donne des semblants de libre échange, il y a des droits de pilotage, d'ancrage et de port, qui, joints à des taxes de consommation, font comme pour les vins, par exemple, que nos produits ne peuvent entrer en concurrence avec les leurs ou profiter de la consommation locale.

Un des points très-importants de l'économie administrative de notre pays auquel le Congrès s'est arrêté pendant une couple de séances a été celui des octrois dont, dans beaucoup de localités, un grand nombre d'articles pèsent très-lourdement sur les produits de l'agriculture. La question des vins et des surtaxes énormes auxquelles les qualités inférieures sont surtout soumises (quelquefois deux et trois fois leur valeur nominale) ont conduit le Congrès à émettre un vœu pressant pour la suppression, la plus prompte possible, de tous les octrois indistinctement.

Un délégué belge de l'Université de Liège, M. Dogué père, qui a été dans ce pays le rapporteur d'une demande de suppression du même genre, nous a fourni à cette occasion les renseignements les plus curieux; c'est que généralement les villes ne peuvent recourir à ce moyen de production financière sans dépenser en frais d'installation et d'exercice moins de 38 à 40 pour cent des sommes perçues. — La suppression de ces frais d'exploitation est déjà et par elle-même un allègement considérable aux charges supportées par les consommateurs. Les 60 ou 70 p. 0/0 auxquels il faut aviser, après la suppression des octrois, sont obtenus, ou par des centimes additionnels, ou par des droits mis sur certaines productions

et dont la rentrée est confiée à l'administration des contributions indirectes. — C'est là comme les choses se sont passées en Belgique après l'abaissement de toutes les barrières locales que les villes avaient élevées à l'envi les unes des autres.

Le Congrès a pensé que l'agriculture et le commerce devaient désormais en France tendre au même but.

Les personnes les mieux informées assurent que le gouvernement poursuit de son côté des informations importantes sur ce sujet d'un intérêt si universel.

Je voudrais, après ces détails, vous rendre compte de la visite que les membres de notre Commission d'enquête ont faite, avec MM. de Caumont et d'Andelarre, à M. Thiers, l'éminent orateur qui s'est servi, avec son habileté accoutumée, dans la discussion de l'adresse, des renseignements que nous étions parvenus à recueillir sur la situation réelle de notre agriculture; — mais je ne saurais m'étendre sur les sujets qui ont été successivement touchés dans une longue conversation et il suffira que je vous dise que l'homme d'État, qui puise dans sa longue expérience l'attachement qu'il professe pour les mesures qui doivent favoriser nos grandes industries, se fonde surtout sur cette observation très-juste, qu'avec des moyens puissants de développement et de richesse, nous devons suivre une autre marche que l'Angleterre dont le but, à raison de l'étendue de ses relations, doit toujours être d'atteindre les grandes quantités et les bas prix qui assurent l'extension de ses échanges, tandis que le génie français, sans négliger ces moyens, doit continuer à recommander ses produits surtout par la supériorité de leurs qualités et le bien faire qui recommande tant ce qui sort de nos ateliers.

Mais c'est assez vous parler de l'agriculture ; j'arrive à des faits d'un ordre purement industriel.

Les sociétés de travail en coopération mutuelle ont pris déjà, comme vous le savez, un certain développement en Allemagne et en Angleterre, mais surtout dans la première de ces contrées.

Des détails du plus haut intérêt ont été fournis sur ce qui s'est déjà fait en France en vue de ces sortes d'associations ouvrières par MM. Mathorel, Jules Duval, Jay, Batbie, Duvergier de Hauranne et quelques autres. Deux sociétés surtout ont donné l'occasion de fournir des renseignements de la plus utile précision : c'est celle formée à Vienne dans le Dauphiné pour l'achat et la consommation des produits alimentaires, sans le concours des intermédiaires ; pain, viande, légumes, fruits, épices, etc., tout est réuni dans des dépôts formés par les associés où chacun d'eux a son compte ouvert après de légères mises qui forment le fonds social et permettent d'avoir tous les objets nécessaires à un prix très-réduit. — La société de Vienne, qui réunit aujourd'hui presque toute la population ouvrière de cette ville, a commencé par n'exiger que des mises de quelques francs, d'un franc seulement, et ces faibles moyens lui ont suffi pour élever son capital social, par une partie des économies réalisées, à une puissance suffisante pour acheter, à deux kilomètres de la ville, un domaine de six hectares où les associés trouvent les jours de fêtes les délassements et les douceurs de la villégiature.

Une autre société, fondée à Paris par M. Mathorel, écrivain distingué de la presse quotidienne, a été organisée dans un autre but, celui de la production : c'est celle des fondeurs en cuivre ; elle s'est établie sur les bases de la responsabilité limitée, avec un capital fixe, des actions nominatives ; elle a

pour but l'établissement d'ateliers; mais, bien que son capital soit souscrit, elle attend qu'il soit complètement réalisé avant de rien commencer. Les versements opérés en novembre 1864 s'élèvent à près de 9000 fr., bien que l'année 1865 ait été peu profitable.

Enfin, par les soins de M. Duvergier de Hauranne et de quelques-uns de ses amis, une caisse d'escompte destinée à seconder le développement de ces utiles associations s'est formée depuis plus d'un an au capital de cent mille francs et patronne déjà plusieurs associations coopératives. L'opération de cette caisse consiste à ajouter aux sommes souscrites par les sociétés ouvrières des sommes trois fois plus fortes et à donner ainsi au capital social une importance et une activité nouvelles. M. Duvergier de Hauranne, rendant compte des opérations accomplies par cette caisse dans la première année de son existence, disait que, pour plus de 300,000 fr. de billets souscrits par les sociétés coopératives qui s'étaient mises en rapport avec l'institution, aucun n'avait donné lieu à des poursuites ou à des pertes fâcheuses.

Un point important d'organisation, celui de l'institution légale de ces sociétés, eu égard aux formalités judiciaires, restait à examiner, et il a été traité par MM. Bathie, Audiganne et Wolowski avec une indépendance et une élévation de vues qui ont porté l'assemblée à penser qu'une loi nouvelle était indispensable pour régler ces associations, ou plutôt que cette réglementation devrait être très-simple pour laisser aux classes ouvrières la faculté de s'associer, soit pour la production, soit pour la consommation, à la seule condition de rendre plus efficace la publicité des contrats de société, fait qu'il importe toujours de connaître le plus exactement

possible, soit pour l'assiette première de la Société, soit pour les changements successifs du personnel ou du capital social.

Deux importantes communications de M. Le Goyt, le chef justement estimé des travaux de statistique au ministère de l'agriculture et du commerce, sont venues ensuite fixer l'attention du Congrès. — L'une de ces communications était relative à la longévité exceptionnelle dont la race juive paraît jouir dans tous les Etats d'Europe où elle se trouve avoir les membres dispersés de sa famille. Cet état de choses doit probablement être attribué au genre d'occupations auxquelles les Juifs sont généralement adonnés, et qui, pour la plupart, n'exigent pas une grande dépense de force.

L'esprit de conduite et la simplicité des mœurs entrent aussi pour une part sérieuse dans les résultats signalés. — D'abord, dans les habitudes de cette race les mariages sont généralement contractés à un âge moins avancé que chez les chrétiens; — par suite on compte, chez eux, moins de naissances d'enfants naturels, 1 sur 51, et aussi beaucoup moins de morts-nés. Un autre fait fort remarquable c'est que, dans la répartition des naissances, le nombre des filles n'est à celui des garçons que comme 100 est à 140; mais bientôt l'équilibre se rétablit, et il se trouve qu'à l'âge adulte la différence entre les deux sexes n'existe plus.

La seconde communication de M. Le Goyt a été relative à la fréquence exceptionnelle des infanticides en Angleterre. Les faits signalés par l'habile statisticien sont réellement effrayants et les choses sont arrivées à ce point chez nos voisins d'Outre-Manche que, depuis quelques années, des hommes bienfaisants ont senti le besoin de créer dans les comtés manufacturiers des sociétés pour la préservation de la vie des enfants appartenant aux classes ouvrières.

Le mal paraît d'ailleurs tenir à des causes difficiles à combattre : la démoralisation profonde de quelques classes d'ouvriers et l'existence de *clubs d'enterrement* dont la mission est, moyennant une légère rétribution, de se charger des frais d'enterrement des enfants qui viennent à succomber ; beaucoup de femmes et de mères sans entrailles se débarassent de leurs enfants vers l'âge d'un an à deux, en vue de profiter de la différence de la prime aux frais réels de l'inhumation qui peuvent être réduits à une trentaine de francs quand la prime s'élève de 75 à 80 fr. — L'absence de nourriture et les doses opiacées sont les moyens les plus en usage pour la perpétration de ces crimes affreusement calculés dans le silence des familles dégradées qui les conçoivent. — M. Le Goyt assure que le nombre des infanticides a doublé de 1858 à 1861 ; — que le nombre des enquêtes judiciaires en 1863 sur cette nature de crime a été de 6,506, et que dans cette même année, 43,000 enfants mouraient de la main de leurs parents, sans que les voisins et les populations, témoins de ces crimes affreux, parussent se soucier en quoi que ce soit de les réprimer ou de les faire connaître à la justice qui reste elle-même impuissante vis-à-vis de ces profondes atteintes portées à la morale publique.

Mais détournons-nous d'un si triste sujet pour parler de quelques-uns des travaux de la section des sciences physiques. L'habile et infatigable M. Payen, dans une séance que votre représentant au Congrès avait l'honneur de présider, a entretenu l'assemblée de quelques procédés nouveaux pour la préparation et le teillage du lin. — M. Bellegrand, le savant ingénieur chargé de la direction des eaux de Paris, a fait connaître à la réunion une suite de faits résultant des tracés et des travaux opérés depuis une couple d'années, pour l'amé-

nagement des eaux nouvelles que la capitale a demandées aux départements placés sur son périmètre. M. Bellegrand a signalé à ce sujet le squelette complet d'un éléphant fossile qui aurait été trouvé près d'un des squares nouvellement établis aux abords de la rue Lafayette. Mais malheureusement la tête seule de cet anté-diluvien a pu être recueillie avant les atteintes de la pioche des travailleurs.

A cette occasion M. le marquis de Vibraye, mon collègue comme correspondant de l'Institut, nous a fait voir quelques os fossiles sur lesquels étaient gravées au poinçon des figures de renne et d'éléphant très-reconnaissables et pas trop mal dessinées. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces objets de l'industrie primitive de nos devanciers dans les temps anté-diluviens ont excité une très-vive curiosité dans le sein de l'assemblée.

En passant naturellement de cette communication à celles relatives à l'archéologie, je signalerai à l'attention de votre Société la belle découverte d'objets celtiques faite il y a quelques mois dans un canton des Vosges dont malheureusement je ne me rappelle pas le nom.— Cette collection, formée de plus de deux mille articles, exposée sur les tables du Congrès, ne pouvait manquer d'exciter le plus vif intérêt.

Nous avons vu en outre un grand nombre de couteaux et de serpes, des bracelets, des fibriles, des celtœ, des marteaux et un certain nombre de mandrins et de moules propres à la confection des armes, et des ustensiles rouillés. Plusieurs de ces objets, tous en bronze, dans la confection desquels il entre une notable partie d'étain, ont été soumis à une trempe et à des épreuves de ductilité dont la trace est encore visible. — A divers points de vue, cette collection devra servir de la manière la plus heureuse à l'histoire des arts

chez les populations anté-historiques dont on s'occupe aujourd'hui avec un zèle si soutenu.

Pour ma part j'ai fourni ici à la science archéologique des renseignements et un mémoire circonstancié sur un grand monument anté-historique placé sur la limite des deux communes de Plomeur et de Penmarch. Formé de pierres debout et alignées sur quatre rangs comme celles de Carnac, le monument celtique de LESTRIDIOU se trouve être tout-à-fait du genre de celui des environs d'Auray; il compte encore près de 200 pierres et dut compter lors de son érection six cents monolithes au moins. Des fouilles et des légendes dont j'ai rendu compte le placent sur la même ligne que celui de Carnac, et le monument lui-même offre désormais un nouveau sujet d'étude aux savants qui jusqu'à présent n'avaient que le monument de Carnac pour terme isolé d'une science dont les éléments sont si rares et si peu définis. — Le Congrès a demandé que le gouvernement soit prié de classer le monument de Lestridiou au nombre des monuments historiques.

La section d'archéologie a eu la bonne fortune, après les deux communications dont je viens de vous parler, d'être présidée par M. de Montalembert et d'entendre l'éminent orateur lui rendre compte d'une longue excursion qu'il faisait l'année dernière en Espagne pour la continuation de son *Histoire des ordres monastiques*. Ce qu'il nous a dit des commencements de quelques-unes des maisons conventuelles de la Péninsule ibérique, si intimement liées au premier âge des pouvoirs politiques de ce pays, a surtout saisi de la manière la plus vive l'attention du Congrès. Quelques détails intimes donnés avec cette parole colorée qui est naturelle à l'auteur sur les derniers restes de la dépouille mortelle du Cid, transportés d'un lieu à l'autre sous le coup des révolutions

qui ont si souvent troublé la vie monastique par delà les Pyrénées, ont excité les plus vives sympathies du Congrès et ont été pour lui d'un charme inexprimable, grâce aux nombreux dessins qui circulaient dans les rangs des auditeurs comme une confirmation vivante des descriptions animées qui se succédaient les unes aux autres.

De l'Espagne le Congrès a été conduit par un autre voyageur au pays même des origines et des premières traditions du christianisme. Le jeune littérateur qui faisait cette communication ne m'est pas connu; mais le Congrès entier, en restant plus d'une heure sous l'impression que lui causait la divulgation de faits nouveaux et la plupart inconnus, a témoigné hautement de tout l'intérêt que ne peuvent manquer d'inspirer des dessins et des descriptions qui m'ont paru traités avec un tact et une supériorité incontestables.

Une des dernières séances du Congrès a été spécialement affectée à l'examen de la question de savoir à quoi il pouvait tenir que plusieurs Sociétés des départements ne donnaient pas tous les résultats qu'on pouvait en attendre. Plusieurs orateurs se sont fait entendre et parmi eux MM. de Caumont, de Quatrefages, Raudot et moi. — Le Congrès paraît avoir senti que, dans beaucoup de circonstances, l'ancien mode d'organisation des Sociétés académiques avant 1789, qui consistait à recruter les Sociétés savantes par la voie de l'élection et sur des candidatures appuyées de travaux sérieux, pouvait avoir ses avantages en ce que de la sorte les Sociétés conservaient un esprit plus académique et plus constamment adonné aux travaux utiles et purement littéraires; que si par ce moyen le nombre des titulaires était plus limité, l'ordre de leurs travaux était plus consistant et l'esprit de la Compagnie doué d'une force virtuelle et d'une suite qui

assuraient son existence. — En opposition à ce système, d'autres orateurs ont dit que dans l'organisation actuelle de notre société politique, les deux battants de la porte de nos Sociétés savantes devaient s'ouvrir devant tous les travailleurs qui s'offraient de bonne volonté pour prendre part aux travaux littéraires et scientifiques dont l'objet principal doit être surtout d'élever le niveau des études dans les diverses classes de notre société moderne. — Plusieurs orateurs, et parmi eux MM. de Caumont et Raudot (de l'Yonne), se sont toutefois attachés à faire ressortir l'effacement et l'amoindrissement qui se fait sentir jusques dans le sein des Sociétés savantes pour le caractère de leurs travaux. Ces Messieurs et plusieurs Membres du Congrès attribuent cet affaiblissement de quelques Sociétés départementales à l'influence intempestive des administrations publiques, qui, dans beaucoup de localités, en se substituant à l'initiative des citoyens pour l'étude comme pour l'accomplissement de tous les besoins et intérêts qui sont en jeu, habituent trop souvent les Membres de ces Sociétés à désertir ou à négliger les études et les faits qui peuvent relever les caractères et les maintenir dans une sphère de juste indépendance sans cesser d'être mesurée.

M. de Quatrefages, de son côté, si justement autorisé dans ces matières, n'a pas eu de peine à faire sentir qu'au point de vue de l'histoire naturelle surtout, les Sociétés départementales avaient des travaux de la plus grande importance à poursuivre et qui ne pouvaient s'accomplir que sur place et par les soins des Sociétés dispersées sur les différents points du territoire.

M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, en prenant la parole, après cette discussion animée, sur l'histoire de l'homme, objet constant de ses conférences au

Muséum, n'a pas eu de peine à retenir pendant plus d'une heure l'attention du Congrès sous le charme varié de sa parole pleine d'élégance.

Son thème était de savoir si l'état actuel de la science permet d'assigner à quelle race pouvait avoir appartenu l'homme primitif duquel seraient sorties toutes les races d'hommes qui couvrent aujourd'hui la surface entière du globe.

Je n'ai pas besoin de vous dire sans doute que le point de départ de M. de Quatrefages s'appuie sur le système de l'homogénéie. — Mais, dans les conditions actuelles de la science, peut-on remonter jusqu'à l'homme primitif et déterminer quels ont pu être ses caractères distinctifs?

Pour résoudre ce problème, M. de Quatrefages s'est attaché à étudier les restes humains trouvés depuis quelque temps dans les couches géologiques des terrains quaternaires et tertiaires où tant d'échantillons de l'industrie des premiers hommes ont été trouvés depuis quelques années. — Nul doute d'ailleurs, désormais, que l'homme n'ait vécu avant l'époque où les grands cataclysmes qui ont bouleversé la surface de notre globe ne soient survenus. Quelques débris osseux et des crânes d'origine celtique joints à trois mâchoires fossiles aujourd'hui bien reconnues ont servi au savant professeur pour établir que tout tend à prouver que l'homme, dès les premiers âges, fut d'une stature plus élevée et qui dut rester loin du développement que quelques races ont dû plus tard aux développements de la civilisation et du bien-être qui en est la suite.

Si les différentes races d'hommes aujourd'hui existantes sont dérivées d'un type unique, comme le pense M. de Quatrefages, ce serait, suivant lui, de la race jaune propre-

ment dite et encore aujourd'hui très-répendue dans la zone tropicale du monde asiatique, que nous serions descendus.

D'après le savant professeur, des faits nombreux semblent militer en faveur de cette opinion, et ce que l'on sait de la persistance de la couleur de la peau chez les trois races blanche, noire et jaune vient se joindre aux démonstrations empruntées à la comparaison des langues, les plus anciennes parmi lesquelles les monosyllabiques ont d'abord été en usage chez les peuples de race jaune.

Le Congrès des Sociétés savantes, en se séparant après dix jours de laborieuses discussions sur tant de sujets divers, a pris la résolution de constituer trois commissions chargées de préparer pour l'année prochaine, lors de l'Exposition universelle, un petit nombre de questions d'intérêt international, qui formeraient l'objet des délibérations auxquelles seront conviés les étrangers de distinction qui visiteront la France à ce moment. — J'ai été appelé à faire partie de la Commission de cinq membres chargés de rédiger le programme de la section d'*agriculture*.

Le Congrès a aussi décidé que la Commission qui avait dirigé avec tant de succès l'enquête agricole qui a engagé le gouvernement à nous suivre dans cette voie, resterait chargée d'étudier tous les faits de l'enquête qui doit s'ouvrir dans nos départements, pour en signaler l'à-propos, l'esprit ou le mérite, toutes les fois que la chose paraîtrait utile aux intérêts de l'agriculture et au redressement de ses souffrances.

Agréé, etc.

A. DUCHATELLIER.

ÉTUDE

SUR

LES ORIGINES DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUIMPER



Librorum ignotus veterum renovabitur ordo.

...

L'histoire des livres et celle des intelligences se touchent, et faire l'esquisse de la première c'est ajouter une page aux annales de la seconde. — Mais si les livres ont leurs destinées, comment les grandes collections n'auraient-elles pas les leurs ? Et n'est-il pas intéressant de les suivre, même sur un théâtre restreint, à Quimper, dans une petite ville perdue à l'extrémité de la Bretagne ?

Nous n'hésitons pas à le croire, car on arrive ainsi à se convaincre que la capitale de la Cornouaille n'est pas restée étrangère aux études philosophiques et théologiques du moyen-âge, aux travaux littéraires et scientifiques des temps modernes, et que les habitants du chef-lieu du Finistère ne

doivent pas avoir à répondre de la calomnie qui, suivant Girard (1), les accuse *d'aimer mieux un bon dîner qu'un bon livre*.

En écrivant l'*Histoire du Collège de Quimper*, nous avons eu la bonne fortune de trouver, et, pour ainsi dire, de préserver de la destruction le catalogue oublié des livres qui, en l'an III de la République, furent entassés dans les salles de cet établissement, au nombre de plus de 20,000. Ils provenaient des diverses collections du district, et y avaient été réunis par les soins du citoyen Cambry qui, à cette époque néfaste de notre histoire, rendit à la science et aux arts de ces services qu'on n'oublie jamais. Il n'arracha pas moins de 120,000 volumes aux fureurs du vandalisme, dans tout le département. — Depuis qu'a-t-on fait du plus grand nombre?... — Sans doute il n'en comprit pas toujours la valeur, et, tout en les sauvant provisoirement, il n'apprécia pas comme elles le méritaient ces richesses bibliographiques (2). Mais il a eu le rare mérite de conserver et d'inspirer l'amour de la conservation.

Ce catalogue primitif, aujourd'hui déposé à la bibliothèque de Quimper, fut rédigé par fonds de provenance (3), et c'est grâce aux renseignements qu'il renferme que nous pouvons pénétrer dans le passé de cette collection et retrouver ses origines. Les Cartulaires nous permettent d'ailleurs de remonter plus haut encore.

(1) Dans son article sur QUIMPER, *Dictionnaire d'Ogée*, 1^{re} édition.

(2) Pour n'en donner qu'un exemple, il ne cite que vingt incunables dans cette bibliothèque de l'École centrale où nous en avons trouvé 130. Voir le *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*. Quimper, in-4°, an III.

(3) Par le citoyen Hurault, bibliothécaire de l'École centrale.

Dès le XI^e siècle, le comte Hoël, en entrant dans l'église de Saint-Corentin, remarqua exposé à la vue du public un livre dans un état déplorable, faute de couverture. — Cette détresse lui suggéra la bonne pensée d'accorder à la cathédrale un revenu nécessaire pour que tous ses livres fussent à perpétuité convenablement reliés en peau de daim (1). Ce furent Gleu de Foenant, Vesaruce de Brœrec et leurs héritiers qu'il chargea de l'exécution de sa volonté.

Il est à croire qu'il ne s'agissait que de livres de prières, de psautiers et de missels, et que par suite les agents du comte n'eurent pas trop de dépenses à faire.

Deux siècles après, en 1273, Daniel, le trésorier de la cathédrale, en faisant l'inventaire des objets confiés à sa garde, y comptait 44 manuscrits, dont deux bibles en trois volumes et le livre de la Genèse, 36 livres d'office et de liturgie, et ce qu'on pourrait appeler *livres d'études*, si ce nom n'est pas trop risqué, au nombre de cinq. Parmi eux, déjà, le fameux recueil de Pierre le Lombard (2), qui devait, avec Aristote, faire la base de l'enseignement au moyen-âge et au commencement des temps modernes (3). — La présence de ce livre seul prouverait déjà une certaine culture intellectuelle : car ce n'était pas lettre morte pour ses possesseurs. Nous le trouvons en lecture entre les mains du chanoine Geoffroy qui l'avait emprunté et emporté chez lui, par suite de la permission accordée aux membres du

(1) *Cartulaire de Quimper*, et dom Lobineau, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, col. 104.

(2) De nombreuses et belles éditions de P. le Lombard et force commentaires devaient plus tard se trouver dans toutes les bibliothèques de Quimper. Celle d'aujourd'hui en possède un exemplaire in-8° de 1550.

(3) Voir *Pièces justificatives*, n° 1.

chapitre. Ce n'était pas le seul d'ailleurs qui travaillât ; le chantage avait un *Decretum*, et l'évêque, Yves Le Cabellic, avait une des bibles, les *Homélies de saint Grégoire*, les *Moralités sur Job*, etc. Il usait largement de cette bibliothèque rudimentaire. Du reste, un de ses prédécesseurs, Hervé de Landeleau (1246-1261), avait mérité le surnom de *bon-clerc*, et un de ses successeurs, Alain Morel, fit commencer la rédaction du Cartulaire 51 (1). C'est encore à peu près à cette époque (1260) qu'on trouve pour la première fois le nom du maître des Écoles de grammaire parmi les membres du clergé inférieur de la cathédrale (2). Mais ses fonctions à Quimper ne devaient acquérir une importance réelle que plus tard, avec la fondation de la Psalette, au xv^e siècle, par Bertrand de Rosmadec (3).

Quant à la bibliothèque, elle continua de s'accroître, malgré les malheurs du temps qui avaient amené une interruption forcée dans la construction de la cathédrale. Un nouvel inventaire, commencé en 1361 et repris en 1365, indique 103 volumes. Mais l'état dans lequel étaient beaucoup d'entre eux aurait demandé la visite d'un nouveau comte Hoël. Malheureusement Charles de Blois, ce prince si généreux envers l'église, et qui « deffendoit pieusement les » libertez, privileges et immunitiez du clerge (4), n'était

(1) Cart. 51, f^o 1, r^o.

(2) Voir ma *Notice sur le Cartulaire de Quimper*, lue à la Sorbonne en 1865, § 7, note 5.

(3) Cette institution dut être très-populaire, si l'on en juge par un grand nombre de dons particuliers destinés à l'accroître. (*Voir les actes de l'Église de Quimper, aux archives du Finistère.*)

(4) *Hist. des Saints de Bret.* par Albert le Grand. Édition de M. Miorcec de Kerdanet, p. 593, 2^e col.

plus. Il avait été tué quelques mois auparavant à la bataille d'Auray. Quimper, qui avait été horriblement pillé quand il était tombé en son pouvoir en 1344, venait de se rendre de nouveau au jeune comte de Montfort. Les circonstances ne se prêtaient pas aux calmes études, et l'on ne prit probablement aucun souci des livres : on avait d'autres soins plus pressants.

Quoi qu'il en soit, dans les 103 manuscrits, il y avait trois bibles, dix épistolaires ou évangéliaires, 15 livres d'étude et parmi eux toujours l'éternel *Livre des Sentences* (mais seulement le premier), des Homélies, la *Légende dorée*, etc., et 67 livres d'office et de liturgie. Cependant le nombre dut en diminuer singulièrement, car quelques années après on fut obligé de porter un statut qui, *vu le manque de psautiers pour les choristes*, enjoignait à tout vicaire de l'église d'avoir, dans les trois mois qui suivraient son installation, et à ses frais, *un psautier bien noté, ou de payer huit écus d'or* (1).

Il faut y ajouter les sept volumes du Cartulaire et un *ancien martyrologe*, bien précieux sans doute, où l'on faisait mention de la reprise des travaux de la cathédrale.

De ces livres, les uns avaient appartenu, avant d'entrer dans le trésor, à des évêques ou à des chanoines qui les avaient légués par testament à l'église, d'autres avaient été vendus par leurs héritiers qui préféraient, comme l'ignorant de la fable, quelque bon ducaton à tout ce grimoire qu'ils n'entendaient pas. Un seul avait été vendu par un chanoine. Le reste remontait au moins jusqu'au siècle précédent.

Le nombre des prêts était aussi allé en augmentant.

(1) Cart. 56, f° 62, v°.

Le plus souvent on ne confiait un livre qu'en présence de deux chanoines ; quelquefois même c'était en chapitre assemblé, et on le rendait avec le même cérémonial. Cependant une fois, sans doute par suite de négligence, il arriva que le *Livre des Sentences*, prêté à Guillaume de Quimperlé, ne fut rendu qu'après sa mort par ses exécuteurs testamentaires.

Pour ne parler que de l'évêque, Geoffroi de Coëtmoisan avait emporté de la sorte dix-sept volumes soit par lui-même, soit par son procureur. Mais après lui, on ne lit plus tant ; déjà son successeur, Guillaume Lemarhec, n'est inscrit qu'une fois, pour les *Décrétales* ; et après son administration, les emprunts, même de la part des chanoines, sont très-rares jusqu'à la fin du xiv^e siècle. Encore la rédaction en est-elle bien moins solennelle. On se contente de dire qu'Hervé Sulguen, par exemple, ou Rioc de Lustuhan, a pris un bréviaire couvert en cuir blanc, avec des agrafes, et commençant par *Gloria tibi Trinitas*, ou un petit missel... dont sept feuillets sont en blanc..., etc. Mais de témoins, il n'en est plus question.

De 1400 à 1409, il n'y a que trois inscriptions : depuis, plus rien ! On cite seulement un livre nouveau, le *Catholicon*, peut-être un glossaire, légué par l'évêque Gatien de Monceaux (mort en 1416), pour être gardé en lieu éminent et à la portée de tous, mais attaché avec une chaîne de fer (1). — L'histoire de cette première période de formation s'arrête donc ici.

L'invention de l'imprimerie, en permettant au chapitre d'avoir des livres plus variés et de se procurer les ouvrages

(1) Carton 56, f^o 60, r^o.

de philosophie et de théologie les plus en vogue, fit que l'on attachâ bientôt et insensiblement moins de prix à ces vieux parchemins dont pas un, sauf trois Cartulaires (1), ne s'est conservé jusqu'à nos jours. Cependant, quand arriva la Révolution française, Cambry ne trouva dans la bibliothèque de la cathédrale que quatre-vingt-dix volumes in-folio. C'était bien peu, il est vrai, mais ils étaient d'un choix remarquable pour le savant et le bibliophile. Dix-huit d'entre eux étaient des incunables, et presque tous les autres appartenaient au xvi^e siècle. Ceux du xvii^e et du xviii^e étaient très-rares.

Il faudrait tout citer, si l'on voulait entrer dans les détails. Mais ce que l'on doit remarquer, ce sont les tendances aux doctrines scotistes de ceux qui ont contribué à former cette petite collection. Peut-être faut-il attribuer ce phénomène au voisinage des Cordeliers? Cependant les œuvres de saint Thomas n'en étaient pas bannies.

Les belles-lettres y étaient aussi représentées; on y voyait entre autres un Tite-Live in-folio de 1513 (Paris, *Ascensius*), et un Valère-Maxime in-folio de 1493 (Venise).

La plupart de ces livres si précieux ont disparu. Il y avait aussi trente-huit chartes qu'il serait important de retrouver, malgré le dédain que professe Cambry pour elles. Il n'a cité spécialement qu'une pièce, de 1400, avec un sceau d'Arthur de Bretagne « dont le travail n'est pas sans mérite, » une bulle de Martin V (1431) où l'image des apôtres saint Pierre et saint Paul lui paraît inférieure, pour les proportions, aux grossiers essais en sculpture des sauvages de la Nouvelle-

(1) Ils sont à la Bibliothèque impériale sous les n^{os} 31, 51 et 56 du fonds des Cartulaires. — Voir la notice que j'ai lue à la Sorbonne en avril 1865, sur ce cartulaire.

Zélande, — et enfin une bulle de Léon X, où les têtes des apôtres lui semblent avoir de la noblesse et du caractère (1). — Il ne trouve rien à dire sur une pièce intitulée : *l'Église N.-D. du Guéodet, rebâtie à neuf en 1571*, sur dix actes relatifs aux fortifications de Quimper et de Concarneau, de 1478 à 1515, et sur tant d'autres d'un si grand intérêt cependant pour l'histoire de la ville, et même de la province, si nous les avons.

Mais les plus anciens débris que nous ayons conservés proviennent de la bibliothèque des Cordeliers, la première composée après celle du chapitre. Malheureusement à la Révolution elle fut confondue avec celle du présidial, établie depuis sa création (1552) dans une salle haute du couvent, avec celles des Capucins de Quimper, des Carmes de Pont-l'Abbé et de quelques particuliers. Il est donc assez difficile de retrouver la part qui revient à chacun dans ces 4,500 imprimés. Pourtant tout porte à croire que ce qu'il y avait de plus riche et de plus rare appartenait aux Cordeliers dont le couvent, fondé en 1232 par l'évêque Rainaud, neuf ans après l'institution de l'ordre, avait été enrichi par les grandes familles qui y avaient acquis droit de sépulture. Les Carmes de Pont-l'Abbé auraient pu aussi revendiquer une certaine part dans ces bons et beaux livres où l'on ne comptait pas moins de 80 incunables. Mais à coup sûr les Capucins, plus récemment établis (1601), et dont les bâtiments avaient été incendiés en 1785, n'avaient pas beaucoup à réclamer. — Quant au Présidial, ce qu'il avait fourni à l'ensemble se composait naturellement des ouvrages de jurisprudence, ou du moins de la meilleure partie : car le clergé d'alors n'était pas

(1) *Catalogue des objets échappés au Vandalisme dans le Finistère*, p. 6.

aussi étranger que le nôtre à ces matières, par la nature même des choses. La section du droit et de la législation était d'ailleurs très-soignée, surtout en ce qui concerne la Bretagne. Toutefois, à côté de ses vieilles coutumes se trouvaient aussi celles du bailliage de Troyes, du Maine, du Vermandois, de la Picardie, etc., un grand nombre d'ordonnances royales de différents siècles, les *Institutes* et du droit canon, et même le recueil des *Causes célèbres*, avec ses procès quelquefois étranges.

Le reste appartenait aux Cordeliers et aux Carmes. Les moines de ces ordres savants, voués à l'enseignement et aux études théologiques et philosophiques, avaient réuni un grand nombre de livres excellents pour se livrer à leurs goûts qui n'excluaient pas l'amour des lettres anciennes. On y voyait entre autres les traités d'Aristote et de saint Augustin; de saint Bernard et de saint Bonaventure; de saint Thomas et de Duns-Scot surtout, dont les Cordeliers soutenaient les opinions. Tous étaient ou des incunables ou d'une belle édition, mais souvent en désordre ou incomplets. A côté se trouvaient des commentaires sur Perse, sortis des presses de Robert Estienne (1527), le Dictionnaire de Calepin, du même éditeur; un Catulle et un Horace; — un Plaute et un Térence du xvi^e siècle; César et Pline; Suétone et Tacite; Isocrate et Démosthène; Plutarque et Diogène Laërce. Mais pour rencontrer ces noms immortels, combien n'en faut-il pas lire qui nous sont aujourd'hui inconnus! Que de trésors d'érudition scolastique enfouis peut-être dans ces livres dont personne ne secoue plus aujourd'hui la poussière, si tant est qu'ils aient résisté aux injures du temps, ou, qui pis est, à celles des hommes! C'est le cas de dire, avec Charles Nodier, qu'une bibliothèque est un vaste cimetière des esprits. —

Il y avait bien encore quelques-uns des chefs-d'œuvres littéraires et oratoires du xviii^e et du xviii^e siècle, mais ils devaient venir des collections particulières que le catalogue ne fait qu'indiquer, sans les nommer. C'étaient, par exemple, les *Oraisons funèbres* de Bossuet et les *Éloges* de d'Alembert ; les *Psaumes* de Desportes et les *Poésies* de Gresset.

Ces livres et tant d'autres pouvaient se rencontrer partout ; c'est le bien commun de tous les travailleurs. Mais il y en a qui devaient se trouver à Quimper plus qu'ailleurs : tels sont ceux du P. Coussin, confesseur de Louis XIII. Ils sont en effet presque tous dans chacune des collections : on les donnait même en prix au collège. Exilé à Quimper en 1638, il y resta jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu, et c'est de cette ville qu'il écrivit au pape Urbain VIII, en 1643, pour le prier de le faire rentrer en grâce (1). — On y trouvait aussi un cours manuscrit *sur le péché*, etc., dicté par le fameux P. Vincent Huby, jésuite, ancien recteur du collège (1649-1652), alors professeur (2).

Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul jésuite remarquable qu'ait eu cet établissement. Il suffit de nommer le P. Hayneufve, l'auteur des *Méditations* si prisées par Boileau (3), et le P. Catrou, l'auteur d'une histoire romaine en 12 volumes, mais diffuse et d'un style ambitieux, le fondateur du *Journal de Trévoux*, etc. Leurs écrits se trouvaient naturellement dans l'excellente bibliothèque du collège.

Les jésuites en avaient rédigé un catalogue que nous

(1) Voir mon *Histoire du Collège de Quimper*. Paris, Hachette, 1864. in-8°, p. 43, note 1.

(2) N° 3478. Huby, prof. *Tractatus de peccato, de centuris, de jure et de politica*. In-4°, m°. 1677-1678.

(3) Eptre vi.

n'avons plus, et qui n'a pas été retrouvé lors de leur départ en 1762. Cela est d'autant plus regrettable que celui de 1796, dressé à la hâte, est dans le plus beau désordre. On a peine à s'orienter au milieu de ces 3,700 volumes dont quelques uns à peine viennent de l'administration qui leur succéda. Cependant avec un peu d'attention on voit bientôt que le choix en avait été fait avec soin. Nous ne dirons rien des reliures : les Pères ne s'en occupaient pas en amateurs : elles étaient presque toutes en parchemin. Il n'y avait de remarquable à ce point de vue que les livres de prix, donnés plus tard par les lauréats comme souvenirs à leurs anciens maîtres. — La nature et la valeur intrinsèque des ouvrages les inquiétait davantage.

Parmi leurs vingt et un incunables, généralement bons, il en est un qui mérite une mention toute particulière : c'est le fameux *Catholicon* (1) d'Auffret de Quoatquevran, chanoine de Tréguier. C'est un dictionnaire breton, français et latin, en caractères gothiques, imprimé à Tréguier, chez Jehan Calvez, en 1499 (2). Ce livre précieux et d'une rareté extrême, dont Brunet fait le plus grand cas, est aujourd'hui encore à la

(1) D'après une note manuscrite qui est sur une feuille de garde, ce livre, qui est pourvu de la page de titre absente dans la plupart des exemplaires connus, avait été donné au Collège (1634) par le père de Charles de Trévigné, procureur de cet établissement (1638 et 1639). Le P. Maunoir dut s'en servir pour la composition de son *Sacré Collège de J.-C., divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue armorique les leçons chrétiennes, avec les trois clefs pour y entrer ; un dictionnaire, une grammaire et syntaxe en même langue*, etc. Quimper, Hardouyn, imprimeur, 1649.

(2) *Manuel du libraire et de l'Amateur de livres*, — article *Auffret*. A la dernière page du 1^{er} vol. Brunet donne la marque de Jehan Calvez.

bibliothèque publique, où il est consulté avec le plus grand fruit par les savants et les celtistes.

Les ouvrages du xvi^e siècle étaient aussi en grande quantité; mais presque tous étaient en si mauvais état qu'on n'en pouvait guère tirer parti. Les classiques grecs et latins, même ceux qui ne sont que de pure érudition, y étaient en abondance. Les Pères et les commentateurs d'Aristote y étaient réunis avec quelques traités de droit canon et d'histoire; le Coran y était avec la Bible; nos bons auteurs du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle y coudoyaient Ange Politien et Sadolet. On ne pouvait demander mieux pour des hommes chargés de l'éducation de la jeunesse.

Il y avait en outre soixante-six manuscrits; mais si l'on en juge par les titres, sans noms d'auteurs, trente-deux d'entre eux n'étaient que des cahiers de philosophie, de logique, de physique, de morale et de rhétorique, rédigés peut-être par les élèves, tout au plus dictés par leurs maîtres. Ils n'eussent offert qu'un intérêt de simple comparaison pédagogique, si on les avait conservés. Quelques-uns des autres renfermaient les œuvres mort-nées de jésuites obscurs du collège.

En revanche la classe de théologie était très-soignée, et cela se comprend : le séminaire ne fut fondé que relativement tard (1680), par Mgr de Coëtlogon, et c'était au collège que l'on formait les jeunes prêtres. « On y expliquait » les cas de conscience tous les jours; il y avait une congrégation pour les ecclésiastiques, et tous les dimanches après » vêpres on leur apprenait ce qui regarde leurs fonctions. » Dix jours avant chaque ordination on faisait des conférences obligatoires pour les ordinands, etc. (1) » Il fallait

(1) Voir mon *Histoire du Collège de Quimper*, p. 56.

donc avoir des traités en quantité suffisante pour ce haut enseignement, et les PP. les faisaient venir à grands frais.

Il est tout naturel aussi qu'on y ait trouvé une grande quantité des livres et opuscules publiés à propos des querelles des jésuites et des jansénistes qui ont rempli la seconde moitié du xviii^e siècle.

Mais c'est spécialement dans la partie du catalogue consacrée au séminaire qu'on aurait pu recueillir tous les documents nécessaires pour écrire l'histoire de ces luttes intestines et déplorables, si elle n'était pas déjà faite. Libelles et mémoires, déclarations et mandements, remontrances et décrets des universités, *factums* de toute sorte pour et contre la bulle *Unigenitus*..., tout s'y trouve. Il y en a des pages entières. En les parcourant on ne peut s'empêcher de dire qu'en fait de brochures, nos pères n'ont rien à nous envier; peut-être même nous sont-ils supérieurs.

Ce qui fait le caractère spécial de la bibliothèque de l'ancien séminaire, d'ailleurs très-ordinaire à tout autre point de vue, et comprenant environ 4,800 imprimés, c'est donc le soin qu'ont eu les directeurs de se tenir au courant, eux et leurs élèves, des querelles religieuses de leur temps. Pour le reste, on y comptait dix incunables et quelques éditions du xvi^e siècle. Les autres étaient du xvii^e et du xviii^e. Outre la théologie dogmatique et les commentaires qui en faisaient le fonds naturel, on y rencontrait, à côté d'un petit nombre de classiques égarés, l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, quelque peu de médecine et de droit, et cent-trente manuscrits relatifs non-seulement à Aristote et à l'enseignement du séminaire, mais encore à la Régale, à la bulle *Unigenitus*, aux refus de sacrements, etc.

C'est ici, Messieurs, que nous devons nous arrêter avec le Catalogue, car nous ne voulons rien dire des collections particulières qui avaient été aussi confisquées (1). Ce serait faire descendre de l'histoire dans la biographie et mettre des particuliers sur la scène, quand nous n'y cherchons que les corporations. Elles n'ont d'ailleurs pour nous qu'un mérite, c'est d'avoir contenu précisément ce qui n'était pas dans celles dont nous venons de parler. Non-seulement on y voyait les bonnes œuvres littéraires du temps, mais encore des traités scientifiques, de l'histoire, de la géographie, des voyages et des romans, voire même un certain nombre de manuels du jardinage et de publications relatives au mesmérisme alors tant en vogue, plus certes que ne l'a été le spiritisme de nos jours.

Nous avons ainsi retrouvé l'esprit qui a présidé à la formation de ces bibliothèques où venaient puiser seulement certaines classes de la société, car alors le privilège était partout, même pour les choses de l'intelligence, et ne pouvait pas s'instruire qui voulait. Aussi n'avait-on pas songé à ouvrir à tous ces salles de travail que les Écoles centrales devaient les premières inaugurer. Aujourd'hui, transformées en bibliothèques publiques, elles accueillent tous les gens d'étude de bonne volonté, et l'on ne met plus la lumière sous le boisseau.

Les lecteurs ne manquèrent pas dans les salles de l'ancien

(1) C'étaient celles des malheureux administrateurs du département, puis de Mgr Conen de Saint-Luc et de MM. Dulansalut, de Larchantel, Aymez de Trémaria, de Cosseu, de Laurent, Guillou, de Silguy, de Cheffontaine, etc.

Collège (devenu l'École centrale), malgré la mauvaise installation provisoire.

Plus tard toutes ces bibliothèques, d'abord simplement juxtaposées, puis fondues ensemble, épurées par le bon goût, et peut-être aussi autrement, enrichies par les échanges, ont formé le noyau de la bibliothèque actuelle installée à la Mairie. Le grand-maitre de l'Université l'avait en vain réclamée en 1809, et c'est peut-être un bien : car l'administration municipale s'en fût moins occupée. Elle a aujourd'hui une valeur supérieure à celle de bien des localités plus importantes, et la ville en a toujours fait et en fait encore un noble usage (1). Avec les acquisitions annuelles et les dons du gouvernement elle était arrivée l'an dernier à posséder 12,340 volumes de très-bon choix où les auteurs anciens et modernes dans tous les genres sont largement représentés. Les vieilles éditions que recherchent tant aujourd'hui les bibliophiles y sont peut-être rares. Il n'y a par exemple que vingt incunables. Mais les ouvrages que la majorité des lecteurs demande s'y trouvent en abondance ; la philosophie et la littérature, l'histoire et les voyages, la critique littéraire et les revues. Les livres de fonds sont là, comme partout, l'objet de l'attention du petit nombre.

Il y a aussi quarante manuscrits, presque tous importants à différents titres. Toutefois, si nous devons en désigner nommément quelques-uns, ce sont sans contredit le *Cartulaire original de Landévennec*, un *livre d'Offices* du xv^e

(1) La bibliothèque de Quimper est ouverte tous les jours aux lecteurs et les prêts à l'extérieur sont autorisés sur une permission du maire.



siècle, renfermant de délicieuses miniatures et des *Opuscules* inédits du fameux docteur Étienne Gourmelen, du diocèse de Cornouaille, un des médecins qui ont le plus contribué à créer la chirurgie française. Ses œuvres entières, dit Théoph. Laënnec, dans une note écrite de sa main, furent indiquées en 1606 par la Faculté de médecine de Paris, comme devant faire partie des matières de l'enseignement chirurgical, à propos d'un procès intenté par le docteur Robert le Sec. Ce qui augmente encore la valeur de ce manuscrit c'est qu'il a été donné par le même Laënnec, auquel la ville de Quimper va élever une statue.

A cette bibliothèque, déjà relativement riche, sont venus se joindre récemment les 7,700 volumes légués à la ville par un homme généreux, M. de Silguy, qui les avait réunis avec un soin tout particulier (1). Il possédait une certaine quantité d'Elzevirs et de belles éditions qui seront fort goûtées de ceux qui aiment à lire non-seulement un bon auteur, mais à se servir d'un beau livre. Peut-être cela fera-t-il augmenter encore le nombre des prêts qui s'est déjà singulièrement accru depuis quelques années. En 1849 il était de 32 volumes, en moyenne, par mois; de 100 en 1852, et l'année dernière il a été de 200.

Ces chiffres, Messieurs, ont certainement quelque chose d'éloquent; ils prouvent d'une manière incontestable ce que nous avons avancé en commençant, qu'on aime l'étude à Quimper, et qu'une bibliothèque n'y est pas un objet de luxe.

Que faudrait-il donc pour que le département lui-même

(?) Il a aussi donné une belle galerie de tableaux qui formera désormais le Musée de la ville.

cessât d'être « un des plus arriérés sous le rapport de l'instruction (1)? » Il faudrait que la propagation de l'instruction primaire et secondaire fût accompagnée partout de la fondation de bibliothèques scolaires dans les simples communes, et de bibliothèques publiques dans les villes (2). Car S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique l'a dit avec raison : « L'établissement d'une bibliothèque est la » condition du succès de tout enseignement (3). »

CH. FIERVILLE.

Professeur de philosophie au collège de Carcassonne,
Membre de la Société des antiquaires de Normandie, de la
Société académique de Brest, etc., etc.

(1) Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique, n° 88, p. 898.

(2) Brest et Quimper sont les seules villes qui en aient.

(3) *Instruction aux Recteurs sur les classes d'adultes*, 2 nov. 1865.

LA BRETAGNE



I.

En franchissant les bords où la Loire fouguese
Promène trop souvent sa course désastreuse,
Vous entrez en Bretagne, et là, les souvenirs,
Les dolmens et les croix surmontant les menhirs,
Provoquent les regards et charment la pensée.
Partout les monuments d'une gloire éclipsée,
Mais qui resplendissait même dans son déclin,
Couvrent le sol natal de Bertrand Duguesclin.
Castels, donjons, manoirs aux dalles pittoresques,
Créneaux où court le lierre en vertes arabesques,
Granits où le railway jettera son réseau,
Clochers audacieux qu'un habile ciseau
A découpés à jours en franges de dentelles,
Costumes variés à la mode rebelles,
Langage, mœurs, profils qui rappellent encor
Ceux des vieux habitants des rives d'Ossismor,

Panaches ondoyants du chêne symbolique,
Tout, dans cette Bretagne au ciel mélancolique,
Fait naître dans le cœur les regrets du passé.
Je le vois maintenant, j'étais un insensé
De prétendre connaître et les mœurs et l'histoire
De ce peuple breton, fils aîné de la gloire,
Pour avoir parcouru de poudreux manuscrits,
Visité les châteaux, rêvé sur leurs débris,
Et pour avoir fouillé dans les saintes chroniques,
Monuments précieux des loisirs monastiques.
Ce n'est point en lisant Bouchart ou d'Argentré,
Ni toi, Pierre Le Baud, dont s'honore Vitré,
Que l'on connaît à fond les peuples d'Armorique
Aussi vieux que les flots de la mer Atlantique.
Laissez-moi Lobineau, savant bénédictin,
Dom Morice lui-même et l'immense butin
Où les compilateurs vont puiser les idées
Que longtemps avant eux d'autres ont fécondées.
Les plagiats pour nous sont de pâles reflets.
Allons nous promener sur les rudes galets,
Sur la grève où la vague, ainsi qu'une panthère,
Bondit, échevelée, en dévorant la terre.
Nous dominons la mer du haut de ce clocher;
Réveillons en sursaut les échos du rocher :
César!... C'est le nom seul de ce Dieu de la guerre
Que sait redire encor la bouche du vulgaire.
Le profil du Romain, après dix-huit cents ans,
Paraît planer encor sur les flots frémissants.
C'est là que les Bretons osent à César même
Disputer la victoire en ce combat suprême
Où le Morbihan voit son golfe ensanglanté

D'un liquide linceul couvrir la liberté.
Il faut, après avoir parcouru ses Mémoires
Rédigés sous la tente, au bruit de ses victoires ,
Explorer lentement la surface du sol
Que l'aigle de César effleura dans son vol.
Foulons avec respect une terre sacrée
Qui couvre des aïeux la cendre vénérée.
Allons nous égarer au fond de ces grands bois
Dont les sombres berceaux ont prêté bien des fois
A des rites sanglants leur voûte et leur mystère.
N'est-ce pas dans ces lieux que la vieille Angleterre,
La Bretagne et la France ont forcé leurs enfants
De planter tour à tour leurs drapeaux triomphants?
Fréminville, où parfois le talent se reflète,
Ne vous donne à l'esprit qu'une idée incomplète
De ces vieux monuments celtiques ou romains
Et des temples sans nombre élevés par les mains
Qui contraignaient les blocs des granites rebelles
A respirer la vie en des œuvres si belles,
Qu'après vous avoir vus, débris du Panthéon ,
Le pieux voyageur à Saint-Pol-de-Léon ,
Quand il aurait frémi sous la voûte hardie
Qui du grand Michel-Ange atteste le génie,
Contemplerait encor la flèche du Kreisker,
Dont l'aspect aux Bretons est si doux et si cher !
Voyez-vous le soleil sur les vitraux gothiques
Produire en rayonnant des effets fantastiques ,
Et caresser la pierre aux gracieux contours
Que la main d'un artiste a découpés à jours.
Un rayon vient mourir sur les blanches couronnes
Et ses reflets de pourpre ont doré les madones..

Vous, peintres, amoureux de sublimes horreurs,
Qui trouvez du plaisir jusque dans vos terreurs,
Venez donc admirer nos sites pittoresques
Et du vieil Océan les luttes gigantesques
Sur le flanc des rochers que la vague polit.
Un jour viendra peut-être, où, sortant de son lit,
L'Océan, à la voix du Dieu de la tempête,
Poursuivra, furieux, le cours de sa conquête,
Et, n'apercevant plus sur les sables mouvants
L'empreinte de la main qui retenait les vents,
Bondira de nouveau dans son ancien empire.
Cet Océan n'est point une mer qui soupire
Sa plainte harmonieuse, en ces lieux enchantés
Où Naples, endormie au sein des voluptés,
Se tourne sur un lit de myrtes et de roses;
C'est la mer Atlantique, aux aspects grandioses
Et magnifique à voir, quand le souffle de Dieu,
Depuis le cap du Raz jusqu'au cap Saint-Mathieu,
Vient à passer sur elle. Entendez-vous la plage,
Où la lame vomit son écume et sa rage,
Retentir sous les flots, et ne dirait-on pas
Les sanglots déchirants que l'horreur du trépas
Arrache aux matelots surpris par la tempête ?
Venez sous cette voûte abriter votre tête,
Et là, tout frissonnant de sombres voluptés,
Affrontez et les vents et les flots irrités.
Attentif, et debout dans la grotte sauvage
D'où votre œil peut au loin planer sur le rivage,
Contemplez l'Océan et bravez ses fureurs.
Lorsque soudain la foudre en sinistres lueurs
Jaillit, illuminant l'obscurité profonde,

Vous voyez resplendir la surface de l'onde,
Et l'immense miroir en reflète les feux.
Puis tout-à-coup la nuit enveloppe les cieux,
La terre et l'Océan sous des voiles funèbres,
Et vous restez plongés dans l'horreur des ténèbres,
Jusqu'à ce que la foudre éveillant les échos
Vienne encor labourer la surface des flots.
On a beau se moquer des éternels orages,
Des levers du soleil qui du sein des nuages
Chez de froids écrivains dégage ses rayons,
Et les dessinateurs de leurs pâles crayons
Esquissent sans génie un pâle clair de lune ;
La nature pour moi n'est jamais importune
Quand même elle répète un sublime tableau,
Car c'est vous, ô mon Dieu, qui tenez le pinceau.
L'aspect de l'Océan n'est jamais monotone :
La voix des grandes eaux sur la plage bretonne
Qui tremble sous le choc de ces flots bondissants,
Varie à l'infini ses sublimes accents.

II

Voulez-vous pleinement et sans aucun obstacle
Jouir de la beauté que fournit un spectacle
Dont l'âme doit garder les souvenirs profonds?
Ce n'est point, emportés sur l'aile des wagons,
Que vous étudirez nos coutumes antiques,
Notre langue bretonne aux accents énergiques,
Nos costumes si frais qui charment les regards.
Des monuments fameux dans la Bretagne épars
Attendent qu'un savant résolve leurs problèmes.
La science féconde enfante des systèmes;
Mais aucun n'a trouvé le sens mystérieux
De ces blocs de granit qu'a dressés vers les cieux
Un peuple disparu de la face du monde.
Oui! L'admiration vous saisira, profonde,
Muette, irrésistible; et même un saint respect
Entrera dans votre âme, éperdue, à l'aspect
De ces champs de Carnac où parmi les bruyères
Vous verrez s'allonger onze files de pierres.
Mais on dirait de loin un vaste camp Romain,
Où César, au mépris des droits du genre humain,
Pour les vendre au profit des oppresseurs du monde,
Fit parquer les vaincus comme un bétail immonde.
Vannes! Tes Sénateurs égorgés par César
N'ont pas été grossir le cortège du char
Qui le porta sanglant aux murs du Capitole!
Approchez et bientôt l'illusion s'envole :

Une autre lui succède, et ces rochers épars
D'une ville en ruine imitent les remparts.
Autrefois ces menhirs qui prolongent leurs files
Aux Celtes nos aïeux ont-ils servi d'asiles?
Quel Hercule inconnu, quels peuples assez forts,
Aurait donc pu jadis, unissant leurs efforts,
Sans machine accomplir ces travaux gigantesques
Et tracer en jouant d'énormes arabesques
Avec ces rochers bruts qui semblent pivoter
Sur leur base moins large (on peut le constater)
Que leur sommet couvert de lichens séculaires?
Mais le poète admire et laisse aux antiquaires
Le soin de décider par de bons arguments
L'origine et le but de ces vieux monuments;
Mais trop souvent, hélas ! leurs livres n'offrent guère
Qu'un informe chaos où manque la lumière.
On les voit tour-à-tour, consultant les écrits
Qui peuvent appuyer leurs thèmes favoris,
Dans un texte incertain puiser la certitude
Et nous donner pour fruits d'une profonde étude
Des rêves révoltant la raison et la foi.
L'un fanatique ardent des Romains, peuple-roi,
Retrouve dans ces blocs le sceau de leur génie.
Un autre dans l'Égypte et dans la Phénicie,
Ou jusque dans Carthage en cherche les auteurs.
Armés du zodiaque, on voit des novateurs
Démontrer que ces rocs en lignes parallèles
Retracent aux regards les figures fidèles
Des révolutions que fait l'astre du jour.
Mais il en vient un autre affirmant à son tour
Qu'enfin il a trouvé le mot du grand problème!

« Ces plis et ces replis ne sont qu'un vaste emblème
De l'énorme dragon à qui l'antiquité
Érigea des autels comme à l'Éternité ;
En se mordant la queue il en est le symbole. »
Un quatrième enfin, peut-être plus frivole,
A recours-au Déluge et fait sortir des flots
Et du sein ténébreux de l'horrible chaos
Ces rochers où l'on voit percer la symétrie
Et qui d'un peuple habile attestent l'industrie.

III

Dans les champs de Carnac que de fois n'ai-je pas
Égaré ma pensée et promené mes pas !
Un ciel mélancolique et tout chargé de nues,
Voilant tous les rochers aux longues avenues
Qui me semblent parfois alignés au cordeau,
Transforme à mes regards le menhir en tombeau.
C'est peut-être posté sur cet observatoire
Que César vit sa flotte, au sortir de la Loire,
D'une mer inconnue affrontant le courroux,
Voguer à toute voile au sanglant rendez-vous,
Sur la côte voisine, où l'attendait son maître.
C'est peut-être de là qu'en voyant apparaître
Les vaisseaux ennemis qui sortaient de leurs ports,
César par sa présence excitait les transports
De tout soldat romain revendiquant la gloire
D'aller à l'abordage enlever la victoire ;
Immobile et debout sur le vert tumulus,
Le consul contemplait les marins de Brutus
Dont les tranchantes faux abattaient les cordages,
Et suivait du regard les rudes abordages
Où sous le nombre enfin succombaient nos aïeux.
Ces souvenirs lointains, tristes et glorieux,
Que la pensée évoque en sinistres fantômes,
La nuit qui sur mon front descend des sombres dômes
Formés par les rameaux des arbres enlacés,
Le bruit sourd et des vents et des flots courroucés

Ressemblant à la voix des orgues mugissantes,
La douce tourterelle aux notes gémissantes,
Qui semble profiter d'un instant de repos
Pour jeter, solitaire, un soupir aux échos,
Dans les verts peupliers, minarets de feuillage,
La voix du rossignol, quand s'apaise l'orage ;
A l'horizon brumeux la voile d'un vaisseau
Qui paraît endormi comme un cygne sur l'eau,
Une forêt de pins aux cimes ondoiyantes
Où s'engouffre du vent les ailes tournoyantes,
Le marsouin qui bondit sur les gouffres béants,
Et ces énormes blocs qui semblent des géants,
Immobiles, rangés en ordre de bataille,
Dont le soleil couchant augmente encor la taille,
Tous ces objets divers ont fait entrer en moi
Des sentiments confus, mêlés d'un vague émoi.
Des siècles écoulés franchissant l'intervalle,
L'imagination, d'une aile sans rivale,
A secoué pour moi la poussière des morts.
Aux cris d'un peuple entier je mêle mes transports,
Quand l'Eubage, vêtu de sa tunique blanche,
Avec la serpe d'or détache de la branche
Le gui sacré qui tombe en effleurant le tronc
Du chêne séculaire où les prêtres en rond
Recueillent le rameau dans les plis d'une robe.
Ces mystères profonds qu'un voile nous dérobe,
Je les pénètre enfin, et tressaille d'horreur
Quand le Druide, en proie à la sainte fureur,
Le coutelas en main, dans la fosse profonde
A fait jaillir le sang d'un animal immonde...
Non ! c'est le sang d'un homme et je suis accoude

Peut-être sur l'autel autrefois inondé
Du flot qui ruissela dans ces horribles fêtes !
Des oppresseurs du monde arrêtant les conquêtes,
Et comme Arioviste affrontant les hasards,
Je brave le courroux du premier des Césars.
Je pousse avec la Gaule un cri d'indépendance,
Et de la liberté la sublime espérance
M'entraîne sur les pas de Vercingétorix ;
J'applaudis à l'effort du brave Ambiorix
Qui tombe dans le sang et dont la main crispée
Brandit sur les Romains le tronçon d'une épée.
Des Celtes mutilés je partage l'affront
Et rejette le joug qui pèse sur mon front.
Je veux, en maudissant César et la fortune,
Fuir au sein des forêts sa clémence importune.
Sous le débordement des barbares du Nord,
Et quand le fils d'Odin entonne un chant de mort,
Théodorik m'entraîne au milieu des batailles.
Orléans voit des Huns les vastes funérailles ;
La Loire ensanglantée a porté jusqu'à Tours
Des débris entassés qui grossissent son cours
Et viennent annoncer à la vieille Armorique
Le triomphe éclatant de la valeur celtique.
Du cadavre des Huns je ne fais qu'un monceau,
Quand des mains de leur roi s'échappe le fléau,
Aux plaines de Châlons, comme au bord de la Loire,
Au farouche Attila j'enlève la victoire ;
Ma framée à la main j'en émousse l'acier
Et dans les rangs épais je me trace un sentier,
Car le vieux Mérovée, en héros intrépide,
Me soulève avec lui sur son coursier rapide.

Mais enfin l'Armorique a secoué les fers
Dont le poids infamant pesait sur l'univers ;
A la voix d'Alaric, soudain comme un seul homme,
Les peuples conjurés se lèvent contre Rome.
La maîtresse du monde a trouvé son vainqueur :
Comme le roi des Goths, je sens au fond du cœur
Je ne sais quel instinct qui me porte à détruire
La ville des Césars et j'envahis l'Empire.
Avec les Visigoths j'en arrache un lambeau.
Mais au milieu des nuits quel est donc ce flambeau
Qui jette ses rayons aux flancs du Capitole :
— Quel Dieu de Jupiter a remplacé l'idole ?
Quel nom porte la croix en lettres d'or inscrit ? —
— C'est le Dieu des Chrétiens, ce nom, celui du Christ. —
De la nouvelle loi quelles sont les maximes ?
« Prenez, me dit un prêtre, aux paroles sublimes,
» Que je trouve caché dans l'ombre du saint lieu,
» Prenez cet Évangile, où l'homme, fils de Dieu,
» A consigné ses lois, sa doctrine et sa vie... »
Je lis son testament, et mon âme ravie
A bientôt découvert un céleste horizon ;
Au flambeau de la foi j'éclaire ma raison
Et je courbe mon front sous la main paternelle
Qui lave dans les eaux la tache originelle.
Je reviens visiter les rives d'Ossismor
Et n'apporte qu'un Christ pour unique trésor ;
Je laisse le Vandale en son instinct immonde
Profaner le manteau de la reine du monde,
Et, la foi dans le cœur, l'Évangile à la main,
Du toit de mes aïeux je reprends le chemin.
L'enthousiasme ardent a dévoré mon âme,

Du saint prosélytisme en attisant la flamme,
Je prêche aux vieux Bretons le dogme du progrès
Qui peut seul après Dieu féconder leurs guérets.
Des autels de Carnac effaçant l'origine
Je veux sur leur granit sculpter la croix divine
Qui pour jamais remplace au sommet des menhirs
D'un culte disparu les sanglants souvenirs.

MAURIÈS,

Sous-Bibliothécaire de la ville de Brest.

LA CHAUVÉ-SOURIS ET LES HIRONDELLES

FABLE

Une chauve-souris voltigeait follement ;
Elle s'imaginait, puisqu'elle avait des ailes,
Qu'elle rivalisait avec les hirondelles
En vitesse, en beauté; dans son ravissement,
L'orgueilleuse essayait de lutter avec elles,
 Ne sachant pas, la téméraire enfant,
 Que loin d'avoir un élégant corsage,
 Un soyeux et brillant plumage,
 Un joli petit corset blanc,
Elle avait la laideur de forme et de visage,
Le vol disgracieux, et l'aspect rebutant.
Mais la folle croyait, quand Dieu fit le partage,
Avoir les meilleurs dons réservés pour sa part;
— « Quoi! mes sœurs, disait-elle, ont pris mon héritage!
Pour réclamer ses droits il n'est jamais trop tard... »

C'était aux premières gelées;
Les hirondelles rassemblées,
Se préparaient pour le départ;
Quand surgit, comme par hasard,

Notre chauve-souris dans la troupe emplumée,
— « J'ai, pardonnez-moi mon retard,
Dit-elle, été mal informée. »
Cette étrange apparition
Surprit beaucoup les hirondelles;
Comment! s'écria l'une d'elles,
Aurais-tu la prétention
D'entreprendre avec nous un aussi long voyage?
Nous allons, par delà les mers,
Chercher des climats chauds, nous fuyons les hivers
Sans emporter aucun bagage.
En entendant un tel langage,
Le petit monstre ailé s'élança dans les airs,
Leur donnant rendez-vous au-dessus des nuages,
Fallut-il braver les orages,
Et l'ardent sillon des éclairs.
D'un ton majestueux, battant l'air de ses voiles :
Je vous attends, dit-il, aux premières étoiles.
Pauvre chauve-souris, quelle est ta vanité!
Après quelques élans d'un vol précipité,
Elle sent que déjà ses forces l'abandonnent.
Au même instant comme un noir bataillon,
Les hirondelles l'environnent,
L'entraînant dans leur tourbillon.
L'oiseau de nuit ne peut continuer sa route;
Partout l'accueillent les sifflets,
Et la critique et les pamphlets
Des oiseaux d'alentour témoins de cette joute.
Il se sauve honteux, bafoué, quasi fou,
A l'abri d'un vieux mur se cacher dans un trou.
Ne voit-on pas des gens, qui n'ont d'autre mérite,
Que de prôner bien haut leurs talents, leurs vertus;
Croyant posséder seuls l'étoile des élus,
Envieux et jaloux des natures d'élite?

Mais quel que soit l'orgueil du sot,
Pour se faire admirer en vain il s'évertue,
Son ignorance est bientôt reconnue :
Le mépris du public, voilà quel est son lot.

S.-C. MOREL.

INSCRIPTION LATINE

LETTRE A M. LEVOT

PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

AU SUJET

d'une Inscription qui se trouve sur la Fontaine de la rue de l'Église

à Recouvrance

Pour répondre, Monsieur, à votre gracieuse invitation qui m'a procuré le plaisir de lire de nouveau, avec vous et avec l'honorable M. Pilven, l'inscription de la fontaine de la rue de l'Église, à Recouvrance, je vous envoie ce petit travail, résultat de recherches aussi courtes pour moi qu'amusantes. Je vous demanderai la permission de le présenter à notre Société académique dont il pourra peut-être exciter l'intérêt; je croirais manquer de convenance à votre égard en n'employant pas ce procédé.

Cette inscription est ainsi conçue, en lettres majuscules romaines, et se partage en cinq lignes :

SI VESTRAM BRESTENSE
SITIM SI CONSVLE
LVNVEN
UNDA LEVAT MEMORI
PECTORE MVNVS HABE

Elle se lit parfaitement, même de loin, et à l'œil nu. D'après l'inspection scrupuleuse et attentive que nous en avons faite, il est de toute évidence que l'artiste qui l'a gravée sur la plaquette de granit n'a commis aucune omission de lettres. Elle a été de tout point respectée et de la main du temps et du marteau des Vandales dont nous avons aperçu les traces sur l'écusson qui la surmonte. Non loin de cette fontaine, à l'angle de la rue de l'Église, se dresse une croix en granit dans le corps de laquelle on distingue un Christ grossièrement sculpté, ébauche presque informe, essai rudimentaire de quelque picoteur de pierre. Primitivement cette croix s'élevait au milieu de la place où se trouve la fontaine, et l'on désignait cet endroit sous le nom de Cimetière des Noyés, à l'inhumation desquels il était spécialement consacré. Quelques personnes, dont nous connaissons la véracité, nous ont affirmé avoir souvent entendu dire à des vieillards qu'ils ne passaient jamais en cet endroit sans se découvrir ou sans répéter un *Requiem*, par respect pour les infortunés dont les cadavres arrachés aux flots avaient enfin trouvé le repos dans ce cimetière. Les mêmes personnes nous ont encore affirmé avoir vu des fleurs de lys, avant 1830, sur l'écusson qui fut par conséquent respecté par les barbares de 93 et ne trouva pas grâce devant le zèle iconoclaste des fanatiques de 1830.

L'auteur du distique aurait-il commis quelques fautes

contre la grammaire ou contre la prosodie latine? Loin de nous cette pensée. Lunven de Kersibodec, vous nous l'apprenez vous-même, Monsieur, dans un intéressant opuscule par lequel vous préluiez à votre grande histoire de Brest, Lunven de Kersibodec fut élu maire le 17 novembre 1759 et installé le 1^{er} janvier 1760. Puis nous voyons ce même nom reparaître dans la liste des maires. Son élection nouvelle eut lieu le 23 février 1769, et son installation le 5 mars suivant. Par conséquent cette inscription, où figure le nom du maire Lunven, *Consule Lunven*, remonte au xviii^e siècle. D'ailleurs, indépendamment de ces données historiques certaines, la forme même des lettres indique cette époque aux yeux du paléographe exercé. Au xviii^e siècle la langue latine était cultivée avec succès, et tout le monde littéraire dont faisait partie sans aucun doute l'auteur de l'inscription, connaissait les beaux vers de Santeuil que vous avez eu, Monsieur, l'heureuse idée de reproduire dans votre intéressant et consciencieux ouvrage. Il est à croire que ce latiniste inconnu, redoutant la comparaison que l'on pourrait faire de ses vers avec ceux de l'illustre chanoine de saint Victor, a voulu ne pas se montrer indigne de figurer à côté de lui.

Nous lisons l'inscription telle qu'elle se présente à tous les regards, et nous la traduisons ou plutôt nous la paraphrasons ainsi, pour mieux prouver qu'elle n'a besoin, si l'on veut la comprendre, ni d'être restituée ni d'être modifiée : « Si ta soif, Brestois, si ta soif, grâce au maire Lunven, est apaisée par cette onde, gardes-en souvenir dans ton cœur reconnaissant. » La répétition de *si* me semble habilement employée pour ramener l'esprit du lecteur sur la pensée du bien-être procuré par l'honorable magistrat. La préposition *sub*, mise à la place de la conjonction *si*, ne me paraîtrait nullement heu-

reuse. Et puis rien, absolument rien, n'indique aux yeux la moindre trace de l'existence d'autres lettres après l'*s*, que la lettre *i*. Cette dernière apparaît non comme des fragments de lettres effacées à moitié, mais elle offre tous les caractères distinctifs de l'*i*, sauf le point qui n'est guère usité en épigraphie.

Admettons pour un moment *sub* : cela voudra dire : « Si ta soif, Brestois, sous le maire Lunven, est apaisée par cette onde. » Il est évident pour nous qu'en érigeant cette fontaine, Lunven de Kersibodec travaillait non-seulement pour ses contemporains, mais encore pour ceux qui viendraient après lui, et pour ceux mêmes qui vivraient lorsqu'il ne serait plus en charge. Il est évident pour nous que le maire visait au présent et à l'avenir, et il ne s'est point trompé dans ses généreuses prévisions : car vous devez vous rappeler, Monsieur, que dans l'instant même où nous étions occupés à lire et à discuter l'inscription, pendant même que M. Pilven, avec la conscience et le scrupule qui caractérisent le véritable artiste, prenait, le mètre en main, l'exacte dimension du monument, plusieurs personnes sont venues puiser de l'eau à cette fontaine qui coule sans interruption depuis plus d'un siècle.

Quant au changement de la deuxième personne de l'impératif singulier *habe*, en la troisième personne de l'indicatif présent *habet*, il ne nous paraît pas admissible. D'abord, il n'existe aucune trace de cette lettre *t* supprimée, et il restait assez d'espace au graveur sur la plaquette pour y insérer cette lettre sans avoir besoin d'empiéter sur le voisinage. Avec *habet*, il faudrait traduire ainsi : « Il (c'est-à-dire le maire Lunven) garde le souvenir de ce bienfait dans son cœur reconnaissant, » ou en serrant davantage le sens, « le maire Lun-

ven a sa récompense dans un cœur reconnaissant. » Comment! le bienfaiteur de ses administrés, ou si vous aimez mieux, le fondateur de cette fontaine, aurait de la reconnaissance pour ceux qui s'abreuvent de ses eaux! Il est beaucoup plus conforme à la nature humaine que ce soit au contraire le bienfaiteur qui sollicite discrètement, comme le fait ici, non pas le maire lui-même, mais l'auteur du distique, un souvenir dans le cœur de ses concitoyens reconnaissants. D'ailleurs, pour expliquer les mots latins dans ce sens ou dans un autre avec *habet*, troisième personne du singulier, il faudrait chercher dans *Consule Lunven* le sujet du verbe, dans *Consule Lunven* cet espèce d'ablatif absolu, ce qui serait, je crois, contraire au génie de la langue latine.

Le mot *vestram*, adjectif possessif, qui s'emploie ordinairement quand on s'adresse à plusieurs personnes, et que l'auteur a employé ici avec *habe* au singulier, peut-il embarrasser ceux qui ont fait une étude particulière de la prose et surtout de la poésie latine? Devons-nous admettre sans examen que notre poète Brestois latin ait commis une faute contre la grammaire en mettant *vestram* au lieu de *tuam*, ou qu'il ait été forcé de la commettre par les exigences de la quantité, comme nos mauvais poètes violent la grammaire et le bon sens, quand chez eux la rime, au lieu d'être une esclave, commande en maîtresse absolue? Il suffit de consulter quelques écrivains en prose ou en vers, pour voir que cette licence de faire usage de *vester* ou de *vos*, en parlant à une seule personne, était parfois employée par eux. Ainsi prenez la huitième lettre de Sénèque à son ami Lucilius; elle roule sur les objets auxquels le sage doit consacrer ses soins. *Cui rei sapiens operam impendere debeat*. Vous y trouverez ces mots : *Tu me, inquis, vitare turbam jubes, secedere, et*

conscientia esse contentum! Ubi illa præcepta vestra quæ imperant in actu mori! Tu me dis que je t'ordonne d'éviter la foule, de te retirer et de te contenter du témoignage de ta conscience! Qu'as-tu donc fait de tes préceptes qui recommandent de mourir dans l'action : Vestra præcepta...

Je lis (dans la *Pharsale* de Lucain, livre III, vers 24 et suivants) le morceau splendide où l'ombre de Julie, s'adressant à Pompée durant son sommeil, l'apostrophe en ces termes :

*Hæreat illa tuis per bella, per æquora signis,
Dum non securos liceat mihi rumpere somnos,
Et nullum vestro vacuum sit tempus amori,
Sed teneat Cæsarque dies, et Julia noctes.*

Qu'elle s'attache, cette femme, au travers des camps, au travers des mers, à tes étendards, pourvu qu'il me soit permis, à moi, d'interrompre la sécurité de ton sommeil et de ne te laisser pas même l'instant de te livrer à ton amour, *vestro amori*. Mais que César soit l'épouvantail de tes jours, et Julie celui de tes nuits... En traduisant *vestro amori* par ton amour, ne croyez pas que j'agisse ainsi pour le besoin de ma cause, je ne fais en cela que suivre l'exemple de Marmontel.

Dans la deuxième guerre punique de Silius Italicus (livre XV, vers 59 et suivants), je rencontre ces mots que le poète met dans la bouche de la Volupté, qui s'efforce de détourner le jeune Scipion du rude et périlleux métier de la guerre :

*Illæ ego sum, Anchisæ Venerem Simoëntis ad nudas,
Quæ junxi, generis vobis undè editus auctor.*

Je suis celle qui ai jeté Anchise, sur les rives du Simois, dans les bras de Vénus, d'où est sorti l'auteur de ta race, *vobis auctor*.

Un peu plus loin (vers 82, 83 et 84), je tombe sur le passage où la Vertu reproche à la Volupté de vouloir tromper le futur héros, qui doit détruire Carthage, et je remarque ces mots :

*Quid! suspiratos magno in discrimine nautis
Ledaos referam fratres, vestrumque Quirinum?
Nonne vides, etc.*

Pourquoi rappellerai-je les deux frères, enfants de Léda, qu'invoquent en soupirant les nautonniers au milieu d'un grand danger, et ton Quirinus, *vestrum Quirinum*. Ne vois-tu pas, etc.

Mais, pourrait-on nous objecter, vous vous appuyez sur des poètes de la décadence. Nous allons donc chercher une irrécusable autorité dans les œuvres immortelles de l'un des princes de la poésie latine, au siècle d'Auguste, dans Virgile lui-même.

Les vers 141 et suivants du livre premier de l'*Énéide*, nous offrent le passage si fameux où Neptune s'adressant aux vents déchainés, les gourmande ainsi :

*Maturate fugam, regique hæc dicite vestro :
Non illi imperium Pelagi, sævumque tridentem ;
Sed mihi sorte datum ; tenet ille immania saxa,
Vestras, Eure, domos.*

Le P. La Rue paraphrase ainsi ces trois derniers mots : *Quæ sunt vestræ domus, o Eure...*

Précipitez votre fuite et dites à votre Roi que ce n'est point à lui que l'empire des mers et le redoutable trident ont été donnés par le sort, mais à moi. Ses royaumes, à lui, sont de gigantesques rochers, et c'est là aussi que sont tes domaines, *o Eure, vestras domus*.

Ovide, dont l'autorité n'est pas à dédaigner lorsqu'il s'agit de poésie, nous fournit un exemple de l'adjectif possessif *vester, vestra, vestrum*, employé en ne parlant qu'à une seule personne. (Au livre XIV des *Métamorphoses*, vers 62 et suivants). Macarée d'Ithaque, un des compagnons d'Ulysse, s'adresse en ces termes au Grec Achéménide :

. . . *Quis te casusve Deusve
Servat, Achemenide? cur, inquit, barbara Grajum
Prora vehit? petitur quæ vestræ terra carinæ?*

A quelle fortune ou à quel Dieu dois-tu ta conservation, ô Achéménide? Pourquoi une flotte de barbares porte-t-elle un Grec? Vers quelle terre se dirige ta carène? *vestræ carinæ*.

Il nous reste maintenant à discuter le mot *Brestense*, que nous plaçons entre deux virgules, comme étant au vocatif, et dont par conséquent le nominatif doit être *Brestensius* ou *Brestensis*. Pourrait-on faire rapporter cet adjectif aux mots *Consule Lunven* en le mettant comme eux à l'ablatif? Mais *Brestense* venant de *Brestensis* ferait à ce cas *Brestensi*, comme *fortis* fait *forti* et non *forte*. On pourrait encore pour le besoin de la cause de ceux qui tiennent à l'ablatif le faire venir de *Brestens*, *Brestensis*, qui donnerait alors à ce cas, comme *prudentis*, sa terminaison en *i* ou en *e*; mais cette désinence *ens*, appliquée à un adjectif tiré d'un nom de ville, choque l'oreille et n'est, je le crois, que fort peu usitée en latin.

On peut objecter à ceux qui considèrent *Brestense* comme un vocatif masculin venant de *Brestensus*, *Brestensa*, *Brestensum*, que ces terminaisons n'ont pas été employées par les écrivains et qu'on ne les trouve ni dans Lobineau, ni dans dom Morice, ni dans les documents inédits. Mais le

mot *Brestense*, tel qu'il est gravé sur la pierre, et considéré comme adjectif au vocatif neutre (1), n'a rien qui doive blesser les oreilles des plus purs latinistes. En effet, ouvrez Pline, le naturaliste, vous y trouverez les mots suivants : *Aboriense oppidum*; *Abutucense oppidum*, *Artacabane*, *Avinense oppidum*; *Chilmanense oppidum*, etc., et tout le monde sait que le titre d'*oppidum* convient parfaitement à Brest.

Une autre raison qui milite fortement en faveur de *Brestense* pris comme un vocatif, c'est qu'il nous paraît beaucoup trop éloigné des mots *Consule Lunven*, dont il est séparé par deux autres, pour que l'on puisse grammaticalement le joindre à cet ablatif absolu. Et puis en admettant qu'il faille, malgré cette distance, le rapporter à *Consule Lunven*, on chercherait alors en vain dans le distique à quelles personnes s'adresse l'inscription, tandis que ce mot *Brestense*, au vocatif, occupant la troisième place dans la première ligne à la fin de laquelle il est placé comme en vedette, appelle l'attention du lecteur par cette apostrophe adressée au Brestois, on à la ville de Brest, *Brestense oppidum*, le contenant pour le contenu.

Il est beaucoup plus naturel, nous le répétons, de supposer, en s'appuyant d'ailleurs sur le texte, que le maire de Brest invoque un sentiment de reconnaissance dans le cœur de ses administrés, que de penser que c'est lui qui se regarde comme l'obligé de ceux qui veulent bien s'abreuver à sa fontaine.

Ce distique latin nous rappelle une inscription que nous avons lue dans notre enfance et qui se trouvait gravée, si toutefois notre mémoire est fidèle, sur une plaque encastrée

(1) En sous-entendant toutefois, ou en exprimant le mot *oppidum*.

dans la pierre, ou sur le rocher même qui sert de base au couvent de la Baumette. Cet établissement religieux fut fondé au xv^e siècle par ce bon roi René dont le souvenir est si cher aux Angevins et aux artistes. L'histoire nous apprend qu'au moment même où l'on vint lui apprendre que Louis XI s'était emparé de son duché d'Anjou, il était occupé à peindre une belle perdrix grise, et qu'il n'interrompit même pas son travail. La poésie dans ce qu'elle a de plus innocent et de plus gracieux, c'est-à-dire dans le genre pastoral, la peinture et l'astrologie, occupèrent les dernières années d'un roi que la nature avait créé pour manier le pinceau plutôt que pour tenir un sceptre. Il poussait la sobriété jusqu'à ne jamais boire de vin. A ceux qui lui en demandaient la raison, il répondait : C'est pour donner un démenti à Tite-Live qui a prétendu que les Gaulois n'avaient passé les Alpes que pour en boire. Il aurait pu ajouter que c'était aussi pour donner un démenti au proverbe qui n'est pas à la louange de la sobriété du peuple Angevin.

Permettez-moi encore, pour rompre la monotonie et interrompre la sécheresse de la dissertation, de vous citer une anecdote dont le théâtre fut le petit couvent que je viens de citer et dans laquelle figurent notre bon roi Henri IV et un religieux. Je l'emprunte à J.-F. Bodin. « En 1598, Henri IV (le » dimanche 15 mars, jour de Pâques fleuries) alla visiter le » couvent de la Baumette. Touché de la simplicité et de l'humilité du gardien de ce petit monastère, Henri lui demanda » ce qu'il souhaitait de lui. — Pauvreté et réforme, répondit » le frère Récolet. — Ventre-saint-gris, répartit le roi, avec » sa gaité accoutumée, je vous l'accorde, car vous êtes le premier homme de mon royaume qui m'avez demandé la » pauvreté. »



Pour revenir à l'inscription dont je parlais tout-à-l'heure, elle était ainsi conçue :

« Qui a fait ce chemin ? C'est le P. Pannetier.

» Dites pour lui *Pater, Ave...* »

Quelques autres mots, dont l'écriture était beaucoup plus moderne, indiquaient que ce chemin avait été restauré par les soins de Jean-Jacques de Jully, propriétaire de Château-brillant, magnifique maison de campagne située dans le voisinage du couvent.

Le moine, suivant la tradition toujours vivante dans le pays, avait creusé primitivement ce chemin dans le rocher à l'aide d'un simple couteau. Cette modeste et simple inscription invoquait pour l'âme du moine les prières de ceux qui, en franchissant ce passage difficile et autrefois impraticable, jouissaient de son bienfait ; car ce chemin creusé si patiemment en escalier dans la pierre leur épargnait de longs détours ou de pénibles ascensions à travers les escarpements du rocher. Appartenant à un autre ordre d'idées que le moine, et dans un siècle plus rapproché de nous, Lunven, le maire de Brest, invoque, par l'entremise de cette inscription, le sentiment de la reconnaissance dans le cœur de ceux qui peuvent apaiser leur soif dans l'eau de la fontaine élevée par ses soins. Le souvenir de ce magistrat est vivant comme son bienfait dans l'âme de ceux qui en jouissent. D'ailleurs, monsieur, les pages que vous allez consacrer aux actes de son administration, et le dessin de sa fontaine que nous devons aux crayons si corrects et si élégants de M. Pilven, suffiraient à eux seuls pour perpétuer la mémoire de cet ancien administrateur de la ville de Brest.

Le distique sur lequel roule notre dissertation, sans avoir l'élégance des vers de Santeuil, sans être, comme

en style vraiment lapidaire, ne nous semble manquer ni de concision ni de clarté.

*Si vestram, Brestense, sitim, si, Consule Lunven,
Unda levat, memori pectore munus habe.*

Si cette onde, ô Brestois, grâce à ton Échevin,
Peut apaiser ta soif, souviens-toi de Lunven.

Variante :

Si l'onde à vos besoins, si l'onde peut fournir,
Pour le maire Lunven ayez un souvenir.

On pourrait encore, en faisant rapporter *Brestense* à *Consule Lunven*, traduire ainsi l'inscription :

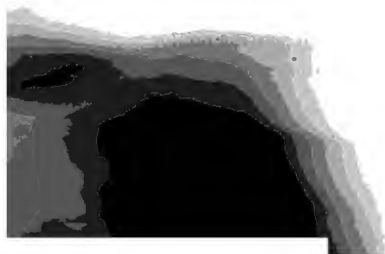
Qui bâtit la fontaine où tu trouves à boire?
— Lunven, Maire de Brest. — Conserve sa mémoire.

Ou bien encore :

Si tu dois à Lunven, ton maire bienfaisant,
Ces ondes salutaires
Où tu te désaltères,
Donne-lui le tribut d'un cœur reconnaissant.

Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très-humble serviteur.

MAURIÈS.



A BON AMI BON COMPTE

COMÉDIE-PROVERBE EN UN ACTE ET EN VERS

PERSONNAGES { **M^{me} V^e DAUBRY.**
LUCIE FERNEL, sa fille, jeune femme.
PAUL DAVIÈRE, ancien ami de la famille.
MARCELIN, domestique.

La scène se passe dans le petit salon intime de M^{me} Daubry.

SCÈNE PREMIÈRE

M^{me} DAUBRY, LUCIE.

M^{me} DAUBRY.

Tu ne pouvais venir dans un meilleur moment ;
Je tiens à consulter ton goût, ton sentiment.
Au déclin de ses jours, apprends-le, ma fillette,
Ta mère deviendra décidément coquette.
Tu souris, mais bientôt, tu n'en pourras douter ;
Devine mon secret, ou daigne m'écouter.

Je me souviens qu'un jour je t'entendais me dire :
Comment ne pas avoir le moindre cachemire ?
Tout le monde en possède.

LUCIE.

Eh bien ?

M^{me} DAUBRY.

A l'avenir

Tu ne le diras plus.

LUCIE.

Je n'en puis revenir.
Toi, qui dans ton ardeur exhalais l'anathème,
Contre un luxe effréné poussé jusqu'à l'extrême !
Est-ce bien décidé ?

M^{me} DAUBRY.

Mieux que cela.

LUCIE.

C'est fait ?

M^{me} DAUBRY.

Précisément.

LUCIE.

Il est.....

M^{me} DAUBRY.

Eblouissant, parfait !

LUCIE.

Tu me fais trop languir.

M^{me} DAUBRY.

(Elle ouvre la boîte et montre le châle.)

Petite curieuse,

Regarde donc...

LUCIE.

Superbe!

M^{me} DAUBRY.

Étoffe précieuse

Qui n'a qu'un seul défaut, c'est de coûter fort cher.

A mon âge un fond noir valait mieux qu'un fond clair.

Que dis-tu du dessin?

LUCIE.

Très-bien.

M^{me} DAUBRY.

Vois la bordure,

On dirait les couleurs vives de la nature;

Quel relief à ces fleurs; les bouquets sont groupés

Avec un art exquis; quand les plis sont drapés,

On ne saurait rêver plus de magnificence.

(Mettant le châle.)

Vois.

LUCIE.

C'est un complément de suprême élégance.

M^{me} DAUBRY.

Examine surtout la palme du milieu.

LUCIE.

Elle est d'un grand effet.

M^{me} DAUBRY.

Et puis, regarde un peu
Ce merveilleux tissu. J'en suis vraiment éprise.

LUCIE.

Annoncez désormais, madame la marquise!

M^{me} DAUBRY.

Tu veux rire, méchante, et je dois cependant
Ce luxueux caprice à ma moqueuse enfant,
Avec sévérité, pour la punir...

LUCIE, feignant la terreur.

Je tremble !

M^{me} DAUBRY, galment.

Dès demain, nous ferons des visites ensemble.

SCÈNE II^e

—

LES MÊMES, DAVIÈRE.

DAVIÈRE.

Ne bougez pas !

M^{me} DAUBRY.

Voyons, êtes-vous connaisseur ?

DAVIÈRE.

Je me sens ébloui, ma parole d'honneur !
A qui cette merveille ?

M^{me} DAUBRY.

A moi.

DAVIÈRE.

Je le confesse,
C'est un manteau de reine, ou bien d'archiduchesse.
Mais tout en me sentant ravi, croyez-le bien,
Je touche au positif et par plus d'un lien ;
Après le déjeuner, je pourrai je le gage,
Dans ses nombreux détails l'admirer davantage.
Je viens vous demander, comme un pauvre honteux,
A déjeuner : café, chocolat, rien de mieux.
Valentin m'a quitté.

M^{me} DAUBRY.

Ce parfait domestique ?

DAVIÈRE.

Se montrait pour mon bien, beaucoup trop sympathique ;
Cet excellent garçon, plein d'une noble ardeur,
Dépouillait mon courrier et ma cave à liqueur ;
Ingrat, je l'ai chassé.

M^{me} DAUBRY.

C'était la moindre chose.

(Pendant le commencement de la scène, M^{me} Daubry a serré le châle, et
Marcelin a servi le chocolat.)

DAVIÈRE.

A table ! En déjeunant, tout à son aise, on cause.

(Ils se mettent à table.)

Ce chocolat exhale un arôme embaumé.

LUCIE.

Par un parfum plus doux le poète est charmé.

DAVIÈRE.

La suave senteur des lilas et des roses
Par un matin charmant s'entrouvrant demi closes !
Mais pour être poète, il faut avoir vingt ans ;
J'ai dépassé cet âge, hélas ! depuis longtemps.
Aussi moi je rêvais la gloire littéraire,
Les séduisants lauriers, lorsqu'un jour mon vieux père,
Qui voulait que je fusse un simple médecin,
Me voyant pour ma lyre oublier son dessein,
S'avisa d'un moyen, bien simple en apparence,
Qui devait de ma muse abrégér l'existence.
Chaque fois qu'inspiré par elle en mes accents
Je brûlais devant elle un petit grain d'encens,
Mon père me disait : Les poétiques âmes
Pour seule nourriture ont besoin de leurs flammes.
Elles n'habitent pas un monde comme nous.
Un poète, goûter mon humble soupe aux choux !
Je ne te ferais pas une pareille injure,
Tu pourras te coucher sans souper, je le jure.
Allons, noble Gilbert, chante jusqu'à la fin,
On dit qu'il chante mieux quand le poète a faim.
Je n'étais pas Gilbert, ici, je m'en accuse,
J'ai trahi bien des fois mes drapeaux et ma muse,
Pour l'arôme embaumé qui montait vers le ciel
De la table à manger du logis paternel.

Mais si je n'écris plus, j'aime d'un cœur sincère,
Tout écrivain qui sait utilement le faire.
On parle d'un roman, merveilleux, sans égal,
Qui commence demain dans le *Petit Journal*.

LUCIE.

Le titre !

DAVIÈRE.

Plein d'attrait. — « Les Spectres de la Loire. »

M^{me} DAUBRY.

Grands dieux ! contentez-vous du titre de l'histoire.

DAVIÈRE, avec ironie.

Ne lancez pas ainsi vos dédains et vos traits,
Car le succès attend ce roman pur et frais,
Il faut à notre époque une littérature
Par laquelle le goût et se forme et s'épure ;
Elle jette déjà d'éclatantes lueurs,
Qui doivent bien former les esprits et les cœurs.

M^{me} DAUBRY.

Pourquoi le souffre-t-on ?

DAVIÈRE.

Chut ! réactionnaire,
La liberté comprend le pouvoir de tout faire,
Sans boussole, au hasard, le droit de naviguer,
De sombrer sur l'écueil qu'on nomme : divaguer.
On enferme le fou dont l'esprit déménage,
Mais l'écrivain qui dit, quelquefois, davantage,

A le bonheur de voir un public enivré
Dételer ses chevaux, trainer son char doré.
A-t-il tort ? On le flatte, il se croit grand, c'est juste ;
Il redresse son front et prend le nom d'Auguste.
C'est à celui qui sent frémir et battre en lui
L'instinct du bien, du beau, qui se perd aujourd'hui,
A ne pas seulement éviter de les lire,
Tous ces romans, mais bien, à sagement écrire,
A lutter sans terreur, à ne pas hésiter,
Devant plus d'un dégoût à vaincre, à surmonter ,
Afin que le public jugeant dans cette lice,
Au bon sens méconnu, rende, un beau jour, justice.

M^{me} DAUBRY.

Vous ne referez pas, grand moralisateur,
Le monde.

DAVIÈRE.

J'en conviens, mais je mettrai, sans peur,
Le doigt sur chaque plaie.

M^{me} DAUBRY.

On vous dira : Maussade !

DAVIÈRE.

Médecin, je dirai : Tant pis pour le malade !

(Ils se lèvent de table et vont s'asseoir près du feu, M^{me} Daubry dans un
fauteuil Voltaire.)

Le blâme est à celui qui ne veut pas guérir
Et repousse la main qui veut le secourir ;
C'est en voulant marcher sans avis, à sa guise,
Qu'on a plus d'un mécompte et plus d'une méprise,

Et l'homme le plus sage, est, croyez-moi, celui
Dont une oreille s'ouvre aux bons conseils d'autrui.
Lorsqu'il nous faut juger surtout nos propres causes,
Nous distinguons fort mal le vrai côté des choses.
Avec nos passions, comme avec nos désirs,
Nous pesons nos devoirs, ainsi que nos plaisirs.
Nous y mettons le nom qu'il nous convient d'y mettre :
Ce qui nous plaît est bien, on peut se le permettre ;
Quant à ce qui déplaît...

(M^{me} Daubry s'est assoupie.)

Du moins, chemin faisant,
Ma morale procure un sommeil bienfaisant.

M^{me} DAUBRY, se frottant les yeux.

Vous êtes dans l'erreur, parlez, je vous écoute.

DAVIÈRE.

Vous m'abandonniez bien, quelque peu, sur la route.
J'en étais aux avis et vous devez savoir
Qu'il est fort peu de gens aimant en recevoir.
Quant à jamais les suivre...

(M^{me} Daubry parait s'endormir.)

Allons, la chose est claire,
J'ai le don merveilleux d'endormir votre mère ;
A son châte elle va rêver probablement.
A propos, trouvez-vous ce bijou si charmant ?

LUCIE.

Il est bien.

DAVIÈRE.

C'est possible ; un doute au cœur me reste,
Je l'émetts, toutefois, d'un ton simple et modeste.

Je l'aurais voulu rose, aurore dans le ciel.

LUCIE.

Elle aime mieux le noir.

DAVIÈRE.

C'est triste et solennel.

Le rose est plus riant, le noir est toujours sombre,
Je plains les pauvres fleurs vivant sur ce fond d'ombre.
La palme du milieu fait beaucoup d'embarras.

M^{me} DAUBRY s'éveillant.

Vous trouvez ?

DAVIÈRE.

Perfidie ! On ne dormait donc pas ?

M^{me} DAUBRY.

Vous parliez de mon châle, en disant...

DAVIÈRE.

Peu de chose ;

Rien qui dut faire ouvrir votre paupière close.
Je disais à Lucie, en causant, sans façons,
Que très-diversement, ici-bas, nous pensons.
Les uns, émerveillés des choses les moins belles,
Admirent tels auteurs, tels châles ou dentelles,
Quand d'autres bien souvent leur trouvent moins d'éclat.

M^{me} DAUBRY, ironiquement.

Ce châle vous plaît peu ?

DAVIÈRE.

D'un ami, c'est l'état

De ne jamais cacher de secrète pensée,
Et, bravant la tempête en vos yeux amassée,
J'aurai de la franchise ; aussi je dois, je veux

Convenir entre nous, qu'il est...

M^{me} DAUBRY.

Qu'il est ?

DAVIÈRE.

Affreux !

M^{me} DAUBRY, bondissant sur son fauteuil.

Affreux !

DAVIÈRE.

L'ai-je bien dit ? Voyons, un peu de calme.
Raisonnons froidement, aimez-vous cette palme,
Au dessin gigantesque et hors de tout propos
Qui sur le fond serpente et remplit tout le dos ?
Ce n'est pas naturel, entre nous, cela choque.

M^{me} DAUBRY, animée.

Un pareil jugement au fond du cœur provoque
De la pitié.

DAVIÈRE.

Merci ! Je dis tout simplement
Que l'on eut pu choisir mieux, à mon sentiment,
En consultant un peu le bon goût, l'élégance ;
Savoir comment se mettre est chose d'importance.
J'en connais...

M^{me} DAUBRY.

Parlez vite, indiquez-moi surtout
Ces phénix du bon ton, ces types du bon goût.
Sans doute au premier rang, est madame Valcreuse ?

DAVIÈRE.

J'allais vous la nommer.

M^{me} DAUBRY.

Que je serais heureuse
De pouvoir imiter un exemple aussi beau !

DAVIÈRE.

Ah n'en médisez pas !

M^{me} DAUBRY.

Qu'en dire de nouveau ?
Une femme commune, on la connaît du reste,
A l'affût des cancons, sans goût, je vous l'atteste ;
Passant son temps, sa vie à critiquer...

DAVIÈRE.

Enfin,
A chercher une paille en l'œil de son voisin.

LUCIE à DAVIÈRE, à part.

Que faites-vous ?

DAVIÈRE.

Tenez, j'affirmerais, sans crainte,
Qu'elle l'aurait pris...

M^{me} DAUBRY, ironiquement.

Rose ?

DAVIÈRE.

Une adorable teinte!

M^{me} DAUBRY.

Lorsque l'on a son goût !

DAVIÈRE.

Ne dénaturons rien,
Le vôtre seulement diffère un peu du sien.
Mais quel est le meilleur ? Voilà toute l'affaire.

M^{me} DAUBRY.

Ah ! vous êtes charmant, charmant, cher Davière !
J'aurais dû consulter ce guide du bon ton
Pour lequel vous montrez tant d'admiration.

DAVIÈRE.

Le regret est tardif.

M^{me} DAUBRY.

Du moins il est sincère.

LUCIE, se levant.

Il faut que je vous quitte ; à bientôt, bonne mère.
Je vous laisse tous deux discuter chaudement.

DAVIÈRE, se levant aussi.

Non, je sors avec vous.

(Tendant la main à Mme Daubry qui n'a pas l'air de le remarquer.)

Sans rancune.

M^{me} DAUBRY.

Comment ?

De la rancune...

DAVIÈRE.

Allons, ça n'en vaut pas la peine.

M^{me} DAUBRY, d'un air piqué.

Madame de Valcreuse est, j'en conviens, la reine

De la mode !

DAVIÈRE.

A bientôt. Me prendrez-vous la main ?

M^{me} DAUBRY.

Volontiers.

(A part.)

Hypocrite ! Il sort, il sort enfin.

SCÈNE III

M^{me} DAUBRY, seule.

J'étouffais ! Et voilà l'ami qu'on idolâtre,
Ayant sa place au cœur, ainsi qu'au coin de l'âtre,
Ne cherchant qu'à blâmer ce qu'il remarque en moi ;
Je m'en étonne à tort, c'est la commune loi.
Il vient de s'éloigner, et, je le sais d'avance,
Il va me critiquer bien plus pendant l'absence.
Sans doute il est allé chez cet objet charmant,
Dont il prise si fort le goût, le jugement,
Madame de Valcreuse. Ah ! si j'en étais sûre !
Par quel moyen pouvoir démasquer l'imposture ?
Le fourbe ! On ne doit pas pour si peu s'emporter,
Le monde est ainsi fait, il faut s'en contenter.
Soyons calme... Il raconte à cette grande dame
Ce qui peut librement s'échapper de mon âme.
Ils se moquent de moi, tous les deux.

(Sonnant vivement.)

Marcelin,

Je sors, et si ma fille, en ces lieux, ce matin

Revenait, vous diriez... Non...

(Se mettant à écrire.)

Prenez cette lettre

Que vous aurez, alors, grand soin de lui remettre.

(Elle sort.)

SCÈNE IV

MARCELIN, seul.

(Il s'assoit lentement dans un fauteuil en tenant un journal qu'il se met à lire, puis il s'interrompt et parle nonchalamment, en regardant le billet de M^{me} Daubry.)

Ce petit billet blanc, dans le ciel nuageux,
Renferme, j'en suis sûr, l'élément orageux.
Il faut donc que chacun, ici bas, se tourmente !
J'avais fait acheter cinquante francs de rente,
Les fonds baissent depuis, je n'y conçois plus rien.
On ne sait vraiment plus comment placer son bien !
Qui peut jeter sur eux sa maligne influence ?
Serait-ce l'équinoxe ? Ou bien plutôt, j'y pense,
Sans chercher plus longtemps, le bon sens vous le dit,
La rente doit toujours baisser un vendredi.
Rien ne va ce jour-là, l'âme a ses humeurs noires,
Tout ce qu'on fait est mal, et l'on n'a que déboires.
Il me paraît certain que la mauvaise humeur
De madame ne tient qu'à ce jour de malheur.

(On sonne, il ferme le journal.)

On sonne ; à mon service il faut que je me rende,
Remettons avec soin ce journal sous sa bande.

SCÈNE V

—
LUCIE, MARCELIN.

LUCIE.

Marcelin, dites-moi, ma mère est-elle ici ?

MARCELIN.

Non, Madame, et je dois vous remettre ceci.

(Il lui remet la lettre.)

Elle avait l'air. . . .

LUCIE, vivement.

Souffrant ?

MARCELIN, lentement.

En proie à quelque peine.

(A part, soupirant.)

Vendredi !

LUCIE.

Laissez-moi.

(Il sort.)

SCÈNE VI

—
LUCIE, seule.

Quelle chimère vaine

(Elle lit.)

Peut encor l'attrister ? Quelque mot échappé...

C'est bien cela, mon cœur ne s'était pas trompé.

Elle veut éclairer, dit-elle, la nuit sombre,
Montrer un faux ami qui se cache dans l'ombre.
Elle va ce matin, dans l'exaltation,
Consulter, rechercher, faire une instruction.
Si de la vérité la voix se fait entendre,
Le malheureux ami n'aura plus qu'à se pendre.
Il s'agit simplement de ce châle nouveau
Qu'il a trouvé commun, qu'elle trouve fort beau.
Mais la tête chevauche et galoppe en la plaine...
Ce n'est qu'un vain prétexte, elle en est bien certaine.
Davière est de ceux qui tournent tout en mal,
Employant dans ce but leur pouvoir infernal.
La tête monte vite en sa rapide course...
Encor plus qu'à mon châle, il en veut à ma bourse.
Que dis-je ? à ma personne, il en veut à mes jours.
Et la pauvre tête folle, ainsi monte toujours,
S'élève dans les airs, comme les hirondelles
Qui vont vite du bas au sommet des tourelles.
L'ami, c'est le coupable, on le tient sous la main,
Mais il faut son complice, il nous le faut soudain,
Quand il sera trouvé, faisons un bon esclandre,
Nous devons à tout prix, l'amener à se rendre.
Des piqueurs et des chiens le cortège est lancé;
Dans ses retranchements l'animal est forcé;
Il se rend, en effet, on s'entend, on s'explique,
Le ballon était creux, il suffit qu'on le pique.
Il tombe sur le sol, dénoûment peu fatal,
Dans tout ce qu'on a dit, nul ne songeait à mal.
On s'embrasse, et voilà qu'on se réconcilie.
Ah ! pauvres cœurs trop fous, charmez donc mieux la vie !
Ne voyez pas ainsi sous les voiles du noir

Ce qu'on dit, ce qu'on fait, du matin jusqu'au soir,
Je l'entends, elle va me conter son histoire ;
Pour la guérir du mal, faisons semblant d'y croire.

SCÈNE VII

M^{me} DAUBRY, LUCIE.

M^{me} DAUBRY, très-agitée et tenant un cordon de sonnette à la main.

Madame de Valcreuse était sortie, hélas !

Il m'a pourtant semblé que j'entendais des pas,

Elle avait dû me voir, je n'en fais aucun doute.

C'est d'habitude ainsi, l'on fuit ce qu'on redoute.

A sa porte j'ai su du moins carillonner ;

La preuve la voilà, je puis vous la donner.

(Elle montre le cordon de sonnette.)

Que demandais-je, moi ? La vérité bien nette,

On me laisse me pendre au cordon de sonnette.

Comment aujourd'hui croire à l'amitié des gens !

Davière avait-il des airs désobligeants !

Il prenait, en parlant, ce ton narquois qui raille...

C'est un esprit étroit et qui n'a rien qui vaille.

Voilà bientôt quinze ans qu'ici je le reçois,

C'est trop d'aveuglement, n'hésitons plus, je dois

Ecrire sans retard pour lui fermer ma porte ;

De semblables amis, chaque vent en emporte.

Ecrivons-lui.....

(Elle s'assoit devant la table pour écrire.)

LUCIE s'approche et met la main sur l'épaule de sa mère.

Pardon, calme ce zèle ardent,

Au pauvre cœur qui souffre, il faut un confident.

(Elle l'embrasse.)

Mais qu'est-ce donc encor ? Toujours ce Davière
Qui vient, à juste titre, exciter ta colère.
Depuis dix ou quinze ans qu'on le reçoit ici,
Il met tout son plaisir à te causer souci.
Ce matin, par exemple, il s'était mis en tête
De venir nous parler châte, chiffons, toilette,
S'y connaît-il ?

M^{me} DAUBRY.

Du tout, il n'en sait rien, ou peu.

LUCIE.

Prétendre qu'une palme est moins bien au milieu !

M^{me} DAUBRY.

Que la couleur du fond n'est pas avantageuse ;
Invoquer à l'appui madame de Valcreuse !
Du moins, pressé par moi de m'indiquer un nom,
Quand j'ai cité la dame, il ne m'a pas dit non.
N'est-il pas évident qu'entre tous deux existe
Un concert malveillant dont j'entrevois la piste ?
Il critiquait mon châte, et son but, crois-le bien,
Était de critiquer tout en moi : mon maintien ,

(S'animant.)

Mes moindres actions, et mes moindres paroles !
Ce tendre ami, pour nous aux airs si bénévoles,
Cache au fond de son cœur plus d'un affreux dessein.

LUCIE , souriant.

Ce n'est pas cependant encor un assassin.

M^{me} DAUBRY.

On peut vous immoler de mille manières,
Et la langue n'est pas sûrement des dernières.
La sienne est fort aiguë, et n'en perce que mieux ;
Ce qu'il m'a dit, vois-tu, me dessille les yeux.

Aussi je vais écrire...

LUCIE.

À Davière ?

M^{me} DAUBRY.

Ecoute,

Un tel homme chez soi, c'est dangereux.

LUCIE.

Sans doute.

(A part.)

(Haut.)

Davière en va rire. Eh bien, soit, écris-lui.

M^{me} DAUBRY.

Je n'en dirai pas long.

(Ecrivant.)

« Monsieur, dès aujourd'hui

» Veuillez complètement suspendre vos visites.

» Je rends pleine justice à vos nombreux mérites,

» Mais il vaut mieux, je crois, nous priver à regret

» D'un plaisir qui, plus long, peut-être gênerait. »

Je signe, et Marcelin ira jusqu'à sa porte

Remettre mon billet, afin que, de la sorte,

Il sache qu'il ne peut revenir, chaque jour,

Nous adresser ici son hypocrite cour.

LUCIE, avec exagération.

Nous apporter, surtout, sa langue envenimée,

Et de griffes de chat, sa longue main armée.

M^{me} DAUBRY, soupirant.

Ah ! les amis, vois-tu, nul ne doit y compter ;

Un souffle froid suffit pour tous les emporter.

LUCIE.

Voyons, chère maman, ton esprit exagère ;

C'est un ami fidèle, autant qu'il est sincère.



M^{me} DAUBRY.

Pauvre enfant ! je connais le monde mieux que toi,
De plus d'une amitié c'est la bien triste loi.
Je ne puis plus offrir, à monsieur Davière,
Qu'un peu de place au coin de mon feu solitaire ;
Depuis ton mariage, en recluse j'agis,
Il trouve qu'en couvent s'est changé mon logis ;
Qu'il s'égayait jadis, qu'à présent il s'ennuie ;
C'est une question de soleil ou de pluie.
Je cours chez sa complice ; enfin, il faudra bien
Que j'entre, ou sur ma foi, je ne répons de rien.
A bientôt, chère enfant.

LUCIE.

Je vais donner ta lettre,
Et dire à Marcelin d'aller la lui remettre.

(M^{me} Daubry sort.)

SCÈNE VIII

LUCIE, seule.

Comme elle est agitée ! A ses yeux on peut voir
Que le coupable est bien condamné sans espoir.
Pauvre esprit malheureux ! dans son vol il dépasse
Le but simple et réel pour envahir l'espace.
Toujours loin de ce but, se laissant entraîner,
Il pense que le mal cherche à l'environner.
Bonne mère ! Ayant tout pour une vie heureuse,
Pourquoi donc à plaisir te rendre soucieuse ?
C'est ainsi que souvent, ajoutant sans raisons,
A nos chagrins réels, ceux que nous nous faisons,

Nous maudissons le sort, nous éprouvons le doute,
Nous voyons se dresser des monstres sur la route ;
Puis, quand se sont calmés les sens par trop émus,
Que s'éloignent de nous les fantômes perdus,
Il est bien temps alors ! On s'est mis l'âme en peine,
Aigri le caractère à quelque cause vaine.
On vient ; c'est Davière, il faut le prévenir,
Avant que dans ces lieux , elle puisse venir.

SCÈNE IX

LUCIE, DAVIÈRE.

DAVIÈRE.

Je reviens, chère enfant, pour voir si votre mère
N'a pas au fond du cœur gardé quelque colère.
Si j'ai péché, je veux me rendre à sa merci.
J'ai bien vu qu'elle avait contre moi du souci ;
Je veux faire ma paix, ce besoin me dévore.
Se sentir malheureux quand on vous boude encore,
D'un véritable ami c'est le signe certain.
Et puis vous le savez, je viens soir et matin,
On se voit chaque jour, et plutôt deux fois qu'une ;
Votre vie est la mienne, et la maison commune ;
Je me crois, quand je suis au coin de votre feu,
Les pieds sur vos chenêts, au coin du mien, mon Dieu !
Je tracasse parfois un peu ma vieille amie,

(Confidemment.)

Cela ne lui vaut rien de rester endormie,

Assise en son fauteuil. Ce mal je le combats,
En faisant s'élever les plus graves débats.
J'en conviens, ce matin, l'attaque fut très-vive.
Elle allait fermer l'œil... aux grands moyens j'arrive.
Je parle alors toilette, et volants, et jupons ;
Son châle est son bijou, je me dis : attaquons.
La palme du milieu n'en est pas merveilleuse,
Suivant moi, la couleur du fond n'est pas heureuse.
A ces mots, je la vois, cessant de sommeiller,
Comme une sentinelle, ouvrir l'œil et veiller.
Puis, bientôt, je l'entends, d'un ton un peu colère,
Dire : Qu'en savez-vous ? C'était là mon affaire.
Elle allait s'endormir, il fallait frapper fort ;
Ma foi, moi j'ai frappé sur le beau châle à mort.
Il me paraît affreux ! Redoublement de fièvre,
Elle a sur son fauteuil bondi comme une chèvre.
On vous l'a dit ? Qui donc, répondez s'il vous plait,
Qui donc a le bon goût de le trouver si laid ?
Ah ! je devine enfin, c'est cette précieuse,
Qui d'en posséder un serait par trop heureuse ;
Elle se met si bien, parlons-en, entre nous ;
De son rose pompon, on est vraiment jaloux.
Faut-il trouver des gens, aimant les couleurs tendres...
Enfin la malheureuse, on l'a réduite en cendres.
Vous vous en souvenez, je ne répondais rien ;
Dès que le vent souffla, le moulin tourna bien,
Le sommeil s'en fut loin.

LUCIE.

Ce qui fait que ma mère,
Contre vous, pour toujours, est si fort en colère.

DAVIÈRE, surpris.

Sans espoir de pardon ? J'apprends là du nouveau !
Mais j'affirme à présent, que l'objet est fort beau.
Je veux le proclamer, et chercher une affaire
Aux gens de mauvais goût qui diront le contraire.
Si pour calmer ses sens lui suffit cet aveu,
Des deux mains, je suis prêt à le signer, grand Dieu !

LUCIE.

Elle est en ce moment chez madame Valcreuse.

DAVIÈRE.

Pour en tirer vengeance ? ô ciel ! la malheureuse !
Elle va l'immoler, oui, je vous le prédis.
Ah ! quel imbroglio, grands saints du paradis !
Il fallait, pour donner certaine consistance
A mon opinion de très-mince importance,
Invoquer d'une femme, au moins l'autorité,
J'ai choisi celle-là, qui demeure à côté ;
Ou plutôt, votre mère a nommé cette dame,
Je la connais de nom, seulement sur mon âme ;
Puis le moulin en train, et tournant ses grands bras,
Il tourne, ai-je pensé, ne le retenons pas.

LUCIE, lui donnant la lettre.

Si bien, qu'à votre adresse, il en sort cette lettre.

DAVIÈRE, après avoir lu.

Désormais à la porte elle prétend me mettre !

Empêchez donc ainsi vos amis de dormir,
Voilà la récompense ! Au lieu d'en trop gémir,

(Serrant la lettre.)

Je saurai m'en venger.

LUCIE.

Sa tête ainsi se monte,
Ami, vous le savez.

DAVIÈRE.

A bon ami, bon compte !
Vous ne pourrez, je crois, du moins me refuser
Le droit, à ses dépens, de vouloir m'amuser.
Votre arrêt est rendu : songez, ami sincère,
Au sort qui vous attend à la porte cochère !
Me consigner ainsi que le moindre importun,
En fait de procédés, celui-là c'en est un
Qui mérite à bon droit une prompte justice.
La voici.

(Il se cache derrière le rideau de la fenêtre.)

LUCIE.

Que Dieu veuille, au moins, qu'il la guérisse !

SCÈNE X ET DERNIÈRE

LES MÊMES, M^{me} DAUBRY.

M^{me} DAUBRY, pensive.

Dans ce dédale obscur, je ne sais où j'en suis ;

C'est le gouffre sans fond, et c'est l'ombre des nuits !
Cette dame soutient, du ton le plus sincère,
Qu'elle n'a jamais vu ce monsieur Davière.
Mais il a donc osé mentir impudemment ;
Il faut qu'il soit tombé bien bas assurément !

LUCIE.

Peut-être, cependant, qu'à tout prendre, son crime...

M^{me} DAUBRY.

Quoi ! tu le défendrais ainsi qu'une victime ?
Il ne me manquait plus que ce coup écrasant,
Me voir abandonnée aussi par mon enfant !
Il n'est autour de moi rien qui ne me trahisse.
Faut-il qu'à mon malheur mon enfant applaudisse !
Je le vois bien, je suis une charge ici bas,
Plus longtemps, croyez-le, je n'y resterai pas ;
Je m'en irai bientôt...

(S'essuyant les yeux.)

Et c'est alors, peut-être,
Que tous ces cœurs ingrats, sauront mieux me connaître.
Quel horrible tourment !

(Avec explosion.)

Eh ! bien ! non, je vivrai ;
Traîtres, amis menteurs, je vous démasquerai !

(Se laissant tomber sur un fauteuil.)

De l'air, de l'air, j'étouffe ! A mon secours, Lucie...

LUCIE.

Grand Dieu ! mon flacon vite...

(Elle lui fait respirer des sels. Davière vient près d'elle et lui frappe vivement dans la main. M^{me} Daubry soulève peu à peu ses paupières, et regarde lentement autour d'elle).

DAVIÈRE, riant.

Elle tient à la vie.

M^{me} DAUBRY, l'apercevant, se lève vivement.

C'est encor vous, monsieur ? De moi n'approchez pas,
Car je hais les cœurs faux et les amis ingrats.

DAVIÈRE.

Quel compliment flatteur, quand je fais sentinelle,
Pauvre amant, attendant le réveil de ma belle.

M^{me} DAUBRY.

Trève à tant de fadeurs.

(A Lucie à part.)

N'aurais-tu pas, dis-moi,
Envoyé le billet qui lui dictait ma loi ?

LUCIE, de même et avec hésitation.

Il était sur tes pas, je n'ai su comment faire.

M^{me} DAUBRY.

Vous êtes sans façon, cher monsieur Davière,
Pour venir à toute heure ainsi trouver les gens.

DAVIÈRE , soupirant.

C'est accueillir bien mal mes propos obligeants.
Ah ! je vois ce que c'est, vous m'êtes infidèle,
Votre châle aura fait conquête un peu plus belle ;
Vous auriez bien raison de le porter toujours ,
Vous verriez sur vos pas voltiger les amours.
Mettez-le pour me plaire ?

M^{me} DAUBRY.

Assez, je vous en prie,
Car je suis lasse, enfin, de tant de comédie.
Je connais maintenant un cœur astucieux
Que pendant si longtemps j'avais jugé bien mieux.
Je ne voyais en vous que mon ami sincère ,
Mais les temps sont changés, je ne puis plus me taire.
Arrière, faux ami, n'usurpez plus ce nom !

(Davière recule avec une feinte terreur.)

Vous ne méritez pas, criminel, mon pardon ;
Fourbe, qui recourez même jusqu'au mensonge.
Je serai sans pitié... C'est affreux, quand j'y songe.
Madame de Valcreuse...

DAVIÈRE.

Eh bien ?

M^{me} DAUBRY.

Ne connaît pas

De monsieur Davière.

DAVIÈRE.

Et c'est fâcheux, hélas !
Car on la dit aimable et d'un bon caractère ;
Tant d'autres l'ont mauvais ! Par contraste on peut plaire.

M^{me} DAUBRY.

Vous m'aviez cependant conté certains propos ?

DAVIÈRE, humblement.

C'était du vin crû, le péché n'est pas gros.
Mettons que c'est moi seul qui trouve ridicule
Le chef-d'œuvre indien, d'après vous sans émule.

M^{me} DAUBRY.

Eh bien ?

DAVIÈRE.

L'intention, on la compte du moins,
Et vous me paraissez en avoir peu de soins ?

M^{me} DAUBRY.

Critiquer ce que j'ai, ce que je dis sans doute,
Vous trouvez cela bien ? On prend une autre route,
Lorsque l'on veut prouver un amour chaleureux.

LUCIE.

Il est temps de vous faire embrasser tous les deux.

M^{me} DAUBRY.

Que dis-tu ?

LUCIE.

Peu de chose, écoute moi, ma mère :

Tous les jours, au Seigneur, en faisant sa prière,
Ton petit fils Gaston, pour sa bonne maman,
Demande d'éloigner à jamais le tourment.
Nous le demandons tous ; mais toi, tu n'as de charmes,
Quand nous prions pour toi, qu'à te créer des larmes.
Du plus profond du cœur cet ami te chérit ;
Au lieu de te livrer au bonheur qui sourit,
Tu te forges sans cesse une pensée amère,
Un jour ce sera moi, l'autre jour Davière.
Il a commis vraiment un terrible forfait !
Dans son douillet fauteuil, il voyait, en effet,
S'endormir doucement, c'est si bon un voltaire !
Une amie, il le jure, à son âme bien chère.
C'est malsain de dormir après son déjeuner,
Il voulait t'en défendre, on peut lui pardonner.
Pour réveiller la femme, ou grand'mère, ou fillette,
Quel moyen est meilleur que de parler toilette ?
Ce petit moyen-là ne pouvait pas manquer ;
A-t-il donc eu grand tort de vouloir attaquer,
Ce qu'il admire aussi ?

(Davière fait un signe d'assentiment.)

M^{me} DAUBRY.

Quoi ! c'était une ruse !
Daignez me pardonner, je suis toute confuse.
L'amitié vraie est rare, et j'y tenais beaucoup.

DAVIÈRE.

On pourrait en douter ; l'ami qu'est-ce avant tout ?
Notre bien le meilleur. Suivre tout seul sa route,

C'est si triste ! chacun l'évite et le redoute.
Le cœur est un bavard, il aime à raconter ,
Bonheur sans confident, ne peut le contenter.
Le chagrin est moins grand, sitôt qu'on le confie.
La confiance, c'est le charme de la vie.
Le temps consacre seul une vraie amitié,
Qui fait que l'un des cœurs, de l'autre est la moitié.
La peine, le plaisir, tout se met en partage,
Jamais de jalousie, ou bien de long orage,
Vous placez en commun vos craintes, vos espoirs,
Tous vos papillons bleus, tous vos papillons noirs.
A ceux que vous aimez, oh ! vous pouvez tout dire,
L'amitié sait pleurer encor mieux que sourire.
Le nombre des amis, sans doute, est limité,
Et par le temps qui court, c'est un mot frelaté.
Le tout est de choisir ses amis ou sa femme !
Que ce soit sagement que votre cœur s'enflamme.
L'amour et l'amitié sont deux présents de Dieu,
Ces deux sentiments-là se ressemblent un peu.
Que l'amitié n'ait pas l'humeur capricieuse,
Passionnée un jour, le lendemain boudeuse ;
Qu'elle ait dans ses rapports beaucoup d'égalité,
Ne commette jamais une infidélité ;
Qu'elle aime mieux céder que de vaincre sans cesse,
Ce qu'on perd en succès, on le gagne en tendresse.
Un véritable ami dont on connaît le cœur,
Vaut un proche parent... et souvent est meilleur.
Ne le parons jamais de trop d'attraits en rêve,
Le réveil peut venir, le bandeau se soulève.
Craignons de lui donner d'idéales beautés,
Pardonnons ses défauts, aimons ses qualités.

Ce qui vaut mieux encor, que chacun se complète,
Et qu'une amitié rende une autre plus parfaite,
Corrigeant ses défauts, empruntant ses vertus.
Si nous sommes aimés n'en demandons pas plus.
Voilà des vrais amis la peinture fidèle !

M^{me} DAUBRY.

Désormais, croyez-le, je me souviendrai d'elle.

DAVIÈRE.

Il faudrait, cependant, vous punir quelque peu ?

M^{me} DAUBRY.

Allez-vous m'enlever mon châte, juste Dieu !

DAVIÈRE, riant.

Vous l'enlever, non pas, et c'est tout le contraire,
Vous le mettez pour moi, je l'exige, ma chère ;
Et moi, de mon côté, je prends l'engagement,
Quand il sera sur vous, de le trouver charmant.

M^{me} DAUBRY, à part, à Lucie.

Ma lettre ?

LUCIE, de même, à sa mère.

Est dans ses mains.

M^{me} DAUBRY.

Noble cœur ! le mien tremble.

(A. Davière.)

A ce soir.

DAVIÈRE, tirant la lettre de sa poche.

A la porte on m'a mis, ce me semble.

Ce billet n'a pas l'air d'une invitation.

M^{me} DAUBRY, saisissant la lettre qu'elle déchire.

Cruel! c'est bien assez pour ma punition.

DAVIÈRE, lui prenant la main.

En pareil cas, voici le précepte suprême :
Pardonnons franchement, surtout à qui nous aime.
Comment ne pas compter encor sur du bonheur,
Quand la tête est mauvaise et que l'on a bon cœur !

LUCIE.

Et pour que l'amitié n'ait jamais de mécompte,
Certain proverbe dit : A bon ami, bon compte.

A. JOUBERT.

ÉPIDÉMIE DE LA GUADELOUPE

(1863—1866)

PRÉFACE

Après avoir décrit les désastres occasionnés par l'épidémie cholériforme qui a sévi à la Guadeloupe en 1865 et 1866, j'examinerai si ce fléau a été importé à la Pointe-à-Pitre, ainsi qu'on l'a prétendu, ou bien s'il n'a pu surgir des marais environnants, et acquérir une contagiosité extraordinaire sous l'influence de causes nombreuses et heureusement anormales.

Si je n'atteins pas le but que je me suis proposé, celui d'élucider une mystérieuse question, de mettre en lumière la vérité, il me restera du moins la satisfaction d'avoir apporté mon faible tribut dans une recherche aussi grave, au point de vue de l'hygiène et de l'avenir de l'une de nos belles colonies.

Je n'ai pas la prétention d'imposer mon opinion. J'ai toujours respecté celle des autres, quand elle est basée sur la bonne foi.

La bienveillance avec laquelle j'ai été accueilli, l'estime dont on m'a donné si souvent tant de preuves pendant mon séjour de trois années à la Guadeloupe, sont autant d'engagements qui m'obligent à la plus grande impartialité.

INTRODUCTION

Lorsqu'au mois de novembre 1864, j'énumérais les causes d'insalubrité de la Pointe-à-Pitre, j'attirai l'attention de l'édilité sur les déplorables conditions hygiéniques de cette ville privée d'eau.

Je parlais du Canal-Vatable, créé en 1823 dans un but d'assainissement et transformé depuis, par l'incurie des habitants, en une vaste ceinture d'eau croupie, sans écoulement, en un véritable foyer de putréfaction (1).

Je désignais comme malsaines les cabanes en planches de la route du cimetière, que des pilotis isolent à peine d'un sol fangeux; le danger d'habiter ces cases chaudes et basses sous lesquelles barbotent des canards et vivent des cochons. Je démontrais la nécessité de couper les palétuviers de ces parages, ceux qui avoisinent la ville sur d'autres points, de combler enfin les marais des faubourgs avec la terre des mornes adjacents.

« Tant qu'on n'aura pas fait disparaître ces causes d'insalubrité, ajoutais-je, *il sera impossible* de se soustraire aux influences paludéennes, aux fièvres ataxiques et, ce qui est pis encore, *aux foudroyants effets des épidémies !..* »

Hélas ! . . aurai-je parlé en prophète ?...

(1) Voir le *Commercial*, journal de la Pointe-à-Pitre, n° du 29 octobre, des 2, 5 et 16 novembre, du 3 décembre 1864.— Voir ma brochure sur *l'Hydrologie de la Pointe-à-Pitre*. Pages 6 et 7 (1865).

LA POINTE-A-PITRE (1)

Insalubrité de la ville. — Topographie des lieux où l'épidémie s'est déclarée. — Début, propagation, caractère, période d'accroissement, décroissance de la maladie. — Résumé. — Chiffre de la mortalité. — Observations météorologiques pendant l'épidémie. — Moyens de rendre la Pointe-à-Pitre salubre.

Ce qui précède montre déjà ce qu'est la Pointe-à-Pitre ; on ne saurait donc admettre que cette ville soit « dans les » meilleures conditions de salubrité. »

Pour nous, Européens, une ville salubre est celle dont on peut sans répugnance longer les trottoirs ; où l'on ne voit pas, échelonnés le long de ruisseaux nauséabonds dont ils remuent les boues, des canards ou des cochons ; celle dont ces mêmes ruisseaux sont chaque jour nettoyés, les ordures complètement enlevées, les égouts curés. Rien de cela n'existe à la Pointe-à-Pitre, malgré la vigilance de l'édilité, sans cesse en lutte contre les routines de la population.

La ville étant plate et au niveau de la mer, il en résulte que les ruisseaux, privés d'une pente suffisante, retiennent

(1) La Pointe-à-Pitre, ville de 15,000 âmes, est située au niveau de la mer. — Le point culminant est l'hôpital de la Marine, construit sur un morne de 9 mètres d'élévation. — La pression moyenne du baromètre y est de 765.2, la température de 25°, 6. — Le degré d'humidité en centièmes, de 71.

une eau stagnante, enrichie encore le soir, dans beaucoup de quartiers, d'urine et de matières fécales. L'eau courante faisant défaut, on ne possède, pour les usages domestiques, que l'eau saumâtre et souvent impure des puits, employée aussi, pendant les fortes chaleurs de l'hivernage, à l'arrosage des rues.

Si, malgré l'état de malpropreté que je signale, la Pointe-à-Pitre « se trouve dans les meilleures conditions de salubrité, » que dire alors des marais des faubourgs, de leurs vases envahies par d'impénétrables palétuviers, de l'eau corrompue du Canal-Vatable, dans lequel, jusqu'au moment de l'épidémie, le sang des abattoirs coulait en abondance.

Longeant dans le N. O., un marais sur lequel on dépose toutes les ordures de la ville, ce canal va se perdre à la mer. Autrefois, après chaque dépôt d'immondices, on répandait sur ces fumiers une charretée de terre calcaire qui, desséchant le sol vaseux, s'opposait aux émanations fétides. — Aujourd'hui ces détritrus de la ville restent impunément exposés au soleil, à ciel ouvert.

La moitié de ce terrain est donc seule solidifiée, l'autre étant encore liquide et plantée de palétuviers faisant face au cimetière.

Rapidement incliné vers l'O. N. O. où il forme une vallée, le morne du cimetière se dirige en pente plus douce vers le S. S. O. De cette disposition, il résulte que les pluies torrentielles de l'hivernage coulent en partie dans la vallée de l'O. N. O. où, se confondant avec les boues d'un terrain couvert de végétaux, elles forment des ruisseaux qui aboutissent à la mer.

Dans la partie E. et E. S. E. du morne, ces eaux se mélangent à des flaques exposées au contraire à la brûlante ardeur

du soleil. Aussi, comme d'une chaudière en pleine ébullition, voit-on pendant l'hivernage, saison la plus chaude de l'année, surgir de ces mares, ainsi que du Canal-Vatable, de volumineuses bulles de gaz méphitique, exhalaisons fétides qui font fuir les passants.

Sort-on du cimetière, on traverse d'abord un petit pont sous lequel coule en serpentant un ruisseau infect qui se rend à la mer. A gauche de la grille de l'enclos funéraire et adossé au mur d'enceinte, sont deux lavoirs creusés dans un roc calcaire, le sous-sol du morne. Or, pénétrant seulement les couches superficielles et suivant les ondulations imperméables de la roche, les eaux pluviales arrivent jusque dans la partie la plus déclive, au sud du morne, autrement dit dans ces lavoirs alimentés déjà par une source d'eau saumâtre. Une fois dans ces bassins, ces eaux chargées des principes solubles enlevés aux cadavres en voie de putréfaction qu'elles ont rencontrés, abandonnent leurs matières putrides, laissant échapper dans l'atmosphère leurs gaz délétères.

Le fond de ces lavoirs est donc tapissé d'une couche épaisse, d'un bleu verdâtre, formée de matières grasses : *oléates*, *stéarates* et *margarates* calcaires insolubles, produits de l'action de l'eau séléniteuse du morne et de l'eau saumâtre de la source, sur le savon journallement employé par les blanchisseuses. Ces grumeleux corps gras retiennent encore la crasse des linges ainsi que les matières putrides enlevées au champ du repos.

C'est à partir de ces lavoirs et en se dirigeant vers la route des *Abymes* que s'élèvent les cases malsaines dont j'ai parlé. Situées en face d'un épais fourré de palétuviers, de vases profondes et voisines de l'abattoir, ces maisons, par

suite de l'exhaussement du chemin, sont restées endiguées au milieu de flaques puantes sans aucun écoulement.

Telles sont, il faut le dire, *les mauvaises conditions de salubrité* dans lesquelles vivent journellement de nombreuses familles. Souvent au nombre de vingt, dans une chambre très-petite, ces personnes couchent sur un plancher disjoint, n'ayant même pas un drap pour se couvrir. Elles restent le corps nu, exposées à l'influence de miasmes perfides auxquels vient s'ajouter la fraîcheur des nuits des mois de novembre, décembre et janvier, saison ordinaire des fièvres paludéennes graves.

Or, dans l'une des cases du chemin du cimetière, mourut, le 23 octobre, un noir de 22 ans, nommé Charles Tidor, danseur de corde (1).

Le 24 octobre, la blanchisseuse Scolastique, veuve Pimer (connue sous le nom de Colas), âgée de 61 ans, après avoir lavé toute la journée dans les bassins du cimetière, mourait à 6 heures du soir, atteinte de crampes, de vomissements, de diarrhée rizacée et de sueurs froides. — Elle habitait la cour de la maison de M^{me} Renard, située au bord du Canal-Vatable.

La même nuit, à 11 heures, Colmar Gauthier, dit Basile, enfant de 13 ans, expirait après 4 heures de souffrances.

Basile était le fils de la femme de Calibal, le fossoyeur de

(1) D'une enquête faite plus tard par le commissaire de police, il résulte que Tidor, rentrant à 9 heures du soir, après une représentation, but avant de se coucher une grande quantité d'eau froide; qu'on le transporta le lendemain dans la case de sa mère, située sur le chemin du cimetière, n° 23, où il succomba à une pleurésie aiguë. — Ainsi qu'on le verra plus tard, on attribuera à Tidor l'introduction du choléra à la Pointe-à-Pitre.

la Pointe-à-Pitre. Cet homme a constamment fait son service pendant l'épidémie, conservant une santé robuste, malgré les périls auxquels l'exposait son état ainsi que la proximité de sa case, à peine éloignée de cinquante mètres de la porte du cimetière et plus rapprochée encore du lavoir contaminé de la source.

Un soir, le 24 octobre, Calibal, revenant du travail, dit à Basile d'aller lui acheter une bouteille de rhum. La commission faite, l'enfant vint s'asseoir à quelques pas de sa case (n^o 22) sur le parapet du pont du cimetière et, charmé du calme et de la beauté de la nuit, il y resta le temps de manger une canne à sucre. — A peine rentré, cet enfant se sentit pris de coliques violentes, de vomissements, de diarrhée rizacée, de crampes, de sueurs froides, et à onze heures il n'existait plus.

L'aumônier de l'hospice l'ayant assisté dans ses derniers moments, fit demander à M. le docteur l'Herminier père si les symptômes de la maladie à laquelle venait de succomber Basile ne seraient pas ceux du choléra ?.....

Rien dans l'état sanitaire de la colonie ne pouvant justifier une pareille crainte, le savant doyen des médecins de la Pointe-à-Pitre n'hésita pas à répondre négativement.

Alarmé de cette mort aussi violente que rapide, le public l'attribua à un empoisonnement, et M. le procureur impérial Chazot chargea le docteur Senelle, médecin de 1^{re} classe de la marine, de se rendre chez Basile, afin de renseigner la justice. Les déjections de l'enfant n'ayant point été conservées, M. le docteur Senelle déclara, d'après ce qui lui avait été dit, et après un examen du cadavre, que « Basile avait dû succomber à une fièvre intermittente, revêtant la forme

algide cholériforme. » Le parquet pensant que l'autopsie devenait inutile ne l'ordonna point.

Le lendemain de la mort de la blanchisseuse Scolastique (25 octobre), M^{me} Renard alla, accompagnée de sa servante, chercher son linge resté dans la chambre de la défunte. Dès le soir elle fut prise de diarrhée, de crampes et de vomissements; soignée à temps, elle put être guérie.

Le 27, deux noirs moururent encore dans la même cour. M. le docteur Jouannet, appelé pour leur donner des soins, sortit en disant qu'il venait de constater deux cas de choléra foudroyant. C'est à partir de cet instant que la frayeur commença à se répandre en ville.

Le 28 octobre, expirait, au faubourg de Nozières, le nommé Tabagi, enfant de 16 ans.

Le 29, ce fut la blanchisseuse Gligli, surnommée *Sans-Pareille*, âgée de 38 ans. Cette femme, qui habitait la rue de Nassau, avait lavé du linge à la source du cimetière pendant toute la journée précédente. Puis mourut Fontanges, pêcheur dans le faubourg des Abymes.

* A cette même époque, des maçons réparaient les tombes et blanchissaient les caveaux, ainsi qu'on a coutume de le faire faire tous les ans avant la Toussaint : c'est à ce genre de réparations que Joseph Parfait et Célestin Anjoin travaillaient alors au cimetière.

Anjoin ayant remarqué que certaines fosses de la partie du morne, appelée *le Doublon*, laissaient échapper de très-mauvaises odeurs, prit la précaution de travailler constamment au vent de ces miasmes, afin de n'en pas être incommodé.

Le 29 octobre, il vit le fossoyeur Calibal creusant une fosse

MORNE DU CIMETIÈRE

DE LA POINTE-A-PITRE

N. N. E.



1. — Lavoirs contigus au mur d'enceinte du cimetière, alimentés par une source d'eau saumâtre; lieu où l'épidémie a pris naissance.
2. — Cabane des lessivières.
3. — Lavoir abandonné depuis l'épidémie.
4. — Pont qui précède l'entrée du cimetière et sur lequel Basile a contracté sa maladie.
5. — Ruisseau bourbeux.
6. — Route du cimetière.
7. — Cases en planches, endiguées et situées au-dessus de flaques puantes. (Basile et sa mère sont morts au n° 22, Charles Tidor au n° 23.)
8. — Terrain plat, marécageux, couvert de palétuviers.
9. — Caveaux dans lesquels ont été entassés soixante-douze victimes.



pour sa belle-mère qui, en peu d'heures, venait de succomber à une maladie semblable à celle de son petit-fils Basile.

La femme de Calibal arriva, portant le déjeuner de son mari, et, s'étant assise auprès de lui, elle attendit qu'il eût fini son repas : cette femme tomba malade le soir et mourut dans la nuit.

Le 30, c'est-à-dire le lendemain, Anjoin, passant le matin devant la porte de Calibal, aperçut sa femme étendue morte sur son lit. Saisi de frayeur, il se hâta de gravir le cimetière, prit ses outils et s'en revint, abandonnant là sa besogne. En arrivant près de Joseph Parfait, il lui dit de ne pas rester plus longtemps au cimetière, parce que le séjour en était devenu très-dangereux.

Il insista même pour qu'il sortît en même temps que lui ; mais Joseph voulut terminer sa journée. Une fois son travail achevé, il descendit se laver la figure, les mains et les jambes dans l'eau du bassin de la source, dont il s'était déjà plusieurs fois servi pour composer ses laits de chaux ; il y nettoya ses outils et rentra chez lui. — Le lendemain, 31 octobre, il n'existait plus.

Joseph fut d'autant plus imprudent de ne pas accompagner Anjoin qu'il connaissait parfaitement le mauvais état du cimetière. Quelques jours auparavant, il avait indiqué à M. Boirard, conseiller municipal, une fosse d'où sortaient d'abondantes vapeurs ; puis, ayant lancé une pierre sur cette tombe, il en avait fait surgir aussitôt une légion de mouches.

« Les cadavres, ajouta-t-il, ne sont pas profondément enfouis ; voyez plutôt. » Prenant alors une tige de fer, il fit un sondage et enfonça sa tige à 30 centimètres. Quand ensuite il frappa légèrement sur le bois du cercueil, on en distingua parfaitement le bruit. — « Les pluies ont été si

» abondantes cette année, continua-t-il, qu'un matelot en-
» terré là, à 30 centimètres tout au plus, se trouve en ce
» moment littéralement dans l'eau : je vais vous en donner
» la preuve.... ! » Mais M. Boirard s'y opposa et, s'empressant
de quitter le cimetière, il donna à Joseph le conseil de faire
de même. — On sait le reste !

Tels furent les débuts d'une maladie dont la contagion
allait, si peu de temps après, couvrir de deuil la colonie et
ses dépendances.

Dès le 29 octobre, M. Picard, maire de la Pointe-à-Pitre (1),
s'empressa de convoquer tous les médecins de la ville, et dans
une séance tenue à la Mairie, on décida à la majorité de 7 voix,
contre 2 qui soutinrent que c'était le *choléra*, que la maladie
observée jusqu'alors devait être qualifiée de : « *fièvre perni-*
» *cieuse algide cholériforme* ; que cette fièvre était occa-
» sionnée par la grande humidité existant depuis quelque
» temps, à l'élévation des plus hautes marées, ainsi qu'au
» mauvais état des habitations. »

Réuni le lendemain (30 octobre), le conseil d'hygiène et de
salubrité publique (2) fut consulté sur les moyens à prendre
pour éviter l'arrivée en ville d'un fléau qui menaçait de
devenir épidémique.

Le conseil ayant aussi à s'occuper des dispositions relatives
à la propreté et à l'assainissement de la Pointe-à-Pitre,
j'exposai les principales causes d'insalubrité de la ville et des
faubourgs, et je rappelai les moyens d'assainissement que
j'avais déjà proposés en 1864 (3).

(1) M. Picard a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, par un
décret impérial du 6 juillet 1866.

(2) Créé par un arrêté du 24 février 1864.

(3) Voir mon *Hydrologie de la Pointe-à-Pitre*.

M. le docteur L'Herminier, père, se rallia à mes idées (1). Il exprima la pensée que la maladie qui débutait « ne provenait pas d'importation; qu'elle devait être attribuée aux causes méphitiques permanentes, signalées dans les localités infectées ». M. L'Herminier désigna même la route du cimetière comme étant le siège de l'infection.

« Cette route a été exhaussée, dit-il, laissant de chaque côté des maisons enfouies dans des marécages qui n'ont pour limite que le mur du cimetière. Je propose donc l'évacuation d'urgence des maisons qui bordent cette route afin que, par cette mesure indispensable, le reste des habitants ne succombe pas, infailliblement atteint par le fléau. Sans cela la maladie ne peut que s'étendre; elle gagnera la ville, si les terrains de production restent dans de semblables conditions d'hygiène. — Je propose encore de faire entrer tous les malades à l'hospice Saint-Jules (2); de loger ailleurs les habitants du chemin du cimetière, afin qu'on puisse combler les terrains submergés, dès que l'évacuation des cases sera accomplie. »

Le conseil discutant ensuite d'autres mesures prophylactiques urgentes, décida :

1^o — Qu'on ferait évacuer d'office toutes les cases insalubres de la route du cimetière;

2^o — Que le cimetière, habituellement très-fréquenté les

(1) Par décret impérial du 6 juillet 1866, M. L'Herminier père a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(2) La fondation de cet hospice remonte à 1843. Sa destination toute spéciale aux malades de la ville, s'étendit aux malades des autres localités après l'émancipation.



jours de la *Toussaint* et des *Morts*, serait fermé à partir du 31 octobre, jusqu'à nouvel ordre, afin d'empêcher les habitants de s'exposer aux miasmes délétères de ces parages.

3^o — Sur ma proposition, il fut arrêté qu'à l'avenir le sang des abattoirs ne serait plus déversé dans le Canal-Vatable, qu'on le recueillerait dans des baquets et qu'il serait ensuite jeté à la mer, si l'agriculture ne voulait en tirer parti.

M. Michelin, vétérinaire, fit savoir au conseil qu'à l'abattoir du chemin des Petites-Abymes, dont le sang va se perdre dans les terres marécageuses de la partie Est de la ville, on tue des animaux malades. « Cette viande, dit-il, d'un prix inférieur » à celui du marché de la ville, y est apportée et vendue. J'ai » vu, ajouta M. Michelin, abattre sur ce terrain un troupeau » de *trente moutons galeux* que j'ai refusés à l'abattoir de la » ville, les jugeant dangereux pour l'alimentation. Malgré » cela, ces moutons ont été débités sur le marché de la Pointe- » à-Pitre. »

4^o — Le conseil décida que des feux seraient allumés chaque soir le long du canal, sur les routes voisines, même dans les rues de la ville, afin de purifier et de renouveler l'air ;

5^o — Que la police serait chargée de faire transporter à l'hospice Saint-Jules tous les malades ainsi que les morts qu'on lui désignerait.

Avant de se séparer, M. le Maire proposa de nommer une commission chargée d'aller faire comprendre aux habitants de la route du cimetière, le danger auquel ils s'exposaient en restant désormais dans ces parages, devenus un foyer épidémique. Cette commission — composée : du Maire, du procureur impérial Chazot, du chef du service de santé Ch. Senelle, du curé de la ville Duthu, de l'aumônier du faubourg Belmont, de M. Dubois de la Sauzais, négociant, de M. Guesde,

pharmacien — fut convoquée pour le lendemain à 8 heures, à l'hospice Saint-Jules.

Dès le lendemain, en effet, M. Saint-Clair Jugla, 1^{er} adjoint, mû par un dévouement dont il n'a cessé de donner des preuves durant l'épidémie, guidait la commission dans toutes les cases malsaines des faubourgs.

Le 31 octobre, M. le Gouverneur arriva de la Basse-Terre et avec lui M. le docteur Walther, 1^{er} médecin en chef de la marine.

Le 1^{er} novembre, après avoir visité les malades de l'hôpital de la marine, M. Walther se rendit avec M. L'Herminier à l'hospice Saint-Jules, pour y faire l'autopsie d'une nouvelle victime.

Je fus chargé, à son retour, d'analyser l'eau de la source du bas du morne du cimetière ainsi que celle des marais environnants.

Voici les conclusions du rapport que j'adressai à M. le premier médecin en chef :

« 1^o *L'eau de la source* du bas du morne du cimetière ne contient aucune *substance toxique*, contrairement au bruit qui s'en est répandu dans la population noire.

» Elle laisse par litre 2 gr. 20 centig. de résidu grisâtre, contenant des traces de fer et une forte proportion de sel marin, représentée par 866 milligr. de chlore combiné.

» 2^o *L'eau des marais* renferme beaucoup de matières organiques, laisse dégager une *prodigieuse abondance* de bulles de gaz hydrogène proto-carboné et d'hydrogène sulfuré.

» Elle donne par litre, après une évaporation ménagée, 20 centig. d'un résidu brun, argileux, noircissant par la chaleur et répandant d'abondantes vapeurs empyreumatiques. »

J'avais le plus vif désir de recueillir les gaz de la source et

des marais pour en faire l'analyse; je voulais aussi rechercher quelle était la quantité d'ozone contenue dans l'air, durant l'épidémie; mais le service de santé de la marine ne possédant pas de laboratoire de chimie à l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, je n'ai pu, faute des instruments indispensables, me livrer à ces importantes et très-utiles recherches.

Du 28 octobre au 1^{er} novembre, la maladie donna une moyenne de deux à trois décès par jour.

Le 2 novembre, le chiffre des morts s'éleva tout-à-coup à sept. Dans les vingt-quatre heures suivantes, on comptait vingt-sept décès inscrits à l'état-civil.

La panique s'empara de toute la population. Les familles aisées quittèrent la ville pour se rendre dans la partie montagneuse qui constitue la Guadeloupe proprement dite, allant se réfugier, soit au Petit-Bourg, soit à la Basse-Terre, au Camp-Jacob ou au Matouba.

Le mot *choléra* volant de bouche en bouche, on en attribua l'introduction au navire la *Sainte-Marie*, de Bordeaux, venu en relâche le 28 octobre. Nous examinerons plus loin la valeur de cette primitive accusation.

Convoqué à la Basse-Terre le 5 novembre, le jury médical fut appelé à délibérer sur le caractère de l'affection qui sévissait à la Pointe-à-Pitre. Il déclara :

« Que cette maladie lui paraissait être *une fièvre algide*
» *cholériforme*.

« Que, née dans un marais infect qui avoisine le cimetière,
» cette maladie n'avait, jusqu'alors, étendu ses ravages que
» sur les quartiers voisins et qu'elle paraissait s'être localisée
» dans la partie nord du Canal-Vatable.

» Qu'elle était conséquemment infectieuse, qu'elle avait

» une gravité excessive, mais que jusqu'ici il n'y avait pas
» eu d'exemple de contagion. »

Le jury médical décida donc que les patentes de santé porteraient désormais la formule suivante :

« Il règne à la Pointe-à-Pitre, depuis le 22 octobre 1865,
» une *fièvre pernicieuse-typhoïde cholériforme*, qui sévit épi-
» démiquement, mais qui n'a pas, jusqu'à ce jour, présenté
» de caractère contagieux. »

S'étendant d'abord le long du chemin du cimetière, la maladie gagna :

Au Nord, les faubourgs des Abymes et de Nozières ; à l'Est, le faubourg d'Ennery.

Au Sud, le quartier de la Source, le Morne-à-Caille, la route de Darboussier ; enfin, le Canal-Vatable sur tout son prolongement.

Cernée de toute part, la ville ne pouvait désormais tarder à être envahie, et les premières maisons atteintes furent celles dont les domestiques ou les habitants avaient des relations avec les personnes des faubourgs ou des abords du Canal-Vatable.

On crut donc voir dans cette marche progressive et localisée du fléau, l'indice de son caractère *tout local*, peut-être celui de sa véritable origine ; sa nature véritablement contagieuse commençait à paraître.

Ce qui contribua le plus à propager cette maladie, fut l'habitude du pays de se réunir en grand nombre pour veiller les morts.

Dans une chambre étroite, autour d'un cadavre déjà en putréfaction, au milieu d'émanations pestilentielles, d'un air vicié, s'entassaient *trente ou quarante* personnes plongées dans la douleur, ne voulant plus sortir, ne songeant pas au

danger des miasmes qu'elles absorbaient et dont pourtant elles allaient bientôt disséminer partout les germes pernicious.

En effet, l'inhumation du mort à peine achevée, ces personnes déjà préparées à devenir des victimes et ayant regagné leurs demeures, succombaient peu de temps après, atteintes par le fléau.

Conservant dans leurs cases les linges sales empreints de déjections alvines, se couchant même sur des matelas souillés, ou à côté des cadavres, les parents du mort ne pouvaient échapper à la contagion.

Le docteur Jarrin de Chambéry attribue avec raison la transmission du miasme cholérique aux matières fécales et aux vomissements ayant subi une certaine fermentation qui, dit-il, « ne se développe que du 3^e au 5^e jour. L'incubation » se développerait alors d'autant plus vite que les déjections » seraient maintenues sous l'influence d'un air chaud et » humide. »

C'est précisément ce qui a eu lieu à la Guadeloupe.

« La fermentation serait au contraire retardée par un » courant d'air sec et froid. — A part l'idiosyncrasie de » chaque individu, les vomissements et les déjections fraîches » ne sont pas aptes à propager immédiatement la maladie.

« Il résulte d'après cela que les linges contaminés ne se- » raient pas d'abord aptes à transmettre la maladie, si les » déjections qui les souillent étaient rapidement séchées.

« Mais, renfermés et maintenus à l'état humide, ces linges » acquièrent au bout de quelques jours la propriété conta- » gieuse.

« Ils peuvent alors transporter le germe du mal à une » grande distance. »

Partageant cette opinion, M. Bonjean propose la désin-

fection immédiate des déjections et des vomissements cholériques par le *charbon ferrugineux* préparé ainsi :

Charbon de bois pulvérisé, 1,000; sulfate de fer, 500.

Se couchant bien portant un soir, sur un matelas souillé de déjections qu'il venait de voler, un noir mourut dans la nuit atteint de crampes, de vomissements et de diarrhée.

Les exemples de la contagiosité de cette maladie seraient trop nombreux s'il fallait les énumérer tous. L'occasion se présentera d'en citer d'autres.

Semblable à une trainée de poudre, la maladie se propage donc sur toute la Guadeloupe, dans ses dépendances, importée *toujours* par les personnes parties de la Pointe-à-Pitre.

S'il ne m'appartient pas de qualifier cette maladie, que j'avais en quelque sorte prédite dès le mois d'octobre 1864 (1), je puis toutefois assurer l'avoir vue prendre à son début les caractères d'une *fièvre algide pernicieuse cholériforme*.

Qu'elle se soit modifiée plus tard par son introduction dans des milieux différents, tels que la Basse-Terre, ville élevée de 18 mètres au-dessus de la mer, au camp Jacob situé à 540 mètres, au Matouba dont l'altitude est plus grande encore, peu importe! — Il s'agit de démontrer qu'à la Pointe-à-Pitre, située au niveau de la mer, elle a revêtu, à sa sortie des marais, les caractères d'une *fièvre cholériforme algide*, et nullement ceux du *choléra* proprement dit. — Je laisse parler un moment M. le docteur Henri Léger, dont le dé-

(1) Voir le Journal le *Commercial* du 29 octobre, des 2, 5, 16 novembre, 3 décembre 1864. — Voir ma brochure sur l'*Hydrologie de la Pointe-à-Pitre*, pages 6 et 7 (1865).

vouement dans cette triste période a été au-dessus de tout éloge :

« La maladie est caractérisée chez les uns par des vomissements seulement; chez d'autres, la diarrhée cholérique (eau de riz, lavure de vaisselle) est le seul symptôme qui vienne se joindre au refroidissement général. D'autres fois, il n'y a ni vomissements, ni diarrhée; on observe un frisson initial, puis le malade se plaint d'une grande chaleur, il repousse ses couvertures, et cependant la température s'abaisse, la peau devient froide, se couvre d'une sueur abondante et visqueuse. Le malade est calme et la mort survient sans l'agitation, les convulsions, les cris ordinaires aux cholériques, sans surtout cet aspect caractéristique de la face.

« Dans beaucoup de cas, on a vu les vomissements cesser ainsi que les déjections alvines; c'était alors pour nous d'un pronostic très-fâcheux. Le malade, jouissant de toutes ses facultés intellectuelles, se trouvait dans un état de calme, de bien-être même, s'éteignait sans souffrances au bout de 3, 6, 10, 24 heures, et quelquefois plus. Le pouls, petit, misérable, disparaissait graduellement.

« Je n'ai jamais constaté les crampes dont on a parlé; j'entends les vraies crampes du choléra. Il y avait quelquefois, pas toujours, une grande fatigue des membres, des douleurs articulaires et musculaires, en tout semblables à celles qu'on observe dans nos accès de fièvre ordinaire.

« Il en est de même de la cyanose, et chez les blancs que nous avons perdus ce phénomène eût été visible. Cependant, je dois dire que je tiens de mon confrère, le docteur Loyseau, qui exerce à la Pointe-à-Pître depuis quatorze ans,

» que souvent dans les fièvres algides cholériques, il a observé
» et des crampes véritables et la cyanose.

» Alibert et les autres auteurs qui se sont occupés de la
» matière, mentionnent ce symptôme.

» Il y a dans cette maladie une sidération très-remarquable
» du système nerveux et principalement du grand sympa-
» thique. Les malades sont dans la prostration la plus com-
» plète : interrogez-les, ils ne se plaignent pas, ils ne souffrent
» de nulle part ; la sensation de chaleur leur est seule insup-
» portable. Toujours cet état est précédé de prodromes :
» malaise, un peu de fièvre, de la diarrhée, le plus souvent
» bilieuse, et *ces prodromes, même dans les cas dits fou-*
» *droyants, m'ont toujours paru marqués du sceau de l'in-*
» *termittence.*

» Il y a eu, pour moi, comme une bouffée de fièvres perni-
» cieuses affectant toutes les formes et principalement la
» forme algide.

» Nous avons, en effet, tous eu à traiter des accès perni-
» cieux que j'appellerai simples, des fièvres hématuriques,
» des fièvres à vomissements noirs, des fièvres convulsives,
» et même, j'ai eu un cas de fièvre intermittente syncopale
» chez un jeune homme de 13 ans que j'ai perdu.

» A la suite de plusieurs visites faites à l'hospice St-Jules, un
» de mes plus proches parents a subi l'influence épidémique.
» Après deux accès de fièvre, deux nuits de suite, de 11
» heures à 4 heures du matin, il a eu aux mêmes heures,
» les nuits suivantes et avec la même durée, un accès dans
» lequel, après le frisson initial, il y a eu refroidissement
» général, algidité complète, à l'exception du ventre et de la
» poitrine qui avaient conservé leur température normale.—
» Pas de vomissements, pas de diarrhée.

» Les cinq ou six nuits qui ont suivi cet accès pernicieux,
» aux mêmes heures, état de prostration, sensation de
» bouffées de chaleur à la face et à la partie supérieure du
» tronc, refroidissement des membres. Les cas semblables à
» celui-ci ont été nombreux; ils constituent pour moi les cas
» simples de notre épidémie.

» La convalescence a toujours été longue, même chez les
» gens légèrement atteints. Pendant près d'un mois, le
» parent dont je viens de parler, est resté affaibli, énérvé,
» privé de sommeil, d'appétit, vivant dans un état d'inquiétu-
» de qu'il attribuait à la secousse de la maladie. Et c'est là
» un cas bénin.

» Chez d'autres malades, il y a un état typhoïde parfaite-
» ment caractérisé : c'est une seconde maladie à traiter.

» D'autrefois ce sont les méninges qui se prennent et alors
» le malade est enlevé à la suite d'accidents cérébraux très-
» marqués. Enfin, le plus souvent, il y a faiblesse générale,
» peu de force de réaction, petites fièvres revenant périodi-
» quement le soir.

» J'allais oublier, comme terminaison, l'état comateux ou
» plutôt la fièvre comateuse, presque toujours mortelle, qui
» venait remplacer la fièvre algide.

» Pour moi, la maladie tout entière était le fait de ce que
» nous appellerons l'état pernicieux ou la perniciosité, qui
» primait tout. A cette perniciosité venait se joindre (pas
» toujours, puisque j'ai cité des accès pernicieux de toutes
» sortes) comme épiphénomènes : la diarrhée et les vomis-
» sements qui ont *fait caractériser la maladie de cholérique*.
» Mais, *avant tout*, l'accès pernicieux; — la diarrhée, les
» vomissements cessant, le malade reste sous l'influence de

» cette perniciosité et il succombe. Aussi le *sulfate de quinine*
» m'a-t-il été d'un grand secours. »

» En résumé, ne pourrais-je pas répéter avec M. Rossy-Bey,
» lorsqu'il observait le début de l'épidémie cholérique au
» Caire, qu'il ne faut pas appeler choléra cette forme morbide
» qui s'est présentée à la Pointe-à-Pitre, *sans risquer de*
» *prendre une partie pour le tout?*.. »

En présence de la rapide augmentation de la mortalité, M. le Gouverneur de la Guadeloupe demanda des médecins de la marine à la Martinique. M. Batby-Berquin fut envoyé à la Pointe-à-Pitre et dirigé sur la commune de la Baie Mahault pour y créer une ambulance.

Le 4 novembre, M. le Directeur de l'intérieur vint, de la Basse-Terre, présider le conseil d'hygiène et de salubrité publique. Ordinairement composé de quinze membres, ce conseil fut cette fois, sur la demande du maire, augmenté des médecins de la ville (1).

(1) Le conseil d'hygiène, présidé par M. le Directeur de l'intérieur, se composait ce jour : 1° de M. Picard, maire de la Pointe-à-Pitre ; 2° de M. Chazot, procureur impérial ; 3° de M. le Juge d'instruction ; 4° de M. Senelle, chef du service de santé de la marine ; 5° de M. le docteur L'Herminier, père ; 6° de M. Morau, chef du service maritime ; 7° de M. Cuzent, chef du service pharmaceutique de la marine ; 8° de M. Barbe, chef du génie ; 9° de M. Guesde, pharmacien civil ; 10° de M. Nesty, chef du service des ponts-et-chaussées de l'arrondissement ; 11° de M. Noirtin, commissaire de l'immigration ; 12° de M. Michelon, vétérinaire ; 13° de M. Dupont, négociant ; 14° de M. Dubois de la Saussaye, négociant ; 15° de M. Ango, propriétaire. — MM. Baffer, procureur général, Walthier, 1^{er} médecin en chef de la marine ; Saint-Clair-Jugla, 1^{er} adjoint, assistaient à cette séance.

Les médecins appelés ce jour furent : MM. Granger, Sainte-Croix-Loyseau, Demay de Goustine, Alfred L'Herminier, Henry Léger. MM. Des-corps et Jouannet, également convoqués, ne se présentèrent pas.

Dès l'ouverture de cette séance, qui eut lieu le 6 novembre, M. le Directeur de l'intérieur assura que le concours de l'administration supérieure ne saurait faire défaut à l'édilité de la Pointe-à-Pitre, décidée qu'elle était à combattre, par les moyens les plus énergiques, le *choléra*, ce nouvel ennemi.

A ce mot de *choléra*, une intempestive discussion médicale s'éleva. Elle parut impressionner vivement l'un des membres de l'assemblée, M. Dupont, qui tomba malade dès le lendemain (7 novembre). Agé de 61 ans, d'une constitution usée, cet honorable négociant mourut le 9, devenant la première victime de la race blanche.

Peu de jours après ce malheur, la geôle, qui recélait cent quatre-vingts condamnés à l'amende, fut envahie par le fléau. Ces détenus, qu'on employait aux inhumations, rapportèrent bientôt dans l'établissement les germes de l'affection régnante, et vingt-cinq d'entre eux payèrent de la vie le service auquel on les avait affectés.

On s'empressa d'élargir tous les prisonniers valides, séquestrant seulement les voleurs sur le ponton de la rade le *Cocyte*.

Le passage de ces condamnés par les diverses communes de la colonie fut, pour chacune d'elles, la première étape de la contagion.

L'hospice Saint-Jules, en recevant les personnes atteintes de l'affection régnante, devint aussi un nouveau foyer épidémique, un second centre de contagion. Les infirmiers étant morts les premiers, on ne trouva plus personne pour soigner les vivants et encore moins pour enterrer les morts.

Du 7 au 12 novembre, la moyenne des décès fut de 22.5 par jour, et les bières faisant défaut, la salle du théâtre fut convertie en atelier de cercueils que la municipalité faisait

délivrer gratuitement aux indigents. Aussitôt recouverts de chaux vive, les cadavres étaient portés au cimetière où ils passaient souvent la nuit, déposés sur le sol, faute de trouver d'avance une suffisante quantité de fosses pour les recevoir. Ce retard dans les inhumations, dû au manque de bras, fit prendre le parti de porter les corps non réclamés au Morne-à-Savon, dont le terrain gras et argileux offrait peu de résistance à la pioche. Des gabares portaient à ce cimetière, situé de l'autre côté de la rade, et réservé jadis aux militaires, un nombre plus ou moins grand de victimes, que recevait une fosse commune.

Ce fut ainsi qu'on parvint à conjurer le danger qui serait infailliblement résulté de l'inhumation de tant de monde dans le cimetière de la ville, dont l'étendue était loin de répondre à une semblable accumulation.

Le 12 novembre, arrivèrent vingt soldats de la compagnie de discipline des Saintes. On leur confia, sur leur demande, les fonctions d'infirmiers à l'hospice Saint-Jules. Ces soldats rivalisèrent de zèle et de dévouement.

Une chose digne de remarque, c'est qu'aucun de ces hommes, à la Pointe-à-Pitre, ne fut atteint de la maladie régnante. Ils payèrent leur tribut aux fièvres intermittentes de l'époque, mais c'était à qui reprendrait au plus vite son service.

Le fléau perdit enfin de sa violence, on eut le temps de combattre le mal, d'obtenir quelques convalescences. Jusqu'alors les malades étaient morts en très-peu d'heures, et souvent le médecin n'avait pas eu le temps d'arriver.

Le 15 novembre, MM. Ferret et Boirard fils, firent dans leurs magasins des distributions de pain, de viande et de vin aux malheureux. Une souscription fut ouverte afin de pou-

voir continuer la répartition de ces secours. Le bureau de bienfaisance délivra gratuitement des médicaments aux personnes pourvues d'un bon d'urgence signé d'un médecin. Le doyen des pharmaciens de la ville, M. Napias, approvisionna à ses frais plusieurs communes, mettant aussi à la disposition des hôpitaux de la marine, pendant la durée de l'épidémie et avec un désintéressement qui l'honore, toutes les ressources de ses magasins (1).

Le 18 novembre, le fléau s'étant tout-à-coup déclaré à la Basse-Terre, la préoccupation de la Pointe-à-Pitre devint moins grande et l'on ne songea plus qu'aux nouveaux affligés.

Le 23, on transforma en ambulance l'école communale tenue par les frères de Ploërmel ; on y plaça cinquante lits garnis, empruntés aux casernes, et l'on y évacua les malades de l'hospice Saint-Jules, autres que ceux atteints par le fléau.

Le 25, la mortalité, qui jusqu'alors n'avait jamais dépassé le chiffre de 39, s'éleva à 52.

Nuit et jour sur pied, les médecins ne pouvaient plus suffire. Chaque roulement de leur voiture portait, la nuit surtout, le trouble dans toutes les maisons. On ne pouvait se défendre d'une émotion pénible en songeant que cette course rapide était l'indice d'une nouvelle agonie.

Bien que le chiffre des décès diminuât, les médecins attribuaient encore, le 29 novembre, le grand nombre des morts à la déraisonnable répugnance des malades pour l'hospice. Beaucoup préféraient mourir chez eux plutôt que de se laisser transporter à l'hôpital.

(1) Le conseil municipal et le bureau de bienfaisance, dans leurs séances des 31 janvier et 1^{er} février 1866, ont voté une adresse à M. Napias.

La mort trouvait une proie facile dans ces malheureux abandonnés à eux-mêmes, se traitant à leur guise, souvent ne se traitant pas du tout, quelquefois même empoisonnés par d'amples libations de tafia camphré, par de trop fortes doses de laudanum, ou par quelque remède conseillé comme préservatif par des empiriques.

Les médecins retrouvaient donc intactes les potions prescrites la veille. C'est que beaucoup de ces moribonds, voyant que la maladie atteignait plus particulièrement les noirs, s'étaient imaginé que les blancs devaient avoir le plus grand intérêt à les empoisonner, afin de faire disparaître plus promptement l'épidémie.

En six semaines, la Pointe-à-Pitre vit mourir près de mille habitants, presque le *quinzième* de sa population.

Malgré les feux allumés chaque soir le long du Canal-Vatable et dans les rues de la ville, malgré les salves d'artillerie qu'on fit sur la place de la Victoire, l'état sanitaire de la Pointe-à-Pitre ne changea guères pendant tout le mois de novembre.

Ce ne fut qu'à partir du 5 décembre, que la véritable période de décroissance commença. Mais, l'épidémie dura encore longtemps, entretenue par une contagion difficile à déraciner et produite par les nombreux vols d'effets et de matelas contaminés. La fermentation des déjections s'arrêtait-elle sous l'influence d'un air sec et chaud? C'est probable; car, dès que les pluies reparaissaient, les tissus devenant humides tuaient alors sans merci tous les gens possesseurs de ces linges ou effets volés dans les cases vidées par le fléau. Dans les dix premiers jours du mois de mars, qui furent secs et beaux, on ne compta que trois décès; du 11 au 20, d'abondantes pluies d'orage étant survenues ainsi que des vents de

N. O., temps complètement anormal dans cette saison, on perdit dix personnes dans le faubourg des Abymes.

C'est d'une maison située en face de l'hospice Saint-Jules, qu'une femme porta de nouveau la contagion dans cet hôpital (1).

Voici, par période de dix jours, l'effectif de la mortalité depuis le début de l'épidémie jusqu'au 1^{er} avril 1866 :

	Décès.	
Du 24 au 31 Oct. 1865 il y a eu.....	24	24
Du 1 ^{er} au 10 Nov. —	193	806
Du 11 au 20 Nov. —	275	
Du 21 au 30 Nov. —	338	
Du 1 ^{er} au 10 Déc. —	196	329
Du 11 au 20 Déc. —	74	
Du 21 au 31 Déc. —	59	
Du 1 ^{er} au 10 Janv. 1866	31	87
Du 11 au 20 Janv. —	28	
Du 21 au 31 Janv. —	28	
Du 1 ^{er} au 10 Fév. —	15	49
Du 11 au 20 Fév. —	17	
Du 21 au 28 Fév. —	17	
Du 1 ^{er} au 10 Mars —	3	25
Du 11 au 20 Mars —	10	
Du 21 au 31 Mars —	12	
Du 1 ^{er} au 10 Avril —	4	8
Du 11 au 20 Avril —	2	
Du 21 au 31 Avril —	2	

Au 31 Avril on comptait donc un total de 1328 décès provenant tous de l'épidémie.

(1) Dès le lendemain, neuf cas se déclarèrent; cinq de ces cas ont été suivis de mort.

Dans le tableau suivant, on remarquera que le chiffre de la mortalité est plus élevé que celui que je viens d'indiquer. C'est que l'état-civil a porté sur ses registres toutes les mortalités de la ville indistinctement.

Et puis, la confusion fut telle au début de la grande mortalité, qu'il arriva d'enregistrer au moins deux fois la même personne sous des noms différents. — On le comprendra aisément quand on saura que les noirs en général possèdent de nombreux sobriquets qui, à la longue, finissent par leur tenir lieu de noms véritables.

Dès que les employés de la Mairie s'aperçurent de ces irrégularités, ils mirent tous leurs soins à n'accepter les renseignements fournis par les parents ou par les amis qui se chargeaient de déclarer un décès à l'état-civil, qu'après les avoir préalablement contrôlés.

En déduisant donc notre total de celui de ce tableau, il reste 236 décès étrangers à l'épidémie.

Etat général numérique des décès survenus à la Pointe-à-Pitre, depuis le 24 Octobre 1865 au 31 Avril 1866 inclus.

POPULATIONS	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	au-dessous de 14 ans.	de 14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.	au-dessous de 14 ans.	de 14 à 60 ans.	au-dessus de 60 ans.
Indigène	150	507	20	157	566	118
Européenne..	»	14	1	»	2	4
Immigrante..	»	23	»	»	2	»
TOTAUX.....	150	544	21	157	570	122
TOTAL GÉNÉRAL	1364					

RÉSUMÉ

Hommes de tous âges, enfants compris. . . 715

Femmes de tous âges, enfants compris. . . 849

TOTAL GÉNÉRAL. 1564

On le voit, le chiffre des femmes dépasse celui des hommes de 134. Il est mort 307 enfants des deux sexes. Les hommes qui ont été frappés sont principalement les ivrognes, puis ceux qui se nourrissaient mal, ceux qui vivaient dans des cases insalubres.

Sur les 23 immigrants, on compte : 14 Indiens, 2 Indiennes, 6 Africains, 2 Anglais, 1 Chinois.

Un autre fait digne de remarque, c'est que les coolies indiens ne figurent que pour 16 dans le tableau. — Ces immigrants ont coutume, depuis Noël jusqu'au 1^{er} janvier, de célébrer une fête nommée Pongol, qui dure huit jours. Pendant ce temps ils se travestissent, dansent, boivent et mangent plus que de coutume. Malgré ces excès, les pluies, la grande humidité et le froid de cette saison, il n'y a pas eu chez eux de mortalité.

Les Indiens ont dû leur santé aux condiments si excitants dont ils font usage : aux semences de coriandre, au poivre, au gingembre, au cumin, au fenugrec, au curcuma, au piment, à l'ail, dont ils assaisonnent toujours leurs aliments. Je les ai vus faire un mélange d'ail et d'*assa-fatida*, l'avaler et dire : « Siles noirs de ce pays mangeaient *de ça*, ils ne mourraient pas du choléra ! »

Les Européens ont-ils dû l'immunité dont ils ont joui à la Pointe-à-Pitre, à leur régime tonique, à l'eau de jarres qu'ils boivent, à leurs vêtements chauds, à leurs habitudes spéciales, à leur observation rigoureuse des règles de l'hygiène ? Subis-

sent-ils, au bout d'un certain temps, une intoxication paludéenne spéciale qui, à l'égal de l'inoculation de la vaccine, devient pour leur race presque un préservatif? Ce sont-là des questions qu'il ne m'appartient pas de discuter...

Depuis le 15 décembre, il est constamment arrivé des navires de France à la Pointe-à-Pitre; on en comptait une vingtaine sur rade au mois de février 1866. Pas un matelot de ces nombreux équipages n'est entré à l'hôpital de la marine, atteint de la maladie régnante.

La garnison d'infanterie et d'artillerie de la marine a payé son tribut annuel aux fièvres intermittentes, souvent compliquées de vomissements bilieux et de diarrhée. J'ai dit qu'il en avait été de même pour les soldats disciplinaires employés à l'hospice. Mais nous n'avons eu à enregistrer aucune victime.

Dans notre salle épidémique de l'hôpital de la marine, dont M. Senelle, médecin de 1^{re} classe, et plus tard son collègue, M. Aze, avaient la direction, il est entré environ cinquante malades dont: un matelot anglais, un français et quarante-huit noirs appartenant soit aux directions du port, soit à celle de la douane, aux goëlettes locales ou aux infirmiers de l'établissement.

Sur ces cinquante cas on compte environ seize morts; on eût perdu bien moins de malades si, comme toujours, on ne les avait apportés trop tard et déjà mourants.

L'avant-dernier décès date du 28 mars, c'était un matelot venant du Mexique, de race noire, et malade depuis deux jours. Arrivé froid et sans pouls de la Goyave à l'hôpital de la Pointe-à-Pitre, il y est mort le jour même. Le dernier, du 21 mai, fut celui d'une femme du Lamentin, entrée à l'hospice Saint-Jules; elle y mourut en quelques heures.

Je manquerais à mon devoir de narrateur fidèle à la vérité, à la justice, si j'omettais de signaler les services rendus par M^{me} Piron (sœur Benjamin), supérieure de l'hospice Saint-Jules, et par M^{me} Dervin (sœur Marie), chargée de la salle épidémique de l'hôpital de la marine.

Que la sœur Marie, du dévouement et de l'abnégation de laquelle j'ai été plus particulièrement le témoin, me pardonne cet éloge public si peu en rapport, je le sais, avec sa modestie et son caractère.

Femme de cœur et d'une rare énergie, elle a prouvé qu'elle était capable d'un de ces courages qu'on ne peut laisser passer inaperçus et qui honorent une vie tout entière.— M^{mes} Piron et Dervin, sœurs de Saint-Paul de Chartres, n'ont reçu qu'une simple médaille : elles méritaient certainement davantage.

En résumé, les inhumations étaient mal faites à la Pointe-à-Pitre bien avant l'épidémie, et les cadavres, trop superficiellement enfouis, répandaient des miasmes qui, en peu d'heures, donnèrent la mort à la fin du mois d'octobre.

Les eaux pluviales, si abondantes pendant l'hivernage, enlevaient aux cadavres des matières putrides qui ont pu rendre dangereux l'abond de la source du bas du morne du cimetière, et saturer de gaz meurtriers l'eau des lavoirs adjacents qu'elle alimente.

Cette eau n'a-t-elle pas fait périr des blanchisseuses qui, jusqu'alors, passaient impunément leurs journées lavant dans ces bassins ?

Je ne puis reproduire ici toutes les observations météorologiques que je faisais chaque jour pendant l'épidémie; je ne ferai que résumer les plus intéressants phénomènes de cette mémorable période.

Les vents de Sud et de Sud-Est ont été les moins favorables à la salubrité. Les ciels lourds, chauds, gris et sombres, chargés d'électricité, sans tonnerre ni éclairs, ont surtout entretenu un malaise général pendant les mois de novembre et de décembre.

Les créoles eux-mêmes en subissaient l'influence, et tous s'accordaient à dire qu'on n'avait jamais vu à la Guadeloupe d'années aussi bizarres que celles de 1863, 1864 et 1865, tant sous le rapport de la sécheresse que sous celui de la perturbation des saisons.

Ce n'est qu'à l'arrivée des brises d'Est, de celles de Nord, de Nord-Est, c'est-à-dire vers le milieu de décembre, que l'atmosphère plus rafraîchie devint aussi plus clémente; le chiffre des décès baissa alors d'une manière sensible.

Le tonnerre ne s'est fait entendre au loin qu'à la fin du mois de décembre. Jusqu'alors on n'avait eu à enregistrer que de forts grains, de nombreux arcs-en-ciel, souvent doubles, des brouillards et de chaudes nuits humides.

Les froids ont eu lieu à Noël, mais encore accompagnés de pluies. Cette époque est très-redoutée de la population, puisque d'ordinaire elle amène les affections des voies respiratoires: bronchites, pneumonies, etc., etc.

En général, les recrudescences épidémiques ont coïncidé avec les temps humides, pluvieux, avec les ciels orageux et les journées chaudes. Celles qui ont été constatées pendant le mois de mai, au Lamentin et à la Baie-Mahault, ont été attribuées aux émanations des cimetières de ces communes.



Chacun reconnaît et apprécie la sollicitude avec laquelle l'édilité de la Pointe-à-Pitre s'occupe de l'assainissement de la ville, et de la persévérance qu'elle met à faire disparaître ses nombreuses causes d'insalubrité. — Sous l'inspiration des citoyens honorables qui occupent les sommités municipales, de ces hommes éclairés dont le mobile est le sentiment du bien public, une active transformation se poursuit.

Comparant la Pointe-à-Pitre à Rochefort, il y a déjà 22 ans, M. Dupuy signalait à l'attention publique et au gouvernement, les moyens de rendre la Pointe-à-Pitre aussi salubre que Rochefort, sa ville natale.

Rochefort a, en effet, vu disparaître ses quartiers malsains ainsi que l'eau saumâtre qui imprégnait ses environs. De nombreux canaux ont permis de dessécher de vastes terrains servant aujourd'hui à l'élevé et à l'engraissement du bétail. Les mares infectes, qui pendant les chaleurs caniculaires faisaient de Rochefort un séjour redouté, n'existent plus. — L'eau affectée au nettoyage des ruisseaux, puisée dans la Charente et portée dans un vaste réservoir au moyen d'une pompe à feu, coule à flots dans les rues. Comme on le voit, Rochefort ne peut plus être comparable à la Pointe-à-Pitre, que sous le seul rapport de son sol uni, sur lequel des rues tracées au cordeau sont symétriquement dessinées.

Echauffées par un soleil de feu, les rues de la Pointe-à-Pitre ne sont point abritées. De grands arbres ne protègent pas de leur ombre, comme à Rochefort, les personnes auxquelles les affaires font une nécessité de sortir dans le milieu du jour. Pour tempérer l'excessive chaleur de l'hivernage, la ville ne possède que trois tonneaux pour l'arrosage que les contribuables paient chaque année à raison de 3 fr. et de 80 centimes le mètre, suivant les quartiers. Vu leur petit nombre, ces ton-

L

de

F



neaux ne répandent dans la ville qu'une insuffisante quantité d'eau et souvent de mauvaise qualité. — C'est donc à l'eau courante que Rochefort doit actuellement la fraîcheur et la propreté de ses rues, c'est-à-dire sa grande salubrité.

Cette eau courante faisant défaut à la Pointe-à-Pitre, il en résulte que les ruisseaux, privés d'une pente suffisante et sans moyens d'écoulement, se transforment en bourbiers.

Or, ainsi que je le disais dès 1864, on peut assainir la Pointe-à-Pitre et en rendre les environs salubres :

1^o En donnant de la pente aux ruisseaux ;

2^o En construisant un vaste réservoir sur la partie la plus élevée de la ville ou sur le morne le plus voisin. L'eau reposée et suffisamment aérée, se répandrait de là dans chaque rue à l'aide de bornes-fontaines. Incontestablement préférable au système d'arrosage actuel, ce moyen serait moins onéreux et rendrait de plus grands services à la population.

Les tonneaux de voirie s'approvisionnent à la fontaine de la rue Sainte-Lucie, située à la droite du corps de garde. Or, ce puits, sans doute mal clos, reçoit les égouts chargés des principes solubles des détritits du marché. Répandue en cet état sur le sol, dans le moment le plus chaud de la journée, elle laisse après son évaporation rapide, une grande quantité de matières organiques qui viennent s'ajouter à celles que l'air embrasé possédait déjà. Ce n'est pas là le but qu'on recherche, et si cette eau doit servir à l'arrosage, le puits dont je parle mérite un entretien tout particulier.

3^o On assainira surtout la Pointe-à-Pitre en favorisant l'écoulement du Canal-Vatable à la mer, en le purgeant de ses immondices, soit au moyen d'écluses que des prisonniers pourraient chaque jour ouvrir à marée basse, soit au moyen de pompes à feu ; avec ces deux moyens combinés, peut-être.

4° En pratiquant de larges saignées aux terrains noyés des faubourgs, on en déverserait les eaux croupies à la mer et l'on transformerait ainsi ces marécages, actuellement couverts de palétuviers, en terres cultivables et d'excellente qualité. On ferait disparaître cette production permanente de miasmes fétides dont les brouillards malsains anémient et décolorent la jeune génération des faubourgs, étiolée par les fièvres.

5° On chercherait en vain de l'eau potable proprement dite, à la Pointe-à-Pitre, c'est-à-dire, une eau ne contenant pas plus de 60 centigrammes de sels par litre et plus de 0,01 centigramme de matières organiques.

En traitant de l'eau potable, j'ai démontré, dans ma brochure sur l'*Hydrologie* de la ville, que les puits de la Pointe-à-Pitre n'en possédaient pas, à proprement parler. J'ai dit que quelques-uns en contiennent de buvable, que d'autres en fournissent de saumâtre qu'on recherche malgré cela dans la saison sèche du mois de mars; que l'eau de mer n'a pas d'accès dans les puits pendant la marée haute, malgré le voisinage de ces derniers de la rade.

En thèse générale, on ne saurait exiger d'un puits, quelque bon qu'il soit, une eau potable et complètement salubre; c'est une exception en tous pays.

Dans la saison sèche, on pourra donc boire les eaux de la ville, en ayant soin de consommer de préférence celles qui contiennent le moins de sels terreux; on se basera pour cela sur la carte hydrologique dont j'ai tracé les divisions.

Quippe tales sunt aquæ, qualis terra per quam fluent.

6° Si pour certaines localités les fontaines jaillissantes sont un luxe et non un besoin, il n'en est pas de même pour la

Pointe-à-Pitre dont les habitants verraient avec la plus vive satisfaction ce genre de fontaine réussir sur la Grande-Terre.

Le puits artésien actuellement en voie d'exécution, dotera la ville d'une immense source de richesse. L'apparition de l'eau jaillissante sur d'autres points de la Grande-Terre, cette partie la plus cultivée de la Guadeloupe, changerait complètement l'avenir du pays en lui assurant une permanente fertilité.

On ne verrait plus de récoltes frappées et anéanties par la sécheresse ; plus de mares taries, autrement dit, plus d'animaux mourant de soif sur les habitations. Pourvus d'une suffisante quantité d'eau salubre, les immigrants ne seraient plus atteints par les maladies qu'engendrent presque toujours ces eaux stagnantes. Car, bien qu'elles ne contiennent parfois que de minimes quantités de substances organiques en putréfaction, elles ne sont jamais saines et leur effet nuisible se manifeste à la longue.

Je l'ai déjà dit, un moyen simple de remédier à l'épuisement des mares, serait de distiller de l'eau dans les usines. Les alambics, fonctionnant seulement un jour par semaine, pourraient fournir une quantité d'eau suffisante pour l'approvisionnement du personnel. Cette eau, conservée dans des jarres ou dans des chaudières, en plein air, deviendrait légère, digestive et salubre.

Pourquoi l'habitant, qui a sans cesse sous les yeux les conséquences si funestes de ce manque d'eau potable, n'imiterait-il pas le navigateur qui fait le tour du monde, n'ayant souvent pour toute ressource que la cuisine distillatoire du bâtiment ?... Plus heureux que le marin, l'habitant n'a-t-il pas toujours à sa disposition le bois qui lui serait nécessaire, ainsi que les moyens de réparer sur le champ les avaries qui pour-

raient survenir dans ces appareils? J'appelle donc toute la sollicitude des propriétaires ruraux sur cette idée.

7° Les sources pourraient être mieux utilisées, si l'on en creusait plus profondément les bassins. Actuellement employées au blanchiment du linge, elles détrempent de leurs eaux savonneuses des terrains plats qu'elles transforment en bourbiers délétères. Recueillir ces eaux stagnantes dans des rigoles et les diriger vers la mer serait facile.

8° Peu éloignée de la ville, la Rivière-Bongot déverse sans interruption dans la Rivière-Salée, une grande quantité d'eau potable qui se perd. Ne pourrait-on amener ce superflu de liquide à la Pointe-à-Pitre?

Utilisée en toute saison comme eau potable, on la ferait aussi couler dans les rues à certaines heures de la journée, et cette distribution, réglée au moyen de bornes-fontaines fermant à clé, laisserait un excédant dont la vente deviendrait pour la ville l'objet d'un nouveau revenu.

En 1793, Hugues fit arriver l'eau du Canal-Lajaille jusqu'au passage de la Gabare. Coulant en une forte nappe, elle venait tomber et se perdre dans la Rivière-Salée. Aussi, cette aiguade provisoire servait-elle à approvisionner d'eau potable les navires de la rade, qui y envoyaient leurs chaloupes. Mais en 1802, à l'arrivée de Richepanse, les noirs révoltés, sous la conduite d'Ignace, détruisirent cet aqueduc primitif, simplement fait de planches enduites de goudron.

Ce travail serait aujourd'hui d'une exécution plus facile et l'on pourrait, à peu de frais, amener l'eau de Lajaille dans un bassin qu'on créerait au bas du Morne-Micquel.

De ce premier bassin de repos, on la ferait monter, à l'aide d'une pompe à feu, dans un réservoir établi sur le morne. Mu-

nie alors d'une suffisante pression, elle pourrait arriver à tous les étages des maisons de la ville, dans les bornes-fontaines des coins de rues, dans des aiguades disposées sur les quais, et dont deux seraient spécialement réservées pour les besoins de la rade.

Plus abondante que l'eau de la Rivière-Bongoût et ne séjournant pas comme elle au milieu des palétuviers, l'eau du Canal-Lajaille, qui alimente la digue de D'Estrelan, serait pour la Pointe-à-Pitre une intarrissable source d'eau potable.

II

LA BASSE-TERRE (1)

Topographie. — Début et période d'intensité de l'épidémie. — Inhumations, projet d'immersion des cadavres. — Décroissance de l'épidémie. Causes qui ont pu concourir à faire mourir plus de monde à la Basse-Terre qu'à la Pointe-à-Pitre. — Influence de l'eau. — Influences diverses. — Tableau de la mortalité.

Les communications incessantes qui existent entre les différents points de la Guadeloupe, soit par les diligences, soit par les bateaux à vapeur, soit par les goëlettes ou les caboteurs de tous genres, devaient forcément importer à la Basse-Terre le fléau de la Pointe-à-Pitre.

Bâtie sur le versant des montagnes de la Guadeloupe proprement dite, la Basse-Terre, ville très-aérée et n'ayant aux alentours aucun marécage, devait certainement se croire dans les meilleures conditions, sinon pour échapper au fléau, du moins pour n'en subir qu'une très-légère atteinte. Il n'en

(1) Située sur le versant des montagnes, élevée de 18 mètres au-dessus du niveau de la mer, la Basse-Terre est une ville de 9480 habitants non compris la garnison. La pression moyenne du baromètre y est de 761.5. — La température de 26.9. — L'humidité relative en centièmes de 70.

fut pas ainsi. Du 13 novembre, jour où l'épidémie y fit son apparition, jusqu'au 18 inclus, on y perdit dix-sept personnes.

La pluie et l'humidité ayant été abondantes dans la nuit suivante, le chiffre de la mortalité s'éleva à *trente-deux*; puis à *soixante-et-un* dans la nuit du 20 au 21, et à *cent-sept* vingt-quatre heures après.

La surprise de voir sévir tout-à-coup à la Basse-Terre, et avec une telle intensité, une affection qu'on avait crue jusqu'alors localisée à la Pointe-à-Pitre, jeta partout l'épouvante. Les personnes qui avaient fui la Pointe-à-Pitre quelques jours auparavant, se voyant de nouveau menacées, regagnèrent leurs demeures en toute hâte; mais trop tard déjà! — Ramenant avec elles des germes de mort, beaucoup succombèrent dans la nuit même de leur retour. Ce fut à ces fuites précipitées qu'on dut la recrudescence des décès observés à la Pointe-à-Pitre pendant plusieurs jours.

Gagnant la partie de la ville la plus élevée, le Champ-d'Arbaud, la maladie y fit mourir quelques personnes blanches, ainsi que des jeunes filles du pensionnat de Versailles, qu'on évacua aussitôt (1).

Dès le 23 novembre, la Basse-Terre devint méconnaissable, une panique inimaginable s'étant emparée de la population. Rien ne saurait décrire l'aspect de tristesse de cette ville de moins de 10,000 âmes déjà privée de 4 ou 5,000 de ses habitants. Véritable nécropole, on ne rencontrait dans ses rues désertes, que des cercueils, des mourants, des cadavres qu'en toute hâte on portait au cimetière.

La moyenne de la mortalité était alors de *cent-neuf* par jour, chiffre énorme qui, pour la population de Paris,

(1) Institué en 1822, ce pensionnat se trouve établi sur l'ancienne habitation appelée Versailles.

eût représenté au moins *trente-deux mille* décès par vingt-quatre heures.

C'était donc au bruit des cercueils qu'on clouait dans toutes les directions, que chaque soir on se mettait au lit.

Personne n'osait se livrer au sommeil, tant on redoutait au réveil les prodromes du mal ou l'algidité.

C'est en présence de pareilles calamités que les grands cœurs se révèlent : on put constater alors de nobles dévouements, de sublimes abnégations.

Le chef de la magistrature, M. le Procureur général Baffer, se fit surtout remarquer. Son caractère connu devait le placer au premier rang. Aussi, dès le début de l'épidémie, le vit-on partout où frappait la mort. Sa parole consolait les victimes et sa bourse assurait la satisfaction de leurs besoins : ses vêtements, sa cave, furent livrés à la misère, et sa propre demeure se transforma en une ambulance pour recevoir les malades fournis par son service. Mais la panique n'en continuait pas moins ; elle augmentait avec l'intensité du fléau.

Les magasins se fermèrent et on ne sut comment se procurer désormais les choses les plus nécessaires : on craignit même de manquer de vivres. Les médicaments essentiels firent défaut pendant quatre ou cinq jours ; le pain faillit disparaître aussi, faute de farine et surtout de bras pour la pétrir.

C'était un hasard lorsqu'on pouvait se procurer un morceau de viande de boucherie.

Mais l'horizon devint moins sombre par suite de l'arrivée de la goëlette locale *Virginie*, chargée de soixante bœufs de Porto-Rico.

Ce chargement, destiné à la Trinidad, fut accaparé à la Guadeloupe par M. Brunerie.

La confiance revint alors ; le calme commença à se faire ; mais la vie resta d'une difficulté et d'une cherté inouïes.

Les malades étaient portés à l'hôpital de la marine et dans les ambulances qu'on venait d'établir à chaque extrémité de la ville ; des conseillers municipaux en avaient la surveillance.

Celle du bas était dirigée par M. Brunerie, négociant. Se souvenant des six années de services qu'il compte dans la marine, en qualité de médecin, M. Brunerie s'empessa de se mettre à la disposition de l'autorité supérieure.

Non-seulement ce citoyen honorable paya de sa personne, mais il abandonna encore ses propres affaires de commerce, pour se dévouer au service des malades. Démontant sa distillerie, tous les appareils de son usine, il en fit une ambulance de quatre-vingt-quinze lits, qu'il livra gratuitement à l'édilité de la ville. Enfin, chargé seul du soin de plus de mille malades, M. Brunerie fit preuve d'un dévouement dont la Basse-Terre doit lui être reconnaissante, et l'administration de la colonie ne saurait laisser dans l'oubli le négociant désintéressé, le généreux citoyen, le médecin dévoué (1).

Répondant à la demande de son collègue de la Guadeloupe, le Gouverneur de la Martinique, M. le capitaine de vaisseau de Lapelin, expédia les avisos le *Styx* et le *Roland*, pourvus de médicaments et de 600 barils de farine.

Sur ces navires arrivèrent M. Deproge, médecin de 3^e classe de la marine, deux sœurs de Saint-Paul et trente disciplinaires. M. le Gouverneur de la Martinique ayant en outre fait appel au dévouement du corps médical de Saint-Pierre, M. le docteur Arnaud offrit ses services, ainsi que MM. Léon de Hell et Eugène Ruffin.

(1) Par décret impérial du 7 juillet 1866, M. Brunerie a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Du 1^{er} au 8 décembre, la moyenne de la mortalité fut de 62 décès par jour, et à cette époque, la ville comptait déjà 1703 morts.

La situation devint subitement périlleuse par suite de l'amoncèlement des cadavres au cimetière, où, des sépultures ne pouvant plus être assurées d'avance, on enterra comme on put. Les cercueils passaient fréquemment de longs jours et de longues nuits simplement déposés sur le sol, répandant alors des miasmes dont l'abondance faillit, un moment, menacer la colonie d'un autre fléau... *la Peste!*

C'est alors que la compagnie de discipline, casernée aux Saintes, fut appelée au chef-lieu et mise à la disposition du maire.

Au nombre de quatre-vingts, ces soldats furent tout d'abord dirigés au cimetière où ils creusèrent des fosses dans lesquelles entraient de douze à quatorze cercueils.

Les cercueils manquèrent faute d'ouvriers. M. D. de Monchy, négociant et membre du conseil municipal, fut chargé d'en faire construire. L'administration eut, pour cela, recours aux directions de l'artillerie et de l'infanterie de marine, et chaque matin de grands tombereaux déposaient aux endroits désignés, de 100 à 120 caisses. M. D. de Monchy s'acquitta avec zèle et beaucoup d'activité de ce soin ; on le trouvait partout où il savait pouvoir être utile.

Les détenus de la geôle devinrent insuffisants pour le transport des cadavres, et, frappés eux-mêmes dans une grande proportion, ils ne purent continuer leur service. On fit appel aux Indiens des habitations voisines de la ville et l'on employa les camions qui, dans le commerce, servaient au transport des marchandises.

Le jour, le roulement de ces camions impressionnait cer-

tainement beaucoup de monde ; mais la nuit, leur bruit sinistre, réveillant bien des personnes en sursaut, occasionnait, chez la plupart d'entre elles, des émotions tellement violentes que les premiers symptômes cholériques ne tardaient jamais à se produire. On dut à cette simple cause un grand nombre de décès.

Enfouis à une profondeur insuffisante, les trop nombreux cadavres du cimetière menacèrent le pays d'infection ; il fallut rapporter de la terre sur les fosses et y mettre une grande quantité de chaux vive. Cette déplorable situation donna un instant l'idée à l'administration supérieure de faire immerger les cadavres à six milles au large. Elle avait à craindre, en effet, qu'à un moment donné, il fut matériellement impossible de pourvoir aux inhumations.

Le vapeur *Célie* quitta dans ce but la Pointe-à-Pitre, le 4 décembre, traînant à sa remorque une grande chaloupe du port, destinée à recevoir les victimes. Mais, dès qu'ils eurent connaissance de ce fait, les journaux de la colonie et ceux de la Martinique blâmèrent la mesure qu'on allait prendre. Un communiqué, adressé au journal *l'Avenir*, fit savoir que cette détermination extrême n'avait pas reçu d'exécution.

L'immersion de ces cadavres, si nombreux chaque jour, pouvait, en effet, avoir de terribles conséquences, non-seulement pour la Guadeloupe, mais aussi pour les autres îles de l'archipel.

On empoisonnait du même coup toutes les Antilles.

Déjà, sur les premiers bruits d'immersion répandus à Saint-François, des pêcheurs ne purent trouver à vendre leur poisson.

Les conséquences ne pouvaient échapper à l'administration,

et dans sa pensée, elle ne devait recourir à ce moyen qu'en présence de la situation désespérée que pouvaient lui faire les événements.

Le 8 décembre, de nouvelles provisions de farine, de médicaments, d'objets de literie, arrivèrent de la Martinique, sur l'intercolonial le *Cacique* et sur la goëlette l'*Amaranthe*.

M. Miorcec, médecin de 2^e classe, et M. Hallais, médecin de 3^e classe de la marine, furent dirigés à la Guadeloupe sur leur demande. Le Gouverneur envoya encore, comme auxiliaires, deux sœurs de Saint-Paul-de-Chartres, trois bouchers, six boulangers, pris parmi les soldats de l'artillerie et de l'infanterie de marine, ainsi que de la compagnie disciplinaire.

Le jeune Deproge, enfant de la Martinique, et la sœur Marie-Romaine, payèrent de la vie leur généreux dévouement. La Guadeloupe reconnaissante ouvrit une souscription pour élever un monument destiné à perpétuer leur mémoire.

Malgré l'activité et le courage des soldats disciplinaires, malgré le secours d'une centaine d'Indiens venus des habitations voisines, on fut débordé de nouveau par la mortalité. Sur vingt-huit disciplinaires employés au cimetière, dix-huit contractèrent l'affection et moururent.

Les ateliers furent moissonnés à ce point, qu'en vingt-quatre heures, la propriétaire de l'habitation des Pères-Blancs, madame Page, perdait dix-huit travailleurs sur les vingt qui avaient passé la journée précédente à enterrer les victimes.

La puanteur était telle que plusieurs hommes furent trouvés morts près du cimetière; on brûla leurs cadavres sur place.

M. le docteur Douënel, se rendant au Baillif, fut pris de vomissements devant le cimetière, il serait infailliblement tombé, si son cheval, qu'il lança au galop, ne l'eût prompte-

ment emporté. Malgré cela, il conserva une diarrhée incoercible pendant plusieurs jours.

Un homme d'élite fit des prodiges : étant allé solliciter de l'administration supérieure l'occasion de se rendre utile, il réclama le poste le plus périlleux ; celui des inhumations lui fut désigné. Embrassant alors sa femme et ses enfants, il se saisit d'une pioche et se rendit au cimetière.

Plusieurs fois on le vit creuser lui-même les trous, et y déposer de ses propres mains les cadavres puants. Souvent atteint de vomissements, il ne voulut jamais abandonner le poste d'honneur qui lui avait été dévolu. Ce ne fut pas tout.

Passant toutes ses journées au cimetière, il se rendait le soir à l'ambulance du bas du bourg et y restait une partie de la nuit à soigner les malades. C'est encore lui qui avait accepté la mission pénible d'aller immerger les cadavres. Le nom de cet homme, car il appartient désormais à l'histoire de notre époque, est Bouzeran, capitaine au long cours ! (1)

Avant l'épidémie, le cimetière de la Basse-Terre était divisé en deux parties. La première était occupée par les personnes dont les familles se réservent des sépultures à perpétuité. La deuxième contenait tous les malheureux. Ce champ funèbre, bordé du côté de la mer par la route, était circonscrit, dans sa partie opposée, par de profondes excavations provenant de l'exploitation d'anciens gisements de sable ou de pouzzolane. Les deux parties étaient séparées par une ravine que les pluies transformaient en torrent. On imprima au moyen d'un barrage, une autre direction aux eaux pluviales et l'on profita du creux de la ravine pour y faire de longs sillons de cinq à six

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Bouzeran a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

cents cadavres chacun. On put alors inhumer les morts au fur et à mesure qu'on les apportait ; ce fut le salut de la ville.

Les soixante-sept disciplinaires arrivés par le *Cacique*, concoururent aux fouilles des cavernes, au comblement de cette ravine, et du jour où les cadavres ne restèrent plus exposés sur le sol, on vit la mortalité décroître rapidement à la Basse-Terre, ainsi que parmi les travailleurs du cimetière. La mortalité augmenta à l'époque des brises variables, alors que les miasmes putrides du champ de repos, à peine éloigné d'un kilomètre, infectaient la ville dans toutes les directions.

Le 12 décembre, la Basse-Terre comptait près de 1800 victimes, dont 150 blancs de toutes conditions.

A partir du 20 décembre, le chiffre des décès tomba graduellement et, le 22, on n'enregistra personne à l'état-civil. Les jours suivants la mortalité reprit avec une moyenne quotidienne de près de trois, jusqu'au 1^{er} janvier 1866.

Habitué à l'air salubre de la ville, les habitants furent littéralement foudroyés dès l'apparition du fléau, qui frappa sans égard pour la position, pour l'âge, le sexe ni la race.

La Basse-Terre a donc vu périr plus du tiers de la population restée en ville pendant l'épidémie, alors que la Pointe-à-Pitre, malgré ses marécages, n'en a perdu que le quinzième environ.

Quelles peuvent être les causes d'une aussi grande disproportion dans cette mortalité?...

Les habitudes des populations sont semblables pour les deux villes. Mais il n'en est plus de même pour l'eau qu'elles boivent, l'eau de pluie étant la seule en usage à la Pointe-à-Pitre, tandis que l'eau de fontaine est la plus employée à la Basse-Terre.

L'eau qui sert à l'alimentation est, à la Basse-Terre, celle

de la Rivière-aux-Herbes. En temps ordinaire, cette eau produit sur toutes les personnes qui n'en ont pas l'habitude, un dérangement des fonctions digestives, de la diarrhée ou la dysenterie.

Cette Rivière-aux-Herbes, peu considérable, traverse à ciel ouvert plusieurs habitations qui toutes ont perdu beaucoup de monde de l'affection régnante, au moment où elle faisait en ville le plus de victimes. Des linges ayant appartenu aux malades ont été lavés dans les canaux qui aboutissent à cette rivière, et les déjections alvines qu'on y a ainsi mélangées ont, par ce seul fait, transmis à ces eaux de nombreux principes morbides. Introduites dans l'économie, ces eaux courantes devaient nécessairement déterminer ou développer la maladie.

Ainsi, l'habitation du Moulin-à-l'Eau, à la Capesterre, n'avait plus de malades depuis 14 jours, lorsqu'une recrudescence subite vint faire de nouvelles victimes. Après quelques recherches, le Gèreur finit par savoir que les linges des morts de l'habitation Fond-Cacao sont lavés dans le canal qui apporte l'eau à ses travailleurs. Il en informe la gendarmerie qui interdit ce blanchissage, et la maladie cesse au Moulin-à-l'Eau.

A la Basse-Terre, sur les trois cents hommes qui composent la garnison, on ne constate que cinq ou six décès, parce que ces hommes sont consignés dans le quartier où ils ne peuvent boire que de l'eau de pluie.

Sur soixante-quinze disciplinaires employés chaque jour en ville ou au cimetière, on en perd dix-huit; ces hommes buvaient de l'eau de rivière.

Les communes qui ont été les plus maltraitées, sont encore celles dans lesquelles on ne buvait que de l'eau courante.

Pendant la plus grande phase de l'épidémie, un bœuf est tombé d'une falaise dans la rivière, sur l'habitation Desmarts, à un kilomètre environ du réservoir. Le cadavre de cet animal, resté un mois dans ces parages, macéré par les pluies torrentielles, n'en a été retiré par la gendarmerie, qu'à l'état de putréfaction complète.

A ces causes, déjà plus que suffisantes pour expliquer le chiffre énorme des décès de la Basse-Terre, je joindrai encore les suivantes :

1° L'insuffisance des médecins qui, malgré leur bon vouloir, leur dévouement éprouvé, ne pouvaient visiter tous les malades ;

2° Le manque des médicaments indispensables, pendant plusieurs jours ;

3° Les ambulances dépourvues de matériel, d'un personnel en rapport avec la grande quantité de malades qu'on y entassait. Les soins y furent, malgré tout, prodigués avec le plus grand empressement ;

4° L'insouciance de la population attendant la dernière période du mal, avant de songer à venir réclamer des secours ;

5° La misère et les privations que supportaient beaucoup de gens, par suite du ralentissement commercial, de la diminution des produits, de leur avilissement, conséquences forcées des grandes sécheresses exceptionnelles des trois années précédentes ;

6° Les sinistres commerciaux qui ont créé tant de ruines à la Basse-Terre, modifié tant d'existences ;

7° Les dégâts occasionnés par l'ouragan du 5 septembre, après lequel tant de malheureux sont restés sans cases, exposés à toutes les intempéries ;

8° La *peur*, ce mal qu'on ne peut dominer, surtout quand

Don à la

MOIS.	DATES.	NONOMBRE de DI DÉCÈS.
1865 — Novem.	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	»	»
	24	»
	25	1 »
	26	1 »
	27	1 »
	28	1 »
	29	1 »
	30	1 »
		»
		12
		1

Basse-Terre au 1^{er} Mai 1866

MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.	MOIS.	DATES.	NOMBRE de DÉCÈS.
1866			1866		
Avril.	1 ^{er}	»	Mai.	1 ^{er}	»
	2	»		2	»
	3	»		3	»
	4	»		4	»
	5	»		5	»
	6	»		6	»
	7	»		7	»
	8	»		8	»
	9	»		9	»
	10	»		10	»
	23	»		23	»
	24	»		24	»
	25	»		25	»
	26	»		26	»
	27	»		27	»
	28	»		28	»
	29	»		29	»
	30	»		30	»
		»			»

le courage abandonnait les plus fortement trempés, les constitutions les plus solides, les plus énergiques. Ainsi moururent beaucoup d'hommes qui, souvent avaient, sans broncher, servi de point de mire au pistolet d'un adversaire ;

9° Enfin, l'épuisement éprouvé par les plus robustes qui, après avoir passé bien des nuits au chevet de leurs parents ou de leurs amis, n'offraient plus alors à la maladie qu'une pâture toute préparée, une existence sans force, devenue incapable de réagir.

TABLEAU DE LA MORTALITÉ

		Décès.
Du 13 au 20 Nov. 1865 il y a eu.....	110	} 1206
Du 21 au 30 Nov. —	1096	
Du 1 ^{er} au 10 Déc. —	547	} 711
Du 11 au 20 Déc. —	137	
Du 21 au 31 Déc. —	27	
Du 1 ^{er} au 10 Janv. 1866	6	} 12
Du 11 au 20 Janv. —	3	
Du 21 au 31 Janv. —	3	
Du 1 ^{er} au 10 Fév. — ..	12	} 30
Du 11 au 20 Fév. — ..	13	
Du 21 au 28 Fév. — ..	5	
Du 1 ^{er} au 10 Mars — ..	»	} 1
Du 11 au 20 Mars — ..	1	
Du 21 au 31 Mars — ..	»	

TABEAU

Représentant par race le chiffre des décès de la Basse-Terre, depuis le début de l'épidémie jusqu'au 31 Mars inclus.

EUROPÉENS et CRÉOLES BLANCS.			GARNISON.			NOIRS.			DE COULEUR.			COOLIES INDIENS.			AFRICAINS.					
Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants			
59	88	42	28			331	491	147	184	419	147	15	2	1	1	5	0			
189			28			969			750			18			6					
TOTAL GÉNÉRAL.....																		1960		

RÉCAPITULATION

Européens et Créoles blancs.....	189
Soldats européens (Infanterie, Artillerie, Disciplinaires).....	28
Noirs de la Guadeloupe.....	969
Créoles de couleur.....	750
Coolies indiens.....	18
Coolies africains.....	6
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL.....	1960

Plus 100 personnes non déclarées, inhumées sur des propriétés.

La différence entre la mortalité cholérique officielle de la Basse-Terre (1960) et celle de la Pointe-à-Pitre (1564), était donc de 396 au 1^{er} avril 1866.

Si l'épidémie fut plus meurtrière à la Basse-Terre qu'à la Pointe-à-Pitre, elle dura bien moins de temps.

Or, n'est-ce pas là un indice de plus, que la maladie n'a frappé la Guadeloupe proprement dite qu'à la suite d'une importation déjà démontrée du reste, et que son véritable foyer se trouvait dans les marais de la Pointe-à-Pitre ?...



LES COMMUNES DE LA GUADELOUPE

La Baie-Mahault, le Lamentin, le Port-Louis, le Moule, le Canal, le Morne-à-l'Eau, les Abymes, le Gosier, St-François, Ste-Anne, le Petit-Bourg, la Capesterre, les Trois-Rivières, Gourbeyre, Ste-Rose, l'Anse-Bertrand, Ste-Claude. — Situation générale des communes au 1^{er} Juin 1866.

C'est à l'arrivée des détenus de la geôle qu'on dut l'introduction du fléau dans les communes voisines de la Pointe-à-Pitre. Etonnés de se voir en possession d'une liberté qu'ils n'ambitionnaient pas, ne voulant pas être privés si gratuitement du confortable de leur prison, ces gens ne consentaient qu'avec peine à quitter la ville pour retourner dans leurs foyers. Chassés par la police, ils furent contraints de partir, disséminant sur leur parcours le germe de cette maladie, véritable trainée épidémique qui, une fois embrasée, ne tarda pas à envahir l'île entière.

Décrire par ordre de dates la marche progressive de l'épidémie dans les communes, donner de complets détails sur tous les incidents qui se sont produits, serait trop étendre le cadre que je me suis tracé.

Je laisse à mes collègues de la marine, qui ont été chargés

des ambulances sur ces différents points de la colonie, le soin de produire eux-mêmes leurs observations sur la nature du fléau qu'ils ont eu à combattre, et les résultats parfois contradictoires des autopsies, documents que la science leur fait un devoir de publier. Je ne donnerai donc que des aperçus très-succincts, mais d'une rigoureuse exactitude, n'ayant jamais accepté un renseignement sans l'avoir scrupuleusement contrôlé.

La mortalité dans les communes rurales a varié, selon la topographie des lieux, la conformation du terrain plat ou montagneux, la nature du sol marécageux ou calcaire; suivant la température de l'air et ses variations plus ou moins brusques, la quantité d'humidité, le nombre des cours d'eau et la direction des vents, enfin selon la structure plus ou moins confortable des cases, leur agglomération ou leur dissémination.

La fréquentation des travailleurs d'habitations déjà contaminées, avec ceux des localités épargnées jusqu'alors, a surtout produit la contagion.

Combien est-il mort de malheureux dans les cases isolées ou perdues des *Grands Fonds*, cases que le médecin ne pouvait souvent pas découvrir, et où il ne trouvait qu'un cadavre déjà en putréfaction quand il parvenait au but de sa recherche?...

Combien de petits cultivateurs sont morts de misère, de dénûment, n'ayant pour tout secours que l'eau bourbeuse d'une mare voisine? D'autres se sont empoisonnés, soit par de fortes libations de tafia saturé de camphre, soit par des doses exagérées de laudanum.

Beaucoup d'inhumations ayant été faites sur les routes, dans les bois, sur des mornes éloignés, dans des savanes dé-

sertes, dans des lieux introuvables aujourd'hui, on ne saurait préciser, d'une manière absolue, le chiffre réel des décès dans les communes.

LA BAIE-MAHAULT

Après la commune de la Basse-Terre, celles de la Baie-Mahault, de la Capesterre, du Lamentin et de Sainte-Rose sont les plus peuplées. Elles ont de 4,000 à 6,000 âmes.

L'épidémie a fait son apparition le 6 novembre 1865 à la Baie-Mahault. Du 8 au 17 décembre on y compta 410 décès officiels, dont trente au moins non déclarés à l'état-civil.

Le 1^{er} décembre, la mortalité était encore de vingt-cinq; le 2, ce chiffre s'éleva à trente-six.

Le 11, le fléau commença à entrer dans une période décroissante. Une recrudescence ayant eu lieu dans le courant du mois de février 1866, on compta sept cent douze morts au 1^{er} mars.

Beaucoup de malheureux, trop éloignés du bourg, sont morts sans avoir pu recevoir les secours de la science; ce fait s'est produit dans presque toutes les communes. Ce sont les travailleurs de M. de Jabrun, ceux de M. de Reizet, qui ont fourni le plus de malades à l'ambulance dirigée par M. Batby-Berquin, médecin de 2^e classe de la marine (1). Le mal a ensuite envahi les hauteurs, jadis si salubres.

LE LAMENTIN

C'est au nommé Bocage, patron d'une pirogue venue de la Pointe-à-Pitre, qu'on doit l'importation de la maladie au Lamentin.

(1) Par décret du 7 Juillet 1866, M. Batby-Berquin a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Arrivé le 4 novembre, il vit mourir sa femme, la première atteinte. Localisée dans sa maison, l'affection en frappa d'abord les habitants, et après y avoir fait neuf victimes, elle resta trois jours stationnaire.

Le fléau se répandit ensuite dans toute la commune qui, en très peu de jours, fut envahie. M. J. Richaud, médecin de 2^e classe y fut envoyé pour créer une ambulance, et par trois fois, le même jour, ce médecin la vit se remplir et se vider. Il y traita 1500 personnes sur lesquelles 550 ont succombé (1). Dans ce chiffre on compte deux blancs créoles.

A l'habitation Le Mesle, une femme meurt enveloppée dans une couverture de laine. Cette couverture, jetée dans le canal qui traverse l'habitation, reste accrochée et séjourne sur des branches pendant plus d'un mois. La blanchisseuse de l'habitation la reconnaissant (elle appartenait au gérant), la prend, la lave et succombe en très-peu de temps. — Les effets de cette blanchisseuse apportés au bourg, déterminent la mort de plusieurs personnes.

On a remarqué que le lavage du linge dans les canaux répandit les germes du choléra dans plusieurs habitations voisines, situées au-dessous du courant. Il suffisait alors qu'on lavât dans cette eau pour contracter l'affection ; à plus forte raison quand on en buvait.

Nous avons déjà vu des résultats analogues à la Basse-Terre, par suite de l'usage, comme boisson, de l'eau de la Rivière-aux-Herbes, ainsi que de celle de plusieurs canaux.

L'épidémie ayant franchi la Grande-Rivière dans le voisinage de la Rivière-Chaude, frappa les petits propriétaires des habitations situées à l'entrée des bois.

(1) Par décret Impérial du 7 Juillet 1866, M. Richaud a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 18 février 1866, la commune perdait encore jusqu'à six personnes par jour.

La recrudescence qui s'est manifestée au Lamentin par suite des inhumations défectueuses et par l'influence des miasmes du cimetière sur le bourg et ses environs, a fait trente-cinq victimes, du 2 au 23 mai.

LE PORT-LOUIS

Dès l'apparition du fléau au Port-Louis, M. E. Souques, conseiller général, forma une association dont les membres, divisés par groupes, se transportèrent sur tous les points de la commune où les cas se manifestaient. Cette commune a perdu environ cent-trente personnes.

LE MOULE

Chef-lieu d'une justice de paix, la ville du Moule était anciennement le siège d'une Sénéchaussée. La population de cette commune est de 10,113 âmes.

L'épidémie s'est d'abord montrée assez discrète en ville. L'ambulance était dirigée par le docteur Duchassaing (1), tandis que son collègue, M. E. de Poyen, parcourait la campagne.

Le 8 décembre, l'état sanitaire s'était sensiblement amélioré et l'on ne comptait plus en ville que d'un à deux décès par jour.

Le 23 décembre, la fête du Moule, coïncidant avec celle de Noël, attira en ville une grande affluence de cultivateurs. Ces malheureux ne tardèrent pas à payer de la vie les écarts et les excès contre lesquels cependant on les avait invités à

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Duchassaing a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

se tenir en garde. Aussi, la mortalité s'éleva-t-elle de un à quatorze le surlendemain, alors qu'on envisageait la commune comme débarrassée du fléau.

Un matelot anglais est mort à bord d'un navire chargé de charbon : ce décès a été le seul sur le bâtiment. Des cas assez nombreux, suivis de mort, n'ont cessé de se produire dans cette commune jusqu'au mois de mars 1866 ; on compte plusieurs créoles blancs au nombre de ces victimes.

LE CANAL

Cette commune est la plus vaste de celles de la Grande-Terre.

Le bourg est petit, misérable, situé au milieu de marécages très-étendus. Malgré les fièvres paludéennes de ce village, caractérisées de *fièvre du canal*, malgré les privations et la misère de la population, la mortalité n'y a pas été plus grande que dans les autres communes ; mais il y a eu plus de malades que partout ailleurs. Sur 6000 âmes, la moyenne des décès des dix premiers mois de l'année 1865 avait été de 11,7 par mois.

D'après M. Lacascade, médecin de la marine, chargé de l'ambulance du bourg, la mortalité fut de 33 dans le mois de novembre et de 52 en décembre, plus 5 décès non déclarés. Cet excédant, dû au fléau, a donc été considérable pendant les deux derniers mois de l'année.

L'épidémie a été importée de la Pointe-à-Pitre au Canal, le 4 novembre, par un détenu de la geôle, Sylvestre Saint-Charles. Se trouvant malade en route à peu de distance du bourg, il fut transporté dans une case de l'habitation Cornette, située sur le point le plus salubre de la commune ; il mourut le même jour.

Deux autres prisonniers, Narcisse et Saint-Eloi, également transportés à Cornette, succombèrent au bout de deux jours.

Trois jours après, quatre personnes de l'habitation mouraient dans une case voisine de celle où l'on avait transporté les malades venus de la Pointe-à-Pitre.

Dix jours plus tard, le 17 novembre, un enfant nommé Lolo, employé à la forge de M. Sabattier, succomba. Cette forge était située à trois cents mètres de la case contaminée de l'habitation Cornette.

Le 22 novembre, l'épidémie apparaissait dans la partie basse et marécageuse du bourg, et dès le 29 on comptait de huit à dix décès par jour.

Du 3 au 10 décembre, il n'y eut que quatorze décès à l'ambulance et vingt dans le bourg.

Le 26, de nombreuses cholérines, fournirent encore quelques victimes.

Il résulte de ces faits :

Que la contagion a été la seule cause du mal;

Que le fléau cholérique n'est pas venu avec l'air, puisque, dans ce cas, il se serait produit partout à la fois et n'aurait pas choisi, pour ses débuts, la situation la plus saine de la commune ;

Que les marais n'arrêtent point la marche de l'affection cholériforme; qu'ils en activent au contraire l'écllosion, le développement, et qu'ils en hâtent probablement la funeste terminaison ;

Que l'épidémie n'a pas séjourné longtemps dans la partie la plus saine de la commune.

Du 4 novembre au 4 janvier, on a compté quatre-vingt-douze décès dont soixante-cinq au bourg; plus dix non déclarés.

MORNE-A-L'EAU, GRIPPON

La maladie a fait de nombreuses victimes au Morne-à-l'Eau, dont l'ambulance a été confiée à M. le docteur Arnaud, de la Martinique.

Cette commune, qui dès le 10 décembre fermait son ambulance, voyait moins d'un mois après apparaître de nouveaux cas. M. Arnaud étant déjà retourné à la Martinique, l'ambulance de Grippon fut confiée à un médecin de la marine.

LES ABYMES

La commune des Abymes, dont celle de la Pointe-à-Pitre a été détachée, possède une population de 5,304 âmes.

Le bourg de cette commune n'est éloigné que de trois kilomètres de la Pointe-à-Pitre.

A un kilomètre du bourg se trouve l'hospice Sainte-Elisabeth, ouvert en 1850 sous le nom de Salle d'asile de l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre. Bâti sur l'habitation Longval, appartenant au domaine colonial, cet établissement a été converti en hospice en 1854.

Au début, il n'y a eu que trois décès dans cet hôpital : celui d'un infirmier, celui de sa femme, morte en quatre heures après l'avoir soigné, plus une autre vieille femme. On y a apporté une cinquantaine de morts des différents points de la commune. La supérieure de l'établissement y est tombée malade, mais, soignée à temps, elle s'est complètement rétablie.

Grâce à l'intelligente activité du maire, M. Chauvel, cette commune a été comparativement peu maltraitée. Se transportant sur tous les points où un décès lui était signalé

M. Chauvel faisait brûler les linges, les lits, même les cases, quand c'était nécessaire.

Malgré toutes ces précautions, il ne put sauver de la contagion les gens qui s'obstinaient à conserver des objets souillés de déjections cholériques. Ainsi, un paquet de linge fut trouvé dans les halliers par un noir. Ce paquet resté à l'air et mouillé par de forts grains, a cependant pu, après un abandon d'un mois, communiquer le germe du choléra à l'homme qui l'avait trouvé et rapporté dans sa case.

Le 12 mars 1866, on signalait encore dans cette commune quelques cas isolés.

LE GOSIER

Ce sont des personnes venues de la Pointe-à-Pitre, à peine éloignée de cinq kilomètres du Gosier, qui le 17 novembre ont été les premières frappées. Se répandant ensuite dans la campagne, le fléau y fit de nombreuses victimes.

La mortalité a sévi sur les habitations plutôt que dans le bourg, où l'ambulance dirigée par M. Cartron, médecin de la marine, rendait à la vie les malades qu'on y transportait avant que le mal fût devenu irremédiable.

Le 24 décembre, l'état sanitaire de cette commune devint satisfaisant ; mais les fêtes de Noël et celles du 1^{er} de l'an devinrent l'occasion d'une légère recrudescence. On comptait au Gosier deux cent sept décès le 8 mars 1866.

SAINT-FRANÇOIS

Ce bourg a peu souffert. Dès l'apparition de la maladie on y prit la précaution de brûler les cases et les effets susceptibles de propager la contagion.

Des gens venus du Petit-Bourg, village déjà contaminé, y introduisirent quelques cas dans les premiers jours de janvier, et l'on eut trois nouveaux décès à enregistrer.

SAINT-ANNE

Cette commune a été l'une des dernières à subir l'importation malgré le voisinage du Moule et de Saint-François.

Le bourg n'ayant pas de médecin, M. le docteur G. de Poyen, du Moule, s'y rendit et se mit à la disposition des habitants.

Ce n'est que dans le courant du mois de décembre que, surgissant tout-à-coup, l'épidémie y a fait quelques victimes.

LE PETIT-BOURG

Situé en face de la Pointe-à-Pitre, mais du côté opposé de la rade, le Petit-Bourg a été la première étape du mal sur le chemin de la Basse-Terre.

Malgré l'arrivée journalière de voyageurs, l'épidémie ne s'y est déclarée que le 17 novembre, importée par un noir de la Pointe-à-Pitre. C'est M. le docteur Jaspert, médecin de la marine, qui a été chargé de visiter la commune ainsi que les habitations situées sur les hauteurs.

Une ambulance confiée à M. Arthur Durand existait en ville. Le maire en créa une autre sur le lieu appelé Calvaire, où des médicaments étaient distribués à tous ceux qui venaient en demander. Les secours étaient souvent portés à domicile, jusque sur les hauteurs, par M. Léon Gros, qui pendant toute la durée de l'épidémie a fait preuve d'activité et de dévouement.

Le 19 décembre, on comptait deux cent soixante morts dans la commune ; l'ambulance fut fermée deux jours après.

Le 22 janvier, les matelas rendus par l'ambulance du Petit-Bourg, furent brûlés sur l'un des quais de la Pointe-à-Pitre, ainsi que les couvertures et les fonds de lits en cordes.

Une légère recrudescence eut lieu au commencement du mois de février 1866, mais à la date du 26 il n'y avait plus de décès.

Des pluies étant survenues au mois de mars, plusieurs cas suivis de mort reparurent pendant quelques jours. D'après M. Durand, cette mortalité était due aux sondages de plusieurs tombes, exécutés au moyen d'une longue tige de fer qu'on retirait souvent souillée de lambeaux ou de liquides putréfiés. Cette exploration eut lieu sous la surveillance d'une commission composée d'un chef de bureau de la direction de l'intérieur, d'un capitaine de gendarmerie et d'un médecin de 2^e classe de la marine.

Du Petit-Bourg, la contagion porta la maladie dans les hauteurs jusqu'alors épargnées. Elle s'opéra par le contact d'homme à homme, par les vêtements et les objets de literie. On put suivre pas à pas la marche du fléau.

LA CAPESTERRE

La Capesterre était une des localités les plus maltraitées à la date du 23 novembre. Le 25 janvier, on y comptait encore un assez grand nombre de décès, malgré tout le zèle déployé par M. le docteur Galigny de Bonneval.

LES TROIS-RIVIÈRES

C'est le 10 novembre que le premier cas s'est produit dans cette commune, sur une personne venue de la Pointe-à-Pitre.

Dès le 14, les secours y étaient partout organisés.

Le quartier de la Grande-Anse eut beaucoup à souffrir.

Je dois faire remarquer que la Capesterre et les Trois-Rivières sont les points de l'île les plus exposés aux grands vents. L'air s'y renouvelle sans cesse et se purifie de même ; c'est donc à la contagion qu'on doit attribuer les nombreux décès de ces deux communes.

GOURBEYRE

Comprise entre Dolé et la Basse-Terre, cette commune comporte une grande étendue. Les cases sont très-éloignées les unes des autres ainsi que les habitations. D'après M. Bouchard, médecin de la marine, chargé de ce quartier, le 10 janvier, la mortalité était de trois cent quatre-vingt-dix. Le 11, quatre nouveaux cas éclatèrent à Suffren.

SAINTE-ROSE

On peut diviser cette commune en deux parties bien distinctes : l'une située à l'Est du bourg et l'autre à l'Ouest.

Celle de l'Est est plate, aussi les eaux s'écoulent-elles difficilement. Elle est traversée par une rivière, par des ravines dont les ruisseaux, avant de rejoindre la mer, se dégorgent sur un fond marécageux couvert de mangliers. Tout le littoral est donc formé par une vase chargée de débris d'animaux et de végétaux en putréfaction.

Les habitations, peu élevées, ont de fréquentes communications entre elles, par les *ateliers*.

La partie Ouest est arrosée par dix rivières et ravines dont les eaux se rendent à la mer, coulant sur le fond de sable qui constitue cette partie du littoral jusqu'à Deshaies.

Les habitations sont élevées, isolées, bien aérées, ventilées même. Le sol s'égoutte facilement.

De cette topographie il résulte que :

La partie Est de la commune a donné.	336 décès.
La partie Ouest.....	50
Le Bourg.....	36

Soit, 442 décès sur une population de 5,338 personnes.

On ne saurait donc arguer de l'antagonisme paludéen, puisque ce sont les habitations voisines des palétuviers et des marais qui ont payé la plus large part.

Débutant le 9 novembre à Sainte-Rose, l'épidémie augmenta d'intensité jusqu'au 15 décembre, époque à laquelle commença la décroissance.

Du 1^{er} au 26 janvier, on ne compta que sept décès : — Au 18 février, la mortalité avait atteint le chiffre de quatre cent vingt-huit.

Dans la race blanche, on a eu à déplorer la mort du frère du docteur L'Herminier ainsi que celle de ses deux filles, et celle de mademoiselle Mauret-Nolivier, jeune personne de seize ans récemment arrivée de France.

Le maire, M. Mauret, avait installé au bourg de Sainte-Rose des gardiens actifs et zélés qui, trois ou quatre fois par nuit, faisaient des rondes, donnant immédiatement leurs soins aux personnes atteintes.

Du 28 Janvier au 7 février, il n'y eut aucun cas dans la commune. Du 8 au 13, on constata deux décès à Calas et un à La Boucan.

L'invasion de l'habitation Le Piton, située à l'extrémité Ouest de la commune et parfaitement isolée, eut lieu en même temps. Cette habitation avait traversé l'épidémie sans

avoir un seul malade, lorsque le samedi, 10 février, le nommé Jules, journalier, se rendit au Lamentin très-éprouvé en ce moment.

Ayant visité plusieurs malades graves, Jules revint le soir sur sa propriété à un kilomètre du Piton. Laissant à sa femme le linge qu'il avait porté dans la journée, il se rendit sur l'habitation, auprès d'une autre femme nommée Nérosi.

La femme de Jules et Nérosi furent presque immédiatement atteintes de vomissements, de diarrhée, de refroidissement et succombèrent le lendemain, 11 février.

Le chef de l'atelier ayant soigné ces malades, mourut le 13. — Du 13 au 16, deux autres travailleurs succombèrent et sept ou huit cas nouveaux se déclarèrent. Voilà donc un exemple de contagion des plus précis.

C'est M. le docteur Diavet qui, dans cette épidémie, a donné des soins aux malades de Sainte-Rose. Ses observations sur ce fléau ne sauraient être passées sous silence ; elles sont de nature à éclairer de nouveau l'opinion sur le véritable caractère de la maladie à son début dans la commune.

« La dernière fois que je vous ai rencontré à la Pointe-à-Pitre, écrivait M. Diavet au docteur Granger, je croyais que nous avions à Sainte-Rose le choléra de l'Inde. Mais, je n'ai pas tardé à revenir de cette opinion. — Je ne sais même pas comment j'ai pu commettre une pareille erreur. Cela tient sans doute à ce que les premiers cas que j'ai observés, avaient tous présenté des crampes, de la cyanose, une émaciation très-prononcée ; mais j'aurais dû tenir compte de la violence, toujours très-grande, qu'acquièrent tous les symptômes d'une maladie qui passe à l'état épidémique, et des complications qui s'y ajoutent.

» Placé en face d'observations plus nombreuses, j'ai constaté la rareté des crampes, la variété de la cyanose, l'émaciation peu marquée, la mort si douce, l'existence de points névralgiques que je ne me rappelle pas avoir vus dans le choléra, la chaleur du front, persistant jusqu'au dernier moment, enfin l'absence de ce masque cholérique si caractéristique.

» Quant aux observations de fièvres paludéennes cholériques que j'ai faites de 1856 à 1864, l'un de mes prédécesseurs, M. Montmédan, qui en 1832 avait vu le choléra à Paris, a cru plusieurs fois en avoir reconnu des cas dans la commune. Il a même pressé les inhumations afin d'éviter la contagion.

» C'était évidemment à la *fièvre algide cholérique* qui existe aujourd'hui, qu'il avait affaire et que, lui aussi, avait prise pour le *fléau indien*.»

(Extrait d'une lettre du 18 février 1866.)

L'ANSE-BERTRAND

C'est le 8 janvier que l'épidémie sévit avec le plus de force dans cette commune, où les pertes ont été relativement minimes, puisqu'on n'y compte que vingt-cinq décès.

Le 29 mars 1866, y éclatait un nouveau cas de choléra foudroyant.

SAINTE-CLAUDE

Le Camp-Jacob, situé dans cette commune à 545 mètres au-dessus du niveau de la mer (1), a été très-éprouvé.

Dès le 26 novembre, on constatait six décès, et, deux jours après, ce chiffre atteignait quarante-cinq.

Le Matouba, plus élevé que le Camp, a moins souffert.

(1) Pression barométrique 718.7. — Thermomètre 22.5. — Humidité relative en centièmes 79.

En huit jours, ces deux localités ont perdu quatre cent vingt-et-une personnes.

Sur l'habitation Ducharmoi, les cinquante travailleurs qui composaient l'atelier sont morts en très-peu de jours, ainsi que le propriétaire, M. Rouget.

L'air est des plus purs dans ces parages ; la maladie y a été importée par les émigrants de la Pointe-à-Pitre et par ceux de la Basse-Terre.

L'usage de l'eau courante comme boisson a également contribué aux indispositions, aux accidents prémonitoires.

En résumé, les causes qui ont concouru à développer la maladie dans les communes sont nombreuses et les mêmes pour toutes. — Ainsi que je l'ai dit déjà, ce sont : les abus des préventifs, les vêtements insuffisants (effets de coton) ne garantissant pas assez le corps contre les brusques variations de la température de la nuit chez des gens qui, le plus souvent, se couchent — sans se déshabiller et sans se couvrir — sur un simple matelas, soit même sur le plancher ; ce sont les abus des liqueurs fortes, les excès vénériens et de tous genres.

Dans les usines, c'était encore le passage sans transition des travailleurs, de la chaleur intense des fourneaux à l'air frais et humide du dehors.

Je mentionnerai en outre les demeures basses, mal aérées, entourées de marécages ou d'herbes humides qu'on négligeait de faucher, ou construites le long d'un canal d'eau vive et courante ; enfin une alimentation d'autant plus insuffisante que les vivres sur pieds avaient été détruits par l'ouragan du 6 septembre. A ces causes venait se joindre l'interruption ou plutôt la désorganisation du travail des champs pendant la durée de l'épidémie, et par suite, l'absence de toute production alimentaire.

SITUATION générale des Communes à la date du 1^{er} Juin 1866.

COMMUNES.	DATE DU DERNIER CAS.	NOMBRE DE JOURS ÉCoulés depuis le dernier cas
Deshaies.....	1865 10 Décembre.	172
Saint-Louis.....	1866 14 Janvier.	137
Saint-François.....	— 2 Février.	118
Gosier.....	— 7 —	113
Petit-Canal.....	— 13 —	107
Capesterre (Marie-Galante).....	— 15 —	105
Grand-Bourg.....	— 18 —	102
Saintes.....	— 2 Mars.	80
Gourbeyre.....	— 16 —	76
Vieux-Habitants.....	— 17 —	75
Désirade.....	— 19 —	73
Pointe-Noire.....	— 22 —	70
Abymes.....	— 24 —	68
Bouillante.....	— 24 —	68
Sainte-Claude.....	— 26 —	66
Baillif.....	— 26 —	66
Basse-Terre.....	— 27 —	65
Goyave.....	— 27 —	65
Anse-Bertrand.....	— 29 —	63
Port-Louis.....	— 30 —	62
Morne-à-l'Eau.....	— 31 —	61
Sainte-Anne.....	— 1 ^{er} Avril.	60
Petit-Bourg.....	— 5 —	56
Capesterre.....	— 12 —	49
Vieux-Fort.....	— 15 —	46
Moule.....	— 16 —	45
Trois-Rivières.....	— 17 —	44
Baie-Mahault.....	— 6 Mai.	25
Pointe-à-Pitre.....	— 8 —	23
Sainte-Rose.....	— 18 —	13
Lamentin.....	— 21 —	10

Basse-Terre, le 1^{er} Juin 1866.

(Gazette officielle.)

LES DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE

Marie-Galante. — La Désirade. — Les Saintes. — Saint-Martin. — La Dominique (Ile anglaise). — Tableau de la mortalité de la Guadeloupe et de ses dépendances pendant l'épidémie.

La Guadeloupe possède quatre dépendances administrées par deux commandants particuliers.

La première et la plus grande est l'île Marie-Galante qui a 83 kilomètres de tour et une population de 13,807 âmes. Elle comprend trois communes : Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis.

Le commandant de Marie-Galante a dans son arrondissement les Saintes et la Désirade.

La seconde est formée du groupe d'îlots des Saintes. L'îlot le plus à l'Est porte le nom de Terre-de-Haut. Dans son voisinage se trouve l'îlet-à-Cabrit, converti en maison centrale de force et de correction.

L'îlot de l'Ouest est appelé Terre-de-Bas. La population des Saintes est de 1,394 âmes.

La troisième est l'île de la Désirade ; elle a environ 22 kilo-

mètres de tour. Le gouvernement y entretient une léproserie. — La population de cette île est de 1,818 habitants.

La quatrième dépendance est la partie septentrionale de Saint-Martin, située à 233 kilomètres au Nord de la Guadeloupe. Elle a près de 39 kilomètres de tour et une population de 3,231 âmes. — La partie Sud de cette île appartient au gouvernement hollandais.

Si les détenus de la geôle ont disséminé le choléra sur tous les points de la Guadeloupe par le fait de leur départ de la prison de la Pointe-à-Pitre, les matelots des goëlettes locales, ainsi qu'on va le voir, ont importé le fléau dans les îles voisines, dépendances de la colonie.

MARIE-GALANTE

Partie de la Pointe-à-Pitre au moment où la maladie y était dans toute sa force, la goëlette *Marie-Athalie* mouilla le 2 novembre dans l'anse Saint-Louis.

Le lendemain, un des hommes de l'équipage, le nommé Georges, éprouvant les premières atteintes du mal, tomba sur la grande route. On le transporta à l'habitation Saint-Charles, et se trouvant guéri le 5, il gagna les hauteurs de l'île. Le 6 novembre, sa sœur qui l'avait soigné, et le nommé Coquin qui l'avait conduit, tombèrent malades et moururent deux jours après; puis successivement la femme Coquin, ses enfants, son père et sa belle-mère.

Une femme âgée qui fréquentait, quoi qu'on pût lui dire, les maisons contaminées, porta chez elle la contagion, et la maladie frappa sa fille et son gendre; sa fille seule fut sauvée.

De l'équipage de la *Marie-Athalie*, il ne resta bientôt plus que le contre-maître qui fut frappé le 12 après avoir enseveli

ses camarades. Mais, plus heureux que son capitaine M Sauvaire, mort le 6 novembre, il parvint à guérir.

Le nommé Cerisia ayant succombé sur l'habitation Maréchal, son linge fut lavé dans la mare voisine. La maladie éclata huit jours après, le 13, tuant *trente-cinq* cultivateurs. Séraphine a soigné Cerisia et cinq travailleurs l'ont placé sur une charette pour le ramener à Saint-Louis, Séraphine et les cinq hommes meurent. — Les habitants frappés de terreur émigrèrent.

Un autre matelot, appelé Sainte-Rose, reste malade dans une case isolée : quelques rares personnes l'approchent, entre-autres Rose-Lise, sœur de Cerisia, qui meurt victime de son dévouement. Antoinette et Nancy qui ont assisté Rose-Lise, succombent ensuite, puis Anasthasie qui a visité Nancy pendant sa maladie.

Malgré sa proximité de Saint-Louis, le Grand-Bourg reste encore épargné. Mais, la goëlette *Adda* arrive de la Pointe-à-Pitre, son pavillon en berne, un homme de l'équipage venant de mourir dans la traversée.

La peur se répandant aussitôt dans le bourg, le maire convoque immédiatement la commission sanitaire. Malheureusement les passagers et l'équipage de l'*Adda* ont déjà mis pied à terre et la quarantaine imposée au bâtiment devient illusoire.

Le matelot décédé est enterré dans le cimetière, et malgré les précautions dont on entoure cette inhumation, la maladie se déclare dès le lendemain, enlevant en peu d'heures une femme pleine de santé.

Le jour suivant M^{lle} S..., passagère de l'*Adda*, après vingt-quatre heures de séjour en ville, se rend à la Capesterre, accompagnée de sa servante. Désireuse de voir son frère qui

habitait à quelques kilomètres plus loin, cette dernière se met en route, et la nuit elle meurt frappée par l'épidémie. Son frère, fou de terreur, revient au Grand-Bourg se munir de ce qui est nécessaire pour l'inhumation : cette pénible mission accomplie, il est atteint le soir et meurt trois heures après.

Germeuil, novice de l'*Adda*, se rend au Morne-Lalane à peine éloigné de 4 kilomètres du Grand-Bourg et tombe malade en arrivant. Germeuil guérit, mais bientôt ceux qui l'ont soigné sont atteints et sa famille compte trois décès, dont deux domestiques. Les hauteurs verdoyantes et salubres du Morne-Lalane sont dès lors éprouvées par le fléau et on y constate dix-sept victimes.

Le 21 novembre, la commune du Grand-Bourg comptait quarante-un décès (1).

Rachel se rendant chez son frère, tombe malade sur la route de la Capesterre; ils meurent tous les deux. Epargnée jusqu'au 10 décembre, la Capesterre perdit sur l'habitation Callebassier douze cultivateurs en trois jours. — Son propriétaire fut frappé au milieu de ses travailleurs qu'il soignait. C'est un vieux nègre qui importa le fléau sur cette habitation. Revenant de Saint-Louis, il se sentit pris à son arrivée au bourg et succomba en peu d'heures.

Le 8 décembre, l'habitation Monrepos perdit le nommé Gros qui venait d'ensevelir son oncle sur une propriété éloignée. — Le lendemain, Paulin qui avait soigné Gros mourut.

M. Evrard prend une gardienne pour soigner son enfant; cette femme sortait de l'ambulance, l'enfant meurt.

(1) Le Grand-Bourg possède un Hospice créée en vertu d'un arrêté du 28 avril 1855.

L'habitation Mesdésirs perdit vingt-huit travailleurs.

A Peziers, sur cinq cultivateurs qui habitaient la même case, trois moururent.

Dès l'apparition du fléau à Marie-Galante, des ambulances dirigées par les docteurs Lauriat et Raiffer furent établies à proximité des centres les plus peuplés.

M. Pestre, médecin de la marine, fut chargé de celle de l'hôpital militaire, et le 18 décembre on y comptait quinze guérisons sur quatre-vingt-onze malades. — Dès que les convalescents sortaient des salles épidémiques, ils passaient dans des chambres voisines. L'hôpital ayant été divisé en six compartiments, les sœurs en occupaient le troisième et les infirmiers le quatrième. — Les hommes, séparés des femmes à leur entrée, avaient aussi leurs chambres de convalescence distinctes.

Un comité de surveillance, présidé par le premier adjoint M. Bielle, et composé des conseillers municipaux, du procureur impérial, du chef du service maritime, de citoyens honorables, s'était établi en permanence à la Mairie.

Se relevant nuit et jour à tour de rôle, et secondés par la police, les membres de ce comité assuraient le transport des malades à l'ambulance, surveillaient les feux allumés chaque soir dans les rues, présidaient aux inhumations de la nuit.

Une autre commission recueillit des offrandes dont la valeur s'éleva promptement à 4,000 francs, chiffre énorme eu égard à la faiblesse de la population et à la misère qui résultait pour elle de l'ouragan du 6 septembre. Cette somme fût convertie en aliments qu'on distribua aux indigents.

La magistrature, qui dès le lendemain de l'ouragan s'était déjà rendue sur tous les points dévastés pour panser et secourir les blessés, établit encore de ses propres deniers une

ambulance où du bouillon, du vin, du café, étaient chaque jour mis à la disposition des malheureux.

Les détenus de la geôle furent remplis de courage ; on les trouvait toujours prêts à accomplir la pénible besogne du fossoyeur.

Partout où un homme était frappé, un autre se dressait pour soutenir la lutte. Une nuit on vit deux magistrats et un jeune homme du Grand-Bourg, à défaut de porteurs, charger le corps d'une victime sur leurs épaules et ne s'en séparer qu'après lui avoir donné la sépulture.

M. le médecin de la marine Lacascade, créole de la Pointe-à-Pitre, s'est de même fait remarquer deux fois à la Guadeloupe. Il n'hésita pas à transporter lui-même jusqu'à son domicile, une vieille femme tombée dans les rues de la Pointe-à-Pitre et la soigna ensuite. Plus tard, dans la commune du Canal où il avait été envoyé pour diriger l'ambulance, il enlevait et enterrait un cadavre de ses propres mains.

Outre l'épidémie, l'île se vit sur le point d'être frappée de disette. Le 27, l'approvisionnement n'était plus que de quelques barils de farines ; aussi le pain perdait-il chaque jour de son poids. Les arrivages de la Dominique avaient cessé et l'on ne recevait plus ni bétail, ni racines alimentaires.

Au 14 décembre, on estimait à deux cent trente-sept les décès de l'île.

Gagnant le centre de la ville, l'épidémie acheva ceux que l'ouragan avait déjà le plus maltraités. Dépouillés de leur linge, couchant sur la dure, les habitants de la rue de la Marine étaient une proie marquée d'avance pour le fléau. Les survivants durent se disperser dans les autres quartiers.

Le 16 décembre l'épidémie entra dans sa période de décroissance, malgré cela on comptait encore au Grand-Bourg,

vingt-un décès dans les vingt-quatre heures, en y comprenant ceux de l'habitation Maréchal.

Enfin, au 1^{er} avril, le chiffre de la mortalité de l'île était de trois cent soixante-huit.

LA DÉSIRADE

Les communes de cette île sont, de l'Ouest à l'Est : La Baie-Mahault, les Petites-Anses, le Souffleur, le Bourg, les Gallets.

La maladie a débuté le 17 novembre dans le quartier du Souffleur, à la suite de l'arrivée d'une barque venue de la Pointe-à-Pitre. Tous les habitants, pris de panique, à l'exception de trois ou quatre cultivateurs, abandonnèrent les malades sans secours, sur leurs grabats.

C'est ainsi que, le 24 novembre, on trouva quinze cadavres déjà putréfiés dans les cases et il fallut l'énergie du maire, M. Pain, celle du brigadier de gendarmerie Lejeune, le dévouement de la sœur Elise, venue de la Baie-Mahault, pour inhumer ces victimes.

Le manque de bras fit qu'on mit le feu à quatre cases pour éviter la contagion ; les restes calcinés de trois cadavres furent inhumés.

La maladie s'abattit ensuite sur les Petites-Anses, où trois jours après son apparition on comptait vingt-un décès sur vingt-sept habitants.

Des Petites-Anses, le fléau passa au Bourg, puis aux Gallets : Faisant alors un saut en arrière, il vint frapper la Baie-Mahault.

Malgré les soins vigilants de l'autorité municipale, pour intercepter toute communication entre les différentes parties

de l'île et la Guadeloupe, le fléau, dès le 26 novembre, y avait fait plus de cinquante victimes.

La Désirade possède un hospice de lépreux dont la création remonte à 1728. Le mode de gestion de cet établissement, souvent remanié, a été définitivement organisé par l'arrêté du 28 décembre 1858. La Martinique envoie ses lépreux dans cet hospice qui, en moyenne, compte une centaine de malades, traités par M. Crocquet. Sur quatre-vingt-huit lépreux présents, vingt-six sont morts de l'épidémie.

Les cadavres n'ont point été jetés à la mer, ainsi qu'on en avait répandu le bruit à la Guadeloupe. Cette fausse nouvelle, je l'ai dit, empêcha des marins de Saint-François de vendre leur poisson dans ce bourg.

Les vivres et les médicaments faisant défaut, le maire de la Désirade s'adressa au chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre pour avoir des secours. Ce fonctionnaire s'entendit à cet effet avec le maire, et sur leurs sollicitations, le commerce chargea aussitôt une goëlette de provisions diverses, gratuitement offertes par les maisons les plus recommandables de la Pointe-à-Pitre. Les planches nécessaires à la confection des cercueils furent fournies par les chantiers de M. G. Salles et les médicaments de toute nature livrés par M. Napias, pharmacien civil, qui ne cessa, dès ce moment, d'assurer les besoins de l'hospice, avec son désintéressement ordinaire.

La Désirade fut tellement éprouvée au début de l'épidémie qu'on crut un moment à la nécessité d'une émigration en masse.

Le fléau continuant, le 19 décembre on expédia de nouveaux secours de la Pointe-à-Pitre.

Le 26 décembre, la maladie jusqu'alors localisée dans un

seul quartier, se répandit de proche en proche, envahissant bientôt l'île entière. — On apprit avec douleur la mort de M. Pain, maire de cette île et chevalier de la Légion d'honneur. La perte de ce magistrat dévoué, de cet homme de bien, causa un deuil général. Il était l'âme de cette malheureuse population, et avait su faire passer dans tous les cœurs son dévouement et son courage.

En 1866, le 5 janvier, la Désirade manquant encore de vivres, le chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre, M. Morau, en expédia de nouveau. Les vins et les farines furent puisés cette fois dans les magasins de l'Etat.

Le 9, M. Richaud, médecin de la marine, fut envoyé dans cette dépendance pour parcourir les montagnes et donner les secours de son art à tous les malheureux qui jusqu'alors mouraient faute de soins, dans des cases très-éloignées du village principal.

Dès le 24 janvier, l'épidémie était à peu près terminée et la mortalité, du 17 novembre au 24 janvier, avait atteint 280 personnes. Le chiffre total des décès s'élevait à 298 au 1^{er} avril 1866.

LES SAINTES

Ces îlots, situés non loin de la Basse-Terre, ont perdu 115 personnes.

SAINT-MARTIN

Avant l'apparition du fléau à la Guadeloupe, cette colonie eut plusieurs cas de fièvre pernicieuse simple, qui furent attribués au dessèchement d'une mare dont on laissa les vases sur le sol. — Le fléau n'y a pas sévi.

Saint-Martin possède une succursale de l'hospice du Grand-Bourg de Marie-Galante.

LA DOMINIQUE

Le 22 novembre, cinq habitants de la Dominique revenant de Marie-Galante dans un canot, ont introduit l'épidémie dans l'une des communes du Nord de cette île anglaise. L'un d'eux mourut le jour de l'arrivée, un autre le lendemain, le troisième ensuite.

Le gouverneur fit aussitôt venir des médecins de la Barbade, s'empessant aussi d'établir un cordon sanitaire. Dès le 11 décembre, l'île n'offrit plus de traces du fléau.

TABLEAU général de la mortalité de la Guadeloupe et de ses dépendances produite par l'épidémie jusqu'au 1^{er} avril 1866.

NOMS DES COMMUNES.	DATE de l'invasion de la maladie.	CHIFFRE de la population.	NOMBRE des décès.	PROPORTION des décès d'après le chiffre de la population.
Basse-Terre.....	1865 13 Nov.	9576	1946	20.32
St-Claude (Camp-Jacob).	15	4768	730	15.31
Gourbeyre.....	18	2672	442	16.54
Vieux-Fort.....	22	876	99	11.30
Baillif.....	19	3054	465	15.23
Vieux-Habitants.....	22	3123	491	15.72
Capesterre.....	11	7268	847	11.66
Trois-Rivières.....	12	4354	647	14.86
Goyave.....	21	1197	116	9.69
Les Saintes (Ilots)....	24	1435	174	12.13
Pointe-Noire.....	22	3288	241	7.33
Deshaies.....	13	781	14	1.79
Bouillante.....	20	3079	265	8.61
Saint-Martin (Ile)....	»	»	»	»
Pointe-à-Pitre.....	22 Oct.	15647	1344	8.59
Abymes.....	4 Nov.	5399	213	3.84
Gosier.....	10	4031	213	5.28
Morne-à-l'Eau.....	10	5479	221	4.02
Lamentin.....	4	5073	667	13.15
Baie-Mahault.....	6	4930	755	15.31
Petit-Bourg.....	13	3870	408	10.52
Sainte-Rose.....	7	5338	450	8.43
Port-Louis.....	14	4734	164	3.47
Petit-Canal.....	4	6120	97	1.59
Anse-Bertrand.....	1866 4 Jan.	4527	8	0.18
Moule.....	1865 6 Nov.	10127	205	2.03
Sainte-Anne.....	14	7170	45	0.63
Saint-François.....	7	5711	24	0.42
La Désirade (Ile)....	18	1788	298	16.67
Grand-Bourg.....	11	6885	269	3.91
Capesterre.....	22	3393	52	1.53
Saint-Louis.....	6	3714	47	1.27

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE PAR ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION	DÉCÈS.	MOYENNE générale des DÉCÈS.
Basse-Terre.....	45471	6477	} 8.0/0
Pointe-à-Pitre.....	89944	5112	
Marie-Galante.....	13992	368	
TOTAL.....	149407	11937	8.0/0
Mortalité des Communes du 1 ^{er} Avril au 1 ^{er} Juin.....	» »	371	» »
TOTAL GÉNÉRAL..	» »	12328	» »

(Gazette officielle de la Guadeloupe du 11 avril 1866).

Si à ce chiffre officiel on ajoute celui des décès non déclarés dont j'ai déjà parlé, on atteint aisément le nombre de *treize mille*.

V

LES INHUMATIONS

Leur influence sur les recrudescences de l'épidémie. — Commission envoyée dans les communes.

Plus occidit aer quam gladius.

L'Air est plus meurtrier que l'Épée.

PRINGLE.

Dès que les décès augmentèrent à la Pointe-à-Pitre, les fosses devinrent insuffisantes faute de bras pour en creuser d'avance. On utilisa alors deux grands caveaux vides, restés sans acquéreurs et situés à droite de l'entrée du cimetière. On entassa trente-quatre cadavres dans l'un et trente-huit dans l'autre. Mais, l'activité prodigieuse avec laquelle marchait la putréfaction de tant de morts réunis, en fit bientôt éclater les murailles et des miasmes se firent jour de toute part.

Comblant aussitôt ces caveaux de chaux vive, on en maçonna avec soin les nombreuses fissures, et les exhalaisons cessèrent.

Ces caveaux une fois remplis, on vit des corps rester toute

la nuit sur le sol, les travailleurs ne pouvant plus parvenir à creuser chaque jour un nombre de trous en rapport avec la mortalité toujours croissante. Le morne calcaire qui constitue le cimetière rendant par sa nature le travail très-long et pénible, on songea au Morne-à-Savon, ancien lieu de sépulture des marins et des soldats, et dont le sol argileux est de beaucoup plus perméable à la pioche. Chaque soir donc, des gabares chargées de cadavres par les soins de M. Trouillé, l'infatigable voyer de la Pointe-à-Pitre, traversaient la rade et se rendaient à cet ancien cimetière, où des fosses communes recevaient les victimes.

Au début de l'épidémie, la Basse-Terre fut divisée en quatre circonscriptions médicales. On y créa trois ambulances : au Mont-Carmel, à l'hôpital de la marine et au bas du bourg. Les deux premières furent confiées aux médecins de la marine, dont le nombre était alors très-restreint attendu que le médecin en chef, M. Walther, désireux d'assurer les secours dans les communes, s'était empressé de mettre une partie de son personnel à la disposition de M. le directeur de l'intérieur.

A partir du 19 novembre, le nombre des morts augmentant beaucoup, les cercueils firent complètement défaut. On plaça alors les cadavres dans des tombereaux qui les portaient au cimetière, les déposant sur le sol où ils restaient ensuite un temps plus ou moins long, attendant que leur tour d'inhumation arrivât. Au plus fort de l'épidémie ces charettes mortuaires parcouraient les rues nuit et jour : on y déposait les victimes au fur et à mesure qu'on les découvrait. Il arriva que les personnes chargées de cette police des inhumations se virent contraintes de pénétrer dans les maisons après en avoir

défoncé les portes, pour s'assurer si elles ne recelaient pas de cadavres. Elles furent plusieurs fois obligées de mettre elles-mêmes les victimes dans les voitures, les habitants de ces maisons ayant déjà fui pour se soustraire à la contagion, abandonnant là leurs morts.

Un grand nombre de décès devait donc forcément échapper à la surveillance de l'état-civil par suite de cette manière d'opérer ; d'autant mieux qu'on ne se donnait plus la peine d'aller faire des déclarations à la mairie

Des agents de police se tenaient à l'extrémité de la ville, sur la route du cimetière et prenaient note du nombre de cadavres entassés dans les voitures, ainsi que de ceux qu'on transportait isolément. Tel était le seul moyen auquel on pût avoir recours. Mais, la ville étant ouverte de toutes parts, il en résulta que beaucoup de morts échappèrent à ce contrôle du bas du bourg.

On enterrait en effet ailleurs qu'au cimetière, même dans des communes voisines, car les personnes qui voulaient rendre elles-mêmes les derniers devoirs à leurs parents, fuyaient le cimetière principal, redoutant les effets pernicieux des miasmes repoussants qui s'en exhalaient déjà. — Ce fut ainsi que M. Delmas de la Coste, notaire de la Basse-Terre, fut inhumé dans la commune de Gourbeyre.

Je ne parlerai pas du cimetière Monréduit, situé au sommet de la rue du Sable, où les personnes du voisinage furent enterrées, sans qu'on en eût connaissance dans le moment.

Il est donc nécessaire qu'un recensement vienne faire connaître le véritable chiffre des décès de la Basse-Terre, le nombre officiel de 1960 que j'ai déjà indiqué, étant certainement inférieur de deux ou trois cents au chiffre réel des morts.

Les inhumations sans cercueils cessèrent et on eût recours pour en confectionner aux directions de l'artillerie et de l'infanterie de marine. Un dépôt de ces caisses fut établi à la gendarmerie où un brigadier les distribuait à tous ceux qui venaient en demander.

L'entassement des corps au cimetière principal, situé pourtant sous le vent de la ville, faillit compromettre sérieusement la Basse-Terre, par suite de l'abondance des émanations. On se rappelle que la puanteur était telle que des hommes furent trouvés morts sur la route et que le docteur Douënel, se rendant au Baillif, n'échappa à cette infection qu'en lançant son cheval au galop.

Pour éviter les désastres qui pouvaient résulter de ces sépultures hâtives, on eut recours alors au comblement d'une ravine qui reçut les milliers de victimes de l'épidémie. De longs sillons naturels, creusés par les eaux pluviales, servirent de fosses communes, et après y avoir aligné les cadavres on les recouvrait de chaux vive et de terre.

Cette triste corvée s'opéra sous l'habile direction du capitaine au long-cours Bouzeran, et sous celle non moins dévouée de M. Thomas, sous-lieutenant de la compagnie indigène. C'est cette idée d'utiliser les crevasses naturelles qui fit abandonner le premier projet d'immersion des cadavres au large. Enfin, l'épidémie étant complètement terminée, on acheva le travail de la ravine en y rapportant une épaisse couche de terre qu'on fit tasser et fortement damer.

Les inhumations ont laissé à désirer dans presque toutes les communes. On ne pouvait, en effet, songer à faire enter- rer les morts dans les cimetières, les moyens de transport

manquant et ces sortes de translations, effectuées souvent à de grandes distances, pouvant augmenter l'effroi des populations.

Les personnes qui moururent au delà d'un certain rayon des cimetières, furent inhumées là où on les trouvait, ou bien dans le voisinage de leurs demeures. C'est ainsi que la Guadeloupe se couvrit rapidement d'une multitude de fosses éparses, établies souvent par l'imprévoyance au vent des habitations.

Bien que la gendarmerie et la police se transportassent partout où un décès était signalé, leurs efforts restèrent souvent infructueux. On avait déjà creusé à la hâte et seulement à quelques centimètres du sol, une fosse dans laquelle on oubliait la victime. Les cercueils et la chaux manquant, les cadavres restaient ainsi ignorés jusqu'au moment où de fortes émanations venaient enfin déceler leur présence.

Ces émanations furent la cause des recrudescences épidémiques dans plusieurs communes : dans celles du Lamentin, de la Baie-Mahault, du Petit-Bourg, de Sainte-Rose, de Bouillante, des Vieux-Habitants, dans l'île de la Désirade même.

Un fléau d'une nouvelle espèce pouvait donc surgir de ce mauvais état des inhumations. Pour le conjurer et afin de remédier à ces sépultures défectueuses, l'administration envoya dans les communes une commission composée de M. Brugère, chef de bureau de la direction de l'intérieur, de M. Lefébure, capitaine de gendarmerie (1), et de M. Richaud, médecin de 2^e classe de la marine.

Parcourant les communes de la Désirade, celles de la Baie-Mahault, du Petit-Bourg et du Lamentin ; procédant maison

(1) Par décret du 7 juillet 1866, M. Lefébure a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

par maison, habitation par habitation, cette commission inspecta aussi chaque cimetièrre. Ses membres sondèrent eux-mêmes plus de 2,000 fosses, à l'aide de tiges en fer.

Dressant le plan topographique des cimetièrres, elle figurait sur ces dessins le travail que nécessitait chaque tombe, laissant à la gendarmerie de la commune le soin d'en surveiller l'exécution. Ce travail consistait généralement à mettre une couche de chaux vive sur les fosses, à les exhausser de terre fortement damée, à maintenir le tout au moyen d'un entourage de piquets.

Ce sont MM. Miorcec, médecin de 2^e classe de la marine et M. Delfès, lieutenant de gendarmerie qui, dans la commune du Lamentin, furent chargés de ces soins. En peu de temps, avec l'assistance des propriétaires et de leurs travailleurs, aidés encore d'une partie des ateliers de discipline, et de la surveillance si active de la gendarmerie, ils obtinrent des résultats inattendus.

De nombreuses crevasses ou fissures, d'où s'échappaient d'infectes exhalaisons, furent obstruées, et plus de six cents tombes furent couvertes de chaux, exhausées de terre foulée et damée.

M. Bochart, médecin de 2^e classe de la marine, fut plus tard chargé d'une mission analogue dans les communes de Sainte-Rose, de Bouillante, des Vieux-Habitants. — Il trouva des corps à peine enfouis, d'autres seulement recouverts de sable sur le bord de la mer. Mis à nu par le flux et le reflux de la marée, ces corps restaient en plein soleil à l'état de pourriture.

Comme ses collègues, M. Bochart déploya tout son zèle, toute son énergie. Il sonda les fosses, les restaura, et un solide

macadam protégea désormais les morts contre l'invasion des eaux de la mer ou des torrents, et les mit à l'abri de la voracité des crabes.

La commission a émis l'opinion que les fosses, malgré leur mauvais état, n'ont exercé aucune influence sur la prolongation du fléau dans les communes ;

Que les inhumations défectueuses n'ont déterminé aucune affection de forme typhique, ainsi qu'il y avait lieu de le craindre.

Elle attribue enfin la prolongation du fléau dans les communes, seulement à la *contagion* !

On a cependant remarqué que les recrudescences de la mortalité coïncidèrent, dans plusieurs localités, avec l'arrivée dans le bourg des miasmes des cimetières.

Ce fait s'est également produit à la Basse-Terre.

On peut citer encore dans la commune du Petit-Bourg, l'exemple de l'habitation Belle-Vue, située sous le vent, à cent cinquante mètres du cimetière. On y a perdu plus de travailleurs que sur les autres propriétés, par suite de cette mauvaise exposition.

L'habitation Montlézard a également vu de plus fréquents cas se produire lorsque les brises lui apportaient des émanations.

On se rappelle l'effet produit au cimetière de la Pointe-à-Pitre par le caillou que lança sur une tombe le maçon Anjoin. Des vapeurs, puis une légion de mouches s'échappèrent aussitôt de cette fosse, profonde seulement de trente centimètres. Ces miasmes ont tué Joseph Parfait, la femme du fossoyeur Calibal, etc.

« Nous savons désormais, dit le journal *l'Avenir*, ce que
» coûtent les imprudences et de combien de vies précieuses —
» il faut les payer. Nous savons qu'il faut creuser des fosses
» larges, profondes, *insondables*, aux victimes de l'invisible,
» de l'insatiable bourreau ; car il se sauve des fosses mal closes
» pour en ouvrir de nouvelles, il renaît de la mort pour re-
» donner la mort. »

VI

LE CHOLÉRA A-T-IL ÉTÉ IMPORTÉ A LA GUADELOUPE

Incrimination de la *Sainte-Marie*, de la Virginie, des Paquebots.

« Le choléra a été importé par le navire la *Sainte-Marie* ! » telle a été la première incrimination. — Elle s'est produite tout d'abord avec un tel caractère de conviction et de certitude, qu'elle a dû être acceptée par tous ceux qui ajoutent foi à l'exactitude d'un fait sans en rechercher la vérité ou même la possibilité. Ceci explique la persistance de cette accusation au sein de l'opinion publique.

Parti de Bordeaux, le 14 septembre 1865, avec une patente nette, le trois-mâts la *Sainte-Marie*, jaugeant 175 tonneaux et monté par dix hommes d'équipage, fit voile pour Matamoros (Mexique). Il mouilla le 20 octobre, en tête de rade de la Pointe-à-Pitre, hissant aussitôt après le pavillon jaune de la quarantaine.

C'est que pendant le cours de la traversée, le capitaine s'était aperçu de la faiblesse de son équipage, de l'insuffisan-

ce du chargement de son navire (1), qui, trop léger, inclinait beaucoup sous l'effort de simples rafales. Craignant d'exposer la vie de ses matelots et redoutant surtout les coups de vents de Nord qui, dans cette saison, règnent dans le golfe du Mexique, le capitaine Moufflet jugea prudent de relâcher à la Guadeloupe, pour parfaire son lest et remplacer numériquement un homme mort pendant la traversée. A son arrivée, en effet, il ne comptait à bord que quatre matelots, deux novices et un cuisinier.

La *Sainte-Marie* ayant perdu en mer son maître d'équipage, Martin Duveaux, le pilote aurait dû réglementairement le faire mouiller sous le fort Fleur-d'Épée ; mais il ne se souvint pas de cette prescription qui n'avait été appliquée jusqu'alors que très-rarement, et il le fit entrer en tête de rade, attendant la décision du conseil sanitaire.

Le docteur Senelle, médecin de 1^{re} classe de la marine, alla arraisonner la *Sainte-Marie*. Le capitaine lui déclara que le marin décédé était tombé malade deux jours après le départ de Bordeaux, qu'il était mort le 9 octobre, onze jours avant d'arriver à la Guadeloupe. Le capitaine prévint encore qu'il avait un homme atteint de fièvre, compliquée d'un léger dérangement de ventre. Mais cet homme qui se promenait sur le pont, vint lui-même rendre compte de son état au docteur Senelle.

Des symptômes de la maladie et de la médication suivie, qui avait consisté en purgatifs et vomitifs, M. Senelle, crut devoir conclure que le maître Duveaux avait succombé à une fièvre typhoïde. Son rapport au conseil sanitaire présentait les conclusions ci-après :

(1) Le chargement de la *Sainte-Marie* se composait de 985 caisses diverses (Modes de Paris), fret d'encombrement et non de poids.

« L'homme qui est mort, est tombé malade deux jours
» après le départ de Bordeaux ; il est mort le 9 octobre. Sa
» maladie a duré vingt-deux jours ; il a présenté des symp-
» tômes qui, mal observés par le capitaine, ne permettent
» pas de décider d'une manière certaine quelle a été sa ma-
» ladie. *Je suis porté à croire que c'est à une fièvre typhoïde*
» *qu'il a succombé.*

» L'homme malade présentement a pu se présenter à moi.
» Il m'a semblé, d'après ce qu'il m'a dit, être en proie à des
» accès de fièvre intermittente, se compliquant de gastralgie
» et de diarrhée.

» Le traitement a consisté pour le mort, en ipéca à doses
» vomitives, en purgatifs de sulfate de magnésie, en sinapis-
» mes, vésicatoires, etc. Somme toute, l'état sanitaire du
» navire *Sainte-Marie* ne me paraît pas être de nature à
» compromettre celui de la *Pointe-à-Pitre.*»

Ne voyant dès lors aucune raison pour refuser la libre
pratique à la *Sainte-Marie*, le maire de la *Pointe-à-Pitre*,
M. Picard, président du conseil sanitaire, l'accorda aussitôt
sans réunir les membres de ce conseil, se conformant ainsi
aux usages admis par la commission elle-même.

Le coffre de Duveaux fut débarqué le lendemain et déposé
au bureau de M. le sous-commissaire Morau, chef du service
maritime, où vêtements et linges sales furent successivement
étendus sur le plancher par des agents de *race noire*, dont la
santé n'éprouva ultérieurement aucune atteinte.

On procéda en présence de M. Morau, à un nouvel inven-
taire qui fut reconnu conforme à celui que le capitaine avait
antérieurement fait établir à bord. La malle de Duveaux sé-
journa au bureau jusqu'au 3 novembre, époque à laquelle on
l'expédia en France sur le navire *Vera-Cruzana*.

Le lest de la *Sainte-Marie* ayant été complété au moyen de deux gabares de galets de rivière, le maître décédé fut remplacé numériquement par un noir de la Guadeloupe, le nommé Ierocca, provenant du navire la *Léonie* mouillé en rade.

Quant au matelot atteint de fièvre (1) compliquée de gastralgie et de diarrhée, il resta à bord et continua la campagne, de l'avis de M. le médecin Senelle et de M. H. Léger, médecin civil à la Pointe-à-Pitre.

La *Sainte-Marie* fit voile pour Matamoros le 24 novembre, quatre jours après son entrée en rade.

Les gabariers, de race noire, qui portèrent le lest à bord, n'ont pas été malades; ils vivent tous, ainsi que je m'en suis assuré.

Or, que doit-on conclure de ce qui précède ?...

Il est évident que si la *Sainte-Marie* avait eu le choléra dans ses flancs, les noirs qui lui apportèrent les quarante tonneaux de lest l'eussent tout d'abord contracté : cela n'a pas eu lieu !

Les employés de la marine qui ont manié les linges sales de Duveaux, auraient du également succomber à la suite de cette opération, de beaucoup plus dangereuse que la précédente : cela n'a pas eu lieu. J'ai déjà démontré jusqu'à quel point la contagion par les vêtements était à craindre.

On sera donc étonné de voir l'un des journaux de la Pointe-à-Pitre (2), publier cinquante jours après le départ de la *Sainte-Marie*, dans un article intitulé LA SAINTE-MARIE, les réflexions suivantes :

« Nous ne voulons certainement pas dire que ce soit ce

(1) Cet homme avait contracté ces fièvres intermittentes à la côte d'Afrique, elles dataient de quatre mois.

(2) Journal l'*Avenir*, numéro du 12 décembre 1865.

» navire qui a introduit le choléra à la Pointe-à-Pitre, une
» telle accusation est si grave, qu'elle ne peut se formuler
» qu'appuyée de preuves plus éclatantes que la lumière du
» soleil. Mais l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce
» navire a été bien malheureux et que les apparences sont
» terriblement accusatrices contre lui.

» *Les objets de literie ont été jetés à la mer pour éviter la*
» *contagion.* Ce qui est malheureux, c'est la déclaration faite
» par le capitaine au commis greffier, à la suite de laquelle
» celui-ci ne pût s'empêcher de dire tout haut :

» *Cet homme ne dit pas la vérité, il va nous jouer quelque*
» *vilain tour !*

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est le pressentiment de
» M. Dupont qui, voyant entrer en rade la *Sainte-Marie*, dit
» en présence de vingt personnes dont nous faisons partie :

» *Vous voyez ce navire, eh bien ! il nous apporte le choléra.*

» M. Dupont tombe une des premières victimes du fléau
» qui nous dévore (1).

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est que le pilote qui a con-
» duit la *Sainte-Marie* en rade est puni de 15 jours de fort
» (punition insuffisante pour infraction à son devoir).

» Ce qu'il y a de malheureux, c'est que jusqu'à l'arrivée de
» la *Sainte-Marie*, l'état sanitaire était des plus satisfaisants ;
» non-seulement dans notre ville, mais parmi les équipages
» du commerce présents sur rade et que quatre jours après,
» au moment même où le navire s'en allait, l'épidémie écla-
» tait, commençant par des lessivières qui auraient lavé,
» non le linge du malade décédé, mais du linge provenant

(1) J'ai déjà fait connaître l'erreur de cette assertion en donnant les détails de la mort de M. Dupont, décédé le 10 novembre.



» du navire et appartenant soit au capitaine, soit au second :
» ce fait est à éclaircir.

» Ce qu'il y a de malheureux, et c'est par là que nous ter-
» minerons, c'est la déclaration de la femme Zoé demeurant
» rue des Ripes, pleine de vie encore, déclaration de noto-
» riété publique au moment où nous écrivons et qui consiste
» à dire :

» Au moment de mourir, le nommé N... m'a avoué avoir
» reçu *deux cents francs*, pour avoir enterré pendant la nuit,
» au Morne-à-Savon, un matelot de l'un des navires mouil-
» lés en rade.

» Nous le répétons, toutes ces circonstances réunies ne
» prouvent pas que c'est la *Sainte-Marie* qui nous a apporté
» le choléra ; mais elles forment un faisceau d'apparences
» bien graves et qui demandent une enquête sévère. Nous la
» demandons hautement cette enquête, et il y a quelque
» chose qui la demande bien plus haut et bien plus fort que
» nous, c'est la voix de ces milliers de victimes du fléau, c'est
» la voix de ces milliers de familles qui pleurent leurs
» morts ! — A. VALLÉE. »

Si j'ai reproduit ces réflexions, écrites sous l'influence
d'une impression plus pénible que juste, c'est que, fidèle au
but que je me propose, *rechercher la vérité*, j'ai voulu du
même coup détruire cet échafaudage de faits, non justifiés
jusqu'à présent.

En effet, les objets de literie ont été jetés à la mer parce
que les habitudes du bord et la police de l'hygiène navale
l'exigent. Il n'y a donc pas lieu d'en incriminer le capitaine
qui n'a fait que son devoir et qui, par crainte exprimée dans
son rapport, n'a voulu que justifier le jet à la mer de la literie
du mort.

« Le greffier a déclaré n'avoir jamais tenu le langage que l'*Avenir* lui prête. Ce n'est, a-t-il déclaré à la commission d'enquête, que bien longtemps après que l'épidémie sévissait, que j'ai dit :

« Il ne serait pas impossible que ce fut ce navire qui nous eût apporté le choléra, car le capitaine avait un air qui ne me revenait pas. »

La femme Zoé a d'abord nié, lors d'un premier interrogatoire, les paroles qu'on lui attribuait. Mais, pressée par M. le Procureur impérial, elle a avoué que c'était une histoire de son invention, faite dans le but de se donner de l'importance, et dont elle n'avait pas soupçonné les conséquences.

M. le sous-commissaire Morau ayant fait appeler le gardien du cimetière du Morne-à-Savon, cet homme assura qu'il était de toute impossibilité qu'on enterrât quelqu'un de jour sans qu'il le sût : que de nuit, son chien, qu'il laisse libre, l'aurait averti, attendu qu'on ne creuse pas une fosse sans faire de bruit.

Le 19 décembre, l'*Avenir* publia encore une lettre de M. Pélissier de Montémont, ainsi conçue :

« Le 21 octobre, quatre noirs allèrent à bord de la *Sainte-Marie* pour demander du travail. Ils n'en trouvèrent pas, mais il leur fut envoyé par dessus le bord, un paquet de linge avec recommandation de le faire laver par une lessivière de la Pointe-à-Pitre.

« Ce paquet de linge fut remis à l'une d'elles et le lendemain celui qui l'avait porté mourait de l'épidémie.

« Quelques jours après, les trois autres étaient frappés également. — Quant à la lessivière, elle succomba une des

» premières et tout le monde sait qu'ensuite il mourait sept
» ou huit personnes subitement (1).

» Ce fut dans la source située au bas du morne du cime-
» tière que le linge fut lavé. — Celui qui le porta à la lessive
» a pour père un nommé Charles qui réside à la Pointe-à-
» Pitre, mais qui travaille en ce moment à la coupe des bois,
» sur l'habitation Lucadou, appartenant à M. Soulez.

» C'est cet homme qui a révélé ce fait ; il a été entendu par
» un de mes ouvriers qui me l'a rapporté et plusieurs fois
» affirmé. — A. P. DE MONTÉMONT. »

Mandé au parquet, le nommé Charles déclara être le
père de Tidor, le danseur de corde, mort le 23 octobre sur
le chemin du cimetière. — On lui a dit que son fils était
allé avec des amis à bord d'un navire mouillé en tête de
rade ; qu'on lui avait remis un paquet de linge sale pour le
donner à la femme Colas lessivière, morte depuis.

« Mon fils, ajouta Charles, devait retourner le soir au na-
» vire pour y faire une *barbe*, c'est-à-dire enterrer un hom-
» me mort, moyennant une certaine somme ; mais *tout cela*
» *m'a été raconté* et j'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans
» ce récit :

» Lorsque j'ai vu mon fils, il ne parlait plus. Quand on vint
» me prévenir à l'habitation qu'il était bien malade, je me
» mis aussitôt en route, et à mon arrivée il était mourant,
» ne pouvant plus me répondre, me reconnaissant à peine. »

(1) Chose remarquable, c'est qu'au plus fort de l'épidémie, l'hôpital de
la marine n'a perdu aucune lessivière. Ces femmes blanchissaient cepen-
dant tous les jours les draps de lit des cholériques décédés. — Une
seule infirmière nommée Zélie, est morte à cette époque, mais non pas
du choléra.

On a dit encore que le linge d'un matelot de l'équipage de la *Sainte Marie*, mort en rade, celui qu'on prétend avoir été inhumé clandestinement, avait été lavé par une blanchisseuse, qu'il avait d'abord communiqué le choléra à cette ouvrière, laquelle, au moment de mourir, aurait fait connaître cette circonstance à M. le curé de la Pointe-à-Pitre.

Voici, à cette assertion, une réponse extraite du rapport officiel du chef du service maritime de la Pointe-à-Pitre à M. l'ordonnateur (18 novembre 1865).

« Le linge du mort n'a pas été lavé, puisque tous ses vêtements ont été déposés au bureau de l'inscription maritime.
» M. le curé de la paroisse, qui a bien voulu me donner
» à cet égard quelques renseignements, m'a fait savoir qu'il
» n'avait jamais dit qu'une blanchisseuse administrée par lui
» à l'article de la mort, lui aurait fait connaître qu'elle attri-
» buait la maladie dont elle était atteinte au lavage du linge
» d'un matelot décédé en rade après quelques heures de ma-
» ladie. M. le curé, incidemment, et dans une conversation
» où il était question de la marche du fléau, a seulement dit
» que les parents de cette blanchisseuse lui auraient fait con-
» naître qu'elle était revenue chez elle malade après avoir lavé
» dans des bassins situés au pied du morne du cimetière.

» Les explications qui précèdent ne font donc que corro-
» borer, en tous points, mes premières déclarations. (Qu'il
» n'y a eu aucun décès en rade.)

» Il est d'ailleurs établi que le fléau qui décime la popula-
» tion a pris justement naissance dans les quartiers soumis
» à l'influence des miasmes provenant des mares fétides qui
» existent principalement dans la partie des boulevards com-
» prise entre la route du cimetière et le pont des Abymes.
» Les premiers cas de la maladie se sont donc déclarés chez

» les individus habitant ou séjournant dans ce rayon, et on
» s'explique, dès lors, que les laveuses qui y passaient une
» grande partie de leurs journées aient été les premières at-
» teintes. (*Gazette officielle* du 8 décembre 1865.) »

On le voit, l'histoire du linge et celle de l'inhumation clandestine ne peuvent être prises en sérieuse considération : elles sont des plus hypothétiques.

Il a été prouvé que le linge sale du mort se trouvait compris parmi les effets renfermés dans le coffre déposé au bureau de la marine et expédié en France.

Quant à l'inhumation clandestine, comment admettre que le capitaine de la *Sainte-Marie* ayant à se rendre coupable de ce fait, dont il ne pouvait ignorer la gravité, ait eu la pensée de prendre pour complices des noirs inconnus, témoins qu'il laissait à la Guadeloupe, alors qu'il lui eût été si simple de recourir à son équipage et de faire immerger le cadavre en dehors des passes ?...

A ces réfutations, il est nécessaire d'ajouter le document qui va suivre, que publia la *Gazette officielle* de la Guadeloupe le 6 avril 1866.

GOUVERNEMENT DE LA GUADELOUPE

« L'admission en libre pratique dans le port de la Pointe-à-Pitre du navire la *Sainte-Marie*, a été le sujet de polémiques qui ont imputé à ce navire l'introduction du choléra à la Guadeloupe, et ont cherché à rendre l'honorable maire de cette ville, responsable de ce malheur. L'administration a déjà déclaré, et elle déclare de nouveau que, en aucun cas, une semblable responsabilité ne pouvait peser sur le maire de la Pointe-à-Pitre qui, en donnant l'entrée, comme président

de la commission sanitaire et conformément aux conclusions du médecin arraisonneur, n'a fait qu'exercer une délégation consacrée par une pratique constante, tolérée par l'autorité et reconnue par la justice. Une enquête minutieuse a été d'ailleurs ouverte sur les allégations qui incriminaient la *Sainte-Marie*. Aucune de ces allégations, ayant quelque gravité, n'a été confirmée jusqu'ici.

» Un nouveau document vient d'être ajouté au dossier de cette enquête. On attachait avec raison une réelle importance à savoir dans quelles conditions de santé la *Sainte-Marie* avait poursuivi son voyage : c'est ce que fait connaître une communication officielle de M. le vice-consul de France à Matamoros. En publiant cette lettre par l'ordre de M. le gouverneur, il n'est pas inutile de rappeler que la *Sainte-Marie*, arrivée à la Pointe-à-Pitre le 20 octobre dernier, en est repartie le 24 et qu'elle y a renforcé son équipage d'un matelot créole.

» Nul n'ignore les graves événements politiques auxquels fait allusion la lettre dont il s'agit.

» Quoique ce document semble pérennitaire, les informations continuent, et si elles modifient dans un sens quelconque l'état présent de la question, elles seront immédiatement rendues publiques. »

Voici la lettre de M. le vice-consul de France à Matamoros :

• Matamoros, 15 février 1866. •

» Monsieur le gouverneur,

» Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez
» fait l'honneur de m'adresser le 12 décembre 1865, laquelle
» par suite des coups de vents du nord, qui n'ont cessé de

» battre la rade de Bagdad, et par conséquent ont empêché
» toutes communications, ne m'est parvenue que le 8 de ce
» mois.

» Depuis le 11 novembre, le navire *Sainte-Marie*, capitaine
» Moufflet, était en rade. A son arrivée, tout l'équipage, me
» disent les consignataires (je n'étais pas à Matamoros à l'épo-
» que), était dans de bonnes conditions de santé.

» Quant à des précautions de quarantaine, c'est chose pres-
» que inconnue à Matamoros. Il faut une série de cas de mor-
» talité pour qu'on y ait recours, et je ne sache pas que,
» depuis l'arrivée à Bagdad de la *Sainte-Marie*, il y ait eu, ni
» dans cette place, ni à Matamoros, plus de décès par suite
» de maladie du genre de celles dont les symptômes me sont
» signalés dans votre lettre, que d'habitude.

» Les consignataires, enfin, n'ont point été informés, et
» ne pensent pas qu'il y ait eu à bord aucun cas de maladie
» durant le séjour en rade.

» Je ne puis, monsieur le gouverneur, vous fournir de plus
» amples ou de plus précis renseignements. Le capitaine
» Moufflet, fatigué sans doute de son long séjour en rade, a
» profité des tristes événements de Bagdad, pour partir sans
» se faire expédier ni en douane, ni au consulat, et j'ai dû
» renvoyer ses papiers de bord à Son Excellence M. le minis-
» tre de la marine.

» Veuillez agréer, M. le gouverneur, l'assurance de tout
» mon dévouement.

» *Le vice-consul de France,*

» Signé : CH. FROSSARD. »

Les nouveaux renseignements ci-après, publiés dans le
numéro du 25 mai de la *Gazette officielle* de la Guadeloupe,

levant tous les doutes au sujet de la *Sainte-Marie*, il est indispensable de les reproduire textuellement.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SAINTE-MARIE ET LA
VERA-CRUZANA.

- » L'administration s'empresse de donner de la publicité au
- » document ci-après, joint à une dépêche de Son Excellence
- » le ministre de la marine et des colonies, du 20 avril 1866.
- » C'est le résultat des investigations auxquelles l'adminis-
- » tration de la marine, à Bordeaux, s'est livrée, à la demande
- » de l'administration de la Guadeloupe, sur les faits de la
- » navigation du navire la *Sainte-Marie* et de l'état sanitaire
- » de son équipage, depuis le départ de Bordeaux jusqu'à son
- » départ de Bagdad (Mexique). »

Demandes de l'administration de la Guadeloupe.

» Comment a été formé l'armement à Bordeaux du navire la *Sainte-Marie*? Est-ce par des marins de Bordeaux et de la circonscription, ou par des hommes venus d'autres points où régnait le choléra ?

» Deux matelots de ce navire étaient de Marseille, (les nommés Millo et Gallisthy) : sont-ils venus de Marseille à Bordeaux, à l'effet de s'embarquer sur la *Sainte-Marie*, au moment de l'armement, ou avaient-ils une autre provenance? Enfin depuis quand étaient-ils à Bordeaux ?

» *Réponses de l'administration maritime de Bordeaux.*— Le navire la *Sainte-Marie*, capitaine Moufflet, a été armé à Bordeaux, le 12 septembre 1865.

» Son équipage se composait de 10 personnes, qui appartenaient aux localités ci-après, savoir :

Bordeaux.....	1
Pauillac.....	1
Blaye.....	3
Marseille.....	2
Dinan.....	1
Binic.....	1
Pau. (le cuisinier)...	1
Total.....	<hr/> 10

» Les nommés Millo (Joseph) et Gallisthy (Oreste-Paulin), marins du quartier de Marseille, n'arrivaient point de cette ville, lors de leur embarquement sur la *Sainte-Marie*.

» Embarqués au Havre, le 7 juin 1865, sur le navire le *Palmier*, ils en avaient été débarqués à Bordeaux, le 7 septembre, et avaient immédiatement contracté un nouvel engagement pour la *Sainte-Marie*.

» D. — Le choléra régnait-il à Bordeaux ou dans les environs, même à l'état sporadique, lors de l'armement et du départ de la *Sainte-Marie*, contrairement à ce que constatait la patente de santé *nette* dont il était pourvu ?

» R. — Le choléra ne régnait point à Bordeaux, lors de l'armement de la *Sainte-Marie*. Il n'y a régné ni avant ni après, même à l'état sporadique.

» Pendant toute l'année dernière, la santé publique a été aussi satisfaisante que possible.

» D. — Ce navire est-il entré à Bordeaux, ou y a-t-on eu des nouvelles de sa traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros ?

» Quelles ont été les circonstances de cette traversée ?

» Le choléra a-t-il régné à bord et y a-t-il fait des victimes ?

» A quelle particularité a-t-on attribué cette épidémie à bord ? n'a-t-on pas regardé comme une des causes ou comme la seule cause du mal l'embarquement à la Pointe-à-Pitre, d'un marin du pays, remplaçant un autre décédé dans la traversée de Bordeaux à la Guadeloupe ?

» R.— La *Sainte-Marie* est encore en cours de voyage ; mais, par un singulier concours de circonstances, je n'en ai pas moins eu ses papiers entre les mains.

» En effet, ce navire ayant été obligé de s'éloigner momentanément de la rade de Matamoros, par suite d'un coup de vent, le consul de France, qui ne comptait plus, à ce qu'il paraît sur son retour, s'est empressé d'adresser au ministre le rôle d'équipage et le journal du bord, déposés dans sa chancellerie, et ces deux documents m'ont été transmis, par dépêche du 17 mars (inscription maritime) à laquelle j'ai répondu le 28 du même mois.

» Or, j'ai pu constater ainsi que personne n'était mort à bord pendant la traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros, et je ne saurais supposer que la moindre épidémie ait sévi sur l'équipage après avoir lu ce qui suit dans le journal du bord.

» Je suis parti de la Guadeloupe le 23 octobre 1863, suivant ma navigation pour Matamoros ; arrivé sur cette rade le 11 novembre sans événement remarquable.

» D. — Comment le capitaine Moufflet a-t-il rendu compte à son armateur de sa relâche à la Pointe-à-Pitre et de la mort d'un de ses hommes en mer ?

» Sur quels besoins a-t-il motivé cette relâche ?

» A quelle affection a-t-il attribué ce décès ?

» Dans le cas où la *Sainte-Marie* serait rentrée à Bordeaux, quelles sont les indications de son journal, quant à sa relâche à la Pointe-à-Pitre ; à la mort du maître d'équipage Duvieux, le 9 octobre ; à l'état d'un autre homme de l'équipage, qui était malade à l'arrivée à la Pointe-à-Pitre ?

» Qu'est devenu ce dernier après le départ de la Pointe-à-Pitre ; s'est-il rétabli ; a-t-il succombé, et à quelle maladie ?

» R. — Les motifs de la relâche de la *Sainte-Marie* à la Pointe-à-Pitre sont exposés comme suit dans le journal du bord et dans une lettre du 24 octobre, adressée à M. Granval, armateur du navire. »

Journal du bord.

« Navigué sans événements remarquables jusqu'au 27 septembre. Vent Ouest, cap au S.-S.-O. ; toutes voiles dessus.

» Le navire incline beaucoup et me donne des inquiétudes.

» Serré les perroquets et amené les volants ; le 28, le vent cesse et passe à l'Est. Mis le cap à l'Ouest, vent arrière et continué mon droit chemin jusqu'au 9 octobre. Latitude Nord, 19 degrés ; longitude Ouest, 35 degrés, où le maître d'équipage est mort. Le 10, jeté le cadavre à la mer ; continué ma navigation, et reconnaissant l'impossibilité de continuer mon voyage sans compromettre la sûreté de mon navire et des hommes qui sont à bord, fait route pour la Pointe-à-Pitre, pour y prendre une quarantaine de tonneaux de lest.

» A onze heures, aperçu la Désirade et mouillé à la Pointe-à-Pitre, le 20, à huit heures du matin. »

Lettre à M. Granval.

« Pointe-à-Pitre, le 24 octobre 1865.

» Je suis ici depuis le 20 octobre, pour y faire du lest. Je ne pouvais continuer mon voyage sans compromettre le navire et notre propre vie.

» La *Sainte-Marie* se couchait d'une manière épouvantable, ce qui me donnait beaucoup d'inquiétude. Obligé de serrer mes perroquets, d'amener mes volants; malgré cela j'ai continué ma navigation, en surveillant le navire avec beaucoup de soin. Voyant l'impossibilité de continuer, et me trouvant en position de relâche, j'ai consulté mon équipage sur le parti à prendre, et alors tous, d'un commun accord, ont décidé de relâcher. Immédiatement j'ai fait route pour la Guadeloupe, le lieu le plus proche pour prendre du lest. J'ai embarqué quarante tonneaux de lest.

» Monsieur Granval, j'ai perdu mon maître d'équipage, Duveaux (Jean), d'une fluxion de poitrine.

» Veuillez, je vous prie, vous charger de cette affreuse nouvelle, en la faisant annoncer à sa dame par l'entremise de M. le curé de Plassac, près de Blaye. »

« L'embarquement du lest se trouve constaté, en outre, par un compte transmis à M. Granval et ainsi conçu :

» Doit le navire *Sainte-Marie*, à Rousseau frères et Cie, embarquement de deux gabares lest, ci..... 200 fr.

» Acquitté au compte, ce jour 24 octobre 1865.

» Signé : P. P. VIGNEAU fils. »

« Le marin qui se trouvait malade lors de l'arrivée de la *Sainte-Marie* a reçu des soins du docteur Léger, dont la note pour honoraires porte :

» Doit le navire *Sainte-Marie* à M. Léger, docteur-médecin, une visite faite à bord, le 21 octobre, à un homme atteint de fièvres intermittentes avec embarras gastro-intestinal, ci..... 10 fr.

» Pour acquit, signé : H. LÉGER. »

« D'après le rapport fait par le capitaine Moufflet à son arrivée à Matamoros, tout prouve ce semble, d'une façon péremptoire, que l'indisposition du marin arrivé malade à la Pointe-à-Pitre, n'a eu aucune espèce de suite.

» D. — On parle de passagers qui seraient morts du choléra à bord, dans la traversée de la Pointe-à-Pitre à Matamoros.

» Comment expliquer ce fait et le concilier avec la non-inscription de passagers sur le rôle d'équipage, ni à Bordeaux, ni à la Pointe-à-Pitre; y aurait-il eu infraction aux dispositions du décret du 19 mars 1852 ?

» R. — Le capitaine Moufflet s'étant fait expédier régulièrement à la Pointe-à-Pitre, je ne puis pas croire qu'il ait embarqué clandestinement des passagers.

» Dans tous les cas, il n'y aurait trace du fait ni sur le rôle d'équipage, ni sur le journal du bord.

» En résumé, mon opinion est qu'il n'est rien survenu à bord de la *Sainte-Marie* de nature à justifier les suppositions de l'administration de la Guadeloupe.

» Bordeaux, le 6 avril 1866.

*Le commissaire général, chef du service
de la marine,*

» Signé : AUTRAN. »

« Il résulte en outre d'une lettre du 28 mars dernier, adressée à M. le commissaire général de la marine, à Bordeaux, par le capitaine du trois-mâts *Vera-Gruzana*, navire à bord duquel a été placé le sac du marin mort sur la *Sainte-Marie* (le maître d'équipage Duveaux), que, depuis son départ de la Pointe-à-Pitre pour Saint-Thomas, le 3 novembre 1865, jusqu'à son retour à Bordeaux, effectué le 22 mars, après un séjour de plus de deux mois sur la rade

- » de Jackmel (Haïti), personne de son équipage n'a été atteint
 - » de maladie pouvant donner quelque crainte de contagion.
- » (Gazette officielle du 25 mai 1866.) »

Comme on le voit, la *Sainte-Marie* est désormais complètement hors de cause, et il est impossible de lui attribuer l'importation du choléra à la Pointe-à-Pitre.

Ne pouvant établir la culpabilité de ce navire, on incrimina la *Virginie*.

Partie de Marseille, le 29 août, la *Virginie*, capitaine Mony (Jacques), avait treize hommes d'équipage. Elle mouilla le 9 octobre à la Pointe-à-Pitre, après quarante-deux jours de mer, et resta trente jours en rade, sans avoir eu un seul homme malade.

Elle appareilla le 8 novembre pour la Martinique, sans que nul ne songeât à suspecter ce navire de contagion.

Le soupçon ne se manifesta que lorsque l'inocuité de la *Sainte-Marie* commença à faire naître le doute dans les esprits. On attribua alors l'importation cholérique aux ballots de lainages apportés par la *Virginie*, on assura même que c'était à l'usage de deux descentes de lits venues par ce navire que M. Dupont avait dû sa mort.

Des plus scrupuleux renseignements que j'ai pris sur ce navire, il résulte que pas un homme de la *Virginie* n'a été indisposé pendant le déchargement.

Les noirs qui ont travaillé à bord, les gabariers qui ont conduit à terre les marchandises, ont tous joui de la même immunité. C'étaient certainement tous ces hommes qui devaient succomber les premiers : — Cela n'a pas eu lieu.

Les négociants auxquels appartenaient les ballots d'effets en laine (casaques, chemises, caleçons, paletots, bonnets,

etc., etc.,) m'ont assuré que ces marchandises n'avaient occasionné aucun malaise parmi les nombreux acheteurs.

MM. Ferret, Sabourdin, Frésia et Bachet, ont non-seulement vendu ces effets, mais ils en ont fait porter à leurs domestiques *noirs* qui s'en sont très-bien trouvés.

M. Cécile Espagnet, de Marie-Galante, déclare que ces effets de laine arrivés à temps, ont préservé au contraire beaucoup de gens du froid et de l'humidité de la saison, du choléra très-probablement.

Quant aux tapis de M. Dupont, ce sont trois descentes de lit. Elles ont été déballées le 11 octobre, dans le magasin de son beau-frère (M. Raby), où elles sont restées une couple de jours étendues sur les comptoirs, maniées et remaniées par les allants et venants. M. Dupont en était possesseur depuis vingt-huit jours, lorsqu'il se trouva atteint des premiers symptômes de la maladie qui l'a si rapidement enlevé à toutes ses affections. Les tapis n'ont donc exercé sur M. Dupont aucune pernicieuse influence, pas plus que sur M^{me} Chardon, sa fille, qui n'a jamais été atteinte du choléra, ainsi qu'on en a encore répandu le bruit. L'indisposition nerveuse dont cette dame a été prise par suite des émotions qu'elle ressentit de la mort de son père, n'a pas duré.

En résumé : la *Virginie* a fait voile le 8 novembre pour la Martinique, alors que le fléau régnait à la Pointe-à-Pitre depuis seize jours. Elle est restée quinze jours en quarantaine dans cette île, sans avoir eu de malades à bord et sans laisser dans cette colonie le plus petit germe de l'épidémie de la Guadeloupe.

La cause de ce navire n'est-elle donc pas de nouveau complètement gagnée?...

Quelle raison invoquera-t-on maintenant ? Il faut absolu-

ment démontrer l'importation du fléau à la Pointe-à-Pitre, puisqu'on dit que partout où apparaît le choléra, il y a été importé.

On accusa les paquebots !

Une seule observation suffit pour démontrer le peu de valeur de cette nouvelle assertion. L'épidémie, dans ce cas, eût en effet tout d'abord éclaté à Saint-Thomas où à la Martinique, colonies dans lesquelles les paquebots français font aux Antilles leur première escale.

C'est dans ces colonies que s'opère le déchargement des marchandises et des malles destinées à la Guadeloupe. Leur transbordement sur les vapeurs inter-coloniaux, s'effectue par les *noirs*, aidés de matelots européens.

Les marchandises se trouvant dans la cale du paquebot, c'est le même air qui les pénètre pendant tout le voyage. Or, les équipages de tous les bâtiments de la ligne des Antilles ont à cette époque joui de la plus complète immunité. Il faudrait, en vérité, avoir eu bieu du malheur, pour que les colis expédiés à la Guadeloupe, se soient trouvés être les *seuls contaminés* de tout le chargement : ce qui n'est pas admissible.

Dans toutes les raisons alléguées en faveur de l'importation, je ne vois donc qu'autant d'hypothèses.

Certainement il est très-regrettable que l'apparition d'un choléra endémique et localisé aux alentours du Canal-Vatable, ait coïncidé avec celle du choléra épidémique en Europe. Mais, si l'affection pernicieuse cholériforme qui annuellement sévit sur les bords du Canal-Vatable, ainsi que je le démontrerai bientôt, est devenue spontanément infectieuse, si elle a revêtu un caractère épidémique aussi terrible, ne

faut-il pas en rechercher la cause dans les conditions climatiques toutes nouvelles qui se produisirent depuis quelques années à la Guadeloupe, et voir si ces causes n'ont pas été de nature à changer la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre?...

VII

LE CHOLÉRA PEUT-IL NAÎTRE SPONTANÉMENT A LA POINTE- A-PITRE SOUS DES INFLUENCES HYGIÉNIQUES, TELLU- RIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES ANORMALES ?...

L'épidémie de 1704 à la Martinique. — Cas de choléra sporadique constatés à la Pointe-à-Pitre. — Causes hygiéniques et telluriques prédisposantes, causes occasionnelles. — Le Canal-Vatable, son insalubrité actuelle, le sang de l'abattoir. — Causes météorologiques, l'ouragan du 6 septembre 1865, ses phénomènes électriques, son influence sur l'évolution spontanée du fléau.

On lit dans l'ouvrage du R. P. Labat, de l'ordre des frères prêcheurs, qu'en 1704, à la Martinique, une maladie extraordinaire se déclara sur les bestiaux (chevaux, bœufs, moutons, cabrits) et qu'elle tomba ensuite sur les nègres (1).

- « Nous perdîmes vingt-sept noirs en huit mois dit le P.
- » Labat ; nous ne fûmes pas les plus maltraités.
- » D'autres habitants en perdirent bien plus que nous et,
- » un, entre les autres, qui en avait plus de soixante, les
- » perdit réellement tous, sans qu'il lui en restât un seul.

(1) Voyages aux Isles d'Amérique, par le R. P. Labat, de l'ordre des frères prêcheurs, T. 8. Chap. XI, page 248, nouvelle édition. MDCCLII.

» Je fis ouvrir quelques-uns de ceux qui étaient morts
» chez nous; l'on y trouva les mêmes symptômes que l'on
» avait trouvé dans tous ceux qui étaient morts dans les
» autres quartiers de l'isle; c'est-à-dire, le foie, les poulsmons
» et les intestins secs et retirez comme du parchemin grillé
» et le reste dans son état ordinaire.

» Il y en a qui furent emportez dans huit ou dix heures,
» d'autres languirent cinq ou six jours et les autres mouru-
» rent avec d'étranges convulsions.

» Je n'ai point connaissance qu'il en soit échappé un seul
» de tous ceux qui furent attaquez de ce mal.

» Il ne passa pas aux blancs.— Si cela était arrivé, je crois
» qu'il eût emporté tous les habitants qui sont, généralement
» parlant, d'une complexion bien moins forte que les nègres.

Le R. P. Labat attribue cette maladie extraordinaire à l'intempérie de l'air, de même que le mal de Siam (la fièvre jaune).

Il est très-probable qu'il a dû se passer bien des faits de même nature, depuis la relation saisissante du P. Labat, faits qui ne permettent pas la moindre ambiguïté sur la nature de la maladie et ce qui s'est passé de nos jours. On sait, en effet, aujourd'hui, qu'il existe une grande analogie entre les symptômes, les lésions, le mode de propagation du choléra et le typhus contagieux des bêtes à cornes. L'épizootie qui a sévi en Angleterre et en France en 1863 l'a prouvé. Cette analogie est si grande, que M. Decroix, premier vétérinaire de la garde de Paris, a cru devoir engager les médecins et les vétérinaires à rechercher si les connaissances acquises et les découvertes qui seront faites en vue de combattre le

typhus des bêtes à cornes, ne pourraient pas être utilement appliquées pour combattre le choléra. (1)

Chaque année de nombreux cas de cholérines, même des cas de choléra sporadique, sévissent à la Pointe-à-Pitre. Le tableau nosologique des hôpitaux en est une preuve, mais ce n'est pas là seulement que des faits de cette nature se sont montrés, et les observations médicales qui vont suivre le prouveront d'une manière irrécusable.

Ayant étudié le choléra à Paris en 1832, M. le docteur de Montmédan crut reconnaître dans la commune de Sainte-Rose où il exerçait la médecine, plusieurs cas de choléra sporadique, de 1834 à 1848. Il fut tellement convaincu de la présence de ce fléau dans la commune, qu'il fit hâter les inhumations afin, dit-il, *d'éviter la contagion*. Or, ce choléra de Sainte-Rose, dit le docteur Diavet, son successeur, n'était autre que la *fièvre algide cholériforme* actuelle, que M. Montmédan prit alors pour le fléau indien !...

En 1838, plusieurs cas de cholérines mortelles se montrèrent encore à la Basse-Terre.

De 1856 à 1864, M. le docteur Diavet recueillit dix nouvelles observations de fièvre algide cholériforme.

Ce médecin cite, entre autres, M. Saint-Hilaire qui, au mois d'octobre 1859, fut atteint de vomissements rizacés, de diarrhée blanche, de refroidissement avec pouls filiforme. Il avait la face crispée, une cyanose légère, des crampes ; ce malade vit encore.

Le 29 décembre 1862, le docteur Granger, le doyen du corps médical de la ville, fut appelé par le sieur Samin

(1) Brochure in-8°, 20 pages, Pillet fils, 1866, Paris — par Decroix, Vétérinaire en premier, à la garde de Paris.

(Léonce), atteint de vomissements et de diarrhée rizacée, de crampes, de sueurs froides et visqueuses : ce malade vit encore.

En 1863, le docteur Demay perdit madame Coro, atteinte de tous les accidents du choléra.

Le 4 juillet 1864, il régna au Lamentin, à Sainte-Rose et dans les environs, une épidémie qui, au dire du docteur Diavet, fut des plus meurtrières. Elle était caractérisée par tous les symptômes du choléra et la mort arrivait en quelques heures ; on compta 43 victimes dans la classe noire.

Le 27 décembre 1864, le docteur Henri Léger fut appelé au milieu de la ville (rue de l'Eglise), chez le nommé Caniquit, bijoutier, âgé de 43 ans. Cet homme, atteint depuis huit jours de fièvres intermittentes, venait d'être subitement pris d'une fièvre algide cholériforme à laquelle il succomba en quatre heures.

Le 17 mai 1863, M. le docteur Descorps soigna, sur la route de Darboussier, appelée encore chemin de la Source, M^{me} Louisy (Mathieu), épouse de l'ex-représentant du peuple en 1848. M^{me} Louisy (Mathieu), âgée de 45 ans, était atteinte d'algidité, de sueurs visqueuses, de diarrhée incoercible blanche et rizacée ; sa figure était hippocratique et elle mourut au bout de trois jours. — Le docteur Descorps déclara, dès cette époque à M. Louisy (Mathieu), que sa femme venait de succomber à une cholérine.

En juillet 1863, le nommé Pamphile, brigadier de police du Lamentin, tomba malade, présentant tous les symptômes du choléra. Après lui avoir donné des soins, sa belle-mère succomba de la même affection. (Observation du docteur Diavet.)

Le 9 août 1863, le docteur Henri Léger perdait sur le

chemin de la source, presque en face de la demeure de madame Louisy (Mathieu), le nommé Séraphin, âgé de 30 ans, ouvrier mécanicien, après avoir présenté des évacuations cholériques ainsi que les autres symptômes du choléra.

Le 12 août 1865, la femme Louisiette, demeurant à la Petite-Terre, près du canal, soignée par le docteur L'Herminier père, guérissait d'une affection cholériforme.

Les symptômes cholériques observés chez la femme Louisiette étaient tellement caractérisés, dit le docteur L'Herminier, qu'en sortant de chez sa malade il ne put s'empêcher de dire à madame Hilaire Thionville : « Si nous avions le choléra à la Guadeloupe, je pourrais certifier que j'en possède un cas des plus certains. » Cette maladie se termina par une péritonite et Louisiette vit encore (1).

Le 15 août 1865, mourait dans la rue du Bouchage (quartier de la Source), la nommée Corine (Anne-Marie), âgée de 27 ans, des suites d'une fièvre algide cholériforme. (Docteur Descorps.)

Le 3 septembre 1865, Nicolas Jonas, vieillard de 65 ans, demeurant au faubourg de Nozières, fut pris à 8 heures du soir, à la suite d'une violente contrariété qu'il éprouva dans la journée, de diarrhée rizacée, de vomissements, d'algidité, de sueurs visqueuses et mourut à 2 heures du matin. (Observation du docteur Descorps.)

(1) Le docteur L'Herminier père (Ferdinand-Joseph), est mort le 12 décembre 1866, à l'âge de 64 ans. La Guadeloupe a perdu en lui un savant distingué, un homme de bien, un de ses enfants les plus chers.

Je dois encore une marque de mon plus vif regret à M. Pierre-Mathieu Guesde, auquel j'avais dédié ce livre. Guesde est mort le 3 janvier 1867, encore jeune. Artiste de mérite, il avait un cœur dévoué, une âme d'élite; la Guadeloupe a également très-vivement ressentie cette perte.

Le 6 septembre 1865, Alcide Charron, âgé de 36 ans, mourait de fièvre algide cholériforme, rue des Aymes. (Observation du docteur Descorps.)

Le 8 septembre 1865, le docteur Lauriat, m'a-t-on assuré, constatait deux cas de choléra véritable à Marie-Galante. (Ile voisine de la Guadeloupe.)

En 1865, dans les premiers jours d'octobre, l'aumônier de l'hospice Saint-Jules prévint le docteur Loyseau, l'un des praticiens distingués de la Pointe-à-Pitre, qu'il avait vu mourir dans le faubourg des Aymes et près du Canal-Vatable, huit malades sur onze, d'une affection qui lui avait paru être le choléra (1).

Le 11 octobre 1865, Pauline Rozor, âgée de 43 ans, réceuse chez M. L'herminier, père, mourait à l'hospice Saint-Jules, d'une affection cholériforme, après deux jours de maladie.

Enfin, du 1^{er} au 11 octobre, le docteur Loyseau perdit douze malades de fièvres cholériformes, sur le chemin du cimetière. La dernière fut Pauline dont je viens de parler. Après avoir mangé de la morue, de la farine de manioc et bu de l'eau, cette femme se coucha le 9, bien portante. Subitement prise de diarrhée pendant la nuit, de vomissements, enfin d'algidité et de crampes, elle fut transportée à l'hospice Saint-Jules où elle succomba le 11, avant le jour.

En présence de faits émanants de sources aussi authentiques, est-il possible de mettre en doute l'existence des cholérines mortelles et d'un *choléra sporadique* à la Guadeloupe depuis 1834, c'est-à-dire, depuis *trente-trois ans* ?

(1) Par un décret du 7 juillet 1866, M. Loyseau (Sainte-Croix), a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Or, si ce choléra sporadique sévissait en 1865, et six mois avant l'arrivée à la Pointe-à-Pitre de la *Virginie* et de la *Sainte-Marie*, d'où provenait-il donc?...

Localisé jusqu'alors aux environs du Canal-Vatable et des marais saumâtres qui l'avoisinent, n'a-t-il pu, du caractère endémique qu'il avait toujours présenté, devenir tout à coup infectieux, épidémique, sous l'empire d'une climatologie anormale?... Qu'y a-t-il d'extraordinaire à un fait aussi simple?

En consultant l'histoire des maladies on reconnaît chaque jour qu'un grand nombre d'entr'elles se sont successivement montrées dans tel ou tel point du globe, à l'état sporadique et essentiellement transitoires d'abord, puis à l'état permanent : Simples hôtes, elles ont pris droit de cité. Les tièvres graves, les fièvres éruptives : rougeole, scarlatine, variole, Syphilis, etc., sont dans ce cas.

Le choléra qui, jusqu'en 1781, ne s'était jamais montré sur les bords du Gange qu'à l'état sporadique, y règne aujourd'hui à l'état épidémique.

La fièvre bilieuse néphrorragique, improprement nommée *fièvre jaune des créoles* (fièvre bilieuse hématurique), ne faisait pas de victimes parmi la race blanche des Antilles avant 1838.

Le choléra existant donc à l'état sporadique à la Pointe-à-Pitre, je dois examiner si des causes hygiéniques, telluriques et météorologiques anormales n'ont pu en 1865, être de nature à lui faire acquérir un caractère épidémique et infectieux.

Quand on considère les mauvaises conditions hygiéniques et telluriques dans lesquelles vit une partie de la population des faubourgs de la Pointe-à-Pitre, il devient impossible de nier



les nombreuses causes prédisposantes et occasionnelles qu'elle offre au miasme cholérique.

De même que dans l'Inde, on a observé que le choléra sévissait principalement aux époques de l'année où des nuits très-froides succèdent à des journées très-chaudes; des conditions semblables ont de même engendré le choléra sporadique chez les riverains du Canal-Vatable.

C'est, en effet, aux mois de novembre et de décembre qu'apparaissent les fièvres graves avec toutes leurs nuances ainsi que les affections des voies digestives. Ces mois amènent d'humides et fraîches nuits, de brusques transitions de température contre lesquelles les noirs, naturellement insoucians, ne se précautionnent jamais. Habités à négliger l'hygiène la plus élémentaire, ils se couchent sur un plancher disjoint, peu ou pas vêtus. Aussi les vents de Nord de cette saison leur sont-ils toujours funestes et, passés en proverbe, on entend dire : *Vents de Nord, vents de Mort!*

A Paris, on a remarqué que les habitations situées sur les parties basses et humides avaient offert beaucoup plus de malades et de morts que les parties sèches et bien aérées. Il en a été ainsi à la Guadeloupe où la mortalité a exercé ses plus grands ravages, dans les cases basses, étroites, très-chaudes dans la journée et au contraire très-froides la nuit, mal closes quelles sont généralement.

Situées sur le chemin de la source ou de Darboussier, sur la route qui mène au cimetière, ces cases sont établies au-dessus de flaques puantes. Sous le plancher de plusieurs d'entr'elles, à peine isolé du sol, vivent des canards et des cochons. Les habitants répandent encore aux alentours de ces demeures, les détritns de leur nourriture : des têtes de poisson cru, des intestins de volailles, des légumes, même

de l'urine et leurs matières fécales. C'est donc au-dessus de ces bourbiers, sans cesse fouillés par les animaux dont j'ai parlé, que vivent des familles nombreuses.

Entassés en grand nombre dans ces demeures insalubres, les noirs peuvent-ils échapper à l'absorption des miasmes ? Cette agglomération n'est-elle pas, au contraire, de nature à porter à son *summum* de développement, la réceptivité de ces effluves mortelles ?

Qu'un cas de choléra sporadique vienne à se produire dans ces cases, ne sera-t-il pas la conséquence toute naturelle de la putréfaction des matières animales dans les eaux croupies et saumâtres qui séjournent sous la maison ? — Qu'arrivera t-il ensuite ? . . .

La fermentation des déjections alvines va développer le virus cholérique, et cette unique faute suffira pour embraser toute la colonie : c'est ce qui a eu lieu !

Lorsque M. Saint-Clair Jugla, maire par intérim de la Pointe-à-Pitre, guida la commission chargée d'aller faire comprendre aux habitants de la route du cimetière, le danger auquel ils s'exposaient en restant dans ces parages, ne trouva-t-il pas tous ces pauvres gens entassés dans une chambre étroite et autour d'un cadavre déjà en putréfaction ?... On voyait en effet, *trente* ou *quarante* personnes plongées dans la douleur, au milieu des émanations infectieuses des déjections de la victime, ne voulant pas sortir, ne songeant plus au danger des miasmes qu'elles respiraient. — Ceux qui firent usage des linges ou de matelas empreints de ces déjections furent rapidement emportés par la maladie.

Pettenkoffer et Delbrück ont démontré en effet, que « *ce* » sont les déjections des individus infectés de virus cholérique

» qui, probablement toujours et certainement le plus souvent
» servent à transmettre le choléra à d'autres individus. »

« Un grand nombre de faits jusque là obscurs et en apparence contradictoires, se trouvent expliqués par cette découverte importante. Un seul individu infecté de virus cholérique et chez lequel les phénomènes d'intoxication peuvent ne consister qu'en une diarrhée simple, non dangereuse pour lui, peut transporter la maladie dans un lieu jusque-là épargné. Le malade peut continuer de voyager et se trouve bientôt délivré de sa diarrhée, mais dans le cabinet où il a satisfait ses besoins, sur son passage, il laisse une substance qui peut devenir la source d'une épidémie meurtrière. On comprend alors pourquoi les épidémies de choléra ne suivent pas une direction déterminée dans leur migration, pourquoi elles suivent toujours les grands chemins de communication, plutôt que la direction des vents.

« Dans les agglomérations, les maisons et les rues où habitent des cholériques sont les lieux les plus exposés, parce que généralement on verse les déjections dans les fossés, sur la rue ou dans les rigoles. » (Niemeyer, T. 2. P. 732, Ed. 1866).

Tous les essais qui ont été tentés pour inoculer le choléra soit avec le sang, avec les larmes, la sueur, la salive, les déjections alvines fraîches ou toute autre humeur, ont été complètement infructueux. Ce n'est qu'à la suite de la fermentation des selles cholériques, que le virus s'est développé et que la mort a foudroyé ceux qui en ont absorbé les miasmes.

A son début, le fléau a donc atteint la classe la moins aisée des faubourgs de la Pointe-à-Pitre, surtout les riverains du Canal-Vatable, ceux dont les cabanes avoisinent les flaques

du bas du morne du cimetière. Les privations que subissent ces malheureux, leur misère, leurs vêtements insuffisants les plaçaient dans les conditions les plus favorables pour contracter la maladie.

En raison de leur peu de force de réaction, de leur faiblesse, les enfants furent les premiers foudroyés ; puis les femmes, les vieillards, les constitutions usées par le tafia ou par des excès de toute nature. Lorsqu'après de pénibles travaux exécutés sous le soleil, les hommes robustes avaient l'imprudence de boire une trop grande quantité d'eau froide, ils succombaient bientôt, atteints par la maladie. Ce n'étaient pas la farine de manioc, la morue salée, les haricots secs, les fruits acides et le gros sirop, dont ils se nourrissent habituellement, qui pouvaient tonifier ou réparer les forces déprimées de ces travailleurs. Trop insuffisante, cette alimentation peu substantielle et malgré cela indigeste, était plutôt pour eux une cause prédisposante au choléra.

Aux causes générales qui précèdent, après celles de l'hygiène et de la nature du sol, je citerai encore une période exceptionnelle de sécheresse de trois années consécutives : 1862, 1863, 1864.

Tarissant les mares des habitations rurales, cette sécheresse fit périr les bestiaux de soif, anéantissant du même coup les récoltes. A la Pointe-à-Pitre les puits étaient à sec et ceux qui faisaient exception ne contenaient qu'une eau saumâtre, très-chargée en sels de chaux et en chlorures. L'eau de citerne se vendait de 20 à 30 centimes la dame-jeanne, et l'on était heureux quand elle n'avait pas été préalablement additionnée d'eau de puits. Appréhendant le retour des pluies, la population redoutait, comme conséquence inévitable, l'apparition de la fièvre jaune.

Cette sécheresse changea donc le niveau de tous les canaux, celui des mares, dessécha les marais saumâtres du littoral, le Canal-Vatable, dont le fond était à sec sur plusieurs points de son étendue. Les rayons solaires tombant directement sur ses vases restées à découvert, activaient bien plus que de coutume la décomposition de toutes les matières animales enfouies dans ses limons, ainsi que le développement d'une foule d'êtres microscopiques, d'infusoires, dont les générations se succèdent avec une si prodigieuse activité.

Quand les pluies torrentielles commencèrent, elles tombèrent sans interruption du mois d'avril 1865 au mois de mars 1866, précipitant alors sur le sol toutes les matières organiques ainsi que les gaz tenus en suspensions dans l'atmosphère.

Ces grandes pluies n'arrivent en effet à la terre, qu'après avoir balayé — pour me servir de l'expression de Bergman — toutes les immondices de l'air, tous ces matériaux charriés par ses couches, arrachés du sol ou à la mer par les vents, ceux produits par le passage de la foudre qui éclate, ceux vomis par la soufrière ou dégagés des marais, ceux qui naissent par mille causes diverses dans les couches aériennes, ceux créés au sein de l'air par la fécondation des germes ailés. Tous ces corps organisés revinrent donc à la terre, entraînés ou dissous par l'eau pluviale.

Le gisement de l'ammoniaque et de l'acide azotique atmosphérique (formé par l'action de l'ozone sur l'azote de l'air), se trouve dans les couches aériennes les plus proches de la surface de la terre, ainsi que l'hydrogène proto-carboné des marécages, et l'hydrogène phosphoré résultant de la putréfaction souterraine des matières animales. Ces gaz, ainsi

que l'azotate d'ammoniaque enrichissaient encore les pluies torrentielles.

Le Canal-Vatable ceint la ville de toute part, aboutissant à la mer à chacune de ses extrémités. Ne mesurant que *sept* mètres de largeur sur *deux* mètres de profondeur, chaque marée y apporte une grande quantité d'animalcules, de mollusques, de poissons, et par suite du mauvais état actuel du fond, ce Canal ne rend plus à la mer que la moitié du volume d'eau qu'il devrait lui rendre. Créé dans un but d'assainissement, le Canal-Vatable est donc devenu un réceptacle d'eaux stagnantes, d'immondices de toutes sortes, un foyer de putréfaction très-pernicieux pour ses riverains.

« Quand le Canal-Vatable fut creusé pour donner un écoulement aux eaux des marais qui environnaient la Pointe-à-Pitre, dit M. Gaillard, capitaine au long cours (1), on oublia d'affecter des fonds pour son entretien. On supposait sans doute, qu'une œuvre d'une utilité aussi incontestable ne serait jamais négligée; ce fut une erreur !

» Depuis 1825, une seule opération complète de nettoyage fut tentée, et nous pouvons dire hardiment qu'elle laissa beaucoup à désirer.

» Il y a peu de temps, les riverains du Canal, et je suis un de ces riverains, adressèrent une pétition au maire, alors M. Léger, pour appeler son attention sur la mortalité causée par les fièvres qui nous désolaient, fièvres engendrées par les exhalaisons putrides du Canal. »

M. Gaillard, comme on le voit, est de mon avis. Il attribue les fièvres mortelles du Canal à ses exhalaisons putrides. Or, ces fièvres ne sont autres que celles que j'ai signalées dans ces

(1) Journal l'*Avenir*, n° du 16 février 1866.

parages et qui ont tué : Madame Louisy Mathieu, le bijoutier Caniquit, le mécanicien Séraphin, etc., morts de choléra endémique. (Observations des docteurs H. Léger et Descorps.)

« Notre pétition fut accueillie, ajoute M. Gaillard, mais on
» n'y put donner la suite que nous espérions, l'argent faisant
» défaut dans la caisse municipale. On se contenta de faire
» retirer une portion de la vase du canal à l'aide de grandes
» cuillères manœuvrées par des condamnés. Quand la mer
» était basse, le travail allait assez bien ; mais le temps de la
» basse mer dure peu, et à peine l'eau du canal commençait-
» elle à s'élever que les cuillères ne rapportaient plus rien, la
» vase au fond du canal étant déjà délayée avant d'atteindre
» la surface de l'eau. J'ai bien longtemps suivi ce travail et
» j'en parle en connaissance de cause.

» *Pendant l'épidémie que nous venons de traverser, la
» plus grande partie des victimes fournies par notre ville
» appartenait aux riverains du canal.*

» C'est sur ses bords qu'habitent les malheureux, et, si la
» santé est la fortune des pauvres, n'est-ce pas la meilleure
» des bonnes œuvres que de la leur conserver ?

» Il suffit d'abord de nettoyer complètement le canal, et
» ensuite de l'entretenir dans un état habituel de propreté.

» Il en résultera deux avantages sérieux :

» La salubrité publique d'abord, puis l'écoulement plus
» facile des eaux pluviales dans les grandes avalasses.

» Nous avons vu en 1860 les eaux déborder par-dessus les
» berges du canal, inonder les terrains nouvellement con-
» quis, les boulevards, et s'étendre jusque dans la rue de
» Nozières. Le canal, alors, était comme aujourd'hui presque
» comblé et ne donnait pas à la mer la moitié du volume
» d'eau qu'il aurait du lui rendre. »

Cette publication de M. Gaillard facilite ma tâche. La partie de sa lettre que je viens de reproduire et dont j'ai souligné les passages les plus importants, prouvent une fois de plus que l'épidémie cholériforme de la Pointe-à-Pitre n'a été que *locale*, et qu'on peut nier son importation du dehors sans être taxé d'impartialité.

En décrivant le Canal-Vatable, M. Gaillard n'a indiqué que ce qu'il voit dans la partie Est de la ville, dans celle qu'il habite. Mais ce canal possède encore de profondes ramifications dans le Nord, dans la vallée des Petites-Abymes, dans les faubourgs d'Ennery et de Nozières où des conditions d'insalubrité aussi graves existent. Dans ces parages, l'herbe croît sur certains points du chenal, encombré qu'il est de meubles brisés, de matières fécales, de cadavres d'animaux domestiques, ainsi que d'immondices de toutes sortes. Pendant l'épidémie on y a jeté des paillasses, des matelas, des draps de lit, des chemises souillées de déjections cholériques. Aussi les miasmes qui s'exhalaient de la partie Est du canal comprise entre la route des Petites-Abymes et la rue de Provence faisaient-ils fuir les passants. On sait déjà combien les déjections au contact des matières animales en décomposition favorisent d'une manière *extraordinaire* la production du virus cholérique. Il n'était donc pas étonnant de voir le fléau sévir plus longtemps dans ces quartiers. Griesinger a encore prouvé que l'accumulation d'ordures et de déchets organiques contribue puissamment à la propagation du choléra.

A l'abattoir de la route du cimetière passe un ruisseau qui, du faubourg des Abymes, charrie les ordures de l'hospice Saint-Jules dans le Canal-Vatable. Jusqu'au 1^{er} novembre

1865, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'épidémie, tout le sang de cet abattoir a coulé de ce ruisseau dans le Canal.

Il est aisé de calculer la quantité de sang qui y a été introduite en observant que les bœufs de Porto-Rico, ainsi que ceux de la Guadeloupe qui n'ont pas subi de croisement avec ceux du Sénégal, ne donnent, lorsqu'ils sont gras, âgés de quatre ans et châtrés, que 150 kilogrammes de viande au plus. Or, d'après le rendement de l'abattoir, j'estime que la quantité de sang fournie par chaque espèce d'animal doit être approximativement :

De dix-huit litres pour un bœuf, un litre trente centilitres pour un mouton ou cabrit, de cinq litres pour un cochon.

Le tableau suivant fera donc connaître le nombre des divers bestiaux tués dans le dernier trimestre de 1865 à cet abattoir, et la quantité de sang qu'on a laissé couler chaque année dans le Canal-Vatable.

BESTIAUX

abattus sur le chemin du cimetièrè dans le courant du 4^{me} trimestre de 1865.

DÉSIGNATION.	1865			TOTAL.	QUANTITÉ de sang contenue dans chaque animal.	SANG répandu dans le trimestre.	SANG répandu chaque année	OBSERVATIONS.
	4 ^{me} TRIMESTRE.							
	Octob.	Novem.	Décem.					
Bœufs.....	80	90	417	287	18 litres.	litres. cent. 5166 "	litres. cent. 20664 "	J'ai déjà mentionné la boucherie des Peti- tes Abymes à propos des moutons galeux, signalés par le vétérinaire M. Michelon. Je n'y reviendrai donc pas. Ce seul exemple suffit pour démontrer l'urgence de supprimer cette boucherie, causée d'in- salubrité si majeure.
Moutons...	48	33	76	159	1 lit. 30 c.	206 70	826 80	
Cabrits....	24	41	6	41	1 lit. 30 c.	53 30	213 20	
Cochons...	491	76	73	340	5 litres.	4700 "	6800 "	
				TOTAL.....		7126 "	28504 "	

Comme on le voit, on a versé dans la partie nord du Canal-Vatable, qui avoisine le cimetière, celle où l'épidémie a pris naissance, 7126 litres de sang par trimestre, soit 28504 litres chaque année.

Je ne compte pas les animaux tués à la boucherie du chemin des Petites-Abymes, dont le sang a été répandu dans les marécages de la partie Est de la ville.

Ces faits ont-ils besoin de commentaires ?

Les terrains meubles et cultivés, plus élevés que le Canal-Vatable, y laissent donc couler leurs eaux pluviales où elles n'arrivent qu'à l'état de véritables lessives, chargées qu'elles sont de toutes les matières solubles qu'elles ont pu recueillir pendant leurs parcours.

Ce n'est pas, en effet, à la nature ni à l'abondance des sels que ces eaux contiennent, qu'elles doivent leur insalubrité, mais bien aux cadavres d'animaux : cochons, chiens, chats, poulets, rats morts qu'on jette dans le canal, ainsi qu'aux matières fécales accumulées sur plusieurs points ;

C'est au sang des abattoirs, cette chair coulante si facilement putréfiable, aux poissons, aux poulpes, aux mollusques uni-valves ou bi-valves (moules et huîtres), aux animalcules phosphorescents, fournis par la mer à chaque marée ;

C'est aux mycodermes, à ces produits ultra-cellulaires, aux conferves, aux herbes touffues, aux racines, aux branches et aux feuilles mortes, à la vase argilo-calcaire, surtout à l'humus, etc. ;

C'est à toutes ces matières végéto-animales qui pourrissent au sein de l'eau très-saumâtre du Canal, qu'on doit le perpétuel dégagement de gaz sulfhydrique, de sulfhydrate d'ammoniaque, d'hydrogène proto-carboné, d'acide carbonique, d'hydrogène phosphoré, etc., qui s'en échappent.

C'est le gaz sulhydrique excrété par les mollusques qui, à l'état naissant, transforme en ammoniacque l'acide azotique des azotates qui se produisent. Il se forme encore dans les dépôts : des carbonates, des sulfates, des phosphates alcalins et terreux dont certains des éléments favorisent le développement des sporules suspendues dans l'air, et dont le résultat ultérieur est de faire naître des mucédinées, des mycrophytes etc. M. Pasteur a en effet démontré que les êtres infiniment petits peuvent produire des putréfactions et des fermentations. Il a prouvé encore que le phosphate de chaux gélatineux possédait spécialement la propriété d'activer la putréfaction des matières végéto-animales. Or, que se passe-t-il dans le Canal-Vatable, où stagnent tant de substances animales et phosphorées, dans ce véritable laboratoire de chimie, creusé, ainsi que les lavoirs du cimetière, dans une roche *calcaire* (roche à ravets), si ce n'est une production constante de phosphate de chaux ?

On le voit, le Canal-Vatable contient aujourd'hui tous les éléments capables de donner spontanément naissance à un *choléra* endémique, effluve réputée jusqu'à ce jour comme ne pouvant surgir que du fleuve indien. Pourquoi établir alors en *axiome* qu'il ne peut prendre naissance que dans l'Inde, lorsqu'ailleurs on rencontre réunies, toutes les causes de production de cet agent morbide ?

Le choléra n'a-t-il pas pris naissance *spontanément* à la Mecque au milieu des pèlerins agglomérés, sous l'influence de la putréfaction des matières animales amassées en si grande quantité autour de la Ville Sainte ? — C'est de là qu'il s'est étendu partout.

Peu de temps avant l'épidémie, des prisonniers de la geôle

curaient, au moyen des cuillères dont a parlé M. Gaillard, la partie Nord du Canal-Vatable, laissant comme de coutume les vases fétides sur la berge. Dans le Sud de la ville, les godets de la drague saturaient les quais d'émanations sulfhydriques. C'est donc sous l'influence des conditions insalubres que je viens d'énumérer, que les riverains du Canal présentèrent, dès le mois de mai 1863, des cas de fièvres à détermination gastro-intestinale, des fièvres pernicieuses algides cholériformes, dyssentériques ou typhoïdes, enfin des cas de choléra sporadique.

Telle était la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre, lorsque l'ouragan du 6 septembre éclata, ouragan qui se fit surtout remarquer par une émission considérable de fluide électrique et qui modifia si profondément les qualités vivifiantes de l'air, l'impressionnabilité des habitants et des animaux, enfin l'intégrité du sol, rompant l'équilibre si nécessaire à la santé. Ces causes puissantes déterminèrent alors la terrible épidémie dont je me suis fait l'historien.

Que se passe-t-il habituellement dans ces tourmentes électriques?

Les vents enlèvent à la surface des mares, des rotifères, des brachions, une multitude d'animalcules invisibles. Immobiles et offrant toutes les apparences de la mort, ces êtres flottent suspendus dans les airs, jusqu'à ce que la pluie les ramène à la terre nourissante, dissolve l'enveloppe qui enferme leurs corps tourbillonnants et diaphanes, et que l'oxygène que l'eau contient donne à leurs organes une nouvelle irritabilité.

Les météores de l'Atlantique, formés de vapeurs jaunes et poudreuses, qui, des îles du Cap-Vert, s'avancent vers l'Est, dans le Nord de l'Afrique, en Italie et dans l'Europe centrale,

sont, d'après les belles découvertes d'Ehrenberg, des amas d'organismes microscopiques enfermés dans des enveloppes siliceuses. Beaucoup errent durant de longues années, à travers les couches les plus élevées de l'atmosphère, jusqu'à ce que des courants d'air verticaux ou les vents alizés qui soufflent dans les hautes régions, les ramènent, capables encore de vie et tout prêts à se multiplier par la division *spontanée*.

On a donc remarqué que le choléra s'est souvent déclaré après de violents orages, de violentes perturbations de l'atmosphère, après surtout une émission anormale d'électricité. C'est précisément ce qui a eu lieu pendant l'ouragan dont je vais décrire bientôt la marche et les phénomènes principaux.

Mais, bien avant l'ouragan, la colonie subissait les effets de causes météorologiques anormales. Les ciels étaient fréquemment gris, sombres, chargés d'électricité et, quoique le tonnerre ne se fit pas entendre, les éclairs chaque soir embrasaient l'horizon. Ces temps lourds indisposaient non seulement les Européens, mais aussi les Créoles. La foudre éclata enfin.

L'histoire de la Martinique relate l'ouragan de 1766, à la suite duquel une épidémie enleva plus de *deux mille* personnes à Saint-Christophe, à la Guadeloupe et à la Martinique.

Ce fait, non écrit pour les besoins de la cause, prouve combien la décomposition organique peut devenir active dans de pareilles conditions et imprimer aux maladies qui se montrent dans le moment, un caractère épidémique inconnu jusqu'alors.

M. Moreau de Jonès cite plusieurs autres coups de vents qui n'eurent pas les mêmes conséquences. Après celui de 1825,

dont on se souvient encore à la Guadeloupe, vient celui du 23 juin 1831, qui ravagea la Dominique. Ceux des 21 septembre 1834 et 1835, qui n'éprouvèrent que la Basse-Terre.

Le 26 juillet 1837, un autre ouragan ravagea la Barbade, jetant vingt-deux bâtiments à la côte dans le port de Bridegetown.

Le 2 août de la même année, les îles sous le vent furent éprouvées.

Le 13 septembre 1846, un coup de vent de peu d'importance passa sur la Guadeloupe et ses dépendances.

Le 21 août 1848, la Désirade fut ravagée ainsi que plusieurs communes de la Grande-Terre (Guadeloupe).

Rien dans ces coups de vents ne peut être comparé à ce qui a eu lieu dans l'ouragan électrique du 6 septembre 1865 — (1).

La journée du 6 septembre 1865 fut belle dans toutes les Antilles.

A la Pointe-à-Pitre, le baromètre resta à 0,766 millimètres jusqu'à 4 heures du soir. Mais à partir de cet instant, le ciel chargé d'électricité commença à s'assombrir ; la mer déferla sur les récifs de l'entrée de la rade et le baromètre descendit de deux millimètres.

A 6 heures il marquait 0,760 millimètres. Alors commencèrent les grains mêlés de rafales, se succédant bientôt avec beaucoup de violence, sans interruption ; une pluie torrentielle ne cessa de tomber.

A 7 heures les bourrasques vinrent du N. E.

(1) Voir le Journal de l'*Agriculture des pays chauds*, numéro de septembre 1865 — l'*Illustration*, journal universel, n° des 16 et 23 octobre 1865.

A 8 heures apparurent les éclairs, des météores fulgurants qui, sans répit éclairaient le ciel ; des trépidations du sol, variant du Nord à l'E. N. E. L'ouragan éclata dans toute sa fureur de 8 heures à 9 heures, le baromètre restant à 0,757 millimètres. Des éclairs sans tonnerre, d'une nature particulière, se succédaient, ressemblant à l'embrasement que produit la projection d'une poudre inflammable sur des charbons ardents.

A 9 heures et demie, le baromètre remonta de 3 millimètres ; alors passant à l'Est, le vent commença à mollir et vers 10 heures, les grains diminuant de violence, le calme se fit peu à peu.

A minuit, le baromètre s'éleva à 0,763 millimètres et à 0,766 le lendemain matin ; le pluviomètre contenait 0,038 millimètres d'eau.

A Marie-Galante où l'ouragan a été le plus terrible, le vent ne changea que dans l'après-midi ; le temps très-calme jusqu'alors commença à s'assombrir, le vent souffla du Sud, le ciel se chargea de nuages noirs.

A 4 heures, éclata un raz de marée formidable, couvrant d'écume les récifs du Nord de la rade du Grand-Bourg, et déferlant sur la plage à une distance de cent mètres environ.

Passant au Nord puis au N. E., l'ouragan éclata vers six heures avec une rapidité incroyable. La terre sembla trembler à deux reprises, les éclairs répétés mettaient l'atmosphère en feu ; on assure même que des flammes sortirent du sol.

Le vent passant au Sud, des trombes emportèrent les toitures ; la rue de la marine fut ravagée, une maison fut, sur un autre point, lancée comme une flèche dans une savane à 300 mètres de son emplacement primitif. L'usine de M. de Retz s'écroula écrasant sous ses ruines plusieurs victimes. Le

baromètre, à 0,765 millimètres le matin, était alors à 0,711 millimètres.

Après 9 heures, le vent tomba et l'ascension du baromètre se fit de plusieurs lignes ; le ciel s'éclaira des faibles lueurs de la lune, mais la campagne était ravagée dans toutes les directions, ainsi que la partie S. E. de la ville.

A la Basse-Terre, le temps ne changea qu'à 4 heures ; le baromètre étant à 0,730 millimètres. Les premiers tourbillons venant du N. O., se firent sentir et la colonne de mercure s'affaissa tout à coup de 5 millimètres. Une trombe passa à un mille au large.

A 6 heures, le vent se fixa au Nord et, de 7 heures 15 minutes à 8 heures 25 minutes, le baromètre descendit à 0,727 millimètres. Le vent de Nord augmentant graduellement à chaque rafale, la tempête devint imminente.

A 8 heures 15 minutes, les vents sautèrent au N. E. et peu d'instant après à l'Est, les rafales devenant très-violentes. La mer monta furieuse, brisant tout sur son passage, envahissant les quais. Le baromètre ayant subi 32 millimètres de dépression, était à 0,718 millimètres.

A 9 heures, le vent sauta à l'E.-S.-E., et mollit à 9 heures 15 minutes ; le baromètre remonta à 0,734 millimètres. — A 9 heures 50 minutes, le vent s'apaisa, les bourrasques diminuèrent de fréquence, le ciel s'éclaircit et la lune apparut.

A 10 heures, le mercure atteignit 0,741 millimètres ; à 11 heures 30 minutes, il était à 0,745, limite qu'il conserva jusqu'au lendemain 7 heures, stationnant alors à 0,748 millimètres.

Depuis 7 heures et demie jusqu'à 10 heures du soir, la pluie tomba par torrents.

Au Camp-Jacob, situé à 545 mètres au-dessus du niveau de

la mer, le baromètre descendit de 0,721 millimètres à 0,690 pendant la durée de l'ouragan, autrement dit de 31 millimètres.

En résumé, les dépressions barométriques ont été : de 0,014 millimètres à la Pointe-à-Pitre, de 0,012 millimètres à la Basse-Terre, de 0,031 millimètres au Camp-Jacob et de 0,054 millimètres à Marie-Galante.

Le vent de Nord a d'abord frappé Marie-Galante et les Saintes, commençant une œuvre de destruction que le vent du Sud a complétée.

A la Guadeloupe, les vents de N.-E. et d'Est ont frappé le Petit-Bourg, Sainte-Marie, La Capesterre, les Trois-Rivières.

Les vents d'Est et de S.-E. ont dévasté les hauteurs du Camp-Jacob, du Matouba où des arbres deux ou trois fois centenaires ont été déracinés aussi facilement qu'on pourrait arracher du sol une balsamine. Ainsi sont tombés des acajous énormes que dix hommes réunis n'auraient pu embrasser. Ces vents se sont encore violemment faits sentir à la Basse-Terre, dans les communes du Baillif, des Vieux-Habitants et de la Pointe-Noire.

La Grande-Terre, cette partie plate et la plus cultivée de la Guadeloupe, a peu souffert. La Pointe-à-Pitre, sa ville principale, a été à peu près épargnée. Les dégâts ont été minimes dans les communes de Saint-François, du Moule, de l'Anse-Bertrand.

L'électricité a produit des effets surprenants : des barres de fer d'un très-gros volume ont été tordues ; la grille de l'ancien gouvernement, à la Basse-Terre, a été coupée, tordue et arrachée de son scellement. Courbée à angle droit, la girouette de l'hôpital du Camp-Jacob est restée en cet état. Des jantes de

roues ont été brisées sous le retrait de leurs cercles en fer, faisant aussi sortir leur moyeu.

A Marie-Galante, les tiges de fer qui servaient de coulisses à la lanterne du phare ont été coupées. Les colonnes, les piliers de fonte qui supportaient la longue toiture en fer de l'usine de Retz ont été brisés, tordus, fixés en réseau; les tuyaux métalliques de cette usine ont été brouillés comme pourrait l'être un écheveau de fil.

Des globes s'enflammaient dans l'air, emportés par les rafales et semblables à des lampes funèbres; on pouvait les suivre un instant dans leur course rapide.

Tel est le résumé succinct de cette tempête électrique, dont la violence et les conséquences ultérieures seront si terribles que le souvenir ne s'en effacera jamais dans la colonie !

L'ouragan ne s'est pas fait sentir à la Martinique, mais à cent lieues dans le Nord, le brick du commerce la *Loire* fut démâté.

A la Dominique, on ne l'a pas ressenti dans la partie Sud, tandis que toute la partie N. O. de cette île a vu ses cases et ses plantations détruites.

La Guadeloupe fut couverte de trombes d'eau salée se résolvant en pluies diluviennes. Aussi, dès le lendemain de la tourmente, trouvait-on très-saumâtre l'eau des puits de la Pointe-à-Pitre, celle des mares environnantes, ainsi que celle des sources.

Doit-on s'étonner encore, si le Canal-Vatable, enrichi d'un surcroît de sels et de matières organiques enlevées à l'Océan soit devenu des plus meurtriers ?

Marche du baromètre, force et direction des vents pendant l'ouragan du 6 Septembre 1865.

HEURES.	BASSE-TERRE.		CAMP-JACOB.		POINTE-A-PITRE.		MARIE-GALANTE.	
	HAUTEUR du baromètre millimètres.	VENTS.	HAUTEUR du baromètre millimètres.	VENTS.	HAUTEUR du baromètre millimètres.	VENTS.	HAUTEUR du baromètre millimètres.	VENTS.
Midi.	750	"	721	"	766	"	765	"
1 ^h 00 ^m	747	"	"	"	"	N.-E. 2.	"	à 4 heures
4 00	745	"	"	"	"	"	"	raz de marée.
4 30	"	"	"	"	"	"	"	"
5 00	"	N.-O. 2.	"	"	"	N. 4.	"	"
5 45	"	"	"	"	"	"	"	"
6 00	"	N.	"	"	"	N.-E. 4.	"	N. ouragan.
7 15	740	N.	"	"	"	"	"	"
8 15	735	N.-E. 4.	dépression	"	"	"	dépression	"
8 25	727	E. 4.	de 31 milli.	"	"	"	de 54 milli.	"
8 35	730	E. violent.	"	les vents	757	varient du	"	"
8 45	718	dépres ³² / ₁₀₀	"	varient de	755	N. à l'E.-N.-E.	"	"
8 55	721 ¹ / ₁₀₀₀	"	"	l'E. au S.-E.	757	dépres ¹¹ / ₁₀₀	"	"
9 00	730	E.-S.-E.	"	"	remonte.	N.-E. 3.	"	"
9 15	734	le vent mollit.	"	"	"	"	"	"
9 50	739	"	690	"	760	E. 2.	711	le vent du
10 00	741	E.-S.-E.	remonte.	"	"	"	713	Sud mollit.
10 20	742	"	"	"	"	"	"	"
10 35	744	"	"	"	"	"	"	"
11 30	745	"	"	"	763	"	"	"
Minuit.	748	S.	"	"	"	S.-E.	762	"

Un mois s'était à peine écoulé, que sous l'influence de cet ouragan électrique, et les grandes chaleurs de l'hivernage aidant, le Canal-Vatable, ses artères bourbeuses et les marécages voisins, ressemblaient à autant de chaudières en ébullition. De volumineuses bulles de gaz montaient en chapelet et sans interruption, du fond à la surface, répandant dans l'air une prodigieuse quantité de miasmes fétides. L'ÉPIDÉMIE COMMENÇA !!!...

CONCLUSIONS

J'ai démontré que des causes hygiéniques, telluriques et météorologiques anormales, de nature à changer la constitution médicale de la Pointe-à-Pitre, se sont produites à la Guadeloupe pendant les années 1862, 1863, 1864, 1865 ;

Que depuis trente-trois ans on a signalé périodiquement aux alentours du Canal-Vatable et des marécages saumâtres qui avoisinent le cimetière, dans les communes du Lamentin, de Sainte-Rose, des cholérines mortelles ainsi que de véritables cas de choléra sporadique ;

Que l'ouragan électrique du 6 septembre 1865 a été la cause déterminante de l'évolution spontanée du fléau, en donnant alors le caractère infectieux et épidémique du choléra indien, à l'affection endémique et localisée jusqu'à ce moment dans les faubourgs ;

Que par le fait d'une *contagion* qu'on ne saurait désormais mettre en doute, le fléau s'était aussitôt répandu de la Pointe-à-Pitre dans les communes de la Grande-Terre, dans celles de la Guadeloupe proprement dite, et dans les dépendances de cette colonie.

De ce qui précède, je conclus :

Que le choléra sporadique existant à la Pointe-à-Pitre, il est urgent de favoriser l'écoulement des eaux du Canal-Vatable à la mer ; de le curer complètement ; d'interdire aux riverains d'y jeter des cadavres d'animaux domestiques ou des meubles brisés, et aux bouchers d'y laisser pénétrer le sang des abattoirs, la putréfaction des matières animales dans ces eaux limoneuses, saumâtres et stagnantes, étant la cause de la production du miasme cholérique.

Que des circonstances météorologiques aussi anormales que celles qui ont eu lieu se représentent encore, et, prenant alors définitivement droit de cité à la Guadeloupe, le choléra se montrera de nouveau ainsi qu'il le fait en Europe, depuis 1831, où il est devenu endémique dans une foule de localités.

G. CUZENT.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Liste générale des Membres composant la Société.....	I
Liste des Sociétés correspondantes en 1866.....	IX
Procès-Verbaux des séances de la Société.....	XII

Compte-rendu du Congrès des Sociétés départementales en 1864, par M. A. Du Chatellier.....	1
<u>Une Visite au poète Jasmin, par M. A. Joubert.....</u>	<u>11</u>
<u>Etude sur la Colonne milliaire de Kerscao, par M. Denis-Lagarde.....</u>	<u>20</u>
<u>La Posthonomie au 19^e siècle, par M. le docteur Chassaniol.....</u>	<u>38</u>
<u>Au Connétable de Richemont, par M. P.-C.-P. Duval.....</u>	<u>73</u>
<u>La place Latour-d'Auvergne, par M. E. Fleury.....</u>	<u>80</u>
<u>Légendes bretonnes, par M. G. Milin.....</u>	<u>90</u>
<u>Le Chevalier de Sévigné, par M. F. Saulnier.....</u>	<u>128</u>
<u>Un Orphelin, par M. A. Charbonnier.....</u>	<u>150</u>
<u>Notice sur Belle-Ile-en-Mer et sur ses environs, par M. P.-C.-P. Duval.....</u>	<u>164</u>

	Pages.
Notes statistiques sur trois cantons du Finistère de 1812 à 1850, par M. Flagelle.....	201
Notice nécrologique sur M. Denis-Lagarde, par M. P. Levot.....	212
Imitation de Jésus-Christ. Nouvelle traduction bretonne de MM. Troude et Milin, par M. Mauriès.....	216
De l'origine d'une ancienne coutume bretonne, par M. P. Le Guen.	234
Guy-Eder de La Fontenelle, par M. Duseigneur.....	242
Notions sur quelques mines d'argent de l'Amérique, par M. P. Le Guen.....	268
Note sur le Congrès des Sociétés savantes en 1866, par M. A. Du Chatellier.....	273
Etude sur les origines de la Bibliothèque publique de Quimper, par M. Ch. Fierville.....	287
La Bretagne, par M. Mauriès.....	304
La Chauve-Souris et les Hirondelles, par M. S.-C. Morel.....	317
Inscription latine. — Lettre à M. le Président de la Société acadé- mique de Brest, par M. Mauriès.....	320
A bon ami bon bon compte, comédie-proverbe, par M. A. Joubert.	332
Epidémie de la Guadeloupe (1865-1866), par M. G. Cuzent.....	365





UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 02005 9591

